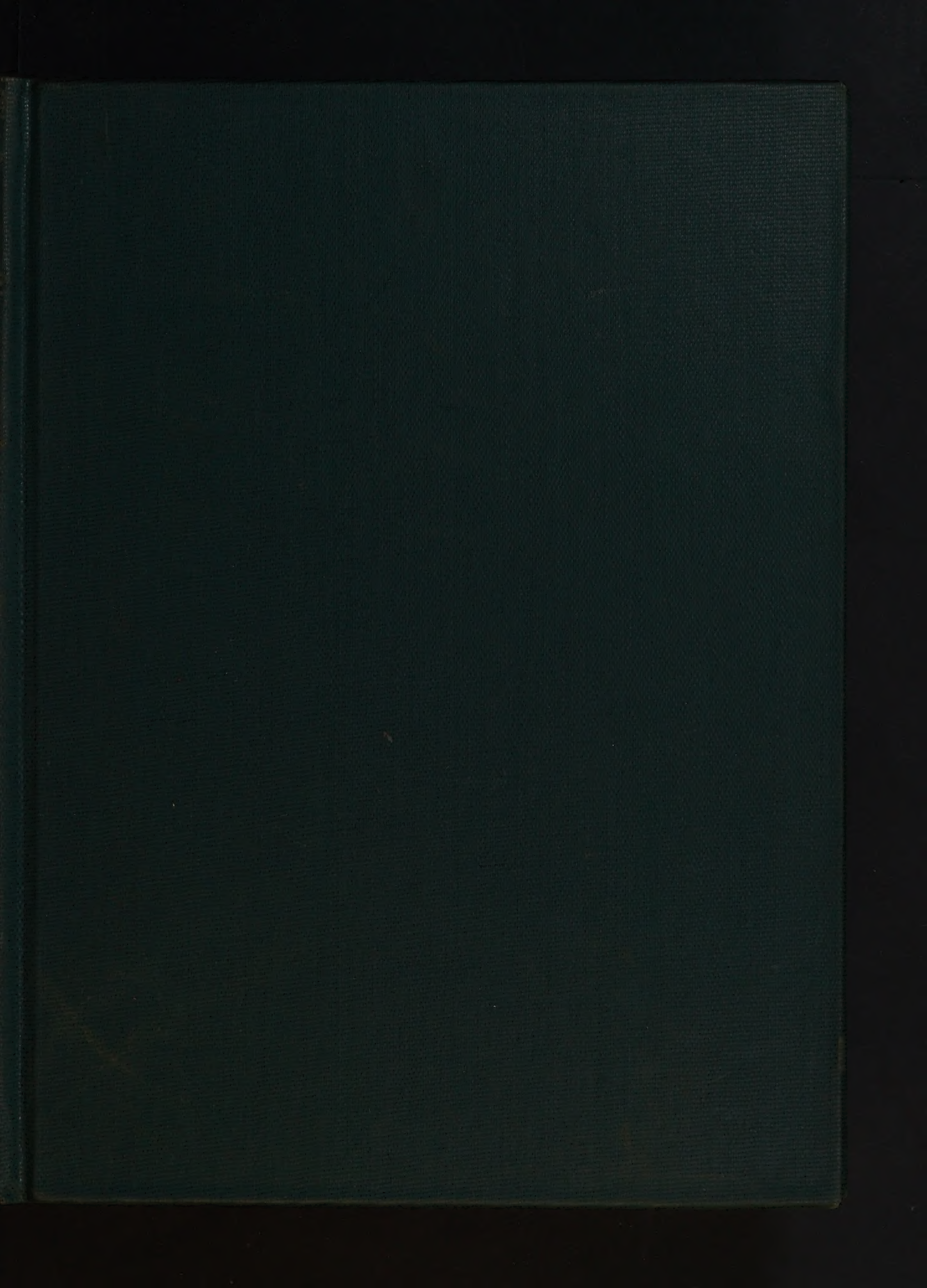


L'USAGE
DES
STATUES

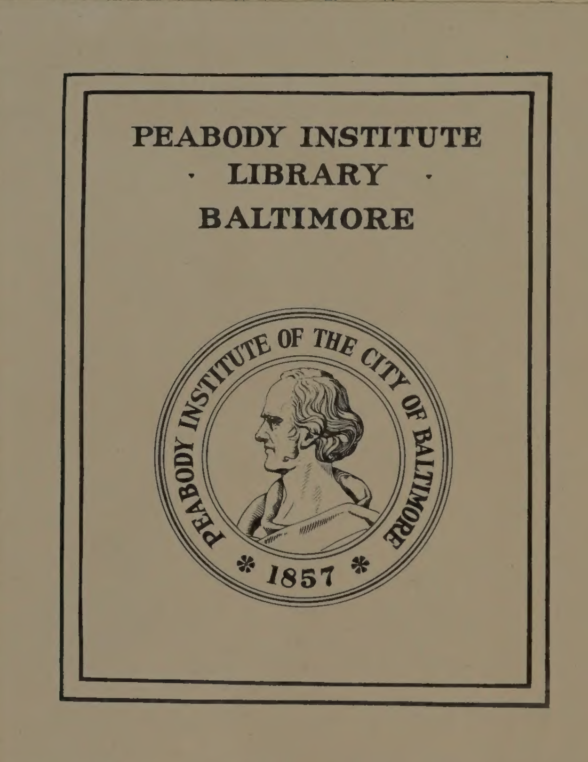
GUASCO

1768








PEABODY INSTITUTE
· LIBRARY ·
BALTIMORE
PEABODY INSTITUTE OF THE CITY OF BALTIMORE
1857

[Linnaeus, Botanicus &c.]

De Nime.

DE

L'USAGE

DES

STATUES

CHEZ LES ANCIENS.

ESSAI HISTORIQUE.

=par l'abbé Guasco.—

Sicque adopinamur de causis maxima parvis.

LUCRECE.

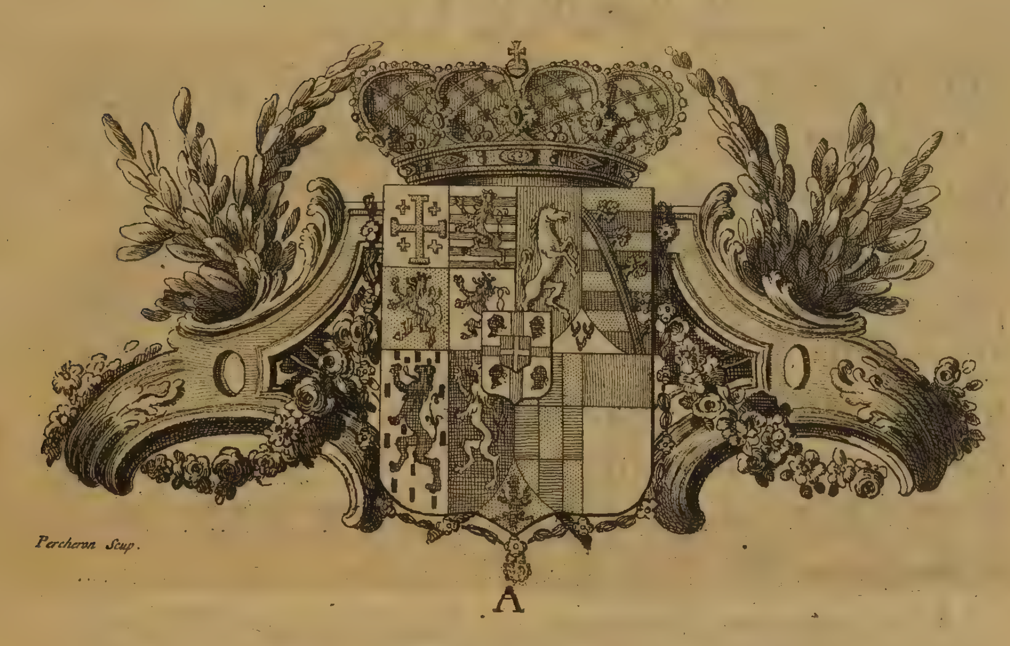


A BRUXELLES,

Chez J. L. DE BOUBERS, Imprimeur-Libraire.

AVEC APPROBATION.

M. DCC. LXVIII.



A

SON ALTESSE ROYALE
MONSEIGNEUR
LE
DUC DE SAVOIE.

L'AUTEUR.

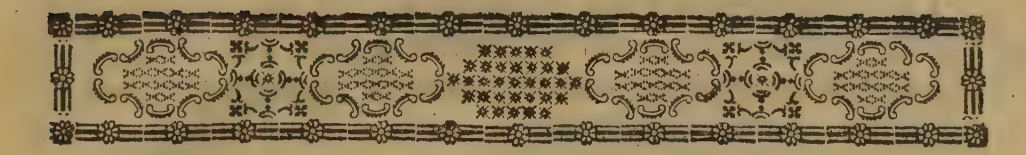
MONSEIGNEUR,

Le seul titre, peut-être, qu'ait cet ouvrage pour être consacré à VOTRE ALTESSE

ROYALE, est d'avoir été fait à la persuasion d'un homme auquel vous avez daigné rendre plus d'une fois des témoignages d'estime, & dont vous avez honoré le tombeau par des regrets. Heureux si cette marque permanente de ma sensibilité pour des actes de bonté auxquels les liens du sang doivent me faire prendre l'intérêt le plus vif, pouvoit en même-temps être regardée comme une nouvelle preuve de la protection dont VOTRE ALTESSE ROYALE honore les lettres & les talents.

Un monument littéraire où l'on découvre la marche de l'esprit humain en ce qui fait l'objet de la religion, de la politique & des arts; un ouvrage qui fait connoître quelle est la tyrannie de l'ignorance & de la superstition sur les esprits, la puissance de l'amour de la patrie & de la vertu sur les cœurs; les avantages de l'ordre dans la société & la culture des arts résultant des mœurs policées; un tel ouvrage, MONSEIGNEUR, a besoin de paroître sous les auspices d'un grand nom qui soutienne la foiblesse de l'Ecrivain contre l'importance & la dignité de son sujet. Eh! quel nom plus imposant que celui d'un Prince qui, chérissant & cultivant toute connoissance tendante à enrichir la philosophie, à éclairer la politique & à

honorer la religion, possede tous les titres pour être regardé comme le garant de la félicité d'une des plus belles portions du genre humain? Quelque puisse être le sort de cette foible production, pourrois-je au moins me flatter que VOTRE ALTESSE ROYALE l'agrée comme une nouvelle assurance de mon esprit patriotique & du zele que je conserve pour la prospérité & la gloire des Maîtres, sous les loix desquels le sort a bien pu m'envier le bonheur d'être né; mais sans avoir jamais pu altérer des sentiments inspirés par la naissance, nourris par la raison & qui ont reçu une nouvelle activité des bontés dont vous m'honorez.



PRÉFACE.

CET Ouvrage doit ſa naiſſance à une plaiſanterie, & il n'eſt peut-être devenu que trop ſérieux. Une lettre a occaſioné une diſſertation, & la diſſertation a enfanté un traité. En fait de recherches hiſtoriques, un Ecrivain eſt comme un voyageur qui ſe laiſſe entraîner par la curioſité beaucoup plus loin qu'il ne ſe propoſoit : pour découvrir mieux le pays, il grimpe quelquefois ſur les montagnes les plus eſcarpées, & pour connoître mieux les hommes, il pénetre chez les nations les moins policées, ſans ſe rebuter des difficultés & des déſagréments de tels voyages; car plus on voit, mieux on voit, d'où le deſir de voir s'accroît encore.

Si en parcourant l'hiſtoire & les monuments, il m'étoit arrivé d'avoir mal vu quelquefois, je me flatte de n'avoir pas manqué mon but principal, je veux dire l'importance dont les ſtatues étoient chez les Anciens & les rapports que leur origine & leur progrès avoient avec l'établiſſement, les progrès & les mœurs des ſociétés.

On ſe ſeroit peut-être attendu dans un eſſai ſur l'*Hiſtoire des Statues*, de trouver plutôt des connoiſſances profondes, des jugements éclairés ſur les productions de la Sculpture, que des vues & des réflexions philoſophiques ſur les monuments de l'art ſtatuaire, plutôt un détail de ces monuments antiques, que les raiſons qui les ont fait élever, en un mot, un Antiquaire plutôt qu'un Moraliſte.

Les Ecrivains qui ont travaillé ſur ce ſujet, ont enviſagé les ſtatues ſous ces différents points de vue. Pline nous parle de différents Artiſtes Grecs, qui du temps d'Alexandre avoient écrit l'hiſtoire des artiſtes célebres, ou compoſé des Traités de l'art ſtatuaire dont ils faiſoient profeſſion. Il nomme Xénocrate, Antigone, & entre autres Praxitele, dont on avoit cinq volumes des Sculpteurs & Statuaires les plus renommés. Parmi les Romains, Varron avoit compoſé un volume de 700 Statues d'Hommes Illuſtres, afin de conſerver au moins la mémoire & les noms des perſonnages diſtingués qu'elles repréſentoient, ſi malheureuſement elles venoient à périr : mais ce n'eſt que par Pline que l'on connoît ces Ouvrages, dont la perte eſt digne de nos regrets. Parmi les Modernes, Junius ne parle de la Sculpture & des ſtatues que par occaſion. Leon Alberti n'a écrit que pour les artiſtes, ainſi que quelques autres auteurs qu'on a imprimé à la ſuite de ſon Ouvrage. (*a*) Tous ces Traités ſont fort en raccourci, ils nous décrivent les ruiſſeaux ſans nous faire connoître les ſources. (*b*)

Plin. XXXIV 5 & 8, & XXXVI. 5.

Lib. XXXIV.

De pictur. Veterum.

Enfin Figrellius (*c*) qui a traité ce ſujet plus au long, s'eſt borné aux Statues Romaines (*d*) ſuivant la méthode commune aux Ecrivains de ſa nation. Son ouvrage eſt ſurchargé de cette érudition immenſe qui confond plutôt qu'elle n'éclaire. Beaucoup de citations, beaucoup de

---

(*a*) *Pompon. Gauric. Dialog. de ſculpt. Ludovici Demontioſi. Commentar. de ſculpt.* à la ſuite du Vitruv. d'Elzevir, *in-fol.* impr. à Anvers.

(*b*) *Tardi ingenii eſt rivulos conſectari, fontes rerum non videre.* Cic. Orat. lib II.

(*c*) Edmond. Figrell. Profeſſ. d'Hiſt. à Upſal ſous Charles IX, & enſuite Sénateur & Baron, Chancellier de la Reine, mort en 1676.

(*d*) *De Statuis Illuſt. Rom. Lib. ſingul. Holmiæ* 1656.

textes & peu de raisonnements. Il faut pourtant avouer qu'on lui a l'obligation de beaucoup de matériaux propres à bâtir un édifice, & je prétends par cet aveu éviter le reproche qu'on pourroit faire à bien des Ecrivains de notre temps de se servir des ouvrages des étrangers, sans daigner seulement les citer; (a) reproche que Pline faisoit aussi à quelques-uns de ses contemporains à l'égard des Anciens.

Si j'ai envisagé le sujet, que je traite d'une maniere nouvelle, dans des points de vue plus étendus, il ne sera pas étonnant que je l'aie traité plus au long, avec plus de détail & dans un ordre différent, & ce sera avoir traité un sujet en quelque maniere nouveau, doué de toute la majesté de l'antiquité.

Pour un Antiquaire, les statues sont des trésors, l'amateur les caresse comme ses délices, elles sont des poupées pour l'homme riche & fastueux; le connoisseur voit en elles les efforts de l'art, ses perfections & ses défauts, elles rappellent à l'Historien Philosophe les causes mêmes de l'art qui les a produit; il combine les degrés de l'art avec l'histoire des nations, il le voit naître & s'éteindre, monter & descendre avec la liberté, & les révolutions politiques, il voit enfin les rapports intimes que les statues tant sacrées qu'honorifiques ont avec les vertus, les vices & les erreurs des sociétés.

Si les réflexions m'ont entraîné quelquefois, elles sont une suite de l'observation qu'on a apporté à recueillir les faits historiques, à les rapprocher, les combiner, & les comparer : le détail des monuments n'y a rien perdu. On verra

---

(a) *Scito enim conferentem Auctores me deprehendisse à juratissimis & proximis veteres transcriptos ad verbum neque nominatos.* Plin. lib. I.

que c'eſt de ces monuments mêmes qu'elles ſont ſouvent émanées.

Oui, l'on verra que l'uſage des ſtatues chez les Anciens, avoit rapport à plus de choſes que l'on ne croiroit peut-être : il tenoit à la religion, à la morale, aux principales maximes du gouvernement, aux ſentiments les plus tendres de la nature. Si cela eſt, je me flatte qu'il ne paroîtra pas que j'aie cherché à donner trop d'importance à mon ſujet, ni que je m'en ſois trop éloigné. Eh! comment m'en ſerois-je éloigné? Si dans une choſe qui fut comme le reſſort de la religion & de la politique des Anciens, qui eut tant de liaiſon avec le culte & les vertus des citoyens, je n'ai fait qu'enviſager les divers rapports que l'uſage des ſtatues avoit avec les mœurs, & la façon de penſer des nations : ſi ces rapports ſont réels, les idées qui en réſultent ne peuvent être que vraies, & les réflexions qu'ils font naître ſeront ſolides & juſtes.

L'érudition eſt utile en ce qu'elle vivifie, pour ainſi dire, toutes les autres parties de la littérature, depuis celle dont s'occupe le bel eſprit, juſqu'à celle qui conſtitue le Philoſophe : mais ſa principale utilité doit tendre à perfectionner la raiſon. Le but eſſentiel des découvertes, eſt de connoître les rapports qu'elles ont avec l'homme, ſes actions & ſes paſſions : ceux que les choſes ont entr'elles ne nous importent que par ceux qu'elles ont avec nous. C'eſt de cette utilité relative à notre eſpece, que le vrai des conjectures & des combinaiſons des faits découle comme de ſa ſource, que ce qui a dû être ſe devine par l'analogie qu'il a avec ce qu'on ſait qui a été. Or, rien de moins éloigné de l'homme que des monuments faits pour le repréſenter & l'immortaliſer.

Suivant

Suivant ces vues, les ſtatues appartiennent plus à la Philoſophie qu'on ne le penſeroit; & on peut dire ſur-tout de l'art qui les produit, ce que Ciceron diſoit en général des arts; qu'ils ſe tiennent tous par des liens & des rapports communs, par une eſpece de parenté. (a) Il s'en faut bien qu'ils aient aujourd'hui l'étendue, l'importance & l'énergie qu'ils avoient autrefois: comme la partie morale a preſqu'entiérement diſparu de pluſieurs d'entr'eux, l'influence réciproque des mœurs, des loix & des arts des Anciens, nous échappera à tout moment ſans le flambeau de la Philoſophie porté dans l'étude de la ſombre antiquité. Celui qui a dit que qui ſeroit inſtruit de l'origine & des progrès des arts, connoîtroit peut-être l'hiſtoire des vices & des vertus, n'a point avancé un paradoxe. Si l'érudition embellit la raiſon, c'eſt à l'eſprit philoſophique à la diriger & à l'appliquer, & c'eſt avec bien de la raiſon qu'Ariſtippe comparoit ceux qui négligeoient cet eſprit pour s'attacher uniquement à la littérature agréable, aux galants de Pénélope qui couroient après ſes ſuivantes. C'eſt un reproche toujours à craindre aux gens d'étude.

Il n'arrive que trop ſouvent à ceux-ci de mépriſer l'objet de l'étude qui n'eſt pas la leur. L'Antiquaire qui ne voit rien de ſi intéreſſant que de conſacrer ſes ſoins à la conſervation des monuments, l'Erudit qui ne trouve que des mots par-tout où il ne lit point des faits, plaignent ordinairement le Philoſophe & le Poëte comme des gens qui ſe guindent dans la région de l'imagination & des chimeres: en revanche l'Erudit & l'Antiquaire ne ſont pour ceux-

(a) *Artes quæ ad humanitatem pertinent, habent quoddam commune vinculum, & quaſi cognatione quâdam inter ſe continentur.*

ci que des eſpeces d'avares occupés à amaſſer ſans jouir.

Mais les uns & les autres n'entendroient-ils pas mieux leurs intérêts, ſi au lieu de s'iſoler, ils convenoient des beſoins réciproques qu'ils ont les uns les autres de leurs travaux? Car ſi la ſociété doit au bel eſprit pluſieurs ornements dont elle jouit, ſi elle doit ſes lumieres au Philoſophe; les richeſſes de l'Erudit & de l'Antiquaire fourniſſent ſouvent aux ſciences ſublimes & à la poéſie, les ſujets ſur leſquels elles s'exercent. Mais il eſt à remarquer à ce propos que l'étude des Antiquités ne reſſemble aucunement à l'idée que s'en forment bien des gens.

On lui donne du ridicule, parce qu'on ne l'approfondit point, parce qu'on ne voit les choſes que d'un côté. Que l'on ſe moque d'un homme qui s'extaſie à la vue d'une vieille urne ou de quelques fragments informes d'une ſtatue; à la bonne heure : mais les recherches des monuments qui peuvent conduire à la véritable Philoſophie, ſont au-deſſus de la plaiſanterie. Les monuments même groſſiers, imparfaits & vils aux yeux de l'artiſte, ſont précieux pour quiconque veut connoître le progrès des arts. Les médailles ordinaires ſont des preuves des faits hiſtoriques, les monuments de l'Hiſtoire Naturelle ſont, pour ainſi dire, les médailles de la nature, les monuments même informes le ſont du progrès des arts & du goût. Les ſtatues ſont les médailles des mœurs anciennes.

Ce mépris des recherches d'Antiquités & des diſcuſſions hiſtoriques ſi commun parmi les gens d'eſprit, & la négligence de les rapporter aux mœurs ſi commune aux Antiquaires, ne feroient-ils point la cauſe de cette futilité qui ne regne que trop ſouvent dans ce qu'on appelle Ouvrage agréable?

C'eſt pour éviter ces deux défauts que j'ai cherché à appuyer de pluſieurs faits la partie morale de cet ouvrage. Je crois qu'il vaut mieux abonder en preuves que de hazarder légérement des conjectures fondées ſur des demi-vues, de crainte de trop s'appeſantir.

Prenons garde de ne pas juger par nos mœurs & par nos uſages, de celui des Statues des Anciens; & ce n'eſt pas le ſeul cas, où pour ſe faire des idées juſtes, il faille ſe laiſſer, pour ainſi dire, entraîner aux mœurs antiques. Vouloir rendre modernes les ſiecles anciens, tranſporter dans les ſiecles reculés les idées du ſiecle où l'on vit; c'eſt, dit l'illuſtre Monteſquieu, des ſources de l'erreur, celle qui eſt la plus féconde. Je dirai encore, c'eſt faire paroître les Héros Grecs ſur notre ſcene avec nos mœurs & nos habits.

Parmi nous, les ſtatues ne ſont guere que des objets de luxe civil ou religieux. Si le goût des arts en orne les édifices, ſi le langage uſité en a fait le ſynonyme des honneurs mérités, l'ambition ne ſe les propoſe guere comme la récompenſe la plus deſirable & la plus diſtinguée, ſouvent elles ne peuvent être conſidérées que comme des portraits indifférents; ſi la piété en décore les temples, ce ne ſont là que des acceſſoires, dont une religion eſſentiellement ſpirituelle ſauroit ſe paſſer ſi elle le vouloit. Chez les Payens l'hiſtoire des ſtatues eſt preſque l'hiſtoire de l'Idolâtrie, une ſtatue d'un Dieu étoit un Dieu, celle d'un homme illuſtre fut le ſuprême honneur, un droit inaliénable de la vertu, un témoignage éternel des belles & grandes actions dont les paſſions, la politique & la légiſlation s'occuperent également. Qu'on liſe l'Orateur Grec, Dion-

Chryſoſtome, (*a*) & l'on verra juſqu'où l'ambition, je dirois même le fanatiſme de ces monuments honorables étoit pouſſé. Il dit qu'un nombre infini de gens ne paroiſſoit mourir que pour obtenir des ſtatues & des inſcriptions.

C'eſt en ſuivant cette analogie que nous comprendrons comment Romulus, après avoir aſſaſſiné ſon frere, put faire accroire qu'il avoit un avertiſſement de l'Oracle, qu'en élevant une ſtatue à Remus, le fratricide ſeroit expié; que l'on fit dépendre d'une ſtatue conſervée ou enlevée le ſort d'une Ville ou d'un Etat, comme firent les Troyens & les Tyriens, que l'enlevement d'une ſtatue put devenir le motif ou la cauſe de guerres ſanglantes entre deux nations, comme la Statue d'Hélene ſelon quelques Anciens, (*b*) le fut de celle de Troye; que tout accident ſurvenu à un ſimulacre des Dieux, ou à une ſtatue d'un Empereur, fut un événement menaçant ou qui promit d'heureux ſuccès; que pour guérir l'eſprit d'Arſinoé, il fallut renvoyer la ſtatue de Diane que Ptolomée Evergete ſon mari avoit reçu en préſent d'Antiochus, & dont la beauté l'avoit frappé. Nous comprendrons encore comment l'on fit un procès en forme aux ſtatues de Philopœmen; comment l'on put faire mourir un citoyen, parce qu'il avoit dans ſa maiſon celle de Caſſius, l'un des conjurés contre

(*a*) *Sexcenti ſunt qui ſuas ipſorum animas profuderunt pro Civitate, propriâque vitâ emerunt imaginem & inſcriptionem. Dio-Chryſoſt. Orat. XXXI.*

(*b*) Il y a des Ecrivains qui ont prétendu que ce n'eſt pas Hélene en perſonne, mais ſa ſtatue qui fut tranſportée à Troye. Hérodote eſt de ce nombre, avancant que les Troyens n'euſſent pas été ſi dépourvus de ſens commun de ne pas rendre Hélene, ſoit qu'Alexandre y conſentît, ſoit qu'il s'y opposât, à la vue de leur entiere ruine. Euripide paroît du même ſentiment. Voyez le prologue de ſa Tragédie, intitulée *Hélene* & Euſtatius, ſur le 3e Liv. de l'Iliade.

Céſar, comme fit Néron : enfin comment il y eut de quoi intenter un procès à un grand Capitaine, pour avoir placé la ſienne dans un lieu plus élevé que celui où étoit la ſtatue du Dictateur Romain, comme Hipſus fit à Marcellus, Préteur de Bithynie. Oui, tous ces faits, & mille autres qui nous ſurprennent, ont une analogie parfaite avec les mœurs Grecques & Romaines; elle ſeule peut nous en donner la clef. Les choſes qui nous paroiſſent incroyables ne le ſont plus lorſqu'on ſonde les principes dont elles émanent.

Si jamais cet ouvrage peut occuper le loiſir de quelque oiſif, on ne doit pas le juger par parties ſéparées, mais s'armer d'une grande patience pour le lire d'un bout à l'autre : On ne peut pas tout dire dans un chapitre, & la vérité de ce qu'on dit dans un endroit ne ſe trouve quelquefois confirmée que bien loin de là, une infinité de fils imperceptibles lient ſouvent les parties d'un ouvrage qui paroiſſent étrangeres. C'eſt à celui qui l'a bien médité, de voir la place où chaque choſe doit être, & l'ordre du tout.

On pourroit demander pourquoi dans un ouvrage où il eſt queſtion des ſtatues anciennes, j'ai ſouvent tiré des exemples des pratiques des Barbares ou des Sauvages & des temps modernes; je répondrai que rien n'eſt plus propre à nous donner des idées juſtes ſur l'état des arts, ſur les mœurs & les uſages des anciens, encore peu civiliſés, que de préſenter les pratiques des nations qui de nos jours vivent encore dans l'état de barbarie. Il eſt bon de faire remarquer que chez toutes les nations & dans tous les temps, le Moral & le Phiſique ſe trouvent, pour ainſi dire, au niveau, un même eſprit animant & modifiant l'un & l'autre; que tous les peuples du monde ont à-peu-près les mêmes chimeres dont la ſource eſt dans la nature humaine & dans

ſes affections, puiſqu'elles ſe ſont trouvées preſque les mêmes dans des pays fort éloignés les uns des autres pour les lieux & pour les temps. Le parallele de ces pratiques conduit naturellement à faire juger que les mêmes actions ont le même principe, & que le même principe a dû produire les mêmes effets. Il faut juger de la façon de penſer de ceux que nous ne pouvons plus connoître, par la façon de penſer de ceux que nous connoiſſons très-bien. Les opinions qui ſe trouvent généralement répandues dans les pays barbares, le ſont de même dans tous les ſiecles de barbarie. *Novi ſtatûs imago, arcanum antiqui.* (Tacite.) Les choſes, dit Lamiſcus de Samos, (*a*) ſe font & ſe feront comme elles ſe ſont faites, & l'Eccléſiaſte (*b*) nous avertit que ce qui a été, eſt ce qui ſera. C'eſt là une regle que les Antiquaires devroient toujours avoir devant les yeux, pour juger ſainement des mœurs, des uſages & des monuments de la premiere antiquité, parce que la même poſition, les mêmes néceſſités, les mêmes défauts des arts produiſent les mêmes idées, les mêmes opinions, les mêmes pratiques, ſuivant les climats des pays, & les autres circonſtances où l'on ſe trouve. C'eſt là, je le répete, la Philoſophie des Antiquaires: mais combien peu d'Antiquaires Philoſophes!

Cependant, pour ne pas trop charger le texte de ces eſpeces de paralleles, j'ai renvoyé dans des notes les faits qui pourroient être regardés comme étrangers à l'objet immédiat de cet ouvrage. Les Lecteurs, qui n'aiment pas les notes, & ſont preſſés d'arriver à la fin de la lecture qu'ils

(*a*) εςὶν α εγενετο καὶ εςαῖ.

(*b*) *Quid eſt quod fuit? ipſum quod futurum eſt.*

entreprennent, n'ont qu'à les paſſer & avoir la bonté de croire l'auteur ſur ſa parole; ils lui feront honneur, s'épargneront de l'ennui, & feront connoître qu'ils aiment mieux croire que d'aller voir.

Au reſte, la Lettre qui ſuit fera connoître ce qui a donné occaſion à cet ouvrage : entrepris pour ſatisfaire la curioſité d'un frere, dont les vertus & les lumieres littéraires égaloient les talents militaires, je me propoſois de lui en faire un hommage au retour de ſes expéditions guerrieres, mais le deſtin en a diſpoſé autrement, il lui a envié des honneurs auxquels ſon mérite l'appelloit, & à peine étoit-il ſorti des champs de la gloire, qu'il l'a précipité dans la nuit du tombeau. Parvenu à la plus haute réputation dans les armes, élevé aux premiers grades, décoré des honneurs les plus diſtingués, invité par les étrangers au ſuprême commandement militaire, une mort ſubite ne nous a laiſſé que ſon nom & ſa gloire, qui dans d'autres ſiecles auroient enrichi l'Hiſtoire des Statues. Pleuré dans le pays ennemi comme dans ſa patrie, il ne me reſte d'autres conſolations d'une perte ſi ſenſible, que de la voir ſuivie des regrets de l'Europe entiere, & de pouvoir à l'imitation de Tacite (*a*) à l'égard de ſon beau-pere, répandre quelques fleurs ſur ſon tombeau. Privé du ſeul bonheur que j'enviſageois comme prochain, de finir mes jours avec ce frere reſpectable, qu'il me ſoit permis d'épancher mon cœur par ce témoignage de mon eſtime & de ma tendreſſe; c'eſt l'unique ſoulagement, c'eſt l'unique dédommagement que j'éprouve dans la privation d'un frere qui honoroit l'humanité, ſa profeſſion, ſa maiſon & ſa

(*a*) *Profeſſione pietatis aut laudatus aut excuſatus.*

patrie, dont la vie a été aſſez longue pour ſa réputation, mais trop courte pour la conſolation de ſes parents & de ſes amis, & j'oſe dire, d'après le témoignage gracieux & honorable de ſes maîtres; pour le ſervice de l'Etat qu'il avoit l'honneur de ſervir.

ARTICLE

D'une Lettre écrite à mon Frere.

De Rome le premier Mai 1754.

„ Voilà le tableau de Rome politique. Rome matérielle „ paroît à la vérité céder à l'ancienne; mais les beaux reſtes „ des grands monuments antiques qu'elle poſſede, conti- „ nuent de la faire jouir de ſon ancienne ſplendeur. Comme „ il faut de bons yeux pour bien voir & pour jouir de cette „ gloire extérieure de Rome, jugez combien ſouvent il „ m'arrive de regretter d'en avoir d'auſſi mauvais, & auſſi „ peu propres à examiner & à parcourir tant d'objets intéreſ- „ ſants. Non, je n'ai jamais tant ſenti qu'ici le mal-aiſe que „ cauſent les privations: néanmoins ces reſtes de ſuperbes „ édifices, quelques dégradés qu'ils ſoient, préſentent en- „ core aſſez de quoi me frapper, me ſurprendre & m'é- „ blouir: à leur vue on ſent naître une certaine élévation „ dans l'ame qu'on n'éprouve nulle part ailleurs. Ce qu'on „ voit ici eſt bien propre à prouver que les Ecrivains ne „ nous en ont point impoſé dans les deſcriptions qu'ils „ nous ont fait des efforts & des prodiges de l'Architectu- „ re & de la Sculpture chez les Anciens.

„ Cette derniere eſt encore aujourd'hui la plus riche „ dans Rome. Ses anciennes productions ſont innombra- „ bles, & elles paſſent toute expreſſion autant en beauté qu'en

„ qu'en quantité. Le nombre des ſtatues antiques eſt ſi
„ grand, que ſi l'on faiſoit comme dans l'ancienne Rome,
„ le cens des citoyens, je doute ſi ceux-ci ne ſe trouve-
„ roient pas inférieurs en nombre à celui de ce peuple
„ inanimé.

„ Cela ne vous donne pas ſans doute une grande idée
„ de la population de cette Capitale du monde? Eh! com-
„ ment ſeroit-elle fort peuplée, lorſqu'une grande partie
„ des individus qui la compoſent, conſidérés relativement
„ à la ſource de la propagation, ſont eux-mêmes autant que
„ des ſtatues. Ce n'eſt plus comme dans l'ancienne Rome,
„ où il n'y avoit qu'un petit nombre de Veſtales & de prêtres
„ de la Grande Déeſſe, qui fuſſent ſtériles, & n'influaſ-
„ ſent point à la multiplication de l'eſpece humaine. Dans
„ l'état préſent ces ſortes d'individus ſont la bonne moitié
„ de Rome vivante. Un eſprit un peu trop plaiſant diſoit
„ que les Cardinaux ſont des ſimulacres des anciens Séna-
„ teurs Romains, comme ceux-ci étoient les ſimulacres de
„ leurs Dieux. Si cela étoit voilà encore le nombre des
„ ſtatues morales, dont je viens de vous parler, augmenté.
„ Mais plaiſanterie à part, le prodigieux nombre de ſtatues
„ antiques, eſt ce qui me frappe le plus à Rome, & c'eſt
„ auſſi ce qu'il y a de mieux conſervé entre tant de monu-
„ ments qu'on y admire.

„ Je compte d'être le mois prochain à Naples, & je vous
„ parlerai alors des découvertes d'Herculanum. *Adieu.*

Réponſe de mon Frere.

„ Votre plaiſanterie ſur l'état politique de Rome, m'a
„ fort diverti. Jean-Jacques Rouſſeau n'a pas toujours por-
„ té des raiſons qui aient autant d'apparence de vérité pour

„ ſoutenir ſes paradoxes. Il s'en faut bien que je regarde
„ comme tel ce que vous obſervez touchant la dépopula-
„ tion de Rome moderne; elle n'eſt pas la ſeule Ville à la-
„ quelle le nombre des célibataires porté à l'excès faſſe
„ tort, ſans lui apporter des avantages qui dédommagent.
„ Mais je m'imagine qu'il y a un peu & beaucoup d'exagé-
„ ration dans le parallele que vous faites du nombre des
„ ſtatues antiques avec celui des habitants; il me ſemble
„ que vous avez procédé un peu à la Voltaire : permet-
„ tez-moi de regarder cela plutôt comme un trait ſatyrique
„ contre cette dépopulation, que comme une notice que
„ vous avez prétendu de me donner de ces monuments
„ intéreſſants : auſſi je ne vous tiendrai pas quitte là-deſſus.
„ Je lus autrefois à Rome un petit livre latin d'un ſavant
„ Allemand ſur les ſtatues des hommes illuſtres, mais cet ou-
„ vrage, plein de textes & de citations, ne ſatisfit point ma
„ curioſité, qui auroit voulu remonter plus loin. Vous ſe-
„ riez en état de me donner de plus grands éclairciſſements
„ touchant l'origine & l'importance des ſtatues chez les
„ Anciens. Vous ſavez que les contrées où je vis, n'offrent
„ guere de ces objets de curioſité qui portent à faire des
„ recherches. Les anciens Germains, qui vivant dans les
„ forêts, n'adorerent pendant long-temps que les arbres
„ qui les frappoient le plus par leur grandeur, ne furent
„ pas dans le cas d'appeller la Sculpture au ſecours de la
„ religion. Ce ne fut qu'après le commerce qu'ils eurent
„ avec les Romains, qu'ils commencerent à les imiter de
„ bien loin, ſans en avoir jamais approché dans la culture
„ des beaux arts. Comme ce pays n'a jamais été leur pays
„ natal, ils ont encore bien de la peine à s'y naturaliſer.
„ Peut-être qu'on leur a tant dit que nous en avons été

„es destructeurs dans les pays où ils fleurissoient le plus, „ qu'effrayés ils nous redoutent & nous fuient : vous êtes, „ pour ainsi dire, à la source, & par là vous aurez plus „ de facilité de faire des observations justes, & en même-„ temps utiles à l'histoire de l'esprit humain, de la politi-„ que & des arts. Je vous prie donc de mettre par écrit „ quelque chose là-dessus, & de m'en faire part. J'atten-„ drai avec un égal empressement les détails que vous me „ promettez des découvertes d'Herculanum, & je vous „ embrasse de tout mon cœur.

Autre Lettre à mon Frere.

„ Vous êtes donc étonné, mon cher Frere, de ce que „ je vous dis dans la lettre que je vous écrivis de Rome l'an-„ née passée, que dans cette Ville le nombre des statues „ égale presque le nombre des citoyens, & vous regardez „ cela comme une exagération, ou un trait de satyre con-„ tre la dépopulation de cette vaste Capitale du monde. „ Qu'eussiez-vous donc dit, si comme Pétrone, j'eusse avan-„ cé qu'à Rome, il étoit plus aisé de rencontrer un Dieu „ qu'un homme, ou comme un Ecrivain (*a*) du septieme „ siecle, qu'elle contenoit presqu'autant de statues que „ d'hommes vivants ?

„ Non, mon frere, je n'ai rien exagéré, & si je vous ai „ parlé avec un peu d'enthousiasme & d'étonnement de ce „ peuple inanimé, c'est que réellement je ne m'étois pas „ attendu à le trouver aussi nombreux, après ce que nous „ savons que cette ville a essuyé du temps des guerres ci-„ viles, de la part de ses tyrans, de celle des conquérants

---

(*a*) *Cassiod. Posteritas penè parem populum urbi dedit quam natura procreavit.* Vario. VII. 15.

„ barbares, jaloux de tout ce qui annoncoit la gloire Ro-
„ maine, du zele des premiers chrétiens contre tout ce qui
„ tenoit au paganiſme, enfin après les exportations que la
„ curioſité des étrangers, & l'avidité ou la miſere des Ro-
„ mains modernes ont occaſionées dans Rome.

„ Oui, malgré toutes ces cauſes de dévaſtation, ſans
„ compter les ſuperbes collections du Capitole, du cabi-
„ net de Florence, & de quantité d'autres de particuliers,
„ les veſtibules, les eſcaliers, les ſalles des palais, & une
„ infinité de jardins ſont encore ornés de tant de ſtatues
„ antiques, que les yeux des étrangers en reſtent tout
„ étonnés. Vous avez ſans doute entendu parler des gran-
„ des richeſſes en ce genre, des Vignes Borgheſe, Pam-
„ phile, Médicis, des Palais Farneſe, Barberini, Veroſ-
„ pi, Maſſimi, Albani, &c. Mais rien n'égale, je ne dirai
„ pas pour le choix, mais pour le nombre, celles du Palais
„ Giuſtiniani, dont toutes les chambres, la cour, l'eſcalier
„ & tous les coins ſont remplis & couverts, & où dans
„ une eſpece de halle dépendante, ſont entaſſées toutes celles
„ qui n'ont pu trouver place, formant un coup d'œil qui
„ préſente plus de pieces antiques, que n'en poſſede peut-
„ être tout le reſte de l'Europe, ſans excepter Florence.
„ En parcourant les autres Villes d'Italie, après mon départ
„ de Rome, il me ſembloit d'être à cet égard dans des dé-
„ ſerts, tout y avoit un air nud.

„ Sous le Pontificat du Pape regnant, qui a fort à cœur
„ la gloire d'avoir enrichi la collection du Capitole, on a
„ fait un réglement par lequel déſormais il ne ſera plus
„ permis de tranſporter de Rome les monuments antiques.
„ Quelque fâcheuſe que ſoit cette défenſe pour nous au-
„ tres étrangers, & ſur-tout pour les Anglois qui ont tant
„ de guinées à donner à leur curioſité, il faut convenir

„ qu'elle eſt dictée autant par une ſaine politique que par „ l'amour des arts, car après la grace de Dieu, & du St. „ Siege qu'on va puiſer à Rome comme à la ſource, je „ ne connois rien qui contribue plus à la ſubſiſtance du „ peuple que ces curioſités; elles attirent grand nombre „ d'étrangers, & les invitent à s'arrêter. S'il arrive que „ cette ordonnance y ſoit plus ſcrupuleuſement obſervée „ que celle de la réforme des abus qu'on y renouvelle „ de temps en temps, il ne faut pas douter que le nom- „ bre des ſtatues n'aille encore en augmentant, au moyen „ des fouilles de terre qui ſe font continuellement, & qui „ ne laiſſent pas de procurer ſouvent de nouvelles dé- „ couvertes & de nouveaux tréſors.

„ Il faut que vous ſachiez à ce ſujet que c'eſt une cho- „ ſe ordinaire à Rome de voir des ſociétés de différents „ particuliers, qui achetent ou louent des terreins uni- „ quement dans le deſſein de les fouiller, & d'y chercher „ des antiquités. C'eſt à une pareille entrepriſe faite à la „ ville Hadrienne par Monſignor Furietti que nous de- „ vons le beau tableau de Moſaïque des colombes, que ce „ Prélat a fait graver à la tête de ſon excellent ouvrage „ ſur les peintures de cette eſpece. On lui doit auſſi les „ deux magnifiques centaures, qui à la vérité l'ont payé „ de ſes peines & de ſes avances, mais qui, ſi l'on en „ croit une hiſtoriette qui court dans Rome, ont contri- „ bué à lui retarder le chapeau de Cardinal, que les vœux „ univerſels lui décernoient; car on prétend que le Pape „ a été piqué contre lui de ce qu'il n'a pas voulu céder „ ces deux belles pieces à la collection du Capitole qu'il „ a fort à cœur d'enrichir. Quoi qu'il en ſoit, lorſque le „ ſuccès des fouilles ne répond point aux eſpérances, on „ en tire aſſez ſes frais par la quantité de matériaux qu'on

„ ne manque preſque jamais de déterrer. Quoique les re-
„ cherches & fouilles innombrables, faites tant par les
„ anciens que par les modernes, puiſſent faire craindre
„ qu'il ne reſte plus rien à découvrir, néanmoins les dé-
„ couvertes que l'on fait de temps en temps, paroiſſent
„ raſſurer; prouvant que tout n'eſt pas encore épuiſé. Il
„ y a tout lieu de penſer que la ſurface de ce palais,
„ que tant d'Empereurs avoient orné ou enrichi, & qui
„ eſt l'endroit de Rome qui a été le moins fouillé, cache
„ encore des tréſors ſans prix aux yeux des Antiquaires.
„ C'eſt de cette mine reſtée intacte juſqu'à l'an 1720,
„ que l'on a tiré les deux Coloſſes de Pierre Baſalte, qui
„ ornent aujourd'hui les jardins de Colorno.

„ A propos des ſtatues que l'on tire de deſſous terre, il
„ ne faut pas vous laiſſer ignorer non plus que quelques
„ dégradées & briſées qu'elles viennent ſouvent au jour,
„ il ſe trouve à Rome des artiſtes, qui n'ont preſque d'au-
„ tre profeſſion que de réparer ces monuments dégradés,
„ & ils réuſſiſſent au-delà de ce que vous pouvez vous
„ imaginer.

„ Telle ſtatue qui eſt entrée dans les atteliers des Na-
„ poléons ou des Bracci, en monceau de pieces de mar-
„ bre, en ſort preſque comme un bloc ſortoit des mains
„ de Praxitele. Le Prélat dont je viens de vous parler,
„ m'a dit que ces deux centaures furent portés chez lui en
„ pluſieurs ſacs, & on ne s'apperçoit pas aiſément aujour-
„ d'hui où ſont les ſoudures. La ſtatue de Nonnius Balbus,
„ Pere, & pluſieurs autres que le génie des Bourbons, pro-
„ tecteur des arts a fait découvrir à Portici, doivent à la mê-
„ me habileté leur parfaite reſtauration. La premiere dont
„ je viens de parler, fut trouvée en pieces, & il paroiſ-
„ ſoit impoſſible de la recompoſer, Joſeph Canard, Sculp-

„ teur, à force de travail, lui a rendu, pour ainſi dire, la „ premiere vie. C'eſt le Cardinal Alexandre Albani, pro- „ tecteur de la nation Allemande, qui eſt de nos jours le „ réparateur en chef des monuments de l'antiquité. La „ piece la plus dégradée, la plus défigurée, & que l'on „ croiroit la plus incurable, reprend chez lui la fraîcheur „ du premier âge, & l'équivalent de ſa premiere création. „ Mais votre curioſité ne ſeroit pas ſatisfaite, dites-vous, „ ſi je n'entrois pas dans quelque détail, & ne vous ren- „ dois pas raiſon de ce grand nombre de ſtatues que l'on „ voit, & que l'on découvre encore dans le territoire Ro- „ main. Ce deſir eſt digne de vous, & mérite bien que je „ me donne quelque ſoin pour le ſatisfaire, ſur-tout en vous „ voyant mettre ſi bien au profit de la raiſon, la connoiſſan- „ ce des monuments de l'antiquité.

„ Il faut cependant que je vous prévienne que je ne ſau- „ rois ſatisfaire à ce que vous me demandez, que par une „ réponſe un peu longue. Au lieu d'une lettre vous allez „ avoir, ne vous en déplaiſe, une diſſertation en forme, „ & qui pis eſt, une diſſertation ſouvent hériſſée de textes „ latins; car vous ſavez que pour nous autres Antiquaires, „ les textes grecs & latins ſont des paroles ſacramentelles: „ heureuſement quoique militaire, les langues ne vous ſont „ point étrangeres.

„ Je vais donc vous dire tout ce que je ſais, tout ce que „ j'ai pu raſſembler ſur l'hiſtoire des ſtatues. Souvenez- „ vous que je ne ſuis qu'un amateur des arts, médiocre con- „ noiſſeur, & nullement artiſte. N'oubliez pas non plus „ qu'en train de voyager, je n'ai eu ni le temps, ni le loiſir „ de mettre tout l'ordre deſirable dans un ouvrage que je „ n'ai fait que pour vous convaincre de ma déférence, & „ des tendres ſentiments que vous me connoiſſez pour vous.



INTRODUCTION.

LEs anciens Auteurs ſe ſervent de différentes appellations lorſqu'ils parlent de ſtatues. On les trouve déſignées indifféremment ſous les noms de ſignes, de ſimulacres, d'images & de ſtatues. Ciceron en parlant de la ſtatue de Tanagrée que Claudius avoit fait placer dans ſa maiſon après qu'il eut fait exiler cet Orateur, emploie ſucceſſivement ces différents noms. Il y a néanmoins quelque différence entr'eux, le nom de ſigne déſignoit originairement les images des Dieux ou des Héros, par la raiſon que dans leur origine, ces ſortes d'images étoient plutôt déſignées qu'exprimées, plutôt des ſymboles ſous leſquels on honoroit les Dieux, que l'image réelle des Divinités.

Les ſimulacres étoient proprement les ſtatues des Dieux, & chez les Latins, ce mot étoit l'équivalent de celui de εἰδεολον chez les Grecs, d'où eſt venue l'appellation vulgaire d'Idoles, pour déſigner les ſtatues qui repréſentent les Dieux. Suétone en parlant des honneurs exceſſifs qu'on rendit à Jules Céſar, dit qu'il ſouffrit qu'on lui érigeât des ſimulacres entre les Dieux, & des ſtatues entre les Rois.

Quoique le nom d'Image appartînt proprement aux figures peintes ou en relief tant en cire qu'en d'autres matieres, on s'en ſervoit néanmoins auſſi en parlant de celles de bois, de pierre, de bronze, & de marbre. Pline oppoſe les images dans leur ſens propre, à celles qui étoient de matiere plus ſolide, ou des ſtatues.

Cette derniere appellation des ſtatues eſt plus moderne, & paroît n'être née qu'avec les progrès de l'art même qui les forma, c'eſt-à-dire, depuis qu'on donna aux ſimulacres, auparavant informes & groſſiers, la figure humaine en entier; & c'eſt par

D

cette raiſon que le commentateur de Virgile, (*a*) tire cette dénomination de *ſtare*, *ſtatuere*, parce que les images ainſi formées devenoient fixes & immobiles ſur leurs pieds, d'où eſt venu le proverbe Grec, plus immobile qu'une ſtatue. (*b*)

Au reſte, il ne faut pas juger de ces appellations par les expreſſions des Poëtes ſouvent peu exactes, & forcées par la néceſſité de la meſure, qui oblige à ſe ſervir d'un terme plutôt que d'un autre, & à confondre ſouvent les termes des arts, qui ont, pour ainſi dire, des confins limitrophes, tels que la Sculpture, la Peinture & la Gravure.

Le premier uſage des ſtatues priſes dans le ſens général de ces différentes appellations, à en juger par Pline, fut à l'honneur des Dieux, & des Dieux il paſſa aux hommes, dont les vertus ou les actions illuſtres mériterent qu'on en conſervât la mémoire à la poſtérité. Cette idée fournit la diviſion naturelle de cet Ouvrage. La premiere partie roulera ſur les ſimulacres des Dieux appellés Idoles, & nous en verrons l'origine, & les progrès tant phyſiques que moraux. Les ſtatues conſacrées à l'honneur des hommes, feront le ſujet de la ſeconde partie, & on verra l'eſprit de leur inſtitution, les raiſons de leur multiplication, la part qu'elles eurent à la légiſlation, les regles qu'on preſcrivit à cet honneur, & les abus qu'on en fit : & comme un eſſai hiſtorique d'un art, tel qu'un Embryon, doit contenir du moins virtuellement toutes les parties du ſujet qu'on veut faire connoître; ſuivra une troiſieme partie pour détailler les artiſtes de l'antiquité, les caracteres des productions de la Sculpture chez les différentes nations qui en firent uſage; caracteres qu'on peut regarder comme les manieres des différentes écoles. On donnera un détail de différentes eſpeces de ſtatues tant divines qu'humaines, & on finira par les raiſons de la décadence, & de la diminution des ſtatues & de l'art qui les produit.

(*a*) *Aſcenſius II. in Æneid. effigiem ſtatuere id eſt erigere, undè ſtatuæ dictæ quæ ſtatuuntur & ſtant.*

(*b*) ακινητοτερος ανδριαντος *immobilior ſtatuâ.*



DE L'USAGE *DES STATUES* CHEZ LES ANCIENS.



PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'origine des Statues.

UN Auteur qui a écrit fort en abrégé ſur les ſtatues, les fait venir de l'imitation de quelque production fortuite de la nature. Quelques anciens ont donné à la Sculpture une naiſſance commune avec la Peinture. Des profils de l'ombre d'un homme ou d'une brebis tracés ſur un mur ou ſur le ſol, en firent naître également la premiere idée ; l'amour ſelon d'autres fut le premier artiſte. Une jeune Grecque occupée de ſon amant qui ſe ſéparoit d'elle, pour en conſerver la mémoire, eſſaie d'en deſſiner l'image à la faveur d'une lampe, & fait enſuite la copie de cette ombre

Leon Baptiſte Alberti.

Plin liv. XXXV. 12. *Athenag. in legat. pro Chriſtian. & vid. Junium de pict. vet. in catalog. pag.* 56.

deſſinée, avec de l'argille pris dans l'attelier de ſon Pere Dibutades, Potier de profeſſion.

Quoi qu'il en ſoit de cette galante découverte, ainſi que de celles qu'on n'attribue qu'au hazard; nous chercherons moins ici l'origine phyſique, que l'origine morale des ſtatues, ou pour mieux dire, nous conſidérerons leur origine & leur progrès phyſiques, dans les cauſes morales qui les ont fait imaginer.

Suivant ce point de vue, j'oſe penſer qu'on trouve le premier germe des ſtatues, dans l'uſage où furent les premiers habitants du monde de laiſſer des monuments viſibles & permanents, ſoit des bienfaits qu'ils croyoient avoir reçus des Dieux, ſoit des prodiges qu'on leur attribuoit, ſoit enfin des objets matériels, au moyen deſquels on entendoit de fixer l'idée vague & métaphyſique de la divinité, & de rallier les hommes à un culte quelconque.

Plus on remonte vers l'origine des ſociétés, & plus la pratique de ces monuments eſt commune. La fameuſe tour de Babel ne devoit ſervir que de monument de l'union originaire avant la ſéparation des familles. Tout nous dit que cette pratique fut ſuivie par les différentes peuplades, qui ſe formerent depuis la ſéparation des deſcendants de Noé. Diſperſés en des lieux éloignés, déſerts, inconnus, & ſouvent couverts de forêts; ces monuments étoient d'autant plus utiles qu'ils pouvoient être conſidérés comme des ſignes de ralliement, des lieux de rendez-vous, qui par là acquéroient aiſément de la célébrité. Ce que l'on connoît de poſitif confirme la vérité de cette conjecture.

Les premiers veſtiges qu'on en trouve, ſont dans l'hiſtoire des
Geneſ. XXI. 33. Patriarches Abraham & Jacob. Le premier laiſſa une pierre pour monument de ſa tranſmigration, & le ſecond, après la célebre viſion de l'échelle myſtérieuſe qu'il eut à Béthel en Méſopotamie, avant que de quitter ce lieu, eut ſoin d'y laiſſer un monument (*a*) de cette grace ſinguliere : il conſacra avec des libations d'huile, la pierre ſur laquelle il repoſoit ſa tête durant le

(*a*) *Erexit lapidem in titulum.*

ſommeil pendant lequel le Seigneur lui apparut. La ſituation dans laquelle ſe trouvoit le peuple d'Iſraël, après le paſſage du Jourdain, obligea Joſué d'avoir recours à de pareils moyens, ſuggérés par la diſette des autres, pour éterniſer le prodige que le Très-Haut venoit d'opérer en ſa faveur. Douze pierres priſes dans le lit du fleuve, & transportées au lieu où les Iſraélites poſerent leur Camp, furent deſtinées à rappeller au peuple Hébreu, les bienfaits qu'ils avoient reçus de Dieu. (*a*)

Cette pratique aſſortie à la ſimplicité des premiers temps, & à la diſette des autres moyens, fut ſuivie par les peuples, qui ſe méprenant dans la ſource des bienfaits, ou ſéduits par la ſuperſtition, s'arrêterent aux créatures, au lieu de remonter au Créateur, pervertirent les idées primordiales de la divinité, & falſifierent celles des vices & des vertus.

Le plus ancien des Hiſtoriens profanes que nous connoiſſions, Sanchoniathon, (*b*) Phénicien du temps de Gédeon ou de David,

---

(*a*) *Quando interrogaverint vos filii veſtri cras, dicentes quid ſibi volunt lapides iſti? reſpondebitis eis.... ideo poſiti ſunt lapides in monumentum, &c.* Joſué, Cap. VI.

(*b*) Il étoit de Béryte, il écrivit une Théogonie ou l'hiſtoire de l'ancienne Théologie & des antiquités Phéniciennes, en IX liv. qu'il diſoit avoir appriſes de Jerombal, Prêtre du Dieu Yaa, pour Jehova, il conſulta par préférence les écrits de Thoth Egyptien, perſuadé, dit-il, qu'étant inventeur des Lettres, il devoit être le plus ancien des Ecrivains. Son Ouvrage eſt perdu ainſi que la traduction qu'en avoit fait Philon de Biblos du Phénicien en Grec, & il ne nous en reſte que des fragments conſervés par Euſebe & par Porphyre. Le fameux Dodwel prétend prouver dans une diſſertation Angloiſe, imprimée en 1681 in-8vo. & dans deux lettres dont on peut voir l'extrait: *in acta eruditorum Lypſiæ*... Supplem. Tom. II, pag. 512, que l'Ouvrage de Sanchoniathon eſt un Roman imaginé dans le ſecond ſiecle de l'Egliſe où vivoit Philon: cette opinion a été ſuivie par le Clerc, Bibliot. Choiſie, Tom. IX, pag. 242, & par Dupin, Diſſert. Prelim. ſur la Bible, Tom. II. On peut voir la Bibliot. Grecque de Fabricius, Tom. I. liv. cap. 28. J'ai ſuivi le ſentiment de Cumberland, qui défend le fragment de Sanchoniathon dans un Ouvrage publié en 1720, dont on trouve l'extrait dans les actes de Leipſick l'an 1722, pag. 525. Vandal eſt de la même opinion dans ſa diſſertation ſur ce fragment, & les Auteurs Anglois de l'Hiſt. Univ. aſſurent que les oppoſitions faites contre ſon authenticité ne ſont d'aucun poids, ils fixent l'époque de cet Ecrivain au regne de David, & certainement beaucoup au-deſſous de la guerre de Troye, mais Bochart, Vetius & d'autres, le font contemporain de Gédeon.

déposé en faveur de l'usage commun depuis les anciens temps, de ces sortes de monuments consacrés avec de l'huile ou de la graisse sous le nom de Bœtilia; nom que l'on pourroit conjecturer venir de la pierre mystérieuse de Jacob à Béthel, si ces sortes de pierres ne paroissoient pas remonter à une plus haute antiquité; car l'Historien que nous venons de citer, dit qu'Uranos posa le premier en Phénicie, ces Bœtiles ou pierres consacrées avec de l'huile ou de la graisse. Or, Uranos fut au de-là du temps des Patriarches.

Les Historiens postérieurs parlent de la même pratique des anciens. Homere & Strabon en font mention plus d'une fois. Suivant Diodore de Sicile, l'usage de ces monuments sacrés paroît avoir été universellement suivi chez les peuples divers, quoique éloignés les uns des autres de temps & de lieu. La pierre sur laquelle Apollon avoit déposé sa lyre, pour aider Thésée à bâtir les murs d'Athenes, étoit encore du temps de Pausanias un monument sacré, pour lequel on étoit si prévenu, qu'on se persuadoit qu'en frappant sur cette pierre, elle rendoit le même son que

Pausan. Beot. lib. IX.

les cordes d'une lyre. Auprès du tombeau d'Amphiaraüs, on voyoit trois pierres brutes, qui étoient des monuments respectés, des gestes merveilleux des anciens Thébains. Celui d'Amphion étoit entouré de pierres qui étoient des indices du prodige, que ce Musicien, regardé comme Divin, avoit opéré en les attirant par

Strab. lib. III.

son chant. Strabon parle d'amas de pierres qu'on voyoit autrefois à Cadix, & que l'on tenoit être des monuments de l'expédition d'Hercule dans cette contrée. Auprès du temple de Diane Leuné

Pausan Corinth. lib. II.

chez les Troëzeniens, on respectoit une pierre par la raison que c'étoit celle où Oreste avoit été purifié du meurtre de sa mere. Hercule ayant vaincu les Orchoméniens, en posa une pour monument de sa victoire, & elle étoit encore en vénération du

Pausan Beot. lib. IX.

temps de Pausanias. Ce que l'on a appellé depuis la Diane d'Éphese, fut d'abord un tronc d'orme, consacré par les Amazones, comme un monument de leur expédition. La pierre sacrée qui

Plutar. Quest. Rom. l. XXXVII.

étoit à Athenes à l'entrée du Palais de la Justice, sur laquelle Solon

ordonna que les gens de loi juraſſent de les obſerver, ſous peine, en cas d'infraction, de l'expier par la dédicace d'une ſtatue de métal du poids de cette pierre myſtérieuſe ; cette pierre, dis-je, étoit ſans doute quelque monument reſpectable des anciens temps, telle que celle qu'on voyoit à Rome près du temple de Mars hors de la porte Capene *(a)* & que le Pontife portoit en proceſſion, avec la vénération la plus religieuſe ſous le nom de Pierre *Manale*, pour obtenir de la pluie dans les temps de ſéchereſſe. C'eſt par une ſuite de l'habitude où l'on étoit de regarder ces ſortes de monuments avec un reſpect religieux, que dans un ſiecle même policé, tous les habitants de la Cherſoneſe, regarderent comme un préſage de la victoire de Lyſandre ſur Conon, la groſſe pierre qui paſſoit pour être tombée du Ciel, tout nouvellement ſur la côte d'Ægos-Potamos. *Plut. Vie de Lyſand.*

Ces ſortes de monuments furent fréquents chez les anciens habitants du Nord, & chez les nations Amériquaines ; & nous en verrons bientôt des exemples.

Des mouvements naturels de reconnoiſſance, de crainte ou d'eſpérance, quelquefois des vues politiques, inſpirerent donc l'uſage & le reſpect de ces monuments. La néceſſité les fit adopter, la ſuperſtition s'en empara, & les multiplia en faveur, & à la faveur de l'idolâtrie. Le principe fut le même dans la vraie & la fauſſe religion, parce que la néceſſité d'exprimer ſenſiblement les ſentiments qu'elle inſpire, eſt égale dans les deux. Il n'y eut de la différence que dans l'objet, auquel ces ſentiments ſe rapportoient ; différence qui rendit cette pratique légitime ou condamnable, ſuivant l'application qu'on en fit.

Mais comme l'idolâtrie prévalut, & devint inſenſiblement la Religion dominante, même dans les régions qui avoient été le berceau du vrai culte ; c'eſt à elle principalement qu'eſt due la pro-

---

(a) *Tum gelidus toto madebat corpore ſudor.*
Vid. ſerv. ad Æneid. lib. III. *verſ.* 175. *& ſex. Pomp. feſt. des verb. ſignificat ex Paulo.*

greſſion que l'on apperçoit de l'état de ſimple monument ou de ſigne d'un bienfait, ou d'un prodige ; à celui de Type de divinité & de cet état à celui de ſimulacre, avec des traits ou des parties de figure humaine ; enfin à l'état de ſtatues, par leſquels ſignes, types, ſimulacres & ſtatues, on repréſenta d'abord les Dieux méthaphyſiques & phyſiques, enſuite les hommes élevés par une apothéoſe, originairement populaire, à la condition des anciennes divinités. Il nous importe de conſidérer cette dérivation & cette progreſſion : nous nous y arrêterons donc dans un Chapitre à part.



CHAPITRE



CHAPITRE SECOND.

De l'abus que la ſuperſtition fit des monuments & ſignes ſacrés, & de leur application aux faux Dieux.

BIen des raiſons nous diſent que la premiere religion du monde fut ſpirituelle comme le Dieu qui en fut le premier objet. Le culte idolâtre n'a aucune des circonſtances qui accompagnent une inſtitution originaire & primitive, il a au contraire toutes celles qui accompagnent une inſtitution conſéquente, dépravée & corrompue. Les traces de la croyance de la premiere & grande cauſe de toutes choſes, ſe ſont conſervées au milieu des ténebres, les plus épaiſſes de l'idolâtrie. Le *Or* ou *Our* des Chaldéens, qui veut dire feu, ne fut d'abord regardé que comme la Métaphore de la lumiere increéée, de la ſplendeur éternelle de l'intelligence ſouveraine. Malgré l'extrême ſuperſtition de l'Égypte, on y trouvoit des notions fort juſtes de la Divinité, qu'on chercha de rendre par des images ſenſibles. Le globe placé à la porte du temple de Memphis, y fut regardé comme l'emblême de la nature divine; ainſi que chez les Hébreux, elle fut repréſentée par un triangle. Le nom de *Knef* qu'on donnoit à ce globe, dit Plutarque, indiquoit le vrai Dieu intellectuel, premier principe de tous les êtres; & ce ne fut que depuis le regne de la Zoolâtrie ou du culte des animaux, qu'il fut attribué au ſerpent adoré en Égypte & en Phénicie, ſous le nom d'Agatho-Dœmon, (le bon génie) dont même le culte a été rapporté par les Théologiens du Paganiſme à la divinité ſuprême, prétendant que ce reptile tourné en cercle, étoit un ſymbole de l'unité de Dieu. Le nom d'Oſiris ſignifioit proprement le principe actif de la production des êtres, l'ame du monde, ou même la forme ſubſtantielle de l'univers; & ſelon Plutarque, ce ne fut que depuis l'introduction du Sabéiſme ou du culte du Soleil, que ce nom devint le ſymbole de cette

planete : en effet, *Os-iri* dans la langue Copte, qui eſt l'ancien Égyptien, veut dire le Seigneur fabriquateur. Une ancienne inſcription de la ſtatue d'Iſis étoit : *je ſuis ce qui eſt*, & une autre : *je ſuis tout ce qui a été & qui ſera : aucun mortel ne pourra lever mon voile.* Le nom le plus ſacré chez les Égyptiens étoit celui de *g-ha-ho*, qui indiquoit le Dieu éternel, & qui étoit le même, quoique un peu différemment prononcé, que le nom ineffable de *Jehovah* des Hébreux, & dont le Dieu inconnu des Athéniens étoit, ſuivant bien de l'apparence, une dérivation. Ceux qui entroient dans le temple de Serapis, dont le culte fut poſtérieurement introduit en Égypte, ſelon le témoignage de St. Clément d'Alexandrie, continuerent de porter ſur eux ce nom ſacré du Dieu éternel, comme le Grand Prêtre le portoit chez les Hébreux. Il paroît encore que ſous l'empire le plus abſolu, & le plus général de l'idolâtrie, l'ancienne vérité avoit trouvé un aſyle dans les Myſteres, (*a*) auxquels on n'initioit qu'un fort pe-

(*a*) Ciceron ſe ſert de l'argument tiré de ces Myſteres, pour combattre l'Athéiſme „ je ne parle point, dit-il, des Myſ„ teres ſacrés d'Eleuſis, je paſſe ſous „ ſilence ceux de Samothrace & de Lem„ nos, dont les cérémonies ſont cachées „ ſous le voile obſcur de la nuit & dans „ l'épaiſſeur des forêts " paroles qui ſe rapportent à la doctrine ſécrete des Myſteres, touchant la fauſſeté du Polythéiſme & l'unité de Dieu. On voit dans St. Auguſtin, *de Civit. Dei. lib. VIII. cap.* 5. que dans les Myſteres d'Egypte & de Grece, le Hiérophante enſeignoit que les Dieux qu'on adoroit, étoient des hommes déifiés après leur mort. Alexandre écrivit à ſa mere que le chef des Hiérophantes des Myſteres Egyptiens, lui avoit découvert en ſecret, les inſtructions myſtérieuſes concernant la nature des Dieux nationnaux. Les premiers Légiſlateurs en inſtituant ces Myſteres, avoient eu une bonne raiſon de tenir cette vérité cachée, ayant eux-mêmes contribué à l'établiſſement ou à la propagation du Polythéiſme, en prétextant des inſpirations, des apparitions, & ſe ſervant des opinions ſuperſtitieuſes, dont les peuples étoient prévenus pour leur inſpirer une plus grande vénération pour les loix; auſſi lit-on dans Plutarque, qu'après qu'Alcibiade eut révélé à ſes compagnons de débauche le ſecret des Myſteres de Cerès, ils briſerent dans une courſe nocturne toutes les ſtatues de Mercure; car après avoir appris le ſecret d'un Dieu Souverain & de l'origine de l'idolâtrie, il étoit très-naturel que des hommes échauffés par le vin, ſe trouvant ſaiſis d'une eſpece d'enthouſiaſme religieux, couruſſent dans leur fureur briſer les ſtatues des faux Dieux.

tit nombre de perſonnes, ne croyant pas le vulgaire ſuſceptible des vérités ſublimes, qu'on dévoiloit touchant l'unité de Dieu & l'origine du Polytéiſme. On trouve des traces de la doctrine primordiale dans la belle Hymne d'Orphée, dans Platon, dans Ciceron, dans Virgile, (*a*) dans Horace, (*b*) dans la lettre de Maxime de Madaure à St. Auguſtin, dans Épictete & dans Marc-Aurele. Enfin, en ſuivant plus l'enchaînement des idées que celui des faits, en ſondant le cœur humain naturellement enclin à ſortir de lui-même & à imaginer des êtres plus puiſſants que lui, & à la fois à ſe renfoncer dans les ſens & la matiere, on démêle ce fil d'erreurs, qui, du ſentiment vrai, ſimple & univerſel, qu'il y a une puiſſance au-deſſus de l'homme, le conduiſit à ſe faire des Dieux, auxquels il eut rougi de reſſembler.

L'idolâtrie ne s'établit donc pas bruſquement & tout-à-coup. Inſenſible dans ſes commencements, elle eut des progrès gradués, mais mon projet n'étant point d'en écrire l'hiſtoire, à l'égard de laquelle on peut conſulter les différents ſyſtêmes qu'on a fait ſur l'origine & les progrès du faux culte, je me contenterai de toucher ce qui intéreſſe mon ſujet.

Il fut un temps, où le genre humain, éloigné de temps & de lieu de ſa ſource primitive, ſe trouva néceſſairement partagé en de petites peuplades formées par les différentes familles, dérivées de la premiere de toutes. Ces peuplades diſperſées telles que le ſont celles d'une grande partie de l'Amérique, de l'Afrique & même de pluſieurs Iſles de l'Aſie, en des pays déſerts, incultes, couverts de forêts, en proie aux bêtes ſauvages, ſe trouverent dans la néceſſité de s'occuper uniquement des beſoins de la vie & des ſoins de l'exiſtence & de la défenſe. Dans cette ſituation, les deſirs naturels, l'eſpérance, la crainte & la terreur devin-

---

(*a*) ... *O qui res hominumquè Deumquè, Æternis regis imperiis, & fulmine terres! O pater ô hominum divumquè æterna poteſtas! &c.*

(*b*) *Undè nil majus generatur ipſo. Nec viget quidquam ſimile aut ſecundum.*

rent l'unique guide des hommes devenus ſauvages & les conceptions purement ſpirituelles, tenant pour ainſi dire l'eſprit dans un état forcé, échapperent inſenſiblement à des ames uniquement occupées d'objets ſenſuels & matériels. L'idée ſpirituelle de la Divinité dut donc d'abord s'altérer, s'obſcurcir, & enfin s'anéantir ainſi qu'on la voit ou obſcurcie ou anéantie de nos jours chez différents peuples (*a*) barbares.

Cependant, des hommes ſans ceſſe agités par nature & par un effet de leurs beſoins entre les deſirs, l'eſpérance & l'incertitude, combattus par la crainte, ne purent perdre entiérement l'idée à laquelle ils étoient habitués de quelque puiſſance ſupérieure à leur foibleſſe, ni la coutume d'y avoir recours dans leurs agitations; c'eſt au milieu de ces affections, que l'imbécillité de leur eſprit leur fit voir ou imaginer par-tout des eſprits tour-à-tour bien-faiſants & mal-faiſants, (*b*) auxquels ils adreſſerent leur vœux, leurs hommages & leurs demandes. Ce fut le premier pas de l'erreur, qui fut néceſſairement bientôt ſuivi d'un ſecond.

(*a*) Les habitants du Grand Cair, Iſles du reſſort du gouvernement de Banda près de la nouvelle Hollande, n'ont d'autre connoiſſance de l'être ſuprême, ſi ce n'eſt qu'ils ſavent par tradition qu'il a créé leur pays. Dans toutes leurs entrepriſes ils ont coutume d'implorer ſa protection, après avoir ſacrifié quelques porcs & quelques boucs à une idole, qui eſt attachée à une perche. Hiſt. des Voy. tom. XVII. in-4to. pag. 508. Un Miſſionnaire ayant demandé à des habitants d'une des Iſles Philippines, qui avoit fait le Ciel & la Terre & toutes les choſes viſibles, ils lui répondirent qu'il n'en ſavoient rien, voyez Hiſt. des Voyages, tom. XVII. in-4to., édit. de Paris pag. 368. Cette ignorance eſt très-ordinaire chez les ſauvages d'Afrique, d'Amérique &c.

(*b*) Les ſauvages de la note précédente dirent au même Miſſionnaire, & c'eſt la croyance commune des ſauvages de tous les pays, qu'il y a des bons & des mauvais eſprits, qui ont cependant un corps ſujet aux paſſions & aux foibleſſes de la nature humaine. Ils ont des Prêtres & des Prêtreſſes établis pour les honorer; un ſauvage de l'Iſle de Taumaco près des terres auſtrales, pris dans l'expédition de l'Eſpagnol Quiros en 1606, & qui ſe fit Chrétien, diſoit, que dans ſon pays le méchant eſprit qu'il appelloit Terva, apparoiſſoit aux gens pendant la nuit ou converſoit avec eux quoique inviſible durant le jour. Hiſt. des Voyag. tom. XVII. in-4to., pag. 495.

Ces êtres invisibles trop métaphysiques pour des esprits aussi charnels n'eussent point été des appuis suffisants pour calmer leurs inquiétudes & satisfaire des affections vagues & incertaines. Il fallut donc concentrer, pour ainsi dire, ces êtres divins & imaginaires, desquels le sort, les succès, le bonheur ou le malheur dépendoit; dans des objets qui frappassent les sens.

Les premiers qui se présenterent à l'esprit, comme les plus propres à devenir l'habitation des Divinités vagues & secourables, furent sans doute les monuments que les familles & les peuplades avoient dressés en se séparant, & en différents lieux de leurs transmigrations; monuments que la raison & l'habitude faisoient regarder avec respect, duquel il fut d'autant plus aisé de passer au merveilleux, que chez des petites nations dispersées, souvent sans habitations fixes & permanentes, ils étoient des objets & des signes importants renommés & sacrés. Rien donc de si propre à devenir le siege des esprits craints & révérés; car telle est la gradation de l'esclavage, où l'ignorance jette l'esprit humain: elle commence par abuser de la vérité même, elle en fait la base de l'erreur, la superstition la consacre & la réduit pas-à-pas en systême: voilà comment l'idée subtile d'un être invisible, créateur & modérateur de l'univers, s'obscurcit & s'anéantit presque chez tous les peuples du monde, ne restant à peine de traces de l'ancienne vérité, que dans la région (*a*) où fut la premiere source du genre humain, & ensuite chez une petite nation que la providence se réserva pour être la dépositaire de l'éternelle vérité, & peut-être dans un très-petit nombre d'esprits philosophiques, regardés de tout temps par le peuple & par les Prêtres du Paganisme, comme des esprits hardis, des incrédules, (*b*) des

(*a*) Comme on le voit par le culte que Melchisedech, Abraham, sa famille, ainsi que Job rendoient au vrai Dieu, & dont les traces se conserverent plus long-temps, & peut-être ne s'effacerent jamais totalement dans la Chaldée.

(*b*) On le voit par les accusations d'incrédulité de Hernipus contre Pericles & du peuple & des Prêtres d'Athenes contre Socrate, pour avoir osé défiller les yeux sur la superstition, & soutenir la vérité d'une intelligence souveraine & de l'unité de Dieu.

hommes dangereux. Voilà comment les masses informes de pierr & de bois appellées Bœtiles par Sanchoniathon obtinrent dès la plus haute antiquité les adorations, les vœux & les sacrifices des humains.

On voit d'abord une preuve de cela dans l'abus superstitieux que l'on fit en Cananée de la pierre élevée à Béthel par Jacob. Dans une apparition postérieure, Dieu autorise ce monument comme épuré de toute superstition, en disant à ce Patriarche qu'il est le Dieu de Béthel où il a oint la pierre : mais dans la suite, cette pierre devint un objet du culte superstitieux des Cananéens, la regardant comme douée d'une vertu divine, sans élever leurs pensées plus haut ; ce qui fut cause que les Israélites abolirent depuis ce culte illégitime, & donnerent le nom de Béthaven, *demeure du mensonge*, à un lieu qui portoit celui de Béthel, *demeure de Dieu*.

Genes. XXXI. 13.

Les histoires anciennes & modernes nous font connoître une infinité de pareils monuments, devenus dans des temps & des pays sauvages ou barbares, des objets d'adoration & les Divinités des nations. Pausanias dit, qu'on voyoit encore de son temps en Grece trente pierres quarrées, regardées comme autant d'anciennes Divinités ; il y avoit sur le Mont-Liban une espece d'ancien Pantheon rustique, consistant en grand nombre de pierres rangées, qui furent autrefois les grandes Divinités du pays. Arnobe & Maxime de Tyr parlent de pareilles pierres divinisées en Arabie & à Pesinunte ; en effet, le *Disar* ancienne Divinité des Arabes, étoit une pierre de six pieds de haut. Entre Biblos & Heliopolis, il y avoit de ces sortes de monuments sacrés, qui passoient pour faire un grand nombre de miracles. La Religion des Japonois conserve une pierre noire appellée suffonotz ou suffonotzy, (*a*) dans le temple de Futzman près de Jedo, bâti depuis en l'honneur de leur Dieu de la guerre, pierre qu'on présente sur une tablette de Bambou à la dévotion des Pélerins,

Pausan. Achaic. lib. VII.

Dio. Damascen. apud. Phot. n°. 243.

Arnob. lib. VI. & Maxi. Tyr. orat. XXXVIII.

Kempffer. Hist. Gén. du Japon. liv. V.

(*a*) C'est-à-dire, pierre fameuse de Seutzeu.

& qui eſt un monument qui ſe rapporte à quelque événement fabuleux ou hiſtorique du pays, que l'on ne manque pas de rapporter à ceux qui ont la curioſité ou la dévotion d'en entendre le récit.

Ces ſortes de Divinités matérielles furent communes aux anciens habitants du Nord. On ſait entr'autres, qu'une haute colonne, élevée à la mémoire d'Arminius, chef des Germains par les deſcendants de leurs peres ingrats, étoit le Dieu autour duquel on s'aſſembloit tous les ans, pour chanter les louanges de leur divin libérateur. L'Irminſul des Saxons n'étoit qu'une divinité de la même eſpece, & je ne doute pas qu'il ne faille regarder comme telles, ces grandes pierres (*a*) dreſſées anciennement dans la Suede, & dont on voit encore les reſtes de notre temps, avec des caracteres runiques.

Le Royaume des Incas & les autres contrées tant de l'Amérique que des extrêmités de l'Aſie, nous fourniſſent des exemples de cette nature, & on les voit encore pratiqués chez les nations ſauvages, auxquelles l'ignorance & la diſette des Arts refuſent les ſecours qu'ont les peuples éclairés & policés. Carreri rapporte, que les Zambales Maures Montagnards, dans une des Iſles Philippines, n'ont d'autre objet de culte qu'une pierre ronde, ou un tronc d'arbre. Des Ambaſſadeurs Hollandois nous apprennent, qu'auprès de Winkian Capitale du Royaume de Laos, on adoroit une grande Pyramide placée dans un eſpace quarré environné de murailles, Divinité à laquelle ils virent les habitants aller rendre leurs hommages & faire des offrandes : enfin, on a découvert de pareils Dieux dans les Iſles (*b*) ſauvages des ter-

Hiſt. Gén. des Voyages tom. XVII. in-4°. pag. 185.

(*a*) Je ſais qu'on a écrit en Suede ſur ces monuments, mais il ne m'a pas été poſſible d'avoir l'ouvrage qui en a été fait, quoiqu'il m'eut été promis par Mr. le Baron de Seffer Sénateur en Suede ; de ſorte que ma conjecture ſur la nature de ces monuments n'eſt fondée que ſur l'analogie.

(*b*) Quiros rapporte dans ſon voyage fait aux terres auſtrales en 1606, qu'ayant fait une deſcente dans l'Iſle, à laquelle on donna le nom de St. Bernard, à dix-huit degrés quarante minutes de latitude, on trouva au milieu d'un bois épais une place ronde entourée de petites pierres, avec

res auſtrales, à plus de mille lieues des continents connus.

La ſuperſtition ne s'arrêta pas là ; comme elle naît de la timidité & de la foibleſſe de l'eſprit, elle ne manque pas d'enchérir toutes les fois que les circonſtances forcent les gens ſtupides d'y avoir recours. Des objets divins, rares & ſouvent éloignés n'étoient point d'un ſecours aſſez prompt dans des beſoins preſſants & au milieu des incertitudes & des craintes qui renaiſſoient ſans ceſſe ; & ils n'étoient pas ſuffiſants pour raſſurer des eſprits perpétuellement agités. Ce fut alors que la ſtupidité regarda comme des ſignes de la volonté de l'eſprit bien-faiſant ou mal-faiſant, que l'on croyoit par-tout, tout être phyſique & matériel vivant ou végétant, qui s'offroit le premier dans le moment d'une ſituation critique, incertaine, ou dangereuſe. Un fruit de la terre qu'un heureux hazard préſentoit dans l'inſtant qu'on étoit preſſé de la faim, une riviere ou un étang qu'on trouvoit à propos pour étancher la ſoif, un animal dont on tiroit quelque avantage pour la vie ou dont la férocité ou le poiſon étoit à craindre, (*a*) un oiſeau qui par ſon vol paroiſſoit indiquer une route ou en détourner ; un grand arbre qui ſe préſentoit comme un abri ou ſervoit de ſigne de ralliement, une forêt qui tenoit lieu d'habitation ou de défenſe, tout objet petit ou grand, en un mot, qui frappoit la vue au milieu de l'incertitude du parti qu'il falloit prendre & dans des moments de diſette, de beſoin ou de terreur, furent regardés comme autant d'êtres divins, terribles ou ſecourables ; ils furent adorés comme tels conſidérés & conſultés comme des Oracles ;

un tas de plus groſſes pierres debout, haute d'une coudée & demie, appuyées contre un grand arbre, où les ſauvages de l'Iſle alloient faire leurs actes de Religion. Hiſt. Gén. des Voyag. tom. XVII. in-4to, pag. 480.

(*a*) Les Inſulaires des Iſles des Larrons ne tuent jamais le Cayman, le Tyburon & l'Acouïn parce qu'ils les craignent, ils ont donc pris le parti de les adorer comme des Divinités, & de leur payer un dixieme des fruits de la terre qu'ils lancent à l'eau. Hiſt. des Voyag. tom. XVII. in-4to, pag. 470.

Oracles ; (*a*) c'eſt ainſi que le ſigne de la volonté de l'eſprit, devint le ſiege du même eſprit, & de ſymbole il fut converti en Divinité principale dont les traces ſe conſerverent toujours, ainſi que nous le verrons dans la ſuite ſous les regnes du Sabéiſme, & du culte des hommes, aſſociés aux anciennes Divinités.

Voilà la ſource du culte monſtrueux que l'Égypte encore barbare, & ſelon Strabon, n'ayant encore aucune Idole, rendit à ce peuple de Divinités, auxquelles ſelon l'expreſſion de Lucrece, la peur donna l'être ; & qui ſelon celle de Juvenal, (*b*) naquirent dans les Jardins. L'état de barbarie de l'Égypte que Diodore de Sicile décrit, en diſant que les habitants n'y vivoient que d'herbes & de racines, (*c*) ayant même la coutume exécrable de ſe manger les uns les autres, fut un état commun à pluſieurs autres régions de l'ancien Orient ; il fut celui de notre Europe,

Strabon lib. XVII.

Diod. Sic. lib. 1°.

(*a*) Dans l'intérieur de l'Iſle de Borneo où il n'y a ni Pagodes ni Bramines, chacun ſe fait un Dieu & un culte à ſa fantaiſie. Le premier objet qui s'offre aux yeux le matin en ſortant de la cabane, devient une Divinité. En ſe mettant en voyage, ſi un oiſeau vient à voler vers l'endroit d'où l'on eſt parti, il n'en faut pas davantage pour faire rebrouſſer chemin tout de ſuite; mais ſi l'oiſeau paſſe, on continue la route ſans la moindre inquiétude, & l'expérience contraire, ne détruit jamais ces ſortes d'objets. Hiſt. des Voyag. tom. XVII. in-4to.

(*b*) - - - - *Crocodilon adorat*
Pars hæc, illa pavet ſaturam ſerpentibus ibim.
Effigies ſacri nitet aurea Cercopitheci,
Dimidio magicæ reſonant ubi Memnone chordæ.
Atque vetus thebe centum jacet obruta portis.
Illic cæruleos, hic piſcem fluminis, illic
Oppida tota canem venerantur, nemo Dianam:
Porrum & cæpe nefas violare & frangere morſu.
O ſanctas gentes quibus hæc naſcuntur in hortis
Numina! lanatis animalibus abſtinet omnis
Menſa, nefas illic fœtum jugulare capellæ.

(*c*) Diodore dit que pour conſerver la mémoire de l'ancien uſage de vivre d'herbes & de racines, les Egyptiens portent encore en main, l'herbe nommée Agroſtis, lorſqu'ils vont au temple faire leurs prieres aux Dieux.

& eſt encore plus ou moins l'état actuel des deux tiers de notre globe.

Auſſi la religion de la plupart des anciens peuples Orientaux, fut-elle à-peu-près la même que celle des anciens Égyptiens. La Paleſtine adora des poiſſons ſous le nom de Dagon & d'Atergatis, des brebis nommées Aſteroth, des chevres & d'autres beſtiaux appellés Anamalech. Adamas, eſpece de pomme fut le Dieu Rimmou, & Aſſarath, autre Divinité Phénicienne que

IV. rég. XXIII. 6. le Roi Joſias fit brûler, ne fut d'abord qu'un bois ſacré. Le

Daniel cap. XIV. culte du ſerpent (*a*) fut auſſi très-commun dans ces régions. Daniel nous apprend qu'on vouloit l'obliger d'adorer ce monſtre, regardé comme un Dieu vivant dans le temple de Babylone, ainſi qu'il fut, & eſt encore un objet principal de culte chez les Éthiopiens, & chez pluſieurs nations de l'Afrique, (*b*) de l'Amérique & des Indes Orientales, & dont les Idoles même de la Chine nous préſentent encore des reſtes, comme il s'en trouvoit dans celles de la (*c*) Paleſtine, lorſque les Iſraélites en firent la conquête.

(*a*) Les qualités du ſerpent divin ſuivant le témoignage de Philon de Biblos, ont été décrites fort en détail par Epcys, chef des hiérophantes & des écrivains ſacrés Egyptiens. Son ouvrage fut traduit par Arius Héracléopolitain. Plutarque rapporte que le diſtrict de la Thebaïde qui adoroit le ſerpent divin ſous le nom de Keneph, ne payoit point l'impôt que payoit chaque contrée, pour faire peindre & ſculpter la Divinité.

(*b*) Chez tous les Negres, chez les Axumites, chez les Abyſſins, dans l'Yſucatan & autres contrées.

(*c*) Cette univerſalité du culte des animaux, répandue dans tous les Pays comme en Egypte, peut donner lieu de douter de la vérité de la conjecture qui fait venir ce culte du nom d'un animal différent qu'on avoit donné à chaque Nome, lors de la diviſion de l'Egypte en diſtricts ou Nomes, & cela, dit-on, afin d'empêcher les habitants de s'unir & de s'entendre pour ſecouer le joug, mais de les tenir ainſi diviſés par les différentes dénominations de ces animaux antipathiques. Je ne dis point que la politique n'ait fait ſon profit des antipathies, que pouvoient occaſioner ces différents objets de culte; mais l'hiſtoire de l'idolâtrie, nous fournit bien d'autres exemples de cultes différents & d'anthipathies, qui en naiſſoient naturellement, & nous en verrons des traces en parlant des Dieux Pénates.

Selden prétend que ces animaux n'étoient point un objet de culte immédiat dans la religion des anciens, mais qu'ils ne doivent être regardés que comme des emblêmes & des symboles, opinion qui peut avoir quelque chose de vrai relativement à des temps postérieurs; lorsque le culte du soleil & des hommes divinisés, eut pris la place de la Zoolâtrie, mais qui est fausse prise généralement dans tous les temps, & tous les lieux. Les défenses réitérées *(a)* que le Souverain Législateur fait à son peuple, de prendre part à ce genre d'idolâtrie, fait assez connoître qu'il ne s'agissoit pas d'un simple culte symbolique. D'ailleurs il est plus dans l'analogie historique, que des animaux adorés par des peuples grossiers comme des êtres utiles ou redoutables, devinssent symboliques après l'introduction d'un culte plus élevé, qui commença à faire faire quelque progrès à la raison; que de convertir ces symboles en êtres divins, lorsque la raison étoit déja plus éclairée. Selden. Prolegom. Cap. III.

Au reste, une pareille disposition des esprits une fois remarquée par ceux qui avoient un peu plus de sagacité, donna beau jeu aux fourbes, & ouvrit une carriere libre à l'imposture. Plus une religion est matérielle, plus elle fournit d'occasions & de moyens à ceux qui savent la tourner au profit de leurs intérêts particuliers, pour abuser de la simplicité & de l'ignorance. Ces petites peuplades dispersées & souvent vagabondes vivoient beaucoup dans la dépendance & sous la direction de ceux qui savoient se faire prendre pour les interpretes des volontés des esprits, parce que pour s'établir quelque part, il falloit nécessairement un Dieu tutélaire, qu'on ne manquoit point de porter tou-

(*a*) Vous ne figurerez point d'images de bêtes terrestres ni aquatiques. *Deuter.* XVII. 21 & 81, vous n'aurez point de bois sacrés, vous n'offrirez plus dorénavant des sacrifices aux velus. *Levit.* XVII. 7. Par Velus il faut entendre les animaux. Aussi tous les noms des Divinités Assyriennes, suivant les plus savants Rabbins, tels que Aben-Ezra, R. Jarchi. K. Kienki, & autres; dans les explications qu'ils donnent de ce genre d'idolâtrie, ne désignent tous que des animaux. Vid. Selden. Syntang. II. C. 27 & Vatabl. in not. ad lib. IV. reg.

jours avec soi, soit à la guerre, soit dans les autres occasions d'importance, où la crainte & l'inquiétude ne manquent jamais d'exciter la dévotion. Ces prétendus Prêtres, presque seuls Législateurs chez des petites peuplades sauvages & errantes, pour autoriser leur direction, ne manquoient pas d'annoncer de prétendus oracles, que des esprits stupides & craintifs, qui comme des enfants ne s'élevent pas plus haut que leurs poupées qu'ils regardent comme animées, ne manquoient pas à leur tour de recevoir comme divins. On trouve des vestiges de ces oracles rendus par le Lion & par le Crocodile dans l'anciene Égypte, & on y connoît les fourberies des Prêtres du chien Anubis, celles du serpent rayé appellé Heredy, (*a*) encore consulté sur la rive orientale du Nil, celles des Prêtres des Divinités de même nature, adorées en Nigritie, celles des Jongleurs, (*b*) chez les sauvages de l'Amérique, celles enfin des Tamols (*c*) de quelques Isles Philippines.

Les prodiges venoient naturellement à l'appui des oracles. Les hazards, les rencontres de quelque pierre d'une forme non commune ou plus polie que les ordinaires, un tronc d'arbre épargné par la foudre favorisoient l'imposture des Prêtres, faisant passer aisément ces pierres comme tombées du ciel ou miraculeuses, (*d*) & rendant tout cela comme des êtres divins où les

---

(*a*) Le Docteur Pokocke, dans son voyage d'Egypte en 1738, dit avoir été témoin oculaire du culte qu'on y rend encore à ce serpent, & des sacrifices qu'on y offre, dont les Prêtres font leur profit.

(*b*) Ils persuadent à ces sauvages, que des petits instruments sont doués d'un esprit vivant, capable de déterminer les effets de leur choix, & ils ne manquent pas de consulter cet esprit.

(*c*) Ils font croire qu'ils ont un commerce avec les bons & les mauvais esprits appellés Tahutups ou les ames de leurs défunts. Ils déclarent de leur pleine autorité, ceux qui vont au ciel, & ceux qui ont l'enfer pour partage. Voyez l'Hist. des Voyag. tom. XVII. in-4to, pag. 368.

(*d*) On voit encore de nos jours une preuve de ceci, dans le respect superstitieux qu'on porte à certaines pierres, qui ont la figure à-peu-près de melons pétrifiés, ou plutôt d'œufs d'Autruche près du Mont-Carmel : ce respect est fondé sur un conte

efprits habitoient, & par conféquent des objets de vénération.

Que l'on fe rappelle ici ce que nous avons dit des monuments divinifés par les peuplades fauvages & difperfées, & l'on concevra fans peine la facilité, avec laquelle on faififfoit ces fortes d'opinions fuperftitieufes. Les chefs ou Prêtres de ces peuplades abruties, fentoient que le meilleur moyen de les retenir en des régions, où ils trouvoient bon de faire des établiffements permanents, étoit de les y lier à ces Dieux par certains objets fixes de religion & de culte : profitant donc de la prévention des efprits pour les monuments facrés, dont on fe trouvoit éloigné par les difperfions fucceffivement furvenues, ils en imaginoient d'autres de même nature, & pour en cimenter la vénération, ils les faifoient envifager comme des dons du ciel, par lefquels l'efprit divin fe plaifoit de manifefter fes volontés. Voilà l'origine de tant de pierres & de troncs d'arbres, devenus les Divinités des nations encore barbares. Telle fut la pierre adorée à Péfinunte long-temps avant la guerre de Troye, telle, celle qu'Étheocles fit croire lui être venue du ciel, & qui par cette raifon fut vénérée avec un refpect fingulier en Béotie ; telle celle que les anciens Arabes adoroient fous le nom de *Æbac* dans le temple appellé *Chahaban*, pierre que Mahomet par une complaifance politique, a laiffée dans ce temple, en le confacrant à l'unité de Dieu à la Mecque. Telles enfin plufieurs autres dont les anciennes hiftoires font mention.

Ce fut à un prétendu miracle que l'on connut qu'une poutre

---

abfurde accrédité par des Moines ignorants. On fait paffer ces pierres pour des melons pétrifiés par Elie, qui demandant en paffant des melons à quelques payfans, qui lui furent refufés, le Prophete pour fe venger, pétrifia tous les mêlons de ce pays, & bien des gens ne manquent pas de fe profterner lorfqu'ils en rencontrent. Je ne doute pas que cette fable ne foit dérivée de l'ancienne idolâtrie, pour des pierres d'une figure remarquable ou finguliere, dont ces Moines ont cherché de convertir le refpect fuperftitieux, en prétendu refpect pieux. On peut voir fur ces pierres la defcription de différentes productions naturelles de la Sicile, par Mr. Schiavo. à Palerme 1762.

d'un bois particulier, jettée par un furieux ouragan sur la côte des Indes, devint la fameuse Idole du lieu où l'on bâtit depuis la Ville de Jagrenat. Les Brames aussi intéressés que superstitieux, à la vue d'une liqueur rouge, qui en sortit par un coup de hache & qu'ils firent regarder comme du sang, (*a*) publierent que c'étoit un Dieu qui devoit être adoré dans le pays, & ces barbares furent ravis de trouver un prodige qui autorisoit leur penchant. Cette disposition est très-ordinaire chez tous les sauvages. Un pilier que Ribaut, aventurier François, éleva pour arborer les armes de France dans un canton de la Floride, reçut un culte & des offrandes de la part des peuples du pays, qui jugerent d'abord que ce monument devoit contenir quelque chose de mystérieux. Les sauvages de la nouvelle Angleterre élevent des pyramides & des colonnes de pierre qu'ils peignent, & qu'ils ornent pour leur rendre ensuite une sorte de culte, leur pakorance n'est qu'un cube de cristal, qu'on leur a fait regarder comme un être divin. (*b*) Ce sont là les Divinités adorées en Nigritie sous le nom de Fetiches, (*c*) chez les Arabes sous le nom de Gris-gris, (*d*) chez les Caraïbes sous celui de Manitous,

Voyez Hist. des Voyages tom. XIV. in-4to, pag. 147. édition d'Hollande.

Hist. Gén. des Voyages tom. XLV. in-12, pag. 78.

Ibidem pag. 373.

(*a*) On voit au Pégu & à Ténassérim quantité d'arbres d'un bois rouge, qui, quand il n'est pas coupé dans la bonne saison, si on le laisse long-temps au soleil, ne manque pas d'être rongé en dedans par les vers, qui creusent jusqu'au cœur du bois. Quand on le jette ensuite dans l'eau, il s'y fait des réservoirs, & l'eau en sort en abondance, lorsque la hache pénetre un peu avant.

(*b*) Chez les Natchez de la Louysiane, la Divinité du pays est une pierre conique, précieusement conservée dans une enveloppe de plusieurs peaux de chevreuil. Hist. de la Louysiane.

(*c*) Tiré du Portugais *Fetisso*, choses fées, enchantées, divines, ou rendant des oracles, du latin *Fatum*. Des François commerçants dans ces contrées, de *Fetisso* ont fait *Fetiches*, qui ne sont autre chose que le premier objet matériel qu'il plaît à chaque nation, & même à chaque particulier chez ce peuple sauvage, de choisir & de faire consacrer en cérémonie par ses Prêtres. On peut voir l'excellent Traité anonyme sur les Fetiches, imprimé en 1750 in-12, attribué au savant Président. de Brosses.

(*d*) C'est le nom que les Prêtres Marabous des Arabes transplantés en Afri-

(*a*) & chez les Lapons & les Samoyedes, ſous la figure de pierres enduites de graiſſe, & enveloppées dans des linges cu des toiſons, & telles furent les Bœtiles, par leſquelles Sanchoniathon (*b*) fait commencer l'idolâtrie dans la Phénicie & dans l'Égypte, & non par les images des hommes déifiés, comme Euſebe, la tête pleine des idées & du ſyſtême mythologique des Grecs, & ſans beaucoup examiner l'étymologie des noms, l'a conclu, confondant ainſi l'ancienne Zoolâtrie & le culte des aſtres, avec l'idolâtrie proprement dite, que tout nous indique avoir été poſtérieure au culte des Bœtiles, ſignes ou types matériels des Divinités ſans nom; culte qui ne s'éteignit jamais entiérement, depuis même que les humains adorerent leurs ſemblables, comme on le voit par les défenſes que Dieu fait en plus d'un endroit (*c*) de l'Écriture, de dreſſer des colonnes & des pierres, & d'avoir des images d'animaux pour les adorer; culte qui ſe maintint même dans les pays policés juſqu'à la chûte totale de l'idolâtrie, puiſque la Divinité dont l'Empereur Heliogabale avoit été Miniſtre en Syrie, n'étoit qu'une pierre noire adorée dans le temple d'Émeſe avec toute la magnificence du culte; & puiſque Arnobe aſſure qu'avant ſa converſion, dès qu'il appercevoit quelque pierre

Herodian. lib. V. Cap. 3.

que donnent à certains Taliſmans factices ou naturels, qu'ils regardent comme des puiſſances ſubalternes, ou des préſervatifs contre toute ſorte de maux ou d'événements fâcheux. Ce qui fait que les Maures en ſont quelquefois couverts de la tête aux pieds.

(*a*) Ils les font de petits inſtruments de morceaux de bois, d'un oiſeau ou d'un autre animal, qu'on expoſe à la vénération dans des cabanes, & auxquels on ſacrifie d'autres animaux.

(*b*) Cet auteur parle des aventures des Dieux Uranos ou le Ciel, Chronos ou le temps &c. Son traducteur Euſebe a transformé ces noms en ceux de Saturne, de Jupiter & des autres Dieux de la Mythologie Grecque poſtérieure des Phéniciens & des Egyptiens.

(*c*) Vous briſerez les pierres dreſſées, Num. XIII. 52. Vous ne dreſſerez point de colonnes : vous n'érigerez point dans votre terre des pierres remarquables pour les adorer. *Levit. XXXI.* Vous n'aurez aucune image de bêtes. Deuter. VI. 16.

polie & consacrée par des onctions d'huile, il ne manquoit pas d'aller la baiser, comme contenant quelque vertu divine. Ce n'est que depuis l'introduction du culte des astres que les simulacres à figure humaine, commencerent à s'introduire & à devenir des objets d'adoration. Voyons par quels degrés les Bœtiles acquirent cette figure.



CHAPITRE



CHAPITRE TROISIEME.

Progreſſion des Bœtiles de l'état de ſignes informes, à celui de Simulacres à figure humaine.

IL arriva autrefois dans l'ancien monde ce que nos peres ont trouvé, il n'y a guere que deux ſiecles, être arrivé dans le nouveau qu'ils venoient de découvrir; du ſein des ténebres & de la barbarie, ainſi que nous venons de l'expoſer, ſortirent jadis dans les contrées orientales, comme depuis au Pérou & au Mexique, quelques eſprits moins ſtupides & plus élevés, qui ravis par les objets ſupérieurs & céleſtes, qui frappent le plus les yeux des humains & les étonnent par leur beauté, par leur bénigne influence & tous les avantages qu'on en éprouve, les ſurent faire regarder comme des Divinités ſupérieures aux êtres phyſiques, matériels & ſubalternes, auxquels une ſtupide ſuperſtition avoit preſque aſſervi le genre humain.

Suivant toutes les inductions qu'on peut tirer des faits hiſtoriques, & de la filiation des idées qu'on voit ſe développer dans l'ancienne Mythologie, ce fut d'abord dans la Chaldée (*a*) & enſuite en Égypte, que s'établit la croyance & le culte de la divinité des aſtres & de la nature productrice qui forma la religion à laquelle on donna le nom de Sabéiſme, & s'éleva ſur les débris de la Zoolâtrie, qui déſormais ne fut plus, pour ainſi dire, qu'en ſous-ordre, qu'acceſſoire & ſymbolique.

Voy. Newton dans ſa Chronologie Grecque.

(*a*) Caſſiodore dit que les inſcriptions gravées ſur les aiguilles de pierre d'une hauteur ſurprenante, dédiées jadis au ſoleil & à la lune en Egypte, & élevées depuis dans le Cirque à Rome, étoient en caracteres Chaldéens. Cela étant, l'écriture ſymbolique des Egyptiens fut empruntée des Chaldéens. Caſſiodore n'avancoit ſans doute pas cela ſans fondement, & il faut qu'il eut connu des monuments qui conſtataſſent la vérité de ſon aſſertion. Il eſt à préſumer que les Mahométans n'exiſtant point encore, les édifices de l'ancien Orient n'avoient pas encore été détruits.

Il eſt conſtant que cette révolution dans le culte fut heureuſe à bien des égards, car comme au moyen de la croyance de la Divinité du ſoleil & de la lune qui s'établit en Amérique, on parvint à raſſembler des peuplades diſperſées, errantes & barbares, & à leur inſpirer le goût de la ſociabilité & des loix; ainſi la même croyance contribua anciennement à détruire la barbarie, & à faire naître les premieres idées de ſociété politique & de police, en raſſemblant pluſieurs peuplades déſunies ſous un même chef, par le lien que forme naturellement le même objet de croyance & de culte: auſſi ce ne fut que depuis l'établiſſement de la croyance & du culte des aſtres, que l'on vit des ſociétés politiques plus grandes & plus étendues, préciſément dans la Chaldée, la Phénicie & l'Égypte.

Ce culte naturel des peuples qui ne ſont ni tout-à-fait barbares, ni aſſez Philoſophes pour élever plus haut leurs idées & les dégager entiérement de la matiere, ne manqua pas de ſe faire adopter de proche en proche (*a*) juſqu'aux extrêmités de l'Orient, d'où il paſſa dans les Iſles (*b*) ſéparées du Continent, & c'eſt au moyen du même culte, que l'on vit depuis l'Italie (*c*) ſortir de l'état de barbarie, qui lui étoit commun avec les nations de l'ancien monde.

La perſuaſion de la Divinité des aſtres fut donc l'époque de

(*a*) On voit dans *le Livre IV*^me^ *des Rois*, *chap*. 24, que Joſias fit renverſer les Idoles conſacrées au ſoleil, à la lune & à la nature productrice qu'on adoroit ſous le nom de *Baal*, comme on les adoroit en Egypte ſous les noms d'*Iſis* & d'*Oſiris*

(*b*) Il n'y a pas plus de deux cents ans que les habitants de Macaſſar n'avoient pas d'autres Divinités, & ils en gardoient dans leurs maiſons avec le plus grand reſpect des images en or, en argent, en bronze & en terre. Voyez *Hiſtoire des Voyag. Tom. XXXVIII & XLVIII in*-12. On trouve des veſtiges du même culte dans les Iſles Philippines.

(*c*) Evandre y porta le culte de Pan, qui dans ſon origine repréſentoit la nature & ſa fécondité. Celui de *Veſta* ou du feu devenu chez les Chaldéens le ſymbole de la divinité du ſoleil, y fut établi avec la naiſſance de Rome.

la décadence de la Zoolâtrie & de la croyance arbitraire de la Divinité immédiate de plusieurs êtres Physiques subalternes. Mais comme les vieux usages, ceux principalement qui ont pris la teinture de la religion, ne sauroient cesser tout-à-coup, qu'ils subsistent même encore long-temps après qu'on en a senti l'abus, ce nouveau culte ne put point faire regarder avec indifférence, encore moins avec mépris, les objets fixes qu'on avoit coutume de regarder comme sacrés & divins. Au lieu donc de les abandonner, on se contenta de les consacrer aux nouvelles Divinités & de les faire regarder *(a)* comme des emblêmes, des symboles, & des types de la vertu (*b*) des Divinités supérieures, métaphysiques & physiques.

La force de l'habitude, la superstition invétérée, la disette des arts, peut-être un certain ménagement pour les scrupules, forcerent de conserver aussi les anciens monuments déja divinisés, & d'en imiter même la forme dans ceux que la croyance de nouveaux bienfaits, ou de nouvelles circonstances firent ériger; mais en conservant l'ancienne forme, ils devinrent des signes des nouveaux Dieux auxquels la même superstition ne manqua pas d'attribuer bientôt les vertus divines.

Cependant l'esprit de société que la nouvelle religion avoit fait naître, ayant commencé de policer un peu plus les esprits, il fut en même-temps la premiere source de l'industrie, & comme le crépuscule des arts. Les objets matériels du culte, d'informes

(*a*) Les Théologiens Egyptiens, accommodant & pliant leurs principes à la nouvelle croyance, auroient voulu faire regarder les anciennes divinités comme des symboles & des emblêmes des nouveaux grands Dieux : mais la superstition populaire persista dans la Zoolâtrie proprement dite, & c'est par cette raison que l'écriture insiste sur la défense de ce culte, ne le regardant nullement comme figuré, mais comme sacrilege.

(*b*) C'est comme tel, qu'on dit que les Perses anciens adorateurs du soleil, respectent encore le coq, au point qu'un Guebre mourroit plutôt que de tuer un oiseau qui le salue tous les matins ou qui en annonce le retour par son chant. Voyez *Hyd. Relig. des Perses, Chap.* I.

& grossiers qu'ils étoient, tels qu'on les avoit reçus des mains de la nature, commencerent à devenir eux-mêmes enfants de l'art, & reçurent quelque forme plus réguliere & plus polie. Une figure quarrée terminée en gaîne, & quelquefois celle d'une colonne, furent la premiere forme qu'on leur donna. Telles furent les pierres pyramidales qu'on voyoit en Chaldée du temps de Sémiramis, tels les obélisques de Thebes & d'autres contrées d'Égypte, (*a*) telles les colonnes que Dieu défend à son peuple de dresser dans la terre de Chanaan. La pierre, aussi sous une forme pyramidale, appellée l'Astharte, & ensuite Vénus Uranie, continua en conséquence de représenter la Divinité de la Lune; d'autres pierres de formes rondes & aigues étoient en Syrie, les Divinités des temples d'Emese & de Palmyre, (*b*) sous les noms d'Agli-Bel ou d'Agli-Baal, & de Helogabal, désignant le Soleil; & les anciens Saxons imitant l'usage des Orientaux, adorerent le Soleil sous la figure d'une colonne de pierre qu'ils appelloient Irminsul, (*c*) Divinité que Charlemagne détruisit.

Vid. Marsham. p. 369. Hérod. lib. II. 3.

Pour que ces monuments consacrés au soleil ou à la lune, en représentassent mieux la Divinité, & en fixassent plus sûrement le culte, la superstition profitant des premiers efforts de l'art

(*a*) Ammian Marcellin nous a transmis l'explication que l'Egyptien Hermapion a donné des caracteres symboliques qu'on voit sur le grand obélisque transporté de Thebes à Rome par l'Empereur Constance, & placé dans le grand Cirque, & depuis par Sixte V, dans la Place de S. Jean de Latran. On voit par cette inscription que cet obélisque représentoit le soleil, & que c'est lui-même qui parle, commençant par ces mots : „ Le soleil au Roi Ramesses, & sur „ une autre face : Moi le soleil, le grand „ Dieu, le Seigneur du ciel, moi Apol- „ lon, le fort, le maître des Trônes, &c. " *Vid. Lindenbroc. observ. in Amm. & Bærgens.* dans son Traité des Obélisques, *Flam. apud Græv. Thesaur. Antiq. Tom. IV.*

(*b*) Un marbre de cette ville représente deux figures du soleil avec le nom en Grec d'*Aglibel* & *Malach-bel*, nom que Selden (*Syntag.* 11, *pag.* 119.) rend par le Dieu rond de la forme de la Divinité, & *Herodian. lib. V, cap.* 3, l'appelle le Dieu Mont, parce que cette pierre, dit-il, avoit la figure d'une montagne.

(*c*) L'Auteur des Recherches Historiques sur Paris observe qu'*hier* en Breton signifie long, *mein* pierre, & *sul* soleil, d'où il conclut que le Breton est l'ancienne langue des Celtes.

ſuggéra de graver, ou de ſculpter ſur ces colonnes, obéliſques, ou eſpeces de Thermes, une face humaine rayonnée, propre à repréſenter le Soleil. C'eſt par cette raiſon, qu'au rapport d'Hérodien, la pierre appellée le Dieu rond, Divinité d'Emeſe que nous venons de citer, laiſſoit encore entrevoir certains traits & proëminences, reſtes de l'image du ſoleil qui y étoit gravée à ce qu'on prétendoit miraculeuſement, & que le temps avoit fort dégradée. L'Irminſul des Saxons préſentoit plus diſtinctement la figure du premier des aſtres. Ces ſortes de Divinités poſées d'abord à ciel ouvert au milieu des plaines ou ſur des montagnes où les peuplades s'aſſembloient pour les adorer, depuis la perfection des ſociétés & le progrès des arts, furent ſouvent enfermées dans des édifices qui prirent de là le nom de temple; nom (*a*) qui déſignoit auparavant des lieux ſacrés, mais ouverts, deſtinés à contempler & à adorer le ciel & les aſtres, comme le pratiquent encore les ſauvages de l'Amérique, ceux de l'Iſle de Borneo & des habitants des terres Auſtrales.

Voilà donc le premier pas que les ſignes informes des Divinités firent vers la figure humaine. L'eſprit de ſuperſtition leur en fit bientôt faire un autre. Le principe étant établi que ces ſignes ſacrés étoient animés, & comme le ſiege de l'eſprit divin; il fit naître l'idée de leur donner quelque reſſemblance avec l'homme, le plus noble des êtres vivants. La premiere choſe qu'on imagina en conſéquence, fut de placer une tête humaine avec quelque deviſe des aſtres au ſommet des colonnes & des obéliſques qui leur étoient conſacrés, & enſuite de leur ajouter quelque autre partie de l'homme. C'eſt là auſſi le premier pas que l'on trouve, que l'art encore bien foible chez différents peu-

---

(*a*) *Varron*, *lib. VI*, définit ainſi ce mot : *Cœlum quo tuimur*, *dictum Templum.* Les expreſſions : *Templum Ætheris*, *Ætherea Templa*, ſont fréquentes chez les plus anciens Grecs & Latins. Le mot Temple, générique dans ſon origine fut depuis reſtreint à ſignifier un eſpace ouvert en plein air, où l'on s'aſſembloit pour prier & adorer les aſtres, ainſi que firent les Perſes & les Germains. Ce mot s'eſt depuis particulariſé, lorſque les Divinités furent enfermées ſous des toits & dans des murs.

ples ſauvages (*a*) de nos jours, a fait en faveur de l'idolâtrie fort enracinée chez eux. La ſphere des idées circonſcrite chez eux dans des bornes très-reſſerrées par la ſéparation des peuples policés, & par une ignorance invétérée; l'exemple des autres nations n'a point encore eu de priſe ſur ces ſtupides eſprits, & ils en ſont encore aux pratiques des arts naiſſants des premiers temps.

Je dis qu'outre une tête humaine, on ajouta quelqu'autre partie du corps de l'homme à ces embrions de ſimulacre humain; car le ſoleil étant regardé comme le pere de la nature productrice, on imagina d'en exprimer la fécondité par les parties diſtinctives de la vertu de produire, celle ſur-tout qui la caractériſe le plus énergiquement. C'eſt ainſi que Macrobe (*b*) décrit certains ſimulacres, ébauchés ſur des obéliſques conſacrés au Soleil, dans des contrées d'Orient & en Égypte, & c'eſt à cette vertu productrice, que Varron rapporte cette deviſe que l'on voyoit ſur des Hermés, & autres monuments repréſentant cet aſtre bienfaiſant. Delà les Priapes, les Vertumnes, les Sylvains, & les Sérapis, qu'un raffinement de ſuperſtition enfanta ſucceſſivement, & que l'on trouve avec cette marque caractériſtique, déſignant les effets du Soleil, ſuivant qu'il féconde les jardins, les bois, & les champs, & donne l'accroiſſement aux fleurs, aux fruits, & aux plantes utiles & ſalutaires. L'Orus des Égyptiens étoit la même Divinité, ſa deviſe principale étant ce ſigne de

---

(*a*) Les Idoles que les Anglois ont trouvé chez les Sauvages de la Virginie, ne ſont que des pieces de bois taillées en guiſe de raquettes ou obéliſques renverſés avec des têtes humaines ſculptées ſur la partie ſupérieure. *Hiſt. de la Virginie lib. III*, C. 8. Les Idoles des Samoyedes, des Oſtiaks & des autres nations preſque ſauvages des extrêmités du Nord, ne ſont que des eſpeces de buches arrondies par le haut, repréſentant une tête humaine groſſiérement façonnée. D. Alvares de Mindana parle de figures de bois ainſi travaillées, qui ſont les Idoles de certains peuples des Iſles appellées de Salomon à 10 degrés de lat. entre les 250 & 260 degrés de long. *Hiſt. des Voyag. Tom. XVII in-4to, pag.* 465.

(*b*) *Pleraquè etiam ſimulacra ſolo capite inſignita & virilibus erectis.*

la fécondité éminemment exprimé. Delà encore cette vénération si répandue de ce signe producteur des êtres vivants, dont Hérodote dit qu'on trouvoit de son temps grand nombre en Égypte, & que selon Plutarque, (*a*) des troupes de femmes portoient en procession en certains temps de l'année, chantant des Hymnes & des Cantiques. Cette pratique que Ptolomée (*b*) donne pour commune chez les Assyriens & chez les Perses, les plus anciens adorateurs des astres, se répandit successivement dans les contrées de la Grece & de l'Italie avec le culte du Soleil, & on en voit encore des restes éclatants dans la religion des Bramines du Malabar. (*c*) Parmi nous les Cabinets d'antiquité, [*d*] & les dé-

---

(*a*) Il dit dans son Traité d'Isis & d'Osiris, que les Egyptiens célebroient la fête des Pamyliens, qui est toute bachannale, & qu'on y portoit en procession une statue qui a les parties naturelles de l'homme trois fois plus grandes que nature, disant que c'est le principe des choses, puisque tout se multiplie de soi-même par génération. Le même Auteur (Vie d'Alexandre) dit que dans les Bachannales que ce Conquérant donna en traversant l'Acharnanie, on portoit la figure de ce Dieu sous le nom de Phale. Il y avoit deux sortes de Phales. Les Hiéroglyphiques d'Egypte avoient depuis nombre de siecles une forme différente de ceux des Grecs; ceux-ci que l'on avoit introduits dans les temples, étoient des vœux faits par les femmes & les filles, qui les portoient aussi au cou.

(*b*) Il dit qu'ils étoient adorés par ces peuples à cause des aspects de Vénus, de Saturne & du soleil favorables à la réproduction des especes. *Vid. Selden. de Diis Syr. syntag. cap.* 1, 153, 154.

(*c*) Leurs Pagodes présentent des Idoles si contraires à la pudeur, que les voyageurs modestes s'en interdisent le récit. Le Lingan sacré n'est qu'un signe de la nature de ceux dont nous venons de parler; sa figure représente l'union des principes de la génération. On en voit jusques dans les marchés, & on en porte assez communément l'image pendue au cou. *Voyez Hist. des Voyag. Tom. XIII in-4to, édit. d'Holl. p.* 402. Les habitants d'Alcatile s'appellent Pinganistes (ou Linganistes, dit un Missionnaire) parce qu'ils portent au cou une figure fort obscene qui se nomme Pingan. Le Pere Mauduit, Jésuite, dit qu'un Docteur avec lequel il disputoit, portoit au cou un gros Pingan, sceau de sa réprobation. *Hist. des Voyag. Tom. XXXVIII, in*-12.

(*d*) J'en ai vu de différentes especes en métal & en corail dans le cabinet de Mr. de Bon, ancien premier Président à Montpellier, & un en marbre de la grosseur d'un pillier dans celui de Mr. le Baron de Stosch à Florence, qui fut probablement une idole dans quelque temps.

couvertes faites à Herculanum, [a] font connoître combien cette marque diſtinctive du Pere de la nature, fut commune dans le culte que nos ancêtres lui rendoient, comme Diodore de Sicile le témoigne.

Diod. Sic. lib. I.

L'art continuant à faire des progrès, entreprit de rapprocher encore davantage ces ſimulacres imparfaits du corps de l'homme. Comme la néceſſité exigeoit qu'on en multipliât les images en faveur des ſociétés, qui s'étendoient par les émigrations & les colonies, & pour ſatisfaire les dévotions privées, on paſſa à tailler ces nouvelles images en guiſe d'un corps emmailloté ſans bras & ſans jambes, ſéparées, telles à-peu-près qu'on voit les momies, dont on prit peut-être l'idée [b] de ces figures. Nous verrons dans la ſuite, que ce fut la forme des premiers ſimulacres des Divinités qui furent portés dans la Grece, & telle eſt celle de pluſieurs figures de bois ou de terre, qu'on trouve encore tous les jours dans les ſépulcres de l'Égypte, [c] chargées d'Hiéroglyphes. C'eſt de cette ancienne forme des Divinités que ſont reſtés les Hermés avec la tête ſeule, & quelquefois avec les pieds, & tous ces embrions de figure humaine, auxquels la religion Égyptienne, toujours plus attachée à ces anciennes pratiques que toute autre, ne renonça jamais entiérement. Les Dieux Canopes repréſentés ſous la figure d'Urne, obtinrent une tête humaine, & puis le bout des mains & des pieds à peine ſortant du corps de cette Urne, ce dont on voit des preuves par une de

(a) On en a trouvé une infinité qui préſentent toutes ſortes de variétés, ſoit dans la forme, ſoit dans la grandeur. On en voit même pluſieurs qui ſervoient de lampes ou qui étoient d'autres uſtenſiles ſans doute conſacrés aux ſervices de la religion.

(b) Newton dans ſa Chronologie Greque, dit que les ſimulacres qu'Eacus porta dans la Grece, étoient faits de la maniere même que ſont les momies Egyptiennes.

(c) On peut voir celle que Jean Nardi a fait graver dans ſon édition de Lucrece, imprimée à Florence en 1747, & Mr. le Chevalier de Montaigu vient d'en apporter d'Egypte une nombreuſe collection qu'il a fait paſſer en Angleterre. J'en ai fait tirer deux qu'on trouvera à la ſuite de cet Ouvrage. *N.* I.

de ces Divinités conſervée dans la galerie de Florence. (*a*) L'ancien ſimulacre de Memnon en ce pays, ſuivant Philoſtrate, ne fut pas d'abord d'une meilleure condition, non plus que celui de Minerve dans Homere, que par cette raiſon Apollodore déſigne ſous le nom de Simulacre dans le goût Égyptien. Mais n'anticipons point ſur ce qui regarde la Grece, dont l'ordre nous oblige de ne parler qu'après.

Philoſtrat. vit. Apollon. lib. VI. c. 4.

Apollod. lib. III.

Avant que de pourſuivre le progrès que les ſimulacres des Dieux continuerent de faire vers la forme humaine, il convient de remarquer que cette forme telle que nous venons de la décrire, précéda l'apothéoſe des hommes déifiés, & par conſéquent celle de leurs ſtatues; car quoique les Égyptiens dans leur premiere Dynaſtie n'euſſent d'autres Dieux que les céleſtes, ainſi que Ciceron le prouve contre Evehemere (*b*) ſurnommé l'Athée, ils ne les repréſentoient pas moins avec quelque partie du corps humain accompagné d'autres figures allégoriques, en avertiſſant que les Dieux ne reſſembloient point à ces figures, mais qu'elles en étoient les emblêmes. Auſſi des Prêtres Égyptiens aſſuroient-ils à Hérodote que quelques grands qu'euſſent été leurs Rois, ils ne les confondoient point avec les Dieux, & qu'aucun homme (*c*) parmi eux n'avoit joui des honneurs qui leur ſont dus. Té-

(*a*) On y voit un Dieu Canope, ſous la figure d'une urne ou vaſe alongé avec la tête humaine, la barbe de bouc, les bras & les jambes ſortant à peine du corps du vaſe. Il y a lieu de juger que les urnes avec des têtes de différents animaux ſur le couvercle qu'on trouve fréquemment dans les tombeaux Egyptiens, ne ſont que des images de ce Dieu favori de l'Egypte, qui avoit été vainqueur du feu, Divinité des Chaldéens. Le Chevalier de Montaigu a rapporté d'Egypte quantité de ces urnes en Angleterre. J'en ai fait tirer deux qu'on trouvera à la ſuite de cet Ouvrage. *N°. II.*

(*b*) Ce Philoſophe, ſous Alexandre le Grand, fit un ouvrage tendant à prouver que toutes les Divinités n'étoient que des hommes élevés aux rangs des Dieux après leur mort. Ciceron prouve contre lui la croyance des Dieux avant la naiſſance de cette eſpece d'idolâtrie introduite par une nouvelle ſuperſtition.

(*c*) En ce cas Oſiris ne ſeroit point Seſoſtris, Roi d'Egypte, comme quelques-uns ſe l'imaginent, & comme l'inſcription ſymbolique d'un obéliſque de Thebes pourroit le faire juger, nous parlerons ci-après de cette inſcription.

moignage que Plutarque (*a*) confirme dans le traité même où il examine ce qui regarde les deux Divinités les plus célebres de l'Égypte, Osiris & Isis, en disant que les Philosophes n'honorent que l'image des Dieux dans celle des êtres créés, sous quelque figure qu'on les représente : façon de penser à la vérité commune chez les Philosophes, & qui a été celle des anciens Prêtres de l'Inde, (*b*) comme elle est de nos jours (*c*) celle des Prêtres éclairés où l'idolâtrie regne encore, mais qui ne fut, & n'est guere suivie parmi le peuple.

Il n'est pas douteux que les traits & les parties du corps de l'homme, attribués aux anciens signes des Divinités, contribuerent infiniment à faire prendre de la consistance à l'idolâtrie & à en étendre le regne, puisqu'on se fortifia de plus en plus dans la persuasion que ces figures divines étoient animées par un

---

(*a*) On les doit regarder, dit-il, comme autant de miroirs que nous fournit la nature dans lesquels la divinité se peint d'une maniere éclatante, ou comme autant d'instruments dont elle se sert pour faire éclorre en dehors son incompréhensible sagesse.

(*b*) *Strabon*, *liv. XV*, dit qu'ils adoroient un Dieu suprême, & c'est le témoignage qui leur est aussi rendu par S. Clément d'Alexandrie, par Apulée, Porphyre, Palade & S. Ambroise; de sorte que les simulacres tant d'hommes que d'animaux, dont les pagodes des Banians sont remplies, & toutes les figures extraordinaires dont leur religion est surchargée, furent des allégories, dont une ignorance superstitieuse a abusé dans la suite des temps.

(*c*) Le Maréchal Keith, dans le temps qu'il étoit Général en Russie, m'a dit que conversant avec un Prêtre des idolâtres de Tartarie au sujet du culte qu'on rend dans ce pays-là à une idole appellée Burkan, si je m'en souviens bien, le Prêtre lui dit qu'il ne falloit pas croire qu'il regardât ce simulacre comme une divinité, & que le culte qu'on lui rendoit, se rapportoit à l'Etre souverain. Dans une réponse que firent les Prêtres ou Pandets de Benaris de l'Indoustan au voyageur Bernier, il apprit qu'ils avoient dans leurs Deutas ou Temples, des statues diverses comme celles de Brahma, Mehaden, Genich, &c. auxquelles, quoiqu'ils rendissent de grands honneurs, ils ne croyoient cependant pas qu'elles fussent autre chose que des images ou représentations des Dieux, regardant comme nécessaire d'avoir quelque chose devant les yeux qui arrête l'esprit quand on prie, reconnoissant d'ailleurs que c'est Dieu, le maître absolu & le seul tout puissant. *Voy. Hist. gén. des Voyag. tom. XXXVIII, liv.* 2. *in*-12, où est rapportée une conversation intéressante de Bernier avec le chef de ces Pandets.

efprit vivant & actif, & que l'on en multiplia les images felon la dévotion des particuliers, & la politique des conducteurs des colonies, qui, comme nous le verrons en fon lieu, ne manquoient pas de porter quelques-unes de ces images avec eux.

Mais en faifant connoître l'origine phyfique, & les progrès des idoles vers la figure humaine, on ne doit pas paffer fous filence les raifons morales que les Écrivains Philofophes ont donné d'avoir attribué aux Dieux cette figure; raifons qui ne peuvent regarder que les Dieux fupérieurs, métaphyfiques & phyfiques, antérieurs au culte des Dieux indigetes; car il eft tout fimple que ceux-ci confervaffent la même forme fous laquelle on les avoit vus, lorfque de leur vivant ils avoient agi de maniere à mériter d'être mis après leur mort au rang des immortels.

La principale de ces raifons dit Cicéron, (*a*) par la bouche de l'Académicien Cotta, eft qu'il n'y a aucun corps, excepté celui de l'homme, qui ait plus de beauté & qui foit plus digne de celui à la reffemblance & à l'image duquel l'homme eft formé, car en lui feul habitent, comme dans leur propre domicile, la raifon, la fcience & le difcours, qualités communes aux Dieux & aux hommes. Une autre raifon, dit le même Philofophe Romain, eft que dès que l'homme penfe à Dieu, il fe préfente à fon efprit fous la forme humaine. Il fut donc digne de la fageffe des premiers Légiflateurs, ajoute-t-il, de conduire par-là l'efprit humain encore dans l'enfance & groffier, au culte (*b*) des

(*a*) *Non deeft hoc loco copia rationum quibus docere velitis, humanas effe formas Deorum: primùm, quòd ita fit informatum anticipatumquè mentibus noftris, ut homini, cùm de Deo cogitet, forma occurrat humana: deindè, ut, quoniam rebus omnibus excellat natura divina, formâ quoquè effe pulcherrimâ debeat: nec effe humanâ ullam pulchriorem. Tertiam rationem affertis, quòd nullâ in aliâ figurâ domicilium mentis effe poffit.* Cic. lib. de Nat. Deorum.

(*b*) *Quis tam cæcus in contemplandis rebus unquam fuit, ut non videret fpecies iftas hominum collatas in Deos, aut confilio quodam fapientum, quò faciliùs animos imperitorum ad Deorum cultum à vitæ pravitate converterent: aut fuperftitione, ut ef-*

Lib. De homine.

Dieux, & de le détourner de la corruption. Plutarque après Ciceron attribue la forme humaine des Dieux à la Poésie qui les mettant en action eut besoin de les exposer aux yeux, & comme aucun corps, dit-il, excepté celui de l'homme, n'est doué de science & de parole, elle a cru que c'étoit la figure qui leur convenoit le mieux.

Mais quelques plausibles que paroissent ces raisons en elles-mêmes, l'expérience de la superstition ne fournissoit que trop de quoi en faire connoître le danger & les combattre. Et c'est précisément à cause de ce danger, que les Hébreux abhorroient la seule pensée que Dieu pût être représenté sous aucune forme. Suivant toute apparence, ces raisons ne furent trouvées qu'après coup par les Philosophes, honteux des excès de l'idolâtrie matérielle, & en qui la raison faisoit des efforts pour rectifier les idées & légitimer les pratiques. C'est par de pareils efforts que Porphyre pressé par les arguments des Chrétiens, cherchoit à justifier les pratiques les plus absurdes de la plus ancienne idolâtrie, dont on voyoit encore des restes de son temps. L'adoration d'une pierre noire, selon lui, signifioit que la nature n'est pas une chose qui tombe sous le sens de la vue. Une pierre pyramidale est un rayon de la flamme divine; des pieux dressés en quarré ou en triangle, représentent les deux sexes pour rendre hommage à la nature féconde. En lisant Platon, Plutarque, Diodore & autres Philosophes Payens, on est étonné de n'y trouver que de ces sortes de puérilités, des raisons tirées d'une métaphysique ridicule & de fades allégories qui font soupçonner avec raison que n'osant nier les dogmes par la crainte des loix, ni s'opposer à la crédulité du vulgaire de crainte du fanatisme, chacun imaginoit à son gré des explications de ce qu'on vouloit faire regarder comme allégorique.

---

sent simulacra, quæ venerantes, Deos ipsos se adire crederent. Auxerunt autem hæc eadem Poëtæ, Pictores, Opifices. Erat enim non facile, agentes aliquid & molientes Deos in aliarum formarum imitatione servare. Cic. ibid.

Mais dans le fond ces prétendues allégories étoient une ſuite d'une croyance primitive, conſervée, pour ainſi dire, littéralement : cela eſt ſi vrai dans la religion Égyptienne que l'on s'eſt accoutumé de regarder comme la baſe de toute idolâtrie, que nonobſtant qu'on eut attribué aux Dieux la figure humaine, on continua néanmoins de les repréſenter avec des parties d'animaux de toute eſpece, qui de Divinités immédiates, étoient devenues des ſimples ſignes ſymboliques de la figure principale, repréſentant la Divinité. Je ne doute pas qu'il n'en ſoit de même des Divinités Orientales dont nous avons fait mention. Nous rendrons raiſon ailleurs avec quelque détail de cet aſſemblage de figures d'eſpeces différentes, qui furent accumulées ſur le même ſimulacre. Voyez le Ch. 9. prem. part.





CHAPITRE QUATRIEME.

De l'Origine des Simulacres des Dieux dans la Grece.

UN préjugé vulgaire, dont nous verrons ailleurs le fondement, fait presque généralement regarder la Grece comme le berceau des simulacres des Dieux fabuleux. Ce que nous avons vu jusqu'ici s'être passé en Asie & en Égypte, suffit pour détruire ce préjugé ; mais l'ordre des choses exige que nous considérions en particulier l'origine des mêmes Dieux & de leurs simulacres dans la Grece.

Ce pays étoit dans l'état de barbarie que nous avons dit avoir été commun à la plupart des nations de l'ancien monde & qui est encore celui de bien des peuples du monde actuel, lorsque les Titans, ces illustres aventuriers Asiatiques & Égyptiens, quelques siecles après le déluge, passerent dans la Grece, la soumirent & y donnerent les premieres idées de religion, jointes aux connoissances des arts de premiere nécessité. Il ne paroît pas douteux que les idées & les pratiques de religion des Grecs vivant alors dans la barbarie, ne fussent celles de tous les autres peuples barbares dont nous avons parlé ci-devant, & il est également apparent que les idées & les pratiques de religion que les conquérants, connus sous le nom de Titans leur apporterent, ne furent que celles des régions dont ces aventuriers étoient originaires, c'est-à-dire, de la Phénicie & de l'Égypte. Le culte du soleil dut donc être dès lors établi dans la Grece d'où vint sans doute la fable que les Titans étoient enfants du soleil, tels que le furent ceux qui en établirent ou promurent le culte en Égypte (*a*)

(*a*) L'inscription de l'obélisque de Rome expliqué par Hermapion, & rapporté par Ammian Marcellin, donne le titre de fils du soleil & d'immortel à Ramestes qui

& en Asie, (a) & tels qu'on regarda les Incas pour avoir fondé le même culte en Amérique. Depuis lors les bœtiles & tous les êtres physiques subalternes, regardés par la superstition comme des êtres divins de leur propre divinité, ne diminuerent point de crédit, mais furent consacrés à la divinité des astres, & le culte qu'on leur rendit se rapporta à ces Dieux supérieurs : ce qui, suivant bien de l'apparence, a donné naissance à la fable que Saturne, l'un & peut-être le chef des Titans, avoit dévoré des pierres au lieu de ses enfants. Car n'est-il pas à soupçonner que ces pierres étoient ces divinités communes & vulgaires dans la Grece comme ailleurs, qui cessoient d'être telles par un effet de la nouvelle croyance des Dieux célestes fondée par les Titans, par laquelle l'ancienne croyance de la divinité immédiate des bœtiles se trouvoit, pour ainsi dire, absorbée.

Quoi qu'il en soit, il dut arriver dans la Grece ce qui arriva dans toutes les autres régions lors de l'introduction du culte des astres, c'est-à-dire, que plusieurs objets & monuments du culte précédent furent consacrés par la nouvelle croyance au nouveau Dieu, ainsi que ceux qu'on dût élever à cette époque pour conserver la mémoire des bienfaits & des prodiges de ces conquérants & bienfaiteurs des Grecs.

Or l'admiration & la terreur que produisirent chez cette nation alors sauvage & barbare, dénuée par conséquent des connoissances des choses les plus nécessaires, l'arrivée & les succès de

éleva le temple du soleil à Thebes. *Hérodot. liv. II. n.* 3. Et on ne peut guere douter que ce Prince ne soit le fameux Sesostris, en l'honneur de qui on éleva dans le même temple deux grands obélisques, soit de son vivant, soit sous le regne de Pheron son fils. Le vrai nom de Sesostris étoit Seth-Ochris, c'est-à-dire, Seth le victorieux à cause de ses grandes conquêtes en Asie.

(a) Les Rois d'Asie prenoient le même titre comme on le voit par l'exemple de Cyrus. C'étoit un usage commun dans les siecles & dans les pays où le Sabéisme qui rapportoit tout aux astres, étoit en vogue. Les Princes Arsacides imitant l'ancien usage continuerent de se qualifier freres du soleil & de la lune. Chosroës, fils d'Hormisdas, intituloit ainsi une de ses lettres : Chosroës, Roi des Rois, qui se leve avec le soleil, & qui illumine la terre pendant la nuit. *Voy. Theophilact Samocatt. lib. IV.*

ces étrangers inconnus, l'avantage que les Grecs ressentirent d'être devenus une nation & de vivre en société, l'utilité qu'ils éprouverent des premieres connoissances acquises d'une religion plus relevée & sur l'agriculture, firent regarder les auteurs de ces bienfaits comme des génies doués de vertus divines, comme des hommes participants à la nature des êtres supérieurs dont ils leur avoient appris la puissance & les vertus, ainsi que les Orientaux & les Égyptiens tirés d'un pareil état de barbarie & d'indigence par leurs anciens chefs, les associerent aux divinités dont ils leur avoient donné la connoissance, raison pour laquelle le soleil, divinité commune de tout l'Orient, étoit adoré dans chaque contrée sous des noms différents, & sur-tout sous ceux de chefs des nations, tel que Bélus en Chaldée & en Phénicie, d'Adonis en Assyrie, d'Arsaminus en Éthiopie, de Molok chez les Ammonites, de Mithra chez les Perses, & d'Osiris (*a*) en Égypte. Car les premieres idées qui viennent dans l'esprit des peuples grossiers & sauvages à la vue des hommes merveilleux, terribles ou bienfaisants, est de les croire d'une nature supérieure & divine, & le premier mouvement est de leur témoigner des sentiments analogues à l'idée qu'on se forme d'eux.

Ne glissons pas légérement sur ce point, il tient trop au sujet que nous traitons, & j'ai pour principe de ne rien dire au hasard. Tous les pays & tous les temps nous fournissent des exemples de cette disposition du peuple dans les circonstances où nous supposons avoir été les Grecs. On en trouve même dans l'Écriture-Sainte (*b*) ainsi

(*a*) On croit sur des étymologies de noms qu'Osiris, Sesostris & Ramestes étoient le même personnage qui avoit bâti le fameux temple du soleil à Thebes, & dont il partagea ensuite le culte, étant appellé fils du soleil dans le discours qu'on fait tenir au soleil lui-même sur un des obélisques.

(*b*) Les Apôtres S. Paul & S. Barnabas retirés à Licaonie, furent regardés comme des Dieux par les Gentils étonnés des prodiges qu'ils opéroient, disant qu'il étoit descendu chez eux des Dieux semblables aux hommes, & appellant S. Paul, Mercure, & S. Barnabas, Jupiter. Le premier transport du peuple de Mélide dans l'étonnement où il fut, lorsqu'il vit le premier de

ainsi que dans l'histoire profane. (*a*) On sait que les Séravambes étonnés de la hardiesse & des succès du Persan Sevarius, que le hazard avoit fait aborder dans le continent méridional de l'Asie dont il s'étoit rendu maître, le regarderent comme Viceroi du soleil, tomberent à ses pieds, l'adorant comme l'organe de la divinité dont il se donnoit pour l'interprete. Les Amériquains du Pérou & du Mexique, (*b*) aux premieres apparitions des Espagnols sur leurs côtes, à la vue de leurs attirails formidables de guerre, étoient disposés d'en faire de ces Dieux que forment l'admiration & la terreur, comme l'estime & l'amour avoient fait à l'égard de leurs Incas, crus par eux enfants du soleil.

Voyez Gácilasso della Vega, Hist. du Pérou.

Les Grecs étoient dans le cas de tous les autres peuples barbares, lorsque les Titans parurent dans leur pays. Des esprits qui n'avoient d'autres idées de vertu, que celles de la force & de l'adresse, (*c*) n'eurent pas grande peine à mettre au rang des Dieux des hommes qui avec celles-ci étoient doués de tant d'autres qualités dont cette nation ressentoit les heureuses influences; & les fondateurs de ces sociétés naissantes eurent trop d'esprit pour ne pas profiter de dispositions aussi utiles au succès de leurs entreprises. C'est ainsi encore que les Incas profiterent de l'idée favo-

---

ces Apôtres sauver un homme de la mort crue inévitable, n'alla pas moins qu'à vouloir l'adorer comme un Dieu descendu dans cette Isle, que je laisse aux Géographes à discuter si c'est l'Isle de Malthe dans la Méditerranée, ou Mélide dans l'Adriatique. *Act. Apost. cap. XIII.*

(*a*) Lucullus étant prêt à passer l'Euphrate, ce fleuve diminua tout-à-coup après avoir grossi dans un instant, les gens du pays se prosternerent devant lui comme devant un Dieu auquel le fleuve s'étoit volontairement soumis pour lui fournir un passage prompt & sûr.

(*b*) Les Tlascalois admirant la valeur de Cortez, l'appellerent un Jeulé, nom qui signifioit qu'il étoit d'une nature au dessus de l'humaine. *Voyez Solis de la conquête du Mexique, liv. V.*

(*c*) C'est par cette raison que les nations sauvages, qui sont dans l'usage de faire les éloges de leurs morts, ne les louent que par les qualités corporelles relatives à la chasse, à la pêche & à la guerre, & quelquefois par la beauté corporelle. *Voyez Hist. des Voyag. tom. XVII in-4to.* où il est question des Sauvages des Isles Philippines.

rable qu'ils sûrent fixer dans la tête des peuples grossiers & barbares de l'Amérique, qu'ils étoient enfants du soleil, pour en former une nation policée, & établir leur domination.

Cependant les premieres semences de la religion & des arts, portées dans la Grece par les Titans, étouffées presque dans leur berceau par les guerres intestines que ces conquérants se firent les uns aux autres, peu s'en fallut que les Grecs après leur mort, & la destruction de ces regnes passagers, ne se vissent replongés dans la premiere barbarie & les premieres ténebres. Il est constant qu'ils vécurent dans cet état, & dans l'anarchie pendant quelques siecles, jusqu'à ce que de nouvelles colonies vinrent leur apporter de l'Asie & de l'Egypte de nouvelles connoissances & de nouvelles loix.

Ce fut dans cet intervalle ténébreux qui précéda les temps héroïques, que touchés par les traces des bienfaits reçus, les Grecs associerent les Titans aux divinités dont leur avoient donné connoissance ces hommes merveilleux, & successivement les confondirent avec elles dans leurs monuments & leur culte. D'où pourroit bien être venue la fable de la victoire des Titans contre les Dieux; car dans un temps où les idées de religion entroient dans tout, parce qu'elles étoient le premier & presque l'unique lien des sociétés, dans un temps où tout étoit prodige parce qu'on étoit dans l'ignorance de tout, dans un temps enfin, où la Théologie étoit plus poétique qu'historique parce qu'il falloit plus frapper les esprits, peu habitués à réfléchir par des idées vives & fortes, que leur proposer des vérités, plus exciter des sentiments que donner des idées; il ne fut pas difficile d'établir des croyances de cette nature, & ce fut là l'origine des fables de la Grece, dont chacune à son tour fut la source d'un culte, d'un temple & d'une fête publique.

Les arts de premiere nécessité s'étoient introduits dans ce pays avec le culte des Dieux étrangers : ceux qui en apporterent la connoissance en furent honorés comme les inventeurs. Delà la croyance, le culte, les pratiques de religion, & les institutions

politiques & économiques, furent pour ainſi dire, amalgamées & incorporées, (*a*) de maniere qu'il s'en forma un tout dans les mœurs des Grecs, & voici comme cela dut arriver.

Ces hommes regardés comme ſupérieurs aux autres, ſoit par les actions brillantes, ſoit par les connoiſſances utiles qu'ils communiquerent à ces peuples ignorants & indigents, exciterent des mouvements ſi violents d'admiration & de reconnoiſſance dans des ames matérielles & ſtupides, qu'ils allerent juſqu'à leur faire croire qu'il y avoit en eux quelque choſe au-deſſus de l'humanité. Le peuple prévenu de cette idée, on publia après leur mort que leurs ames étoient allées habiter dans les aſtres, objets du culte qu'ils avoient établi. C'eſt ainſi que certains peuples barbares (*b*) de nos jours croyent que les ames de leurs parents vertueux, paſſent après leur mort dans les corps des poiſſons qui ſont leur divinités, faiſant partager par-là aux eſprits de leurs ancêtres, les adorations qu'ils rendent aux animaux : ce qui pourroit faire conjecturer, pour le dire en paſſant, que la Métempſycoſe n'eſt qu'une dérivation de l'ancienne Zoolâtrie.

Les ames des premiers bienfaiteurs des Grecs étant ainſi aſſociées par la crédulité populaire aux divinités dont ils avoient donné connoiſſance, furent inſenſiblement confondues avec elles, & devinrent elles-mêmes, tantôt les objets immédiats du culte & tantôt elles obtinrent un culte ſimultané avec les aſtres, & ſurtout avec le ſoleil, la lune, & la nature productrice; divinités principales & plus généralement reconnues.

Ce preſtige de l'imagination opéra d'autant plus aiſément ſur l'eſprit des Grecs, que n'ayant que la tradition orale, ſujette à

(*a*) C'eſt par cette raiſon qu'en liſant la Théogonie d'Héſiode, on voit un mêlange de l'hiſtorique & du phyſique dans l'énumération des Dieux.

(*b*) Les Inſulaires des Iſles des Larrons adorent comme des divinités les os de leurs ancêtres, dont ces os entrelacés forment les murs de leurs chaumieres, croyant que leurs ames habitent dans le corps des Caymans, des Syburons, & d'autres poiſſons qu'ils adorent comme des Dieux. *Voy. Hiſt. des Voyag. tom. XVIII, p.* 470, *in-4to.*

s'altérer & à se corrompre, pour transmettre des peres aux enfants les actions & les vertus de ces grands personnages, dans les récits qu'on en faisoit pour en donner une grande idée, on ne manquoit pas de les élever au-dessus des forces humaines; car quand on compte des grandes choses, on n'aime point de compter naturellement, on cherche toujours d'embellir la narration, & si on peut faufiler quelque circonstance merveilleuse, on n'en laisse guere échapper l'occasion, la vérité toute simple ne paroissant pas toujours assez intéressante, sur-tout à des esprits vivement frappés, ni assez éblouissante pour ceux qu'on entend de porter par de tels exemples aux vertus.

D'ailleurs les Grecs imbus par les Titans de la Théologie des peuples de l'Asie & de l'Égypte, trouverent aisément dans leurs chefs des qualités analogues à celles qu'ils leur avoient donné de la nature bienfaisante des astres. C'est par-là qu'Apollon (*a*) devint le symbole du soleil, Diane celui de la lune, Cerès (*b*) de la nature, &c. idées analogues aux connoissances & aux avantages que ces personnages bienfaisants leur avoient procuré; symboles qui furent souvent substitués aux divinités mêmes, dont ils étoient les représentants: de sorte qu'il arriva dans la Grece ce

(*a*) Dans l'inscription de l'obélisque rapportée par Ammian-Marcellin il est question d'Apollon, fils du soleil. Cet Apollon, ou A-Belen le divin, fut en Egypte le 5me. souverain dans la Dynastie des demi Dieux, & le successeur immédiat d'Hercule. Une tête d'Apollon en marbre, possédée par Mr. Duk, Consul d'Angleterre à Livourne, est par cette raison rayonnée. *Voyez la planche*, *N°. III.*

(*b*) Cerès vient de *Herès*, ou avec l'aspiration gutturale *Cherès*, & est le nom propre de la terre qui produit le bled, & qui est devenu chez les Mythologues une Reine qui a fait présent aux humains de cette nourriture. Suivant l'histoire & la fable, elle fut contemporaine des Titans. Hérodote & Diodore de Sicile la regardent comme l'Isis de l'Egypte: elle devint en Grece la Déesse de l'agriculture, parce que le vaisseau qui porta son culte dans l'Attique, y porta aussi du bled & des agriculteurs. Les premiers ministres & propagateurs du culte étranger en ce pays, furent par des raisons semblables regardés comme les inventeurs de l'art de fondre & de travailler les métaux, de tisser les étoffes, de tailler la vigne, de cultiver les oliviers & d'élever les troupeaux. Associés par ces raisons aux Dieux antérieurs, ils furent honorés comme les Dieux protecteurs de ces arts.

qui paroît être arrivé auparavant en Aſie & en Égypte, où l'on trouve le même ſyſtême de l'aſſociation des ames des perſonnages bienfaiſants avec les aſtres. (*a*)

Il n'eſt pas de mon ſujet de ſuivre la dérivation, la gradation, & la progreſſion de cetre croyance de ſiecle en ſiecle & de pays en pays : je me bornerai donc à remarquer que tous les noms des anciennes divinités, ne ſe rapportent guere qu'à une ſeule & même idée relative au ſoleil & aux autres aſtres, (*b*) ou bien aux épithetes qu'on leur donnoit, d'où l'on peut conclure que tous les noms des divinités fabuleuſes des Grecs & des Romains, tirent leur ſource de certains mots (*c*) Chaldéens, Phéniciens,

---

(*a*) Ammon devenu le grand Dieu de la Thébaïde, fut le 6me. ſouverain de la Dynaſtie des demi-Dieux : les Grecs lui ont donné le nom de Jupiter, parce que le nom de *Am* ſignifie pere, d'où ils en ont fait le pere des Dieux. Le ſoleil a été adoré de preſque tous les peuples Orientaux, comme pere de la nature, ſous le même nom différemment prononcé comme Am, Ammon, Oman, Omin, Iman, Ar-Iman. P. L'Etoile d'Iſis, qui eſt celle que les Grecs appellent caniculaire, & les Egyptiens *Sotyng*, ainſi que celles d'Orus, d'Orion, de Syphon, ſont des preuves de ceci.

(*b*) C'eſt donc avec raiſon que des Mythologiſtes ont ſoutenu que Minerve étoit la même divinité que Diane ou la Lune. Son nom ſignifie la Déeſſe de l'avertiſſement, ce dont on ne peut douter lorſqu'on trouve que dans le vieux langage du temps de Numa, *promenervare*, terme des hymnes chantées par les Prêtres Saliens en l'honneur de Minerve, ſignifie *promonere*, parce que la lune étoit regardée comme le moniteur journalier & perpétuel des périodes du temps, raiſon pour laquelle on tenoit une perſonne ſur un lieu élevé, chargée d'obſerver la lune, & d'avertir le peuple ſi-tôt que la lumiere commençoit à paroître. C'eſt de *Moun*, Luna, qu'eſt venu *monere* (Μήνη) Menſis, nouvelle lune, Néomenie, fête qu'on célébroit dans cette occaſion. Juno, Junon, étoit la même divinité de la lune. Jana & Juno la Déeſſe & la Reine des airs. On lui donna à Rome le nom de *Moneta*, par la raiſon ci-deſſus. Nombre de mots latins dérivés ſuivant toute apparence des langues orientales, ſe ſont formés du culte qu'on rendoit aux aſtres. De *Mihr*, par exemple, le ſoleil, objet le plus admirable, ſeront venus miracle, miroir, merveille, &c. *Voyez le Traité de la Formation méchanique des langues. D. par Mr. le premier Préſident de Broſſes, tom. II.*

(*c*) Il ſeroit aiſé de s'en convaincre ſi on recherchoit l'origine & la ſignification des premiers noms donnés aux aſtres, ſi on réfléchiſſoit ſur l'affinité de dérivation entre les termes qui expriment le reſpect & ceux qui expriment le pouvoir des aſtres & du culte établi en conſéquence, à l'identité des titres donnés aux Rois & aux mêmes aſtres,

Aſſyriens, & Égyptiens relatifs au ſoleil, mais corrompus & mal entendus, noms qui perſonnifiés par des peuples ignorants dans les langues orientales, en ont fait autant de divinités particulieres d'où eſt né le Polythéiſme des Grecs, chargé par ce peuple menteur & guidé par une imagination vive, de mille circonſtances fabuleuſes, fauſſes & ridicules, qui ont donné naiſſance à leur Mythologie, c'eſt-à-dire, à la choſe la plus abſurde du monde, faute de remonter à l'origine des noms donnés aux Dieux, & de conſidérer les variations & les altérations cauſées par la ſucceſſion & la différence des langues, ſource ordinaire des opinions; car le langage perpétue les erreurs comme les vérités. (*a*) Diſons donc que les monuments équivoques, les traditions obſcures, les traductions des noms des Dieux tranſportés d'une langue à l'autre, le ſtyle emphatique des Orientaux & une infinité d'autres raiſons, ont également influé à rendre cette ſource méconnoiſſable ou difficile à découvrir. Les allégories forcées & imaginées après coup ont encore augmenté la confuſion; car il eſt de la nature de l'allégorie, de conduire l'eſprit de proche en proche & au milieu de l'ignorance, de le détourner ſi bien de ſon premier objet, que l'on ne voit plus ni le principe d'où l'on eſt parti, ni la premiere conſéquence qui en réſulte; de ſorte qu'il ne reſte plus dans l'eſprit qu'une confuſion & un étonnement, dont il eſt impoſſible de rendre compte.

Auſſi Hérodote ne manque pas d'avertir que le culte de différentes divinités ne s'eſt pas établi dans un ſeul & même temps,

---

d'où eſt née l'opinion que les Rois devenoient des aſtres. C'eſt-à-dire qu'après leur mort ils alloient habiter dans ces corps lumineux, d'où ils continuoient à gouverner le monde comme auparavant.

(*a*) Combien d'opinions nées de la dérivation des termes ou de l'abus qu'on en a fait, devenues des préjugés populaires, quelquefois même des préjugés ſavants, qui par malheur en ont produit de plus dangereux, puiſqu'ils touchent à la religion, l'alterent ou la ſurchargent! les exemples de cet abus & de cette ignorance de l'origine des termes, ne ſont que trop fréquents & ſouvent bien cruels même parmi nous, & nos diſputes théologiques n'en fourniſſent que trop de preuves.

mais que les établiſſements ſucceſſifs de ce culte furent pris dans la ſuite pour des époques de la naiſſance de ces divinités ; & Pauſanias tout prévenu qu'il étoit pour la religion de ſon pays, ne laiſſe pas de remarquer que de ſon temps les événements extraordinaires & ſinguliers avoient donné lieu à des fictions & des fables ſur les fondements de la vérité. Les faux Prêtres ne conſultant que leur intérêt, & regardant cette nouvelle ſuperſtition comme plus propre à inſpirer de la vénération pour les loix, & ſouvent pour ceux qui gouvernoient, n'eurent garde de s'y oppoſer, devenus peuple eux-mêmes. Après en avoir adopté le langage, ils négligerent de ſuivre les idées de leurs dévanciers, ils perdirent de vue l'ancien ſyſtême qu'ils n'étoient plus en état d'expliquer même en Égypte, du temps de Diodore de Sicile, & que Pythagore & même Hérodote trouverent déja obſcurci, quoiqu'on conſervât encore quelque foible idée de l'ancienne tradition.

Mais revenons à notre objet immédiat. Comme il ne reſtoit de la religion des Titans que les monuments qu'on avoit conſacrés aux Dieux Phyſiques convertis en divinités, & que ces divinités n'avoient point de nom, on leur donna celui des Héros diviniſés, s'accoutumant inſenſiblement à ne voir plus dans ces ſignes ou Types ſacrés des anciens Dieux, que les auteurs de leur culte & quelquefois même les fondateurs de ces monuments, qui ne furent bientôt plus rapportés qu'à Saturne, à Jupiter, à Cerès, à Apollon, & aux autres douze Grands Dieux de la fable, dont le culte fut identifié (*a*) avec celui du ſoleil, de la lune, de la terre, de la nature; divinités dont les noms & les attributs leur furent en conſéquence attribués. Telle paroît avoir été l'idée de Diodore de Sicile & de Plutarque ſur la Mythologie des Grecs, idée analogue à la marche ordinaire des eſprits, dans les téne-

Hérodot. I. 131. & IV. 60.

(*a*) En Arcadie (*Pauſan. Arcad. lib. VIII.*) avec le ſimulacre du ſoleil, on adoroit ceux d'Apollon, de Minerve, de Neptune & d'Hercule, aſſemblages qui furent communs dans le reſte de la Grece & en Italie, comme ils le furent en Aſie & en Egypte.

bres de l'ignorance & de la ſuperſtition, & c'eſt ſuivant cette idée qu'il faut entendre ce qu'Euſebe fait dire à Sanchoniathon, que les anciens Dieux ne furent que des hommes déifiés, d'où les anciens Écrivains Eccléſiaſtiques ont conclu généralement, que l'idolâtrie devoit ſon origine à l'honneur des ſtatues accordées à des hommes dont on vouloit conſerver la mémoire, & dont la ſuperſtition s'empara : cela n'eſt vrai qu'après l'époque des agrégations des ames des grands hommes aux anciens Dieux, dont les images avec des traits & des parties de figure humaine faiſoient déja l'objet des adorations des humains, ainſi que nous l'avons vu dans le Chapitre précédent.

Avant que de revenir au progrès que les premiers ſimulacres des Dieux continuerent de faire vers la figure humaine, il ne ſera pas inutile de rapporter des exemples tirés des temps plus modernes, qui peuvent rendre la vérité des Métamorphoſes dont nous avons parlé, plus ſenſible. Les Japonois pénétrés du plus grand reſpect pour leurs chefs qui les avoient conduits ſi heureuſement à travers tant de difficultés & de dangers, & avoient fondé leurs monarchies, les déifierent après leur mort; mais dans la ſuite, les grands hommes qui ſe diſtinguerent par leur prudence, leur ſageſſe & des actions héroïques ayant auſſi été mis au nombre des *Camis*, (*a*) on leur dreſſa des autels qui ſont ſouvent devenus plus célebres que ceux des premiers Dieux. Le fait ſuivant tiré de l'hiſtoire eccléſiaſtique, paroît encore plus analogue à notre ſujet. Des Moines ayant apporté la Religion Chrétienne dans l'Iſle de Rugen, donnerent aux nouveaux Chrétiens St. Wit pour Patron : mais ce peuple alors le plus féroce de tous les Slaves, & apparemment pas plus inſtruit de l'eſprit du Chriſtianiſme, que le grand nombre des prétendus convertis du Malabar, de la Chine & d'autres contrées, ayant bientôt ſecoué le joug de la

Voy. Kœmpher, hiſt. du Japon.

(*a*) C'eſt ainſi qu'on qualifie les eſprits immortels dignes des honneurs divins.

la vraie religion, il ne resta dans cette Isle d'autres traces de Christianisme, que le culte rendu à l'image de St. Wit, dont ces barbares ne manquerent pas de faire une idole qu'ils adorerent sous le nom de Swentenwit comme la divinité suprême : tant il est dangereux, dit le judicieux Fleury à cette occasion, d'établir le culte des Saints, avant d'avoir donné des idées justes du vrai Dieu.

Dans la transition qui se fit de l'ancienne à la nouvelle croyance, & du culte des planetes à celui des hommes déifiés, les signes sacrés & divins, mais informes, que nous avons considéré comme les germes des statues, ne furent point si-tôt abandonnés. En effet, Pausanias dit avoir vu près de l'autel de Neptune l'Isthménien, deux représentations fort grossieres & sans art, une de Jupiter Bienfaisant qui est comme une pyramide, l'autre de Diane qui est une colonne taillée; le simulacre d'Hercule du temple d'Hyete en Béotie, n'est point non plus d'une figure taillée mais une pierre grossiere à l'antique, & il a soin d'avertir que les idoles aussi de pierre mais un peu mieux façonnées qu'on voyoit auprès de ce monument informe, étoient plus modernes. Il est question ailleurs de deux idoles, l'une d'Hercule, (*a*) l'autre du Cupidon des Thespiens, qui n'étoient que deux masses de pierre dans le goût ancien. Les Graces, selon cet Historien, ne furent d'abord représentées que par de simples pierres non taillées. Pausanias nous apprend enfin, que malgré qu'on eut érigé des statues aux Dieux, les pierres brutes qui en portoient les noms, ne resterent pas moins en possession du respect que l'antiquité avoit eu pour elles, tellement, dit-il, que les plus grossieres sont les plus respectables comme étant les plus anciennes.

Pausan. Corinth. lib. II.

Béot. lib. IX.

Castor & Pollux chez les anciens Lacédémoniens, n'étoient désignés que par quatre morceaux de bois paralleles, se coupant deux-à-deux à angles droits : signe qui s'est conservé jusqu'à nos

(*a*) *Non arte elaboratum, sed rudi lapide, prisco more.*

jours dans le Zodiaque pour dénoter l'aſtériſme des Jumeaux. Tacit. lib. II. Annal. La Vénus de Paphos, ſuivant Tacite, n'eut d'abord aucune reſſemblance avec l'eſpece humaine, tirant ſon origine du culte qu'on rendoit dans les Indes à une certaine maſſe pyramidale (*a*) renverſée, Clem. Alex. Orat. ad Gent. plus groſſe par le haut & qui ſe terminoit en pointe vers la baſe d'où elle s'élevoit; preuve que ces divinités Grecques venoient des parties de l'Orient. A Cithéron la Junon Theſpienne Pauſan. lib. II. n'étoit qu'un tronc d'arbre, & celles de Samos & d'Argos, que des eſpeces de planches groſſiérement taillées. Le fameux Jupiter Clem. Alex. 1 Prolog. Caſſius étoit repréſenté par un rocher dont on voit encore des veſtiges ſur les médailles (*b*) que la Ville de Séleucie fit frapper à l'honneur de Trajan & d'Antonin le Pieux.

Suivant toute apparence, c'eſt par une émanation de l'ancien uſage des premieres colonies Grecques, paſſées jadis en Italie, que la plus ancienne idole des Romains ne préſentoit pas une figure plus élégante, le Jupiter qu'on adora d'abord à Rome n'étant qu'une pierre connue ſous le nom de Jupiter Lapis, c'eſt-à-dire, une pierre anciennement adorée comme Bœtile ou comme ſigne conſacré aux aſtres, & auquel on donna le nom de Jupiter. Depuis que le culte des hommes déifiés fut introduit, cette informe divinité placée dans le capitole, ne fut pas moins le garant Cic. Epiſt. famil. VII. ad Trebat. de la ſainteté du ſerment des Romains. C'eſt ainſi que le Dieu de la guerre, auquel on donna le nom de Mars & adoré à Rome ſous celui de Quirinus, ne fut d'abord qu'une pique ou (*c*) un javelot planté de bout & en plein air, & qui portoit le nom de *Quiris*. (*d*)

Les Titans étoient donc les grands Dieux des Grecs, & les

(*a*) Voici comme en parle Tirius Max. *Venus à Paphis colitur, ejus ſimulacrum nulli rei magis aſſimile, quam albæ pyramidi.*

(*b*) On voit de ces médailles dans le cabinet du Grand Duc, à Florence.

(*c*) *Nam & ab origine rerum, pro Diis immortalibus, veteres, haſtas coluere.*

(*d*) ... *Quod haſta, Quiris, priſcis eſt dicta latinis. Vid. Plut. Quæſt. Rom. LXXXVII, & Varron apud Arnob.*

monuments de leurs exploits, de leurs bienfaits & de leurs prétendus prodiges, jouiſſoient de la vénération & du culte public, lorſque de nouvelles colonies, quelques ſiecles après la deſtruction des Titans, vinrent s'établir dans la Grece. Quelques-unes de ces colonies ſe détacherent de l'Égypte, d'autres de Chanaan ou de la Phénicie. Les chefs qui les conduiſoient n'eurent garde de détromper les peuples qu'ils venoient ſoumettre & qu'ils vouloient policer, d'une façon de penſer ſi propre à favoriſer leurs entrepriſes. Ces Dieux des Grecs avoient été leurs compatriotes, & leur émigration de l'Égypte & des contrées d'Aſie avoit eu le même but qu'ils ſe propoſoient eux-mêmes. Toutes ces colonies étant compoſées de marchands, de pirates, de matelots & de ſoldats, n'avoient, ſuivant toute apparence, que des idées confuſes de la religion, & ils étoient par conſéquent peu en état de dévoiler aux Grecs les myſteres & les énigmes Égyptiens. Ils avoient d'ailleurs un intérêt d'encourager plutôt de plus en plus le culte des ſignes conſacrés à la mémoire de leurs dévanciers, en y ajoutant les degrés de raffinement qu'ils avoient dans les contrées d'où ils venoient.

Car la Sculpture étant plus avancée en Égypte & en Phénicie, au lieu de ſignes informes, tels que les anciens Bœtiles, les chefs des nouvelles colonies expoſerent des ſimulacres ſous le nom des Dieux qu'on adoroit plus approchant de la figure humaine; figures plus propres à conſtater & à confirmer la croyance où l'on étoit de la vertu divine de ces ſignes repréſentatifs des divinités. C'eſt là la raiſon qui fit que la dénomination de ſigne ſe conſerva depuis même que les ſimulacres des Dieux eurent fait de plus grands progrès vers la figure humaine; Pauſanias & Pline ſe ſervant ſans ceſſe de l'expreſſion de ſigne de Jupiter, de ſigne de Vénus, de ſigne de Diane, lorſqu'il parlent des ſtatues de ces divinités.

En liſant l'Hiſtoire ancienne, il ne reſte aucun doute que ce furent les chefs des nouvelles colonies dont je viens de parler, qui porterent les premiers dans la Grece des images de

divinités ſous la forme humaine. La plus ancienne de ces colonies, conduite par Inachus Phénicien vers l'an 1880 avant l'Ere Chrétienne, fonda le Royaume d'Argos appellé depuis Péloponeſe : environ trois ſiecles après, Cécrops Égyptien alla fonder celui d'Athenes & y fit des inſtitutions touchant le culte de Minerve adorée depuis long-temps à Saïs, lieu de ſon origine; il fut le premier, ſuivant Euſebe, qui dreſſa un ſimulacre de Jupiter & lui immola des victimes. Pauſanias dit qu'on regardoit comme un don de Cécrops, le Mercure qui étoit conſervé dans le temple de Poliade, & une Minerve de bois qui étoit encore de ſon temps à Athenes. Environ un ſiecle après Cécrops, ſurvint une nouvelle colonie Égyptienne ſous la conduite de Danaüs, (*a*) qui porta auſſi avec lui pluſieurs ſimulacres des Dieux qu'il conſacra en différents lieux. On voit dans Diodore qu'en fuyant d'Égypte avec ſes filles, s'étant arrêté à Chypre, il dédia dans cette Iſle le ſimulacre qu'il avoit avec lui, & Pauſanias dit qu'il y avoit en différents lieux de la Grece des ſimulacres de Jupiter, de Diane, d'Apollon Lycien, de Vénus & de Mercure, qui étoient regardés comme venus des mains de Danaüs & d'Hypermneſtre ſa femme. Suivant le Poëte Arctinus, diſciple d'Homère, & ſuivant Calliſtrate qui écrivit des choſes de Samothrace, Dardanus fit de pareils dons à Troye où il établit ſa colonie. On parle entr'autres de deux ſimulacres de Dieux Cabires que ſes deſcendants conſacrerent depuis dans la citadelle d'Ilion. La colonie Phénicienne ou Chananéenne de Cadmus (*b*) fondateur de Thebes parut dans la ſuite, & les ſimulacres des Dieux Aſiatiques furent encore multipliés dans la Grece. Celui d'une Vénus paſſoit pour avoir été fabriqué du bois dont étoit composé le na-

In Prœmio lib. II. in Chron.

Diod. lib. V.

Pauſan. Corinth. lib. II.

(*a*) Ce fut environ 1600 ans avant J. C. temps de la défaite & de l'expulſion des Paſteurs de l'Egypte : ſuivant Manethon vers l'an 1571 du monde. Quelques-uns le font frere de Seſoſtris II, fils d'Aménophis, englouti dans la Mer rouge.

(*b*) Un marbre d'Arundel fixe l'époque de cette colonie ſous le regne d'Amphytrion, il quitta la Chananée lors des conquêtes des Iſraélites dans ce pays.

vire sur lequel Cadmus fut transporté en Grece, & une Minerve passoit en Béotie pour avoir été consacrée par Cadmus lui-même. Pausanias qui dans ses voyages vit des restes de ces différents simulacres, les fait presque tous venir des mains des étrangers, & dit que celui de Minerve que l'on voyoit dans un temple des Dauliens, avoit été porté à Athenes par Prochnès dès l'origine de cette ville. Le culte de Vénus, selon le même Géographe, passa dans les temps héroïques, de celui qu'on rendoit à la même Déesse à Ascalon en Phénicie, aux habitants de la ville de Chypre & à Athenes. Selon lui les Dieux Cabires (*a*) de Samothrace & de Grece étoient les mêmes que les Dieux Patayques de Phénicie, & leur nom même étoit Phénicien. Ils ne furent originairement que des symboles de la divinité du soleil. Enfin le simulacre d'Orphée que l'on conservoit en Laconie, passoit pour y avoir été porté par les Pelasgues, peuples (*b*) de la côte d'Asie qui s'établirent dans la Grece sous la conduite de Phoronée.

Pauf. Béot. lib. IX.

Pausan. Attic. lib. I.

Pausan. Lacon. Lib. III.

De l'importation & de la consécration des simulacres des Dieux faite par ces chefs de colonies, dont nous venons de parler, quelques-uns ont conclu qu'ils furent les premiers qui firent connoître les Dieux & en établirent la croyance dans la Grece : mais Cadmus & Eacus, cités à ce sujet par Eusebe & Newton, & les autres conquérants qui les précéderent, trouverent déja la croyance des Dieux plus ou moins établie dans ces contrées, & ne firent que porter dans ce pays, & y exposer des images de divinités mieux travaillées & plus approchantes de la forme humaine, que les signes informes & grossiers que l'on y adoroit.

Euseb. Præparat. III. I. Newton dans la Chronolog. Grecque.

Tous ces simulacres ne présentoient point encore toutes les parties du corps humain. Pausanias faisant la description d'un Mer-

(*a*) Cabires signifie en Hébreu & en Arabe, puissant. Ces Dieux furent donc les mêmes que ceux que les Romains appellerent depuis *Divos-Poten.*

(*b*) Leur religion étoit Phénicienne, & ce fut de Phénicie que vinrent les premieres Prêtresses qui établirent dans Dodone un oracle & un culte réglé, au moyen de quelques simulacres qu'elles porterent dans ce pays.

cure que l'on conservoit dans le Gymnase en Arcadie, dit qu'il n'étoit qu'une masse de pierre grossiérement taillée en forme quarrée, avec la tête & les pieds d'homme. Il nous parle ailleurs d'anciens signes de Minerve dans le même goût, & celui que toutes les Curies d'Athenes convinrent de placer dans la forteresse, n'étoit pas mieux façonné, quoiqu'il fut regardé comme le plus saint des simulacres de Minerve, sans doute parce qu'on le croyoit tombé du ciel. Le simulacre de Vénus que Thésée reçut en Crete d'Ariadne, & qu'il consacra à Delos, n'eut cependant la forme humaine qu'au haut du corps, le reste n'étant qu'un tronc d'arbre taillé en guise de Terme. Pausanias qui le vit dans le temple d'Apollon, dit qu'il étoit fort petit, tels qu'étoient généralement tous ces anciens simulacres, par la raison que nous en donnerons dans la suite.

Pausan. Arcad. lib. VIII. Idem Eliac. lib. VI.

Mais rappellons-nous ici sur-tout le célebre simulacre de la Mere des Dieux, que les Romains par la Suggestion des Oracles envoyerent chercher avec tant d'empressement & d'appareil en Phrygie. Eh bien! cette importante divinité qui devoit être le salut de Rome, que Scipion Nasica le plus vertueux des Romains, fut seul digne d'accueillir, qui fit la justification d'une Vestale dont la vertu étoit soupçonnée; qui enfin fut reçue avec tant de pompe & de solemnité; oui ce simulacre n'étoit qu'une pierre d'une grandeur très-médiocre avec des traits de figure humaine assez mal exprimés, (*a*) image de celui que quelque imposteur accrédité avoit fait accroire depuis long-temps être tombé du ciel à Péssinunte où il étoit adoré dès avant la guerre de Troye. Cependant en quelle vénération ce simulacre de Cybele ne fut-il pas à Rome? avec quelle cérémonie tous les ans aux Kalendes de Mai n'étoit-il pas porté processionnellement au petit ruisseau nommé Almon, élevé par cette raison par les écrivains Romains à la

Tite-Live lib. XXIX. N. 112.

Ovid. Fast. lib. IV. & Valer. Flac. lib. I.

(*a*) J'ai vu une copie authentique de cette divinité dans la collection de Mr. Lafond à Narbonne avec celle de Scipion qui la reçut. Elle est en marbre blanc, haute d'environ 7 pouces & ne présente qu'un embryon de figure humaine.

dignité de fleuve célebre malgré sa petitesse. Là on lavoit le S. simulacre avec des soins infinis en mémoire de ce qu'en arrivant à Rome par les eaux bourbeuses du Tibre, on avoit été obligé de le décrasser dans les eaux plus pures de ce ruisseau.

Je viens de dire qu'on assuroit à Pésinunte que ce simulacre avoit été reçu du ciel. Nous avons déja remarqué que c'étoit l'imposture ordinaire dont se servoient chez les nations grossieres & barbares, ceux qui en étoient regardés comme les Prêtres, afin de fixer le culte vague de ces stupides esprits au moyen de quelque objet plus sensible pris dans le sein de la nature. On continua depuis de se servir de la même imposture pour concilier plus de vénération aux simulacres à figure humaine que l'on présentoit à l'adoration des peuples, sur quoi il est à remarquer que dans ces temps d'ignorance & de superstition, toutes les fois qu'on voyoit un simulacre un peu mieux fait que les précédents, on en étoit si étonné, qu'on le regardoit comme un présent du Ciel, & c'étoit sans doute l'affaire de l'artiste & des Prêtres de le faire croire au peuple. Apollodore dit que lorsque l'on fonda la Ville d'Ilion, un Prêtre pria Jupiter de lui envoyer quelque signe sacré, & le lendemain au point du jour on apperçut le Palladium tombé du ciel, c'est-à-dire, une petite figure assez grossiérement travaillée, mais avec les jambes séparées, chose peut-être non encore vue, & certainement très-rare dans ce temps-là; ce fut là la sainte statue pour laquelle Ulysse & Diomede disputent si vivement dans Homere, & dont l'enlevement devoit entraîner la prise de Troye. On faisoit un pareil conte touchant l'origine du simulacre de Minerve placé dans la forteresse d'Athenes, & celui de Diane en Tauride n'en avoit pas une moins noble, raison pour laquelle, dit Ovide, (*a*) cette statue se trouvoit sans base telle qu'elle

---

(*a*) *Templa manent hodiè vastis innixa columnis,*
Perquè quater denos itur in illa gradus.
Fama refert illic signum cœleste fuisse;
Quoquè minus dubites, stat basis orba Deâ.

étoit venue du ciel. Plusieurs autres simulacres durent leur célébrité à la ridicule croyance de leur céleste origine, dont des imposteurs étrangers qui les apporterent dans le pays, ou des artistes nationaux, imitateurs des modeles étrangers, parvinrent à établir la croyance chez des peuples prêts à recevoir toute superstition & empressés de tout ce qui avoit l'air du merveilleux.

Au reste, comme la Grece ne fut point le premier berceau des simulacres des Dieux, de même ce n'est point des Grecs seuls que les autres nations les emprunterent ; c'est ce que nous allons voir dans le Chapitre suivant.

Araquè quæ fuerat naturâ candida saxi,
Decolor à fuso tincta cruore rubet.
Ovid. de Pont. lib. III. Eglog. ad Collet.



CHAPITRE



CHAPITRE CINQUIEME.

De la Propagation des Simulacres des Dieux en différentes Contrées.

IL eſt des choſes qu'on dit toujours parce qu'elles ont été dites une fois, & l'on continue de croire ſans examen, ce qui a été cru une fois ſans examen. C'eſt ce qui eſt arrivé à l'égard de l'origine & de la propagation des ſtatues des Dieux & de la Sculpture en général. En prenant à la lettre les Écrivains nationaux, la Grece doit être regardée comme le premier berceau de cet art; éblouis à juſte titre par la perfection qui frappe dans les monuments Grecs, les Auteurs de cette nation en ont parlé comme ſi les Dieux, leur culte, & leurs images, euſſent pris naiſſance dans leur pays. Cette prévention étouffant tout eſprit de critique, leur a même ſouvent fait oublier leurs premiers maîtres dans l'art de fabriquer ces Images ſacrées, & confondre les temps & les progrès que cet art a faits en différents pays.

Les faits rapportés dans le Chapitre précédent, ſuffiſent pour détruire la fauſſeté de ce préjugé, & il ne nous reſte qu'à faire connoître que c'eſt auſſi au moyen des anciennes tranſmigrations des Aſiatiques, que les ſimulacres des Dieux ſe répandirent en différentes contrées, ainſi qu'ils furent répandus dans la Grece. Comme c'eſt en Aſie que paroiſſent les premiers habitants du monde, les premieres ſociétés policées, les premieres Monarchies & les premiers ſyſtêmes de religion, auſſi c'eſt de ſes contrées qu'on voit ſe détacher les premieres colonies, & d'où l'on apperçoit les premieres tranſmigrations de peuples qui vont former de nouveaux établiſſements, tant dans les pays voiſins, que dans des contrées éloignées.

Or, il n'y eut point d'émigration de peuplade d'un pays à un

autre, point de colonie qui ne portât ses Dieux avec elle : leurs images, regardées comme les Dieux tutélaires des expéditions qu'on entreprenoit, cimentoient les établissements qu'on faisoit, rien n'étant plus propre à les consolider que de fixer les peuples par des objets permanents de culte, & de leur mettre devant les yeux ces gages prétendus de la protection des immortels : la propagation de l'idolâtrie fut donc en raison de la propagation des simulacres des Dieux, transportés d'un pays à l'autre au moyen des colonies : mais il convient d'entrer dans quelque détail à ce sujet.

Diod. lib. III. Diodore de Sicile rapporte que le troisieme Bacchus tenu pour fils de Jupiter, ayant fait des conquêtes en différentes contrées, son premier soin fut de placer des simulacres des Dieux dans les Id. lib. V. pays conquis. On voit ailleurs, que lorsque les Telchines Asiatiques que la fable fit passer pour enfants de Mars, allerent habiter dans l'Isle de Rhodes, ils ne manquerent pas d'y dresser des statues aux Dieux, ce qui les en fit regarder comme les inventeurs. (*a*) C'est par cette raison que plusieurs anciennes images furent appellées de leur nom ; car les Lydiens donnoient le nom de Telchinien à leur Apollon ; chez les Camiréens, il y avoit la Junon Telchinienne, & les Nymphes chez les Lasisceens portoient la même épithete : dans l'incursion que les Amazones firent dans la Grece, elles imiterent la pratique des autres Pauf. Arcad. lib. VIII. & Lacon. lib. III. nations, & Pausanias raconte que l'Apollon & la Diane des Périnthiens passoient pour leur avoir été portés du Thermodon par ces femmes venues de cette contrée dans les anciens temps. Les Tyrrheniens voulant s'établir dans la Chersonese, y consacrerent le simulacre de Diane qu'ils avoient en héritage de leur pere, & Plut. des Faits Vertueux des Femmes. ensuite ils y contracterent des mariages. On voit enfin cette maxime perpétuée de siecle en siecle ; car dans les temps postérieurs,

---

(*a*) C'est-à-dire, dans leurs nouvelles habitations ; car on regardoit comme inventeurs les premiers qui avoient porté la connoissance de quelque art ou de quelque usage étranger d'un pays à un autre.

lorſque Salmanaſar pour peupler la Samarie y envoya les Cutéens, ceux-ci ne manquerent pas de porter leurs idoles avec eux & de les placer dans les temples de la nouvelle colonie. Lib. IV. Reg. cap. XVII.

Cette maxime univerſellement ſuivie nous fait comprendre la raiſon du grand empreſſement des chefs des Troyens, après la chûte de leur ville, d'emporter leurs Dieux avec eux. Le zele d'Énée pour ſes Dieux Pénates étoit un zele commun à tous ceux qui formoient des projets d'émigration & d'établiſſement dans des pays étrangers. Les altercations qu'on voit au ſujet du Jupiter Hercé qui échut enfin à Sthenelée fils de Capanée, venoit du même principe.

Il doit paroître bien ſingulier que la même pratique ſe trouve conſtamment ſuivie par des peuples qui paroiſſent n'avoir eu aucune communication avec les peuples connus; cependant l'hiſtoire des Mexiquains nous apprend que les anciennes peuplades de ce pays portoient par-tout leurs idoles, ne croyant pas qu'il leur fût permis de faire aucun établiſſement, ni de ſe fixer en aucune habitation, ſans les avoir pour ainſi dire à leur tête. Si l'on en croit la tradition que les Eſpagnols ont trouvé établie dans le pays, ce fut en vertu d'un oracle connu par la voix de ſes quatre Prêtres, que Vitziliputzli la principale idole des Mexiquains, (*a*) ordonna à *Mexi* chef d'une de ces peuplades, de s'arrêter dans le lieu qui devint depuis le centre du grand Empire du Mexique;

(*a*) Les voyageurs nous donnent une deſcription de cette idole qui paroît être celle des temps poſtérieurs; car elle devoit être à coup ſûr beaucoup plus ſimple dans l'origine de cet Empire, ſuivant l'analogie de toutes ces anciennes idoles qu'on portoit par le monde. Voici ce qui en eſt rapporté dans *l'Hiſt. des Voyag. t. XLVIII in-12. liv.* 5. Vitziliputzli étoit une ſtatue de bois taillée en forme humaine, aſſiſe ſur une boule couleur d'azur, poſée ſur un brancard, de chaque coin duquel ſortoit un ſerpent de bois. Elle avoit le front azuré, & par-deſſus le nez une bande de la même couleur, qui s'étendoit d'une oreille à l'autre. Sa tête étoit couronnée de grandes plumes dont les pointes étoient fort bien dorées. Elle portoit dans la main gauche une rondache blanche avec cinq figures de pommes de Pin diſpoſées en croix, & au ſommet une ſorte de cimier d'or accompagné de quatre fleches que les Mexiquains croyoient envoyées du ciel.

promis par le même oracle. L'uniformité de cette pratique ainsi que de quelques autres usages de ce continent avec ceux de l'ancien monde, tels que la maniere d'écrire par *Quipos*, (*a*) les pyramides (*b*) & les statues trouvées par les Espagnols en Amérique, ne confirmeroient-elles pas, tant la vérité de la tradition du pays qui attribue ces anciens monuments aux Hulmuques, qui emmenerent une colonie dans la nouvelle Espagne des pays de l'Orient, que ce que Platon dit des habitants de l'Isle Atlantide, & de leur origine de l'Égypte; enfin, la réalité des découvertes que l'on prétend que les Cathaginois (*c*) firent de ce continent?

(*a*) On trouve des indices que cette étrange écriture appellée *Quipos* a été connue des Egyptiens & des Chinois dans leur haute antiquité : on croit appercevoir encore les figures de ces fils tressés & noués parmi les gravures des obélisques, mêlés avec les caracteres symboliques en figures, & Apulée (*Métamorph. lib. XI.*) paroît décrire ces deux manieres d'exprimer les pensées d'usage en Egypte, dans les paroles suivantes: *Sacerdos senex protinus de opertis adyti profert quosdam libros litteris ignorabilibus, prænotatis partim figuris cujusmodi animalium, concepti sermonis compendiosa verba suggerentes, partim nodosis, & in modum rotæ tortuosis, carpolatimquè (alias Capreolatim) condensis apicibus à curiosâ profanorum lectione munita.* Voyez le Traité de la Formation Méchan. des Langues.

(*b*) *Gemelli Careri, Hist. des Voyag. tom. XLIV in-12, pag.* 25, dit avoir encore vu des fragments d'une fort grande statue en pierre de forme grossiere, qui étoit au Mexique sur la pyramide qui portoit le nom de la lune. Ajoutant que celle du soleil étoit beaucoup plus haute, & que la statue qui étoit dessus, est restée vers le milieu de la pyramide dans sa chûte, lorsque les Espagnols briserent ces statues. On lit aussi dans le voyage de Christophe Colomb, décrit par Barros, que ce navigateur trouva dans une des Isles Açores, appelée *Corvo*, une statue équestre de pierre ou de terre cuite, montée sur un piedestal de même matiere, dont les côtés offroient des inscriptions en caracteres inconnus, & que le Cavalier vêtu à la maniere des Amériquains, montroit du doigt l'Occident, comme pour avertir qu'on y trouveroit des terres & des hommes. *Voyez le Voyag. d'Ant. Herrera. lib. I. chap.* 2 & 3.

(*c*) On rapporte que les Carthaginois pousserent leur navigation jusques dans une Isle fort éloignée des colonnes d'Hercule, & que plusieurs d'entr'eux s'y étant établis, le Sénat de Carthage en fit défense pour la suite, de peur que l'abondance de ce nouveau séjour ne leur fît oublier leur patrie. Careri en conclut qu'il n'est pas surprenant que les Mexiquains ayent élevé des pyramides comme les Egyptiens, & que sur les obélisques de l'Egypte il y eût, suivant le récit d'Ammian Marcellin, des animaux & des oiseaux. *Voyez le Voyag. de Gemelli Carreri, Hist. des Voyag. Tom. XLIV. in-12, pag.* 211 & 212.

Ne peut-on pas préſumer auſſi quelques anciennes communications avec les Chinois, qui certainement pouſſerent autrefois fort loin leur navigation, coururent toutes les Mers d'Orient ; & ſuivant toute apparence, établirent des colonies dans les Iſles approchant le continent des terres Auſtrales. Ce n'eſt que par-là, ce me ſemble, qu'on peut rendre raiſon de ces ſimulacres à figure humaine, accompagnés d'inſcriptions en caracteres inconnus, que des Voyageurs (*a*) ont trouvé dans des Iſles ſauvages, ſi éloignées de tous continents connus des anciens temps.

La propagation des ſimulacres des Dieux, ſe fit en Italie par des moyens ſemblables à ceux qui les introduiſirent dans la Grece, c'eſt-à-dire, d'abord par la voie des colonies Aſiatiques, & dans la ſuite par des colonies des Grecs, eux-mêmes, qui s'établirent dans cette partie de l'Europe & dans les Iſles voiſines, y portant leurs mœurs, leurs uſages, leur culte, & par conſéquent les ſimulacres des Dieux qu'ils adoroient. Les Pélaſgues chaſſés des contrées d'Aſie, après s'être réfugiés en Arcadie, paſſerent dans le Latium avant le temps de la guerre de Troye & ſuivant Denis d'Halicarnaſſe, bâtirent un temple à la victoire ſur le Mont-Aventin. Une colonie de Sardis s'établit en Étrurie avant les temps Héroïques. Les Gnidiens vaincus par les Phéniciens, allerent peupler Lipari en Sicile, vainquirent eux-mêmes les Tyrhéniens, & ſuivant Pauſanias, éleverent les premiers des ſtatues aux Dieux dans ce pays, ainſi qu'une colonie de Dauliens éta-

Antiq. lib. II.

Plut. vie de Romulus.

Pauſ. Phoc. lib. X.

(*a*) Keyts rapporte dans ſon voyage de la nouvelle Guinée, que dans la Baye de Speelman à l'Eſt, ſe préſente un rocher & une ſtatue à-peu-près de forme humaine juſqu'aux épaules, avec un bouclier & quelques autres inſtruments, laquelle étoit entourée de nombre de têtes de morts, ce qui prouve que le ſimulacre a rapport à la religion du pays. *Hiſt. des Voyag. Tom. XVI. in-4to, édit. d'Holl. pag.* 78. Roggeven, voyageur Hollandois, nous dit avoir été extrêmement étonné de trouver des idoles toutes de pierre, avec la figure d'homme, chez les habitants de l'Iſle de Pâque aux terres Auſtrales : figures qu'il dit n'être pas ſans proportions ſelon les regles de l'art, quoique faites par ces ſauvages dont elles préſentent la reſſemblance par les grandes oreilles pendantes. Il ajoute que la tête de cette idole étoit ornée d'une couronne. *Hiſt. des Voyag. Tom. XVII. in-4to, pag.* 520.

Pauſan. Arcad. lib. VIII. blie à Gela par Antiphanes, y conſacra des ſimulacres faits de la main de Dédale.

Quelques ſiecles (*a*) après, les troubles inteſtins ſurvenus dans la Grece par l'expulſion & puis par le retour des Héraclides, y occaſionerent des diſperſions qui procurerent de nouvelles colonies Grecques à l'Italie & à la Sicile, leſquelles ſe joignirent à celles que compoſoient des gens échappés à la deſtruction de Troye. (*b*) Pauſanias raconte qu'après cet événement, des Grecs réfugiés à Tarente, y dédierent le ſimulacre de Minerve qu'ils avoient porté avec eux. Denis d'Halicarnaſſe ſemble être perſuadé que les Dieux Penates (*c*) qu'il vit dans un ancien temple de Rome, ſous la figure de deux jeunes hommes aſſis, fort groſſiérement travaillés, étoient les ſimulacres de ces Dieux qu'Énée avoit apporté en Italie, & il ne paroît pas douteux que ce pieux Troyen n'eût bâti dans le pays latin une chapelle pour les y placer. Pline (*d*) en diſant que l'uſage des ſtatues étoit fort ancien en Italie, le fait monter à Évandre, qui venu de Grece, conſacra dans le lieu même où Rome fut depuis bâtie, le groſſier ſimulacre d'Hercule appellé depuis triomphal.

Pauſan. Lacon. lib. III.

Quand il n'y auroit qu'une partie de ces faits qui fût vrai, comme, en combinant les témoignages des hiſtoriens, il ne paroît pas qu'on en puiſſe douter; cela ſuffiroit pour ne pas prendre abſolument à la lettre, ce qu'avance Caſſiodore d'une maniere

(*a*) 80 Ans après la guerre de Troye.

(*b*) 1184 Ans avant J. C. ſuivant l'ancienne tradition, Neſtor, après le déſaſtre de ſon pays, bâtit en Italie la ville de Métaponte, Diomede ſe réfugia dans la Pouille. Phalante avec une colonie de Lacons fonda la Ville de Tarente, & Philoctete celle de Petilie.

(*c*) C'étoit Caſtor & Pollux adorés chez les Sabins ſous la figure d'une pique tranſverſale, à cheval ſur deux autres piques plantées debout en plein air. Les deux ſimulacres en queſtion auront peut-être pris la place de ces antiques divinités du pays.

(*d*) *Fuiſſe autem ſtatuariam artem familiarem Italiæ quoquè & vetuſtam indicat Hercules ab Evandro ſacratus, ut ferunt in foro Boario, qui Triumphalis vocatur, atquè per triumphos veſtitur habitu triumphali.* Plin. XXXIV. 7.

générale, que ce fut de l'Étrurie que l'usage des statues passa à Rome. Il est vrai que suivant Pline (*a*) & Tertulien, (*b*) ce fut chez les Étruriens que cet usage fit d'abord le plus de progrès. Le premier dit que dans le temps de leurs anciens Rois, les Romains étoient accusés d'avoir été tentés de subjuguer les Volsiniens, par l'appas de deux mille statues qui étoient dispersées dans leur pays ; statues que Pline juge n'avoir pas été consacrées aux seuls Dieux : (*c*) mais il paroît que les simulacres des Dieux, ne devoient pas être moins multipliés dans les colonies Grecques établies dans les autres parties, & sur-tout aux extrêmités de l'Italie. Strabon dit qu'on voyoit à Delphes d'anciennes statues votives fabriquées à Spina, Ville jadis puissante en Mer, à l'embouchure du Pô sur le Golfe Adriatique, & qui n'étoit plus qu'un village du temps de ce Géographe. Ce qui peut justifier les assertions de Tertulien & de Cassiodore, c'est que l'ancienne Étrurie embrassoit une grande partie de l'Italie.

Tous les simulacres ou signes de divinités qui furent consacrés par les différentes colonies Asiatiques ou Greques dont nous avons parlé, étoient tous dans la grossiéreté & rudesse originale : figure quarrée, bras collés, jambes jointes sans attitude & sans vie, & cet état de grossiéreté dura encore quelques siecles. Les artistes Grecs eux-mêmes ne firent pendant ces premiers temps qu'imiter servilement les modeles étrangers qu'ils avoient devant les yeux, parce que l'état de pauvreté & d'ignorance dans lequel la Grece se trouvoit dans ces siecles, n'y avoit pas encore excité

Dod. Sic. lib. I.
Ibid. lib. IV.

(*a*) *Signa quoquè thuscanica per terras dispersaquè, in Etruria factitata, non est dubium.* Plin. XXXIV. 7.

(*b*) *Nondum enim ingenia Græcorum atquè Thuscorum figendis simulacris urbem inondaverant.* Tertul. in Apolog. cap. XXV.

(*c*) *Deorum tantùm putarem ea fuisse, ni Methrodorus Scepcius cui cognomen è Romani nominis odio inditum est, propter 2000 statuarum volscinios expugnatos objiceret.* Plin. ibid. Ce passage, quoiqu'un peu obscur, ne dépose pas moins en faveur du progrès que l'art statuaire avoit déja fait chez les Etrusques, presqu'à la naissance de Rome.

des ſentiments d'élévation ni l'amour du luxe & des arts qui contribuent à le ſatisfaire. Ce ne fut qu'à meſure qu'on fit des progrès dans les mœurs ſociales, dans la police & dans les arts que la figure humaine en entier fut donnée aux ſimulacres ſacrés; mais les époques de ces heureux changements ſont difficiles à fixer; car il regne ſur ces faits tant d'obſcurité, il y a tant de débats à ce ſujet dans les Écrivains, que la ſeule choſe que l'on puiſſe avancer ſans riſque, eſt que les Grecs reçurent la Sculpture ainſi que les autres arts de l'Aſie & de l'Égypte, & qu'il fallût bien du temps pour que ces ſemences étrangeres produiſiſſent des fruits parfaits : nous allons voir que des raiſons de religion & de politique, contribuerent pendant un temps à en retarder la maturité.



CHAPITRE



CHAPITRE SIXIEME.

De quelques maximes de Religion & de politique, qui retarderent pendant un temps le progrès & la perfection des simulacres des Dieux.

On lit dans le Livre de la Sagesse, que les idoles ne furent point du commencement : nous en avons vu ailleurs la raison, Chap. II. & démontré comment la superstition & la politique les introduisirent & les firent adopter : voyons ici comment la puissance de ces deux ressorts reculerent quelquefois les progrès & la perfection de leur propre Ouvrage. Chez quelques nations une idolâtrie matérielle subjugua entiérement les esprits ; chez d'autres on conserva toujours des traces d'un être & d'un culte spirituel, ou sans objet sensible, ou allié avec ces mêmes objets sortis de la main des hommes. Au milieu même des ténebres les plus épaisses de l'erreur & de la crédulité, il s'éleva par-ci, par-là, des esprits qui prirent l'essor, tenterent d'éclairer les hommes & de les rapprocher de la vérité.

La maxime de l'ancienne religion des Perses de n'admettre ni temples, ni statues, ni rien de ce qui pouvoit présenter l'idée d'une divinité sensible & bornée, se maintint long-temps malgré l'exemple des voisins : ce qui fut une pratique nécessaire commune à tous les peuples de l'ancien monde, se conserva comme maxime de religion particuliere chez cette nation. Par une suite de l'ancienne coutume, les Germains continuerent aussi d'honorer leurs Dieux rustiques en plein air, n'osant par un respect religieux leur donner aucune figure humaine jusqu'après les conquêtes des Romains, temps où, par une imitation servile & imparfaite d'un usage étranger, ils commencerent à se faire des idoles, qu'ils enfermerent depuis dans des temples.

C'est dans la crainte de quelque altération de ce principe que le Lé-

giflateur des Hébreux dans la théocratie dont il étoit le miniftre, défendit avec fi grand foin de fuivre l'exemple contagieux des images taillées dont la pratique avoit corrompu l'ancienne religion des Égyptiens.

On trouve même des traces de cette maxime chez ce peuple, dans le temps où l'idolâtrie y avoit fait le plus de progrès. Hérodote nous dit, que les Prêtres du pays affuroient qu'ils n'avoient jamais confondu les ftatues élevées à leurs Rois avec celles des Dieux. En partant de cet aveu, Athénagore, dans l'apologie de la Religion Chrétienne qu'il adreffe aux Empereurs Marc-Aurele & Commode, fait dire aux Prêtres d'Ammon, qu'il n'y a qu'un Dieu, dont chaque nation voulant repréfenter l'effence & la vertu, a inventé diverfes images qui n'expriment que la même chofe; (*a*) mais que leur véritable fignification s'étant perdue avec le temps, le vulgaire avoit cru qu'il y avoit autant de Dieux qu'on voyoit d'images. Cette apologie fait dire la même chofe à certains marchands Égyptiens. Auffi Silius-Italicus nous apprend qu'originairement on ne voyoit point de ftatues dans le temple de Jupiter Ammon. Bacchus en le bâtiffant, fuivant le même Athénagore, n'y avoit mis que l'emblême de Dieu. Tertulien affure que cela fut commun à d'autres temples du paganifme & que de fon temps même, il y en avoit encore où cette maxime étoit fuivie. On lit dans l'Hiftoire du Japon de Kæmpher, qu'il fe trouve rarement des idoles dans les Mias ou temples de cet Empire, parce qu'on n'en faifoit point dans les premiers temps de la Monarchie, & que s'il s'en eft introduit quelqu'une depuis l'établiffement de la nouvelle idolâtrie, elle n'eft pas expofée à la vue, mais enfermée dans une chaffe vis-à-vis de l'entrée.

Voyez Hift. des Voyag. t. XL. in-12.

Il y a apparence que ce fut auffi l'ancienne façon de penfer des Étrufques, comme on en peut juger par les traces qui s'en confervoient dans le college de leurs Prêtres, même depuis la conquête des Romains. Il eft certain que dans le commencement

(*a*) Plutarque dit une chofe équivalente dans le Traité d'Ifis & d'Ofiris.

de leur République, ils n'eurent point d'idoles dans leurs temples.

Varron dit que pendant plus de 170 ans on ne vit point de simulacres des Dieux dans Rome. Le culte de Vesta (*a*) emprunté des Chaldéens par une suite de l'ancienne maxime, s'y conserva toujours sans statues. Selon Denis d'Halicarnasse, Rolus fut le premier qui transporta à Rome de ces objets matériels de culte. Numa, regardé comme le premier Législateur de la religion Romaine, estimant, dit Plutarque, que c'étoit un sacrilege de représenter par des choses périssables & terrestres, ce qui est éternel & divin, voulut les proscrire des temples. Sanction, ajoute l'Historien, qui sent fort l'opinion de Pythagore, (*b*) selon lequel, le premier être n'étoit ni passible, ni exposé aux sens, mais invisible & inintelligible. Tertulien en faisant l'apologie des Chrétiens, appuie sur cette sanction de Numa, en disant que quoiqu'il fût l'auteur de plusieurs curiosités superstitieuses, il condamnoit néanmoins la pratique des idoles.

Varr. apud D. Aug. de Civit, Dei, IV, 31.

Liv. II. 3.

Que cette ordonnance de Numa fût un reste de l'ancien principe, dans un Roi qui faisoit une profession plus particuliere de la religion que de la politique, ou bien qu'elle fût un effet de la prévoyance qui fit envisager à ce sage Législateur que la pratique contraire introduiroit à Rome dans le culte religieux, le luxe des autres nations, luxe destructif de la simplicité des mœurs, & incompatible avec cette pauvreté qui faisoit la richesse des premiers Romains; il est constant qu'on fut à Rome plus d'un siecle, sans avoir des images humaines dans les temples; & en effet on a vu

(*a*) *Esse diu stultus Vestæ simulacra putavi.*
Mox didici curvo nulla subesse tholo.
Ignis inextinctus templo celatur in illo.
Effigiem nullam Vesta, nec ignis, habent. Ovid. Fast. lib. VI.

(*b*) Il n'y a pas d'apparence que Numa eût été instruit par Pythagore, qui, selon toute supputation, parut plus d'un siecle après lui, & ne vint en Italie que sous le regne de Tarquin l'ancien. *Voyez Denis d'Halicarn. XXXIV, & Aulusgele, lib. XVII. chap.* 21.

que les Romains ayant fait venir de Fregelles le ſimulacre de Jupiter, on ne l'inſtalla dans aucun temple, mais qu'il fut laiſſé dans un lieu privé juſqu'au regne du vieux Tarquin qui l'y plaça.

Ce qu'on lit dans Macrobe & dans Pline (*a*) de la ſtatue de Janus, conſacrée par Numa, n'étoit ſans doute pas contraire aux idées & aux vues de ce légiſlateur Religieux; car en combinant ſes ordonnances, il y a lieu de juger que cette ſtatue dont les doigts de la main étoient arrangés de façon qu'ils marquoient les 365 ou plutôt les 350 (*b*) jours de l'année, dont ſuivant toute apparence il étoit l'Auteur; cette ſtatue, dis-je, ne devoit être qu'une ſtatue allégorique ou ſymbolique, & ce ne fut que dans la ſuite des temps, que la ſuperſtition des Romains en fit une idole; c'eſt ainſi qu'à la Chine, les 360 jours dont l'année

Voyez la Rel. de Pinto, Hiſt. gén. des Voyag. tom. XXXV. in-12 lib. 2.

(*a*) *Janus Geminus à Numa Rege dicatus, qui pacis belliquè argumento colitur, digitis ita figuratis ut trecentorum ſexaginta-quinque nota per ſignificationem anni, temporis & ævi ſe Deum indicarant.* Plin. liv. XXXIV. 7.

(*b*) Je dis 350, perſuadé que le texte de Pline qui marque 365 a été altéré par les copiſtes qui n'ont conſulté que notre année actuelle. Mr. Jules Pontidera, *Epit.* 15, de ſon ouvrage intitulé, *Antiquit. Latinar. Græcarumquè enarat. atquè emendationes.* établit que l'ancienne année Chaldaïque étoit de 350 jours diſtribués en quatre ſaiſons, dont 60 formoient le printemps, 120 l'été, 80 l'automne, & 90 l'hiver; mais que comme ſuivant, le cours du ſoleil, cette année étoit en défaut de 15 jours & d'une quatrieme partie de jour environ, on intercaloit chaque deux années un mois de 30 jours, & chaque quatre années un mois de 31 jours, mois qu'on ajoutoit toujours à l'automne. Cet écrivain tire cela de deux paſſages d'Hérodote & de Plutarque, corrigeant un Auteur par l'autre; or il veut que ce fût là l'ancienne année Romaine dont Numa fut le premier auteur, & qui étoit indiquée par la ſtatue ſymbolique de Janus, année à laquelle font alluſion ces vers d'Ovide, *Metamorph. lib. I.*

Jupiter antiqui contraxit tempora veris,
Perquè hyemes æſtuſquè & inæquales autumnos,
Et breve ver, ſpatiis exegit quatuor annum.

Le même écrivain rend raiſon de ſon opinion en ces termes, *Epiſt. XXXIV. Quâ enim arte ſiniſtræ digiti ita ordinentur, ut humana manus ſit & notas CCCLXV demonſtret? naturali modo annum dierum CCCL. manu ſignificare poſſumus* (ce qu'il démontre par une figure) *& numerum CCCLXV. digitis imitari nequaquàm valemus.* On peut voir auſſi là-deſſus *Pierium & Cœlium. Rodigin. XXIII.* 2. 12.

eſt compoſée, ſelon les Chinois, étant repréſentés par 360 ſtatues, on en a fait autant de divinités.

En effet, la force de l'exemple ainſi que le penchant du peuple prévalant peu-à-peu, on admit les idoles dans la religion Romaine, il eſt même apparent que Numa connut lui-même qu'il cherchoit en vain d'élever une digue contre le torrent, & que c'eſt par cette raiſon qu'il ordonna, (*a*) avant de mourir, que les livres ſacrés qu'il avoit faits pour l'inſtruction du peuple, ſeroient enterrés avec lui, prévoyant ſans doute d'avance qu'il y avoit à craindre qu'ils ne fuſſent peu reſpectés, lorſqu'il auroit diſparu, & que le préjugé commun ne manqueroit pas de triompher malgré eux. Il ne ſe trompa pas; car quand on en fit la découverte (*b*) dans un champ au pied du Janicule où ils avoient été enſouis pendant long-temps, Quintus-Petilius, alors Préteur, chargé de les examiner & d'en faire rapport au Sénat, jura qu'il n'étoit ni pieux ni juſte qu'ils fuſſent rendus publics, & là-deſſus ces livres furent condamnés à être publiquement brûlés dans les comices : tant la maxime contraire avoit prévalu, même parmi les ſages.

Car qui ne voit que la véritable raiſon de cette ſentence, étoit que ces livres condamnoient la croyance commune & une pratique trop affermie pour être abolie? Varron remarque en effet que le polythéiſme étoit ſi fort enraciné, qu'on regardoit comme choſe impoſſible (*c*) de le détruire ſans mettre toute la ſociété en combuſtion, & Tite-Live qu'on craignit que le renouvellement des maximes de Numa n'aboutît à anéantir toute religion, tant il eſt vrai que les préjugés les plus abſurdes, & les pratiques les plus oppoſées à la raiſon, devenues générales, pervertiſſent même Tite-Live. lib. XXXIX. 29.

(*a*) Il eſt des écrivains qui croyent que c'étoit par une ſuite de la doctrine des Pythagoriciens, n'étant ni beau, ni honnête que des myſteres ſi ſaints fuſſent divulgués.

(*b*) Sous le Conſulat de P. Corneilius, & de M. Bebius, environ 500 ans après la fondation de Rome.

(*c*) Platon avoit dit expreſſément qu'il eſt dangereux de donner à la multitude une idée vraie des Dieux.

les ſages, altérent les maximes les plus ſaintes & parviennent juſqu'à anéantir les loix les plus ſacrées.

La ſuperſtition elle-même appuya pendant un temps, tant à Rome qu'ailleurs, les principes légitimes qui arrêtoient le progrès & la perfection des ſtatues des Dieux en établiſſant des maximes qui leur étoient contraires. Ces maximes regardoient tant la forme que la matiere des idoles.

C'eſt un principe de toute religion de ne rien innover en fait de culte, parce que les anciens uſages & la ſimplicité primitive ſont regardés comme plus pures & comme ſacrés. Ce principe vrai ou faux, ſuivant qu'il eſt appliqué, ou par un reſpect raiſonné, ou par un fanatiſme crédule, maintint pendant long-temps la groſſiéreté des ſimulacres des Dieux, & arrêta les progrès de la Sculpture, qui dans ces premiers temps ne fut guere employée qu'au profit de la religion.

De plus, lors même que cet art eut déja fait quelques progrès vers la perfection au moyen d'autres ouvrages où la religion n'avoit point de part, les ſimulacres des Dieux adorés depuis long-temps, quoique brutes & informes, étoient trop ſacrés pour qu'on oſât en changer la figure & ne pas les imiter ſcrupuleuſement lorſqu'il s'agiſſoit d'en faire des copies pour en étendre le culte. Nous avons dit qu'en donnant la figure humaine aux anciens ſignes, on n'avoit pas oſé d'abord ſe départir totalement de l'ancienne forme ſous laquelle une divinité avoit été adorée. Ce ſcrupule ſuperſtitieux, aſſorti à la groſſiéreté des temps qui faiſoit des points de religion des pratiques les plus abſurdes, ne permettoit donc pas encore à l'habitude de céder aux efforts de la raiſon & du goût.

Comme la néceſſité & la pauvreté des premieres peuplades avoient originairement fait fabriquer les ſimulacres des Dieux de bois, de pierre & d'argille, la ſuperſtition établit auſſi la maxime de conſerver cette ſimplitité dans les objets de culte public; maxime à laquelle la politique donna ſans doute la main par eſprit de loix ſomptuaires.

On voit des preuves bien décisives de ce principe dans l'Égypte, pays plus scrupuleusement attaché que tout autre à ses anciennes maximes, & où la superstition tint toujours les esprits plus asservis. Dans le temps qu'on voit déja la Sculpture ainsi que l'Architecture prendre l'essor & élever des monuments d'une hardiesse & d'une magnificence surprenante, les idoles restent dans le mauvais goût & dans la grossiéreté des temps encore barbares. Le vestibule du temple de Vulcain présente des statues colossales qui prouvent les efforts de l'art pour en orner les dehors : on entre dans le temple, & le sanctuaire n'offre que des marmousets, des Dieux Pygmées dont la grossiéreté & la singularité excitent les risées & les railleries de Cambyse, sans que les prétendus mystéres dont les Prêtres excusent les figures grotesques de ces Dieux, les puissent mettre à couvert de l'ignominie. Le conquérant se moque des Prêtres, méprise les idoles & les fait brûler.

Même spectacle en Grece, on voit dans le temple des Euménides des petites figures en bois de ces Déesses, fort grossiérement travaillées, pendant que le vestibule du temple est orné d'images de Prêtresses en marbre d'un travail élégant. C'est ainsi qu'en Syrie même sous le bas Empire, au rapport d'Hérodien, quoique l'idole qu'on adoroit à Émese ne fût que l'informe signe de la divinité du soleil, scrupuleusement conservée depuis les anciens temps, on n'y éleva pas moins un temple somptueux dans lequel on voyoit briller toute la magnificence du culte & du luxe religieux, que non-seulement le peuple, mais les Satrapes même, & les Rois augmentoient à l'envi. Hérod. lib. V. Cap. 3.

A Rome, les idoles de Jupiter, d'Hercule, de Cybele, chétives images de terre, de bois & de pierre, auxquelles on défend de ne rien changer, qu'on ne doit pas même dorer, sont révérées comme des Dieux tutélaires de l'Empire, dans le temps qu'on éleve à ces illustres Romains qui ont travaillé pour le salut, & la gloire de la patrie, des statues de bronze & de marbre qui honorent autant l'artiste que le citoyen.

La maxime de ne rien changer aux simulacres des Dieux, étoit

d'autant plus affermie qu'elle étoit cimentée par la perſuaſion que l'on poſſédoit de ces ſimulacres miraculeuſement, ou qu'on les avoit vu donner des ſignes de vie & opérer d'autres prodiges, & nous verrons dans la ſuite juſqu'où alloit cette crédulité. On ne manquoit pas de faire venir quelquefois les Oracles à l'appui de cette maxime. Les Épidauriens conſultent l'Oracle ſur la cauſe de la ſtérilité de leur terre. La Pythie répond que s'ils dreſſent des ſtatues à Damia & Auxéſie, auſſitôt leurs affaires prendront un autre cours; on demande ſi on fera ces ſtatues de pierre ou de bronze, & l'Oracle répond qu'elles ne doivent être ni de l'un ni de l'autre, mais de bois d'olivier.

Hérod. lib. V.

La politique intéreſſée à conſerver une maxime ſi aſſortie à l'économie publique, entretenoit la croyance que les Dieux aimoient cette modération & cette ſimplicité, en mettant obſtacle à la pratique contraire par des raiſons myſtiques & des défenſes de ce qui pouvoit la faire enfreindre. Une loi de Platon dit que l'or & l'argent dans les villes & dans les temples ſont une choſe qui excite l'envie, que l'ivoire étant tiré des corps morts, n'eſt pas un don aſſez pur pour les Dieux, que le fer & le cuivre ſont des inſtruments de guerre & non de religion, qu'en conſéquence il ne faut conſacrer que le bois à ces uſages ſacrés. La même politique paroiſſoit même s'étendre aux monuments profanes. (*a*) Cette vue eut ſans doute beaucoup de part à un ancien décret du Sénat de Rome qui défendoit de chercher des mines de métaux (*b*) en Italie. Les marbres précieux étoient auſſi condamnés par le même décret, de ſorte qu'on devoit ſe contenter de monuments de terre cuite pour conſerver les anciennes formes des Dieux. En Égypte on

Platon lib. XII. de Leg.

(*a*) Nicolas de Syracuſe dit qu'en conſidérant l'inconſtance de la fortune, les anciens avoient pratiqué avec ſoin de ne dreſſer les trophées des nations vaincues, que de bois qui ſe conſume, dans la vue de marquer qu'il ne falloit pas éterniſer les monuments des diſcordes paſſées.

(*b*) Cependant du temps de Numa qui inſtitua le college des arts, les artiſtes en bronze avoient le troiſieme rang, & les ouvriers en terre avoient le ſeptieme.

on avoit établi pour maxime que le mouvement marqué par les jambes séparées qu'on donnoit aux ſtatues, ne convenoit point aux Dieux. Pline (*a*) dit que leurs effigies faites de terre étoient fort eſtimées & qu'on n'avoit garde d'en faire ni d'or ni d'argent, ajoutant qu'on n'étoit point honteux de deſcendre de ceux qui avoient honoré de tels Dieux. A quoi bon, diſoit Perſe, (*b*) l'or dans les temples ? Lorſque Pline (*c*) s'étonnoit qu'on ne vît dans les temples que des ſimulacres de bois & d'argille, malgré que l'origine des ſtatues fut ſi ancienne en Italie, il ne faiſoit ſans doute point attention à cette maxime politique.

Nous ajouterons ici que l'on voit de nos jours des traces de la maxime de ne rien changer aux idoles, quelques groſſieres qu'elles ſoient, dans les nations qui ſont encore entieres, je veux dire, non mêlées avec les peuples étrangers. Au Japon, peuple le plus ſuperſtitieux de la terre, les avenues des temples ſont ornées de portes magnifiques en pierres de taille & d'allées d'arbres. On y voit des eſpeces d'arc de triomphe des Dieux Japonois avec des inſcriptions en caractere d'or, monuments érigés depuis l'introduction du luxe & du goût. Entrez dans le temple, & au lieu d'un édifice qui réponde au dehors, vous ne trouvez qu'une vieille baraque ſouvent entourée de buiſſons, dans laquelle à travers d'une fenêtre grillée, vous voyez un miſérable miroir de métal bordé de quelques trouſſes de paille ou bandelettes de papiers, reſtes de l'ancienne ſimplicité & pauvreté des habitants, conſacrés anciennement par la ſuperſtition, & qu'elle ne permet pas de changer. Tous les ſiecles & toutes les nations peuvent fournir des exemples de ce reſpect ſtupide pour des uſages & pour des loix aſſortis à la barbarie

Kemp. liv. v.

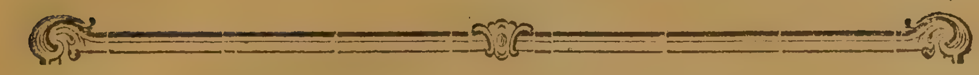
(*a*) *Hæ enim tum effigies Deûm erant laudatiſſimæ . . . . . aurum enim & argentum ne Diis quidem conficiebant.* Plin. XXXV. 12.

(*b*) . . . . . *At vos*
Dicite Pontifices in ſacro quid facit aurum?
Perſ. ſatyr. II.

(*c*) *Mirumquè mihi videtur cùm ſtatuarum origo tam vetus in Italiâ ſit, lignea potius ac fictilia Deorum ſimulacra in delubris dicata uſquè ad devictam Aſiam.* Plin. lib. XXXIV, cap. 7.

des mœurs qui les ont enfantés, & qui ont maintenu des pratiques qui paroiſſent inſulter à la raiſon & aux lumieres qu'a produit le développement des vérités, malgré même que ces vieilles maximes & ces pratiques ſoient contraires à la poſtérité de la ſociété conſtituée autrement qu'elle n'étoit. C'eſt ainſi que parmi nous, dans le temps qu'une lumiere frappante éclaire le ſanctuaire des ſciences & des lettres, d'aveugles ſcrupules font durer dans bien des écoles, la ſuperſtition d'une Philoſophie barbare & pernicieuſe, comme liée à la religion dont elle fait ſon jouet, & qu'elle ne ceſſe de profaner.





CHAPITRE SEPTIEME.

Des progrès & des avantages réciproques de la Sculpture & de l'idolâtrie, produits par l'altération & l'abandon des maximes précédentes.

LEs maximes dont nous venons de parler furent en vigueur tant que la pauvreté entretint la ſimplicité des mœurs qui étouffe le germe du goût & des arts. Mais il arriva enfin ce qui arrive toujours lorſque l'opulence fait naître l'amour du luxe & de l'élégance. Ce goût qui entraîne néceſſairement un changement dans les mœurs & dans les uſages, produiſit ſucceſſivement des maximes aſſorties à la fortune brillante des États. La comparaiſon des ſtatues qui ornoient les lieux publics avec les ſimulacres groſſiers qu'on adoroit dans les temples, devoit trop humilier, pour ainſi dire, la religion pour qu'elle ne ſe piquât pas de profiter auſſi des avantages que pouvoient lui procurer les progrès qu'avoit fait la Sculpture. Les Prêtres, quoique fauteurs par état de l'ancienne ſervitude, n'eurent pas de peine à concevoir combien le culte gagneroit au changement & par la perfection & par l'élégance des idoles. La Sculpture revint par là de la captivité dans laquelle l'avoit tenu ce qui étoit regardé comme religion, & convainquit, pour ainſi dire, celle-ci de ſes préjugés & de ſes torts. Elles ſe communiquerent donc réciproquement leurs droits & leur patrimoine, & par là l'un & l'autre s'enrichirent.

Liſez (*a*) le Livre de la Sageſſe, & vous verrez que l'introduction des ſtatues dans la religion & la perfection de la Sculpture, furent les cauſes qui contribuerent le plus au progrès du culte des

(*a*) *Provexit autem ad horum culturam, & hos qui ignorabant, artificis eximia diligentia. Ille enim volens placere illi, qui ſe aſſumpſit, elaboravit arte ſuâ, ut ſimilitudinem in melius figuraret. Multitudo autem hominum abducta per ſpeciem operis, eum, qui ante tempus tamquam homo honoratus fuerat, nunc Deum æſtimaverunt.* Sap. XIV.

Dieux faits par la main des hommes; plus les ſtatues furent bien faites, & plus elles s'attirerent du reſpect, parce qu'elles étoient d'autant plus propres à perſuader que la divinité habitoit en elles; & en échange plus la religion fournit de ſujets aux artiſtes, plus ils eurent un vaſte champ pour exercer leurs talents par des ouvrages en tout genre.

Cette émulation des artiſtes à animer, pour ainſi dire, les images des Dieux, augmenta l'illuſion du peuple porté à croire que des figures qui leur paroiſſoient vivantes devoient avoir plus de vertu. Plutarque, après avoir dit la raiſon pourquoi on a donné aux divinités la figure humaine, ajoute qu'on aggrandit & embellit leurs images, afin que les plus ignorants appriſſent par là que c'étoient les images des Dieux qu'ils avoient devant les yeux. Voilà comme on fit plier les idées ſpéculatives à la morale du temps. On peut donc dire que ſi l'Olympe peupla la terre de Dieux imaginaires, la terre par les efforts de l'art, peupla à ſon tour l'Olympe de nouvelles divinités.

Plutarq. de Homine.

Nous avons vu que dans leur origine, les ſimulacres des Dieux étoient fort groſſiers, *(a)* & ils étoient auſſi d'une grandeur fort médiocre. Lorſque l'idolâtrie eut oſé ſecouer le joug des vieux préjugés, elle s'abandonna à la diſpoſition & diſcrétion des artiſtes qui acquirent le droit de donner aux copies qu'ils firent des divinités, non ſeulement la figure humaine en entier, ainſi que la grandeur, les proportions & l'expreſſion, qui convenoient aux ſtatues des grands hommes & des Héros, mais encore la dignité & la majeſté qui caractériſoient les Dieux. Nous verrons dans la ſuite quelle fut l'émulation des Statuaires à faire en ſorte que la divinité s'annonçât avec énergie dans les images des Dieux qu'ils faiſoient, ainſi que, ſelon Nicomaque, (*b*) on la vit depuis paroître dans les tableaux de Zeuxis.

Voyez III. part. C. 1. & 2.

(*a*) Pauſanias ne donne au plus que trois pieds aux anciens ſimulacres de Cerès, de Proſerpine, & de différentes autres divinités de l'ancienne Grece.

(*b*) Quelqu'un trouvant des défauts dans la compoſition du fameux tableau d'Hélene de Zeuxis, Nicomaque qui paſſoit chaque jour une ou deux heures à le contem-

Les Oracles intéreſſés à faire proſpérer l'idolâtrie, ne manquerent pas de favoriſer cette multiplication ainſi que cette perfection des objets du culte. Ce fut par l'ordre de l'Oracle d'Appollon que les Gélotes firent fabriquer la ſtatue de ce Dieu, qui leur fut dans la ſuite enlevée par Himilcon, & on trouvera d'autres exemples de cette nature dans le cours de cet Ouvrage.

Saint Auguſtin, qui avoit lu & extrait le livre de Varron ſur la Religion des Romains, livre qui contenoit ſans doute l'hiſtoire de tous leurs Dieux, dit qu'originairement il n'y avoit que trois Muſes, mais que ces Déeſſes ayant été repréſentées par trois différents artiſtes, ces neuf ſtatues furent trouvées ſi bien faites & ſi belles, qu'on les conſerva & on les honora toutes les neuf, d'où s'établit la croyance des neuf Muſes, & d'où eſt venue ſans doute la variation (*a*) qui ſe rencontre dans les anciens écrivains à l'égard du nombre de ces Déeſſes. C'eſt, ſuivant bien de l'apparence, ce qui a auſſi occaſioné la diverſité qu'on remarque à l'égard du nombre des Graces; car les Lacédemoniens, & les Athéniens n'en connoiſſoient que deux, quoique Héſiode, Pindare & d'autres Poëtes en admettent trois, auxquelles Pauſanias en ajoute une quatrieme qu'il qualifie de la Déeſſe de la perſuaſion, Déeſſe peut-être ſortie de quelque attelier.

De Civit. Dei lib. IV.

Pauſan. in Béot.

C'eſt peut-être encore par une raiſon pareille, que malgré que la concorde, la paix, & la tranquillité ne paroiſſent repréſenter à-peu-près qu'une même idée, à Rome on en fit trois Déeſſes différentes, qu'on voit repréſentées ſur les médailles par trois figures & dont on fit auſſi des ſtatues diſtinctes. Ce que l'on rapporte de la ſtatue de Dédale en Égypte, eſt analogue à ce principe;

pler, prenez mes yeux, dit-il au critique, & vous verrez que c'eſt une divinité.

(*a*) Varron qui ne regardoit les Muſes que comme des perſonnages allégoriques, aſſure qu'il ne doit y en avoir que trois, puiſqu'elles déſignent le chant qui ne s'exécute que de trois manieres, ou avec la voix, ou avec les inſtruments à vent, ou avec ceux qu'on touche de la main. Ciceron (*lib. III. de Nat. Deor.*) dit que d'abord il n'y en eut que quatre, & puis revenant au ſentiment d'Héſiode en admet neuf.

car on dit que cette ſtatue étant trouvée plus parfaite que tout ce qu'on y avoit vu juſqu'alors, on la mit dans un temple où elle devint une divinité. C'eſt ainſi que chez les Japonois, parmi les raiſons de placer des nouvelles ſtatues dans les temples, d'où l'ancienne maxime les excluoit, on compte celles de la réputation, de l'excellence & de la ſainteté ſuppoſée en conſéquence, du Sculpteur qui les a fabriquées ; & c'eſt par là auſſi que depuis l'introduction du culte de *Fo* & de *Haca* dans ce Royaume, comme aux Indes & à la Chine, les idoles ſe ſont multipliées à l'infini au préjudice de l'ancienne religion des Camis. L'Hiſtoire de Siberie confirme la même idée. Les Scythes ou Tartares ayant porté leurs idoles dans les incurſions qu'ils firent en ce pays, & les habitants les voyant mieux taillées que celles de leurs pays, ils n'héſiterent pas de les adopter & de les adorer.

Voyez la deſcript. de la Ruſſie par Schallemb.

La perfection d'une nouvelle ſtatue favoriſoit d'autant plus les progrés de l'idolâtrie, que ſa célébrité devenoit quelquefois la ſource de nouvelles populations & de nouvelles Villes, par le concours des étrangers qu'elle attiroit. C'eſt à ſon Cupidon de marbre, dit Ciceron, (*a*) que la Ville de Theſpie devoit ſon être, témoignage que Pline cite en parlant du concours que la Vénus de Praxitelle attiroit à Gnide. La beauté de la ſtatue, & la majeſté du temple devinrent auſſi la principale ſource de l'accroiſſement de la Ville d'Éphéſe, & les Sacrificateurs ſe trouvoient fort bien de l'erreur générale des Grecs tant ignorants que ſavants, qui y concouroient.

Plin. lib. XXXVI. 5.

Une nouvelle ſtatue tranſportée d'un pays à l'autre, ſuffiſoit ſouvent pour y établir une nouvelle divinité; car la nature du paganiſme rendant les hommes inconſtants, capricieux, & amateurs de nouveautés en fait de religion, on ſe dégoûtoit aiſément des vieilles pratiques, & on adoptoit avec ardeur les nouvelles, donnant la préférence aux divinités nouvellement introduites. Cela animoit la ſuperſtition quelquefois languiſſante, c'eſt ce qui arriva au ſujet du culte de Sérapis, qui, ſelon Plutarque, enrichit l'Égypte

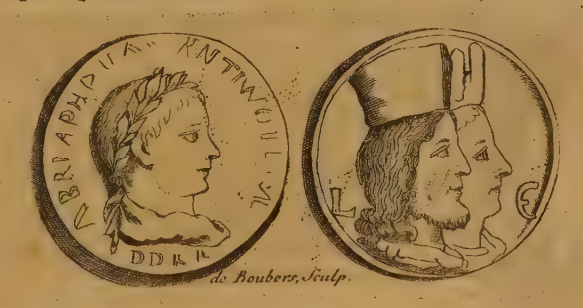
(*a*) *Propter eum Theſpiæ viſuntur, nam alia viſendi cauſa nulla eſt.* Verr. IV.

d'une nouvelle divinité, lorſque Ptolomée Soter fit tranſporter furtivement ſa ſtatue de Sinope (*a*) à Alexandrie, où elle fut ſurchargée d'attributs ſi nouveaux que Niconcon, qui regnoit dans l'Iſle de Chypre, fut obligé de faire demander quel étoit ce nouveau Dieu. (*b*)

Les copies de la ſtatue d'un Dieu adorée dans un pays & tranſportée dans un autre, furent la principale raiſon de la propagation de l'idolâtrie, & la ſource ordinaire des Dieux des différents diſtricts, qu'on appelloit Topiſques, mais qui dans le fond étoient le même Dieu ſous des noms & des attributs différents. Bacchus étoit adoré ſous le nom de *Noctulus* dans le pays de Breſſe, & Mars Gradivus ſous celui de *Phonio* à Aquilée. Cependant les habitants & les Miniſtres des temples de ces divinités municipales, ſe faiſoient un point d'honneur d'en ſoutenir par préférence les vertus,

(*a*) Polibe nous apprend que Sérapis fut honoré du culte religieux ſur les bords de la Propontide où Jaſon lui offrit des ſacrifices dans ſon expédition des Argonautes. C'eſt de-là probablement que ce culte fut introduit parmi les habitants de Sinope.

(*b*) Une diſſertation ſur ce Dieu, imprimée à Amſterdam en 1760, prétend de faire voir que le culte de Sérapis en Egypte remonte plus loin qu'au premier Ptolomée. Timothée, l'interprete des myſteres ſacrés, & Manethon croyent que c'étoit le Dieu Pluton, vû qu'il ne fut appellé Sérapis que depuis ſa tranſlation; j'ajouterai ici une Médaille que je viens de recevoir de Mr. Blander, Conſul de Suede à Alger, où l'on voit Iſis & Sérapis joints enſemble, ce qui pourroit faire conjecturer que Sérapis étoit le même qu'Oſiris, ancienne divinité de l'Egypte ainſi qu'Iſis.



& les prérogatives avec autant d'animoſité que d'aveuglement, & on ne manquoit pas quelquefois de faire intervenir le Dieu même dans la querelle ; témoin (*a*) la plainte de Jupiter Capitolin contre le Jupiter Tonnant, à qui le premier reprochoit de lui enlever tous ſes adorateurs. C'eſt de là que Lucien a pris l'idée plaiſante de faire convoquer par Jupiter une aſſemblée générale des Dieux, y appellant tous ceux de pierre, de bois, d'or, d'argent, & d'ivoire. Et c'eſt à quoi fait alluſion le reproche (*b*) de Minutius Felix aux idolâtres du paganiſme, touchant le fanatiſme qu'ils marquoient pour les différences accidentelles & arbitraires qui diſtinguoient le même Dieu ſous des dénominations différentes.

Des ſtatues érigées à la mémoire de quelque perſonnage reſpecté, donnerent ſouvent naiſſance à de nouvelles divinités. C'eſt ce qui arriva à Rome à l'occaſion de celle de Flora, bergere ou, ſelon d'autres, Courtiſane, & peut-être l'une & l'autre, ſous le quatrieme de ſes Rois. Cette femme ayant inſtitué le peuple Romain héritier des facultés qu'elle avoit acquiſes par le commerce qu'elle avoit fait de ſa beauté ; les laboureurs & les bergers métamorphoſerent ſa ſtatue en idole, & conſacrerent par les Jeux (*c*) Floraux, la plus belle ſaiſon de l'année, à celle qui avoit conſacré ſes plus beaux jours au plaiſir des citoyens. L'idole de la Nymphe (*d*) qu'on adoroit auprès de Foligno, & celle de la Déeſſe Fulginia

L'an 516. de la Fondation de Rome.

(*a*) On lit dans Suetone qu'Auguſte ayant eſſuyé de furieux tonnerres dans ſon expédition contre les Cantabres, dédia un temple à Jupiter tonnant, & que Jupiter Capitolin apparut en ſonge à l'Empereur, pour ſe plaindre du tort que lui faiſoit ce nouveau confrere : ce qui doit s'entendre de l'intérêt que les Miniſtres de chaque divinité avoient à conſerver ſes droits.

(*b*) *Quid formæ ipſæ & habitus? nonne arguunt ludibria & dedecora Deorum veſtrorum? Quid ipſe Jupiter veſter? Modo imberbis ſtatuitur, modo barbatus locatur; & cùm Ammon dicitur habet cornua, & cùm Capitolinus tunc gerit fulmina.* Cap. XXI.

(*c*) Ce qui la fait regarder comme la divinité qui préſidoit aux fleurs & aux fruits.

(*d*) On en lit l'inſcription ſur une pierre qui fut trouvée près de l'Egliſe de Ste Marie des champs, & tranſportée dans cette Ville.

ginia dont parle S. Augustin, tiroient sans doute leur sainteté de quelque raison de la même nature. C'est en partant des exemples de cette espece, que les anciens écrivains Ecclésiastiques, prenant à la lettre ce qui est dit dans le Livre de la Sagesse, ont fait dériver l'idolâtrie uniquement de l'honneur des statues accordé aux personnages illustres, converti par la superstition en culte religieux : mais ce que nous avons établi ci-devant touchant l'idolâtrie du premier âge, met des bornes à la généralité de cette assertion.

De civit. Dei. Cap. X. 6.

Une vérité qui ne paroît souffrir aucune restriction & qui a donné lieu à l'opinion dont nous venons de parler, est que l'ancienne idolâtrie des Dieux Métaphysiques, ayant adopté la figure humaine pour l'avantage du culte ; l'idée de simulacre à figure humaine, fut, pour ainsi dire, souvent identifiée avec l'idée de religion, par le peuple ignorant & grossier, sur-tout les premieres statues ne représentant que des hommes récommandables par des bienfaits qui faisoient une puissante illusion sur des esprits déja aveuglés par la superstition.

C'est par là, que dans ces siecles de ténebres, une statue devenoit presqu'aussi-tôt l'image d'un Dieu : vérité dont l'histoire des premiers temps fournit des preuves sans nombre, que l'on trouve confirmée par celle des peuples peu connus autrefois.

Qu'on lise l'histoire de la Chine, & on trouvera qu'on ne voyoit aucune trace d'idolâtrie dans les livres canoniques de cette nation, jusqu'à ce que l'on vit paroître la statue de *Fo*, plusieurs siecles après Confusius. Qu'on lise celle du Japon, & on verra que dès qu'on eut apporté dans cette Isle des images de Dieux à figure humaine, le culte s'en établit aussi-tôt à Komano. Une figure de l'enfant Jesus laissée par quelque soldat de la suite de Magellan à Cibu ou Cebu dans les Isles Philippines, n'a-t-elle pas été trouvée depuis par les Portugais, transformée en idole par les Indiens ?

Hist. Gén. des Voyag. liv. II. de la Chine in-12.

Kæmpfer. II. in-12, p. 251.

Hist. des Voyag. tom. XXXIX in-12

Il fut d'autant plus aisé de convertir en idoles les statues simplement honorifiques, que souvent on les plaça dans les temples auprès de celle de l'ancien Dieu. Aristée, Législateur de la Sardaigne, connoissoit bien la force d'un préjugé si assorti à ses vues, lorsqu'en recommandant aux Métapontains de dresser un autel à

Hérodot. lib. IV.

Apollon, qu'on prétendoit être descendu chez eux, il prescrivit en même-temps qu'on dresseroit sa statue à côté de celle du Dieu dont en effet il partagea depuis la vénération. C'est par là qu'Amasis, Roi d'Égypte, convertit en respect, le mépris qu'on lui portoit pour sa basse naissance : il éleva sa statue dans un temple, les peuples accoururent en foule, & lui rendirent toute sorte d'hommages, & depuis ce jour la Majesté Royale obtint tout le respect qui lui étoit dû. Nous verrons dans la suite combien les Monarques ambitieux furent profiter de ce préjugé en faveur de l'apothéose à laquelle ils aspiroient.

Hérodot. lib. II.

Part. II. chap.

L'imagination des artistes aussi hardis que les Poëtes, les Peintres & tous les autres faussaires auxquels Artémidore les compare, (*a*) échauffée par l'admiration & la crédulité stupide des peuples, fut encore une des sources fertiles de la multiplication des idoles, & du progrès des fictions de l'idolâtrie : non contents de représenter les Dieux en l'ancienne maniere, ils s'efforcerent de les rendre avec des attributs analogues à des croyances particulieres & à de prétendus miracles. Delà les différentes Vénus qualifiées de célestes, de populaires, & autres apostrophes, sous des simulacres différemment caractérisés. Bientôt on fabriqua ces statues sacrées accompagnées des mysteres qui les regardoient : on releva au moyen du ciseau les circonstances des actions remarquables, & des événements heureux ou malheureux de leur vie, par des attitudes, des assemblages de différentes figures & de tout l'appareil de leur culte : il n'y eut presque point de mystere des Dieux que les Sculpteurs ne missent, pour ainsi dire, en relief. Dans la description que Pausanias donne de deux temples de Junon, l'un à Platée, (*b*) l'autre à Corinthe, (*c*) on voit un assemblage de

Pausan. Béot. lib. IX.

(*a*) *Plasticem exercere & buscum tornare & sculpere & statuas facere, bonum est Mœchis & Rhetoribus, & falsariis, & omnibus fraudulentis hominibus, propterea quod hæ artes eaquè non sunt velut vera & existentia ostentent.* Artemid. Oneirocri. I. 53.

(*b*) Il dit qu'à l'entrée outre une fort belle statue de Junon, on voyoit Rhea en attitude de présenter à Saturne, la pierre enveloppée dans des langes, qu'elle avoit supposée à la place de l'enfant qu'elle avoit mis au monde.

(*c*) La Déesse y étoit représentée avec

ſtatues en action, relatives à tout ce que l'hiſtoire Mythologique nous apprend de cette Divinité. Les accompagnements du Jupiter Olympique de Phidias, paroiſſoient rendre le Poëme (*a*) des anciens geſtes de ce Dieu, & ils ſurprenoient autant que la beauté de la ſtatue : efforts de l'art qui contribuoient à donner autant de magnificence, & de conſiſtance à l'idolâtrie, qu'aux progrès de l'art même qui les faiſoit. Plin. lib. XXXVI. 5.

C'eſt ainſi que les vertus & les paſſions des Dieux & des Héros perſonnaliſés par les artiſtes comme par les Poëtes, devinrent quelquefois des divinités particulieres. On vit ſur les autels les ſtatues de la vertu en général, celles de la clémence, de l'honneur, de la force, de la ſanté, de la fortune, & de pluſieurs autres êtres métaphyſiques & allégoriques. Pauſanias vit dans un temple d'Apollon la derniere des Déeſſes que je viens de nommer, accompagnée d'un Cupidon pour marquer par cette union que la fortune peut plus en amour que la beauté. Tout le monde connoît la Déeſſe de la Clémence, élevée ſur un autel à Rome, ſous Céſar. L'idée de perſonnaliſer ainſi tant d'êtres qui n'exiſtent point réellement, fut peut-être priſe des Hiéroglyphes d'Égypte, car c'eſt ſur eux qu'on vit pour la premiere fois des figures de la mort, de l'amour, de la fortune, de la nature & de tant d'autres êtres métaphyſiques & relatifs, qu'on a fini par prendre pour autant d'êtres perſonnellement exiſtants.

La crainte du mal & l'amour du bien dont les eſprits s'occupent tour-à-tour, paſſerent auſſi des atteliers dans le ſanctuaire. A Lacédémone on éleva une ſtatue à la peur, afin d'en être exempt : à Corinthe, on voyoit le ſimulacre de l'horreur des enfers, dont l'autel étoit environné de différentes ſtatues, repréſentant ſans doute les

---

une ſuite de Prêtreſſes & de Héros qui lui formoient comme une cour, dont les Graces faiſoient auſſi partie. *Pauſan. Béot. lib. II. & IX.* Et il parle encore, *Arcad. lib. VIII.* d'une image de la même Déeſſe, des myſteres qui la regardoient, & des différentes figures qui s'y rapportoient.

(*a*) On voyoit ſur le bouclier gravé le combat des Amazones & celui des Géants avec les Dieux : plus bas celui des Lapithes & des Centaures : la baſe du monument repréſentoit 30 Dieux naiſſants & victorieux, &c.

principaux habitants du Tartare. La fievre avoit à Rome sa statue & son culte, ainsi que la petite vérole l'a dans le Royaume de Golconde. (*a*) Personne n'ignore que dans la même Ville on honoroit aussi l'image du Dieu *Crepitus*, dont la divinité étoit sans doute reconnue chez les Égyptiens, chez lesquels se trouvent des figures (*b*) qui ne peuvent représenter que ce sale Dieu. Nous verrons dans peu que quelquefois ces sortes de statues, de votives qu'elles furent d'abord en sortant des atteliers, avoient été elles-mêmes converties en divinités par un effet de la crainte; c'est ainsi que les sauvages de l'Afrique & de l'Amérique, réalisent les esprits malfaisants, & adorent les images des monstres qu'ils craignent, mais ce ne furent point là les premiers Dieux qu'on adora, comme l'avance un Poëte (*c*) audacieux.

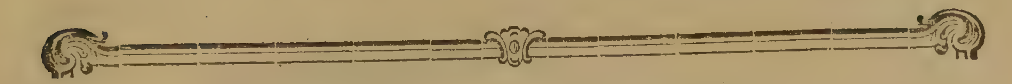
Au Chap. XIII. de cette Partie.

(*a*) Methold dit que dans ce Royaume il y a une pagode & une idole consacrée à cette maladie, elle est représentée sous la figure d'une grande femme maigre avec deux têtes & quatre bras. *Hist. des Voyag. tom. XIII. in-4to, pag.* 420.

(*b*) On peut les voir dans la collection de Mr. le Comte de Caylus : l'une qui est de bronze n'a aucun genre de vêtement, a la tête rase & est à demi accroupie dans la situation la plus convenable au Dieu Crepitus, & la plus propre à le caractériser.

(*c*) *Primus in orbe Deus fuit timor.*





CHAPITRE HUITIEME.

Des différentes époques du progrès que l'Art Statuaire fit vers la perfection.

APrès avoir fait connoître l'origine locale des ſtatues, il convient de parler des époques du progrès que l'art fit vers la perfection. Nous avons dit que les époques de l'heureux changement de l'Art Statuaire ſont difficiles à fixer : deux ſur-tout ſont les cauſes de cette difficulté. La premiere eſt, que tout art pratiqué depuis long-temps dans un pays, tranſporté dans un autre, y eſt ſouvent regardé comme une nouvelle découverte ; la ſeconde eſt que les progrès en queſtion eurent des dates différentes dans les différents pays où l'art ſe tranſmit, y faiſant des progrès plus ou moins lents, ſuivant que les cauſes phyſiques & morales les encouragerent ou les arrêterent. Malgré ces difficultés nous tâcherons, ſous l'eſcorte des conjectures tirées des faits conſtatés par l'hiſtoire, de fixer du moins par approximation & en général, les époques dont il s'agit.

En ſuivant cette regle il ne paroît pas douteux qu'il ne faille regarder l'Aſie, non-ſeulement comme le berceau de l'Art Statuaire, mais encore comme celui des premiers degrés vers la perfection qu'il reçut. A la vérité il ne reſte peut-être plus de monuments Aſiatiques qui remontent aux temps qui précéderent ceux dont on connoît les productions dans l'Égypte & dans la Grece ; mais il n'eſt pas moins conſtant qu'il en eſt ſouvent queſtion dans les deux plus anciens livres des annales du monde que l'on connoiſſe, les livres de Moyſe & les fragments de Sanchoniathon.

On dut avoir en Aſie d'autant plus de facilité d'y cultiver les arts, qu'il paroît qu'on y jouit long-temps d'une grande tranquillité & d'une grande aiſance, ſans troubles inteſtins & ſans guer- Strab, lib. XVII.

res étrangeres. C'eſt en Aſie que les Empires de Ninive & de Babylone figurent avec éclat au delà de deux mille ans avant l'Ére Chrétienne, temps où la nation Grecque étoit encore inconnue, & où l'Égypte étoit à peine ſortie de la barbarie.

Un fait qui prouve que l'Art Statuaire étoit plus avancé dans les contrées Aſiatiques que dans celles de l'Égypte, c'eſt que lorſque Séſoſtris alla, le premier des étrangers, troubler la tranquillité de l'Aſie, il eut grand ſoin de faire des recrues de Sculpteurs Aſiatiques, pour les amener dans le pays de ſon ancienne domination, & que ce fut à ſon retour qu'il fit élever des ſtatues dans le temple du ſoleil à Thebes, monuments par leſquels il mérita les éloges que lui donne ce Dieu lui-même dans l'inſcription qui eſt ſur l'Obéliſque qu'on voit à Rome, & dont nous avons averti précédemment dans une note, qu'Ammian Marcelin a tranſmis l'explication, donnée par Hermapion Égyptien.

Quelque exagérée qu'on ait raiſon de croire la deſcription que fait Ctezias des monuments de l'Art Statuaire, qui ornoient le palais & le temple, prétendus bâtis par l'ancienne Sémiramis, quelqu'anachroniſme que l'on ſuppoſe à juſte titre, dans les époques données par cet Auteur fabuleux à ces monuments; il n'en réſulte pas moins que cet art avoit déja fait de grands progrès en Aſie durant les anciennes Monarchies de Ninive, & de Babylone; car aucun art ne produit de grands monuments tout-à-coup, & ce n'eſt que ſucceſſivement qu'il atteint certains degrés de perfection. Donc quoique les ſtatues de Belus, de Sémiramis, de Ninus, avec tout le brillant cortege & appareil qui les accompagnoient, ne fuſſent pas des productions d'une époque ſi reculée, mais des monuments poſtérieurs, exécutés ſous quelqu'un de leurs ſucceſſeurs du même nom, (*a*) qui voulut immortaliſer par là les fon-

(*a*) Suivant la chronologie de Caſtor dont Euſebe & autres écrivains parlent avec éloge, on compte deux Ninus Rois d'Aſſyrie, l'un fondateur de Ninive, l'autre qui regna vers la fin de cet empire. C'eſt à celui-ci que l'on doit rapporter l'agrandiſſement & la magnificence de cette Ville. A l'égard de Babylone on doit fixer ſous les regnes de ſes derniers Souverains les grands ouvrages qui ont rendu célebre

dateurs de leurs Monarchies, il n'eſt pas moins conſtant que ces monuments ſurpaſſoient en élégance & peut-être en antiquité les premiers que l'on connoiſſe dans la Grece, & peut-être même ceux d'Égypte : ils ſont tout au moins des indices que l'on s'étoit déja exercé depuis long-temps dans ces ſortes d'ouvrages.

L'époque (*a*) où Pline fixe la perfection de l'art de la Sculpture & du Deſſein dans la Grece, n'eſt pas favorable à l'idée qu'on s'eſt formée à cet égard de ce pays, en le regardant comme le berceau des artiſtes qui atteignirent les premiers cette perfection. En effet il paroît par différents monuments, que ces arts fleuriſſoient déja en Sicile avant cette époque. On voit cela par les médailles de Gélon : car ſi, ſuivant Ciceron, les arts ſe donnent la main, n'eſt-il pas naturel de croire que l'élégance & le bon goût du Deſſein & de la Gravure qu'on voit dans ces médailles, doit faire ſuppoſer de pareils degrés de perfection dans la Sculpture ? Auſſi un ancien Auteur écrit que c'étoit l'opinion de pluſieurs, que le Maître de Zeuxis en l'art de peindre, avoit été Démophile d'Himere en Sicile, & Ciceron dit que Lyſippe, le plus fameux Statuaire de la Grece, avoit été écolier de Pythagore de Regge en Calabre, (*b*) qui vainquit Myron dans une concurrence, & qui ſelon Diogene Laërce, trouva le premier la proportion & l'élégance. Le même Myron dut auſſi céder à Léonce (*c*) de Syracuſe,

---

cette Ville. Joſeph contre Appien liv. I. c. 6. ſur le témoignage de Béroſe, & Hérod. liv. I. n. 185, attribuent avec plus de raiſon ces embelliſſements à Nabuchodonoſor & à Nitocris ſa femme, ce qui eſt confirmé par ce que dit Daniel *C. IV, v.* 27, en parlant des ſtatues d'or & d'argent qui ornoient les temples de cette Ville. Il y eut auſſi pluſieurs Sémiramis Reines d'Aſſyrie, parce que ce nom n'étant qu'une expreſſion générique, compoſée de pluſieurs titres de dignité ſelon le genre & la tournure ordinaire de la langue orientale, il fut commun à pluſieurs Reines d'Aſſyrie.

(*a*) Vers la LXXXIII Olympiade.

(*b*) Epicharmus diſciple du même Pithagore dans Athenée, fait mention de Silaſe, Peintre de Regge qui alla peindre dans le Péloponeſe.

(*c*) Quelques Manuſcrits de Pline l'appellent Léontin, & quelques-uns le donnent pour natif de Calabre.

qui fit en relief l'Athlete Aſtile, Sicilien. Pauſanias enfin fait mention de Micon de Syracuſe, dont on voyoit deux ſtatues à Olympie, en l'honneur d'Hiéron l'ancien, & il y avoit dans la premiere de ces deux Villes, une ancienne géniſſe de cet artiſte, ſi parfaite, qu'un taureau y fut trompé.

On ne peut pas fixer l'époque où l'Art Statuaire commença de fleurir en Étrurie, faute d'Hiſtoriens de cette nation, mais il n'eſt pas moins conſtant que ce fut la contrée d'Italie où cet art fit les premiers progrès. Ce que nous en avons dit ailleurs nous diſpenſe d'en donner d'autres preuves, nous contentant de rappeller ici le témoignage de Pline pour qui c'étoit un ſujet d'étonnement, que l'origine des ſtatues étant ſi ancienne dans ce pays, cet art y eut fait ſi peu de progrès, qu'on ne trouvoit dans les temples que des ſimulacres de bois & de terre, juſqu'après les conquêtes des Romains en Aſie; époque du luxe en tout genre chez les Romains, dit Pline, *unde luxuria.*

En conteſtant à la Grece proprement dite le mérite de l'invention & les premiers pas qu'on fit vers la perfection de la Sculpture, on n'entend point de la dépouiller par un eſprit de critique trop ſévere, du mérite inconteſtable que dans des temps plus heureux, elle s'eſt acquiſe à ſi juſte titre dans l'Empire des beaux arts : ſi tout n'a pas été inventé dans ce pays, ſi les premiers pas vers la perfection n'y ſont point dus, nous devons aux Grecs les progrès les plus rapides vers le ſublime où ils porterent enſuite la Sculpture, ſublime auquel les artiſtes d'aucune nation n'atteignirent, & c'eſt à eux qu'eſt due la propagation du bon goût de cet art dans les contrées les plus éloignées, tant en Aſie qu'en Égypte & en Italie, après s'être trouvés dans une poſition qui leur permit de le cultiver.

La premiere époque de ces heureux changements eſt fixée par Diodore de Sicile, à la victoire que la Grece remporta contre Xerxès à la LXV Olympiade : par conſéquent celle que Pline fixe à la LXXXIII Olympiade, doit être conſidérée comme l'époque d'une plus grande perfection, & non comme celle d'une heureuſe

Diod. lib. XII.

heureuſe révolution qui procura les premieres ſemences du bon goût. Aux Grecs pauvres juſqu'alors, cette victoire apporta tant de richeſſes, qu'elles donnerent aux différentes villes qui les partagerent, le moyen de cultiver les arts, & il paroît fort extraordinaire que ce ſoit plutôt dans la Sculpture que dans l'Architecture (*a*) qu'on ſe ſoit d'abord diſtingué; car ſi celle-ci doit être regardée comme l'enfant de la néceſſité, comme l'effet des premiers beſoins des hommes, & l'autre ſeulement comme l'effet du loiſir & du luxe; comment eſt-il arrivé que la perfection de ce dernier art, ait devancé celui qui a été certainement inventé, & dut faire l'occupation des hommes, bien long-temps avant d'imaginer la Sculpture ?

On ne regardera point comme un hors-d'œuvre, qu'on rende raiſon de cette eſpece de Phénomene moral. Le Sculpteur, remarque le ſavant Auteur des ruïnes de Palmyre, ayant pour objet par exemple, une figure humaine, a dans ſes premieres & ſes plus groſſieres ébauches, l'avantage de trouver un modele dans la nature; car c'eſt dans l'imitation parfaite de la nature que conſiſte a perfection de ſon art : mais pour l'Architecte, il faut que ſon imagination travaille à chercher des proportions qui ne tombent pas abſolument de la même maniere ſous les ſens. En conſidérant donc ces deux arts depuis leur enfance juſqu'à leur état de perfection, les progrès de la Sculpture devoient être plus rapides que ceux de l'Architecture.

Voyez les ruines de Palmyre.

Ce fut après l'époque que nous venons d'indiquer, que des colonies Grecques s'étant établies en différentes contrées de l'Aſie, perfectionnerent & étendirent le bon goût dans ces contrées, &

(*a*) C'eſt ici une remarque du judicieux auteur des antiquités de Palmyre, qui dit que l'on voit la preuve de ceci dans l'ancien Dorique d'Athenes, car les menpes des temples de Théſée & de Minerve dont l'un fut bâti après la bataille de Marathon, & l'autre du temps de Périclès, font voir la plus grande perfection qu'ait jamais acquiſe la Sculpture, quoique l'Architecture de ces temples en ſoit très-éloignée, & même qu'en pluſieurs endroits elle ſoit contraire aux regles de Vitruve, qui paroît avoir fondé ſes principes ſur les ouvrages d'un ſiecle poſtérieur.

éleverent des monuments plus parfaits que ceux des anciens Asiatiques : mais l'époque la plus brillante de la propagation de la Sculpture & des arts analogues à celle-ci, fut la conquête d'Alexandre. Il y a toute apparence que ce fut sous ces époques, que l'usage des temples & des statues, s'introduisit dans la religion des Perses, car les ruines de Persépolis présentent plusieurs figures symboliques de leur croyance, des têtes qui s'envolent au Ciel avec des aîles, & différentes autres figures qui ont rapport à l'immortalité & aux êtres métaphysiques, qui sont l'objet de cette religion : à plus forte raison, ce sera aux colonies Grecques, qu'on sera redevable des plus anciens monuments d'Architecture & de Sculpture dans le goût Grec, des Villes de Balbec & de Palmyre, découverts dans les derniers temps. La langue nationale (*a*) dans laquelle sont les inscriptions de ces monuments, ne détruit point cette conjecture ; étant naturel de penser que les Grecs établis dans ces différentes contrées, ou apprirent la langue du pays où ils vivoient, ou qu'ils formerent des artistes parmi les nationaux, & que s'agissant de monuments de la nation, il convenoit de se servir de la langue du pays dans les inscriptions qui les accompagnoient. Depuis cette époque, la partie de l'Asie, qui va depuis l'Indus jusqu'à la mer, habitée jusqu'alors par des barbares, & regardée comme inhabitable, (*b*) fut peuplée par des colonies Grecques, qui ouvrirent une communication dans la partie septentrionale, & pousserent jusqu'aux frontieres de la Chine. (*c*)

Plin. lib. VI. Strab. lib. XV.

(*a*) Les inscriptions de Persépolis passent pour être en langue Phénicienne, & Hyde, de la religion des Perses, les croit postérieures au temps d'Alexandre : celles de Palmyre datent de l'Ere Séleucide, ce qui constate l'époque de la culture des arts & de la prospérité de cette Ville. Il y est parlé de statues divines & humaines, quoiqu'on n'en ait trouvé aucune parmi les restes d'antiquités de cette Ville.

(*b*) La tradition portoit que les armées de Sémiramis & de Cyrus avoient péri dans le désert du Golfe Persique jusqu'à l'Indus.

(*c*) Marin Tyrien cité par Ptolomée

C'eſt par là peut être qu'on peut rendre raiſon de différents monuments remarquables qui ont été trouvés dans les derniers temps dans des contrées de l'Aſie, où les arts ne paroiſſent pas avoir jamais fait de grands progrès.

L'an 1720, on trouva entre la Sibérie & la mer Caſpienne, dans une maiſon ſouterreine bâtie de pierre, des urnes, des lampes, des pendants d'oreille, une ſtatue équeſtre d'un Prince Oriental portant un Diadême ſur la tête, deux femmes aſſiſes ſur des trônes, & enfin un rouleau de manuſcrits (*a*) qui paſſent pour être en langue du Tibet. Dans un appartement d'un Roi d'Arrakan, fut trouvée une ſtatue du Roi de Brama, jadis maſſacré par ſes ſujets, qui étoit ſi bien faite, qu'elle fit l'objet de l'admiration des Européens qui firent cette découverte. Des Ambaſſadeurs Hollandois virent à Enwa les appartements du Prince ornés d'une quantité de belles ſtatues de grandeur humaine, aſſiſes ſur des bancs. A Kampion en Tartarie, on trouva des ſtatues de grandeur humaine, de terre, de pierre & de bois richement dorées, & aſſez bien travaillées. Sur une montagne de la Médie, à deux lieues de Kirman-Shah, Ville où réſide un Kan Perſan, on voit (*b*) ſous une voûte pratiquée dans le rocher, trois figures en bas-relief très-ſaillant, dont celle du milieu, par la coëffure ſemblable à une couronne fermée, ou à une tiare Perſane ou Médoiſe, paroît annoncer un Roi, celle de la gauche une Reine, & celle de l'autre côté un Officier de conſidération. Au-deſſous d'une large corniche qui regne tout au tour, on voit un cavalier de taille giganteſque armé de toutes pieces, & portant ſur ſes épaules une maſſue; on y voit

Hiſt. gén. des Voyag. tom. XXXIII. liv. II. in-12.

Ibid. lib. I.

Hiſt. gén. des Voyag. tom. XXVII. in-12. lib. IV. de la Tartarie.

L. I. C. II. parle de découvertes faites aux Indes par quelques marchands Macédoniens, & on voit dans le même Géographe *L. VI. C.* 13. qu'ils allerent juſqu'à Sera vers le Nord de la Chine.

(*a*) Ils furent envoyés par Pierre le Grand à l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris.

(*b*) Voyez l'Hiſtoire de l'Académie des Belles-Lettres, tom. XXVII. où eſt rapporté la relation de ces monuments du Pere Emanuel S. Albert, Carme Déchauſſé, Vicaire Apoſtolique à Bagdat.

des éléphants, des chameaux & des captifs; en sortant de là, à quelque distance, on rencontre plusieurs autres figures, & entre autres dans un canal une tête, comme d'une Nymphe dans le bain, dont le travail paroît aussi fini que s'il étoit en marbre. L'inscription qui accompagne ces monuments est dans un caractere qui tient du Grec, mais dans une langue qu'on juge différente de celles qui sont actuellement en usage en ces contrées. Les gens du pays attribuent ces monuments à Chosroës Roi de Perse, & à Shirin sa bien-aimée, contant là-dessus des fables ridicules; mais ils sont sûrement antérieurs à ces temps, puisqu'il en est parlé par les écrivains avant le regne de deux Chosroës, (*a*) & tout les doit faire juger comme des monuments du moins faits à l'imitation de ceux des colonies Grecques, transplantées dans ces contrées stériles pour les beaux arts.

Les côtes méridionales & orientales de l'Asie présentent des monuments encore plus surprenants, mais il n'est pas si aisé de les faire envisager comme des productions du génie des anciens Grecs répandus en Asie; car il se pourroit bien que la Sculpture fut plutôt originaire de ces mêmes contrées, puisqu'en approfondissant l'histoire, on est tenté de croire que toute ancienne connoissance, même celles des Chaldéens & des Égyptiens, venoit des Brachmanes avec lesquels l'on sait que Ninus & Sésostris ont eu communication.

Aussi plus on remonte à l'origine des arts, & plus la source se rapproche de l'Inde & des pays qui sont vers l'Équateur. Le vaste continent de l'Asie formoit autrefois deux mondes très-distincts, (*b*) & ce n'est que dans des siecles plus récents, qu'ils ont commencé à communiquer ensemble. Or le plus ancien de ces deux mondes en arts & en police paroît être l'Oriental, où la langue

(*a*) Ils vécurent dans le sixieme & septieme siecle de l'Ere Chrétienne.

(*b*) L'un avoit sa pente vers l'Orient jusqu'à la mer, l'autre vers l'Occident aussi jusqu'à la mer, & tous deux si bien séparés par les hautes chaînes du Mont Imaüs ou du Mont Altay, que pendant grand nombre de siecles ils ne se sont pas connus.

écrite eſt fabriquée ſur le ſens de la vue, telle que la Chinoiſe, d'où, ſelon la remarque d'un très-profond écrivain François, il ſe pourroit bien qu'elle eut paſſé en Égypte & en Chaldée, où nous avons vu précédemment, ſuivant le témoignage de Caſſiodore, que les caracteres ſymboliques furent en uſage, & d'où probablement les Égyptiens les emprunterent.

Quelque chemin qu'ait fait le goût de l'Art Statuaire, & de la Sculpture d'Occident en Orient, ou d'Orient en Occident; il eſt certain que les régions Aſiatiques tant au Sud qu'à l'Oueſt, en fourniſſoient, & fourniſſent encore des monuments ſurprenants, tant en nombre qu'en qualité. Diodore de Sicile rapporte, que dans l'Iſle de Pan-Kaye au-delà de l'Éthiopie, il y avoit un temple de Jupiter bâti de pierre blanche d'un quarré fort long, dans lequel on voyoit de grandes ſtatues des Dieux fort bien travaillées, & des Sculptures de fort bon goût; auſſi cet Hiſtorien penche à croire, que c'eſt de cette contrée Méridionale de l'Aſie, que le goût des monuments & des ſtatues paſſa en Égypte. Diod. Sic. lib. V.

Les Portugais ont trouvé dans l'Iſle d'Éléphanta ſur les mêmes côtes, un ancien temple (*a*) d'une Architecture aſſez bonne, orné de différentes ſtatues de meilleure maniere que l'on s'attendroit d'en trouver dans cette contrée éloignée : ſtatues dont il eſt difficile de dire ce qu'elles repréſentent, mais qui, ſuivant la relation d'Owington, (*b*) ſont d'une exacte ſymmétrie & fort bien

---

(*a*) Il y a des gens qui ont penſé qu'on pourroit attribuer ces monuments à ceux qui compoſoient la flotte de Salomon, qui étant obligés d'hiverner à Bombai, ſe feront amuſés à conſtruire ce temple, & que ces trois ſtatues feront, les deux premieres, les images de Salomon & de David, & la troiſieme qui a quatre têtes, celle du Chérubin, qui eſt caractériſé dans les livres ſaints avec une tête d'homme, une tête de bœuf, une d'aigle & une de lion. Mais cette imagination paroît contraire aux mœurs des Hébreux, & il eſt plus probable de croire ce temple & ces ſtatues, des monuments de la religion du pays avec laquelle on trouve des choſes analogues; car il y a entre autres des ſtatues appuyées ſur la tête d'une vache, animal fort reſpecté dans les Indes. *Voyez Hiſt. des Voyag. tom. XXXIII. in-12. liv. 2.*

(*b*) La deſcription que ce voyageur fait d'une ancienne pagode, paroît être la même que celle du temple dont il eſt ici queſ-

travaillées. Gemelli Careri donne la deſcription de la fameuſe Pagode, ou temple de Canarin, qu'il vit dans l'Iſle de Salſette ſur la côte des Indes, & il qualifie cet édifice d'une des plus grandes merveilles de l'Aſie, qui, ſoit par les efforts de l'Architecture, ſoit par le nombre & la beauté des ſtatues, ſurpaſſe tous les autres monuments de ces contrées-là. Cette deſcription eſt trop étendue pour la rapporter ici, & nous nous contenterons de remarquer que le nombre des ſtatues, tant coloſſales que de moindre grandeur, y eſt infini, & répond à l'immenſité des édifices qui compoſent cette pagode. Nous remarquerons encore que les habillements, les ornements de tête & les autres aſſortiments, annoncent tous des ſujets de la religion Indienne, & rien qui ſe rapporte à celle des Grecs. Les lettres inconnues, dont on voit des reſtes ſur la ſurface du dôme & ailleurs, ne paroiſſent pas non plus avoir rien de commun avec les caractères connus en Europe.

Voyez Hiſt. gén. des Voy. tom. XLII. in-12. p. 369. de l'Iſle de Salſette.

Enfin le nombre incroyable de ſtatues tant divines qu'humaines, qui ſe préſentent en différents temples & autres édifices de la Chine, du Pégu (*a*) & de toutes les Indes Orientales, font juger que l'art qui a produit ces ſortes d'ouvrages, a été cultivé dans ces pays depuis bien long-temps. Mendez Pinto dit que dans le ſeul temple de Pocaſſar dédié à *Tauhinaret* à la Chine, il en compta juſqu'à 1200, outre 24 ſerpents de bronze fort grands, dont chacun avoit une ſtatue de femme aſſiſe ſur le dos, & que ſous une tente ſoutenue par douze pilliers de bois de camphre, on voyoit un trône avec un lit, ſur lequel étoit couché une grande

Hiſt. gén. des Voyag. tom. XXXV. in-12. liv. 2. de la Chine.

tion : elle eſt dans la relation d'un voyage qu'il fit en 1690 dans cette contrée, & il y eſt parlé de quarante à cinquante ſtatues, chacune à 12 à 15 pieds de haut, ſe rapportant à l'ancienne religion du pays.

(*a*) Voici ce qui eſt rapporté par le voyageur Cheldon, *Hiſt. gén. des Voyag. tom. XXXVI. in-12. liv. 2.* Il dit qu'entre autres fêtes qu'il vit au Pégu & qui ont part au culte religieux, eſt celle qu'on appelle Denon. C'eſt une courſe de barques qui reçoit beaucoup d'éclat de la préſence du Roi & de toute ſa cour. Le premier prix de la viteſſe eſt une ſtatue d'or, le ſecond d'une ſtatue d'argent, tous les autres concurrents ſont expoſés à la raillerie des ſpectateurs.

ſtatue d'argent nommée *Abican-Nilaneo*, qui ſignifie ſanté des Rois; & qu'à l'entour de cette même ſtatue, on voyoit 34 idoles, repréſentant des enfants de 5 à 6 ans, rangés en deux files à genoux, avec les mains élevées, comme pour l'adorer.

Ces ſortes d'aſſemblages de ſtatues ſont ſi fréquentes dans ce vaſte Empire, qu'on pourroit douter s'ils n'égalent, & même ne ſurpaſſent pas par leur nombre ainſi que par leur grandeur, tout ce que les anciennes hiſtoires nous font connoître en ce genre.

Si les degrés de perfection que l'on attribue à ces monuments Orientaux, dans les rélations que l'on nous en a donné, ne ſont pas l'effet de l'étonnement & de l'enthouſiaſme, cauſé par la ſurpriſe des voyageurs ſouvent peu connoiſſeurs, ils annoncent certainement des artiſtes plus capables qu'il n'y en eut parmi ces nations avant les conquêtes d'Alexandre, & prouvent que la Sculpture à dû y être depuis long-temps cultivée, pour être parvenue à un auſſi haut point.

Je ne crois pas que perſonne ſoit en état de décider, ſi les progrès & les efforts que l'on voit que cet art fit dans ce pays, ſont dus au génie national, ou à l'imitation des Grecs, qui percerent juſqu'à leurs confins; mais ce qui eſt ſûr, c'eſt que depuis les conquêtes d'Alexandre, ces contrées tant au Nord qu'au Midi, ſe remplirent de Villes floriſſantes, que les incurſions des Tartares ont détruit depuis; d'où il y a lieu de conjecturer que c'eſt aux colonies Grecques qu'eſt dû le progrès que la Sculpture a fait dans ces pays éloignés, & même pluſieurs des monuments qu'on y voit. En effet, Gemelli Careri aſſure que la tradition en attribue quelques-uns à la conquête d'Alexandre, & même à des artiſtes Grecs l'exécution du temple de Canarin. On trouve la même opinion établie à l'égard de celui de l'Iſle d'Éléphanta.

Ce fut auſſi depuis cette brillante époque, & au moyen des conquêtes que les Grecs firent en Égypte, que la Sculpture s'y perfectionna. On voit dans Strabon que depuis ce temps, pluſieurs lieux de ce pays prirent des noms Grecs, & qu'on éleva des temples aux divinités Grecques juſques vers l'océan, ſur les côtes

de la mer rouge, & c'eſt là la raiſon des ſtatues Égyptiennes travaillées dans le goût Grec, qui devinrent ſans doute des modeles pour les artiſtes nationaux.

On verra dans la ſuite que ce fut aux conquêtes que les Romains firent en Sicile & en Grece, qu'eſt due la perfection à laquelle l'Art Statuaire parvint en Italie, où juſqu'à cette époque, elle n'avoit produit que des ſimulacres de Dieux de terre & de bois, & quelques ſtatues de perſonnages diſtingués, d'un travail fort groſſier. Mais il fallut le regne pacifique d'Auguſte, pour approcher de la perfection des modeles étrangers, qui juſqu'à cette époque, n'avoient fait que nourrir la curioſité de quelques Romains, ſans beaucoup exciter l'émulation des artiſtes. C'eſt ainſi qu'à la renaiſſance des lettres en Europe occaſionée par la décadence de l'Empire d'Orient, on commença d'abord par dégroſſir les premiers élements des langues & de la bonne littérature, & que les premieres ſemences du goût jettées par les Écrivains Grecs, préparerent, pour ainſi dire, des matériaux au génie philoſophique, dont l'empire abſolu ne prit l'eſſor, que le ſiecle qui ſuivit ces premiers traits de lumiere.



CHAPITRE



CHAPITRE NEUVIEME.

Des progrès & de la multiplication des ſimulacres des Dieux & des ſtatues ſacrées, au moyen des Lares & des Pénates.

LEs Dieux appellés Lares & Pénates furent les premiers qui profiterent du concours réciproque & alternatif de l'idolâtrie & de la Sculpture que nous avons expoſé ci-devant.

Pour connoître le rapport & la liaiſon qui ſe trouvent entre le progrès & la multiplication des ſimulacres de divinités factices, & les Dieux Lares & Pénates, il eſt néceſſaire de chercher à en connoître la nature & à éclairer l'obſcurité qui regne touchant leur origine.

Les écrivains anciens & modernes ont beaucoup raiſonné ſur le nom, la nature & la figure de ces Dieux. Denis d'Halicarnaſſe dit avoir vu dans la région du Fore Romain, un petit temple obſcur où il y avoit une inſcription avec le nom de *Denates* au lieu de *Pénates*, auquel le temple étoit conſacré. (*a*) Arnobe les appelle en général *Deos conſentes* ou *complices*, en remarquant qu'on en ignoroit le nombre & les noms propres. Le Commentateur de Virgile tire le nom de Pénates du mot *Pœnus*, choſe domeſtique & néceſſaire. Æneid. II. ad Ver. 717. ad uſum Delphini.

Le nom de Lares vient de *Lars*, parole Étruſque qui ſignifioit celui qui préſidoit au peuple; les Lares, ſelon Cenſorin, n'étoient autre choſe que l'eſprit ou le génie particulier auquel la garde de chaque perſonne & de chaque lieu étoit attribuée, d'où venoient les dénominations de Lares familiers, telles qu'on regar-

(*a*) Quelques Antiquaires prétendent que le nom de *Denates* au lieu de *Pénates*, venoit de ce qu'on ſe ſervoit du D. pour exprimer le ſon du P. avant que cette derniere lettre eut été trouvée.

doit les ames des défunts qui présidoient à la famille; de Lares publics, (*a*) de Lares urbains, (*b*) de Lares permarins, de Lares rustiques, de Lares itinéraires (*c*) & de Lares compitales dont parlent Varron, (*d*) Tite-Live, Martial, Arnobe & d'autres.

Cela étant, les Dieux Lares avoient une origine toute humaine, au lieu que celle des Pénates étoit divine, puisque Varron & les autres écrivains de l'antiquité, les regardent comme les images des grands Dieux; sentiment toutefois qui ne paroît point analogue à l'expression de Virgile, (*e*) qui prise littéralement, paroît mettre une différence entre les Pénates & les grands Dieux compagnons d'Ænée.

Dans l'incertitude qui regne touchant ces Dieux, les uns ont pris pour Pénates les images de Jupiter, d'autres celle de Junon, celle de Minerve, de Neptune & d'Apollon, d'autres enfin ont regardé le ciel & la terre comme les vrais Pénates.

On n'est pas plus d'accord sur la figure dont ces Dieux étoient
Lib. I. représentés. Denis d'Halicarnasse rapporte, d'après le Timée, qu'ils étoient sous celle d'un caducée de bronze, de fer ou de terre, avertissant néanmoins d'en avoir vu dans un temple de Rome, sous l'image de deux jeunes hommes assis & armés de piques : mais Castor & Pollux représentés par ces images, devoient avoir été placés dans ce temple postérieurement, car ceux-ci, furent freres d'Hélene, & les Pénates étoient beaucoup plus anciens, puis-

---

(*a*) Il y avoit un temple & un bois consacrés aux Lares publics.

(*b*) *Urbaniquè tenent prædia multa Lares.* Vid. Thomasin. de Donariis.

(*c*) En vertu de leur ministere de protéger les campagnes & les chemins; & c'est par cette raison qu'on les rendoit en habit de voyageur avec une ceinture, & un chien qui les accompagnoit. Perf. satyr. V. *v.* 31. *Bullaquè succinctis laribus donata pendit.* Casaub. explique le mot de *succinctis* en disant qu'il se rapporte à l'habit de voyageur qu'on donnoit aux Lares.

(*d*) *Illos XII. Deos qui maximè agricolarum duces sunt (invocabo.)*

(*e*) . . . . *Terror exul in alto.*
Cum sociis natoque Penatibus & magnis Diis.
Virgil. Æneid. lib. III. v. 2.

que Dardanus les tranſporta de l'Iſle de Samothrace à Troye, avec le *Palladium*, d'où ils furent portés en Italie par Ænée. Varron enfin regardoit comme Pénates, deux repréſentations des parties viriles, diſant que tels étoient les Pénates du Port de Samothrace, auxquels les échappés du naufrage s'acquittoient de leurs vœux.

Pour éclaircir ce point de Mythologie & fixer l'ambiguité touchant la nature de ces Dieux, je ſuis d'avis qu'il faut en généraliſer la dérivation & remonter à leur origine, qui eſt dans la ſource même de l'idolâtrie : & c'eſt là, je crois, l'unique moyen de concilier les contradictions apparentes des auteurs à ce ſujet.

Nous avons vu qu'il fut un temps où les nations diſperſées, ayant peu de commerce entre elles, & vivant, pour ainſi dire, par familles & colonies ſéparées, chacune faiſoit comme une nation particuliere. Dans ce temps & dans cet état de ſéparation, il n'y avoit ni temple, ni culte public & commun pour honorer la divinité & ſatisfaire aux devoirs, que la religion quelconque ſuggere vers ce que l'on regarde comme Dieu. Dans cette poſition on dut s'acquitter de ces devoirs dans l'intérieur des familles, dans leſquelles le pere, comme tenant lieu de Prêtre, dirigeoit le culte comme il l'entendoit. On voit des veſtiges de cela dans la Geneſe, lorſqu'il y eſt parlé de Melchiſedec, d'Abraham & de Laban; & on en trouve des exemples analogues dans Homere. Il y eut bientôt des types des Dieux vrais ou faux, ſelon les temps & les circonſtances, afin de fixer les adorations & les autres ſentiments par leſquels le cœur s'épanche vers les Dieux ſuppoſés, (*a*) & comme ces types de convention étoient conſacrés dans l'intérieur des familles, la ſuperſtition n'en eut que plus de facilité à s'établir ; car rien n'en favoriſe tant les progrès que la liberté des dévotions abandonnées au gré des particuliers. L'abus qu'on en

(*a*) Dans l'intérieur de l'Iſle de Borneo, où il n'y a ni pagodes ni Bramines, chacun ſe fait un Dieu & un culte à ſa fantaiſie, & les uns adorent les images du ſoleil, d'autres celles de la lune ou des étoiles, & d'autres les premiers objets qui s'offrent à leurs yeux en ſortant de la maiſon.

fait immanquablement, pour le dire ici en passant, avertit de la nécessité de régler toujours les pratiques de religion par la loi.

Mais pour ne parler que de l'idolâtrie, qui regarde particuliérement l'objet que nous traitons, ne voit-on pas une preuve de l'ancienneté de la pratique des idoles privées ou domestiques, dans les premieres idoles dont il est question dans l'antiquité? On sent que je veux parler de ces Téraphims, enlevés furtivement par Rachel de la maison de Laban. Or, suivant les interpretes les plus éclairés de l'Écriture-Sainte, ces Téraphims n'étoient que des simulacres fort petits & grossiérement ébauchés, qui tenoient lieu de Dieux, & faisoient l'objet du culte domestique dans ces temps reculés où nul culte public n'étoit encore établi. En effet, le beau-pere de Jacob l'ayant atteint dans sa retraite, lui demande pourquoi il lui a enlevé ses Dieux, *cur furatus es Deos meos?* & Jacob lui-même adorateur du vrai Dieu, les appelle des Dieux étrangers qu'il regarde comme des abominations.

Genes. XXXI.

Genes. cap. XXXI. v. 119.

Ces idoles étoient-elles des Types des Dieux physiques, ou bien des images des hommes associés par la superstition aux Dieux supérieurs? C'est ce que les discussions des interpretes n'ont pu faire décider, parce que l'Écriture ne le dit point; mais il y a toute apparence que l'idolâtrie de cette derniere espece, n'étoit point encore née dans ces siecles, & que le Sabéisme ou le culte des astres, étoit la religion commune de la contrée que Laban habitoit, de sorte que ces Téraphims devoient avoir rapport à ce culte. En ce cas, ne pourroit-on pas soupçonner avec fondement que ces idoles si chéries de Rachel, n'étoient autre chose que ces Types honteux de la Divinité du soleil ou de sa vertu productrice? Types pour lesquels nous avons vu que les femmes eurent tant de dévotion en Syrie, en Égypte & ailleurs. La facilité avec laquelle la fille de Laban cacha ces idoles sous ses jupes, constate d'ailleurs leur petitesse.

Les Dieux Lares & Pénates, ne furent donc originairement, comme les Téraphims de Laban, que comme des signes & de petits simulacres des Dieux de chaque pays, de chaque nation,

peut-être même de chaque famille, qu'on avoit ſoin de porter avec ſoi dans les émigrations qu'on faiſoit d'un pays à un autre avant l'établiſſement d'un culte public. (*a*) Nous avons vu ailleurs que ce fut une pratique conſtante des colonies qui alloient s'établir dans un autre pays, de porter avec eux leurs Dieux dans des coffres ou des eſpeces de tabernacles. Les Hébreux mêmes ſuivirent cet uſage. (*b*) Le pieux Ænée en partant de Troye ne fit donc à l'égard de ſes Pénates, que ce qui étoit communément pratiqué & qui ſe pratique encore chez les nations ſauvages & naiſſantes, (*c*) Chap. V.

(*a*) On voit un exemple de ceci chez les Inſulaires de Cani, de Batour, & de Caras dans la nouvelle Guinée. On ne remarque parmi ces ſauvages, dit un voyageur, aucun indice de culte, ſi ce n'eſt quelque Téraphim, conſiſtant en certaines cryſtallines rayées de verd & de rouge ou d'un jaune luiſant, qui paroiſſent être un mêlange de métaux. *Voyez de Keits à la nouvelle Guinée en* 1678. La religion des peuples de la Riviere des Amazones n'a pas non plus aucun autre objet de culte que de petites divinités qu'on garde dans des étuis pour les invoquer dans les occaſions où ils ont beſoin de leur ſecours. Prêts à marcher pour la guerre, ils élevent à la proue de leurs canots l'idole dont ils attendent la victoire. En partant pour la pêche ils arborent celles qui préſident aux eaux; les unes ſont tutélaires des moiſſons, les autres des fruits; & ils ſe vantent que ces divinités ſont deſcendues du ciel pour demeurer avec eux & pour leur faire du bien; mais hors de ces occaſions, ils ne leur rendent pas le moindre culte & les tiennent à l'écart. *Voyez Hiſt. des Voyag. tom. XLIII. in-12. pag.* 25. *& ſuiv.*

(*b*) Quand ils habitoient le déſert à l'Orient du lac Aſphaltide, ils portoient le tabernacle du Dieu Remphan, du Dieu Moloch, du Dieu Kion, comme on le voit dans Jérémie, Amos & S. Etienne.

(*c*) Dans chaque diſtrict de l'Afrique & de l'Amérique, un Fétiche eſt regardé comme le Dieu tutélaire de la nation, outre lequel chaque particulier a le ſien qui eſt comme ſon Pénate. On le comble également de préſents & d'adorations, on le tient dans un lieu réſervé de l'enclos, auprès de la porte qu'on pare ſuivant la dévotion. On voit à cet égard chez ces nations ſauvages, ce que l'on voyoit autrefois en Egypte. Dans quelques-unes des Iſles Philippines, chaque famille a ſon Thaleutup qu'on invoque dans ſes beſoins, dans ſes entrepriſes, dans ſes voyages, dans ſes travaux: c'eſt à lui qu'on demande la ſanté, l'abondance de la pêche & la fécondité de la terre. On lui fait des préſents qu'on ſuſpend dans la maiſon du Tamole. *Voy. Hiſt. des Voy. t. XVII. édit. d'Holl. in-4to. p.* 369. Les Negres des côtes d'Afrique & certains ſauvages d'Amérique portent toujours avec eux les Fétiches qui ſont les images ou les types des divinités qu'ils reſpectent ou qu'ils craignent. Les tableaux & les hiſtoires des Mexiquains portent que les fondateurs de leurs premieres populations portoient avec eux des

parmi lesquelles chaque district & chaque famille a son Dieu tutélaire. Tibulle fait allusion à cet ancien usage dans une de ses Élégies.

Tibul. lib. I. Eleg. 10.

Lorsque les familles rassemblées eurent formé des sociétés politiques, l'établissement du culte public qui s'ensuivit, ne détruisit point des idées & des habitudes de religion trop invétérées & trop générales pour être anéanties : le torrent des mœurs forçant la digue de la raison, ne fit que consacrer la superstition par la loi, & transporta les idées reçues touchant les images domestiques des Dieux, dans les lieux destinés à l'exercice public de la religion.

Ces petites idoles domestiques, regardées comme les Dieux tutélaires des maisons, des familles, de la peuplade ou de la colonie, devenues par là l'objet de la vénération publique, & insensiblement exposées dans les temples qui furent élevés; de Dieux tutélaires privés, devinrent des Dieux tutélaires publics, d'une population, d'un district, d'une nation; & les Lares mêmes quelquefois furent regardés comme Pénates.

C'est par là que chaque district de l'Égypte, dont les habitants descendoient de différents chefs de famille, dont ces peuplades s'étoient formées, avoit chacun son Dieu tutélaire particulier, dont on étoit autant jaloux dans un district, qu'il étoit indifférent dans un autre. Le Bœuf Apis & le Belier Ammon étoient la Divinité particuliere de la haute Égypte, le Chat celle de Bubaste, le Bouc de Mendés, le Taureau d'Héliopolis, l'Hippopotame de Papremis, la Brebis de Saïs, l'Aigle de Thebes, l'Épervier de Bute, le

Strab. lib. XVII.

idoles qui leur ordonnoient de peupler certains lieux, & qui régloient ensuite le temps de leur départ. *Hist. des Voyag. t. XLVIII. in*-12. *liv.* 5. Dans l'intérieur des maisons mobiles des Tartares, on voit aussi des petites statues de feutre qui sont regardées comme des Dieux tutélaires, & qu'on appelle la garde de la maison; les unes sont les protectrices de la famille, les autres les protectrices du troupeau. Rubruquis dans le voyage qu'il fit dans la grande Tartarie, trouva par-tout de ces sortes de petites statues de feutre. *Hist. des Voy. liv. IV. de la grande Tartarie.* Ceux qui suivent la religion de Fo à la Chine, ont la même pratique. On trouve que l'Empereur Kanghi en enleva plusieurs aux Eluths dont quelques-unes étoient d'or. *Hist. des Voyag. tom. XXVIII. in*-12.

Singe d'Éthiopie, le Cynocéphale d'Arſinoé, le Crocodile du Lac Mœris, l'Ibis des confins d'Arabie ; toutes Divinités dont la Bible nous parle comme de véritables Dieux qu'on adoroit, & non comme d'emblêmes ou comme d'allégories & dont les hiéroglyphiques préſentent encore les figures. On voit une autre preuve de ceci dans le livre des Rois. Lorſque Salmanazar, Roi d'Aſſyrie voulut repeupler par des colonies tirées de ſes états, Samarie, après avoir rendus captives les dix tribus ; chacun des peuples qu'il y envoya mit ſon Dieu particulier dans les temples de la Ville qu'il habitoit. Ceux de Babel y mirent *Succoth-Benoth*, les Cuthéens *Nergal*, ceux d'Émath *Aſima*, les Haviens *Nibchaz* & *Tharthak*, les Sepharvaïtains *Adramelech*. IV. Reg. 27 & 29.

L'aſſociation ou l'adoption de ces différentes Divinités ſervoit ſouvent de moyen de conciliation & de réunion entre des nations différentes ; c'eſt par ce principe que les Romains adopterent le Dieu Quirinus des Sabins, dont ils conſerverent même la figure, ſous les noms de Caſtor & Pollux.

L'uſage de ces images ſe perpétua lorſque l'idolâtrie publique & légale parut avec toute la majeſté & le faſte extérieur, & ce fut alors que chaque nation crut que ſa Divinité tutélaire méritoit d'être adorée par préférence, quelquefois même à l'excluſion de toute autre, & cet atachement dégénérant en fanatiſme, parvint juſqu'à rendre ennemis irréconciliables des peuples qui avoient des Divinités différentes, comme Juvénal le dit des citoyens de la Ville d'Ombe, & de ceux de Teutyre, qui par cette raiſon ne purent jamais ſe ſouffrir, & furent ſans ceſſe animés d'une fureur extrême les uns contre les autres. L'on prétend même que c'eſt dans la vue de tenir les peuples de l'Égypte déſunis, & empêcher les intelligences dont on pourroit ſe prévaloir pour des ſéditions, que les légiſlateurs de cette nation établirent ou fomenterent le culte de différentes Divinités émanées de la zoolâtrie, d'où réſultoit l'averſion des nomes ou diſtricts, les uns contre les autres. Juv. Satyr. XV.

L'extravagance à cet égard alloit juſqu'à faire des Divinités différentes du même Dieu, à cauſe des différents ſurnoms qu'il reçe-

voit chez les peuples différents, & de ses différents attributs. Jupiter lui-même le pere des Dieux & des hommes, n'excitoit pas moins ce fanatisme, sur-tout parmi le peuple qui regardoit un Jupiter Ammon, un Jupiter Olympique, un Jupiter Capitolin, comme autant de Dieux dont les intérêts étoient séparés.

A mesure que le nombre des Dieux s'accrut, on se piqua aussi d'avoir des images ou des petites statues de ces mêmes Dieux dans un réduit particulier de la maison, qu'on appelloit le Laraire. On trouvoit des magasins de ces petites idoles dans les atteliers des Sculpteurs, comme l'on trouve parmi nous des magasins d'images de dévotion. Voilà la source de ce grand nombre de petites statues ou figures de Dieux en relief, qu'on trouve dans des cabinets de curieux, tant en bronze & en marbre, que d'ivoire, d'ambre & de verre. Quelques-unes de ces images sont d'une maniere assez bonne, d'autres sont des ouvrages très-communs & grossiérement travaillés, parce qu'il devoit y en avoir à tout prix, suivant la faculté des acheteurs & le plus ou le moins de capacité des ouvriers. Je ne donnerois pas un petit Amour de bronze qui a à peine six pouces de hauteur, pour tous ceux que les Poëtes voient voltiger dans les cheveux & sur le sein de Vénus. Cette petite statue a été sans doute le Dieu tutélaire de quelque beauté Romaine, qui lui a peut-être offert bien des vœux, & des sacrifices dans un arriere-cabinet de toilette.

En Grece où l'on étoit moins attaché aux petites pratiques, on voit moins de Dieux dans le foyer; une seule Divinité y présidoit ordinairement; mais à Rome, le Laraire n'en contenoit jamais assez & on les multiplioit à l'infini, chacun ayant la liberté d'y placer son Dieu. Cela paroît par diverses inscriptions (*a*) faites pour des statues familieres de Jupiter, d'Apollon, de Sylvain, &c. Divinités qui avoient quelquefois des autels & un foyer sur lesquels on brûloit de l'encens, où l'on faisoit des libations de vin, qu'on ornoit de couronnes de fleurs, & où l'on offroit, comme en victimes, des mets des

(*a*) JOVI DOMESTICO, APOLLINI DOMESTICO, LARIBUS DOMESTICIS.

des plus délicats pris ſur la table pendant le repas : les ſacrifices ſanglants de la Truie, dont parlent Varron & Properce, étant réſervés pour les Lares & Pénates publics qu'Apulée appelle Compitales. La liberté & la pratique de ces divinités domeſtiques, paroiſſent encore ſubſiſter en leur entier chez quelques idolâtres de l'Orient. (*a*)

Vid. Plaut in Aululariæ Prolog. Varron. c. 15 & Prop. lib. I.

La confiance qu'on avoit en ces ſortes de petites images étoit ſi grande, que les premiers hommes d'état, & les philoſophes mêmes en portoient toujours avec eux. Annibal voulant ſe ſauver de la Cour d'Antiochus n'y oublia point les petites ſtatues d'airain qu'il avoit toujours avec lui, & ne crut pouvoir mieux aſſurer ſes tréſors qu'en les cachant dans le creux de ces ſtatues. Xénophon, banni d'Athenes, porte avec lui une petite ſtatue de ciprès, repréſentant la Diane d'Ephéſe, qu'il dépoſe dans un petit temple qu'il fait bâtir à Scyllonte, où il s'eſt réfugié. Auguſte avoit dans ſa chambre une petite ſtatue de Cupidon, qu'il ſaluoit d'un baiſer toutes les fois qu'il y entroit. Quelqu'au-deſſus des idées populaires que fût Ciceron, en ce qui regardoit les Dieux, il n'en avoit pas moins de confiance dans une petite ſtatue de Minerve qu'il tenoit dans ſa maiſon, & prêt à ſe bannir de Rome, pour qu'elle ne fût point égarée, il eut ſoin de la dépoſer au Capitole avec cette inſcription, *à Minerve gardienne & protectrice*. Le Philoſophe Aſclépiade portoit toujours avec lui l'image de la Déeſſe du ciel, & étant allé pour faire ſa cour à Julien, il la mit aux pieds du ſimulacre de Jupiter, y allumant une grande quantité de flambeaux ſelon l'uſage. Apulée de Madaure en Afrique, de la ſecte de Platon, dit dans ſon Apologie devant le Proconſul d'Afrique, que dans quelque pays qu'il voyage, il porte toujours avec lui le ſimulacre de quelque Dieu pour lui rendre des devoirs les jours de fêtes. (*b*)

Xénophon. lib. V.

Plut. vie de Cic.

(*a*) Les Ambaſſadeurs Hollandois virent à Enwa dans des appartements, des ſtatues de toute grandeur richement vêtues devant leſquelles brûloient des lampes, & il y avoit plus de 50 Prêtres occupés à leur offrir de l'encens au bruit des chants & du tambour. *Hiſt. gén. des Voyag. tom. XXXIII. liv.* 1.

(*b*) *Morem mihi habeo quoque eam, ſi-*

Quoique les Pénates & les Lares reçussent des dénominations différentes, suivant qu'ils étoient regardés comme les Dieux tutélaires de la maison & de la famille, ou de certains lieux (*a*) & de certaines sociétés consacrées à l'utilité publique, ils avoient la même destination, ainsi qu'une origine commune.

Une inscription qui étoit aux pieds d'une statue trouvée auprès de Naples, nous fait voir qu'on les confondoit quelquefois. Elle porte que Lucius Antéros Geraclès, consacre cette statue aux Dieux Lares & familiers. On donne pour raison du chien qui accompagnoit quelquefois ces divinités, ou de la peau de chien qu'elles portoient souvent sur une épaule, que ces devises étoient des symboles de la vigilance à défendre les lieux qui étoient sous leur garde; mais elles pourroient bien être des restes de l'ancienne zoolâtrie, ou culte des animaux, comme le serpent, la tête de veau, celle du chien & l'Ibis, l'étoient en Égypte.

Les vaisseaux même avoient leurs Dieux Pénates placés sur la proue ou sur la pouppe (*b*) des navires pour les protéger contre les tempêtes & la fureur des vents, & tels furent originairement les Dieux Patayques ou Patéciques chez les Phéniciens, & les Dieux Cabires chez les Égyptiens. Nous venons de voir que certains peuples d'Amérique en placent encore sur la proue de leurs canots.

Voyez la note ci-dessus, p. 101.

J'ai dit que dans la suite des temps, des sentiments de piété

mulacrum alicujus Dei inter libellos conditum gestare, eique diebus festis thure & mæro, & aliquando victimis supplicare. Apolog. 1. p. 513. edit. Valcan. Lut. Paris. 1601.

(*a*) *Curiæ enim, & suos quæquè Deos privatim colunt.* Pausan. Attic. lib. 1. Chez les Mexiquains il y avoit un Dieu particulier du jeu, qu'on appelloit *de la Piloti*, dont on placoit l'image pendant le jeu dans un lieu distingué, afin qu'il protégeât les combattants. *Voyez Hist. de la conquête du Mexique, liv. III.*

(*b*) Hérodote dit sur la proue, mais Hésichius, Suidas, Scaliger & Bochart disent sur la pouppe, prétendant qu'on ne mettoit sur la proue que la figure d'un animal, dont le navire portoit le nom en conséquence, comme on le voit dans Virgile lorsqu'il parle de la flotte d'Æneé : mais cet animal ne venoit-il pas peut-être aussi de la zoolâtrie qui étoit commune dans les temps de barbarie à bien des peuples, comme elle l'est encore chez bien des nations barbares.

& de tendresse firent placer dans les laraires des images de quelques personnes chéries qu'on entendoit d'associer par là aux anciennes divinités. Ces images furent aussi considérées comme des especes de Lares & de Dieux tutélaires des familles, & c'est là sans doute encore un reste de l'ancienne croyance de l'association des ames des morts qu'on estimoit & qu'on aimoit, aux divinités supérieures dont nous avons rapporté des exemples, & dont certains peuples en fournissent encore.

Il est à remarquer à ce sujet que si l'on prenoit à la lettre un passage du livre de la Sagesse, on concluroit que ces sentiments de la piété & de la tendresse naturelles furent la premiere source, non-seulement de ces Dieux domestiques, mais même de toute idolâtrie. Il est dit dans ce passage qu'un pere (*a*) affligé de la mort d'un fils chéri, en plaça l'image dans l'intérieur de sa maison, comme un monument de sa douleur; que cette image devint bientôt un objet de culte (*b*) pour la famille éplorée, qu'on lui offrit des sacrifices & qu'on institua des cérémonies sacrées en son honneur. Cet exemple, est-il encore dit, ne fut pas unique; il fonda une fausse maxime, & devint une loi (*c*) à l'égard de pareils monuments de tendresse.

Comme ce n'est pas le but du livre de la Sagesse de traiter une question de critique, mais d'établir une vérité morale, l'Auteur s'est borné à rapporter un fait, sans doute vrai, sans exclure les faits les plus anciens dont celui-ci ne fut vraisemblablement qu'une émanation.

Quoi qu'il en soit, il arriva ce que le texte de la Sagesse insinue, que cette pratique fut suivie chez presque toutes les nations, & que des sentiments de douleur, de tendresse & de piété naturelles multiplierent les images des divinités domestiques en vertu

(*a*) *Acerbo enim luctu dolens, pater citò sibi rapti filii fecit imaginem.* Sap. XIV.

(*b*) *Tamquam Deum colere cœpit & constituit inter servos sacra & sacrificia.*

(*c*) *Hic error tamquam lex custoditus.*

de ces eſpeces d'apothéoſes familieres, ou de ces aſſociations aux anciens Lares. En effet l'hiſtoire ancienne nous offre des exemples très-fréquents d'images ou de ſtatues de perſonnes dont on chériſſoit la mémoire, placées dans les laraires & miſes au rang des Dieux Pénates.

Vid. Frigel. de ſtatuis ill. Rom. cap. X.

Didon dans Virgile (*a*) honoroit dans un réduit de ſa maiſon l'image de marbre de Sichée ſon mari. Dans Apulée une jeune mariée appellée Charites, ayant perdu ſon époux, ſoulage ſon déſeſpoir en lui dreſſant dans ſa maiſon une ſtatue ſous la figure de Bacchus, inſtituant des cérémonies pour l'honorer en ſecret. Ces traits de l'amour conjugal pouſſés juſqu'à une ſuperſtition religieuſe, ſont encore fréquents parmi les femmes des Oſtiakes. (*b*)

Une inſcription Grecque nous apprend que Lucius Anthimius, & Scribonie Feliciſſime ſa femme, érigerent en divinité domeſtique Minutius Anthimianus leur fils après ſa mort. Piſiſtrate ayant conſacré par une ſtatue l'amour qu'il portoit au jeune Charmis, la plaça dans l'Académie auprès de l'autel où l'on allumoit le flambeau ſacré dans les courſes publiques, afin qu'elle fût regardée comme un Dieu Lare ou protecteur de ce lieu.

Plut. vie de Solon.

Ces ſortes de petites ſtatues placées dans les laraires & honorées comme des Dieux tutélaires de la maiſon & de la famille, ſont très-fréquentes dans l'Hiſtoire Romaine. Suétone nous apprend qu'on voyoit à Rome pluſieurs petites images d'Épicure, qui partageoient le reſpect qu'on rendoit aux Pénates. La Mere de Germanicus ſe conſola par-là de la perte de ce fils. Vitellius (*c*) n'eut point de honte d'y

(*a*) *Præterea fuit in tectis de marmore tinctum*
Conjugis antiqui miro quod honore colebat. Metamorph. lib. VIII.

(*b*) Une femme Oſtiake a-t-elle perdu ſon mari, elle fait auſſi-tôt fabriquer une idole qu'elle habille des vêtements du défunt, la place tous les jours devant ſes yeux pour s'exciter à pleurer, & pendant une année entiere elle la fait coucher avec elle : mais ce terme expiré, l'idole eſt dépouillée, jettée dans quelque coin, & oubliée ainſi que le mari.

(*c*) *Suet. in Vitell. cap.* 11. *Narciſſi & Pallantis imagines aureas inter Lares poſuit.*

placer les images de ses favoris, Narcisse & Pallante. M. Aurele honora ainsi celles de ses précepteurs : Alexandre Sévere multiplia à l'infini les images sacrées de sa chapelle domestique : non-seulement il y placa les images des bons Princes ; mais aussi celles de plusieurs personnages qui avoient eu une grande réputation de sagesse, & de science, tels qu'Abraham, Orphée, Apollonius, Achille, Ciceron, Virgile, (*a*) & même celle de J. C. &c. Silius Italicus honoroit dans son Laraire celle de Virgile. Le Sénat ordonnoit quelquefois de placer parmi les Dieux Pénates les statues des Princes honorés de l'apothéose. Dion rapporte un décret de cette espece en faveur de Drusille, & ce ne fut pas assez d'avoir décerné les honneurs divins à Marc Antonin le Philosophe ; il fut encore arrêté que chaque citoyen, de quelque condition qu'il fût, qui n'auroit point une de ces images dans sa maison, seroit tenu pour sacrilege. Jule Capitolin qui nous instruit de cette sanction, ajoute qu'on voyoit en effet les statues de cet Empereur dans plusieurs maisons parmi celles des Dieux Pénates.

Lamprid. in Alex. Sev. Cæs. c. XXIX.

Dion. lib. LIX.

Les premiers Romains prévoyant bien l'inconvénient de cette liberté, défendirent par la loi des douze tables (*b*) tout culte clandestin & étranger qui ne seroit point autorisé par le Magistrat. Ciceron dans son livre des Loix nous apprend que la raison en est, que la liberté que chacun auroit d'avoir ces Dieux ou d'en adorer à son gré de nouveaux & d'étrangers, jetteroit de la confusion

---

(*a*) *Multùm utiquè librorum, multùm statuarum, multùm imaginum quas non habebat, modò verùm etiam venerabatur Virgilii ante omnes.* Plin. Epist. lib. III.

(*b*) *Separatim nemo abessit Deos, neve novos, neve advenas nisi publicè adscitos privatim colunt.* M. Warburton remarque que ce texte n'a paru inintelligible à quelques critiques, que parce qu'ils n'ont point fait attention à la nature du paganisme & à la distinction qu'il y avoit entre la religion publique de l'Etat, & les religions des particuliers qui étoient simplement tolérées. On avoit beaucoup de penchant pour les Dieux étrangers, & c'est dans le culte de ces Dieux, lorsqu'il étoit approuvé par l'Etat, que consistoient les religions tolérées, ainsi nommées pour les distinguer de la religion publique ou nationale. Cette loi ordonne donc que ces Dieux, objet du culte des particuliers, doivent avant toutes choses être reconnus publiquement, & autorisés en quelque maniere par l'Etat.

dans la religion, & introduiroit des cérémonies inconnues. Le discours du Consul Posthumius fait juger des horribles abus qui s'étoient introduits à la faveur des divinités domestiques & des cultes clandestins. (*a*) C'est cette dévotion privée qui après la conquête de l'Égypte multiplia dans quelques contrées de l'Empire les divinités Égyptiennes, & en entretint le culte malgré les défenses qu'on en fit plus d'une fois, & voilà, suivant toute apparence, la raison de quantité de petites idoles Égyptiennes, & de monuments qui se rapportent à leur culte, qu'on a déterrés dans les ruines de Rome & ailleurs. C'est par un principe analogue à l'effet de cette pratique, qu'au Japon on ne crut rien de plus propre pour extirper entiérement les restes de la Religion Chrétienne, que d'ordonner que les Sectateurs du *Sinto* soupçonnés de la favoriser, auroient chez eux quelque idole placée derriere leur foyer. (*b*)

Quant aux monuments de cette espece qu'on trouve si fréquemment dans les ruines d'Herculanum & même en Toscane, (*c*) je

---

(*a*) Combien de fois, dit-il, du temps de nos peres & de nos ancêtres, n'a-t on pas chargé le Magistrat d'empêcher tout culte étranger, d'abolir toutes manieres de sacrifier qui différent des usages & des coutumes des Romains? car ces hommes sages & prudents, versés dans la connoissance de toutes les loix divines & humaines, pensoient que rien n'étoit plus capable de détruire la religion que de substituer dans le culte des rits étrangers aux rits nationaux.

(*b*) Ils choisissent ordinairement l'idole de Quanwon, ou celle d'Amida, ils font une espece d'autel orné de vases de fleurs & d'un encensoir. Dans ce pays où le nombre des chapelles est presqu'égal à celui des maisons, on voit une infinité d'images de *Camis* qui ont mérité ce titre & un culte domestique pour s'être distingués par leur sainteté & leurs miracles pendant leur vie; ce qui les a fait placer parmi les étoiles qui sont les pagodes particulieres attribuées à chacun de ces demi-Dieux. *Voyez l'Hist. du Japon au tom. XL. de l'Hist. gén. des Voyag. in-12.*

(*c*) On voit à Pise dans la façade extérieure du mur latéral de l'Eglise de S. *Felice* une colonne avec un chapiteau qui représente un Harpocrate de maniere Grecque ou Latine, répondant à une colonne parallele dont le chapiteau présente un Jupiter Capitolin, d'où l'on a lieu de conclure l'union des cultes Egyptiens & Romains pratiqués publiquement dans cette région; car il s'agit ici de monuments publics, qu'il feroit à souhaiter qu'on mît plus en honneur, en les tirant de la muraille où la barbarie des temps les a enfouis, ne permettant de voir qu'une des quatre faces de ces chapiteaux.

crois qu'il en faut juger autrement depuis la découverte qu'on a faite du temple & de la ſtatue d'Iſis dans l'ancienne Ville de Pompeja ; car cela prouve que le culte Égyptien y étoit public, & ſe maintint dans cette contrée malgré les édits qui le preſcrivirent dans l'Empire.

La même raiſon du culte privé procura la conſervation de ces petites idoles, dans le temps que l'établiſſement du Chriſtianiſme fit détruire celles qui étoient dans les temples. On put ſévir aiſément contre celles-ci, parce qu'elles étoient publiques & connues; mais il ne fut pas aiſé de porter l'inquiſition contre l'idolâtrie pratiquée dans le ſecret des maiſons. Ces idoles domeſtiques échapperent donc à la pourſuite, au lieu que les premieres furent preſque par-tout détruites. C'eſt ainſi que les Druſes, peuples du Mont-Liban, ſoi-diſant Chrétiens, deſcendus des Francs & réfugiés dans cette contrée du temps des Croiſades, pour ne pas s'attirer l'indignation des Turcs, adorent en cachette de petites figures de bronze travaillées dans le ſtyle Égyptien, dont on aſſure que quelques-unes ont été portées à Rome.

Il nous reſte à parler du ſoin extrême qu'on apportoit à la conſervation de ces Dieux domeſtiques qui faiſoient partie du patrimoine des familles. Outre que des jeunes gens étoient prépoſés pour y veiller, & qu'il y avoit des chiens deſtinés à leur garde, Suet. cap. VII. les loix avoient pourvu à ce que cette eſpece de patrimoine ſacré ne fut point diſſipé ou partagé. Ciceron en recommande le ſoin comme faiſant partie de l'ancienne religion. (*a*) On apprend ailleurs que (*b*) les anciens Romains avoient inſtitué des formalités pour empêcher que ce ſaint tréſor des familles, à l'occaſion des ventes, ne pérît point & ſe conſervât dans ſon entier. C'eſt par

(*a*) Cic. de legib. lib. II. cap 8 ..... *Ritus familiæ patrumquè ſervant.* & cap. 9. *jam ritus familiæ patrumquè ſervare idem eſt, quoniam antiquitas proximè accedit ad Deos, à Diis quaſi traditam religionem tuere.*

(*b*) *Cùm permulta præclarè legibus eſſent conſtituta ex juriſconſultorum ingeniis, pleraquè corrupta ac depravata ſunt... ſacra interi illi (Majores) noluerunt. Horum ingenio ſenes ad coemptiones faciendas interimendorum ſacrorum cauſa reperti ſunt.* Pro L. Murena, cap. XII. in fine.

cette raiſon, ſuivant l'obſervation que m'en a fait faire un ſavant Profeſſeur de Padoue, que lorſque les biens d'un mourant ne ſuffiſoient point pour ſatisfaire ſes créanciers, plutôt que de diviſer le laraire par partie, on trouva le moyen de le faire acheter par un vieillard (*a*) lequel s'arrangeoit avec les créanciers, de maniere qu'il devenoit l'héritier des divinités familieres ſans les diviſer, aſſignant d'autres biens en payement à proportion de ceux que laiſſoit le défunt. Dans les adoptions, à la ſuite de la ſucceſſion des biens, venoient auſſi celle des divinités domeſtiques, on voit des traces de cela dans Ciceron (*b*) & qu'on étoit fort jaloux de l'intégrité de ce patrimoine ſacré.

M. Maſtreca Profeſ. en Droit.

Vid. Sigon. de jud. 1. 18. & de antiq. jur. Roman. lib. I. c. II. & vin. inſtit. lib. III. tit. 13.

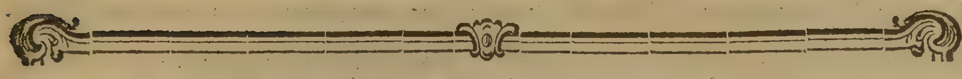
On peut conjecturer que c'eſt de-là qu'a tiré ſon origine la maxime légale ſi ſcrupuleuſement obſervée par les Romains, que la poſſeſſion des divinités domeſtiques devoit être regardée comme indiviſible, & que par conſéquent elles ne pouvoient en même-temps paſſer à deux héritiers différents, à l'un en vertu du teſtament ſolemnel, & à l'autre ab inteſtat, & par la ſucceſſion légale.

(*a*) C'eſt Ciceron qui dit que c'étoit un vieillard qui faiſoit cet achat ſans en dire la raiſon.

(*b*) *Cic. pro domo ſua, cap. XIII. & ſeq. & vide Franc. Hothom. de LL. XII. tab.*



CHAPITRE



CHAPITRE DIXIEME.

De la multiplication des ſtatues cauſées par les ſtatues votives.

L'Une des cauſes morales qui contribuerent le plus à la multiplication des ſtatues, furent les vœux que les dévotions tant privées que publiques, inſpiroient vers les temples & les Dieux, de ſorte qu'après les ſimulacres qui étoient l'objet immédiat du culte, ce qui donne le plus d'exercice aux artiſtes, furent les ſtatues votives.

La croyance où l'on étoit de la puiſſance des divinités qu'on adoroit, la confiance avec laquelle on y avoit recours, le deſir d'en obtenir quelque grace, la reconnoiſſance d'un bienfait que l'on croyoit en avoir reçu, contribuerent à groſſir prodigieuſement ce patrimoine de l'idolâtrie; les dévots du paganiſme avoient ſans ceſſe recours aux atteliers des ſculpteurs & des ſtatuaires, pour s'acquitter des vœux qu'on avoit coutume de faire dans les différentes poſitions & dans les circonſtances heureuſes ou malheureuſes où l'on ſe trouvoit.

Ces monuments de la dévotion des idolâtres étoient ou particuliers ou publics; voyons quelques exemples des uns & des autres. Hérodote rapporte qu'on voyoit encore de ſon temps à Cyrene une ſtatue dorée de Minerve, deux de la même Déeſſe en pierre dans l'Inde, & deux en bois de Junon à Samos, qu'Amaſis Roi d'Égypte avoit offertes en ces temples divers pour s'acquitter de différents vœux. Ladice, femme de ce Roi, pour avoir des enfants, voua une ſtatue à Vénus, & elle ſubſiſtoit encore à Cyrene, lorſque cet Hiſtorien fit le voyage d'Égypte : Dexicréon ayant obtenu par quelques pratiques de dévotion la converſion des femmes de Samos perdues de débauche, ou plutôt, *(a)* ſelon d'autres, ayant été favoriſé d'une appari-

Hérod. lib. II.

(*a*) Plutarque dans les queſtions Grecques raconte que Dexicréon trafiquant dans l'Iſle de Chypre, prêt à décharger ſon navire, Vénus lui commanda de le charger

S

tion de Vénus dont le Conseil contribua beaucoup à sa fortune, consacra à Samos la statue de cette Déesse, qui porta dans la suite le nom de son dévot. Périandre, philosophe & tyran, voue aux Dieux une statue d'or, s'il remporte le prix des chars aux jeux Olympiques; superstitieux observateur d'un vœu qu'il n'avoit pas de quoi accomplir, il imagine une fête publique dans laquelle il enleve aux femmes

Pauf. Attic. lib. I.

assemblées leurs bijoux, & s'acquite envers les Dieux. La statue que Pausanias appelle anatomique, ne représentant qu'un squélette, passoit pour être un vœu d'Hippocrate, qui sans doute l'avoit offert pour avoir fait quelque découverte anatomique, & la statue en cuivre de Minerve salutaire, devoit son existence à un vœu que fit

Plut. vie de Periclès.

Periclès pour la guérison d'un des meilleurs ouvriers qui tomba en travaillant au vestibule de la citadelle d'Athenes.

App. Alex. lib. II. de bello civit.

Rien de si commun que ces sortes de monuments de dévotion parmi les Romains. César avant la bataille de Pharsale, ne manqua pas de vouer une statue à Vénus dont il se croyoit descendu, & cette statue très-riche & très-belle fut placée dans le temple de cette Déesse. Le temple de Jupiter Capitolin présentoit les statues des deux fortunes en or; vœu du Sénat même, en reconnoissance de la fille que Néron avoit eu de Popée. Celle de Minerve, aussi en or, accompagnée de celle du même Empereur qu'on voyoit dans le temple de cette Déesse, étoit un monument de la bassesse des grands, qui avoient entendu de la remercier par là du meurtre d'Agrippine. Une inscription (*a*) trouvée en Transilvanie, nous apprend qu'Aurelius Mucianus Proprêteur consacra une statue à Hercule, comme patron de sa santé & de celle de sa famille.

Tacit. Ann. lib. XV. 23. 3.

Tacit lib. IV.

---

seulement d'eau, & de mettre incontinent à la voile, ce qu'il fit & partit. Lorsqu'il fut en pleine mer il y eut un calme si grand & si long que les autres mariniers & marchands eussent couru risque de mourir de soif, si Dexicréon ne leur eut vendu de l'eau : vente dont il tira un grand profit.

(*a*) HERCULI STATUAM CUM BASE AURELIUS MUCIANUS V. P. P. P. R. PRO SALUTE SUA SUORUMQUE OMNIUM POSUIT CURANTE GERUNTIO. Vid. Garyophil. Differt. de Thermis Herculanis in Daciâ detectis.

Si les intérêts privés contribuoient à enrichir les temples de ces ſortes de monuments, à plus forte raiſon ne les épargnoit-on pas pour les intérêts publics. Érecratide de Lariſſe dédia à Delphes un Apollon de bronze au nom de la nation des Donaliens, peuple barbare de la partie occidentale de la Sardaigne. Les Marſeillois ayant vaincu les Carthaginois dans une bataille navale, envoyerent au même temple une pareille ſtatue du même Dieu dont ils croyoient avoir été protégés dans le combat. Carthage aſſiégée par les Afriquains, enſuite de la défaite d'Imilcon ſous Syracuſe, cherchent d'appaiſer les Dieux, & de réparer l'outrage fait à Cerès & à Proſerpine par le pillage de leur temple, en leur érigeant de magnifiques ſtatues auxquelles ils donnent pour Prêtres les perſonnes les plus qualifiées de la Ville. Une femme armée & chargée de trophées repréſentant l'Étolie, étoit dans le même temple un monument de la reconnoiſſance d'une victoire remportée par les Étoliens ; les Samiens de retour des colonnes d'Hercule où les vents les avoient pouſſés, font du dixieme des riches marchandiſes chargées dans cette expédition, un vaſe de cuivre ſoutenu par trois grandes ſtatues à genoux, qu'ils placent dans le temple de Junon. On voyoit dans le même temple une ſtatue, tenant en main les éperons d'un vaiſſeau, de douze coudées, conſacrée par les Grecs après leur retour de la bataille de Salamine, monument que les Theſſaliens imiterent. Le conſeil des Amphictions en dédia un pareil à Apollon de l'argent qu'on avoit fait payer aux Phocéens vaincus. Enfin rien ne prouve mieux l'importance qu'on donnoit à ces ſortes de vœux, que ce qui eſt rapporté de Philippe pere d'Alexandre ; obligé de lever le ſiege de Byzance pour entrer en guerre contre les Scythes, il leur dépêche des Ambaſſadeurs pour avertir Matteas leur chef, que durant le ſiege de Byzance il avoit fait vœu d'élever une ſtatue à Hercule ſur l'embouchure de l'Iſtre, & qu'il s'achemineroit pour la placer ; il lui demandoit de le laiſſer aller en paix exécuter cet acte religieux, attendu qu'il venoit comme ami des Scythes. Matteas répondit qu'il n'avoit qu'à envoyer la ſtatue, qu'il ſe chargeoit non-ſeu-

Pauſ. Phoc. lib. X.

Idem, ibidem.

Hérod. lib. IV.

Hérod. lib. VIII.

Juſtin. lib. IX.

lement de la placer lui-même, mais de la maintenir ſauve & entiere, que s'il prétendoit la mettre contre le gré des Scythes, on la feroit ôter & fondre pour armer les pointes des dards. Alexandre voulut ſe ſervir de la même aſtuce pour entrer dans Tyr, mais elle ne réuſſit pas mieux, en ayant reçu à-peu-près la même réponſe.

L'expiation des crimes, la crainte des maux dont on étoit menacé, les amendes auxquelles on étoit condamné donnerent bien ſouvent de l'ouvrage aux artiſtes, & de la magnificence aux autels. Un Poëte Latin dit qu'on léguoit follement des ſtatues d'or & d'argent, du poids de cent & plus de livres pour éviter les peines du tartare. Meſurant les Dieux aux hommes, on croyoit ſans doute qu'à leurs yeux les richeſſes tenoient lieu de juſtice & de vertu. Ladice, dont nous avons parlé ci-deſſus, crut obtenir l'abſolution d'un vœu qu'elle n'avoit point obſervé, par des ſtatues aux Dieux auxquels elle l'avoit adreſſé. En témoignage du repentir des violations faites aux choſes ſacrées à Syracuſe, les Carthaginois placerent des ſtatues d'or dans le temple, comme des amendes honorables de leurs attentats. Dans la priſe d'une Ville, les Métapontains alliés avec les Sibarites, ayant taillé en pieces cinquante ennemis qui avoient embraſſé la ſtatue de Minerve, ſe trouvant par ce ſacrilege travaillés de la peſte & des ſéditions, conſulterent l'Oracle de Delphes qui répondit que le mal ceſſeroit, ſi l'on cherchoit à réparer la violation faite à la Déeſſe; en conſéquence, on ſe hâta de faire fabriquer des ſtatues repréſentant les criminels, leſquelles furent conſacrées dans ſon temple. Les Phocéens ayant tué par ſurpriſe & par ruſe trois mille Theſſaliens, & pillé leur camp, firent faire de la dixieme partie de l'argent qu'ils emporterent, de grandes ſtatues pour en orner le temple de Delphes. Après la mort de Pauſanias, Roi de Sparte, pour expier la violation de l'aſyle ſacré d'où l'on avoit tiré ce Roi, le Conſeil arrêta de fabriquer deux ſtatues de bronze le repréſentant, qu'on placeroit dans le temple de Pallas. Thémiſtocle durant ſon intendance des jeux d'Athenes, fit faire la ſtatue appellée Hydrophore, des amendes qu'il exigea de ceux qui déroboient les eaux publiques, & la conſacra dans un temple.

Stat. Syl. VI. v. 189.

Hérod. lib. II. & Laert. lib. V.

Juſtin. lib. XX.

Hérod. lib. VII.

Diod. lib. XI.

On avoit recours à de ſemblables moyens pour détourner la colere des Dieux qui s'annoncoit par des préſages funeſtes. Un ouragan affreux ayant abbatu quelques tours & pluſieurs ſtatues d'hommes illuſtres du Capitole, & les Aruſpices ayant prédit des morts, des incendies, la ruine des loix, la guerre civile, le bouleverſement de la Ville & de l'Empire, ſi l'on ne calmoit les Dieux immortels de toute ſorte de manieres ; il fut ordonné en conſéquence, qu'on érigeroit à Jupiter, une ſtatue plus grande que d'ordinaire, & en un lieu plus élevé. En Élide il y avoit pluſieurs ſtatues de ce Dieu, fabriquées des pénales payées par ceux qui avoient remporté frauduleuſement la palme aux jeux publics, & par ceux qui s'étoient laiſſés corrompre en adjugeant injuſtement le prix aux athletes.

Ces ſortes de vœux expiatoires s'étendoient même à faire conſacrer les images des animaux qui avoient eu quelque part aux prodiges ou aux malheurs qu'on vouloit expier. Rappellons-nous ici les rats d'or, fabriqués par les Philiſtins, pour détourner ceux dont on étoit infeſté, en peine de la violation de l'arche d'alliance. La ſauterelle de cuivre (*a*) trouvée dans les ruines d'Induſtria, eſt ſans doute un monument de cette eſpece conſacré à l'occaſion de quelque inondation de ces animaux deſtructeurs des fruits de la campagne. Dans le temple de Vulcain en Égypte, on voyoit une ſtatue de pierre vouée par Sethon, laquelle tenoit en main un rat, faiſant alluſion aux animaux de cette eſpece qui rongerent les trouſſes & les cordes des arcs des Aſſyriens ſous Sennachérib, Roi des Arabes, dans une guerre contre les Égyptiens déja réduits à l'extrêmité. Le temple de Delphes préſentoit plus d'un monument de cette eſpece. On y voyoit un bœuf de bronze offert par les Cariſtiens de l'Eubée, & par les Platéens, pour avoir chaſſé les Barbares de leur territoire, & acquis par là la liberté de cultiver leurs terres dévaſtées. On y voyoit le loup conſacré par les Delphiens eux-mêmes, en mémoire de celui qui avoit tué le voleur réfugié dans une forêt après avoir pillé le tré-

Lib. I. Reg. Cap. 6.

Hérod. lib. II.

(*a*) Elle eſt conſervée dans le Muſeum de l'Univerſité de Turin.

ſor du temple. On y voyoit le lion de bronze voué par les Élatéens, pour avoir été délivrés du ſiege dont ils furent preſſés par Caſſandre.

Pauſ. Phoc. lib. X.

Quelquefois les animaux étoient conſacrés comme des monuments de la protection ou de la colere des Dieux, le Laocoon & le taureau Farnéſien de Zetus & d'Amphion ſont encore des monuments permanents de cette pratique des Grecs; la louve nourriciere de Romulus & de Remus, ne fut peut-être dans ſon origine que quelque monument de cette nature, dont la fable s'eſt depuis emparée. Alexandre ayant terraſſé un lion furieux, on ne manqua pas de conſacrer l'image de ce lion dans le temple de Delphes, comme un bon augure des plus grandes victoires de ce conquérant, ainſi qu'un Ambaſſadeur de Sparte lui en fit compliment.

Plut. vie d'Alex.

D'autres fois les images des animaux étoient vouées dans les temples comme des ſymboles des vertus des Dieux. Les Égyptiens paroiſſent avoir été les premiers à ſe ſervir de ces ſortes de ſymboles, & Lucien ſe moque de la fable portant qu'on voyoit ces images dans leurs temples, parce que les Dieux s'étoient couverts de peaux de différents animaux pour ſe mettre à couvert de la pourſuite des Géants. Ce qui eſt ſûr, c'eſt que ces figures ſymboliques étoient en uſage chez d'autres nations idolâtres, telles que les Chinois, les Mexiquains & les Péruviens, & nous avons rendu raiſon de l'origine de cet uſage.

Ces monuments de la confiance extrême qu'on avoit dans les Dieux, auxquels on en pourroit joindre une infinité d'autres, ſurprendront peu, lorſqu'on fera attention aux prodiges éclatants que leurs ſimulacres opéroient. Nous en donnerons un eſſai après avoir parlé des matieres dont l'Art Statuaire ſe ſervit ſucceſſivement pour les fabriquer & rendu raiſon des aſſemblages d'attributs ſous leſquels on les rendoit.





CHAPITRE ONZIEME.

Du progrès des ſtatues conſidérées dans le rapport qu'elles ont avec les premieres matieres dont on les fabriqua.

NOus avons conſidéré juſqu'ici l'origine & le progrès des ſtatues relativement à leurs cauſes. En traitant des matieres dont on s'eſt ſucceſſivement ſervi pour les former, nous allons les conſidérer, pour ainſi dire, dans leurs cauſes phyſiques. Pour procéder avec un peu plus d'ordre, nous diviſerons nos conſidérations à ce ſujet en deux claſſes. Celles que nous ferons dans ce Chapitre, regarderont le progrès des ſtatues avant qu'on y employât les métaux, renvoyant à un Chapitre à part celles qu'on fabriqua de matieres plus précieuſes.

Il fut un temps où les nations privées des arts & du commerce, ſe trouvoient dans le cas des Sarmates, que Pauſanias dit n'avoir employé aucune eſpece de métaux. Chez les nations qui ſe trouverent dans cet état, il n'y eut donc d'autres ſimulacres que ceux de bois & de pierre ordinaire ; tels furent, ſuivant ce Géographe, ceux que Théſée trouva chez les peuples qu'il raſſembla à Athenes, & dont quelques-uns exiſtoient encore de ſon temps. Pauſanias Attic. lib. I.

En effet, ſi l'on ſuit la gradation des connoiſſances que les faits hiſtoriques nous fourniſſent, & les idées qu'ils font naître, il y a tout lieu de juger que ces premiers monuments de religion ne purent être que de ces deux matieres communes. Quelque imparfaits & en petit nombre que fuſſent les inſtruments propres à tailler & à ſculpter, dans l'origine des nations, il ne fut pas difficile avec les outils les plus ſimples, de tracer des traits humains ſur des troncs d'arbres ou ſur des pierres brutes, de leur donner même quelque configuration approchante du corps de l'homme, ſans en détailler beaucoup les parties ; il ne fallut pour cela d'autres modeles que ceux que préſente la nature qu'on indiquoit plutôt

qu'on n'exprimoit. On voit dans Garcilaſſo de la Vega, que les Péruviens ſculptoient & tailloient des maſſes prodigieuſes de pierre avec des inſtruments fort ſimples & en petit nombre. De nos jours, les ſauvages de la riviere des Amazones ſculptent, taillent & forment des figures ſans modele & ſans moule, & même ſans avoir d'inſtruments d'aucun métal.

Pauſan. in Corinth. Il ne paroît pas douteux que ce fut ſur le bois que s'exercerent les premiers Sculpteurs. Pauſanias aſſure poſitivement que les anciens ne ſe ſervoient que de différentes ſortes de bois pour fabriquer les ſimulacres des Dieux qu'ils nomment *Zoara*, nom qu'ils ne donnent point à ceux qui étoient de pierre, comme Héſichius l'a prétendu. Parmi ces bois cet Hiſtorien nomme l'ébene, le ciprès, le cedre, le chêne, le lierre & le lothus, & il penſe qu'on en uſoit ainſi à l'exemple de l'Égypte, (*a*) d'où étoient venus dans la Grece tant les premiers ouvrages, que les premiers ouvriers. Pline aſſure la même choſe, *Ex arbore ſimulacra numinum fuere*.

Idem Arcad. — Plin. lib. XII. I.

En effet tous les Hiſtoriens s'accordent à dire qu'avant Dédale il n'y eut pas d'autres ſtatues, il paroît même que celles qui ſortirent des mains de ce prétendu artiſte, ne furent pas d'autre matiere. La ſtatue que la reconnoiſſance des Égyptiens exigea qu'il ſe dreſſât à lui-même dans le temple de Vulcain, dont on le dit l'architecte, étoit de bois auſſi-bien que le petit ſimulacre de Vénus qu'il fabriqua dans l'Iſle de Crete pour Ariadne, & c'eſt par cette raiſon que les anciens, ſelon Pauſanias, donnoient généralement le nom d'ouvrages Dédaliens aux ſimulacres de bois. Le même Hiſtorien, en parlant de celui de la même matiere qu'on prétendoit que Jupiter avoit fait fabriquer, & conduire voilé ſur un char pour tromper Junon furieuſe de ſes aſſiduités auprès de Platée dont il étoit amoureux, ajoute qu'en mémoire de la joie de cette Déeſſe détrompée,

Diod. Sic. — Pauſ. Béot. lib. IX.

(*a*) On conſerve dans le college de Saint Ignace à Rome trois figures de bois de cedre qui repréſentent des momies.

détrompée, on célébroit des fêtes appellées Dédaliennes, des images de cette eſpece qui les accompagnoient.

Il y a tout lieu de juger que les premieres idoles de l'Aſie & de l'Égypte ne furent pas d'une autre matiere. L'ancien ſimulacre d'Apollon, appellé Solianus, porté de Séléucie à Rome, étoit de bois de cedre. La Diane dont parle Xénophon dans l'expédition de Cyrus, étoit de cyprès. Je ſoupçonne fort que la fameuſe idole de Dagon, Dieu des Philiſtins, ne fût auſſi que de bois, puiſque ſes mains & ſes pieds (*a*) s'en détachoient ſi aiſément : car Hérodote en parlant des ſtatues de bois, des femmes du Roi Mycerine en Égypte, dit que les mains de ces ſtatues ſe détachoient & tomboient à leurs pieds, étant travaillées à part, & jointes au bout des bras. Enfin, il faut bien que les idoles du temps de Jérémie fuſſent généralement de matiere commune, telle que le bois & la pierre, puiſque dans le reproche qu'il fait à Jéruſalem, il ne parle que des ſimulacres de ces matieres, *mæcata eſt cum ligno & lapide.*

Xénoph lib. V.

Lib. I. Reg. cap. V.

Hérod. lib. II.

Jérém. cap. III.

Paſſons aux anciennes idoles de la Grece. Les ſimulacres que Cécrops, Danaüs, Cadmus & Éacus y porterent de l'Aſie & de l'Égypte, ou qu'ils firent fabriquer dans le pays, étoient tous de bois; tel étoit le Jupiter qu'on voyoit à Argos, une des plus anciennes Villes de la Grece, ſimulacre que la tradition du pays portoit avoir été trouvé dans le palais de Priam. Les idoles du même Dieu qu'on adoroit en Béotie, à Sicyone & en Arcadie, étoient de même nature, ainſi que l'ancienne Diane d'Éphese. L'image de la même Déeſſe, appellée Stéphalienne en Arcadie, étoit auſſi de bois, & quelque groſſiere qu'elle fût, dit Pauſanias, elle n'étoit pas moins honorée. En Béotie on adoroit encore un pareil ſimulacre d'Hercule qu'on croyoit y avoir été porté par Dédale, & ce fut peut-être le même qui donna lieu au ſacrilege & au blaſphême de l'Athée Diagoras, qui s'étant ſervi de la

Vid. Plut. apud Euſeb. præparat. Evang. lib. III. c. 8. Plin. lib. XXII. 2. Pauſ. lib. I. II. & VIII. Hom. lib. VI. v. 302. Arcad. lib. VIII. & Beot. lib. IX.

(*a*) La deſcription que l'Ecriture-Sainte fait de ces ſimulacres auxquels elle donne une tête, des mains & des pieds, prouve contre les Rabbins qui prétendent que Dagon étoit repréſenté comme *Derceto*, moitié homme, & moitié poiſſon, & même comme un poiſſon en entier.

ſtatue de ce Dieu pour faire bouillir ſa marmite, dit que c'étoit le dixieme travail de ce Héros, plaiſanterie que S. Épiphane ne paroît pas déſapprouver. On pourroit faire une longue énumération (*a*) de ſimulacres de cette eſpece dont Pauſanias dit de quelques-uns, qu'ils étoient faits à l'ancienne maniere du pays. *Arte factum patriâ*, ne différant en rien des ſimulacres des Égyptiens.

Div. Epiph. in Ancorat.

Hom. Att. lib. I.

L'ancienne Rome ne préſentoit pas d'idoles de matiere plus précieuſe. Selon Denis d'Halicarnaſſe les images de ſes Dieux Pénates étoient de bois, repréſentant deux jeunes hommes jouant enſemble. Tibulle (*b*) chante le Janus de bois dreſſé par Romulus après la paix avec les Sabins. Servius Tullius plaça une image de même matiere dans le temple de la Fortune Virile, qu'il avoit fondé auprès du Tibre; (*c*) idole qui, ſi l'on en croit un Hiſtorien, reſta en ſon entier, comme par miracle, lorſque ce temple fut brûlé. On donnoit à l'Hercule qu'on adoroit dans le pays dès avant la naiſſance de cette République, l'épithete de matériel, parce qu'en effet il n'étoit qu'un tronc de bois aſſez groſſiérement taillé. Les deux ſtatues de Junon qu'on porta en proceſſion pour expier les prodiges arrivés durant la guerre d'Annibal en Italie, étoient de cyprès, ainſi que le Jupiter qu'on plaça l'an 551 de la fondation de Rome, dans un temple conſacré ſous le nom de *Véjovis*. Virgile fait entendre que les ſimulacres du Dieu Sylvain étoient ordinairement du même bois. (*d*) Horace (*e*) plaiſante ſur le ſimulacre de Priape, qui étant auparavant

Dion. Halicarn. lib. I.

Plin. lib. VI. in-4to.

(*a*) Celui de Minerve en Achaïe qu'on tenoit être l'ouvrage d'Endée, un autre de la même Déeſſe à Epidaure, celui de Vénus à Lacédémone, ceux d'Apollon à Thebes & à Corinthe, ceux de Cerès, de Proſerpine en Arcadie. *Voyez Plin. Lib. XIII.* 5. *Pauſan. Lacon. Lib. III. Corinth. Lib. II. & Arcad. Lib. VIII.*

(*b*) . . . . *Paupere cultu*
Stabat in exiguâ ligneus æde Deus.
Tib. II. 10. & lib. I. Eleg. 10.

(*c*) Je ſuis ici Panvin. dans ſa deſcription de la ville de Rome, mais d'autres prétendent que ce temple étoit dans le Forum, appellé Boarium. *Voyez Dion. d'Halicarn. lib. IV. pag.* 243. *& Nard. Rom. Vet. VII.* 4.

(*d*) *Et tenera ab radice ferens, ſylvane cupreſſum Virgil. Georg. I. verſ* 20. Et voyez Achill. Tatius dans ſon Commentaire ſur Catulle, où il parle de ce Dieu.

(*e*) *Olim Truncus eram ficulnus inutile lignum*,

un tronc de figuier, l'ouvrier fut pendant quelque temps incertain s'il en feroit un banc ou un Dieu pour servir dans les jardins d'épouvantail aux voleurs & aux oiseaux, d'où Martial (*a*) craignoit qu'il ne fournît de quoi faire du feu aux villageois ignorants. Properce enfin parle du Dieu Vertumne, de bois, fabriqué avant le regne de Numa. Toutes ces idoles qu'on étoit parvenu à conserver jusqu'à l'avénement de César à la Dictature, disparurent alors, le Dictateur les ayant livrées aux flammes, ce qui lui attira le blâme des Romains.

Vid. Prop. lib. IV. Eleg. 2.

Diod. lib. XLIII. 49.

L'habitude ou l'usage de faire en bois les simulacres des Dieux, introduit par la nécessité, se conserva même dans le temps où les Sculpteurs se furent essayés sur l'argille & sur d'autres matieres, & dans les statues élevées dans la suite en l'honneur des hommes illustres. Les plus anciennes images de ceux-ci, dans la Grece, furent en effet de cette matiere, quoique bien postérieures aux simulacres sacrés dont nous avons parlé. Pausanias l'assure, & dit qu'on trouva dans les ruines d'un ancien édifice consacré à Ajax, une statue d'ébene de ce Héros. On en connoissoit une de cyprès de Praxidamante d'Égine, & une autre de figuier de Texibius, les deux premiers vainqueurs aux jeux Olympiques, toutes deux fort grossiérement taillées.

Lacon. lib. III. & Eliac. lib. VI.

Plut. vie d'Alexand.

L'usage de fabriquer des statues de bois, & sur-tout celles des idoles, se conserva même depuis que la Sculpture eut fait les plus grands progrès vers la perfection, & que les artistes se furent exercés sur des matieres plus nobles & plus solides, telles que le bronze & le marbre. Dypennus & Schylis, Sculpteurs de grande réputation,

Pauf. Cor. lib. II.

Cùm faber incertus, scamnum faceretne Priapum
Maluit esse Deum. Deus inde ego furum, aviumque
Maxima formido: nam fures dextra coërcet,
Obscœnoque ruber porrectus ab inguine palus:
Ast importunas volucres in vertice arundo,
Terret fixa, vetatque novis considere in hortis.
Horat. lib. I. Vit. Sermon. Eglog. 8.

(*a*) . . . *Vereor ne ligneus ignem*
Hic Deus ignaris præbeat agricolis.
Martial Priaper. Epigram. 84.

fabriquerent en bois les images de Caſtor & Pollux & celles d'Hilaïre & de Phœbé leur mere, ainſi que les chevaux qui étoient conſacrés à ces demi-Dieux. On connoît différents monuments de cette nature ſortis des mains des plus célebres Sculpteurs qui ſuccéderent à ces premiers ; quoique de leur temps la Grece fut déja peuplée de ſtatues des matieres les plus précieuſes.

Outre la force de l'exemple & de l'habitude, des raiſons particulieres concouroient à conſerver l'uſage des ſtatues en bois. La premiere étoit l'abondance & la ſolidité de certains bois propres à être travaillés, & peu ſujets à être vermoulus qui ſe trouvoient en certaines contrées de l'Aſie. Solin rapporte que dans le pays qui commerçoit dans les Indes, les ſtatues continuerent pendant plus long-temps d'être d'ébene, parce que ces bois abondoient dans ces contrées. On peut dire la même choſe du cedre & du cyprès. Ce dernier, ſelon Pline, étant très-dur, on en fabriquoit par préférence les ſimulacres des Dieux, la ſolidité de la matiere étant comme le ſymbole de l'éternité. (*a*) Il dit ailleurs que ces bois n'étoient point ſujets à être dégradés par la carie. (*b*) Nous avons vu ci-devant que des raiſons tirées de la ſuperſtition & de la politique, firent ſubſiſter long-temps la maxime de ne s'éloigner que le moins qu'on pourroit des anciennes pratiques, ſur-tout lorſque l'économie publique y étoit intéreſſée.

Solin. cap. LV.

Plin. lib. XIII. cap. 5.

Chap. VI.

De tout le détail que nous venons de faire, il réſulte que la plupart des ſimulacres de pierre durent être poſtérieurs à ceux de bois, & une remarque ſur la deſcription que fait Homere des Palais des Grecs, confirme notre conjecture. Lorſque ce Poëte parle des colonnes des maiſons, il ne ſe ſert que du terme qui ſignifie poteau, (*c*) & jamais de celui qui déſigne des colonnes de pierre. (*d*) Une preu-

Hom. Odiſ. lib. I. v. 127. lib. VIII. v. 66. lib. XXII. v. 176, &c.

(*a*) *Quia materia ipſa æternitas.*

(*b*) *Id. lib. XVI. Cariem vetuſtatemquè non ſentiunt cupreſſus, cedrus, ebenus.*

(*c*) κιονας pour faire comprendre la groſſeur de l'olivier auquel étoit appuyé le lit d'Ulyſſe, il compare cet arbre à un poteau déſigné par le mot Xion, *lib. XXVII v.* 191.

(*d*) διλος.

ve qu'elles n'en étoient pas, c'eſt qu'on y plantoit des chevilles pour y ſuſpendre différents uſtenſiles, & qu'on y ménageoit des eſpeces d'armoires dans les creux. Or ſi l'on ne ſe ſervoit pas de la pierre pour la ſolidité & les ornements des édifices, à plus forte raiſon on ne l'aura point employée à l'Art Statuaire qui étoit encore fort reculé & dont les productions étoient bien plus difficiles que celles de l'Architecture. Pauſanias (*a*) remarque que le plus ancien monument de cette matiere que l'on connût de ſon temps dans la Grece, étoit la ſtatue de Corebe qu'on voyoit au tombeau de ce Héros prés de Mégare; ce qui prouve combien les monuments de cette eſpece durent y être rares dans les premiers temps. Au reſte, quand même ces ouvrages de pierre groſſiérement taillés ſeroient plus communs, ils ne prouveroient pas que l'art eut déja fait des grands progrès, puiſque les Eſpagnols (*b*) en ont trouvé à leur premiere deſ-

(*a*) *Omnium quæ in Græcia facta viderim antiquiſſimum judico.* Pauſan. Attic. lib. I.

(*b*) On trouve dans la relation de D. Antoine d'Ulloa, que les Eſpagnols en arrivant la premiere fois à Puerto - Viejo, y trouverent deux figures de pierre qui repréſentoient des Géans, l'un d'un homme & l'autre d'une femme. *Voyez l'Hiſt. des Voyag. tom. XLI.* Le Pere Cardiel, Miſſionnaire Jéſuite, dit que quelque Montagnard des Terres Magellaniques, lui apprit qu'il y avoit dans leurs montagnes une ſtatue de pierre enterrée juſqu'à la ceinture, dont les bras étoient de la groſſeur d'une cuiſſe humaine; & que tout ce qui paroiſſoit du corps, étoit proportionné à la groſſeur des bras. *Hiſt. gén. des Voyag. tom. LIII. in-*12. *liv.* 6. *pag.* 276. A propos de ces monuments Amériquains, je me flatte qu'on ne trouvera pas étranger à mon ſujet que je parle ici d'une pierre particuliere dont on fabrique encore de nos jours des ſtatues en Amérique, & dont étoient peut-être fabriquées celles que je viens de citer. Voici ce qu'on lit dans *l'Hiſt. gén. des Voyag. tom. LIII. in.*12. *liv.* 6. *pag.* 471. „ On voit à Guanca-Vilica, ville du Pérou, une ſource dont les eaux „ font extrêmement chaudes à leur ſortie, „ qui ſe pétrifient dans les campagnes, en „ s'y répandant à peu de diſtance de leur „ ſource." La couleur de ces eaux pétrifiées eſt un blanc qui tire ſur le jaune, & leurs ſuperficies ſont ſemblables à celles des glaces qui ſortant des mains de l'ouvrier, attendent d'être polies pour devenir tranſparentes. Leur coupe donne peu de peine aux ouvriers, ils n'ont qu'à remplir de ces eaux des moules de la figure qu'ils veulent donner à leurs pierres; & ſans regle ni marteau ils trouvent peu de jours après des pierres telles qu'ils les deſirent. Les Sculpteurs même ſont délivrés du long travail qu'il faut employer à la recherche de la draperie & des traits de leurs ſtatues. Lorſque leur moule eſt bien fait, ils n'ont qu'à

cente en Amérique, où l'on manquoit de la plupart des instuments nécessaires à la perfection de l'art.

Ce qui facilita le plus la formation des véritables statues, & contribua davantage à leur perfection, fut l'usage de la terre ou de l'argille appliqué à l'Art Statuaire, & c'est ce qui a fait regarder l'attelier d'un potier comme le berceau de la Sculpture. Le secret de rendre cette matiere susceptible de différentes configurations, étoit connu depuis long-temps; la nécessité ou le hazard l'avoit fait découvrir dès les premiers siecles après le déluge. Les Grecs avant la guerre de Troye fabriquoient des vases de terre pour conserver leurs vins. Athenes fut particuliérement renommée pour ces sortes d'ouvrages, & Thericlès est regardé comme le premier qui en fabriqua.

Or il fut aisé de transporter à un autre art l'usage d'une matiere si propre à se plier à telle conformation, & à tel contour (*a*) qu'il plaît de lui donner : Aussi les Étrusques qui passent pour avoir les premiers introduit en Italie l'usage des statues, se distinguoient particuliérement dans la fabrique des ouvrages d'argille, comme on le voit encore par le grand nombre de vases, d'urnes & autres ustensiles qu'on découvre tous les jours en Toscane. On voit dans Pline (*b*) qu'on y trouvoit très-fréquemment des statues de la même matiere, & il s'étonne que leur origine étant si ancienne en Italie, on ne vît presque dans les temples de ce pays que des simulacres de bois & d'argille, jusqu'à ce que le luxe Asiatique y eut été apporté par les Romains.

---

le remplir d'eau de cette source qui ne manque point de se pétrifier : alors tirant des moules leurs statues toutes faites, il ne reste plus qu'à leur donner un beau poli pour les rendre transparentes. J'ai vu, dit le P. Feuillée, une infinité de ces statues.

(*a*) *Agillâ quidvis imitaveris Uda.* Horat. lib. II. Epist. 2.

(*b*) Pline. *Signa quoque thuscanica per terras dispersa, quæ in Etruria factitata non est dubium, tantùm putarem ea fuisse.... mirumquè mihi videtur cùm statuarum origo tam vetus in Italia sit, lignea potiùs aut fictilia Deorum simulacra in delubris dicata usquè ad devictam Asiam unde luxuria.*

Il ne paroît pas douteux que l'Aſie ne fût le berceau de l'art de les fabriquer comme de bien d'autres. Les interpretes de l'Écriture en attribuent l'invention à Sarug triſaïeul d'Abraham. Dibutade de Sicyonne paſſe pour le premier qui en fit dans la Grece. La fable, portant que Promethée avoit changé en homme des maſſes d'argille, ne doit ſans doute ſon origine qu'à quelque ſtatue de cette matiere qu'il avoit fabriquée, & dans laquelle la nature étoit mieux imitée que dans celles qu'on avoit vu juſqu'alors. Quoi qu'il en ſoit, Diodore de Sicile dit qu'on voyoit des ſtatues dans le palais de Sémiramis, & les monuments de cette eſpece furent très-communs dans l'ancienne Grece. On en voyoit auprès du temple de Bacchus à Athenes qui repréſentoient les Amphictions, recevant les Dieux au banquet. Sous le portique du Céramique, étoient la ſtatue de Théſée, jettant Sciron dans la mer, celle de l'Aurore qu'enterre Céphale, celles de Conon & de Timothée, & celle du Héros Cérame, toutes en argille. Pauſanias nous parle ailleurs des ſimulacres de la même eſpece repréſentant Minerve, Mars & Tritie, fille de Triton qu'on voyoit en Achaïe.

Vid. Epiph. in Paner. I. 6. & Cedren. in Sinopſi.

Pauſ. Phoc. lib. X.

Pauſ. Attic. lib. I.

Pauſan. Ac. lib. VII.

Les premiers ſimulacres des Dieux qui paſſerent de l'Étrurie à Rome avec pluſieurs points & pratiques de la religion Étruſque, étoient de la même nature. On croit que le premier de tous fut celui de Jupiter que Numa fit tranſporter de Fregelles, lequel après avoir été long-temps dans un réduit privé, fut placé par Tarquin l'ancien dans le temple conſacré à ce Dieu au Capitole. Les quatre chevaux avec un char de triomphe que l'on plaça ſous le même regne ſur le frontiſpice de ce temple, étoient auſſi de terre; enfin on voyoit dans la même ville un ancien Hercule de la même matiere. C'eſt par ces Dieux pauvres & groſſiers que Varron prouve & loue la ſimplicité de ſes aïeux, en les mettant en oppoſition avec les Dieux de marbre, d'ivoire & d'or qui commençoient à briller de ſon temps. Pline tire de la pauvreté des mêmes Dieux des moralités utiles aux Romains, diſant qu'ils ne devoient point rougir d'avoir eu pour aïeux des hommes dont les mœurs étoient auſſi éloignées du luxe que les Dieux qu'ils ado-

Plut. vie de Publico. & voyez Demonſios Comment. de Sculpt. p. 49.

Varron. lib. I. de vit. Pop. Rom.

Plin. XXXV 12.

roient, & dont les images, toutes ſimples & pauvres qu'elles étoient, ne furent pas moins reſpectées : Seneque part de ces ſimulacres pour s'élever contre le faſte religieux qui s'étoit introduit à Rome ſans profit pour la religion. Souvenez-vous, (*a*) dit-il, que les Dieux qui vous ont été propices, étoient de terre, & ailleurs : nos aïeux juroient avec tout le reſpect que la religion inſpire, quoique par des Dieux formés d'argille. Enfin Juvenal (*b*) parle du luxe des idoles de ſon temps, comparées avec la ſimplicité des anciennes, comme d'une violation des Dieux.

Il y a apparence que l'on continua de fabriquer des ſtatues de cette matiere, même dans les ſiecles où la Sculpture avoit déja fait des progrès en Italie, & s'exerçoit ſur des matieres plus ſolides, puiſque nous venons d'apprendre que dans les découvertes faites derniérement dans les ruines de Velléia dans le Parmeſan, on a trouvé des ſtatues de terre pêle-mêle avec des ſtatues de bronze & de marbre.

Pour donner aux images de bois & de terre plus de ſolidité ou un peu plus de reſſemblance humaine & quelque apparence de vie, on étoit dans l'uſage de les enduire de bitume ou de plâtre, & de les barbouiller de couleurs qu'on renouvelloit de temps en temps, ſur-tout à certains jours de fête, comme font encore les ſauvages de nos jours à l'égard de leurs Dieux Fétiches, qu'ils ne manquent pas de peindre chaque ſemaine de différentes couleurs.

Voy. Lover. Voyag. d'Iſſini

Cet uſage fut pratiqué depuis les anciens temps en Aſie. Diodore de Sicile aſſure que dans le Palais de Sémiramis il y avoit des ſtatues peintes en différentes couleurs. Ézéchiel reproche aux Iſraélites d'avoir adoré les images peintes des Chaldéens & des Égyptiens, ce qui déſigne des ſimulacres ainſi barbouillés & non des images en

(*a*) *Cogita Deos, quum propitii eſſent fictiles fuiſſe.* Senec. Epiſt. I. in fine & Conſolat. ad Heliam, cap. 1.

(*b*) *Hanc rebus latiis curam præſtare ſolebat.*
Fictilis & nullo violatus Jupiter auro. Juven. ſatyr XI. v. 115.

en plate peinture, dont on ne fit jamais des idoles. (*a*) Plutarque parle auſſi de cette pratique comme reçue de l'antiquité, & Pline (*b*) fait connoître que les Étruſques la ſuivoient, lorſqu'il dit qu'ils peignoient leurs ſtatues de bitume. Il ſubſiſtoit encore dans la Grece du temps de Pauſanias pluſieurs ſtatues d'argille peintes en rouge, & à Rome l'un des premiers ſoins des Cenſeurs en entrant en charge, étoit de faire repeindre les ſimulacres des Dieux, parce que la vivacité des couleurs ſe fanoit. C'eſt par cette raiſon que Ciceron donne au Jupiter de bois dont nous avons parlé, l'épithete de Miniatus. On voit encore dans cette ville une tête peinte en cette couleur, qui fut trouvée dans les ruines de Tuſculum. Enfin c'eſt à ces ſortes de ſimulacres que fait alluſion le livre de la Sageſſe, (*c*) lorſqu'il parle de l'illuſion que faiſoient aux yeux du peuple les images bariolées des Dieux. Ce fut peut-être cette pratique qui donna naiſſance à la Peinture, que tout dénote être poſtérieure (*d*) à la Sculpture; car l'imperfection d'un

Plut. queſt. Rom.

Pauſ. Achaï. lib. VII. & Corinth. lib. II.

Cic. Epiſt. famil. IX. 16.

(*a*) L'Écriture condamne ſouvent le culte des images ſculptées, *ſculptile in ſculptibus eum provocaverunt*, mais il ne parle point du culte des images peintes; auſſi il n'y a point d'exemple que les Grecs aient adoré des images en plate peinture. Cependant comme αγαλμα, *imago*, ſe prend également pour image ſculptée & image peinte, & que Pauſanias & Themiſtius avancent que les images peintes des divinités, furent antérieures à leurs ſtatues bien formées, Athénagore, S. Epiphane, S. Cyrille d'Alex. & S. Jean Damaſcene en ont conclu que l'idolâtrie devoit ſon origine à la Peinture, ſentiment qui vient d'être ſuivi par le Pere Anſaldi dans ſa diſſertation ſur le culte public des images, imprimée à Veniſe en 1761; mais ce que dit Pauſanias & Themiſtius ſe rapporte aux ſimulacres ſculptés & peints en ſuite.

(*b*) *Pingebant eas bitumine.* Plin. lib. XXXIV. 2.

(*c*) *Non enim in errorem induxit nos hominum malæ artis excogitatio, nec umbra picturæ labor ſine fructu, effigies ſculpta per varios colores, cujus aſpectus inſenſato dat concupiſcentiam.* Sap. XV.

(*d*) Quoique la Peinture ſoit un art d'imitation ainſi que la Sculpture, celle-ci a dû être la premiere cultivée, car il ne dut pas être ſi aiſé d'imaginer qu'une ſurface plane fut capable de rendre le ſaillant des corps. Pour ſculpter il ne fallut que des yeux, des mains & un inſtrument qui fit la fonction du ciſeau, au lieu que pour peindre il fallut des connoiſſances d'Optique, de Phyſique, &c. Cette antériorité de la Sculpture ſur la Peinture eſt encore la raiſon pourquoi les images peintes ne furent

art en a souvent fait imaginer un autre pour suppléer au défaut du premier.

Pour ne rien omettre de ce qui regarde le physique des statues, nous remarquerons encore qu'on se servoit quelquefois d'autres moyens pour donner de la solidité & de la magnificence aux matieres simples & fragiles qui les formoient. C'étoit de les enduire de vernis, & de les incruster de différentes matieres précieuses unies ensemble ou comme amalgamées. Les statues d'Osiris que Sésostris fit élever en Égypte à son retour de l'expédition d'Asie, outre les peintures & les vernis, étoient ornées de différentes especes de métaux en lame, & de pierres précieuses (*a*) appliquées avec des gaînes, usage que l'on continua de suivre en Égypte, puisque Diodore de Sicile & Quinte-Curce disent que les artistes ornoient ordinairement de pierres précieuses les images de Jupiter Ammon, & qu'Appion, dans Pline, rapporte que le Colosse de pierre de Sérapis qui étoit dans le labyrinthe, ainsi qu'un autre Colosse de Jupiter, étoient parés des mêmes riches ornements. On se servoit même quelquefois de pierres précieuses pour donner de la vivacité aux yeux des statues, ce dont on voit encore des exemples dans les pagodes des Indiens. (*b*) Mr. le Comte de Caylus dans ses antiquités, rapporte qu'il possede une

Plin. lib. III. cap. 4.

Athen. apud Clem. Alex. cohort. ad Gent. p. 48.

Plin. lib. XXXVII. 5.

point les objets du culte comme les sculptées, car les premieres furent inventées plus tard, lorsque les secondes avoient déja été converties en divinités.

(*a*) Ces pierres précieuses & ces lames d'or n'étoient peut-être pas de simples objets de luxe, mais faisoient plutôt partie du culte. Car on sait que les Egyptiens consultoient le ciel par l'inspection de plusieurs pierreries rassemblées sur une même monture, & l'on combinoit l'éclat que ces pierres & ces lames jettoient, par la réflection des rayons du soleil; c'est ce que les Hébreux appelloient l Urim & Thummin, c'est-à-dire, lumiere merveilleuse. C'est peut-être de là que Moyse prit un ornement à-peu-près pareil pour le Grand-Prêtre. *Voyez Selden Syntag. p.* 39 *&* 40, *& Joseph Hypponumstic. apud Thom. Gal. in Jamblic.*

(*b*) On lit dans *l'Hist. Gén. des Voyag. tom. XIV. liv.* 3. *pag.* 147. *édit. d'Holl.* que l'idole de Jagrenat, sur la côte de Coromandel, avoit des yeux formés par de gros rubis, & que l'on contoit qu'un François déguisé, s'étant glissé dans le temple pendant la nuit, arracha l'un de ces yeux & l'emporta.

petite figure de celles qui étoient destinées à veiller les morts dans leurs tombeaux, (a) par laquelle on voit, dit-il, que les connoissances de la Chymie contribuoient aussi quelquefois à donner de la solidité aux matieres fragiles dont les artistes se servoient. Cette figure est de porcelaine peinte en bleu le plus vif, avec une bandelette & des hiéroglyphes d'un noir le plus éclatant. Le Museum Royal de Turin nous présente une petite statue avec un vernis bleu & solide dans le goût de la porcelaine. Les Chinois & les Japonois ont aussi pratiqué des compositions de cette espece pour la construction des statues. (b) Cette fureur de peindre les statues alla quelquefois jusqu'à barbouiller celles de marbre, en leur ajoutant des draperies avec le pinceau; telle est la Diane trouvée il y a peu d'années à Herculanum.

Dans les pays où les arts n'étoient pas si avancés, on cherchoit à donner de la solidité aux statues de terre par un mêlange de matieres moins précieuses, c'est-à-dire, avec de la résine & autres gommes, avec du poil ou bien en formant la carcasse de joncs, d'osiers ou d'étoupes, qu'on enduisoit ensuite de terre ou de plâtre; compositions dont on forma aussi quelquefois des modeles, telles étoient peut-être ces images de Chrysippe dont parle Juvenal. (c) On voyoit un Esculape composé de la sorte dans la Phocide, ainsi Pauf. Lac. qu'une image d'Ocnus, tel fut enfin le modele que fit Zénodore lib. III. & Phoc. lib. X.

(a) Mr le Chevalier de Montaigu a rapporté d'Egypte plusieurs petites statues de plâtre, tirées des tombeaux, vernissées en bleu, mais très-peu solides, on en trouvera des copies de quelques-unes dans la Planche *N° IV.*

(b) On trouve à la Chine quantité de statues de porcelaine de la Déesse Quaniu, fort célebre pour la fécondité des femmes: on la représente avec un enfant dans ses bras. *Hist. des Voyag. de la Chine, liv. II.* La premiere idole de Siaxa qui fut faite au Japon, fut fabriquée par le célebre Statuaire Taïsoquan, avec différents métaux en lames accompagnées de peintures. Cet Artiste vivoit l'an 708. de notre Ere. *Kæmpher, Hist. du Jap. liv. II. in-12. p.* 270.

(c) .... *Quamquam plena omnia gypso*
Chrysippi invenies .....

Juven. Satyr. II. v. 4. vid. Johan. Britann. qui explique ce passage des statues de plâtre de Chrysippe.

du Coloſſe de Néron à Rome. (*a*) Les Grecs donnoient le nom de *κανναβων* à ces figures, & c'eſt à quoi ſe rapporte le reproche que Tertullien *(b)* fait aux Payens, d'avoir des Dieux fabriqués ſur des carcaſſes de bois. On voit encore des veſtiges de cet uſage chez les peuples où l'Art Statuaire n'a pas encore fait de grands progrès, comme dans le Royaume de Siam & chez les Oſtiaks ſur l'Obi; les différentes couleurs dont ils barbouillent ces figures, en couvrent en quelque maniere la groſſiéreté. Les Negres de la côte de Guinée après avoir fait fabriquer par leurs femmes avec de l'argille les images (*c*) de Tiſſa, Dieu du mauvais principe, cherchent à leur donner de la ſolidité avec les plumes collées dont ils les ornent.

A Rome, l'uſage des ſtatues de gomme & d'encens ſe conſerva pour orner les funérailles. Nous en avons un exemple dans celles de Sylla. Plutarque rapporte qu'on y portoit deux ſtatues compoſées de ces matieres précieuſes qui avoient été fournies par les femmes, dont l'une repréſentoit le Dictateur, l'autre le Licteur qui le précédoit avec les faiſceaux, ſtatues qui devoient être ſans doute placées ſur le bûcher pour être brûlées avec ſon corps. Pauſanias nous apprend encore que dans l'Élide on avoit formé une ſtatue d'Ambre à l'honneur d'Auguſte, & loue beaucoup cet ambre, qu'il dit qu'on trouvoit au bord du Pô; mais Pline fait entendre que ce qu'on appelloit *Electrum* dans l'attelier des Statuaires, étoit une compoſition où il entroit de l'or & de l'argent. Enfin il paroît qu'on formoit auſſi des petites ſtatues de cire dont il eſt queſtion dans Juvenal. (*d*)

Pauſ. Eliac. lib. V.

Plin. lib. XXXIII. 4.

(*a*) Il paroît dans Feſtus, qu'en effet on y fabriquoit de grands ouvrages de cette eſpece, tels que les chevaux qui étoient ſur le ſommet du temple de Jupiter.

(*b*) *Cruci & ſtipiti ſuperſtructa, diximus originem veſtrorum Deorum plaſtis de cruce induci*, Tertul. Apolog.

(*c*) On ſe ſert de ces images pour chaſſer les démons.

(*d*) *Indè domum repetam graciles ubi parva coronas*
Accipiuut fragili ſimulacra nitentia cera. Juv. Satyr. XII. v. 87.

Avant que de passer aux matieres plus solides & plus précieuses pour l'Art Statuaire, il nous reste deux remarques à faire sur celles dont nous avons parlé. La premiere regarde le choix des bois dont on se servoit; non-seulement on préféroit le verd au sec, & les parties des troncs les plus propres à être travaillés, mais encore les bois estimés plus ou moins nobles, selon la dignité du Dieu qu'on vouloit rendre. Mercure, suivant cette idée, étoit considéré comme le plus ignoble des Dieux; car on formoit ordinairement ses statues du bois le plus commun : de là le proverbe tendant à désigner les gens de peu de mérite, que l'on comparoit à un bois dont on auroit à peine pu fabriquer un Mercure, (*a*) proverbe dont on attribue l'origine à Pythagore, parce que ce Philosophe voulant dire qu'il ne falloit pas conférer les charges publiques à toutes sortes de gens, disoit par maniere de sentence, qu'il ne falloit pas former des Mercures de toute sorte de bois. (*b*) Lactance Firmian en exposant certains vers de Perse, dit que les Dieux mêmes aimoient plutôt qu'on fît leurs statues d'un bois que d'un autre, & que c'est de là que vint le proverbe en question.

Pausan. lib. VIII. & The. lib. VI. Hist. pl nt. Plin. lib. V. 8.

Une seconde remarque, c'est que de l'invention de former des statues de terre & d'argille, naquirent deux grands avantages pour l'Art Statuaire. Le premier fut de faciliter la régularité des membres, l'aisance des contours & les proportions des parties, d'où naquit ensuite l'idée de communiquer ces mêmes degrés de perfection aux statues de bois & de pierre; lorsque les progrès que l'on fit dans les autres arts, eurent fourni des instruments propres à travailler sur des masses solides, & à les mieux diligenter. Le second avantage fut de faire imaginer des modeles & des moules, pour fabriquer des statues de métal & de marbre, après qu'on eut introduit ces matieres dans les atteliers des Sta-

---

(*a*) *Lignum esse ex quo vix Mercurius fieri possit.*

(*b*) *Non ex quolibet ligno exculpi debere.*

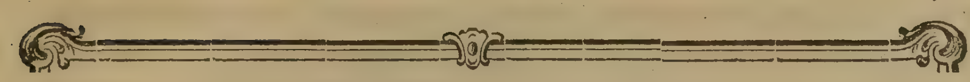
tuaires. C'eſt dans ce ſens qu'il faut entendre ce que diſoit le fameux Praxitelle, que l'invention de modeler étoit la mere qui avoit enfanté l'art de faire des figures de métal & de marbre. C'eſt dans la même idée que Polyclete comparoit les maſſes informes d'argille, à des œufs dans leſquels l'animal eſt figuré & formé par la nature. Rheccæus & Théodore de Samos paſſoient dans la Grece pour les premiers qui euſſent fait des modeles en plâtre, & l'on prétend que les deux artiſtes, paſſés en Etrurie à la ſuite de Démarate, chaſſé de Corinthe, porterent cet uſage dans ce pays, dans lequel on trouve encore ſouvent d'anciens modeles en terre cuite. Mais celui qui dans la Grece donna enſuite plus de cours à cette invention, fut Lyſiſtrate de Sicyonne qui inventa les formes pour modeler. Depuis cet artiſte on ne fit plus de ſtatues qui n'euſſent été modelées (*a*) auparavant. Au lieu de terre, d'argille & de plâtre, on ſe ſervoit auſſi quelquefois de poix & de cire, & ces derniers modeles paroiſſent avoir été aſſez communs. Damophile & Gorgaſe, peintres, s'acquirent en cela, ſelon Pline, une grande réputation, les modeles d'Argeſilas furent très-eſtimés, & ſont célebres dans l'hiſtoire.

Plin. lib. XXXV. 42.

Idem lib. XXXV. 12.

Je reſtreins à la Grece ce que cet Hiſtorien dit de Siſiſtrate à ce ſujet, parce qu'il ne me paroît pas douteux que cette invention n'aye dû être auparavant connue dans l'Aſie & dans l'Égypte, où l'uſage des métaux dans la Sculpture remonte à des temps bien au-delà de cette époque, mais comme il ne reſte guere de connoiſſance de l'hiſtoire des arts de ces deux pays, Pline a écrit ce que les Grecs ont écrit, & ce n'eſt pas la ſeule occaſion où les Grecs aient donné pour une découverte faite par eux, les degrés de perfection qu'ils ajouterent à la premiere invention.

(*a*) *Crevit res in tantum ut nulla ſigna ſtatuæve ſine argillâ fierent quo apparet antiquiorem hand fuiſſe ſcientiam quam fundendi æris.* Plin. ibid.



CHAPITRE DOUZIEME.

Progrès des Statues par l'usage des métaux.

QUe l'on ne s'attende point de trouver ici un examen & une fixation des temps touchant les transitions que nous supposons que l'Art Statuaire a fait, des ouvrages en bois, en pierre & en argille, à ceux de métal & de marbre. Je déclare que mon intention est moins d'entrer dans des discussions chronologiques, que de faire connoître les développements naturels, gradués & successifs des efforts de l'art. La fixation de ces époques dépend d'une infinité de combinaisons & de discussions de faits, étrangers à mon sujet, qui la rendent fort difficile, pour ne pas dire impossible. Elle est d'autant plus difficile, que Pausanias, qui rapporte en détail les monuments fabriqués de différentes matieres que l'on voyoit encore, ou que l'on savoit avoir existé dans la Grece, cite rarement les dates de leurs fabrications. Ces discussions seroient encore fort ennuyeuses, & mon intention est d'ennuyer le moins que je puis.

Tout ce que l'on peut donc faire en cherchant l'origine & le progrès d'un art dans ces temps ténébreux, est de trouver des faits qui donnent lieu à des conjectures raisonnables : après cela il suffit de réfléchir sur la marche naturelle de l'esprit, sur la progression des connoissances & des pratiques qui en dérivent ; puisque celles-ci sont toujours relatives à la somme plus ou moins grande des idées & des connoissances ; mais dans cette progression prise de l'origine de l'art, il n'est pas possible de suivre exactement un ordre des temps autorisé par des dates positives des premiers monuments. Il en est des arts comme des sciences : en consultant les annales du monde, il est plus aisé de faire connoître leur antiquité, que de fixer précisément dans quel ordre elles ont paru. Au défaut des époques de chaque pas qu'a fait un art,

il faut étudier ſes progrès dans ceux mêmes des ſociétés. C'eſt donc plutôt la marche de la nature du ſujet que nous traitons, que celle des temps, que nous conſidérons ici.

En réſumant ce que nous avons dit, voici l'ordre progreſſif des ſtatues conſidérées dans ce point de vue. On fit d'abord des ſimulacres de bois & de pierre, premieres matieres qui ſe préſenterent. L'expérience fit connoître la facilité qu'il y avoit à contourner des maſſes de terre ou d'argille ſous toutes les formes au gré des ouvriers, & on en fit des figures plus approchantes de celle de l'homme; leur fragilité fit chercher les moyens de les rendre plus ſolides, & on le fit au moyen de la cuiſſon, des compoſitions & des vernis; on voulut qu'elles euſſent une apparence de vie, les différentes teintes & les peintures vinrent au ſecours: enfin des heureux hazards apprirent la fuſion des métaux & leur aptitude à prendre toutes les formes de moules dans leſquelles ils reprenoient leur ſolidité; & de ces progreſſions de connoiſſances & de combinaiſons d'idées & de pratiques, naquirent ſucceſſivement les ſtatues de bronze, de fer, d'or & d'argent, & ſuivant toute apparence à la ſuite de celles-ci, celles de marbre.

L'art de fondre & de travailler les métaux, remontoit en Aſie & en Égypte aux temps les plus reculés. Tubalcain fabriquoit des ouvrages de cuivre & de fer (*a*) preſque dès l'origine du monde. Dans les ſiecles des Patriarches, outre les vaſes d'or & d'argent dont il eſt queſtion dans l'hiſtoire de Jacob & de Joſeph, différents paſſages des livres ſaints prouvent que dès ce temps-là, les idoles d'argent & de bronze étoient auſſi en uſage en Méſopotamie. On prétend que celles que Rachel cacha en quittant ſon pere Laban, étoient de ces matieres précieuſes. Si l'on en juge par la facilité avec laquelle Moyſe fit exécuter les deux Chérubins placés ſur l'arche d'alliance dans le déſert, quel progrès ne devoit pas déja avoir fait l'art d'employer les métaux dans la fabrique

Geneſ. cap. XXIV. 2. & Exod. cap. XX. 24. Gen. XXXI. 19. XXXV. 2. Joſué XXIV. 14.

(*a*) *Faber & Malleator in cuncta opera æris & ferri.* Geneſ. cap. IV.

brique des ſtatues ? L'intelligence dans cet art paroît encore davantage dans la conſtruction du veau d'or, monument à citer avec d'autant plus de raiſon dans l'hiſtoire des ſtatues, non-ſeulement parce qu'il eſt une production du même art, mais encore parce que bien des ſavans croyent, non ſans fondement, que cette idole étoit la même que le Dieu Apis des Égyptiens, idole qui n'avoit que la tête de bœuf ſur un corps humain, telles qu'on en voit encore dans les collections des Antiquaires.

Si les témoignages que l'on tire de l'Écriture-Sainte avoient beſoin de l'aveu des Hiſtoriens profanes, je dirois que Sanchoniathon parle d'idoles d'or & d'argent dans ſon hiſtoire, qu'on prétend écrite avant la guerre de Troye. Au rapport de Diodore de Sicile on trouvoit dans la Thébaïde des ſimulacres d'or & de bronze dès le temps d'Oſiris & d'Iſis. Dans l'excurſion que Séſoſtris fit à la tête de ſon armée dans les contrées d'Aſie, il les trouva peuplées d'idoles de toute ſorte de métaux & ce fut au retour de cette expédition, qu'il fit fabriquer en Égypte la riche ſtatue d'Oſiris, dont nous avons parlé & dont il paroît qu'il avoit pris l'idée dans le pays qu'il venoit de parcourir.

Diod. lib. I. 2.

Strab. lib. XVII.

Athenod. apud Clem. Alex. cohort. ad Gen.

Les Écrivains Grecs attribuent à Promethée, contemporain des Titans, l'introduction des premieres connoiſſances des mines, & de la fuſion des métaux dans la Grece, mais il y a lieu de croire que ces premieres connoiſſances ne firent pas alors de grands progrès parmi les Grecs, où y furent bien-tôt oubliés, puiſque la métallurgie dans la Grece y eſt conſtamment attribuée à Cadmus & qu'on prétend en conſéquence que c'eſt de lui qu'eſt venu le nom de Cadmée, donné à l'alliage néceſſaire pour rendre les métaux ductiles & malléables.

Plin. ibid. & lib. XXXIV 2.

Cela étant, il y a lieu de croire que les ſimulacres en or & en argent, que les Écrivains attribuent à l'enfance de la Grece, étoient des productions étrangeres tranſportées dans ce pays ; telle fut la ſtatue d'argent d'Ariadne conſacrée par Théſée ; car du temps de ce héros, la Grece n'avoit point encore des connoiſſances ſuffiſantes de la métallurgie, ni d'ouvriers capables de fabriquer des ouvrages de cette eſpece. La ſtatue d'or de Diane, dont parle Xénophon, comme

Expédit. de Cyrus. lib. V.

d'une divinité adorée depuis un temps immémorial dans des contrées Asiatiques, ne prouve rien pour la Grece non plus que celle de la même Déesse qui fut enlevée par Oreste & Pylade, par l'ordre d'Apollon. Ce simulacre pouvoit avoir été porté dans ces contrées sauvages, de celles d'Asie, comme nous avons vu que cela se pratiquoit par les chefs des expéditions & des peuplades. La prétention de Paléfate tendant à faire croire que la Toison d'Or, objet de l'expédition des Argonautes, étoit une statue de ce métal que la mere de Pélops avoit fait faire, & que Phryxus avoit emportée, n'est pas plus analogue à ce que nous savons de l'état des arts, & des monuments de la Grece de ces temps reculés. La statue de bronze attribuée à Ulysse est aussi fort suspecte à Pausanias lui-même, car du temps de ce héros, ces sortes de simulacres n'étoient pas encore en usage, & les premiers qu'on y connut, sont bien postérieurs à la guerre de Troye; l'invention chez les Grecs n'en étant attribuée que long-temps après à Rhætus, fils de Phileus, & à Théodore, fils de Telecles. En conséquence je serois fort tenté de regarder comme des libertés poétiques, toutes ces statues de métal, qui dans Homere ornoient le palais d'Alcinoüs, à moins que les monuments de l'opulence & du luxe asiatiques, eussent été transportés des contrées d'Asie chez les Phéaciens qui les avoisinoient, pendant que le reste de la Grece de ces temps héroïques, vivoit encore dans la barbarie des arts, comme on en peut juger par Homere lui-même.

Odissée liv. VII. v. 100.

Ce ne fut donc que depuis que le commerce avec l'Asie & l'Égypte eut procuré un peu plus d'aisance aux villes Grecques, que les arts, jusqu'alors inconnus à ce pays, commencerent d'y être cultivés. L'histoire nous apprend que du temps de Crésus on y faisoit déja de grands ouvrages en toute sorte de métaux, & c'est à l'époque (*a*) où l'on commença à les employer au profit de l'Art Statuaire, que Pline fixe le véritable commencement de cet art, & la dénomination des statues à ces productions.

(*a*) *Olymp. LXXXIII.* 552 ans environ depuis la premiere invention des simulacres formés de matieres moins nobles & moins solides dans la Grece.

Les premieres contrées de la Grece qui se distinguerent dans leur fabrique en bronze, furent l'Isle de Délos (*a*) & celle d'Égine; (*b*) celle-là avoit la réputation de fournir le métal de la premiere qualité, les Éginetes passoient pour donner à ce métal une trempe très-favorable pour être mis en œuvre. Ses atteliers (*c*) donnoient beaucoup de célébrité à cette Isle; la Grece étoit remplie de statues qui y avoient été fabriquées. Le métal Corinthien étoit plus moderne, mais il étoit regardé comme le plus précieux, parce qu'on le croyoit un mêlange de cuivre, d'or & d'argent, (*d*) ce qui le faisoit fort rechercher, au point qu'on le préféroit souvent à l'or : il y avoit trois sortes de métal Corinthien, l'un approchoit de la blancheur de l'argent, le second approchoit de la couleur de l'or, le troisieme étoit d'une espece mitoyenne entre les deux; on peut voir dans Pline les mêlanges que les artistes faisoient de ces métaux : il y avoit de l'émulation entre eux (*e*) à ce sujet, & c'est à quoi fait allusion une plaisanterie rapportée par Pline dans la vie des deux Orateurs. Il dit que s'étant élevé une dispute dans la chaleur du vin entre plusieurs convives, quel étoit le meilleur métal pour fabriquer les statues; Antiphon répondit avec beaucoup de sel, que c'étoit celui dont étoient fabriquées les statues d'Harmodius & d'Aristogiton, restaurateurs de la liberté d'Athenes.

Flor. lib. II. c. 10. & Sut. Sil. 2.

Pl. XXXIV. 8. c. 9.

Il ne paroît pas décidé lequel du bronze ou du fer, fut le premier employé dans la fabrique des statues. (*f*) Les marbres d'A-

(*a*) *Antiquissima æris gloria Deliaco fuit.... Ibi prima nobilitas æris. Pervenit deindè ad Deûm simulacra effigiemquè hominum, & aliorum animalium.* Plin. XXXIV. 2.

(*b*) *Longè tamen antè Æginèticum atquè Deliacum quæ diu obtinuere principatum.*

(*c*) *Proxima laus Æginetico fuit. Insula & ipsa nec æs gignens, sed officinarum temperaturâ nobilitata.*

(*d*) *Ex illâ autem antiquâ gloriâ Corinthium maximè laudatur : hoc casus miscuit, Corintho, cùm caperetur, incensa : mirequè circa id multorum affectatio fuit.* Pl. ibid.

(*e*) *Emulatio autem & in materiâ fuit.* Pline dit qu'on affectoit de donner le nom de signe Corinthien, pour en relever le prix.

(*f*) Voyez la dissertation de Mr. l'Abbé Barthelemi, & celle de Mr. de Caylus sur

rudel paroiſſent fixer la découverte du ſecond de ces métaux, à l'an 1430 avant J. C. par les Dactyles, lors de l'embraſement du Mont-Ida, qui le fit couler des entrailles de la terre. Les anciens font très-ſouvent mention du fer, mais la plupart des monuments antiques que l'on connoît par l'hiſtoire & par les découvertes (*a*) faites en différents temps, nous feroit croire que le premier fut d'abord, & durant plus long-temps, employé par préférence, & plus commun dans une infinité d'occaſions où l'on s'eſt depuis ſervi du dernier. Comme mon plan eſt d'éviter, autant que je le puis, toute diſcuſſion qui ne ſert qu'à étaler de l'érudition, je me contenterai de dire que l'uſage de fabriquer des ſtatues de fer, eſt à la vérité fort ancien, mais qu'il a toujours été plus rare.

Pauſ. Laco. lib. III. Suivant Pauſanias, Théodore de Samos fut le premier qui en fit dans la Grece. Les différents ſimulacres de ce métal, dont parlent les Écrivains, ſont donc poſtérieurs à cet artiſte; je veux parler de l'Hercule que l'on voyoit dans le temple d'Eſculape à Meſſene (Pauſan. lib. IV.), & de celui qui étoit dans le temple de Delphes, en attitude de combattre l'Hydre (Idem lib. X.).

La ſtatue de Cupidon placée dans le temple de Diane & celle d'Epaminondas, prouvent qu'on en fabriquoit de fer, même dans le temps le plus floriſſant de la Sculpture. Il y avoit en Toſcane un Apollon du même métal qui ne cédoit en rien au poli du bronze (Plin. lib. XXIV. 37. & lib. XXXIV. 14.). Claudien fait mention d'un Mars & d'une Vénus de même matiere (Claudien. Epigr. XIV.), & ces ſortes de monuments n'étoient pas uniques en Italie (Caſſ. Var. lib. I.).

Il faut donc convenir que l'uſage du bronze paroît plus ancien que le fer dans les atteliers des Statuaires & qu'il a toujours été inconteſtablement plus employé, par la raiſon ſans doute que ce métal eſt moins ſujet à la rouille & par conſéquent plus durable. Hérodote dit (Hérod. lib. I.) qu'on voyoit au Ténare un ſimulacre d'airain repréſentant un homme

---

la Sculpture & les Sculpteurs. *Mém. de l'Academ. des B. L. tom.* 25 & 26.

(*a*) Entr'autres les inſtruments, outils, clefs, gonds de porte &c. trouvés à Herculanum & dans les ruines d'Induſtria, ainſi que les armes antiques qu'on trouve fréquemment en différents pays.

aſſis ſur un dauphin, qui étoit une offrande faite par Arion, en mémoire de ce qu'il devoit ſon ſalut à cet animal. On voyoit à Samos trois figures coloſſales de bronze, portant des grands vaſes qui paſſoient pour avoir été placés dans les anciens temps. Le bronze fut auſſi indubitablement connu des anciens Étruſques ; on en voit des preuves dans des monuments de cette nation, qui ſont au Capitole & d'une antiquité très-reculée, & ces ouvrages n'ont rien de commun avec ceux des Grecs, ce qui fait juger que les Étruſques n'avoient point emprunté d'eux cette pratique. Une ancienne idole de cuivre repréſentant le Dieu qui préſidoit aux enfans (*a*) chez ces peuples, prouve encore l'antiquité de l'uſage de ce métal dans l'Art Statuaire dans ce pays, & fait connoître que cet art avoit beaucoup gagné du côté du deſſein, contre ce que les figures tracées ſur les anciennes urnes Étruſques, nous le feroit juger.

Les ſtatues de bronze paroiſſent avoir commencé à Rome ſous ſes premiers Rois ; & ce qu'on lit dans Denis d'Halicarnaſſe & dans Plutarque, prouve qu'elles étoient déja en uſage dans les contrées voiſines ; s'il eſt vrai (*b*) que parmi les dépouilles que le fondateur de Rome emporta de la ville de Camerium qu'il avoit ſoumiſe, il ſe trouvoit un char à quatre chevaux en cuivre, qui fut depuis conſacré dans le temple de Vulcain avec la ſtatue du conquérant couronné par la victoire. Il paroît néanmoins que les premieres ſtatues en bronze que l'on fabriqua à Rome, furent celles de Clélie & d'Horace ſurnommé *Coclès*. Ce métal fut même employé beaucoup plus tard en l'honneur des Dieux ; car ſuivant Pline (*a*) & le Commentateur de Virgile, le premier ſimulacre qu'on en fit, fut celui de Cérès ordonné par les Magiſtrats en expiation du crime de Spurius Caſſius,

Plut. vie de Romulus.

Plut. vie de Public.

Serv. lib. III. Æneid, v. 3.

(*a*) Voyez la deſcription du Muſée de Cortone, Table XIII.

(*b*) Il eſt plus probable que ce monument ne fut exécuté que dans des temps poſtérieurs, car du temps de Romulus les Romains étoient peu en état de fabriquer de pareilles ſtatues.

(*c*) *Romæ ſimulacrum ex ære factum Cereri primum reperio ex peculio Sp. Caſſii, quem Regnum affectantem pater ipſius interemerat. Tranſiit & ab Diis ad hominum ſtatuas atque imagines multis modis.* Plin. lib. XXXIV. 4.

qui avoit été mis à mort par ſon pere, pour avoir affecté la Royauté ; & ce qu'ajoute Pline pourroit encore faire juger que ce ne fut qu'après, qu'on employa ce métal pour les ſtatues des hommes illuſtres.

Quoi qu'il en ſoit, l'airain devint tant en Grece qu'à Rome pendant long-temps, la matiere la plus ordinaire pour la formation de ces ſortes de ſtatues. Ariſtide, en parlant des Athletes, dit que leurs ſtatues étoient de cette matiere, ce qu'il faut entendre ſans doute de celles de ſon ſiecle ; car nous avons vu que les premieres étoient de bois. Il faut ſe ſervir de la même regle de critique lorſqu'on lit dans Tite-Live, dans Denis d'Halicarnaſſe & dans Pline, que les ſtatues honorifiques étoient de bronze ; & lorſque d'autres Écrivains (*a*) diſent que la durée de ce métal étoit analogue à l'immortalité des hommes illuſtres ; traité de morale faite après coup.

L'uſage du marbre dans l'Art Statuaire fut encore poſtérieur à celui de bronze. Il n'en eſt point queſtion dans Homere ; du moins on ne trouve dans ce Poëte aucun mot qui le déſigne & le diſtingue des pierres communes. N'eſt-il pas naturel d'imaginer que ſi cette pierre, plus précieuſe que l'ordinaire, eut déja été miſe en œuvre au ſiecle de la guerre de Troye, ce Poëte n'eut pas manqué de l'indiquer dans les deſcriptions qu'il fait du palais d'Alcinoüs, dans lequel il ne manque pas de faire briller les ouvrages de cuivre, d'argent & d'or ? Ce que dit Pline en parlant de l'art du Marbrier, confirme l'uſage tardif que l'on fit de cette matiere dans la conſtruction des ſtatues ; car il remarque (*b*) que cet art étoit auſſi ancien que la Sculpture & la Peinture, en donnant pour époque de ceux-ci la 83 Olympiade où Phidias floriſſoit. Or, il eſt à remarquer que cet Hiſtorien n'a eu ici en
Ibid. c. IV. vue que l'époque brillante de ces deux arts, car il dit ailleurs que dès l'Olympiade 50 ans avant que Cyrus regnât en Perſe & ſous le Regne des Medes, Dipænus & Scylis de Crete, firent des ſimulacres des Dieux

(*a*) *Æneæ ſtatuæ liberis hominibus eriguntur.... virorum fortium effigies manſuro perenniter ære ſervatur.* Artemid. Oneironit. lib. I. cap. 52.

(*b*) *Non omittendum hanc artem tantò vetuſtiorem fuiſſe, quantò putarem aut ſtatuariam, quarum utraque cum Phidia cœpit.* LXXXIII. Olymp. Plin. lib. XXXIV.

en marbre pour les Sicyonniens, mais ce qu'il ajoute fait présumer que ce n'étoit point des ſtatues de marbre en entier, mais des ſimulacres de bois avec les mains & les pieds de marbre; uſage qui fut ſuivi même depuis qu'on eut introduit celui d'en fabriquer entiérement de cette matiere, & c'eſt à quoi ſe rapporte probablement le mot *d'Acrolithe* dont la ſignification n'a pas encore été fixée par les ſavants.

Si les ſtatues entiérement de marbre ne remontent pas à une époque plus reculée qu'au temps de Phidias, ce ne pouvoit être qu'une prétention fabuleuſe, que celle des Corinthiens qui diſoient qu'un ſimulacre de Vénus en marbre, que l'on voyoit auprès d'un bois ſacré, y avoit été conſacré par les filles de Danaüs. Toutes les idoles que l'on connoît dans la Grece, remontant à une antiquité auſſi reculée, n'étoient que de bois, ce que Pauſanias ne manque pas de remarquer plus d'une fois; auſſi ne rapporte-t-il cette prétention que comme une choſe qu'on diſoit. Pauſ. lib. II.

Le marbre ne fut donc employé que par gradation dans la compoſition des ſtatues, c'eſt-à-dire, pour faire les mains & les pieds de cette matiere qu'on donnoit à celles de bois. Cet uſage fut ſuivi par Phidias lui-même, & par d'autres artiſtes qui contribuerent le plus à la perfection de l'art. Le premier fit dans ce goût la ſtatue de la Déeſſe Érymnis & une Minerve. Damophon travailla à une Junon & à une Vénus qui furent célebres; Alcamene d'Athenes ayant fait en bois un ſimulacre de Vénus Aphrodite, laiſſa à Phidias le ſoin d'y dônner des mains & des pieds, & même la bouche de marbre; ces ſortes de ſtatues furent communes dans la Grece: on en voyoit une de Minerve auprès de Platée, & deux l'une d'Apollon, l'autre de Vénus, dans l'Achaïe. Pauſan. lib. IX. Idem lib. VII.

La plus ancienne ſtatue entiérement de marbre, dont il ſoit queſtion dans la Grece, paroît avoir été celle qu'on voyoit dans le tréſor des Akantiens, repréſentant ou Braſidas ou Liſandre, que Plutarque dit avoir été de marbre, travaillée dans l'ancien goût. Plut. vie de Liſand.

Les marbres dont on ſe ſervit, étoient de pluſieurs eſpeces. La premiere étoit de marbre blanc, dont il y avoit de deux ſortes qu'on préféroit à toutes les autres; le marbre de Lygdos ou de Pa-

ros, ainſi appellé de la montagne dont on le tiroit, & le marbre Penthellien venant d'une carriere voiſine d'Athenes. Quoiqu'on qualifie communément les ſtatues antiques, de marbre de Paros, la plupart étoient formées de celui de cette derniere eſpece. Ce qui fait la beauté du marbre de Paros, eſt la fineſſe du grain, elle eſt telle que l'ouvrage paroît moins ſculpté que fondu ou pêtri.

Une autre eſpece de marbre dont on ſe ſervit, fut le noir (*a*) qui eſt très-dur, mais l'uſage en fut plus tardif. On voit à Rome différents monuments de cette eſpece, tel que l'Apollon du cabinet Farneſe, le Dieu, dit Aventin, du Capitole, les deux Centaures de Mgr. Furietti, & on conſerve une Minerve, de la hauteur d'un pied environ, dans le Muſæum de l'Univerſité de Turin. Les ſtatues de cette couleur ſont celles qui ont le moins échappé à la barbarie, malgré leur dureté : ne ſeroit-ce point parce que leur couleur les a fait regarder comme des images des habitants du Tartare par les Chrétiens?

On peut mettre au rang du marbre la pierre tirée des carrieres d'Égypte, nommée Baſalte, (*b*) pierre très-dure, & qui apparemment par cette raiſon, n'a été domptée que par le ciſeau des plus habiles artiſtes, ainſi que le porphyre. C'eſt de cette pierre que fut formée une ſtatue de Peſcenius Niger, dont parle Spartien en rapportant une épigramme (*c*) qui la regardoit; les Sphinx de la Villa Borgheſe & les lions du Capitole ſont de la même pierre. Le nom de métal que le Poëte lui donne, ne doit point ſurprendre, puiſqu'on trouve effectivement en la pierre Baſalte de la reſſemblance avec le métal, ce qui fait dire à Pline qu'il y avoit un marbre

(*a*) On le nomme de parangon ou pierre de touche.

(*b*) Il y a deux ſortes de Baſalte, l'un verdâtre dont j'ai un abraxas, l'autre noirâtre dont on fabriquoit plus ordinairement les animaux.

(*c*) *Nigrum nomen habet, nigrum formavimus ipſi*
Ut conſentirent formâ, metalla ſibi.

marbre Égyptien qui lui ressembloit, & c'est sans doute par cette raison qu'Ulpien & d'autres Jurisconsultes qualifient quelquefois de statues de métal, des statues qui étoient de marbre, de l'espece dont nous parlons.

Quelques-unes des statues en marbre sont polies, d'autres finies seulement à force de ciseau, & ce qu'il y a de remarquable, c'est que les plus anciennes figures Égyptiennes sont de la premiere espece & polies avec un soin extrême, lorsque plusieurs des plus belles statues Grecques ne le sont pas : le fini n'est pas toujours une preuve de la plus grande perfection de l'art.

Il y avoit aussi deux sortes de marbre Égyptien, appellé granit ou pierre Thébaine : l'un tiroit sur le noir, l'autre sur le rouge. Quelquefois on composoit la même statue de ces différents marbres. La Minerve de Turin dont j'ai parlé, a la tête & les chairs en marbre noir, & les draperies & l'habit en marbre blanc. Lampride *(a)* parle d'une statue colossale, de différents marbres, dressée par Alexandre Sévere, qui étoit fort curieux d'ouvrages formés en marbre de différentes couleurs.

On travailla aussi des statues d'albâtre qui se tiroit des carrieres de Thebes, mais elles doivent avoir été fort rares, sans doute à cause de la fragilité de cette pierre, & on n'en trouve guere aujourd'hui: nous ne connoissons que celle du Cardinal Alexandre Albani, & je viens d'en voir une petite d'Isis assise, tenant Harpocrate enfant sur ses genoux, rapportée d'Égypte par Mr. le Chevalier Montaigu. (*b*)

Les statues composées de différents marbres n'étoient pas les seu-

---

(*a*) *Alexandrinum opus marmoris de duobus marmoribus, hoc est, porphyretico, & Lacedæmonio primus instituit in palatio exornatis. Hoc genere marmorandi statuas colossas in urbe multas locavit, artificibus undiquè conquæsitis.* Lamprid. in Alex. Sever.

(*b*) Mr. Brander, ci-devant Consul de Suede à Alger, m'a fait voir à Livourne deux pareilles Isis dans la même attitude, l'une de pareille grandeur en marbre noir, & l'autre en albâtre, qui n'a que deux pouces de hauteur, mais ces deux copies ne sont pas d'aussi bonne maniere que celle de Mr. de Montaigu.

les qui fuſſent formées de pieces différentes, car quoique la plupart fuſſent d'un ſeul bloc de marbre & toutes d'une piece, ſuivant ce qu'avoit preſcrit une loi de la République de Platon, on en faiſoit néanmoins par parties ſéparées qu'on ajuſtoit enſuite au corps de la ſtatue. Tout le monde ſait que les têtes de Niobé & de ſes filles qu'on admire à Rome, ont été ajoutées après coup, ainſi que les bras de la Vénus de Médicis.





CHAPITRE TREIZIEME.

Du progrès du luxe des Statues d'or & d'argent.

QUelque tardif qu'ait été l'ufage de fabriquer des ftatues d'or & d'argent, comparé avec les matieres plus communes, il précéda néanmoins le temps où fleurirent les grands artiftes, qui dans la Grece porterent la Sculpture à fa perfection. Nous avons déja remarqué qu'en lifant les livres faints, on connoît jufqu'où ce genre de luxe avoit été porté en Afie, & que les ftatues dorées ou même d'or, brilloient dans les temples de Tyr & des autres villes de la Phénicie, la plus riche des anciennes nations, bien long-temps avant que les Grecs euffent fecoué le joug de la barbarie. A quel point ce luxe ne devoit-il point être parvenu dans le pays de Babylone, lorfque Nabuchodonofor fit élever fa ftatue d'or de 60 coudées de grandeur fur fix de largeur. Diodore de Sicile affure que dans le temple de cette Ville, on voyoit un Jupiter d'or, avec un trône, un marche pied & une table du même métal, ouvrage que les Chaldéens eftimoient à 800 talents.

Daniel, c. III.

Vid. Diod. lib. 1 & 2.

Néanmoins une ancienne pratique du Confeil des Archontes, fait juger que ceux-ci avoient du moins l'idée de ces riches monuments, même lorfqu'ils étoient peu en état d'en avoir. Ces Magiftrats juroient fur la pierre facrée, qui étoit fur la place publique, de maintenir les inftitutions de Solon, & au cas que quelqu'un les violât, il s'obligeoit de confacrer dans le temple de Delphes une ftatue d'or fon poids pefant : fans doute que ce n'étoit là qu'une efpece de malédiction à laquelle on fe foumettoit, car perfonne n'eut été affez riche pour fubir cette peine à la lettre : il eft encore fouvent parlé de fimulacres des Dieux en or dans les anciens, en d'autres occafions.

Plut. vie de Solon.

Le premier que l'on connoiſſe, dit Pline, (*a*) eſt celui qu'on plaça dans le temple de Diane Anaïtide, & qui fut conſtruit tout ſolide avant même qu'on en eut vu en bronze, formé de cette maniere. C'eſt ce ſimulacre qui dans les guerres des Romains dans la Grece, fut enlevé par un ſoldat d'Antoine, & tranſporté à Bologne. Dans l'enceinte du temple de Delphes, on voyoit une Pallas d'or placée ſous un palmier de bronze, offrande que la ville d'Athenes avoit faite des dépouilles des Medes. Brennus encourageoit ſon armée par les tréſors immenſes de cette eſpece, qui étoient conſervés dans ce temple, dont le ſac pouvoit tenter l'avarice de ſes ſoldats. (*b*) Il y avoit auſſi de ces riches ſimulacres d'Apollon dans un temple de la Phocide.

Plut. vie Lucull.

Pauſ. lib. X.

L'époque où ces monuments du luxe des temples Aſiatiques ſe multiplierent dans ceux de la Grece, peut être fixée au temps qui ſuivit la défaite des Medes & des Perſes. D'abord après la bataille de Platée, avant que de partager le butin fait ſur les ennemis vaincus, on mit à part 80 talents (*c*) pour bâtir un temple & ériger une ſtatue à Minerve, & cette ſtatue d'or pur, ſelon Thucydide, peſoit environ 40 talents, elle n'étoit pas la ſeule qu'on vît à Athenes, une de Pallas peſoit 50 talents d'or.

Pauſ. Attic. lib. I.

La politique paroît avoir donné la main à ce luxe religieux, il eſt ſûr du moins que les politiques de ce temps-là enviſageoient ces eſpeces de tréſors ſacrés, comme des reſſources propres à fournir des ſubſides dans des néceſſités preſſantes. Periclès pour perſuader

(*a*) *Aurea ſtatua prima omnium nulla inanitate, & antequam ex ære aliqua illo modo fieret, quam vocant Holoſphyraton, in templo Anaïtidis poſita dicitur.* Plin. lib. XXXIII. 4.

(*b*) *Brennus ad acuendos eorum animos prædæ ubertatem omnibus oſtendebat, ſtatuaſquè cum quadrigis quarum ingens copia procul viſebatur ſolido auro fuſas eſſe, pluſque in pondere quàm in ſpecie habere prædæ affirmabat.* Juſtin. lib. XXIV.

(*c*) Environ 155600 Louis. En comptant la proportion de l'or à l'argent, comme de cent à un, qui étoit l'ancien rapport, la ſtatue ſe montoit à 77500 Louis environ, mais en prenant le rapport modern e de 16 à 1, ſon prix étoit bien plus conſidérable encore.

la guerre contre les Mégariens, dit dans le Sénat, qu'entre les autres choses sur lesquelles on pouvoit faire fond pour la dépense nécessaire, il n'y avoit qu'à prendre pour peu de temps en emprunt ce subside des Dieux pour la conservation de l'Etat. Diod. lib. X.

Ce fut à l'imitation de ces sortes de simulacres des Dieux, que ce luxe passa aux statues faites en l'honneur des hommes. La premiere statue honorifique en or que l'on vit dans la Grece, fut celle que le Rhéteur Gorgias Léontin (*a*) obtint la permission de s'ériger à lui-même dans le temple de Delphes vers la 70 Olympiade, ce qui revient au temps de Darius, & de la bataille de Marathon. (*b*) Ce Rhéteur passant pour le plus savant & le plus éloquent homme de son temps, avoit gagné des sommes considérables au moyen des leçons qu'il donnoit & qui le mirent en état de fournir à cette dépense. On prétend que cette statue fut la premiere qu'on ait fabriquée vuide en dedans, même avant qu'on en vît aucune de bronze travaillée de cette maniere. Les triomphes des Capitaines Romains font voir combien ce luxe étoit devenu excessif en Asie; à celui de Pompée, & à celui de Lucullus on porta les statues d'or & d'argent de Mithridate & de Pharnace, premier Roi de Pont : la premiere avoit six pieds de haut, & l'autre étoit accompagnée d'images & de chars d'or & d'argent.

Cic. de Orat. III.

Val. Max. lib. VIII. c. 16. & Cedr. in Synop. p. 135.

Mais il est à remarquer que l'on nommoit souvent statues d'or, celles qui n'étoient qu'enrichies de lames & d'autres ornements de ce métal précieux, appliqués sur le bois ou sur d'autres matieres communes, ainsi qu'on le voit encore pratiquer chez quelques nations de nos jours, & entre autres chez les Siamois. (*c*)

(*a*) *Hominum primus auream statuam in templo sibi posuit.* Plin. lib. XXXIV. 4.

(*b*) 500 Ans avant J. C. Eusebe place ce Rhéteur 60 ans plus tard.

(*c*) Le voyage de la Loubere nous apprend qu'on voit dans ce Royaume des idoles couvertes de lames très minces d'or, d'argent & de cuivre, quoiqu'elles ne soient que d'énormes masses de brique & de chaux. *Voyez l'Hist. Gén des Voyag. tom. XXXIV. in-12. liv.* 2. Il se trouve dans le même Ouvrage *tom. XVII. in-4to. pag.* 179. *édit. d'Holl.* que les François prétendoient (pour des vues particulieres que

On voyoit trois anciens ſimulacres de cette eſpece ſur la porte de l'Odeum à Athenes; on en voyoit un de Minerve, en Béotie, un Apollon en Arcadie, & d'autres en d'autres lieux. Pauſanias donne même à entendre que la prétendue ſtatue d'or de Gorgias, n'étoit que dorée ou revêtue de lames d'or; & la plaiſanterie de Platon rend la choſe croyable; car ayant rencontré cet Orateur après que ſa ſtatue eut été poſée, il le brocarda en diſant : voici le beau Gorgias tout doré; en effet, l'uſage de ce temps-là étoit de dorer ou de revêtir ainſi les ſtatues, comme Valere Maxime en convient lui-même. (*a*) On ſait (*b*) que chez les anciens les feuilles d'or dont on ſe ſervoit pour dorer, étoient plus fortes & par conſéquent plus durables que les nôtres. La maniere (*c*) dont on appliquoit ces feuilles, étoit auſſi plus parfaite que la moderne, & c'eſt par là qu'on voit les anciennes dorures auſſi fraîches que ſi elles ſortoient des mains de l'ouvrier, malgré qu'elles aient été durant pluſieurs ſiecles ſous terre. Nous reviendrons à cet uſage de dorer les ſtatues, après que nous aurons fait connoître le luxe des Romains à l'égard des ſtatues d'or.

Pauſ. Ach. lib. VII. VIII. & IX.

Athen. lib. II.

Cedrénus, ſuivant toujours ſa prévention touchant ces riches monuments dans la premiere antiquité, en donne aux Romains dès leur origine, avançant que le fondateur de cette République éleva une ſtatue d'or à ſon frere après ſa mort : mais on peut douter d'un fait qui ne paroît guere compatible avec la pauvreté romaine des premiers temps. Le premier pas que l'on fit dans cette Ville vers

---

l'on peut voir dans cette relation) que les idoles de Siam étoient d'or; mais que c'eſt une pure illuſion & une flatteuſe menterie, étant ſimplement incruſtées & couvertes d'une épaiſſeur inégale, d'où la plus forte n'excede pas celle de nos plus minces monnoies. C'eſt toujours beaucoup, ajoute-t-on. Nous jetterons les idoles au diable, & à bons coups de hache leur ôterons leurs habits.

(*a*) *Cùm cæterorum ad id tempus auratas collocaſſet.* Val. Max. lib. VIII. cap. 16.

(*b*) Voyez ce qu'en dit le Sénateur Bonarotti dans ſon ouvrage ſur les médaillons du Muſée Carpenia, *pag.* 371.

(*c*) On ne pratiquoit point la dorure par Amalgame au moyen de l'eau forte, mais on ſe ſervoit de feuilles d'or battu, & de blanc d'œuf au lieu de colle.

le luxe religieux de cette espece, fut la foudre d'or que les Décemvirs donnerent au Jupiter de terre ou de bois, idole la plus ancienne du Capitole. Cependant comme la simplicité des choses même religieuses, tenoit à la simplicité des mœurs, & que les dépenses qu'on avoit coutume de faire pour honorer les Dieux, étoient en raison de celles qu'on faisoit pour les autres nécessités; on ne voit point que cette breche faite à l'ancienne simplicité des simulacres sacrés, ait eu des suites encore bien des siecles après; puisque ce ne fut que sous Trajan que l'on fabriqua la premiere statue d'or de Jupiter, que cet Empereur plaça au Capitole, là où étoit auparavant l'ancien simulacre de ce Dieu dont nous venons de parler. Depuis, ces sortes d'exemples devinrent fréquents, & Juvenal qui n'épargnoit dans ses satyres ni les Dieux ni les hommes, en faisant l'éloge de l'ancienne simplicité, parle de ce luxe religieux comme d'une souillure. Juven. Sat. XV.

A l'égard des statues consacrées aux hommes illustres, quoique l'or n'y fut point employé pendant très-long-temps, toutefois l'ancienne simplicité ne dura pas toujours. On ne parvint aussi à ce luxe que pas à pas. On commença, ainsi que dans la Grece, par des statues dorées. La premiere (*a*) qu'on vit à Rome de cette espece fut la statue équestre que *M. Acilius II. Vir* dressa à son pere Glabrion dans le temple de la piété, temple qu'il fit bâtir pour accomplir le vœu que ce Romain avoit fait à l'occasion de la défaite d'Antiochus aux Thermopyles. Pline (*b*) doute que l'usage des statues de cette espece, fut d'invention Romaine, assurant qu'il n'étoit pas fort ancien dans cette Ville, & les autres Historiens regardent cette statue dorée, comme la premiere dans ce goût qui eut paru en Italie.

Mais ce goût y devint fort commun, avant même que la Sculpture y eut atteint sa perfection; & comme les deux extrêmes se

(*a*) *Dedicavit M. Acilio II. Vir statuamquè auratam quæ prima omnium in Italia inaurata & patri Glabrioni posuit*, Tite-Live & Val. Max. lib. II. cap. 4.

(*b*) *Hoc nesciò an Romanum fuit inventum; certè enim Romæ non habet vestustatem.* Plin. lib. XXXIV. 2.

touchent, il reprit lorſque cet art commença de tomber en décadence. C'eſt ainſi que le goût de la dorure ſur les habits, eſt plus commun dans les pays où le bon goût, dans la maniere de ſe mettre, eſt moins connu. Sous la ſeconde de ces époques on n'héſitoit point de ſouiller, pour ainſi dire, les chef-d'œuvres des grands maîtres de la Grece tranſportés à Rome, dont on auroit dû reſpecter la noble ſimplicité. On voyoit l'éleve de Séneque s'amuſer à faire dorer les beaux ouvrages ſortis des mains de Lyſippe. Les ſtatues équeſtres de L. Poſthumius, Pontife, celle de M. Aurele que l'on voit encore au Quirinal, celle d'Antonin Pie du Capitole, les chevaux de Néron tranſportés de Conſtantinople à Veniſe, après avoir paſſé de Rome dans la premiere de ces Villes, (*a*) les débris des ſtatues & des chevaux de bronze qu'on a découvert dans les ruines d'Herculanum; nous offrent encore des exemples de la barbarie du luxe contre le goût. P. Victor dit qu'il y avoit à Rome vingt-quatre ſtatues équeſtres de cette eſpece, & on voit dans le cabinet du Marquis Maffei à Vérone, une main avec des veſtiges de dorure, appartenant à une Pallas, une ſtatue de l'Eſpérance dont la tête étoit auſſi dorée, ainſi que tout ce qui étoit chair, un Curtius avec le viſage, les bras, & la partie des jambes & quelques ornements, tant de l'homme que du cheval, dorés de même, enfin une tête de la Gorgone avec les cheveux dorés, mais dont les aîles & les ſerpents ſont argentés. La découverte qu'on vient de faire d'une ſtatue de Bacchus dans l'ancienne Ville de Pompéia, enrichit encore les connoiſſances de cette eſpece. (*b*)

Veron. Ill. lib. III. c. 7.

Mr.

(*a*) Conſtantin ayant tranſporté ces chevaux dans la nouvelle Capitale de l'Empire, ils y reſterent juſqu'à l'an 1208, que les Vénitiens les tranſporterent à Veniſe, où on les voit huchés ſur le frontiſpice de S. Marc qui n'étoit pas du tout leur place. On apperçoit encore quelques reſtes de l'or moulu dont le mauvais goût de Conſtantin les avoit couverts.

(*b*) Cette ſtatue eſt de marbre Grec, de trois pieds & neuf pouces de grandeur, elle a les cheveux dorés & couronnés de lierre & de raiſins peints au naturel, ſa Nebride eſt dorée à petites taches, & ſes petites bottes en partie dorées, & en partie peintes. On y voit pluſieurs traits d'or à la poitrine & au bras, formant les braſſelets; elle tient à côté un petit tigre & un

Mr. le Marq. de Maffei obſerve à ce ſujet qu'on ne doroit pas toujours entiérement ces ſortes d'ouvrages, mais ſeulement par compartiments, pour former des nuances & des ombres ſelon l'exigence des cas. On voit en effet dans les reſtes du cheval trouvé dans l'amphithéatre de Vérone, des profils de bronze à compartiments très-délicatement rapportés dans le marbre, qui forment une eſpece de broderie, avec des ornements argentés à côté des oreilles; de maniere qu'on croiroit qu'ils ſont faits d'argent ſolide.

Veron. Ill. tom. IV. de amphit. lib. 2.

Les ſtatues dorées s'appelloient *imbracteatæ*; il en eſt queſtion dans Ammian Marcellin qui déſigne l'art de les dorer par le mot *imbracteari*, & les inſcriptions nous le ſpécifient par les mots de *aureatæ*, *auro illuſtres*, *auro ſuperfuſæ*, *ex ære aurato*, & *ſub auro conſtitutæ*; car on les décernoit ſouvent ſous ces formes, par teſtament ou par des décrets publics. (*a*)

Les ſtatues entiérement d'or & d'argent, ſuivirent la fortune qui favoriſa & corrompit les Romains. Les monuments de cette nature que les conquérants tranſporterent de l'Aſie & de l'Afrique à Rome, furent bientôt imités par l'ambition démeſurée des chefs de parti, & encore plus par les Empereurs, en faveur deſquels la flatterie ſans bornes des Romains avilis, en accrut le nombre à l'envi.

Voyez 2e. part. chap. Plin. lib. XXXIII. 12.

Le premier dont il eſt parlé, eſt la ſtatue équeſtre d'or qu'on plaça dans le lieu le plus élevé du Capitole avec l'inſcription, *A Corneillus Sylla, Empereur fortuné.* Mœcene avoit donné pour principe à Auguſte de ne point ſouffrir des ſtatues d'or & d'argent, à cauſe des grandes dépenſes qu'elles occaſionoient, & parce qu'elles étoient des objets de convoitiſe qui rendoient ces monuments peu durables; cependant ce fut en l'honneur de cet Empereur qu'on fabriqua à Rome la premiere ſtatue d'argent; car juſques

App. Alex. de bell. civ. lib. I. Dion. lib. LII.

Suet. in Auguſt. lib. II. c. 51. & Plin. lib. XXXIII. c. 12.

tronc d'arbre, l'un & l'autre peints au naturel, & ſur la baſe on lit, *Ne Pomplius Ampliatus Pater. P. S.*

(*a*) Voyez l'inſcription de Trieſte qui accompagnoit la ſtatue de Fabius Severus dans Grutere, *pag.* 408, *N.* 11, rapportée à la fin de cet Ouvrage.

là on n'avoit vu dans cette ville que celles de Pharnace & de Mithridate Eupator. Il paroît néanmoins qu'Auguste profitant du conseil de Mœcene, fit fondre toutes les statues de cette espece qu'on lui avoit érigées, en fit frapper de la monnoie dont il consacra le produit aux portiques d'Apollon Palatin.

Cet exemple de modestie & d'économie ne fut pas beaucoup suivi par les successeurs d'Auguste. Néron, avant que d'être corrompu par le despotisme, refusa à la vérité les statues d'or & d'argent qu'on lui offroit avec beaucoup d'empressement ; mais on les vit se multiplier en faveur de ses successeurs en raison de l'abondance de ces métaux, dont les conquêtes étrangeres avoient immensément accrû la masse. Quoique Claude dit qu'il étoit inutile de faire de ces sortes de dépenses, il ne permit pas moins que le peuple Romain lui dressât une statue d'argent de mille livres (a) de poids sur une colonne placée auprès de la tribune aux harangues, & une d'or haute de 10 pieds au Capitole en face du temple de Jupiter Capitolin. Caligula ordonna lui-même qu'on lui érigeât des statues de cette espece, & il fut statué qu'on en poseroit une à Livie. Domitien prit tant de goût pour les statues de ces précieux métaux, qu'il voulut que celles qu'on lui dresseroit dans le Capitole, ainsi que les chars qui les accompagneroient, ne fussent que de cette espece, dont il eut même le soin de fixer le poids. Pline dit qu'on en voyoit luire dans tous les carrefours & toutes les places, & Dion, que tout l'Empire en étoit plein. Vitellius se piqua de ne faire représenter son cher affranchi Pallans que par des images d'or, Vespasien aima mieux la valeur que la statue d'or du prix de cent mille ducats qu'on avoit délibéré de lui dresser; donnez-moi l'argent, dit-il, en présentant la main, c'est

Dion. lib. LX.

Diod. lib. LIX. 11.

Plin. Panég. ad Trajan.

Diod. lib. LXVIII. 8.

Suet. Vitel. Cap. 11.

Dion in Vespas. & Jonas. M. Annal.

(a) Je suis ici la correction de J. Lypse sur le texte de Trebellius Pollion qui ne porte que 10 livres, ce qui a fait que Casaubon & autres ont cru qu'il vouloit dire de 10 f. de poids, ne paroïssant pas convenable à la magnificence Romaine, qu'une si petite statue fut élevée à un Empereur, lorsque Priscillien en légua par testament à Domitien une du poids de 100 f. comme on le voit dans Statius Sylvar, *lib. V.* d'autres éditions de Trebellius font cette statue du poids de f. 1500. *Trebell. Poll. in D. Claud.*

le fondement de la ſtatue. Titus avec moins d'indécence voulut avoir dans ſon Palais une ſtatue de Britannicus en argent. Le Sénat ne crut pouvoir perpétuer plus dignement la mémoire des grandes vertus de Mr. Aurele, que par une ſtatue d'or, ſtatue ſans contredit la plus méritée de toutes celles qu'on avoit érigées juſqu'à ce jour. Fauſtine ſa femme en eut une d'argent dans le temple de Vénus, celle d'or qu'on éleva à Commode étoit du poids de mille livres. (*a*)

Suet. in Tit. Cap. II. N°. 5.

Dion. apud. Xiphilin. & Herod. lib. XIV. 13.

Dion. lib. LXXIV. 4.

Nerva, excédé par les dépenſes en ce genre de ſon prédéceſſeur Domitien, imitant la ſageſſe d'Auguſte, fondit ces ſortes de ſtatues pour en fabriquer de la monnoie; il défendit en même-temps qu'on ne lui en érigeât jamais; que ſi entraîné depuis par la force de l'exemple & par les ſollicitations, il ſe relâcha là-deſſus, ce ne fut en les permettant que d'un poids très-modéré. Si Pertinax imita en quelque choſe l'exemple de Nerva, ce ne fut pas par vertu, mais par néceſſité, car quoiqu'il pouſſât le faſte à faire promener ſa ſtatue en or ſur un char tiré par des éléphants, néanmoins lorſqu'il trouva le tréſor épuiſé, il prit le parti de fondre les ſtatues d'argent pour diſtribuer aux ſoldats Prétoriens la ſomme qu'il leur avoit promiſe. En ſuivant la condeſcendance de Nerva, Macrin preſcrivit que les ſtatues d'argent ne pourroient être que du poids de cinq livres, & celles d'or de trois; réglement plus propre à conſtater les excès du luxe qu'à lui ſervir de barriere. En effet, on continua de ſuivre plutôt l'abus que la correction. A l'avénement au trône de l'Empereur Tacite le Sénat décerna à Aurélien une ſtatue d'or dans le Capitole, & pluſieurs d'argent qui furent placées dans la ſalle où ſe rendoit la juſtice, dans le temple du ſoleil & ſur la place de Trajan. Sous l'Empereur Théodoſe on éleva un obéliſque magnifique dans le cirque de Conſtantinople, & une colonne devant le temple de Ste. Sophie, ſur laquelle fut placée la ſtatue de l'Empereur en argent, peſant 7400 f. ſtatue qui, ſelon

Dion. lib. LXVIII. 12.

Dion. lib. LII.

Xiphil. in Pertinan.

Xiphil. in Macrin.

Vopiſc. in Tacit.

Voy. Duc. Hiſt. Biz.

(*a*) Plutarque, vie de Marius, dit que la livre d'or valoit mille dragmes, c'eſt-à-dire, 500 f. & la livre d'argent 50 f. à ce compte cette ſtatue coûtoit 500 f. la façon à part.

Zonaras, fut enlevée par Justinien pour faire son profit de ce métal. Enfin ce luxe se maintint autant que l'ambition de ceux qui disposoient à leur gré des facultés, de l'esprit & des suffrages des citoyens. Tout le monde connoît la statue d'argent que l'ambitieuse Eudoxie avoit sur la place de Constantinople, & on sait qu'Arcade en dressa une à Théodose pesant 7400 f. que l'Empereur Justinien fondit dans des pressantes nécessités.

Après avoir parlé des statues de métal, nous ne devons pas passer sous silence celles d'ivoire. Si nous devions nous en rapporter à la fable, il en résulteroit qu'elles remontent à la plus haute antiquité, puisque celle dont Pigmalion devint épris, (*a*) étoit de cette matiere, (*b*) mais ce n'est pas par les fables qu'on doit se décider sur des points de critique. Ce qu'on peut regarder comme sûr, est que l'usage de l'ivoire étoit très-ancien chez les Grecs, puisqu'Homere fait mention de poignées de fourreaux d'épées & d'autres meubles de cette matiere. Il ne paroît pas moins constant qu'on ne fit pas d'abord des statues entiérement d'ivoire, mais qu'on se contentoit d'en former les mains, les pieds & quelquefois d'autres parties du corps ajoutées aux simulacres de bois, de terre ou de plâtre. On passa de-là à en fabriquer d'ivoire en entier, en leur donnant des ornements ou des profils d'or & d'argent, genre d'ouvrage, dit Pline, (*c*) qui étoit très-estimé. Pausanias nous donne lieu de croire que les statues dans ce goût étoient aussi fort anciennes; car il rapporte qu'il y avoit à Mégare un simulacre de Vénus d'une grande antiquité, partie en ivoire, partie en or. On voyoit dans la forteresse de cette ville la fameuse Minerve de Phidias haute de 26 coudées, dont le tronc étoit d'ivoire & d'or, mais le visage, les mains & les pieds entiérement d'ivoire. Le Jupiter d'Olympie du même artiste & la

Pauf. Attic. lib. I.

Plin lib. XXXVI. 5.

Plut. vie de Periclès.

(*a*) *Oscula dat, reddique putat, loquiturquè, tenetquè,*
Et credidit tactis digitos insidere membris.
Et metuit pressos veniat ne livor in artus. Ovid. Métam. lib. X.

(*b*) *Tantum molescit ebur positoque rigore,*
Subsidit digitis . . . .

(*c*) *Deorum simulacris laudatissima ex iis materia.* Plin. lib. VIII. cap. II.

Junon d'Argos de Policlete, qui passoient pour des chef-d'œuvres incomparables, étoient composés de la même maniere. Naupaxius & Menechius fabriquerent ainsi la statue de Diane Lephriniene, & Trasimedore de Paros fit un Esculape dans le même goût. Pauf. Acha. lib. VII. Idem lib. X.

Les artistes qui se distinguerent le plus dans les ouvrages de ce genre, furent Timothée, Timarchidès, mais Phidias sur-tout ; il passoit pour n'avoir point d'émule (*a*) à cet égard. Il prêta la main à Théocosme pour orner ainsi un simulacre de Jupiter composé de plâtre, avec les mains & les pieds d'ivoire. On compte de ce célebre artiste, que les Athéniens lui ayant demandé pourquoi il avoit fait sa Minerve d'ivoire plutôt que de marbre, il répondit ; pour que sa blancheur soit durable : & ayant ajouté tout bas, & plus méprisable, on lui ordonna de se taire. Pauf. Attic. lib. I. Val. Max. l. 1. Exter. 7.

Les statues d'ivoire en entier devinrent plus communes depuis l'ouverture du commerce des Grecs avec les Provinces les plus orientales de l'Asie, & les Romains eurent depuis la même facilité par le même moyen. On a beaucoup célébré une belle statue d'ivoire de Nicomede, Roi de Bithynie, laquelle d'abord placée auprès de celle d'Auguste dans l'Élide, fut depuis transportée à Rome & mise sur la place de Trajan. Aux fêtes du Cirque on en exposoit une équestre de Britannicus & dans la description de Rome faite par Publius Victor, on lit qu'on en comptoit autrefois dans cette ville jusqu'à 49. Si l'on n'en trouve pas dans les décombres, comme on en trouve d'autres matieres, c'est que l'ivoire se calcine sous terre, & par là se détruit. On prétend que ces sortes de statues se faisoient en grande partie au tour, & que c'étoit là ce qu'on appelloit l'art Toréutique. Pauf. Eliac. lib. V. Suet. in Tit. cap. II. n. 5.

Avant que de terminer cet article, il nous reste quelques remarques non indifférentes à faire sur les matieres dont nous venons de parler.

La premiere se tire de Pline (*b*) & peut intéresser les artistes.

(*a*) *In ebore verò longè citra æmulum.* Quintill. XII. 10.

(*b*) *Nec accuratiori arti satis factum putabat, nisi ipsam materiam cum arte perficiendum signum consentisse ostenderet.*

C'eſt qu'on ne croyoit pas que chaque métal convînt indifféremment à toute ſorte de ſtatues, mais que l'on exigeoit une convenance entre le ſujet qu'on vouloit rendre & la matiere dont on devoit ſe ſervir. Le fer, par exemple, étoit jugé plus propre à former un Hercule qu'un Apollon ou une Vénus; Alcon crut indiquer mieux la force de ce Dieu en fabriquant de cette matiere ſa ſtatue qu'il fit pour la Ville de Thebes. Ariſtonide (*a*) voulant rendre Athamante dans ſa fureur & ſon repentir, fit un composé de fer & de bronze pour donner à ſon image les teintes propres à caractériſer ces deux paſſions; on voyoit encore à Thebes cette ſtatue du temps de Pline. Dans la deſcription que Pline le jeune fait du corps d'un vieillard, il obſerve que la couleur du cuivre étoit ſi ménagée, qu'on voyoit que l'artiſte s'étoit étudié à l'aſſortir, pour ainſi dire, à l'âge de la figure: dans ſa ſtatue de Jocaſte, l'ouvrier avoit mêlé de l'argent avec le cuivre, pour mieux rendre l'image d'une perſonne expirante & ſouffrante. On parvenoit à donner des teintes différentes aux métaux, en mettant dans la fonte du vieux potin ou du plomb, (*b*) qui les rendoit plus propres à prendre les couleurs que l'on vouloit. Voilà des exemples bien anciens de mêlange des métaux & de la différente couleur donnée au même métal, ſi fort en uſage de nos jours dans les ouvrages d'orfévrerie. Ces mêlanges favoriſoient ſur-tout les draperies.

Plin. lib. XXXIV. 14.

Plut. Simp. V. 1.

A l'égard des ſtatues d'or, ſi on en croit Plaute, celui dont on les fabriquoit devoit être du plus pur, & ce Comique l'appelle Or Philippique, parce qu'on le tiroit de Macédoine, ce qui peut regarder la Grece en particulier, & dans un certain temps.

Plaut. Cur. III. 1.

Nous remarquerons en ſecond lieu que lorſque la métallurgie fut employée au profit de l'Art Statuaire, pendant long-temps on

---

(*a*) *Cùm exprimere vellet Athamantis furorem Learcho filio præcipitato reſidentem, pœnitentiamquè, ferrum, & æs miſcuit, ut rubigine ejus per nitorem æris relucente, exprimeretur verecundiæ rubor. Hoc ſignum extat Thebis hodie.* Plin. ibid.

(*b*) *Cyprio æri ſi addatur plumbum color purpuræ fit in ſtatuarum prætextis.* Plin. XXXIV. 9.

ne fit les ſtatues de métal que toutes ſolides, & non vuides en dedans. On voyoit encore en Béotie du temps de Pauſanias, un ſimulacre de Bacchus fait de cette maniere par Anaſimede. Nous avons déja remarqué que la ſtatue de Diane Anaïtide étoit dans ce goût. Mais il eſt probable que cette méthode ne commença qu'après celle de fabriquer les ſtatues par pieces ſéparées, & que celle-ci fut pratiquée pendant long-temps, ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit de figures d'une certaine grandeur. On couloit ces pieces les unes après les autres, on raſſembloit ces membres ainſi ſéparément formés, on les joignoit avec des clous ou du plomb, donnant l'uni aux jointures, autant que faire ſe pouvoit, au moyen du ciſeau & du marteau. On ſoudoit quelquefois les boucles des cheveux de la même façon, comme on le voit par des ſtatues du cabinet de Portici. Claudien fait alluſion aux ſtatues ainſi fabriquées, il en eſt queſtion dans Strabon, dans Théocrite & dans Pline, & on les trouve qualifiées de ſtatues faites avec le marteau; Damophon mérita des honneurs diſtingués de la part des Éléens, pour avoir réuni avec beaucoup d'exactitude les jointures du Jupiter Olympien, dont les parties s'étoient déjettées. Il y a apparence que la fameuſe ſtatue de Minerve d'Athenes, fabriquée par Phidias, étoit compoſée de parties ainſi ſéparées, puiſqu'étant accuſé d'avoir volé l'or qu'on avoit fourni pour cette ſtatue, Periclès ordonna qu'on la démontât & que l'on en peſât les parties.

Pauſ. Beot. lib. IX.

Pauſ. Attic. lib. I.

Pauſ. lib. VIII. 14. Idem Mæc. IV. & Clem. Alex. protre. trip.

Claud. II. de laudib. Stylicon. Teocr. Idil. XXII.

Plut. vie de Pericl.

Cette méthode étoit ſur-tout pratiquée dans la ſtructure des ſtatues coloſſales, étant plus difficile que les maſſes d'une prodigieuſe grandeur ſe fiſſent d'un ſeul jet; mais on trouva depuis le ſecret d'en joindre les parties dans la fonte même. Philon de Byzance aſſure que le Coloſſe de Rhodes qui avoit 70 coudées, fut travaillé de cette maniere, que quand une partie étoit achevée on entaſſoit de la terre tout autour, & qu'elle ſe ſoutenoit comme enfouie, afin d'être à portée d'être jointe par la partie ſupérieure qu'on jettoit après: d'où nous voyons que les anciens ont connu le moyen de réunir la fonte chaude à la fonte froide,

ainſi que nous le voyons pratiqué par les modernes. (*a*)

La pratique de former les ſtatues par parties, fait concevoir la facilité qu'on avoit de leur ôter les têtes & de les remplacer par des têtes étrangeres, comme il arriva aux ſtatues d'Auguſte, & comme Caligula fit à l'égard des ſtatues de Jupiter, qu'il décapita pour mettre ſa tête à la place, au grand ſcandale de toute la Grece.

Suet. in Tib. cap. LVIII. Suet. in Cal. cap. XXII. & Dion. Chriſ. Orat. Rh.

Une troiſieme remarque regarde le choix du marbre : Méneſtrate ayant à faire une ſtatue d'Hécate, en choiſit un ſi radieux que le portier du temple avertiſſoit ceux qui entroient de ménager leurs yeux en la regardant. Un buſte de Julia Mammea, que j'ai vu dans le cabinet du Maréchal Bathiani à Vienne, eſt remarquable par le choix du marbre, & le ſoin avec lequel l'Artiſte en a tiré parti, ayant choiſi un bloc duquel il a tiré les cheveux en guiſe de perruque, coëffure propre à cette Impératrice, de la partie la plus obſcure du marbre qu'il a en même-temps travaillé plus groſſiérement, ce qui donne un plus grand relief aux chairs qui ſont très-blanches & très-polies. On voit un buſte formé d'un pareil bloc, & travaillé avec le même ſoin dans la Bibliotheque de S. Marc à Veniſe.

Plin. lib. XXXVI. 5.

Remarquons enfin après S. Jean Damaſcene, (*b*) que l'honneur & la dignité des ſtatues conſiſtoient moins dans les matieres plus ou moins précieuſes dont elles étoient compoſées, que dans les formes priſes de la qualité des perſonnes qu'elles repréſentoient & de la reſſemblance avec l'original. Néanmoins on mettoit ſouvent

(*a*) On en a un exemple dans la ſtatue équeſtre de le Moine pour la ville de Bourdeaux. Toute la moitié ſupérieure du cheval ayant manqué horiſontalement à la premiere fonte, elle fut réparée de cette maniere à la ſeconde.

(*b*) *Regiarum imagines formarum non ex auro tantùm argentove atque ex aliâ præclarâ materiâ conflatæ fulgent, verùm etiam ex ære continent eamdem expreſſam effigiem, & materiæ differentia nihil efficit imaginis dignitati . . . . forma enim omnem æque materiam præclaram reddit nec ipſa ullum ex materia damnum facit, ſed materiam à quâ ſuſcipitur efficit honoratiorem.*

vent de la vanité à avoir des ſtatues des métaux les plus précieux pour ſe diſtinguer du commun. Nous avons vu ci-deſſus à quels excès pluſieurs Empereurs porterent cette vanité, & quelque contraire que ce luxe religieux fût aux anciennes maximes, & déſavoué par les gens éclairés, tels que Plutarque (a) & autres philoſophes du paganiſme, ſes Prêtres ne trouvoient pas moins la leur ſatisfaite, en l'enviſageant comme donnant du relief à la religion, & entretenant par-là le peuple dans cette idée pour l'encourager à y contribuer.

(b) Plutarque, dans le Traité d'Iſis & d'Oſiris, dit : „ Quand donc pour embellir des ſtatues on entaſſeroit dans un même endroit tout l'or & toutes les pierreries du monde, ce n'eſt point à ces ſtatues qu'il faudroit rapporter ſon culte ; car la divinité n'exiſte point dans des couleurs artiſtement diſpenſées, ni dans une matiere fragile deſtituée de mouvement & de ſentiment.





CHAPITRE QUATORZIEME.

Raiſons de différentes deviſes dont on chargea les Statues des Dieux.

AInſi que les Prêtres Égyptiens ſe firent un point de religion de conſerver l'écriture ſymbolique dans les choſes ſacrées, après même que l'écriture littérale fut devenue vulgaire & commune; ainſi que nous reſpectons ces lettres inutiles à la prononciation, uniquement parce qu'elles indiquent l'étymologie des mots & leur dérivation d'une langue mere; de même les anciens ſe firent un point de religion de ne pas dépouiller totalement des marques de leur premier être les ſimulacres des Dieux; & comme une langue adoptant la ſyntaxe d'une troiſieme, s'appropria preſque tous les mots d'une autre, d'où ſont venus les idiotiſmes propres à chaque langue, ainſi les divinités paſſant d'un pays à l'autre, ont conſervé des marques caractériſtiques de leur premiere origine, d'où l'on a multiplié bien des myſteres de la religion idolâtre.

L'art avoit déja fait les plus grands progrès vers l'imitation de la nature; déja il avoit triomphé des maximes ſuperſtitieuſes qui le tinrent pendant ſi long-temps dans l'eſclavage; on voyoit déja les temples ornés de ſtatues où brilloient la juſteſſe des proportions, la délicateſſe des contours, & l'étude, dans les marques de vie par leſquelles on s'efforça d'animer les traits extérieurs; mais un ſcrupule ſuperſtitieux forçoit toujours de reſpecter l'origine de ces Dieux factices, en les chargeant de deviſes relatives à l'ancienne croyance, qui leur donnoient un air myſtérieux.

En examinant l'origine de tant d'accoûtremens ſinguliers, de ces bizarres deviſes qui caractériſoient les Divinités Aſiatiques & Égyptiennes, telles que l'Aſtarte de Syrie, le Jupiter Euroménéen, celui de Carie & de Péluſe, les Canopes d'Égypte, la Vénus de Paphos, les Dianes d'Épheſe & de Magnéſie, & quelques autres Divinités dont on voit les images ſur les médailles des villes qui

Vellej. Paterc. lib. VI.

les avoient pour patrones, & qui, suivant Pausanias, se faisoient un point d'honneur d'en conserver l'empreinte sur leurs monnoies; il est certain qu'on trouve, pour ainsi dire, une chaîne de pensées des hommes & des nations en fait de religion, qui n'est peut-être pas moins mystérieuse ni moins surprenante que la chaîne qu'on voit dans les êtres physiques. C'est là qu'on voit en quoi la façon de penser d'une nation a influé sur celle d'une autre nation; comment un siecle a agi sur un autre siecle, la vérité sur l'erreur, l'histoire sur la fable, & comment après s'être succédées les unes aux autres, les croyances superstitieuses sont venues à se rassembler & se réduire en systême chez toutes les nations.

Nous avons indiqué les trois différentes religions qui, après l'abandon de la premiere inspirée par le Créateur, se succéderent dans le monde; nous avons parlé des monuments & des objets relatifs au culte de chacune des trois. Il ne faut pas croire cependant que dans la transition qui se fit d'un culte à l'autre, ou dans l'adoption d'une croyance nouvelle, on abandonnât entiérement la premiere; on ne fit au contraire ordinairement que réunir & associer le nouveau culte avec l'ancien, proposant à la vénération des humains, des objets qui rassembloient à la fois les traces des anciens *Bætiles* & de la *Zoolâtrie*, avec celles du Sabéisme & de l'idolâtrie relative aux Héros divinisés.

C'est même au moyen du culte déja établi, qu'on faisoit participer au même culte les nouveaux objets en faveur desquels on vouloit l'établir. C'est ainsi que lorsque Mycerinus, ancien Roi d'Égypte, voulut faire participer aux honneurs divins sa fille qu'il avoit perdue, il ne trouva point d'expédient plus propre, que d'en enfermer le corps dans une figure de vache qui fut posée dans une espece de chapelle de la Ville de Saïs, parce que l'image de la vache étoit l'idole du pays : nous comprendrons par-là pourquoi les anciens, encore agrestes, enfermerent les symboles des Graces dans l'image d'un Satyre, ou peut-être d'un Cynocéphale, & le signe de Vénus dans le creux d'un chêne, objet d'un culte antérieur. Hérodot. lib. IV.

Cette jonction & ce mélange des traces de différentes religions, fut très-commun en Orient & en Égypte. On peut en voir des exemples dans les livres des Rois. Ézéchiel, en décrivant les impiétés dont les Hébreux avoient profané le temple du vrai Dieu, parle des cultes différents dont ils le souillerent. Joseph rapporte que dans la nouvelle colonie de Samarie, on adoroit à la fois le vrai Dieu que les Prêtres Juifs, envoyés par Salmanasar, firent connoître, & les faux Dieux dont ils conserverent le culte. On voit la même chose à la Chine & aux Indes, où il y a plusieurs religions dominantes. La secte des Basilidiens fit voir autrefois un pareil scandale dans l'Église Chrétienne, & il n'arrive encore que trop de voir de semblables profanations du Christianisme dans quelques missions du Malabar & de la Chine.

Lib. IV. C. XXVII. v. 26. 28. & 32. Cap. VIII.

Antiq. lib. IX. IV.

L'assemblage des anciens cultes dont nous avons parlé, produisit bien des monuments, sur lesquels il est difficile de bien démêler ce qui étoit particulier à chacun; telles sont ces divinités composées partie de figures humaines, & partie d'animaux, comme l'Apis avec la tête de bœuf, l'Anubis avec la tête de chien, & les Canopes avec celles d'épervier, de serpent, d'oiseau, &c. L'Atergatis & le Dagon de Syrie, moitié homme & moitié poisson, tous assemblages de différentes religions qui s'étoient succédées. Parmi le grand nombre d'idoles Égyptiennes possédées par la maison Giustiniani, construite à Rome sur les thermes de Néron, on en voit une représentant notre mere commune, la Nature, à laquelle on a donné pour devise un rocher d'où elle nourrit tous les animaux qui l'entourent. On sait que dans les premiers temps un rocher ou une montagne fut le *Bætile* qui représentoit la nature. Lorsqu'on fit l'apothéose d'Ammon, on le confondit avec le bélier, qui étoit l'animal divin qu'on adoroit dans la Thébaïde, les cornes de bélier resterent en conséquence au Jupiter Ammon. Les cornes que l'on voit à quelques statues de Diane (*a*) sont le

(*a*) Mr. de Montaigu a rapporté d'Egypte une tête de cette Déesse en marbre avec cet ornement symbolique, & m'a assuré d'en avoir vu d'autres avec de pareilles cornes.

ſymbole de la lune qu'on adoroit ſous le nom de cette Déeſſe.

Macrobe donne une deſcription très-curieuſe d'un ſimulacre de Sérapis, (*a*) qui ne pouvoit être qu'un composé de l'ancienne zoolâtrie & de l'idolâtrie plus moderne. Ce ſimulacre avoit trois têtes dont la principale étoit de lion, celle de la droite d'un chien pacifique, & celle de la gauche d'une louve vorace, le tout grouppé par la queue d'un dragon, divinité monſtrueuſe dont la religion des Chinois, du Japon (*b*), du Tibet (*c*) & d'autres peuples Orientaux, préſentent très-fréquemment le ſpectacle aux yeux des voyageurs.

L'idole d'une grandeur giganteſque que les Vandales érigerent à Suantenwitz dans le temple de l'Iſle de Rugen, après avoir eu communication avec les Romains, avoit auſſi quatre têtes avec différents attributs, repréſentants les différents génies qui étoient en vénération chez les peuples du Nord, & qu'ils regardoient comme patrons de l'eſprit guerrier, leur paſſion dominante. Les douze étoiles qui en forme de couronne, ornoient la tête de Thor, premiere divinité de ces nations ſeptentrionales, avoient ſans doute rapport à l'ancien culte des aſtres; la foudre & le ſceptre qu'il tenoit entre ſes mains, indiquent aſſez que cette divinité fut em-

---

(*a*) *Simulacro (Serapidis) ſignum tricipitis animantis adjungunt quod exprimit medio eodemque maximo capite leonis effigiem, dextera parte canis exoritur, manſuetâ ſpecie blandientis. Pars verò leva cervicis, rapacis lupæ capite finitur: eaſque formas animalium draco connectit volumine ſuo, capite redeunte ad Dei dexteram quæ conſpicitur monſtrum.*

(*b*) Au milieu de la grande pagode d'Emouy, on voit différentes idoles de pierre, tenant en main divers ſymboles: une entr'autres, tient un ſerpent qui fait pluſieurs replis autour de ſes bras *Hiſt. des Voyag. tom. XVI. in-4to. pag.* 463. *édit. d'Holl.* Carreri, *Hiſt. des Voyag. tom. XLIII. in-12 pag.* 455. rapporte qu'auprès de Tantien il viſita un temple, dans lequel il vit une grande idole avec pluſieurs petites, & entr'autres les ſtatues de trois femmes aſſiſes ſur un lion, & deux dragons. Dans un autre temple il vit une idole ſous la figure d'une femme aſſiſe avec cinq oiſeaux à longues queues & les aîles ouvertes dans l'action de s'envoler, ſculptées ſur ſa tête.

(*c*) La principale idole du Tibet, appellée Menippe, à neuf têtes, dont les Prêtres rendent compte par une eſpece d'incarnation & de tranſmigration.

pruntée du Jupiter des Latins ou des Grecs, à laquelle on ajouta dans le pays des attributs relatifs au ſyſtême de leur religion, & à leur génie particulier qui étoit tout guerrier, mais l'idole ſur laquelle la réunion de l'ancienne religion & de celle qui fut poſtérieurement adoptée, eſt la plus marquée, eſt celle de *Krodo* dont parlent les chroniques Saxonnes dans le pays d'Habsbourg. Le ſimulacre de ce Dieu étoit appuyé d'un pied ſur une borne & de l'autre ſur une perche, poiſſon dont l'eſpece abonde dans les mers de cette partie du Nord. Quelques myſteres (*a*) que les Allemands des ſiecles poſtérieurs & plus raffinés, trouvaſſent dans la poſition, les attitudes & accoûtrements de cette idole, lorſqu'on fait réflexion à l'ancien état de barbarie des Germains, n'eſt-il pas naturel de croire qu'ayant anciennement adoré, ainſi que tous les autres peuples barbares, quelques monuments de pierres & de poiſſons, divinités communes à tant de nations; ils ne voulurent point abandonner entiérement ces objets de l'ancien culte, lorſqu'après avoir commercé avec les Romains, ils en emprunterent des pratiques de religion, & introduiſirent des ſimulacres de Dieux à figure humaine dans leur culte?

Quelque ſimple que ſoit l'origine de la plupart des deviſes des ſimulacres des Dieux, conſidérées ſous ce point de vue, les Théologiens du paganiſme n'y ont pas moins trouvé de grands myſteres, & les Poëtes n'ont pas manqué d'en faire leur profit en les amplifiant, ſuivant l'idée qu'on s'eſt faite de la fécondité, du caractere perſonnel, des bienfaits & des prodiges de chaque Dieu, ou de la richeſſe & de la fertilité des contrées d'où le prétendu

(*a*) Voyez les recherches & les diſſertations ſur le Dieu *Krodo*, par Mr. Jean Michel Einecius à Habsbourg 1763. La ſituation du *Krodo*, dit-on, exprimoit la réſolution où étoient les habitants d'oppoſer conſtamment une réſiſtance invincible aux efforts de leurs ennemis. Il étoit appuyé le pied nud ſur le dos tranchant de la perche, voulant dire par là qu'on aimoit mieux marcher nuds pieds ſur des raſoirs, que de ſouffrir l'eſclavage. (Mais pourquoi falloit-il une perche pour ſignifier un raſoir?) Le tablier blanc qui ceignoit l'idole, ajoute-t-on, étoit le ſymbole de la liberté nationale.

Dieu étoit ſorti. L'ignorance des peuples, le laps de temps, l'intérêt des Prêtres, quelquefois celui des chefs politiques, ont enſuite contribué, comme à l'envi, à cimenter les fables & à étouffer ſous un amas de fictions ce qu'il y avoit de ſimple, de naturel ou d'hiſtorique dans les monuments ſacrés.

Quelques exemples ſuffiront pour mieux prouver la vérité du principe que j'ai poſé. L'idole *Rimmon* adorée en Syrie, dans ſon origine ne dut ſon être qu'à la choſe que ſignifie la parole *Rimmon* en langue Arabe & Chaldéene, c'eſt-à-dire, à une pomme de Grenade, qui dans les temps de barbarie fut probablement un Fétiche ou un objet ſacré du culte dans l'Aſſyrie & dans la Chaldée. Lorſqu'on adopta des divinités à forme humaine, ce Fétiche ne devint que l'acceſſoire de la figure ſous laquelle la divinité fut repréſentée, & l'on ſe contenta de placer la pomme de Grenade ou le *Rimmon*, comme une deviſe caractériſtique ſur la tête du ſimulacre qui continua de porter l'ancien nom. La même deviſe ſe trouvant ſur des ſtatues Égyptiennes, (*a*) il eſt apparent que c'eſt par des raiſons analogues à celle-ci. Ne ſeroit-ce point par quelque raiſon tirée de l'origine de la choſe, que le Jupiter Labradéen des Cariens, au lieu de la foudre tenoit une hâche ou une coignée à la main? La hâche étoit l'arme des Héros des temps barbares, ainſi que la clave d'Hercule. Lorſqu'on eut donné généralement la foudre à Jupiter, comme plus propre à marquer ſa puiſſance, les Cariens lui laiſſerent l'ancienne arme, comme l'ancienne clave fut laiſſée au ſimulacre d'Hercule. Par là la hâche reſta la deviſe naturelle du ſimulacre de Jupiter Labradéen, ſans avoir recours aux myſteres. (*b*)

(*a*) Quelqu'un prétend que c'eſt par la raiſon du reſpect que les Egyptiens portoient à *Caphtor*, petit-fils de Noë. La parole *Caphtor* en Hébreu, ſignifiant pomme de Grenade.

(*b*) Après avoir avancé cette conjecture, j'ai trouvé dans Plutarque (Queſt. Grec.) une autre raiſon de cette coignée. Cet Hiſtorien la donne pour un *ex voto*, parce que Hercule ayant tué l'amazone Hippolyte, & ayant gagné entre autres armes la coignée, il en fit préſent à Omphale, d'où tous les Rois de Lydie, qui

Les Hermès, ces idoles sans bras & sans jambes, n'ayant d'humain qu'une tête posée sur une base quarrée, malgré les mysticités & les allégories de Platon, (*a*) de Plutarque (*b*) & du Scholiaste (*c*) d'Homere, ne sont certainement qu'un reste de l'ancien usage de représenter les Dieux, & sur-tout Mercure, que les anciens Mythologistes nous apprennent avoir été regardé comme le patron des chemins, & du commerce établi entre des peuplades dispersées. Voici comme cela dut arriver. Des pierres placées dans des campagnes désertes, afin d'en indiquer les routes, furent d'abord consacrées à ce Dieu tutélaire de ceux qui erroient dans les déserts avant que les peuplades se fussent soumises à des loix d'union & de société. C'est ce qui se pratiqua encore dans des temps postérieurs. On sait que, suivant l'usage ancien, Hipparque, tyran d'Athenes, fit ériger au milieu des campagnes & sur les chemins publics, des pierres appellées Hermès, sur lesquelles étoient écrites des sentences & des maximes pour l'instruction des voyageurs.

Or, ces pierres rustiques devinrent aisément des symboles du Dieu, & suivant la progression de la superstition, le Dieu lui-même. Il fallut dans la suite qu'il suivît la condition des autres divinités, & prît figure humaine. Mais la force de l'institution prévalant toujours, il retint les marques caractéristiques de son premier état

furent depuis appellés Omphale, la porterent comme une chose sainte & sacrée, jusqu'à ce que Candaule, dédaignant de la porter, la donna à un de ses amis; mais ayant été défait par Gigès, & fait mourir avec son ami; Arselis emportant cette coignée en Carie avec les autres dépouilles, la mit en main à un simulacre de Jupiter qu'il fit faire, & qui fut nommé Labradéen, parce que Labran, chez les Cariens, vouloit dire une coignée.

(*a*) Suidas dit que Platon *in Protag.* donne pour raison de la figure quarrée de ce Dieu, la solidité de la raison.

(*b*) Il prétend que cette forme est une énigme qui signifie qu'on ne doit point exiger de la vieillesse les services corporels, pourvu qu'en eux la raison soit efficace, fertile & active. Voyez vie d'Alcibiade & le Traité de l'entremise aux affaires publiques.

(*c*) Il dit que c'est parce que Mercure a inventé quatre sciences, les Lettres, la Musique, la Palestre & la Géométrie.

état & sur un tronc plus régulierement taillé, il n'obtint que la tête, & quelquefois les parties naturelles de l'homme. Les Hermès qu'on voyoit dans le Gymnase de Ptolomée n'approchoient pas encore de si près de la figure humaine, puisque Pausanias les appelle simplement des pierres qu'on regardoit cependant comme des Hermès, & qui méritoient, dit-il, d'être observées, sans doute à cause de leur antiquité. Pausf. Attic. lib. I.

Les mysticités de Plutarque, de Platon & des Écrivains postérieurs ne sont donc que des raisons morales, trouvées après coup, peu propres à démentir la simplicité de ce principe. C'est cependant sur ces raisons de convenance que dans la suite des temps on donna de pareilles figures & de ces devises allégoriques, aux monuments des hommes illustres dans la Grece & à Rome, comme aux images de Miltiade, de Thémistocle, de Valere, Caton & autres.

On croit communément que la forme des Hermès dans son origine, n'étoit destinée qu'à représenter le Dieu Mercure, & que les autres Dieux ne l'eurent que comme en emprunt; mais qu'on lise attentivement les Auteurs anciens, & on trouvera qu'elle fut commune à tous lorsque l'on commença de donner des parties du corps humain aux anciens signes; il est même vraisemblable que les bornes pour la possession des terres, sous la figure de Terme avec une tête humaine, étoient originairement consacrées à Jupiter, sous lequel Virgile place cet établissement.

En effet on convient généralement qu'on ne sçavoit ce que c'étoit que de faire des pieds aux statues avant Dédale, qui le premier les ajouta, & qui par cette raison fut regardé comme un homme qui faisoit marcher les statues: encore ce ne fut que dans ses derniers ouvrages, car les premiers étoient faits de l'ancienne maniere, puisque le simulacre de Vénus qu'on voyoit à Délos, & qui venoit des mains d'Ariadne, finissoit par le bas en forme de Terme. Pausanias nous parle d'un Jupiter Ammon & d'un Apollon, sous la forme des Hermès, & d'une Vénus dans le même goût, que l'on voyoit dans l'Attique auprès du temple qui étoit dans la région, appellée des Jardins. Enfin on vit des Osiris, des Sérapis & autres Divinités ainsi Pausf. Attic. lib. I.

représentées : d'où je conclus que les ſimulacres, de quelque Dieu que ce fût, commencerent également à prendre la figure humaine par partie, & ſur-tout par une tête au ſommet d'un tronc de bois ou d'un bloc de pierre taillée. Ce ne fut donc que depuis le progrès de la Sculpture, que les figures Hermètiques furent particuliérement conſacrées à Mercure à cauſe de leur deſtination & du miniſtere attribué à ce Dieu, quoiqu'on ne laiſſât pas de s'en ſervir encore quelquefois pour repréſenter les autres Divinités, & cela ſuivant les dévotions particulieres, ſuivant la confiance qu'on avoit ſinguliérement en ces figures primordiales, enfin ſuivant la fantaiſie des Sculpteurs.
Minerve. Cupidon. Delà les images d'Hermès-Apollon, d'Hermès-Athenes, d'Hermès-Héros & autres ſimulacres de cette eſpece, raſſemblant les deviſes étrangeres avec la divinité principale, d'où ſont venues les figures Panthées, portant à la fois les deviſes de pluſieurs Dieux. Il arriva à-peu-près la même choſe dans les premiers temps du Chriſtianiſme, où l'on voit ſur les monuments des Baſilidiens & autres Sectaires, ſur-tout ſur les Abraxas, des figures avec un mêlange d'Idolâtrie & & de Chriſtianiſme qui formoit leur croyance.

Quoique les Hermès n'euſſent pas une origine Romaine (*a*) & qu'ils y euſſent été portés de Grece, toutefois ſuivant cette analogie, l'uſage introduit par les premiers Légiſlateurs Romains de fixer les limites des poſſeſſions par des bornes fixes, donna naiſſance à une infinité de ſimulacres du Dieu Terme. Voici comme cela ſe fit.

Des pierres & des troncs d'arbre ne mettoient pas toujours des bornes à l'ambition & à l'avidité des voiſins. Cela fit imaginer de faire un point de religion d'un établiſſement ſi utile au repos des Citoyens. L'intérêt eſt un Orateur bien perſuaſif & tout ce qui rend la religion ſenſible à des ames groſſieres, a une force bien plus réprimante que les idées abſtraites de juſtice & d'équité, & même que la contrainte des loix. (*b*)

(*a*) La plupart de ceux qu'on a trouvé dans les ruines de la Ville Adrienne à Tivoli avec les noms & les éloges de ceux qu'ils repréſentoient, y furent portés de la Grece.

(*b*) Les loix de Numa, ainſi que celles des autres Légiſlateurs, portoient la peine de mort contre la violation des bornes des poſſeſſions.

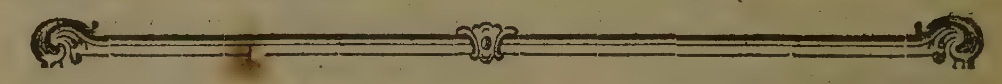
Numa qui connoiſſoit à fond la vérité de ce principe, voyant que les ſupplices contre les infracteurs des loix de Tatius à ce ſujet, n'étoient point un garant ſuffiſant de la ſûreté des proprietés, convertit en reſpect religieux celui que ces loix preſcrivoient pour les bornes des poſſeſſions. En les rendant ainſi ſacrées & inviolables, il parvint à perſuader qu'un Dieu particulier en étoit le protecteur, & en vengeroit les violations : afin de donner plus de corps à ce point de croyance, ce Légiſlateur religieux de Rome naiſſante, éleva enſuite un temple ſur le mont Tarpéïen à cette Divinité politique, dont il accompagna le culte de ſacrifices non-ſanglans, & de fêtes Terminales.

La figure de ce nouveau Dieu fut aſſortie à ſon origine & à ſa deſtination. Virgile le déſigne par une pierre, (*immobile ſaxum*) Ovide par une ſouche quarrée. Quelque ignoble que fût ſa condition, lorſque Tarquin l'ancien voulut lui aſſocier Jupiter dans ſon Temple, il ſe piqua de ne pas céder le pas au Dieu du tonnerre, qui en effet, à en juger par ſa premiere figure, ne paroiſſoit pas d'une condition plus relevée que lui.

Dans la ſuite ce Dieu materiel eut le ſort des autres ; il obtint une forme plus élégante, on lui accorda une tête humaine propre à indiquer qu'il n'étoit pas ſans vie, & cette tête fut poſée ſur une colonne pyramidale qui marquoit ſon immobilité & ſa premiere nature, laquelle continua à caractériſer particuliérement le Dieu Terme.

Les Grecs devenus ſujets des Romains adopterent cette Divinité, & on en trouve de fréquents veſtiges ſur les médailles (*a*) frappées ſous les Empereurs, ſur-tout ſur celles d'Antonin, de Lucius Verus, de Commode & de Caracalla. Flatteurs & rampants autant par nature que par contrainte, ils n'eurent garde de manquer de profiter d'une idée ſi propre à faire l'éloge de l'Empire des Romains, avouant par cette figure ſymbolique qu'ils les regardoient comme les protecteurs des privileges & de la propriété des Domaines que Rome leur avoit laiſſé, comme par grace, en les ſoumettant à ſa domination.

(*a*) On voit ce type au revers de celles de Mitylene, de Nicomédie, de Thera, de Lesbos & de quelques autres Villes.



CHAPITRE QUINZIEME.

Des prodiges & des miracles attribués aux ſtatues.

LEs Poëtes d'Italie ont coutume de protéſter à la tête de leurs poéſies, que s'ils employent le langage du paganiſme, ils le font ſans préjudice de leur croyance. Faudra-t-il que je faſſe la même proteſtation en parlant des prodiges & des miracles opérés par les ſtatues? Je ne parle le langage des payens qu'à cauſe que je parle le langage de leurs Hiſtoriens.

Il ne faut pas regarder les ſtatues des Dieux du paganiſme, comme nous regardons celles dont notre religion nous permet de faire uſage. Figurons-nous un peuple qui croyoit une vertu divine & agiſſante dans ces objets de ſon culte. Figurons-nous des Prêtres ou pervertis par les idées populaires & devenus eux-mêmes peuple, ou attentifs à les mettre au profit de leur miniſtere. Figurons-nous des Princes & des Magiſtrats, ſouvent peuple eux-mêmes, & dont le grand principe étoit de cimenter les intérêts politiques par les idées établies de religion. Figurons-nous cette religion faiſant partie du gouvernement civil, où il n'étoit pas permis de délibérer ſur rien, ni de rien exécuter, ſans avoir conſulté les Oracles; où les prodiges & lès préſages qu'on en tiroit, n'étoient pas moins communs que les édits du Magiſtrat, où ils étoient des preuves de la part que la providence prenoit au bien public, des manifeſtations de la faveur des Dieux, des menaces des châtiments qu'ils alloient infliger, où enfin la choſe publique avoit plus de part à ces faveurs, & ces menaces, que les intérêts & le ſort des particuliers. Figurons-nous toutes ces choſes, & nous nous ferons une juſte idée du merveilleux que l'on débitoit au ſujet des ſtatues tant des Dieux que des Héros & même des hommes relevés par les vertus ou par la puiſſance au-deſſus des autres. Il ne s'agit pas d'examiner ſi ces merveilles & ces prodiges étoient réels, ſi

c'étoient des effets du préjugé ou de l'illusion ; il suffit qu'on les croyoit réels, & cette croyance produisoit sur les esprits les effets de la réalité. On peut appliquer à ceci la réflexion de Tite-Live au sujet de toutes les choses merveilleuses dans lesquelles la crédule superstition des anciens donnoit sans cesse. Qu'elles soient fausses ou vraisemblables n'importe, dit-il, il suffit qu'on les tint pour vraies.

On peut placer à la tête des prodiges des simulacres des Dieux, la maniere miraculeuse dont on les possédoit ou leur origine céleste. Nous avons vu que telle étoit celle de la Pallas qui fut à Troye le sujet de la grande contestation entre Ajax, Ulysse & Diomede, qui tous prétendoient avoir droit à ce saint trésor en récompense de leurs services. Les Grecs, ces Grecs si sages, & si fameux par leurs lumieres & leur philosophie, n'hésitoient point d'assurer que la statue de Diane d'Éphese, & même son temple, étoient tombés du ciel, ils n'avoient point d'autre tradition touchant sa fondation & ses fondateurs ; mais l'absurdité de cette fable ne fut pas moins une source inépuisable de dons & de richesses qui couloient de toutes parts dans ce sanctuaire. Diod. lib. V. & Dict. Cret.

L'Égypte possédoit le simulacre de Sérapis par une suite de prodiges éclatants. Il apparut à Ptolomée un jeune homme d'une beauté & d'une taille au-dessus de l'humaine, qui lui ordonna d'envoyer ses plus intimes confidents au Royaume de Pont pour en apporter sa statue, l'assurant qu'elle feroit le bonheur de son Royaume, & rendroit illustre la Ville où on la placeroit. Après cela ce jeune homme s'éleva dans le ciel. Frappé de cette vision, le Roi assembla les Prêtres Égyptiens, interpretes ordinaires des songes, & leur exposa le sien. Il n'en reçut aucune explication. Il demanda à Timothée, Athénien, souverain Pontife du temple d'Alexandrie, quel étoit le Dieu qu'il avoit vu en songe, & quel étoit le culte dont il vouloit être honoré ? Celui-ci ayant interrogé ceux qui voyageoient dans le Pont, apprit qu'auprès de Sinope il y avoit une statue fort respectée par les habitants ; comme Ptolomée plus occupé de ses plaisirs que des cérémonies de religion,

oublioit cette viſion ; la même figure lui apparut plus terrible qu'auparavant, le menaçant de le perdre lui & ſon Royaume s'il n'obéiſſoit : alors il envoya des Ambaſſadeurs & des préſents à Scydrothemis qui regnoit à Sinope avec ordre de conſulter l'Oracle d'Apollon à Délos. Ce Dieu leur répondit en termes clairs, qu'ils achevaſſent leur voyage, qu'ils rapportaſſent en Égypte la ſtatue de ſon pere. Sur l'indéciſion de Scydrothemis retenu par les menaces du peuple, le Dieu apparut à lui-même, & le menaça de le perdre s'il n'obéiſſoit ; il fut accablé coup ſur coup de divers malheurs & maladies ; enfin, quoique le peuple s'oppoſât à l'enlévement du Dieu, ſa ſtatue alla ſe placer d'elle-même dans le vaiſſeau des Égyptiens qui étoient dans le port, & arriva en trois jours à Alexandrie, où Ptolomée lui bâtit un temple.

Tacit. ann. lib. IV.

Les qualités ou vertus ſurnaturelles qu'on regardoit comme inhérentes à la matiere même dont les ſimulacres étoient fabriqués, contribuoient autrefois à la croyance vulgaire. La ſtatue de Memnon, élevée par Aménophis II. ſur les bords du Nil, étoit d'une pierre qui chaque jour au lever du ſoleil, frappée de ſes rayons, rendoit des ſons ſemblables à ceux d'une lyre. (a) Strabon dit les avoir entendus, mais il doute que le ſon vînt de la ſtatue, & ne voyant que du merveilleux, il ne prit aucunement garde au phyſique. On prétend qu'Adrien étant à Thebes avec Sabine ſa femme, fut auſſi témoin de ce prodige. C'eſt par cette raiſon qu'Homere dans ſon langage Poétique parle de cette Statue, comme ne manquant jamais de ſaluer l'aurore. On entendoit une merveille de cette eſpece ſur la pierre ſacrée où Apollon avoit dépoſé ſa lyre pour aider Théſée dans la conſtruction des murs d'Athenes ; touchée avec un caillou, elle

(a) Des voyageurs modernes m'ont aſſuré avoir été témoins de ce phénomene. Il n'eſt pas étonnant que dans des ſiecles où la croyance en la divinité du ſoleil étoit dominante, il fût regardé comme ſurnaturel, & que ce bruit fût trouvé harmonieux : mais dans un temps où la phyſique eſt mieux connue, il s'expliquera naturellement. La raréfaction de l'athmoſphere & la dilatation des ſolides cauſée par la chaleur des rayons du ſoleil, peuvent fournir d'autres exemples de cette nature, & ils ne ſeront point embellis par la prévention que fait naître la ſuperſtition.

raiſonnoit comme une lyre, & Pauſanias aſſure avoir été lui-même frappé de cet effet ſurprenant.

Il étoit bien rare que les ſtatues n'euſſent quelque part aux grands événements qui regardoient la nation ; les ſuccès heureux ou malheureux, le ſort des perſonnages qui jouoient des rôles, étoient ordinairement annoncés par elles ; elles donnoient des marques d'approbation ou déſapprobation des entrepriſes. Mitius Argien ayant été tué dans une émotion populaire, une Statue de bronze ſe renverſa ſur le meurtrier & l'écraſa. Les Theſſaliens ayant jetté dans la mer la ſtatue de Théagene parce qu'en tombant elle avoit écraſé un homme ; le territoire de cette Cité ſouffrit pendant quelques années une grande ſtérilité ; on conſulte l'Oracle de Delphes qui répond qu'il faut rappeller la ſtatue proſcrite ; repêchée & remiſe en place avec des honneurs divins, elle acquiert la réputation de guérir les maladies & de délivrer de la miſere, les peuples du voiſinage y accourent en foule & ſe font faire des images de cette ſtatue miraculeuſe. Les Athéniens prétendoient que certaines ſtatues qui étoient chez les Éginetes leur appartenoient comme ayant été faites d'un Olivier crû ſur leur territoire ; là-deſſus ils ſe mettent en devoir de les enlever; leur entrepriſe eſt arrêtée par un tonnerre horrible, & par un tremblement de terre qui rend les raviſſeurs aveugles & furieux, au point qu'ils ſe tuent les uns les autres. Si l'on en croit les Éginetes, ces ſtatues ſe mirent même à genoux pour réſiſter aux Athéniens, & depuis, elles demeurerent dans cette poſture. La mort d'Hieron, le Spartiate, à la bataille de Leuctres, fut annoncée par la chûte des yeux de ſa ſtatue arrivée quelque temps auparavant, comme la colonne de bronze d'Hieron, Tyran de Syracuſe, tomba d'elle-même le jour qu'il mourut. Enfin les Dieux vengoient par des prodiges terribles les ſacrileges que l'on commettoit contre leurs ſtatues. A la priſe de Carthage par les Romains, un ſcélérat ayant dépouillé Apollon de ſon habillement d'or, la vengeance du Dieu (*a*)

Plut. punition des maléfices.

Hérod. lib. V.

Plut. de Pih. Oracul.

(*a*) *Id egit ut ſacrilegæ manus inter fragmenta ejus abſciſſæ invenirentur.* Valer. Maxim. lib. I. cap. 2.

éclata en faisant trouver les mains du voleur coupées parmi les fragments de la statue : mais voici des miracles d'une autre espece.

Caramandre, élu par les Liguriens Capitaine contre les Marseillois, se détermine à faire la paix avec eux sur ce que la statue de Minerve, qu'on adoroit à Marseille, lui apparoit avec des regards menaçans. La mere d'Agathocles avoit fait placer une statue de pierre de son fils dans un bois sacré. Un essaim d'Abeilles alla déposer sa cire entre les jambes de cette statue, c'en fut assez pour faire prévoir aux Devins qu'Agathocles étoit destiné à une fortune brillante, & aux plus grands honneurs. Philippe méditant de subjuguer la Grece, voit en dormant que le Colosse de bronze érigé par les Amphictions dans le temple d'Apollon, devient plus grand & plus gros entre ses mains. C'est une preuve certaine qu'avec l'aide de Dieu son nom va acquérir une grande célébrité dans l'exécution de son entreprise : Alexandre menace Thebes de sa ruine ; on consulte l'Oracle, & entr'autres signes, une toile d'araignée en forme d'arc-en-ciel, fabriquée devant une statue de Cerès, trois mois avant le siége, est un garant d'un heureux succès contre les Thébains, succès qui est encore confirmé par une sueur abondante que jettent quelques statues des temples de la Ville. Une pareille sueur survenue au simulacre de bois d'Orphée dans la Ville de Libéthra auroit peut-être découragé ce conquérant de son expédition de Perse, si Aristande ne lui eût représenté que bien loin que cette sueur fût de mauvais augure, c'étoit plutôt une preuve que l'expédition qu'il méditoit feroit suer le front des Poëtes & des Chantres auxquels ses hauts faits fourniroient matiere à chanter. Ce qui arriva lorsque le Prince fit consulter l'Oracle de Jupiter Ammon pour savoir si ce Dieu étoit son pere, est moins équivoque que cette sueur. L'Oracle ne se déclara point par des paroles, dit Strabon, mais par un signe de consentement avec les sourcils.

Justin. lib. XLIII.

Diod. lib. XIX.

Diod. lib. X.

Idem lib. XVII.

Les Romains n'étoient pas moins crédules que les Grecs sur les prodiges des statues. Après la bataille de Cannes, Annibal marchant vers Rome par le pays des Sabins, on vit en différens temples des statues toutes dégoûtantes de sang. Pareil prodige arriva au Jupiter du

du mont Albain, & la couronne de la ſtatue de la Fortune tomba ſur ſes mains : tous accidents qui furent regardés comme funeſtes à la fortune de Rome, & qui firent que les Conſuls n'oſerent ſortir de la Ville qu'après avoir expié ces prodiges. Dans la détreſſe où l'on ſe trouva par les menaces de Coriolan, la ſtatue appellée de la Fortune des femmes, (*a*) prononça par deux fois ces paroles : *Femmes, vous m'avez conſacré par une dévotion agréable à Dieu.* Prodige qui ſurpaſſe toute la philoſophie de Plutarque lui-même ; car cherchant quelquefois de donner des raiſons naturelles des prétendus miracles des ſtatues, il dit à l'égard de celui-ci, qu'on eſt hors de toute poſſibilité d'en rendre raiſon. Lucullus après avoir pris la Ville de Sinope, pourſuivant l'épée à la main les Ciliciens qui s'embarquoient pour s'enfuir, fait un ſonge qui lui dit d'avancer, parce qu'Autolycus (*b*) vient à ſa rencontre pour s'aboucher avec lui : éveillé, il voit ſur le rivage la ſtatue d'Autolycus, faite par Stenides, renverſée, ſans que les fuyards euſſent eu le temps de la charger ſur les vaiſſeaux.

Plut. vie de Coriolan.

Plut. vie de Lucull.

A Rome les accidents qui arrivoient aux ſtatues, furent de tout temps regardés comme le langage des Dieux, ou comme des marques aſſurées de leur volonté. La ſtatue de Claudia, fameuſe Veſtale, qui avoit tiré avec ſa ceinture le vaiſſeau qui portoit à Rome le ſimulacre de Cybele, paſſoit pour avoir été conſacrée dans le temple de cette Déeſſe, parce qu'on regarda comme une choſe miraculeuſe que deux fois elle eût échappé à la fureur des flammes. La chûte du ſimulacre de la Vertu, arrivée ſous le conſulat d'Ap. Claudius (*c*) & de C. Norbanus, donna lieu à faire de fort mauvais augures.

Tacit. ann. lib. IV.

Dion. lib. XLVIII. 13. XLVI. 33.

Les circonſtances où l'on ſe trouva par les entrepriſes de Céſar, & ſous les Triumvirs, furent fécondes en ces ſortes de prodiges.

(*a*) Elle avoit été fabriquée de l'argent des femmes.

(*b*) Fondateur de Sinope & un des Héros qui accompagnerent Hercule contre les Amazones.

(*c*) L'an de Rome 716.

A son retour des Gaules, le Dictateur se disposant à combattre Pompée, les statues ne manquerent pas de suer sang & eau. Une palme qui s'éleva tout d'un coup d'un pavé solide dans le temple de la Victoire des Traliens, & dont les branches allerent embrasser le piedestal de sa statue, fut un présage de la victoire de Pharsale. Le jour du combat, celle de la Victoire qui étoit dans le temple de Minerve en Élide, regardant celle de la Déesse, se tourna tout-à-coup du côté de la porte : prodige qui se renouvella à l'avénement de Vespasien au trône. Le moment où se tramoit l'assassinat de ce premier tyran de Rome, étoit trop intéressant pour n'être pas marqué par quelque prodige; il le fut en effet par la chûte de sa statue qui se brisa à ses pieds, comme il sortoit de son vestibule. Prodige qu'annonça aussi la défaite & la mort du Consul Vibius Pansa durant la guerre de Modene. Plutarque fait sentir qu'une preuve que cet assassinat fut conduit par un Dieu, c'est qu'il fut effectué auprès de la statue de Pompée, comme si César y eut été amené pour expier la mort de son concurrent, & comme une victime immolée à ses pieds. Lorsqu'après cette mort les Triumvirs eurent fait le traité de partage, entr'autres preuves du mécontentement des Dieux, on vit les statues mêmes des hommes illustres suer du sang.

App. Alex. lib. II. de bel. civil.
Plut. vie de César.
Plin. lib. XXVII. 25.
Tacit. ann. LXXXVII. 3.
Dion. lib. XLIV. 18.
Dion. lib. XLVI. 33.
Plut. vie de Cés.
App. de bell. civ. lib. IV.

Auguste & Antoine devinrent des personnages trop importants pour que leur sort ne fût pas annoncé par des prodiges. Lors de la défaite du second, une statue de pierre qui étoit à Albane, jetta plusieurs gouttes de sang; & la foudre ayant frappé la statue du premier dans le Capitole, la lettre *C* du nom de César, marquant chez les Latins le nombre centénaire, étant effacée, fit prédire aux Devins que cent jours après il devoit participer à la divinité, puisqu'*Ésar* qui restoit, signifioit Dieu en langue Étrusque.

Dion. in Aug. lib.

La foudre ne tomboit jamais auprès d'une statue, sans que cet accident fût regardé comme un mauvais augure : Dion est riche en ces sortes d'exemples. C'est dans cet auteur qu'on lit qu'une calamité publique fut annoncée par un coup de foudre qui enleva la lance de la main du même Empereur, & que le sort d'Antoine

à la bataille d'Actium, le fut par un pareil coup qui endommagea sa statue, ainsi que celle de Cléopatre, que les Athéniens avoient élevées dans leur forteresse en forme de divinité.

Sous les successeurs d'Auguste on continua de donner la même importance à ces sortes d'accidents. Le Sénat changea le nom du mont Célius en celui de mont Auguste, uniquement sur ce que le feu ayant consumé tous les bâtiments d'alentour, il n'avoit épargné que la statue de Tibere, placée dans la maison du Sénateur Junius. La chûte de celle de Janus fut regardée comme un présage de la mort de Germanicus. Séjan eut des pressentiments de sa prochaine disgrace, dès qu'on lui eût rapporté qu'il sortoit de la fumée de sa statue; & un gros serpent qu'on y trouva dans le creux, lorsqu'on lui ôta la tête pour connoître la cause de cet accident, ne fit qu'augmenter ses allarmes. La ruine de Camalodum, colonie romaine en Angleterre, fut annoncée par un renversement subit de la statue de la Victoire, comme si elle eut voulu abandonner la place aux ennemis, dit Tacite. Un peu avant la mort de Caracalla, le Mars triomphal représentant cet Empereur, tomba de lui-même. Durant les factions d'Othon & de Vitellius tout le monde vit que la Victoire qui étoit sur un char au Capitole, laissa aller les rênes qu'elle tenoit dans ses mains, comme n'en pouvant plus être la maîtresse. On eut beau remettre sur pied les statues du second de ces tyrans, les jambes (*a*) se briserent chaque fois qu'on les rétablit, & la couronne dont sa tête étoit ceinte, annonça par sa chûte celle de sa fortune. Vespasien dans la guerre Judaïque prit pour un bon augure que la statue de Jules-César, laquelle étoit dans une Isle du Tibre, & n'avoit jamais été ébranlée ni par violence de vent ni par tremblement de terre, fût vue se tourner d'elle-même en plein jour clair & serein vers l'orient. On prétendoit que le jour de la bataille entre les partis de Domitien & d'Antoine, Président de la Germanie su-

Tacit. ann. lib. IV.

Idem in Tiber.

Tacit. ann. XIV.

Idem in Caracal.

Plut. vie d'Othon.

Suet. in Vesp lib. V. & Tacit. ann. lib. I.

(*a*) *Ipso movente statuæ æquestres cum plurifariam ei ponerentur fractis repente cruribus pariter corruerunt.* Suet. in Vitel. cap. IX.

périeure, on avoit vu un aigle embrasser avec ses aîles la statue de l'Empereur, faire des cris de joie, & après la mort d'Antoine emporter la tête du vaincu. Ce fut un signe de la mort de Sévere que la foudre eût frappé sa statue qui étoit près de la porte du palais par laquelle il devoit sortir pour son expédition d'Angleterre, en effaçant trois lettres de son nom. L'empire futur, mais passager de Diadumene fut prédit, lorsqu'un aigle enleva son chapeau & le mit sur une statue étrangere. Enfin un pigeon qui s'avisa de voler autour de la statue de Macrin dans le temps que le Sénat faisoit lecture de la premiere lettre que cet Empereur lui écrivit, fut pris pour une marque du destin de son regne; comme un aigle qui se posa sur la statue de Niger, le fut de celui de cet Empereur : car rien de ce qui arrivoit aux statues, auprès des statues & dans les statues ne pouvoit être indifférent.

Suet. in Domit. lib. V.

Xiphil. in Sever.

Lampr. in ejus vit. cap. V.

Xiphil. lib. LVIII.

Nous avons dit que lorsque la foudre les frappoit, cet accident étoit regardé comme un mauvais augure; il faut pourtant remarquer qu'on l'interprétoit quelquefois en bonne part, selon le bon plaisir des Aruspices. Les statues de Tacite & de Florien ayant été brisées par la foudre, ils répondirent qu'il devoit sortir de leur famille un Empereur en ligne masculine ou féminine, qui donneroit la loi aux Parthes, aux Perses, aux Francs, aux Allemands, & jusqu'à l'Afrique & à la Taprobane; que cet Empereur paroîtroit mille ans après la ruine des statues causée par cette foudre. L'image de Probus ayant été touchée de la foudre à Vérone, de maniere que sa prétexte changea de couleur, les Aruspices répondirent que ses descendants paroîtroient avec tant de splendeur dans le sénat, qu'ils parviendroient tous aux honneurs suprêmes : prédiction, dit Vopisque, dont on ne voit encore aucun effet.

Vopisc. lib. II.

Vopisc. in vit. Prob. lib. XXIV.

Les anciens avoient coutume de chercher à expier les malheurs pronostiqués par la chûte de la foudre. On en voit un exemple remarquable à l'occasion de celle qui tomba à Rome auprès de la statue de l'illustre Coclès dans les Comices. On fit venir d'Étrurie des Aruspices qui conseillerent de transporter cette statue

dans un lieu moins apparent & à couvert des rayons du ſoleil ; mais s'étant fait ſoupçonner par là d'être ennemis de Rome, & ayant avoué leur perfidie, ils furent mis à mort, & la ſtatue fut établie dans un lieu diſtingué ; (*a*) ce qui tourna à la proſpérité de la République.

Mais comment pluſieurs de ces choſes extraordinaires s'opéroient-elles, ou comment parvenoit-on à les faire croire, ſi effectivement elles ne s'opéroient point ?

Je dirai d'abord que la plupart du temps ce qu'on regardoit comme un prodige ne l'étoit point, que c'étoit une choſe toute naturelle, une choſe qui n'avoit nul rapport, nulle liaiſon avec les événements ; c'eſt ce qu'il faut dire ſur-tout de ces prétendues ſueurs des ſtatues. Quelqu'enclin que fût Plutarque à croire le merveilleux, il parle quelquefois des faits de cette nature d'une maniere à faire entendre qu'il ne les croyoit pas, les laiſſant pour ce qu'ils ſont, parce qu'on ne les peut, dit-il, ni nier, ni réfuter ; il convient que l'humidité des ſtatues peut avoir fait couler des gouttes ſemblables au ſang, lorſque la pierre & le bois auront contracté une certaine moiſiſſure, laquelle peut avoir pris de la couleur ſoit de la matiere, ſoit de l'air qui l'environne. Il accorde auſſi comme poſſible que des ſtatues rendent un ſon ſemblable à un gémiſſement, à un ſoupir, au moyen de quelques fentes, de quelques ruptures ou ſéparation des parties, qui ſe font au dedans. Ce ſont les termes dans leſquels cet auteur s'exprime. Plut. vie de Camille.

Quoi qu'il en ſoit de ces explications de Plutarque, il eſt certain que l'on prenoit fort peu de précaution pour vérifier les faits: ſouvent même il auroit été dangereux de paroître en douter, puiſque ces faits intéreſſoient la religion, les Prêtres, ſouvent l'État, & plus ſouvent encore les premiers perſonnages de l'État qui avoient ordinairement les oracles à leur bienſéance. Ajoutons qu'un accident arrivé à une ſtatue dans un temps indifférent ne devenoit merveilleux qu'après coup, & parce qu'il plaiſoit de le

(*a*) *Eaque res benè & proſperè Reipublicæ ceſſit.*

rapporter à un événement qui furvenoit : rapport où il y avoit plus d'arbitraire, plus d'illufoire que de l'extraordinaire ou du réel.

Au furplus il étoit d'autant plus facile d'en impofer que les fimulacres étoient ordinairement placés dans des temples fort obfcurs, & que les Prêtres avoient grand foin de les dérober aux yeux du peuple. Paufanias dit qu'on ne laiffoit jamais voir, excepté à ceux qui étoient initiés aux myfteres, celui de l'antre de Trophonius, qu'on ne l'approchoit même qu'avec une vénération extrême, & on ufoit de la même précaution dans d'autres fanctuaires, comme cela fe pratique encore dans les temples (*a*) des idolâtres de l'Inde : de forte que par l'impreffion que ce qui eft regardé comme religion, fait ordinairement fur l'efprit, on étoit déja frappé & prefque perfuadé avant de n'avoir encore rien vu, ni entendu.

Paufan. in Beot.

Une autre fource de miracles étoient des ftatues compofées intérieurement de parties mobiles, au moyen de certains nerfs, ou de l'aimant & du mercure. Ariftote parle de ces fortes de ftatues, que l'on mettoit en mouvement avec des fils qu'on tiroit fécrétement. (*b*) On peut rappeller ici celle d'Albert le grand, brifée par S. Thomas d'Aquin d'un coup de bâton, laquelle prononçoit certains mots en vertu de l'ébranlement intérieur que l'air donnoit à fes refforts cachés.

C'eft par des moyens de cette nature que les oracles de Jupiter Ammon ne fe rendoient pas par des paroles, mais par des fi-

(*a*) Tavernier rapporte que le temple de Bezoar ne reçoit du jour que par la porte, qu'il s'avança un jour comme à tâtons derriere la ftatue où il découvrit un trou par lequel un homme pouvoit entrer & qui devoit fervir de niche aux Prêtres pour faire parler l'Idole par leur bouche ; il ajoute qu'il ne put être fi prompt que celui qui étoit allé chercher de l'eau, ne le trouvât dans la pagode, mais qu'après en avoir reçu quelques injures avec reproche d'avoir profané la fainteté du temple, il n'eut pas de peine de l'appaifer en lui mettant deux roupies en main. *Hift. Génér. des Voyag. tom. XXXVI. in*-12.

(*b*) *In ligneolis figuris geftus movent quando filum membri quod agitari folet, traxerint.* Arift. de mundo.

gnes des yeux & des sourcils. On voyoit le même jeu à Hiérapolis, & suivant Eusebe & Rufin, le Jupiter Phlius rendoit les siens par la vertu de ses ressorts secrets. Les statues de la Victoire portant des trophées, dont parle Plutarque, se mettoient en mouvement par certains nerfs, ou par la force de l'aimant avec le fer qu'elles avoient intérieurement. Claudien parle d'une statue de Mars de fer & d'une de Vénus d'aimant qui étoient construites de façon qu'elles s'embrassoient mutuellement. Il est question dans Ovide de pareilles machines qui étoient à la porte du temple de Mars Vengeur.

Macrob. Satur. lib. I. c. 3.
Hist. Eccl. lib. IX.
Ovid. lib. II. Tristium.

On sait qu'il y avoit des statues construites en dedans de maniere à pouvoir y mettre de l'eau & du feu, pour les faire suer au gré des Prêtres. Celle de métal de Bustericus, (*a*) Dieu des Saxons, étoit ainsi fabriquée, creuse en dedans elle pouvoit contenir une cruche d'eau. Il y avoit deux trous, l'un au crâne, & l'autre à la bouche qui se fermoient par des chevilles. On remplissoit d'eau le corps du simulacre, sur la tête duquel on mettoit ensuite des charbons ardents dont la chaleur faisoit suer l'idole de toutes parts : le Dieu dont la figure étoit celle d'un enfant en colere, & dont le regard étoit menaçant, sembloit alors aux yeux de ses adorateurs crédules & intimidés, vomir des flammes par la bouche & par le sommet de la tête.

On sait enfin qu'on pratiquoit des souterreins dans la construction des temples, par lesquels on parvenoit aux lieux où étoient placées les statues des Dieux, auxquels on faisoit rendre des oracles. Ces sortes de routes secretes sont encore connoissables dans le temple appellé de Diane à Nismes, & ce que raconte Tavernier de l'idole & du temple de Bezoar dans les Indes, fait voir que c'étoit là une ressource générale de l'imposture des prêtres ido-

Voyez la note ci-dessus.

(*a*) La statue fut trouvée il y a environ 200 ans dans la Citadelle de Rottembourg. Elle est d'un métal inconnu, sa hauteur est de cinq pieds & demi environ, sa circonférence a un tiers de plus, sa figure représente un enfant de dix ans. On lui voit la main droite posée sur sa tête, & l'autre sur sa cuisse. *Voy. Antiq. Ger.* 1761.

lâtres. C'eſt par toutes ces différentes eſpeces de ſupercheries, remarque Caſſiodore, que l'on tiroit des mouvements, qu'on faiſoit rendre des ſons, (*a*) & prononcer des paroles à des machines dénuées de ſens & de leur nature immobiles. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on n'eût jamais pu faire de pareils reproches dans une religion dont le culte ſimple, ſincere & éclairé par la vérité ſuprême, n'a pas beſoin d'impoſture & de fables (*b*) pour autoriſer la vénération

(*a*) *Motu & ſono vel locutione mechaniſma facit muta cantare, inſenſata vivere, immobilia moveri.* Caſſiod. I. Varriar. 45.

(*b*) Il eſt rapporté dans l'hiſtoire de la conquête des Iſles Canaries, qu'à Ténérife on rencontre une petite chapelle pratiquée dans une caverne obſcure, où l'on ne voit qu'une ſtatue de la Vierge que les Inſulaires nomment Notre-Dame de la Chandeleur, & où ils vont preſque tous en pélerinage au moins une fois dans la vie: qu'ils en racontent un nombre infini de miracles, leſquels, quelqu'incroyables qu'ils ſoient, il ſeroit dangereux à un étranger d'en rien conteſter. Les habitants de l'Iſle ne manquent pas de certifier qu'ils ont vu dans la caverne cette ſainte image trempée de ſueur & les cheveux mouillés, dans le temps que des matelots aſſurent l'avoir vue venir ſur les dunes & forcer les voiles au milieu d'une tempête. Ils aſſurent encore qu'en 1390, un berger découvrit cette ſtatue placée ſur une grande pierre, que ſes chevres en furent effrayées, & le berger croyant que c'étoit une femme, lui fit ſigne de s'éloigner, n'étant pas permis à un homme de parler à une femme dans la ſolitude: voyant qu'elle ne s'éloignoit pas, il prit une pierre dans le deſſein de la lui jetter, mais auſſitôt ſon bras fut pétrifié. Un autre Pâtre témoin du malheur arrivé à ſon camarade, s'approcha de la ſtatue armé d'une pierre tranchante, déterminé à lui fendre la tête, mais il ſe bleſſa lui-même au lieu de frapper la femme prétendue; ſa colere s'accrut, il voulut porter un ſecond coup & il ſe bleſſa encore lui-même. Alors les deux bergers allerent vers le Roi, l'un le bras roide, l'autre la main déchirée, &. racontenrent leur aventure. Le Roi & ſon conſeil allerent vers la caverne. Le Prince ordonna que la ſtatue fût tranſportée ſur le champ dans ſon palais. Les bergers effrayés n'oſoient exécuter cet ordre, ils s'avancerent cependant, & à peine eurent-ils porté l'un ſon bras, l'autre ſa main ſur cette merveilleuſe pierre, qu'ils furent auſſitôt guéris. Le Prince émerveillé de ce nouveau prodige, jugeant qu'une telle ſtatue n'étoit pas faite pour être maniée par des payſans groſſiers, & ne doutant pas qu'elle ne fût venue du ciel, la prit lui-même aidé de ſes courtiſans, mais à peine eurent-ils fait cent pas qu'elle devint ſi lourde, & d'un poids ſi accablant qu'il ne fut pas poſſible de la tranſporter. Le Prince alors ſe proſternant conjura la ſtatue de vouloir bien ſouffrir qu'on la portât plus loin: elle fit ſigne qu'elle y conſentoit, & devint ſi légere qu'on l'enleva ſans effort, & on la tranſporta 1500 pas de là. Ce qu'il y a de plus prodigieux dans ce récit, c'eſt que cette ſtatue qu'on

ration légitime que l'on doit aux images pieuſes. Dans le paganiſme le peuple ne ſe doutant pas ſeulement de ces ſupercheries, ne voyoit que les effets de la puiſſance des Dieux & les vertus de leurs ſimulacres, envers leſquels nous le verrons bientôt donner les marques de la confiance la plus aveugle, après que nous aurons conſidéré combien on étoit ſoutenu en cela par les pratiques introduites & ſuivies par la politique.

---

avoit pris pour une femme, n'a tout au plus que trois pieds de hauteur; elle eſt d'une figure peu agréable, prodigieuſement rocailleuſe & baſanée. Son vêtement eſt d'une étoffe bleue, & elle tient à la main des langes de couleur verte; on perſuade au peuple, qui le repete avec beaucoup de confiance, que la veille de la Purification, les Miniſtres des autels voyent un nombre prodigieux de cierges allumés qui vont tous ſeuls pendant la nuit en proceſſion autour de la caverne. Ce miracle annuel produit à la Chapelle une très-grande quantité de bougies qui appartiennent de droit au Chapelain, les *ex voto* & les dons des matelots & des Inſulaires rendent cette Chapelle plus riche que toutes les Egliſes enſemble des ſept Iſles Canaries.





CHAPITRE SEIZIEME.

Principes de politique & de religion touchant la possession & la privation des statues des Dieux.

Comme les simulacres des Dieux qu'on possédoit, étoient regardés comme des gages de leur protection & des garants de la sûreté publique, on faisoit dépendre de leur conservation le sort d'une ville & d'une nation. Le Palladium tenu à Troye comme le plus sûr garant de son salut, porté à Rome dans le temple de Vesta, y fut regardé du même œil par les Romains.

Cic. Philip. II.

Les oracles ne manquoient pas d'entretenir l'attachement qu'on avoit pour les saints simulacres. Lorsque les Ioniens envoyerent enlever ceux des anciens autels d'Hélix en Achaïe, on refusa de les laisser transporter à cause d'un ancien oracle qui menaçoit les Hélixéens de leur ruine, lorsque les Ioniens sacrifieroient sur les autels de Neptune.

Diod. Lib. XV.

On cherchoit en conséquence d'éloigner les ravisseurs par des menaces & des craintes de punition subite. Les habitants de Pellenes tenoient toujours la statue de Diane enfermée, & quand la Prêtresse la portoit en procession, personne ne devoit seulement la regarder en face, parce que la vue, disoit-on, n'en étoit pas seulement terrible & dangereuse; mais par-tout où elle passeroit, elle rendroit les terres stériles & feroit tomber tous les fruits. On disoit encore que quelqu'un ayant touché la statue de la même Déesse, surnommée Anaïtide, il fut saisi d'un aveuglement subit & d'une maladie dont il expira. Lucullus profitant de ces sortes de croyances, eut soin de faire regarder la tempête essuyée par la flotte de Mithridate, comme un effet du courroux de Diane, dont la statue avoit été enlevée dans la ville de Priapus par ce Roi barbare.

Plut. vie d'Aratus.

Mais c'eſt dans les temps de guerre ſur-tout que l'on trouve des preuves de l'extrême confiance qu'on avoit dans les images des Dieux. Lorſqu'une Ville étoit aſſiégée, leur conſervation & leur enlevement faiſoient également un des grands moyens de la défenſe & de la conquête. Pendant le ſiege de Tyr par Alexandre, quelque Citoyen prétendant avoir vu la ſtatue d'Apollon qui déclaroit qu'il les alloit quitter, on prit le parti d'attacher ce Dieu avec des chaînes d'or à celle d'Hercule, patron principal de la Ville, & on cloua ſon coloſſe à grands coups de maillets ſur ſon piedeſtal. Auſſi ces précautions n'ayant point empêché la priſe de Tyr, ſon malheur fut attribué à l'inclination ſinguliere d'Apollon pour le vainqueur; ce qui fit donner à ſa ſtatue le ſurnom de Philo-Alexandre : & les Grecs de leur côté ne manquerent pas de lui marquer leur reconnoiſſance par des ſacrifices ſolemnels, faits à ſes pieds. On voyoit encore des traces de cette ancienne croyance à Conſtantinople du temps du jeune Conſtantin. Sa ſtatue y étoit regardée comme un gage de la conſervation de cette Ville; mais pour la rendre légitime & exempte d'idolâtrie, on prit la précaution d'y enfermer une particule de la Sainte Croix.

Plutarque. vie d'Alex. Diod. lib. XIII.

Comme on ne négligeoit rien pour conſerver la poſſeſſion de ces gages ſacrés de la ſûreté publique, les ennemis n'oublioient rien pour en priver les poſſeſſeurs. Mais comme le principe généralement reçu que la Divinité réſidoit dans la ſtatue même qui la repréſentoit, auroit dû faire regarder ces enlevements comme des ſacrileges, un autre principe de religion venoit mettre les conquérants à leur aiſe; c'étoit que les vaincus perdoient le droit qu'ils avoient à la protection de leurs Dieux.

C'eſt en conſéquence de ce principe qu'on établit la doctrine des évocations des Dieux tutélaires des Villes, qui conſiſtoient en certaines prieres & cérémonies, en vertu deſquelles les Dieux étoient cenſés abandonner leurs ſtatues & leurs temples. Après ces prieres & ces cérémonies, le vainqueur pouvoit enlever les ſimulacres & piller le temple ſans crainte de le violer.

Il paroît que ces dépouillements furent une maxime générale de tous les conquérants. Les Grecs usoient de ce prétendu droit contre les Villes qu'ils soumettoient. Un de leur premier soin après la chûte de Troye, fut d'enlever le simulacre de Jupiter Hercé. Les Cizifeniens dans une pareille occasion, emporterent celui de Diane Dindiméene chez les Proconésiens, & Cléomene ayant pris la Ville de Mégapolis, envoya à Sparte les statues & les images de ses temples.

Plut. vie de Cléom.

Xerxès, fils de Darius, tant blâmé par les Grecs pour un pareil sacrilege, ne fit donc que suivre le droit commun du vainqueur, lorsqu'il enleva à Athenes les statues de Diane & d'Apollon, pour les transporter dans le pays de sa domination. Cambyse usa du même droit dans les temples d'Égypte, les dépouillant de presque toutes leurs divinités, dont Ptolomée dans sa conquête de l'Assyrie trouva encore 250 qu'il remporta en Égypte, & c'est la plus grande joie que ressentirent les Égyptiens, en voyant la longue captivité de leurs Dieux terminée, ce qui fit donner à leur libérateur le nom d'Évergetes.

Pauf. Atti. lib. I.

Id. Arcad. lib. VIII.

La même maxime fut suivie par les Romains; mais ils paroissent avoir mis quelque façon de plus dans ces sortes de dépouillements, & de n'avoir pas voulu que l'on crût qu'on les abandonnoit au gré de leurs Capitaines. Les Ambraciotes s'étant plaint dans le Sénat que M. Fulvius (*a*) eût fait arracher leurs Dieux des temples; à son retour à Rome, la chose fut envoyée par le Sénat devant le College des Pontifes, afin qu'ils décidassent de ce qui seroit de raison; car en vertu d'un Sénatus-consulte fait à la prise de Capoue, durant la guerre contre Annibal, toutes les causes regardant les dépouillements de cette nature, devoient être renvoyées devant ce tribunal. (*b*)

(*a*) *De signis cùm M. Fulvius Romam revertisset, placere ad Collegium Pontificum referri, & quod ii censuissent fieri.* Tite-Live XXXVIII. 44.

(*b*) *Signa statuæ, &c. quæ capta de hostibus dicerentur, quæ eorum sacra & profana essent, ad Pontificum Collegium rejecerunt.*

Cependant les Capitaines n'exerçoient pas moins ce prétendu droit du vainqueur. A la prise de Tarente, Fabius Maximus enleve le Colosse d'Hercule & le transporte au Capitole. Furius Camillus à la prise de Veïes, après avoir sacrifié devant la statue de Junon, la prie de venir douce & propice, dit Plutarque, habiter à Rome avec les autres Dieux qui avoient pris cette Ville sous leur protection, & la statue ne manqua pas de donner une réponse favorable, selon quelques-uns, par un signe de tête, & selon quelques-autres témoins plus hardis, par un *oui* qui passa pour constant dans l'armée. Après la prise de Carthage, Scipion dépouille les temples par droit de représailles, faisant notifier aux peuples de Sicile qu'ils peuvent emporter tous les monuments sacrés enlevés ci-devant chez eux par les Carthaginois : les statues d'Apollon & des autres Dieux de Carthage sont envoyées enchaînées à Rome & mises au nombre des trophées.

Plutar. vie de Fab.

Plutar. vie de Fur-Cam.

Plut. vie de Flav. & App. Alexa. de bell. Cart.

Sous les Empereurs on continua de traiter avec la même inhumanité les Villes conquises. Auguste après la défaite d'Antoine, enleve les simulacres des Dieux de l'Arcadie, ainsi que des autres contrées de la Grece qui avoient suivi le parti de son concurrent. Néron fit transporter à Rome la fameuse statue du Cupidon des Thespiens, quoique déja enlevée une fois par Cassius, elle leur eût été rendue par Claude. Le temple de Delphes fut sur-tout saccagé par ordre de cet Empereur.

Pausan. in Arcad.

Id. in Beo.

Id. in Phocic.

Il n'est pas indifférent de remarquer ici que la même barbare politique a été suivie par presque toutes les nations connues, comme si c'eût été de la nature de la guerre, de sévir à la fois contre les Dieux, contre la religion & contre l'État. En effet l'histoire des Indes nous apprend que *Xixivarom Melitay*, qui avoit regné heureusement sur l'Empire des Indes, après avoir vaincu 27 Rois qui s'étoient ligués contre lui, leur enleva tous leurs Dieux : le voyageur Pinto qui les vit encore enchaînés, (*a*) nous apprend

(*a*) Il dit avoir vu 80 grandes Idoles, & quantité de petites prosternées devant les grandes toutes attachées à des chaînes de fer avec de gros colliers, & quelques-unes

que les peuples dépouillés de leurs Dieux ne pouvant ſupporter cette humiliation ; s'étoient déja révoltés pluſieurs fois pour les revendiquer, qu'ils renouvelloient chaque année les vœux qu'ils avoient fait de ne célébrer aucune fête dans leurs temples juſqu'à la délivrance de ces objets chéris de leur culte. C'eſt dans le même voyageur que l'on voit que le Roi *Préehau Guiminian* tenoit enchaînés par le cou 83 Dieux enlevés dans la derniere guerre, & qu'il devoit les conduire en triomphe à ſon entrée dans ſa capitale. Il vit encore à la Chine 360 Dieux repréſentant les 360 jours de l'année, que le Kam de Tartarie avoit fait enlever du grand temple de la Ville de *Xipoton* & tranſporter à la chapelle des Rois de la Chine, pour triompher d'eux lorſqu'il s'en retourneroit dans ſa patrie, étant important, diſoit-il, que tout le monde ſût qu'il avoit rendu captif le Dieu même de ſes ennemis. La politique des Incas fut la même à cet égard : dans le temple de Cuſco on voyoit comme en trophée toutes les idoles des peuples ſubjugués par ces monarques du Pérou.

Hiſt. Gén. des Voyag. t. IV. in 12 lib. VI. pag. 481.

Perſuadés de la puiſſance de ces divinités matérielles, en feignant par politique de l'être, les anciens conquérants ſe firent quelquefois un point de religion de n'y point toucher ou de les rétablir dans les lieux où elles étoient honorées. Datis, capitaine de Darius, après la bataille de Marathon ayant trouvé dans un vaiſſeau Phénicien un ſimulacre d'Apollon, il s'enquit dans quel temps il avoit été pris, & alla le remettre lui-même à Délos, recommandant aux Déliens de le rendre aux Thébains auxquels il avoit été enlevé. Hérodote raconte les particularités du rétabliſſement de ce ſimulacre, qui n'eut lieu que vingt ans après. Il fut précédé par un avertiſſement de l'oracle : les Thébains allerent eux-mêmes le réclamer & le chercher enſuite en cérémonie. Après la défaite d'Annibal, les Romains rendirent au temple de

App. Alex. de bel. Cart.

avec des menottes pour marquer leur captivité. Le même voyageur nous apprend que ces ſortes de ſpectacles ſont fréquents aux Indes & à la Chine. *Hiſt. Gén. des Voyag. tom. XXXV. in-12.*

Proserpine des Locriens les simulacres & autres effets que Pleminius en avoit enlevé, & firent mourir le ravisseur.

On se déterminoit quelquefois d'autant plus aisément à ne pas enlever les Dieux d'une Ville prise, que bien loin de les regarder comme ses protecteurs, on les jugeoit ses ennemis, puisqu'ils ne l'avoient point protégée. C'est par ce principe que Fabius à la prise de Tarente, répondit au Greffier de la Ville, qui demandoit ce qu'il ordonnoit qu'on fît des statues & des images des Dieux: laissons aux Tarentins leurs Dieux couronnés. Plutar. de Notab. & vie de Fabius.

Le respect & la vénération avec lesquels on traitoit les statues ainsi enlevées, répondoient souvent à la haute idée qu'on avoit de leur pouvoir. Les Éginetes ayant ravi celles de Damias & d'Auxentius aux Épidauriens contre lesquels ils s'étoient révoltés, instituerent aussi-tôt des Prêtres & des sacrifices en leur honneur. Herod. lib. V. Camille (*a*) sachant qu'il n'y avoit que certains Prêtres qui eussent la permission de toucher la statue de Junon qu'il vouloit enlever à Veïes, choisit dans l'armée les jeunes gens les mieux faits, lesquels après s'être bien purifiés & vêtus de robes blanches, s'approcherent de la statue avec beaucoup de respect, & l'apporterent à Rome en grande cérémonie.

Cependant un certain esprit de libertinage faisoit quelquefois oublier les égards dus aux choses saintes, & traiter cavaliérement les statues enlevées aux vaincus. On voit dans Pline qu'un soldat de l'armée d'Antoine durant la guerre contre les Parthes, Plin. XXXIII. 4. avoit furtivement enlevé la statue d'or de Diane Anaïtide, qui passoit pour rendre aveugles ceux qui la touchoient. Ce soldat établi depuis à Bologne, donnoit un jour à souper à Auguste, & le discours étant tombé sur ce riche vol & sur le pouvoir de cette

(*a*) *Namque delecti ex omni exercitu juvenes, purè lotis corporibus, candidâ veste, quibus deportanda Romam Regina Juno assignata erat, venerabundi Templum iniere; primo religiosè admoventes manus: quod id signum more Hetrusco nisi certæ gentis Sacerdos attrectare non esset solitus.* Tite-Live Dec. I. lib V.

Divinité. C'eſt moi, dit-il, qui l'ai enlevée ; elle m'a enrichi. Céſar mange une cuiſſe de cette Déeſſe & ne s'en porte pas moins bien : mais ces traits de libertinage & d'impiété ne détruiſoient point les maximes de reſpect, en vertu duquel on rendoit des honneurs de toute eſpece aux ſimulacres des Dieux.





CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

Des marques de respect & des honneurs qu'on rendoit aux statues des Dieux, & des prérogatives dont on les faisoit jouir.

LEs honneurs qu'on rendoit aux simulacres des Dieux étoient ou publics, c'est-à-dire autorisés par la loi, ou particuliers & inspirés par la seule dévotion des particuliers.

On peut mettre à la tête des honneurs & des prérogatives que la loi accordoit aux statues des Dieux, d'être regardées comme des asyles inviolables. Plus les nations furent sauvages, & plus on les vit mettre la confiance de leur salut dans ces Dieux matériels, sur-tout dans les périls de la guerre; (*a*) car comme le gouvernement des peuplades naissantes est ordinairement la Théocratie, le Dieu tutélaire qu'elles ont choisi, doit être regardé comme le refuge commun dans tous les cas périlleux & qui paroissent surpasser la force & les ressources humaines. L'histoire fournit une infinité de ces sortes de cas durant les guerres entre les premiers Grecs.

Mais ce droit attribué aux statues est trop connu pour nous arrêter, & on peut voir là-dessus ce que j'en ai dit dans mon Traité des Asyles. Il suffira de remarquer en général, que de près ou de loin qu'on tînt à certaines statues, on avoit droit de se croire en sûreté, & je me contenterai de citer ici un exemple qui en vaut plusieurs.

Les Athéniens poursuivis pour le meurtre de Ceylon, ne se contentent pas de se réfugier dans le temple; mais ils attachent

(*a*) Reggeveen, voyageur Hollandois, dit que les habitans de l'Isle de Pâques aux Terres Australes, ne portant point d'armes, en cas d'attaque ont recours à leurs Idoles pour toute défense. *Hist. des Voyag. tom. XVII. in-4to. pag.* 520.

un fil à la ſtatue de la Déeſſe, qu'ils tiennent en main pendant l'interrogatoire que leur fait ſubir l'Archonte Mégaclès qui doit les juger. Ce ne fut que lorſque le fil ſe fut malheureuſement rompu, qu'on ſe ſaiſit d'eux comme abandonnés à la vengeance par la Déeſſe elle-même.

Plutar. vie de Solon.

Les Villes & les peuples honoroient les ſtatues de leurs Dieux tutélaires en en faiſant graver l'image ſur leurs monnoies avec toute la reſſemblance poſſible, avec le ſimulacre qu'on adoroit dans le temple. Les médailles nous préſentent par cette raiſon les images de la Diane d'Épheſe & de la Vénus de Gnide, tels que Lucien les décrit : c'eſt par-là que l'on voit que l'Hercule de Philippopolis en Thrace étoit parfaitement ſemblable à l'Hercule Farneſe.

Voyez les méd. de Caracalla & de Gordien pie.

L'attachement & le reſpect qu'on devoit aux Divinités, les rendoient inaliénables. Cicéron remarque qu'il n'arriva jamais qu'une Ville eût vendu une ſtatue ou un tableau de ſes Dieux. Les grandes ſommes que le Roi Nicomede offrit aux Gnidiens, d'ailleurs obérés de dettes, pour la ſtatue de leur Vénus, ne furent point capables de les tenter.

Les cérémonies pratiquées pour honorer les Idoles, étoient ſans nombre. On peut mettre à la tête la luſtration des ſimulacres, c'eſt-à-dire, la pratique où l'on étoit de les laver ou décraſſer la veille de leur fête. On ſait avec quelle exactitude ſuperſtitieuſe ſe faiſoit à Rome la luſtration des ſtatues de Cybele, de Pallas de Rhée & d'autres Divinités. Varron & Properce diſent qu'on les frottoit enſuite avec du baume & de la cire, pour les rendre plus luiſantes & y pouvoir imprimer deſſus les vœux qu'on leur faiſoit : cela ſe pratiquoit particuliérement à l'égard des Dieux Lares. Les Talapoins de Siam ſont encore dans l'uſage aujourd'hui de laver leurs idoles avec des eaux parfumées à chaque pleine lune du cinquieme mois, & dans le royaume de Golkonde on barbouille de différentes peintures la face de l'Idole principale pour l'honorer; ailleurs on les oint d'huile ou d'autres parfums.

Vid. Span. ad Calimac. Lavac. Palladis pag. 526.

Voyez la Relat. des Indes de Tav. hiſt. gén. des Voyag. tom. XXXVI. l. 2.

C'étoit autant pour honorer les Dieux que pour la pompe des

ſpectacles, qu'on portoit leurs images aux fêtes du cirque (*a*) & du théatre : honneur anciennement réſervé aux ſeules ſtatues des Dieux, mais partagé depuis par celles des Princes. Le jour de ces fêtes (*b*) on voyoit l'aiguille du cirque chargée de pluſieurs Divinités ; les images des Dieux avoient ſur-tout beaucoup de part dans les cérémonies du triomphe où elles étoient portées avec pompe.

Une des pratiques les plus ordinaires pour les honorer étoit de les porter en proceſſion en différentes occaſions ; pratique encore ſuivie de nos jours chez preſque toutes les nations idolâtres (*c*) qui ſe piquent dans ces occaſions d'étaler toute la

---

(*a*) *Vehitur ſimulacrum Dei Heliopolitani ferculo veluti vehuntur in pompâ ludorum Circenſium Deorum ſimulacra.* Macr. Saturn. cap. XXI.

(*b*) *Circus erat pompâ celeber numeroquè Deorum.* Ovid. Faſt. IV. & vid. Panvin. de Lud. Circenſ. II.

(*c*) On remarque de Budſo qu'il a laiſſé dégénérer ces fêtes en ſpectacles. Dans la plus ſolemnelle, qui eſt celle du 15me jour de la 7me lune, qui porte le nom de la fête de l'Homme, ſe fait une proceſſion où paroiſſent 15 à 20 chars de triomphe, chacun tiré par 30 à 40 hommes, & rempli de machines ſymboliques. L'Idole ſuit la proceſſion portée ſur un brancard par des hommes qui ſemblent ſuccomber ſous le poids de la Majeſté Divine. La maîtreſſe du Dieu paroît enſuite portée auſſi ſur un brancard. On peut voir la deſcription de cette fête plus au long dans l'Hiſtoire Générale des Voyag. tom. XL. Dans le Royaume d'Arrakan on célebre chaque année une fête qui porte le nom de Samſaporan avec une proceſſion à l'honneur de l'Idole Quiagpora, qu'on promene dans un grand chariot ſuivi par 40 Prêtres vêtus de ſatin jaune. Dans ſon paſſage les plus dévots s'étendent le long du chemin pour laiſſer paſſer ſur eux le chariot qui la porte. *Hiſt. Gén. des Voyag. tom. XXXIII. liv. II.* Tavernier, *ibid. tom. XXXVI. liv. II.* raconte qu'il rencontra dans un bourg des Indes une proceſſion d'environ 4000 perſonnes qui conduiſoient une vingtaine de Pallekis, ſur chacun deſquels on voyoit une Idole. Toutes ces voitures étoient ornées de brocards d'or & d'argent. Quelques-unes étoient portées par quatre hommes, d'autres par huit ou par douze, ſuivant la grandeur & le poids des Idoles. Des deux côtés de chaque Pallekis un homme avec un grand éventail d'environ cinq pieds de diamêtre compoſé de plumes d'Autruche & de Paon, dont le manche long de 5 ou 6 pieds étoit couvert de plaques d'argent; chaſſoit les mouches de la Divinité. *Ibid. tom. XXXVIII. liv. II.* Dans l'Indouſtan l'Idole Jagannat eſt portée ſur une ſuperbe machine de bois remplie de

Séver. Sul. vit. Sti. Mar. lib. IX. magnificence du faste religieux. Sévere Sulpice fait mention de l'usage établi dans les Gaules de porter en procession par les campagnes des simulacres de Dieux vêtus d'habits blancs.

A l'occasion de ces processions, & en certains jours solemnels, on donnoit aux statues des habits de gala, d'étoffes les plus précieuses, pratique à laquelle se rapporte ce que dit Jérémie qu'on avoit des Dieux vetûs de la main des hommes de hyacinthe & de pourpre. (*a*) A Rome on donnoit un habit de triomphateur au simulacre d'Hercule lorsque l'on le portoit dans les cérémonies du triomphe. Denis le tyran dépouilla la statue de Jupiter Olympien d'un riche manteau estimé 85 talens d'or, que Hiéron avoit fait faire des prises faites sur les Carthaginois, & donna à la place au Dieu un manteau de laine, disant que l'autre étoit trop pésant pour l'été, trop froid pour l'hiver, & que celui-ci étoit propre à toutes les saisons. Julius Firmicus parle de ceux qui faisoient les habits des Dieux. Caligula qui ambitionnoit tous les honneurs qu'on rendoit aux Divinités, vouloit qu'on donnât tous les jours des habits, pareils à ceux qu'il portoit, à une de ses statues, qui étoit dans un temple. Bernier (*b*) rapporte que les Banians des

Plin. lib. XXXIV. 7.

Vall. Max. lib. I. cap. 2.

Jul. Firm. lib. III. Astr.

Suet. in Calig. cap. XXII.

Hist. gén. des Voyag. to. XXXVII. in 12.

figures extravagantes à plusieurs têtes gigantesques, moitié homme & moitié bête; & posées sur 16 roues que 50 ou 60 personnes tirent, poussent & font rouler. Au centre est l'Idole Jagannat richement parée, qu'on transporte d'un temple dans un autre. Pendant la marche de ce chariot il se trouve des misérables dont l'aveuglement va jusqu'à se jetter le ventre à terre sous ces larges & pesantes roues qui les écrasent dans l'opinion que Jagannat les fera renaître grands & heureux.

(*a*) *Hiacinthus & purpura indumenta eorum, opus artificum universa hæc. Jerem.*

(*b*) Cet auteur rapporte qu'entre les Idoles du grand autel de la pagode de *Banarou*, il y en a une de bois de 5 ou 6 pieds de haut, mais dont on ne voit ni les bras, ni les jambes, ni le corps; il n'en paroît que la tête & le cou & tout le reste jusques sur l'autel est couvert d'une robe qui s'élargit par degrés vers le bas. On lui voit quelquefois au cou une chaîne fort riche d'or ou de rubis, ou de perles, ou d'émeraudes. Cette statue représente un ancien personnage, nommé Bainmadou, qui s'est rendu célebre par ses vertus, & dont les Banians ont souvent le nom à la bouche. Au côté droit de l'autel on est surpris de trouver la figure d'un animal monstrueux, qui représente en partie un éléphant, un cheval & une mule. Il est d'or massif. On le

Indes ſe piquent auſſi de donner des habits magnifiques à leurs idoles, & de les orner de chaînes d'or, de rubis, de perles & d'émeraudes qu'on leur met au co

L'uſage de ces riches ornements à l'égard des ſimulacres des Divinités, étoit fort commun chez les anciens, & il étoit originaire de Grece. On voyoit des bagues & des colliers aux idoles comme on en voyoit aux ſtatues des hommes illuſtres & des Rois. Sévere Sulpice aſſûre que de ſon temps cela ſe pratiquoit encore à Lacédémone. Hiſt. libr. XXIII. 1.

Un autre ornement étoient les barbes & les cheveux d'or, ornement qui paroît avoir appartenu plus particuliérement à Jupiter; Vid. Suet. in Calig. mais qui étoit cependant auſſi accordé (*a*) à d'autres Divinités. Denis le tyran oſa faire raſer les cheveux d'or d'Apollon, & la barbe Val. Maxi. lib. I. cap. 2. d'or de l'Eſculape d'Epidaure, & dit en raillant qu'il ne convenoit point qu'Apollon qui étoit le pere, fût ſans barbe, & qu'on la vît au fils.

Une des marques de vénération la plus commune que la dévotion inſpiroit, étoit de répandre des fleurs aux pieds des ſtatues & de leur donner des baiſers reſpectueux. Celle de l'Hercule d'Agrigente avoit la bouche & la barbe entiérement uſée à cauſe des baiſers continuels que lui donnoient les dames Siciliennes. On marquoit encore ſon reſpect pour la Divinité en portant ſur ſoi des copies de ſon image. Jules Céſar ne quittoit jamais celle de Vé- Dion. lib. XLIII. nus, & une choſe remarquable dans un Philoſophe & un Médecin, c'eſt qu'Aſclepiade avoit la même dévotion pour l'image de Amm. Marcel. lib. XXII la Déeſſe Céleſte en argent.

Comme il y avoit des Divinités qui avoient la réputation de guérir plutôt d'une maladie que d'une autre, & de garantir de cer-

nomme Garou, & ſes adorateurs prétendent que c'étoit la monture de Bainmadou, lorſque ce St homme viſitoit le monde pour y faire regner la vertu & les bons exemples.

(*a*) . . . *Sitque illis aurea barba* . . . .
Perſ. Satyr. II. verſ. 58.
Sur quoi Caſaubon dit qu'il paroît qu'on donnoit des barbes d'or aux Divinités auxquelles on devoit de la reconnoiſſance, ou dont on eſpéroit quelque grace.

tains accidents particuliers, on suspendoit à leurs autels des vœux analogues à la vertu qu'on attribuoit à la Divinité. Cette idée est encore établie chez les Idolâtres du royaume d'*Arrakan* : on prétend que la statue de Brama délivre sur-tout du flux de sang, ce qui lui attire un grand nombre d'adorateurs, de vœux & d'offrandes. Marsille Ficin, dans son livre des moyens de conserver la santé, parle de certaines petites statues magiques que les Arabes & les Égyptiens portoient sur eux, leur attribuant la vertu d'être des antidotes contre les maladies, & des moyens de guérison, par la rélation que l'on supposoit que ces images avoient avec certaines étoiles qui leur communiquoient leur vertu, & c'est par une suite de cette croyance, que l'on ajoutoit quelquefois des étoiles aux statues & aux obélisques, tel que celui qu'Innocent X fit rétablir au milieu du Cirque.

Hist. gén. des Voyag. tom. XXII. in 12.

Marsil. Ficin de San. tuendâ. cap. XX.

On faisoit des petites statues de cire que l'on consacroit par certains rits & certaines formules de paroles que l'on marmotoit, afin qu'elles servissent de défense contre les ennemis, de maléfices en différentes occasions, & devinssent des philtres amoureux : il en est question dans l'ode d'Horace (*a*) sur la sorciere Canidia. Suétone parle de ces images préparées pour se garantir des embûches, & on met au nombre des philtres celles dont Didon se servit pour s'assurer de l'amour d'Ænée. On ne trouve que trop même parmi les Chrétiens des exemples (*b*) de ces sortes de superstitions. Manuel Comnene dans la guerre contre les Pannoniens faisoit dépendre le sort de ses armes de la vénération pour deux statues de bronze réprésentant des femmes qui étoient sur la place de Constantinople. Jannés, Patriarche de cette Ville, abusoit

Suet. in Neron. cap. LVI.

Virg. Æn. IV.

Nicetas, Ann. V.

Zonnaras, Ann. II.

(*a*) *An quæ movere cereas imagines.*
(Ut & ipso nosti curiosus) & polo
Deripere lunam vocibus possim meis.
Horat. Epod. lib. in fin. Odæ ultim. de in Canid. Sag.

(*b*) Gaguin, *Liv. VII. de la vie de Philip. Hutin*, rapporte que la femme d'Enguerand, Contrôleur Général des Finances, fit faire une statue de cire, qui, à mesure qu'elle se consumoit par art magique, devoit faire tomber en langueur Philippe le Hutin & Charles de Valois. On voit un pareil trait de superstition dans la vie de Charles VI. *Des Ursins.*

par la fausse confiance dans une statue, de la crédulité de l'Empereur Théophile, & on peut voir d'autres exemples de cette nature dans Philon.

En parlant de la confiance qu'on avoit dans les simulacres des Dïeux & des différentes manieres dont on les honoroit, je ne crois pas devoir m'étendre sur les sacrifices tant sanglants que non sanglants qu'on leur offroit, parce que cela est trop connu pour nous y arrêter long-temps, & parce que je me propose de parler plus au long des sacrifices de la premiere espece dans un traité particulier sur les victimes humaines. Bornons-nous ici pour achever l'hideux portrait de l'idolâtrie, à observer que plus les objets du culte sont matériels, plus les moyens du même culte doivent être sensibles & frappants, & que pour dominer sur les esprits au nom de pareilles Divinités, avec lesquelles il est si aisé de contracter une familiarité qui en dégrade aisément l'idée, la crainte & la frayeur doivent en soutenir sans cesse la croyance, le respect & la soumission. C'est la source des sacrifices des victimes humaines qui ont souillé presque toute la terre tant dans l'ancien que dans le nouveau monde.

Pour exercer cette pieuse barbarie on avoit inventé, entr'autres choses, des statues vuides en dedans, de maniere qu'on pouvoit y enfermer les hommes qu'on immoloit ; telles étoient celles de Saturne. Ces statues étoient toutes enflammées, & pour étouffer les cris que poussoient ces malheureuses victimes, on faisoit retentir pendant cette barbare cérémonie le bruit des tambours & des trompettes.

Voyez l'hist. de la conq. du Mexique de Solis.

Quelqu'horrible que fût cet usage que Quinte-Curse (*a*) dit, avec raison, être plutôt un sacrilege qu'un sacrifice, il ne fut pas moins commun chez les Phéniciens, chez les Chananéens & chez les Carthaginois, où il se maintint jusqu'à la ruine de leur Ville. Les Romains eurent bien de la peine de l'abolir

(*a*) *Sacrilegium verius quàm sacrum.* Q. C. lib. III. cap. 4.

entiérement dans les Gaules ; & on ſait juſqu'à quel degré d'atrocité il faiſoit partie du culte des Mexiquains, dont les torrents de ſang, qu'ils faiſoient couler des victimes humaines qu'ils immoloient ſans ceſſe aux pieds des ſimulacres de leurs Dieux, furent peut-être le ſeul titre, en quelque ſorte légitime, ſur lequel les Eſpagnols fonderent le droit qu'ils s'arrogerent à la conquête de ces peuples, en qualité de vengeurs de l'humanité & de la religion.

Voyez Solis.

Au reſte, quelque reſpect & quelque honneur que fît rendre aux ſtatues des Dieux, la confiance qu'on avoit en leur pouvoir, on ne laiſſoit pas d'y avoir peu d'égard, & même quelquefois de leur donner des marques de mépris, lorſqu'on croyoit n'avoir pas à ſe louer de leurs bienfaits. Auguſte ayant perdu deux fois ſa flotte par la tempête, châtia Neptune en défendant de porter ſon image à la proceſſion, avec celles des autres Dieux. En Égypte, dit Plutarque, ſi quelque maladie peſtilentielle ou calamité déſolent le pays, les Prêtres prennent en ſecret l'animal ſacré & lui font des menaces ; que ſi le malheur continue, ils le tuent ſans en dire mot, ce qu'ils regardent comme une punition infligée à un méchant eſprit. Cela arrive encore fréquemment à la Chine (*a*) parmi

Suet. in Auguſt.

Plutarq. in Iſid.

(*a*) Voici ce qu'on lit dans l'*Hiſt. Gén. des Voyag. liv. II...* Un habitant de Nanking voyant ſa fille unique dans une maladie fort dangereuſe, & n'eſpérant plus rien des remedes de l'art, s'adreſſa aux Bonzes, qui lui promirent, pour une ſomme d'argent, l'aſſiſtance d'une Idole fort vantée. Il n'en perdit pas moins l'objet de ſon affection. Dans la douleur de ſa perte il réſolut du moins de ſe venger. Il porta ſa plainte aux Juges pour demander que l'Idole fût punie de l'avoir trompé par une fauſſe promeſſe.... „ Si cet eſprit, diſoit-il „ dans ſa requête, eſt capable de guérir „ les maladies, c'eſt une fripponnerie manifeſte d'avoir pris mon argent, & laiſſé „ mourir ma fille, s'il n'a pas le pouvoir „ qu'il s'attribue, que ſignifie cette préſomption? Pourquoi prend-il la qualité „ de Dieu ? Eſt-ce pour rien que nous „ l'honorons, & que toute la Province lui „ offre des ſacrifices ? " Ainſi concluant que la mort de ſa fille venoit de l'impuiſſance ou de la méchanceté de l'Idole, il demandoit qu'elle fût punie corporellement, que ſon temple fût abbatu, & que ſes Prêtres fuſſent honteuſement chaſſés de la Ville. Cette affaire parut ſi importante que les Juges ordinaires en renvoyerent la connoiſſance au Gouverneur qui l'envoya au

parmi les sectateurs de Fo. Si après de longues prieres faites à leurs Idoles ils n'obtiennent rien, ils l'accablent de reproches, leur donnent des noms outrageants, quelquefois des coups, les chassent même de leurs temples & les traînent dans les rues. Que si le hasard leur procure ce qu'ils avoient demandé, ils lavent avec beaucoup de cérémonies le pauvre Dieu, le rapportent au temple, & l'ayant replacé dans la niche, ils tombent à genoux, & s'épuisent en excuses sur la maniere dont ils l'ont traité. Les Ostiakes conservent aussi avec beaucoup de respect leurs Idoles; mais si elles paroissent ne pas s'intéresser à leur fortune, ils les dépouillent, les maltraitent, & quelquefois même ils les jettent dans le feu ou dans la riviere. Mais s'ils croient avoir à se louer de leur protection, il n'y a point d'honneur dont

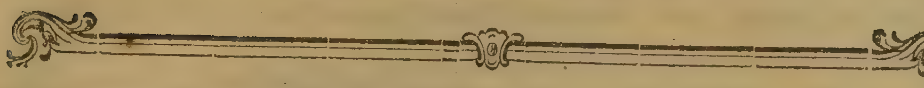
---

Vice-Roi de la Province. Le Mandarin, après avoir entendu les Bonzes, eut pitié de leur embarras, il fit appeller leur adversaire & lui conseilla de renoncer à ses prétentions, en lui représentant qu'il n'y avoit pas de prudence à presser certaine espece d'esprits qui étoient naturellement malins, & qui pouvoient lui jouer tôt ou tard un mauvais tour. Il ajouta que les Bonzes s'engageroient à faire au nom de l'Idole ce qu'on pouvoit raisonnablement exiger d'eux, pourvu que les demandes ne fussent pas poussées trop loin. Mais le pere qui étoit inconsolable de la mort de sa fille, protesta qu'il périroit plutôt que de se relâcher: Celo-han, disoit-il, ne se croira-t-il pas en droit de commettre toute sorte d'injustices. S'il est une fois persuadé que personne n'a la hardiesse de s'y opposer." Le Vice-Roi se vit obligé de s'en remettre au cours ordinaire de la justice. L'affaire fut portée à Péking. En un mot, l'Idole fut condamnée au bannissement perpétuel; son temple fut abbatu, & les Bonzes châtiés sévérement. A Kiang-Cheu, dans la Province de Cheusi, les Officiers firent battre une pagode jusqu'à la mettre en pieces pour s'être obstinée à refuser de la pluie, dans un temps de grande sécheresse. Lorsque la pluie fut venue, ils firent une autre Idole de terre ou de plâtre, ils la porterent en triomphe par toute la Ville, & la rétablirent dans tous les droits de la sainteté, ils lui offrirent des sacrifices. Une autre pagode n'ayant pas daigné répondre aux commandements du Vice-Roi de la Province, ce Seigneur lui fit déclarer par un Mandarin inférieur, que s'il ne tomboit pas de pluie avant un certain jour, elle seroit chassée de la Ville, & son temple rasé jusqu'aux fondements. Comme cette menace ne produisit aucun effet avant ce jour marqué, le temple fut fermé & les portes scellées: mais il plut heureusement peu de jours après. Alors le Vice-Roi revenu de sa colere, permit que l'Idole reçut les honneurs ordinaires.

ils ne les comblent, les carreſſant tendrement, les couvrant de peaux de renards noirs & de zibelines, les plaçant à l'endroit le plus honorable de la cabane, & leur offrant en ſacrifice des animaux & des poiſſons avec la graiſſe deſquels il leur frottent la bouche. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on ne vit jamais dans le Chriſtianiſme de ces alternatives (*a*) de dévotion & d'impiété.

(*a*) On lit dans un voyage d'Italie qu'on a vu à Naples une vieille femme accabler d'injures une ſtatue de la Vierge à qui elle s'étoit adreſſée pour obtenir une grace qui lui avoit manqué. Elle étoit vraiment en fureur, & ſi l'image de la Vierge n'eut pas été dans une niche grillée, la vieille furibonde l'eut miſe en piéces.





CHAPITRE DIX-HUITIEME.

De l'introduction des ſtatues civiles dans le culte religieux.

NOus avons vu comment & par quels degrés la ſuperſtition & la crédulité des nations naiſſantes & ſauvages, mirent au rang des êtres divins les monuments & les images qui rappelloient à la mémoire ceux qui avoient été l'objet de leur admiration & de leur amour, par leurs actions & leurs bienfaits. Cette erreur inſéparable de l'état de barbarie, & par-là en quelque ſorte néceſſaire, produiſit un bien politique, puiſque ce fut par elle que les premiers fondateurs des ſociétés ramenerent la docile ignorance à l'eſprit de ſociabilité & d'union, à la culture des arts néceſſaires, & cimenterent les devoirs relatifs à ces deux objets, par ceux d'une religion fixe, ſenſible & analogue à la foibleſſe des eſprits & à l'enfance des nations.

Nous avons vu auſſi que les anciennes Divinités qualifiées de Dieux majeurs, ne furent que des hommes qui ayant excité l'admiration & la reconnoiſſance des peuples, furent aſſociés par ces raiſons aux anciens Dieux métaphyſiques & phyſiques, & confondus avec eux.

Nous avons vu enfin que ceux qui dans la ſuite ſe diſtinguerent par des entrepriſes éclatantes, honorables ou profitables pour les nations dont ils étoient iſſus, obtinrent auſſi les honneurs de l'apothéoſe, accrurent le nombre des Dieux & en partagerent le culte. Platon dans ſes loix preſcrit qu'on rende également un ſaint culte tant aux Dieux qui ont été regardés comme habitants du ciel, qu'aux Héros que leur mérite y a placé, comme Hercule, Bacchus, Eſculape, Caſtor, Pollux & Romulus. » Que des temples, dit-il, » ſoient édifiés en l'honneur des qualités qui ont élevé les mortels » à ce degré de gloire, en l'honneur de la raiſon, de la vérité, » de la piété & de la bonne foi. «

Or l'idée de ces Divinités factices une fois établie dans la religion, elle n'eut pas de peine à se perpétuer & s'étendre, même dans des temps où la raison eut déja fait bien des progrès ; car la police n'exclut pas la superstition. Les Égyptiens, quoique depuis long-temps civilisés, n'étoient pas moins attachés à un culte plein d'absurdités. L'apothéose ou déification des hommes distingués se maintint donc chez toutes les nations. Les Carthaginois accordent les honneurs divins aux deux freres Philenes, qui envoyés pour faire la paix avec les Cirénéens, ont le courage de se sacrifier pour leur patrie ; & les Étrusques aggregent à leurs anciens Dieux, & font passer pour fils de Neptune, Cœlebus, pour avoir porté les mysteres de Junon de Grece en Étrurie. On sait que les Grecs dans un temps où ils devoient déja être assez éclairés, ne sacrifioient pas moins devant l'image de Licurgue, consacrée comme une Divinité par la chûte de la foudre (*a*), & que cependant Aristote croyoit que ce Législateur n'avoit pas encore reçu tous les honneurs qui lui étoient dûs.

Saluft. de bell. Auguft. cap. LXXIX. & Pomp. Mell. lib I. cap. 8 Val. Max lib. V. cap. 6.

On voit le Simulacre de ce Dieu dans le Muf. Corthon. tab. XVIII. & vid. Dempft. Etr. Reg. p. 308.

L'insolence & l'imposture d'une part, l'imbécillité & la crédulité de l'autre, contribuerent dans la suite tour-à-tour au maintien & au progrès de cette idée : celles-là ont su se prévaloir sans cesse du nom du ciel dans la vue de se rendre maîtresses des esprits & de les gouverner ; celles-ci se sont pliées à regarder comme d'une espece plus approchante de la Divinité, ces hommes qui étoient au-dessus des autres, quelquefois par l'intelligence, mais plus souvent par la puissance, & même par la seule ambition.

Les conquérans & les Monarques qui s'éleverent après les formations des grandes sociétés remarquant cette disposition des peuples envers tous ceux qui les éblouissent, & les surprennent, ne

(*a*) Les Grecs & les Romains croyoient que Dieu s'approprioit tous les lieux qui avoient été frappés de la foudre, & les regardoient comme des lieux saints. Le tombeau de Licurgue en ayant donc été frappé après que ses cendres eurent été transportées à Sparte, on regarda cet événement comme une espece d'Apothéose. *Voyez la note de Dacier sur la vie de Licurgue, par Plutarque.*

manquerent pas de la fomenter, & fûrent la mettre à profit de leurs vues ambitieuses & intéressées. Il est triste, il est affligeant pour l'humanité que ceux qui auroient dû en faire le bonheur & l'éclairer, soient ceux qui en ont abusé davantage.

Ces hommes ambitieux voyant que les statues érigées aux anciens Héros avoient occasionné leur apothéose, eurent grand soin de s'en faire dresser, ou de s'en ériger eux-mêmes, dans la vue d'en imposer plus aisément, & d'obtenir les mêmes honneurs après leur mort, quelquefois même de leur vivant.

Les premiers chefs des sociétés politiques avoient d'autant plus de facilité de profiter du préjugé du peuple à l'égard de la vénération des statues, que succédant aux peres de famille, premiers souverains, & en même-temps premiers Prêtres chez toutes les nations avant la composition des grandes sociétés, ils consolidoient ordinairement en leurs personnes le sacerdoce & la puissance temporelle, ne laissant aux Prêtres subalternes que des fonctions de détail, lorsqu'ils ne les exerçoient point eux-mêmes, comme faisoient les petits Rois d'Homere. L'imposture venoit souvent à l'appui de l'autorité, en affectant un commerce particulier avec quelque Divinité, ce dont on voit des exemples dans Homere, dans Plutarque, dans Diodore de Sicile, & autres Historiens.

Aristot. Polit. cap. X. Cic. de Divin. lib. I. n. 4. Dion. Halicarn. lib. V. Pollux. lib. VIII. cap. 9.

Hom. Od. lib. XIX. Plut. in Minoe. Diod. lib. I.

D'ailleurs les ministres préposés aux cérémonies du culte public, tantôt prévenus eux-mêmes des idées populaires, tantôt (*a*) personnellement intéressés à entretenir les peuples dans l'illusion, parce qu'il partageoient le crédit de la puissance, appuyoient l'ambition par la superstition & l'imposture, en confondant le culte héroïque,

(*a*) Témoins les Augures établis dans l'enfance de Rome qui ne subsisterent pas moins dans les plus beaux jours de la République, & c'étoit les personnes les plus qualifiées, les plus savantes, les plus spirituelles qui en exerçoient gravement les fonctions, quoique de leur aveu ils eussent bien de la peine à se regarder sans rire : ce qui prouve la vérité de la remarque qui a été faite, que comme il n'y a point de précepte si rigoureux qui n'ait été reçu par des gens entiérement livrés aux plaisirs des sens, de même il n'y a point d'opinion si dénuée de fondement qui, par principe de religion, ne se trouve embrassée même par quelques esprits d'ailleurs excellents.

& le culte divin, & en faiſant ſervir la religion (*a*) de mobile à toutes les grandes révolutions, & de principe ordinaire, aux coups d'état que les hommes puiſſants méditoient.

Voilà la clef de ces prétentions inconcevables des anciens Monarques, de rendre leurs ſtatues des objets d'adoration. C'eſt par là que celle de *Belus*, premier Roi d'Aſſyrie, de *Mérodach* (*b*) ancien Roi de Chaldée & de *Nabuchodonoſor*, Roi de Babylone, obtinrent un culte religieux. Lorſque ce dernier exigeoit que les Babyoniens & les Juifs adoraſſent la ſtatue de 60 coudées de hauteur (*c*) qu'il s'étoit fait ériger dans les champs de Dura, il ne faiſoit que ſuivre une pratique & une maxime déja établie. C'eſt à l'imitation de ces Monarques, qu'Alexandre, conquérant de l'Égypte, exigea impudemment que les Égyptiens rendiſſent des honneurs divins à la ſienne, & que tant de Monarques, ſoit qu'ils ne ſe fuſſent illuſtrés qu'à force d'attentats, d'uſurpations & de ravages, qui les rendirent les fléaux des nations, ſoit qu'ils en euſſent été les défenſeurs & les peres, chercherent avec le même empreſſement de rendre leurs ſtatues des objets d'un culte religieux, prétendant à l'apothéoſe, ſouvent même de leur vivant, la regardant comme la baſe la plus ſolide de l'édifice politique.

On trouve un reproche contre cette ſacrilege ambition des Rois, dans Ézéchiel, (*d*) & c'eſt contre cette violence faite à l'obéiſſance &

(*a*) Juſtin & d'autres Ecrivains remarquent que la religion & les ſentiments qu'elle inſpire, ou les illuſions qu'elle occaſionne, affermirent plus l'autorité de Midas, Roi de Phrygie, que la force des armes. *Vid. Juſtin. lib. II. c. 7. & Conon. Ap. Phot. Narrat.* 1. *pag.* 424.

(*b*) Théodoret dit que ce Roi de Chaldée fut mis au rang des Dieux ainſi que Belus, & par cette raiſon ſon nom étoit ordinairement celui des Princes qui regnerent dans la ſuite, comme celui de *Nebo* ou *Nabo*, autre Divinité des Babyloniens, entra dans *Nabuchodonoſor*, & de *Nabo-Phalaſſar. Vid. Selvan. de Diis Syris.*

(*c*) *Nabuchodonoſor Rex fecit ſtatuam auream altitudine cubitorum ſexaginta, latitudine cubitorum ſex, & ſtatuit in campo Dura Provinciæ Babilonis.* P. Daniel, cap. 5. v. 1.

(*d*) Ton cœur s'eſt glorifié, dit Dieu en s'adreſſant au Roi de Tyr par la bouche de ton Prophete. Tu as dit, je ſuis un

à l'amour, que ſe recrie l'auteur du livre de la ſageſſe (*a*) en diſant que la tyrannie fut pouſſée juſqu'à forcer les eſprits d'attribuer le nom immuable de Dieu à leurs ſimulacres de pierre & de bois ; trait de violence de la part des Souverains, de crédulité de la part des peuple aveuglés, & d'impoſture de la part des Prêtres que Saint Cyprien, (*b*) & Minutius Fœlix (*c*) ne manquoient pas de reprocher aux Idolâtres.

Originairement le culte religieux ne fut déféré aux ſtatues qu'après la mort de ceux qu'elles repréſentoient, comme cela ſe pratiqua à l'égard de celles des Héros. Et c'eût été une uſurpation odieuſe & ſacrilege, que de ſe l'attribuer de ſon chef & de ſon vivant. C'eſt par un pareil attentat qu'Alladius qui ſuccéda à Agrippa dans le royaume d'Albe fut également haï des Dieux & des hommes, & qu'après dix-neuf années de regne, ſon impiété fut punie par un déſeſpoir qui le précipita dans un étang. Ce ne fut qu'après ſa mort, qu'Énée fut déifié & qu'on lui érigea un temple. La même ſuperſtition ne s'empara des eſprits des Romains, à l'égard de leurs fondateurs, qu'après qu'ils eurent quitté la vie, & Suétone rapporte que l'on jugea que Céſar avoit été tué avec raiſon, puiſqu'il avoit ſouffert qu'on lui rendît des honneurs divins ou héroïques de ſon vivant.

Mais lorſque l'ambition, & le deſpotiſme s'accrûrent en raiſon de la puiſſance, impatiens d'attendre les ſuffrages trop douteux de la

---

Dieu, je ſuis aſſis ſur le trône de Dieu au milieu de la mer. Cependant tu n'es qu'un homme & non un Dieu. Diras-tu encore que tu es un Dieu : mais tu trouveras que tu es un homme & non un Dieu. *Ezechiel cap. XVIII. verſ.* 2 *&* 9.

(*a*) *Et hæc fuit humanæ vitæ deceptio, quoniam aut affectui ſervientes, aut Regibus deſervientes, incommutabile nomen lapidibus & lignis impoſuerunt, & tyrannorum imperio colebantur figmenta.* Sag. cap. XIV.

(*b*) *Reges olim fuerunt qui ob regalem memoriam coli apud ſuos poſtmodum etiam in morte cœperant, indè illis inſtituta templa, indè ad defunctorum vultus per imaginem detinendos expreſſa ſimulacra.* Div. Cypr. de idol. vanitat. lib.

(*c*) *Erga Deos majores noſtri improvidi creduli, ſirudi mplicitata crediderant dum Reges ſuos colunt religiosè, dum defunctos eos deſiderant in imaginibus videre, dum geſtiunt eorum memoriam in ſtatuis detinere, ſacra facta ſunt quæ fuerant aſſumpta ſolatia.* Minut. Felix.

poſtérité, les arbitres des humains ſe hâterent de ſe faire décerner de leur vivant des honneurs propres à les faire regarder comme des êtres au-deſſus de la condition humaine, s'efforcant, pour ainſi dire, d'oublier que l'apothéoſe & le culte des images des Héros de l'antiquité, étoit le produit de l'admiration & de la reconnoiſſance, & que les honneurs forcés qu'ils recevoient, n'étoient que l'effet de l'eſclavage & de la crainte.

On a de la peine à concilier cette flatterie ſacrilege avec l'élévation d'ame qui fit le caractere de celle des Grecs. Aux nôces de Cléopatre, fille de Philippe, Roi de Macédoine, on les voit porter avec le plus grand appareil au milieu de douze ſtatues des Dieux celle du Monarque avec les attributs divins. Tous les Capitaines d'Alexandre pour plaire à ce Monarque, portent tant de vénération aux ſtatues d'or, d'ivoire, & d'autres matieres prétieuſes, qu'ils font faire d'Epheſtion, que cela encourage à lui bâtir un temple comme à un nouveau Dieu. Les Athéniens délivrés de la tyrannie d'Hypparque, traitent de Dieu Sauveur les ſtatues de Démétrius, & de ſon pere Antigone, ordonnant que toutes les fois que le premier viendroit dans leur Ville, on le recevroit avec les mêmes ſolemnités qui étoient obſervées dans les fêtes de Cérès & de Bacchus. Les Rhodiens délivrés d'un ſiege par Ptolomée, envoyent conſulter l'oracle d'Ammon, s'ils l'adoreront comme Dieu. La réponſe de l'oracle eſt affirmative, & ſoudain ils bâtiſſent un temple pour y placer & y adorer ſa ſtatue.

Diod. Sic. lib. XVI.

Idem lib. XVII.

Idem lib. XX.

On diroit que la reconnoiſſance & la flatterie, chez les Grecs, ne trouvoient plus d'expreſſions que celles que fourniſſoit la ſuperſtition, lorſqu'ils éleverent une ſtatue à Q. Flamininus, illuſtre par la défaite de Philippe, & plus illuſtre encore par la modération dont il uſa de ſa victoire, la Ville de Chalcis ne crut pas trop faire en inſtituant des Prêtres, & des ſacrifices pour honorer ſa ſtatue comme le Dieu conſervateur d'une Ville que ſans lui ſon collegue auroit détruit de fond en comble dans la guerre contre Antiochus. Plutarque dit, qu'on voyoit encore de ſon temps le peuple de Chalcis nommer un

Voy. les mem. de l'Académ. des Inſcrip. & B. L. tom. I. in 4°. pag. 353.

Plut. vie de Flaminin.

un Prêtre de ce Romain, en l'honneur du quel on chantoit un hymne à la fin des sacrifices qu'on lui faisoit.

Ce culte superstitieux ne fut point un cas singulier en faveur d'un bienfait extraordinaire, il étoit au contraire très-commun à l'égard des Gouverneurs des provinces, soumises à l'Empire Romain, dans le temps même de la République. Comme ceux-ci jouissoient d'une autorité qui réunissoit toutes les magistratures Romaines, celles mêmes du Sénat, celles même du peuple; comme ils étoient des Magistrats despotiques qui convenoient à l'éloignement des lieux où ils étoient envoyés, la soumission & le respect alloient jusqu'au culte, & à ce culte excessif qui égale l'autorité des hommes à celle des Dieux. Cicéron dit que dans tous les villages on brûloit de l'encens & des cierges devant les statues du Prêteur Marius Graditanus, & il assure que les honneurs qu'on rendoit aux Gouverneurs des provinces étoient si communs, qu'ils ne les méprisoient pas moins, quelque grands qu'ils fussent. *Semper putavi eos honores si vulgares essent, viles.* Et dans une lettre à son frere Quintus, on apprend que ces honneurs consistoient dans l'apothéose qu'on faisoit de ses vertus *in Deorum numero collocatas.* Cic. ad Quint. frat. lib. I. epist. I.

Ce Philosophe sentoit si bien la déraison & le ridicule de ces excès de flatterie superstitieuse, que quelque passionné qu'il fût pour la gloire, il eut assez de modestie pour refuser la déification des vertus qu'on lui attribuoit, & les statues superstitieuses qu'on lui auroit élevées, après avoir terminé son Proconsulat de Cilicie. Content des remerciments des Villes, il leur défendit de (*a*) lui ériger des temples & des statues.

Nous allons voir que tous les Romains n'étoient ni si raisonnables, ni si modérés; mais avant que de suivre le progrès de cet abus superstitieux des statues à Rome, il est de l'équité & de la vérité historique, de remarquer que depuis la déification des deux premiers fondateurs de la République jusqu'à l'époque où elle commença

(*a*) *Ob hæc beneficia quibus illi obstupescunt, nullos honores mihi, nisi verborum, decerni sino; statuas, fana prohibeo.* Cic. ad Attic. lib. V. epist. 21.

à dégénérer en Monarchie ; c'eſt-à-dire durant l'eſpace d'environ ſept cents ans, on ne voit point qu'on ait décerné des honneurs divins à aucune ſtatue de citoyens, même les plus illuſtres, & les plus vertueux. C'eſt l'intervalle de la raiſon à cet égard chez les Romains. On honora la vertu par des ſtatues ſans que la ſuperſtition y eût de part. Si des bergers dans ces ſiecles-là offrirent de l'encens aux ſimulacres d'une certaine courtiſanne, appellée Flora, ce fut un exemple unique produit par l'enthouſiaſme d'une troupe de gens agreſtes & imbécilles, en qui le ſentiment tient ordinairement lieu de principe & de lumiere.

Mais les Romains ſubjugués par le luxe, avilis par les plaiſirs, pervertis par une fauſſe idée de grandeur, & devenus enfin des victimes de l'ambition de ceux qui ſe ſentirent aſſez de courage & de force pour oſer s'élever au-deſſus des autres, ce fut alors que s'ouvrit le commerce entre la ſuperſtition & la violence ; ce fut alors que les maximes des anciens Fondateurs des nouvelles ſociétés furent rappellées au ſecours de la tyrannie. On voit la ſuperſtition s'emparer des ſtatues de Céſar encore vivant ; on voit porter dans les pompes des jeux circéens, ſa ſtatue au milieu de celles des Dieux ; on en voit placer une dans un temple, avec l'inſcription *au Dieu invincible*, au point qu'il en eſt lui-même choqué, & qu'il trouve ces honneurs ſi exceſſifs, qu'il dit aux Sénateurs qu'il faut les réduire plutôt que de les augmenter : Il veut même qu'on ôte de ſa ſtatue du Capitole, l'inſcription qui le qualifie de demi-Dieu. Le jeune Pompée ne ſe piqua pas de cette modeſtie, lorſqu'ayant pris le titre de Préfet de la flotte & des côtes maritimes, il oſa ſe vanter d'être le fils de Neptune, comme ayant été adopté par ce Dieu, & prétendit d'en partager le culte.

Dion. lib. XLIII. 45.

Plut. vie de Céſar.

On le voit par ſes méd.

On voit un combat entre la raiſon & la ſuperſtition, entre l'ambition & la modération, dans la conduite d'Auguſte à cet égard. Lorſqu'Agrippa après avoir achevé le Panthéon, y plaça ſa ſtatue & voulut donner ſon nom à cet édifice ſacré, Auguſte refuſa l'un & l'autre, voulant que la ſtatue de Céſar fût placée

Dion. lib. LIII. 87.

dans le temple, & la ſienne ſeulement dans le veſtibule; mais lorſque la capitale & les provinces ont la lâcheté de placer ces ſtatues ſur les autels, & d'inſtituer un culte, des prêtres & des ſacrifices pour honorer ce prétendu Dieu tutélaire de l'Empire, il veut bien qu'on l'adore à Épheſe, à Nicée, à Pergame, à Nicomédie, à Lyon, à Bourdeaux, à Narbonne. (*a*) Il ſouffre qu'à la mort de ſes fils adoptifs, Lucius & Caius, on rende de pareils honneurs à leurs ſtatues, & autoriſe perſonnellement la pratique de ce culte par celui qu'il offre lui-même à celle de Germanicus.

Ce ne fut donc que par une modeſtie hypocrite & ruſée, que ce premier Empereur Romain s'oppoſa à ce qu'on rendît des honneurs divins à ſes images; & peut-on douter que, ſoit en favoriſant le culte de celles de ſon prédéceſſeur, ſoit en ne s'oppoſant que foiblement à celui qu'on rendoit aux ſiennes, il ne cherchât à préparer les eſprits à ne pouvoir lui diſputer un jour une prérogative qu'il méditoit de rendre inſéparable de l'autorité ſouveraine. En donnant la main à la déification de ſon pere adoptif, il ſavoit bien qu'il travailloit pour lui-même; & en effet Tacite lui reproche de n'avoir négligé aucun des honneurs qu'on Tacit. Ann. lib. I.
rendoit aux ſimulacres des Dieux.

Les ſucceſſeurs d'Auguſte non-ſeulement les plus ſcélérats tels Vid. Herod. lib. I.
que Tibere, Néron & Domitien, mais les plus ſtupides & les plus Tacit. Ann. lib. XV.
foux, tels que Claude & Caligula, ou autoriſerent cette pratique par leur exemple, en l'honneur de leur prédéceſſeur, ou ils y prétendirent pour eux-mêmes. Tibere fait couler le ſang des victimes aux pieds des images d'Auguſte. Il y avoit une ſtatue d'or repré- Suet. in Cæſ. cap. 88.
ſentant au naturel Caligula, pour le culte de laquelle on deſtina des prêtres & des victimes journalieres. Il pouſſoit la folie juſqu'à vouloir être appellé Dieu, & que l'on crût qu'il jouiſſoit des amours de la Lune & d'autres Déeſſes; il fit tranſporter de Grece

(*a*) On voit dans l'Archevêché de cette Ville, une inſcription qui parle d'un college de Prêtres appellés Septemvirs Auguſtaux, Prêtres établis par le culte d'Auguſte.

à Rome le ſimulacre de Jupiter Olympien, lui abatit la tête pour y mettre la ſienne, la plaça entre Caſtor & Pollux, voulant être adoré ſous le nom de Jupiter Latin, & ordonnant que ſes images ſeroient ainſi honorées par tout l'Empire, où il avoit ſoin de les faire répandre. On décerna les honneurs divins à la ſtatue de Claude, uniquement pour les réglements qu'il fit pour arrêter les fraudes dans les poids & les monnoies. On peut voir dans Pline le jeune la deſcription de la boucherie des victimes qu'on immoloit devant la ſtatue de Domitien au Capitole. Les troupeaux qu'on y aſſembloit à cet effet, fermoient le chemin aux paſſants. L'atroce image de ce cruel Empereur, dit le panégyriſte de Trajan, (*a*) étoit honorée d'autant de ſang qu'il en faiſoit lui-même répandre aux citoyens. Le fils de ce monſtre ne fut pas moins mis au nombre des Dieux, & Domitia, mere de ce nouveau Dieu, ſacrifioit elle-même des victimes devant ſon image. Vitellius avant que d'entrer dans l'Aſſyrie, force Artaban qu'il a vaincu, de rendre les honneurs divins, non-ſeulement aux ſtatues d'Auguſte, mais encore à celle de Caligula dont il eſt le général.

Zonar. Ann. II.

On le voit par une méd.

On diroit que ce culte, quelque ſacrilege & ridicule qu'il dût paroître, étoit regardé comme une eſpece de prérogative royale, inſéparable de la dignité ſouveraine, dont le ſimple doute étoit condamné comme un ſacrilege, & le refus comme une révolte; ce qui fut une des principales cauſes de l'affreuſe perſécution des Chrétiens.

En effet, ſi ce n'eût pas été là une de ces prétendues prérogatives (*b*) que les Souverains veulent qu'on regarde comme

(*a*) *Cum ſæviſſimi domini atrociſſima effigies tanto victimarum cruore coleretur, quantùm ipſi humani ſanguines profundebat.* Plin. in Paneger. Trajani.

(*b*) Je me ſers de ce terme dans le ſens abuſif des politiques outrés en faveur de la royauté abſolue; car dans ſon ſens propre ce mot n'a rien de commun avec les pretendus privileges des Rois, à Rome on appelloit prérogative la tribu tirée au ſort à qui on demandoit la premiere ſon avis dans les élections.

faiſant partie de la ſouveraineté, les meilleurs Princes & les plus ſages n'euſſent-ils fait aucune difficulté d'en jouir & d'y prétendre? Trajan, le ſage Trajan, quelque louange que Pline lui donne sur ſa modération, ne s'oppoſa point à ce qu'on rendît des honneurs divins à ſes ſtatues : tout le monde ſait la violence que l'on faiſoit ſous ſon regne aux Chrétiens pour les obliger, non-ſeulement, dit Saint Grégoire de Naziance, (*a*) à adorer le génie des Empereurs comme des Dieux, mais auſſi d'adorer leurs images, pour que le culte fût parfait. Adrien imitant ce fou de Caligula, fit prendre aux ſtatues qui le repréſentoient, les noms impoſants d'Hercule, de Jupiter & de Dieu Sauveur, dont il s'attribuoit les honneurs. Pauſanias dit qu'il y avoit pluſieurs de ſes ſtatues dans les temples, comme il y en avoit de Céſar, placées entre les ſimulacres des Dieux. Le Sénat & le peuple de concert en décernerent de même à M. Antonin, avant même ſes funérailles, comme ſi ce n'eût pas été aſſez d'avoir poſé une de ſes ſtatues dans la chapelle Julienne. Le culte à l'égard de cet Empereur fut pouſſé juſqu'au fanatiſme, car on regardoit comme incrédule & ſacrilege, quiconque n'avoit pas ſon image dans ſa maiſon.

On le voit par ſes méd. dans Spanh. lib. VIII. & Tillem. hiſt. des Emper.

Plin. in Panegiric. LII.

Vid. Suet. cap. LXVI. & Dio. libro LXIX. 16.

Dion Caſſ. lib. LXXI.

Jul. Capit. cap. XVIII.

On faiſoit partager cette prétendue prérogative, même aux ſtatues des femmes des Empereurs & des Céſars. Sous Caligula celle de Livie en or, placée à côté de celle de Vénus, vit fumer à ſes pieds le ſang des victimes & reçut les prieres & les ferments des matronnes Romaines. Le même culte eſt rendu, par ordre de l'Empereur, à la ſtatue de Druſille placée dans le même temple, avant qu'on lui élevât un temple à part. On juroit par Druſille comme par Vénus. Sous Antonin le Philoſophe un décret du Sénat ordonne d'honorer ainſi Fauſtine, & les filles qui ſe marioient, alloient ſacrifier avec leurs époux devant la ſtatue d'argent de cette Impératrice, poſée ſur un autel.

Dion. lib. LX.

Dion. lib. LXIX.

Dion. lib. LXXI. & Xiphil. in M. Anton.

(*a*) *Parum ſibi habebant Imperatores adorari niſi idem quoque in imaginibus præſtaretur, ut perfectior ipſis eſſet veneratio.* Dion. Greg. Nazian. Orat. in Julian.

La baſſe ſuperſtition fut pouſſée à un tel excès, que les favoris même des Empereurs partagerent, au gré de ces maîtres abſolus des eſprits & des cœurs, les honneurs qu'ils uſurpoient eux-mêmes. Vitellius ajoutant l'abus le plus énorme de la tendreſſe, à une tendreſſe déja honteuſe, autoriſe par ſon exemple privé le culte qu'il entend concilier aux images de Narciſe & de Pallante, ſes affranchis & ſes favoris. Adrien pouſſe cette extravagance ſi loin, qu'il veut faire regarder comme une Divinité la ſtatue que ſa lubricité a fait élever en Égypte à l'infame Antinoüs, après qu'il ſe fût noyé dans le Nil. Si cette prétendue idole, ne fit pas plus de fortune parmi les Égyptiens, qu'en avoit fait celle d'Alexandre, ce fut un effet de l'averſion de cette nation pour les Dieux étrangers & de nouvelle création. A Rome, Ville toujours diſpoſée à bien recevoir tous les Dieux & tous les cultes, l'impudence de cet Empereur eut plus de ſuccès.

Dio. lib. LVIII.

Simon le Magicien connoiſſoit bien cette diſpoſition des Romains, lorſqu'à ſes autres impoſtures il n'héſita point d'ajouter celle de ſe donner pour Jupiter, & de faire paſſer la courtiſanne Séleuca, ſa compagne, pour Minerve. Ses diſciples propoſoient hardiment ſes images à l'adoration du peuple, qui ne fit point de difficulté de les recevoir pour ce qu'on les donnoit, & on vit, ſous Claude, la ſtatue de cet impoſteur dreſſée entre les deux ponts du Tibre, avec l'inſcription DEO SANCTO.

Juſt. Apolog. II. Tertul. in Apol. cap. XIII., Euſeb. hiſt. II cap. 12. & Dio. Aug. Opuſc. de Hereſ.

Je ſais que quelques Écrivains prétendent que le culte que l'on rendoit aux ſtatues de ceux qu'on avoit vu au nombre des vivants, n'étoient que des honneurs héroïques & non des honneurs divins. Je ſais que des hommes éclairés, dans le paganiſme même, avançoient de temps en temps des principes contraires à cet abus; que Cicéron, dans une de ſes Philippiques, blâme le Sénat d'avoir accordé à Céſar une ſtatue & un temple avec les honneurs divins. Je ſais encore qu'on cherche à radoucir une pratique ſi abſurde, par la tournure qu'on donne à ce culte, en l'attribuant aux vertus de l'homme & non à l'homme lui-même. Je ſais enfin qu'en preuve de cela, on dit que le temple & la ſtatue que le Sénat de Rome, délivrée des horreurs des proſcrip-

tions qui avoient ſacrifié tant d'illuſtres citoyens à la vengeance de Sylla & de Marius, fit dreſſer, furent dédiés à la Clémence donnant la main à la ſtatue de Céſar, & non à Céſar lui-même.

Je voudrois, bien pour l'honneur de la raiſon, pouvoir ſouſcrire en entier à cet adouciſſement de la ſuperſtition, mais le témoignage du Livre de la Sageſſe, les faits & les monumens ſont contraires à cette prétention, priſe en général. Quelque fût à cet égard la façon de penſer des temps antérieurs & celles des eſprits philoſophiques de tous les temps, quelque différence qu'originairement on eût mis entre le culte divin & les honneurs héroïques; il n'eſt pas moins vrai que l'ambition & la crédulité furent pouſſées juſqu'au ſacrilege; & comme les hommes éclairés ont toujours été les plus rares, & qu'il eſt plus rare encore que leurs principes aient été pris pour regle de conduite par le peuple aveuglé par des préjugés énormes & des pratiques invétérées, il eſt tout ſimple que la ſuperſtition ait prévalu, & qu'en voyant une ſtatue partager des honneurs qui étoient communs avec ceux des Dieux reçus, l'on confondît l'homme avec ſes vertus, auxquelles on prétend que le culte s'adreſſoit, ne doutant pas que quelque génie divin n'animât des ſtatues miſes au niveau des ſimulacres des Dieux. Pour bien juger de la véritable croyance des payens à cet égard, il n'y a qu'à conſidérer ce qui ſe paſſe encore de nos jours aux Indes, à la Chine & dans la religion du Sinto. (*a*) Le culte de Confucius, (*b*) ſur-tout, peut donner une juſte idée de l'étendue

(*a*) Kæmpffer obſerve que tout le ſyſtême de la Théologie du Sinto, n'eſt qu'un ridicule compoſé de fables ſi extravagantes & ſi monſtrueuſes, que ceux qui en font leur étude, les cachent ſoigneuſement à leurs propres ſpectateurs, & plus encore à ceux des autres religions, & c'eſt peut-être ſon abſurdité qui jette la plupart des grands & des beaux eſprits, dans l'Athéiſme. Cette ſecte n'auroit pas ſubſiſté long-temps, dit l'Hiſtorien, ſans ſon étroite liaiſon avec les loix civiles du pays, que les Japonois obſervent avec un ſcrupuleux attachement.

(*b*) On trouve dans l'*Hiſt. Gén. des Voyag. tom. XVI. lib. 6. pag.* 463. *édit. d'Holl.* une deſcription du culte de Confuſius, d'autant plus impartiale qu'elle n'eſt pas faite par des miſſionnaires. Confucius, dit la Barbinais, a ſon temple dans chaque Ville. On y voit, dans l'endroit le plus éminent, ſa ſtatue environnée de celle

de cette ſuperſtition : rien de ce qui atteſte la puiſſance d'un être déifié, & la confiance illimitée, ainſi que la dépendance, n'y eſt oubliée. Ajoutons

---

de pluſieurs de ſes diſciples, dont l'attitude marque le reſpect qu'ils ont eu pour leur maître. Tous les magiſtrats de la Ville s'y aſſemblent au jour de la nouvelle & de la pleine lune, ils y font un petit ſacrifice différent de celui qu'ils appellent ſolemnel. Celui-ci s'offre deux fois par an, aux deux équinoxes, & tous les Lettrés doivent y aſſiſter. Le ſacrificateur ſe rend au temple après pluſieurs préparations de victimes faites la veille, jour où l'on expoſe ſa ſtatue ſur l'autel. Après pluſieurs génuflexions, il y invite l'eſprit de Confucius à venir recevoir les hommages & les offrandes des Lettrés. Il ſe lave les mains tandis que les autres Miniſtres du temple allument des bougies, & jettent des parfums dans des braſiers préparés à la porte du temple. Après pluſieurs autres cérémonies qui regardent l'immolation des victimes, on découvre la chair des victimes, & le maître des cérémonies dit : que l'eſprit du grand Confucius deſcende. Auſſi-tôt le Prêtre éleve un vaſe plein de vin & le répand ſur une figure humaine faite de paille en diſant : Vos vertus ſont grandes, admirables, excellentes, ô Confucius !... nous vous offrons tous ce ſacrifice !... que votre eſprit vienne vers nous & nous réjouiſſe par ſa préſence. Après les offrandes du vin & d'une piece d'étoffe de ſoie, le maître des cérémonies dit à haute voix *Civi*, c'eſt-à-dire, mettons-nous à genoux, & peu de temps après dit *Ki*, qui ſignifie levons-nous. Depuis le Prêtre ſe met à genoux devant l'autel où l'on ſuppoſe que l'eſprit de Confucius réſide, & tandis que les muſiciens chantent des hymnes à l'honneur de ce Philoſophe, il prend la piece de ſoie, l'éleve, & l'offre à l'eſprit. Il prend de même le vaſe de vin, & l'ayant offert au maître des cérémonies, dit ſucceſſivement *Civi* & *Ki*. Le Prêtre brûle enſuite la piece d'étoffe dans une urne de bronze, & il adreſſe ce diſcours à Confucius.... L'eſprit de Confucius eſt ſupérieur à celui des Saints du temps paſſé, ces offrandes & cette piece de ſoie ſont preparées pour le ſacrifice que nous faiſons. O Confucius ! tout ce que nous offrons eſt peu digne de vous. Le goût & l'odeur de ces mets que nous vous préſentons n'ont rien d'exquis, mais nous vous les offrons afin que votre eſprit daigne nous écouter. Le ſacrificateur, après s'être proſterné pluſieurs fois, prend le vaſe plein de vin. Il adreſſe encore à Confucius deux prieres, dont la ſubſtance eſt qu'il lui offre avec beaucoup de zele, un excellent vin ſans mêlange, & de la chair de porc & de chevre. Enſuite ſuppoſant que ſon eſprit eſt deſcendu, il le prie de recevoir favorablement ces offrandes. Le maître des cérémonies dit à haute voix ; mettez-vous à genoux, approchez-vous du temple de Confucius, & buvez le vin de la félicité. Le Prêtre boit le vin & reçoit d'un des aſſiſtants les viandes immolées, & fuit cette priere : nous vous avons fait ces offrandes avec plaiſir, & nous nous perſuadons que nous recevrons toute ſorte de biens, de graces & d'honneurs. En même-temps il diſtribue les viandes aux aſſiſtants, & le ſacrifice ſe termine en conduiſant l'eſprit de Confucius au lieu, d'où l'on ſuppoſe qu'il eſt deſcendu.

Ajoutons que ſi les libations, les inſperſions & les coronations de fleurs, ſuivant Lucien, lorſqu'il parle de la ſtatue d'Hippocrate, caractériſoient le culte héroïque; l'immolation des victimes appartenoit abſolument au culte divin; & combien d'exemples de ces immolations ne trouve-t-on pas en l'honneur des ſtatues des Empereurs. Une preuve encore, c'eſt qu'on juroit par leur génie, (*a*) comme l'on juroit par les Dieux : Tertullien & Minutius Felix (*b*) diſent que les Romains auroient plutôt violé le ſerment fait en leur nom, que celui qu'on faiſoit par le génie de Céſar; étrange contradiction de l'eſprit humain! On aſſaſſinoit les tyrans, & on ne refuſoit point d'en faire des Dieux: on plaçoit dans le ciel avec les maîtres de l'univers, ceux qu'on avoit cru indignes de vivre avec les hommes. Vid. Flancen. de jure Juram. vete. cap. XVI.

Il eſt vrai qu'il ſe trouva dans le Sénat de Rome quelques hommes éclairés qui s'oppoſerent à ces ſortes d'apothéoſes & à cet étrange culte des ſtatues : il eſt vrai encore que cela ne ſe paſſoit pas toujours ſans raillerie de la part de quelques eſprits hardis; qu'on s'émancipa juſqu'à appeller Auguſte un faiſeur de poupées, qu'on dit qu'il achevoit de peupler le ciel, qui depuis long-temps n'avoit reçu aucune recrue. Mais les lumieres du petit nombre étoient comme la lampe ſous le boiſſeau; mais Auguſte ſe repoſant ſur la crédulité commune du peuple, comme ſur la baſſeſſe du grand nombre des Sénateurs, en cela auſſi peuple que le peuple lui-même, alla ſon train; & par un décret que la force ſurprenante de la ſuperſtition & du deſpotiſme ſur des ames avilies peut ſeule faire concevoir, le Sénat de Rome, ce corps d'ailleurs ſi ſage & ſi éclairé, ſouſcrivit à l'impoſture

---

(*a*) Stace parle de ce génie à l'occaſion de la ſtatue équeſtre de Domitien.

. . . . . *Inceſſaque pondere tanto,*
Subter anhelat humus, nec ferro aut ære laborat,
Sed genio.

(*b*) *Sic eorum numen vocant ac imaginem ſupplicant genium, id eſt Dæmonem ejus implorant, & eſt tutius per Jovis genium pejerare quàm Regis.*

en faveur d'un homme qui, quelques grandes qualités qu'il eût, manqua de la premiere de toutes, de celle de citoyen; qui fut même coupable de haute trahison, le plus énorme de tous les crimes qui puissent blesser la société. Il est vrai enfin que Tibere défendit qu'on lui élevât des temples & des statues, & qu'on plaçât celles-ci au niveau de celles des Dieux; mais l'édit ne portoit que contre les honneurs arbitraires, & n'excluoit point ceux qui lui seroient déférés après qu'il en auroit accordé la permission : (a) de plus il n'ordonna pas moins qu'on rendît autant d'honneur aux statues de son prédécesseur, qu'à celles des autres Dieux.

Vide Casaubon. in not. ad Suet in Tib. lib. III.

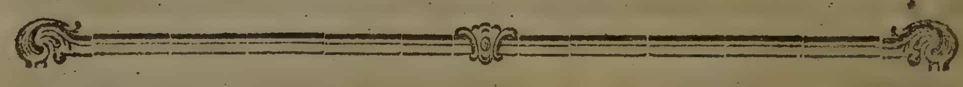
En un mot, cette superstition, devenue mœurs & religion, étoit si enracinée dans le Paganisme, que le Christianisme même eut bien de la peine à la détruire. La religion sainte avoit déja déployé ses drapeaux victorieux par tout l'Empire, que les statues Augustes étoient encore des pierres d'achoppement pour les Chrétiens, par les festins superstitieux qui se célébroient autour d'elles. Saint Jean Damascene rapporte qu'on accouroit à celles de Constantin après sa mort, qu'on brûloit de l'encens à leurs pieds, & qu'on leur allumoit des cierges. Personne n'ignore que la fameuse statue d'Eudoxie, transportée du fore romain & placée à Constantinople devant le temple, contribua à la disgrace de Saint Jean Chrisostôme, dont le zele ne pouvoit souffrir ces restes d'idolâtrie & ce mêlange de religion & d'impiété près du lieu saint. Les Empereurs Chrétiens vinrent aussi au secours de la religion pour arrêter entiérement le cours de la superstition à cet égard; car comme par une suite de cette superstition, on prétendoit encore que certaines statues servissent de sauve-garde aux criminels, Théodose le jeune, en permettant l'usage de ces monuments honorifiques, ordonna qu'on ne leur attachât aucune marque de culte, & défendit à cet effet de les regarder comme des asyles. C'est le sort

Div. Dam. de Imag. Or. III.

(a) *Templa, Flamines, Sacerdotes decerni sibi noluit, etiam statuas atque imagines, nisi permittente se, poni.* Suet. in Tiber.

de toute vieille erreur, ſacrée ou politique, tant qu'elle conſerve ſon empire. La raiſon s'en ſert comme d'un frein pour contenir le vulgaire, & les eſprits même le plus en garde ſe trouvent inſenſiblement obligés de s'y plier, devenant auſſi difficile d'en arrêter les effets, qu'il eſt impoſſible aux corps les plus ſains de ſe défendre d'une peſte devenue épidémique. Mais ſi le preſtige d'une autre erreur triomphe de la premiere, ou ſi l'éclat de la vérité la diſſipe, il ne reſte plus que la ſurpriſe ou même le doute de ſon ancienne exiſtence, que la raiſon honteuſe voudroit déſavouer.





CHAPITRE DIX-NEUVIEME.

Des formalités en vertu desquelles les statues des hommes distingués, parvenoient aux honneurs divins.

ON n'entreprenoit pas ordinairement de transformer tout-à-coup les statues honoraires en Divinités ; on y parvenoit par gradation & au moyen de certaines formalités. Il paroît que le premier pas qui entraînoit la crédulité du vulgaire à ce but, avant qu'on en disposât par des coups d'autorité, étoit de placer les statues dans les temples des anciens Dieux, & à côté d'eux. Il n'est pas douteux que cette pratique fut une des principales causes de différentes apothéoses ; car nous voyons que dès que la statue de Dédale eût été mise dans le temple de Vulcain en Égypte, elle partagea les honneurs divins avec le Dieu du temple. On voit un pareil exemple au Japon sous le regne de Tentsy, on plaça la statue de Cassiga, sculpteur de grande réputation & auteur de l'idole principale du fameux *Seaquansi*, dans le temple de ce Dieu, & bientôt elle fut regardée comme une des idoles du temple. A Rome la dédicace qu'on fit de l'image d'Auguste dans la chapelle du divin Jules, fut un acheminement à l'apothéose de cet Empereur. Le Sénat ordonna que la statue de Néron seroit mise dans le temple de Mars, de la même forme & de la même grandeur que celle du Dieu même ; on voyoit une autre de ces statues assise dans un siege Curule, entourée de celles des Dieux des Légions Romaines, au pied de laquelle Tiridate déposa sa couronne royale ; & ce fut sans doute sa faute, si elle ne fit pas fortune parmi les Dieux. Domitien, l'un des Empereurs les plus avides des honneurs divins, à son avénement à l'Empire, après avoir élevé un temple considérable sous le nom de Jupiter Gardien., plaça une de ses statues dans le sein du Dieu même. Pline dit à Trajan, qu'il a demandé au divin Nerva son pere, que les statues des Princes qui

Kæmffer. Hist. du Jap. liv. II.

Tacit. Annal. II.

Tacit. liv. XIII.

Tacit. lib. XV. in Ner.

Plin. lib. X. epist.

étoient depuis long-temps dispersées dans les campagnes, fussent transportées dans un temple, pour qu'elles fussent honorées plus dignement. Caligula aspiroit sans doute à partager le culte du Dieu des Juifs, lorsqu'il ordonna que sa statue fut placée dans leur temple ; profanation à laquelle les Juifs ne manquerent pas de s'opposer fermement. Tacit. lib. XII. in Claud.

Un autre moyen de métamorphoser les statues en Divinités, étoit de leur ériger des temples exprès. C'est ce qu'on fit en l'honneur de César, & ce fut là la principale preuve qu'il étoit au nombre des Dieux. Sous l'Empereur Tacite, (*a*) on bâtit un temple pour y mettre les statues des bons Princes, auxquels il fut ordonné d'adresser ses prieres & ses vœux, accompagnés de libations, les jours de leur naissance & aux Kalendes de Janvier.

Un troisieme expédient étoit de faire donner aux statues la ressemblance, la grandeur, la posture, les accoûtrements & les enseignes de celles des Dieux. C'est par-là que Tertullien (*b*) marque la progression de cette superstition. On prétendoit par ces devises de qualifier les vertus de ceux même qui n'en avoient aucunes, & de fixer le genre de culte dont devoit être honorée la statue. Voyez Plutarq. qui cite Varr. sur cette coutume.

Les Grecs furent les premiers à donner cet exemple. Alexandre se fit représenter sous la forme de Jupiter Ammon. Un certain Alexarce fit donner à sa statue les enseignes du soleil : les Athéniens firent fabriquer celles d'Antoine & de Cléopatre avec les symboles des Divinités, & les placerent dans le temple de la forteresse. La statue d'Auguste, placée dans celui qu'Hérode lui fit bâtir à Césarée, étoit faite d'après le modele de Jupiter Olympien, & à côté de lui étoit la Déesse Rome, faite d'après la Junon d'Argos. Le colosse de cet Empereur égala celui de Ju- Clem. Alex. ad Gent. Dion. cass. lib. I.

(*a*) *Divorum templum fieri jussit, in quo essent statuæ Principum bonorum, ita ut iisdem natalibus suis & parilibus & Kal. Januariis & votis libamina ponerentur.* Vopisc. in Tacit. cap. IX.

(*b*) *Ædes proindè aras, proindè idem habitus & insignia statuis.* Tert. Apol.

piter d'Olympie. Livie fait repréſenter l'image de ſon fils Germanicus avec les deviſes de Cupidon, & la conſacre dans la chapelle de Vénus au Capitôle. Cicéron conſacre ainſi celle de ſa fille. On affecta de donner à la ſtatue de Druſille la grandeur de celle de Vénus, & de lui rendre les mêmes honneurs qu'à la Déeſſe. C'eſt à la vue de ces anciens exemples que l'ambition de Coſrhoës s'éleva, & voulut qu'on donnât à ſon ſimulacre la figure & les deviſes de la Divinité, dont Héraclius vit encore l'image.

Suet. in Calig. VII. Cic. des Conſolat. Dion. Caſſ. lib. LIX.

Les deviſes & enſeignes des Divinités étoient ordinairement (*a*) les rayons, la foudre, les étoiles & autres ornements propres à chaque Dieu; & c'eſt peut-être de cet uſage, émané de la ſuperſtition, que les artiſtes même dans le Chriſtianiſme ont emprunté l'uſage d'orner d'étoiles les têtes des Saints : quoiqu'il en ſoit, Saint Athanaſe témoigne que cet uſage ſuperſtitieux étoit encore commun de ſon temps, quand on perdoit des perſonnes qu'on chériſſoit.

Mais le moyen principal & ſolemnel fut la conſécration, en vertu de laquelle les monuments de reconnoiſſance & d'amour, ainſi que ceux que l'orgueil & la flatterie faiſoient ſouvent élever, étoient mis au nombre des êtres divins. Il y eut trois eſpeces de conſécrations : l'une, en vertu de laquelle tout ce qui étoit voué à l'uſage de la religion & des temples; étoit ſaint & ſacré : c'eſt dans ce ſens que Denis d'Halicarnaſſe dit que Romulus dédia à Vulcain ſon image avec des chars fabriqués des dépouilles des ennemis, & que Timothée, fils de Conon, conſacra à Cérès & à Proſerpine la ſtatue de bronze d'Iſocrate ſous le veſtibule de leur temple. C'eſt dans ce ſens encore que les ſtatues des tombeaux étoient conſacrées aux Dieux Manes, & ces ſortes de dédicaces étoient ordinairement fondées ſur ce que l'on croyoit que les Dieux aimoient la perſonne qui étoit repréſentée par le monument qu'on vouoit : raiſon qu'on trouve dans une inſcription

(*b*) *Fulminibus manes, radiis ornabit & aſtris* . . . Lucan. VII. Pharſal.

Grecque traduite en latin par Saumaiſe ; on y dédie à Cérès & à Proſerpine la ſtatue de Druſilla, femme d'Hérode l'Attique, parce qu'elle étoit aimée de ces Déeſſes.

La conſécration de la ſeconde eſpece étoit purement légale & politique, & ne regardoit que les ſtatues civiles. Après avoir été décernées, leur érection étoit accompagnée de formalités & de fêtes qui étoient regardées comme une eſpece de conſécration : nous en parlerons dans la ſeconde partie où il s'agira des ſtatues honorifiques.

La conſécration de la troiſieme eſpece, qu'on appelloit proprement dédicace, étoit celle dont la force, pour me ſervir de l'expreſſion de Tertullien (*a*) & d'Arnobius, (*b*) étoit telle, qu'une ſtatue humaine devenoit un ſimulacre d'un Dieu, ayant la vertu de lui infuſer l'eſprit divin, & de le faire habiter en elle &, pour ainſi dire, de l'animer. C'eſt par cette dédicace qu'une ſtatue changeoit de condition &, ſuivant Quintillien, (*c*) prenoit place parmi les Divinités ; c'eſt elle qui forçoit les Dieux de ſe joindre aux ſimulacres des hommes : *Jure dedicationis impulſos ſimulacrorum coaleſcere junctioni.* C'eſt à cette vertu que fait alluſion Cicéron, lorſqu'il compare un homme qui ſe ſent ſaiſi de l'eſprit divin, à une ſtatue après la cérémonie de la conſécration. Cic. lib. de Divinat.

Quoiqu'il ſoit certain qu'il y avoit des formules ſolemnelles pour la conſécration & la dédicace des ſtatues, les Écrivains ont négligé de nous en communiquer la teneur & même la ſubſtance. Pline parle de ces formules comme d'une choſe qui étoit fixe, & une loi dit que la conſécration ſe faiſoit avec certaines paroles preſ- L. III. FF. ad Jul. Maj.

(*a*) *Simulacra fatum conſecratione mutant, nam conſecratio eſt quæ, ut Arnobius inquit, numen infert ſimulacris tunc demum putabant in ſtatuis habitare Deos.* Tertul. Apolog. cap. XII.

(*b*) *Sed eos in his colimus, eoſque veneramur quos dedicatio infert ſacra, & fabrilibus effecit inhabitare ſimulacris.* Arnob. lib. IV. adverſ. gent.

(*c*) *Hæc priuſquam dedicationis accipiant ſummam religionem opera ſunt tantùm dedicatio eſt illa quæ Deum inducit, quæ ſede deſtinatâ locat.* Quintil. declamat. 322.

crites, *conceptis verbis*, ſans nous dire en quoi cette formule conſiſtoit.

Le ſilence des auteurs donne lieu de conjecturer, ou qu'ils ne croyoient pas devoir entrer dans des détails qu'ils regardoient comme trop minutieux & trop communs, ou que ces formules étoient des myſteres, qu'il n'étoit pas permis de dévoiler au vulgaire, & que les Pontifes ſe réſervoient comme ceux des jours Faſtes & Néfaſtes. Conjecture que l'on peut déduire du paſſage de Cicéron, où il s'excuſe (*a*) de ne point parler des formules de la dédicace ni du droit Pontifical, ni des cérémonies religieuſes qui ſe pratiquoient, parce qu'il les ignore, ajoutant que quand même il les auroit ſûes, il les diſſimuleroit, ſoit pour ne pas paroître trop curieux, ſoit pour ne pas ſe rendre faſtidieux.

Ce ſilence pourroit encore venir d'une autre cauſe, car les formules en queſtion ſuivant toute apparence étant peu élégantes & groſſieres, comme venant de la premiere antiquité, on ne les jugoit peut-être pas dignes du temps où l'on écrivoit. C'eſt par un pareil deſtin que les vers des Saliens ont péri ; & ce que dit Tite-Live (*b*) en parlant de ceux que l'on chantoit à Junon pour l'expiation du temple de cette Déeſſe, lorſqu'Annibal étoit en Italie, autoriſe cette conjecture ; il ne les fait pas connoître en s'excuſant ſur ce que les eſprits étoient trop groſſiers pour en comprendre le ſens.

Une des particularités de ces formules étoient les imprécations que les prêtres prononçoient contre ceux qui oſeroient attenter aux ſtatues conſacrées. On voit un exemple de cela dans Philoſtrate, où Hérode l'Attique en conſacrant celles de ſes amis, prononce des malédictions contre ceux qui les enleveroient ou les dégraderoient.

(*a*) *Nihil loquor de pontificio jure, nihil de ipſius verbis dedicationis, nihil de religione ceremoniis, non diſſimulo me neſcire ea quæ etiam ſi ſcirem, diſſimularem, ne aliis moleſtus, vobis etiam curioſus viderer.* Cic. pro domo ſuâ.

(*b*) *In Junonem Reginam canentes virgines ibant illâ tempeſtate forſitan laudabile, rudibus ingeniis nunc abhorrens & inconditum ſi referatur.*

roient. On invoquoit contre les violateurs, (*a*) Pluton, Néméſis, Alaſtor, Érinnys & toutes les furies du Tartare.

A en juger par la dédicace de la ſtatue de Nabuchonoſor, (*b*) elle devoit ſe faire avec des cérémonies très-ſolemnelles. Tous les grands y intervinrent, il y eut un grand appareil accompagné de toute ſorte d'inſtruments, & ce fut après cette cérémonie que cette ſtatue devint un objet d'adoration, à laquelle les Iſraélites ne voulurent pas ſe prêter comme oppoſée à leur religion.

A Rome le jour de la conſécration étoit auſſi un jour de fête ſolemnelle, il paroît par un paſſage de Vopiſque qu'on avoit coutume de faire trois choſes pour la conſécration de la ſtatue. C'étoit de dédier l'image à laquelle les honneurs divins devoient être déférés, d'en orner le temple & d'en célébrer la fête par des jeux publics. C'eſt ce que cet auteur rapporte pour l'apothéoſe de Probus, (*c*) & ce que l'on voit dans la conſécration de la ſtatue de Fauſtine dans Jules Capitolin. Elle fut dédiée par le Sénat, portée dans les jeux circéens, expoſée dans les temples & ſervie par des Flamines. On ne manquoit pas de prononcer le panégyrique du héros de la fête, devant une aſſemblée compoſée des Sénateurs & du peuple, & ſuivoient des ballets ou ſaltations, & autres marques de joie, ſur-tout quand il s'agiſſoit de ſtatues d'Empereurs; on peut voir dans Sozomine, les fêtes qui furent données à l'occaſion de ſa dédicace de la ſtatue de l'Impératrice Eudoxie. Enfin la cérémonie étoit ſuivie de repas de formalité. Lorſque Livie dédia la ſtatue d'Auguſte, elle traita les Patriciens & les Chevaliers, & on voit des exemples de cela dans pluſieurs inſcriptions, ainſi que des libéralités faites au peuple : libéralités & feſtins qu'on répétoit même

Vid. Alex ab Alex. Genialium ierum. VI. & Guther. de Jure. Pontif. IV. 32. & Laur. Varr. Sac. Gent. Cap. XIV.

Jul. capit. in Ant. Pio.

Apud Flo. rid. III.

Sozom. Hiſt. Eccl. lib. VIII. 20.

(*a*) *Hunc cita ſed Nemeſis atque irrequietus Alaſtor,*
Triſtibus urgebant tali procrimine pœnis.

(*b*) *Tunc congregati ſunt Satrapæ, Magiſtratus & Judices, Duces & tyranni... ut convenirent ad dedicationem ſtatuæ quam erexerat Nabuchodonoſor Rex.* Daniel. cap. III.

(*c*) *Eant nunc & divinitatem probe derogent qualem Imperatores noſtri prudenter & conſecrandam vultibus, & ornandam templis & celebrandam ludis circenſibus, judicarunt.* Vopiſ. vit. Prob. c. XXXIV.

quelquefois ou en argent, ou en vivres, le jour de l'anniverſaire de la dédicace.

Le décret pour la conſécration appartenoit au Sénat, qui ſeul pouvoit décerner les honneurs divins : mais l'exécution en étoit commiſe aux Pontifes, auxquels on renvoyoit auſſi les jugements touchant les ſtatues ſacrées priſes ſur les ennemis ; uſage dont Quintillien (*a*) rend raiſon en diſant qu'il n'y avoit que des mains chaſtes, & un eſprit voué aux choſes ſacrées, qui pût s'acquiter dignement d'une pareille fonction.

Cependant les Empereurs poſſédant éminemment la qualité de grand Pontife, l'exercerent eux-mêmes quelquefois. Tibere dédia en partie les ſtatues & les temples erigés en l'honneur d'Auguſte, & en partie il les fit conſacrer par les Pontifes. Caligula fit lui-même la dédicace des ſtatues de Cajus & de Druſille. Adrien conſacra ſa propre ſtatue, l'accompagnant du dragon ſacré, tranſporté de l'Inde dans le temple de Jupiter Olympien qu'il fit conſtruire à Athenes. Mais ces cas étoient rares, & les Empereurs ne hazardoient guere cette démarche ſans un décret préalable du Sénat, qui n'étoit que trop facile à obtenir. Après l'aſſaſſinat d'Antonin Caracalla, Macrin repréſente à ce corps, que de concert avec l'armée, il a décerné les honneurs divins à ſon prédéceſſeur. Je vous demande en conſéquence, (*b*) Peres Conſcripts, dit-il, de les lui décerner auſſi ; nous avons droit de vous le commander comme Empereur, & cependant nous vous en prions. Remarquons ici, comme par occaſion, qu'au Japon la cérémonie de la conſécration des nouveaux Dieux, appellés Camis, ſpécifie l'eſpece de pouvoir qu'il doit exercer ſur les mortels, & ſe fait avec beaucoup d'appareil.

Après la cérémonie de la dédicace, la ſtatue qui étoit placée au rang des Divinités, en partageoit donc les honneurs. Mais en

Dio. Caſſ. In Tiber. lib. VII.

Id. lib. LIX. 24. Dio. Nic. in Epitom.

Voyez Hiſt. des Voyag. tom. XIV. in 4°. pag. 401. édit. de Hol.

(*a*) *Facere non licet cuicumque permittitur, niſi caſtæ manus, niſi familiaris ſacris animus acceſſerit.* Quintill. declamat. 322.

(*b*) *Et vos P. C. ut decernatis cùm poſſimus imperatorio jure præcipere tamen rogamus.*

quoi consistoient ces honneurs ? Si les formules de la consécration étoient venues jusqu'à nous, nous verrions peut-être que leur nature y étoit énoncée. On trouve dans Denis d'Halicarnasse quelques traits de la différence qu'on mettoit entre ceux qu'on regardoit comme divins, & ceux qui n'étoient qu'héroïques. Une inscription qui se trouve sur un marbre de Venise, rapportée par Gruttere, nous a conservé des vestiges de cette différence. Il y est parlé de sacrifices à faire aux Muses comme à des Déesses, & de ceux dont on doit honorer les Héros & les statues de son pere & de sa mere : il paroît que les honneurs divins étoient de devoir & nécessaires, & que les héroïques & civils étoient des actes de piété & de dévotion libre. Pour établir la différence des honneurs des statues, on peut dire qu'on adoroit les unes & qu'on honoroit les autres. Dion. Halicar. XI. 2.

Ce qui prouve que les honneurs qu'on rendoit aux statues des personnages déifiés, n'étoient pas seulement héroïques, mais divins ; c'est que le culte héroïque ne consistoit proprement qu'en des libations & coronations ; au lieu que dans le culte divin on offroit des sacrifices, on immoloit des victimes sanglantes, & on adressoit ses vœux & ses prieres à la statue déifiée. On en a vu plusieurs exemples ci-devant, & on sait que Nabuchodonosor défendit sous peine de la vie, après la dédicace de sa statue, que pendant un certain temps on dressât des prieres à aucun autre Dieu : impiété que Joseph attribue à Darius.

Les nouvelles Divinités ne partageoient pas seulement les honneurs des anciens Dieux, souvent elles en recevoient de plus distingués, car il falloit toute la magnificence des cérémonies du culte pour que ces Dieux de nouvelle création, dont plusieurs n'avoient été que trop connus, ne périssent point dès le berceau, risque que ne couroient point les Dieux dont la Divinité étoit reconnue par une ancienne tradition, & le consentement de tous les esprits. La statue de Tibere qui étoit chez les Aspendiens, dit Philostrate, étoit plus honorée que le simulacre de Jupiter Olympien. Philost. de Vit. Apo. lib. I. & Tac Annal. lib. II

Une marque de culte fort commun qu'on rendoit aux statues di-

vines, étoit de les baiser en les approchant. Cicéron nous apprend qu'à force de baisers de la part des Dames Siciliennes, le menton de la ſtatue d'Hercule d'Agrigente en étoit devenu uſé & applati. La même marque de vénération étoit rendue aux ſtatues des Empereurs tant en public qu'en particulier. Caligula baiſoit celle de ſon frere, gardée dans ſon Laraire, toutes les fois qu'il y entroit ; & Sévere, ainſi que toute ſa famille, rendoit le même reſpect à celle de Pertinax.

Cic. Verr. VI.

Suet. in Calig. cap. VII.

Dio. lib. LXXIV.

Comme un des honneurs qu'on rendoit aux Dieux, étoit de porter leurs images comme en triomphe dans les cérémonies des jeux publics, la même diſtinction fut accordée à celles des Empereurs, des Céſars & de leurs femmes. La ſtatue de Germanicus parut dans un char de triomphe aux jeux du Cirque : le même honneur fut rendu à la ſtatue de Britannicus; & Claude ordonna qu'on portât celle de ſa mere Antonia dans une pareille occaſion.

Dio. Hali. Antiq. Rom. lib. VII. cap. 9. & Panvin. de Lud Circenſ. lib. II. cap. II. Suet. in Tit. cap. II.

Ces chars étoient ordinairement conduits par deux mulets, comme on le voit par les médailles de Livie, d'Agrippine, de Domitille, fille de Veſpaſien; de Fauſtine & de quelques-autres. Quelquefois ils étoient tirés par des éléphants, comme on le fit à l'égard des ſtatues de Livie & de Druſille. Sévere voulut que ſa ſtatue en or fût auſſi traînée par ces animaux. Ces chars étoient ordinairement ſuivis par des chœurs d'enfants, chantant des vers ſaliens : c'eſt ce qu'on voit dans la pompe funebre de L. Verus.

Suet. cap. in Claud. Dion. lib. LIX.

Au reſte, quelques-unes des formalités, fêtes & cérémonies que nous venons d'expoſer, ſe trouvent auſſi quelquefois obſervées, aux ſacrifices près, à l'occaſion de l'érection ſolemnelle des ſtatues ſimplement honoraires, qu'on qualifioit pareillement quelquefois de dédicace, ſans qu'il fût queſtion d'apothéoſe. Nous ſerons dans le cas d'en parler dans le cours de la ſeconde partie de cet ouvrage, que nous allons entreprendre.

Fin de la premiere partie.



DE L'USAGE *DES STATUES* CHEZ LES ANCIENS.



SECONDE PARTIE.

Des Statues Honorifiques.

CHAPITRE PREMIER.

Théorie de la morale des Statues Honorifiques.

APrès avoir parlé des ſtatues, qui font rougir la philoſophie, & gémir la religion, parlons de celles que la raiſon peut avouer, qui ſont même des monuments propres à la conſoler.

L'honneur des ſtatues qui d'abord appartint aux Dieux, fut accordé aux hommes; mais à ces hommes diſtingués, qui imiterent, pour ainſi dire, les vertus des Dieux par leur bienfaiſance envers le genre humain, & par des actions dignes d'être tranſmiſes à la

postérité. (*a*) Cicéron, (*b*) en parlant de la statue, qu'on vouloit ériger à Lépidus, pose pour principe, que c'est un honneur suprême, non-seulement nécessaire pour l'encouragement des temps à venir ; mais aussi un hommage dû au mérite distingué. Le même Orateur regarde la statue qu'il demande au Sénat, en l'honneur de Servius Sulpitius, comme un témoignage d'une mort honnête ; (*c*) c'est le seul moyen d'effacer l'injustice de sa mort, d'immortaliser sa légation, & comme un dédommagement seul capable de soulager la douleur, & de tarir les larmes de ses enfants : lorsqu'il parle de la statue d'Octave, il l'envisage comme un équivalent de la vie. (*d*)

Cic. Phil. IX.

Les images domestiques de nos aïeux, dit Pline le jeune, soulagent la douleur que nous ressentons de leur perte ; mais celles qu'on place à la vue du public, sont des objets qui excitent à l'amour de l'honneur & de la gloire, & c'est par cette raison que Pline le Naturaliste (*e*) ose avancer que par l'espece de mensonge que l'on fait en élevant des statues à des aïeux imaginaires, c'est, en quelque sorte, montrer de l'amour pour les vertus. C'est ainsi que, selon un illustre Écrivain François, l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu.

Lib. II. epist. 7.

Un Orateur Grec qualifie les statues de monuments à la fois d'honnêteté & d'honneur, ajoutant que pour les hommes illustres une image de bronze paroît le salaire le plus estimable de la vertu, salaire qui fait que le nom de ceux qui meurent, ne se trouve point au niveau de ceux qui n'ont jamais vécu. Aussi n'est-ce, dit-il, qu'au mérite le plus distingué qu'on l'accorde. Quintilien en

Div. Chriso. orat. XXXI.

Lib. III 7.

(*a*) *Effigies hominum non solebant exprimi.* Plin. lib. XXXIV. *Nisi aliqua illustris causa perpetuitatem merentium.*

(*b*) *Cui honos mihi maximus videtur, primùm quia justus est ; non enim solùm datur propter spem temporum reliquorum, sed pro amplissimis meritis redditur.* Cic. Philip. v. 15.

(*c*) *Hæc enim statua mortis honestæ testis erit.*

(*d*) *Redita est ei tum à majoribus statuæ pro vitâ.*

(*e*) *Etiam mentiri clarorum imagines erat aliquis virtutum amor.*

parle comme d'un honneur divin qui doit être décerné rarement. Saint Jean Damascene le regarde comme le triomphe de la vertu, l'ignominie du vice, & un spectacle pour l'encouragement des ames bien nées. Les images, dit-il, sont les interpretes des sentimens intérieurs, & en même temps des guides dans le chemin de la vertu. Enfin les statues sont souvent qualifiées dans les auteurs (*a*) *d'honneur héroïque*, *d'honneur Auguste*.

Joan. Damas. de Imaginibus. Orat. III.

Ces sortes de monuments ne doivent donc pas être considérés comme des louanges & des acclamations passageres du peuple, qui, selon l'expression de l'Empereur Marc-Aurele, ne sont qu'*un bruit confus & un mouvement de la langue ;* elles sont l'effet de l'estime, de l'amour & d'une reconnoissance raisonnée ; elles doivent par conséquent leur origine à une source très-pure & à des motifs très-légitimes.

De tout temps la démonstration de ces sentiments fut une espece de culte dont les nations, dès les premiers moments où elles commencerent à se policer, honorerent la vertu, les talents, la bienfaisance & les actions dont l'éclat excita l'admiration ; & ce furent ces sentiments qui, après ceux de la religion, furent la source féconde de cette infinité de statues dont l'histoire fait mention, & dont les restes nombreux frappent encore nos yeux étonnés.

C'est un principe naturel que la reconnoissance doit durer autant que le bienfait, & que la gloire des bienfaiteurs ne sauroit s'éclipser qu'au moment que leurs actions cesseront d'être utiles. Voilà le premier principe auquel est due la pratique d'ériger des statues à des hommes à qui le peuple étoit redevable de son bonheur, ou d'un avantage qui tendoit à le lui procurer.

Des chefs de peuplades qui bannissant la barbarie des contrées sauvages, sûrent attirer à eux les hommes errants & dispersés, pour en former des sociétés policées, des législateurs qui par la

---

(*a*) On le voit dans Xiphil. *in Anton. pio*, & dans Hérodien, qui se sert de *Augustorum honores*, en parlant des statues, *liv. V. cap.* 2.

sagesse de leurs loix cimenterent la sûreté & la paix des citoyens, pour qui les premiers trônes furent élevés, parce qu'ils furent dignes d'occuper les premieres places; des philosophes qui par l'élévation de leur génie, & une observation continuelle, arrachant à la nature le voile dont l'enveloppent les préjugés, ont fait briller le flambeau de la vérité au milieu des esprits subjugués par l'ignorance & l'erreur, ou fait connoître aux humains que l'ame de toute société est la tranquillité que procure l'observation des loix & le respect de l'autorité; des citoyens vaillants & sages qui terrassant le monstre de la tyrannie, rendirent à la patrie la liberté des loix, des Rois qui se regardant comme peres du peuple, surent tempérer l'autorité nécessaire au profit de l'équité; des grands Capitaines qui par des victoires décisives, assurerent le salut de l'État contre des voisins ambitieux; des inventeurs d'arts utiles à la propagation, & à la prospérité des sociétés; des orateurs qui éclairerent les citoyens sur les intérêts de la patrie, ou firent triompher la vérité & la justice contre l'oppression & les illusions de l'intrigue & de la ruse, des Poëtes qui par le charme de leurs chants, rendirent à la vérité & à la vertu, les hommages qui leurs sont dûs, & consacrerent à la postérité de grands exemples; une infinité de citoyens de tout état qui se distinguerent par des sacrifices éclatants, faits au bien public; voilà les hommes auxquels l'antiquité crut devoir élever des statues.

C'est par rapport à ces hommes illustres qu'on peut appliquer à l'Art Statuaire ce que Pline dit de la Peinture; qu'elle est infiniment précieuse par l'avantage qu'elle a de conserver la mémoire des morts vertueux, & d'exciter l'émulation des vivants; ces monuments, durant les siecles d'une noble ambition, furent de puissants motifs de cette émulation dans les ames capables d'aspirer à ce genre de gloire, qui ne s'acquiert que par l'amour du bonheur des hommes & par les vertus sociales : car la récompense accordée aux gens de mérite, dit Symmaque, appartient comme en propre à ceux qui entrent dans la même carriere; elle soutient leurs espérances, & les citoyens vertueux partagent d'avance l'honneur que l'on rend

Simac. lib. X. epist. 25.

à

à celui qui en eſt digne. Ce que Tite-Live obſerve en général des monuments honnorifiques, appartient ſur-tout aux ſtatues des grands hommes : rien, dit-il, (*a*) n'eſt plus utile que d'avoir de pareils objets devant les yeux, il nous apprennent ce que nous devons imiter pour le bien de la République & pour notre gloire, & nous inſpirent de l'horreur pour ce que nous devons fuir. Jules-Céſar voit la ſtatue d'Alexandre dans le temple d'Hercule, & déplore ſon ſort de n'avoir encore fait aucune entrepriſe digne de ce héros. Dio. Caſſ. lib. XXXVII.

C'eſt mal connoître les hommes, que de vouloir porter leur ame à un certain degré d'élévation, & les exciter aux grandes actions, autrement que par des témoignages permanents de l'eſtime publique : c'eſt avilir la vertu que de lui préſenter un prix que l'avarice peut prétendre. Le Roi de Perſe méconnoiſſoit l'honneur, lorſqu'il le regardoit comme une marchandiſe qui peut s'évaluer & s'échanger au poids de l'or & de l'argent. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux à qui la diſpenſation des récompenſes & des témoignages d'eſtime publique, eſt confiée, ne perdiſſent jamais de vue les idées des Anciens à cet égard : chez eux c'étoit l'intérêt même de la patrie qui exigeoit & réclamoit les monuments honorifiques, dûs au mérite & à la vertu.

C'eſt en conſéquence de cette idée qu'Épicure remarque que ce n'eſt pas un problême de ſavoir s'il eſt plus honorable d'avoir ou de mériter ſeulement des ſtatues. Le ſage, ſelon lui, peut conſentir qu'on lui en éleve, pourvu qu'il ne brigue point cet honneur; mais celui qui éprouve ce ſentiment de vertu, acquiert bien autant de gloire à la récompenſer ; l'un & l'autre contribueront également au progrès du bien public. La couronne d'or décernée à Zénon par les Athéniens, fait autant l'éloge de leur équité, que du mérite du philoſophe : les expreſſions de leur décret prouvent qu'ils ſentoient bien la gloire qu'il y a à récompenſer le mérite. » Afin que tout le

(*a*) *Omnes ſibi delatum decus judicant: quod dignus acceperit ornamentis honorum, excitatur æmulatio, & virtus æmula alitur exemplo honoris alieni.*

» monde ſache, porte ce décret, que les Athéniens honorent les » gens de bien, autant pendant leur vie qu'après leur morr. « Adrien avoit la coutume de ne point attendre qu'on demandât, dit Dion, mais il donnoit au mérite & au beſoin, n'ignorant pas ſans doute que ceux qui ſont les moins dignes des honneurs, ſont les plus empreſſés à les rechercher, & que l'élévation de génie qui rend propre aux moyens de les mériter, eſt ordinairement accompagnée d'une fierté honnête qui rend peu propre aux ſollicitations, aux brigues & aux baſſeſſes qui en ſont ordinairement inſéparables.

Voici donc toute la morale de l'honneur des ſtatues. Les mériter, c'eſt de l'homme vertueux; y aſpirer, c'eſt du citoyen; les mériter & les refuſer, voilà la perfection de la vertu. Le citoyen ſe permet de les demander, parce que ſa réputation & ſa gloire ſont un bien de la ſociété. S'il eſt plus honnête de ne les point exiger, & plus honorable de les obtenir par le jugement d'autrui, il eſt plus équitable de les accorder ſans être prévenu. » Car celui qui prie, dit Apulius, (*a*) paye déja quelque prix » pour ce qui lui eſt dû, & celui qui ſe laiſſe prier, le reçoit; » mais quand on obtient, ſans ſolliciter, la récompenſe qu'on » mérite, on reçoit le double. «

C'eſt en expoſant ces principes, que Machiavel met au rang des plus grands honneurs, auxquels les hommes puiſſent arriver, ceux qui leur ſont volontairement accordés par la patrie.

Ce ſeroit faire tort au jugement & à la ſageſſe des grands hommes de l'antiquité, de les citer comme déſapprouvant l'uſage des ſtatues : uſage que la raiſon avoue, & que la ſaine politique autoriſe. Non, ni la modeſtie d'Agéſilas qui recommande à ſes amis, en mourant, qu'on ne faſſe aucune image ni ſtatue de

Plut. Dict. Notab. des Anciens.

(*a*) *Honeſtius tamen habebatur non petere, ut alieno judicio collatus honor, illuſtrior eſſet digniorque.* Senec. controv. II. & Philip. XXX. v. 2. *Multoque honeſtius quam mereri, ne quis ſuas expeteret..... neque enim aut levi mercede emit qui precatur aut parvum pretium accipit qui rogatur, adeo ut omnia utenſilia emere potiùs velit quàm rogare.* Apulius III. 1 Florid.

lui, *ne les envisageant que comme des ouvrages méchaniques;* ni le blâme de Caton (*a*) contre ceux qui se glorifioient plus, disoit-il, des ouvrages des sculpteurs & des fondeurs, que de laisser empreinte une belle image de soi-même dans l'ame des citoyens, ne sauroient prescrire contre une pratique générale, assortie au penchant naturel des belles ames, qui les porte à s'assurer de ce qu'elles regardent comme le garant de l'immortalité. Les principes de ces deux grands hommes étoient des principes de cette morale qui anime chaque particulier à devenir tel qu'il devroit être, & non de cette morale politique qui gouverne les hommes tels qu'ils sont. Le premier ne parle que de ce qui le regarde, & refuse des statues que les peuples d'Asie lui ont décernées, content, dit-il, que ce qu'il a pu faire de digne d'honneur en sa vie, soit un monument assez glorieux après sa mort. Les railleries du second ne tombent que sur les statues qui sont plutôt mendiées que méritées; & c'est dans ce cas qu'il répondoit à ceux qui témoignoient de la surprise qu'on ne lui eût point érigé de statue, qu'il aimoit mieux qu'on demandât pourquoi il n'en avoit point, que pourquoi il en avoit. D'ailleurs ce sage Romain approuvoit les statues des gens vertueux, comme il approuvoit la louange propre à encourager le bien public, quoiqu'il condamnât ceux qui la mendioient. Enfin il permit qu'on lui dressât une statue, comme en certain cas il crut pouvoir se louer lui-même. C'est ainsi que Tacite, en donnant la préférence aux vertus d'Agricola (qui seules rendent son ame immortelle) sur les images, au moyen desquelles on chercha à consacrer ses vertus, déclare qu'il ne désapprouve point les statues qu'on éleve aux grands hommes, quoiqu'elles soient périssables, aussi-bien que les corps de ceux qu'elles représentent.

Plut. vie de Caton. & dans ses dits notab.

Tacit. vie d'Agric.

Au reste, comme la mesure des sentiments de reconnoissance & d'estime, se prend moins dans les actions éclatantes par leur nature, que par les rapports qu'elles ont avec l'intérêt de la société,

(*b*) *Plut.* Instruction pour celui qui a le maniment des affaires.

l'honneur des ſtatues, fut quelquefois accordé à des hommes d'un mérite, qui paroît fort commun à nos yeux, mais que les circonſtances des temps & des beſoins relevoient, & ennobliſſoient. Ce n'eſt donc point toujours à l'étendue du génie & à l'éclat de l'action, qu'on a décerné ces monuments honorables. L'intérêt commun en a ſouvent décidé ; & c'eſt lui qui diſpenſe ordinairement l'eſtime, & releve une découverte, ou une action, qui paroît peu importante en elle-même.

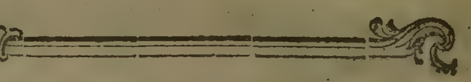
On n'admire & on n'eſt frappé des ſentiments de reconnoiſſance & d'eſtime, qu'à meſure qu'on développe l'étendue du bienfait ; on n'en eſt ſaiſi qu'en raiſon des beſoins relatifs à la poſition où l'on eſt. Chez les peuples nouveaux, où l'exiſtence politique eſt le premier de tous les beſoins, on dreſſa des ſtatues aux fondateurs des ſociétés, aux inventeurs de l'agriculture & des arts de premiere néceſſité. On les déifia même ; bientôt les premiers beſoins ſatisfaits, de nouveaux deſirs firent naître de nouveaux beſoins, & ceux qui les ſatisfirent, mériterent les mêmes honneurs. C'eſt par-là que pendant que les Grecs Aſiatiques jugent digne d'une ſtatue celui qui trouve le ſecret de compoſer une boiſſon d'eau & de vin, boiſſon propre à garantir des mauvais effets d'un vin trop violent, (*a*) les Scythes refuſent d'honorer Bacchus comme un Dieu, parce qu'il a fait connoître l'uſage d'une liqueur, qui bien loin d'être regardée

(*a*) Platon dit que par ce mélange on rend ſage un Dieu furieux, en le corrigeant par un autre. (Plutarque... entremiſe des affaires publiques.) Cette découverte ne paroîtra pas ſi peu importante, lorſqu'on fera attention que dans un pays où le vin de cette eſpece porte aiſément à la tête, on devoit regarder comme une choſe fort utile le ſecret d'en tempérer la force & d'en faire éviter les dangers, ſans néanmoins s'en priver. Cela ſe pratique encore en quelques contrées d'Italie, ſous le nom de *vino picolo*. Voyez *Higin. Fab.* 274. On peut mettre au rang de ces principes relatifs aux beſoins de la ſociété, celui qui détermina les Hollandois à élever une ſtatue à Guillaume Buckeldius, qui le premier donna le ſecret de ſaler & d'encaquer les harengs, découverte dont ils ont tiré un ſi grand avantage pour la marine & pour le commerce. Déterminé par le même principe, les Génois érigerent une ſtatue à un ſimple ſoldat qui fit connoître le danger qu'il y avoit à laiſſer porter le palais Doria à une élevation qui domineroit ſur la Ville, & pourroit dans des temps critiques lui nuire.

comme un bienfait, eſt jugée propre à mettre les hommes au rang des bêtes.

Les ſociétés étant formées, éclairées par les loix, affermies par des conſtitutions fixes, on ne fut plus frappé que de la proſpérité & de la gloire des nations, ceux qui contribuerent à leur aggrandiſſement par des victoires, ceux qui ouvrirent de nouvelles carrieres pour en augmenter les richeſſes par le commerce, ou ceux qui ſatisfirent les plaiſirs par les arts aſſortis à la ſituation où l'on ſe trouvoit, partagerent les honneurs des premiers fondateurs. Les conſtitutions ſe trouvant altérées ou anéanties par les révolutions ordinaires & par la corruption des principes de l'art de gouverner, les hommes firent ériger des ſtatues à ces hommes heureux qui éclairerent les ſociétés opprimées & rétablirent les droits de la nature humaine.

Ces gages immortels de la reconnoiſſance nationale furent une des principales ſources de ces vertus, & de cet héroïſme dont l'hiſtoire ancienne nous offre des traits ſi fréquents. L'envie de les mériter, l'eſpoir de les obtenir firent dans les beaux jours de Sparte, d'Athenes & de Rome, des vertus communes du deſir de la véritable gloire & de l'amour de la patrie ; & à ce propos, on ne ſauroit ſe refuſer à une réflexion qui ſe préſente naturellement ; c'eſt que plus ces marques publiques de reconnoiſſance & d'eſtime furent en vigueur, plus il y eut de grands hommes ; au lieu que dans les ſiecles & les lieux où ces ſortes d'encouragements ont ceſſé d'avoir lieu, ou bien ont changé de nature par la mal-adreſſe des diſpenſateurs qui les ont accordés à la brigue & à la faveur, la grandeur s'eſt abâtardie, & la diſette des grands hommes en tout genre a ſuccédé. Dès qu'on obtient les honneurs, parce qu'on les brigue, on ſe diſpenſe aiſément d'acquérir les titres ſouvent pénibles pour les mériter ; & l'on ſe rallentit dans ce qu'il faut faire pour s'attirer l'eſtime publique, lorſque ce n'eſt plus elle qui en décerne les témoignages. Voyons ſi la théorie de ces principes ſe vérifie ſur-tout dans les ſtatues honoraires de la Grece & de Rome.

CHAPITRE DEUXIEME.

Des ftatues honorifiques dans la Grece.

CEtte façon de fentir & de penfer à l'égard des hommes illuftres, que nous venons d'expofer, fut commune à toutes les nations dès la premiere lueur de leur police. L'Afie préfentoit les ftatues de Bélus & de Sémiramis, regardés comme les fondateurs de la profpérité du royaume d'Affyrie. Diodore de Sicile dit qu'autour de Maabel, en Arabie, on voyoit 360 ftatues foit des Dieux, foit des hommes illuftres de la nation. En Égypte on comptoit jufqu'à 345 ftatues des Pyromis, c'eft-à-dire, des citoyens & des Prêtres bons & vertueux, qui n'étoient regardés ni comme des Dieux, ni comme des héros. On voyoit dans ce pays deux ftatues colloffales de Mœris & de la Reine fon époufe; & en général les Rois bienfaifants de cette nation, depuis le grand Séfoftris qui l'éleva au plus haut point de gloire, jufqu'à Ptolomée Philadelphe qui fut regner en pere, vivre en fage & combattre en héros, furent prefque tous honorés de ftatues. Dans la defcription que Platon donne du temple du peuple Atlantique, il fait dire à Critias, que le pour-tour extérieur de l'édifice étoit orné des images des dix chefs des tribus, des Rois qui en étoient defcendus, & de celles de leurs femmes. Les Indes, (*a*) la Chine (*b*) & le Japon préfentent fréquemment des monuments

Hérodo. lib. II.

Plat. dial. de Timée. & de Critias.

Voyez l'hift. Géne. des voyag. & dans la defcr. de ces pays, & dans Kæmffer hift. du Japon.

(*a*) Dans la principale Mofquée du château d'Amadabath des Banians, on rencontre deux éléphants de marbre noir & de grandeur naturelle, fur un defquels on a placé la ftatue du fondateur. *Hift. des Voyag. tom. XIII. liv. 3. in-4to. édit. d'Hol. pag.* 150.

(*b*) *Gemelli Carreri*, *Hift. des Voyag. tom. XLIII. in-*12. *pag.* 471. dit entr'autres avoir vu dans le temple de *Nanghanfu* dans les montagnes, la ftatue de Chiamlaoie, ancien Mandarin d'une grande réputation, qu'on honore aujourd'hui comme le protecteur des tribunaux de juftice.

de cette nature, élevés aux hommes illustres & aux Princes bienfaisants de ces nations. Le voyageur la Bardinais compta dans une gallerie attenante au temple d'Émoy à la Chine, jusqu'à 21 statues de bronze dorées, qui représentent des Philosophes anciens, disciples de Confucius.

Voyez l'hist. des Voyag. tom. XLIV. in 12.

Mais c'est dans la Grece sur-tout que l'on trouve des preuves éclatantes de cette pratique. Nous ne parlerons plus ici des statues élevées aux Jupiter, au Cérès, aux Hercules, au Bacchus, héros ou bienfaiteurs qu'on ne sut honorer qu'en leur faisant partager les honneurs des anciennes Divinités. L'enthousiasme du sentiment, qui altere la raison & confond les idées, livra ces statues à l'idolâtrie; & nous en avons assez parlé dans la premiere partie.

Il s'agit ici de temps plus éclairés, il s'agit de statues dressées par des sentiments contenus dans les bornes de la raison: les premieres de cette espece que l'on vit dans la Grece, furent celles des Athletes, après qu'ils avoient obtenu trois triomphes aux jeux Olympiques. Pour donner plus de célébrité à ces jeux & à ces victoires dans tous les pays voisins, & attirer par-là plus de combattants & d'étrangers, on crut que ce n'étoit pas assez de conserver la mémoire des champions dans les registres publics; mais qu'il falloit orner de statue & représentant la figure du vainqueur, le lieu même de la victoire.

Plin. lib XXXIV. 4. Pausan. Eliac. lib. VI & Luc de statuis, Vict.

On ne sera pas étonné qu'on accordât une pareille distinction à ces vainqueurs, si l'on considere que les anciens Grecs ne concevoient rien de comparable à la victoire qu'on remportoit à ces jeux: ils la regardoient comme le comble de la gloire, & ils ne croyoient pas qu'il fût permis à aucun mortel de porter plus loin ses desirs. Cicéron dit que vaincre à Olympie, dans la façon de penser des Grecs, étoit presque quelque chose de plus grand que de recevoir à Rome les honneurs du Consulat & du triomphe; & Horace ne craint point d'avancer que ces victoires élevoient les vainqueurs au dessus de la condition humaine: ils n'étoient plus des hommes, mais des Dieux. En effet, Pline assure

qu'Eutimus, Athlete Italien, presque toujous victorieux, fut regardé comme ayant quelque chose de divin, & qu'on lui offrit des sacrifices comme à un Dieu vivant, *vivo & sentienti.*

Pour évaluer le mérite de ces triomphes, il faut se prêter à la façon de penser de l'ancienne Grece. Les Grecs de ce temps-là, ainsi que les nations sauvages ou barbares, (*a*) n'avoient presque d'autres idées de vertu, que celles de la force & de l'adresse, parce qu'elles étoient des qualités nécessaires à l'état où ils vivoient. Un exercice propre à bannir l'oisiveté & à endurcir à la fatigue de la guerre, presque leur unique profession, (*b*) devenoit donc d'une grande importance. Des jeux qui servoient à réunir les esprits des différentes Villes libres, indépendantes & souvent divisées, étoient d'une grande utilité. Ceux donc qui s'y distinguoient à la vue de toute la Grece, qui concouroit à ces jeux, étoient, à juste titre, honorés comme des héros ou des citoyens vertueux. Aussi dès que la gymnastique eut cessée d'être vertu, & que décriée par Philopœmen comme un métier qui corrompoit les mœurs, elle ne fut plus envisagée du même œil; elle n'obtint plus les mêmes honneurs.

Plut. vie de Philop.

Cependant on n'éleva pas des statues aux Athletes vainqueurs dès la naissance de ces jeux, ni dans la suite à tous ceux qui remportoient le prix. Institués par Iphitus, environ 400 ans après Hercule, ce ne fut qu'à la soixante-dixiéme, Olympiade qu'on vit

Pausan. Attic. lib. VI. L'an du monde 3174. Pausan. ibid.

(*a*) Lorsque les Indiens de Baldivia veulent s'élire un chef pour les commander, ils prennent une grosse poutre, & chacun la charge tour à tour sur ses épaules. Celui qui la soutient le plus long-temps, obtient la préférence. Plusieurs résistent au fardeau pendant 5 ou 6 heures. Le voyageur Noort en vit un qui le soutint vigoureusement pendant 24 heures, & le choix tomba sur lui. Le genre de vie de ces sortes de peuples sans police & sans loix, rend le courage, la force & l'intrépidité; des vertus nécessaires. *Hist. Gén. des Voyag. tom. XXXVIII, Descript. du Chili.*

(*b*) Il étoit défendu aux citoyens de s'appliquer au commerce & à l'agriculture, qui pouvoient détourner d'une profession regardée comme plus utile à la patrie, & comme nécessaire à l'existence politique.

vit paroître à Olympie la premiere statue d'Athlete en l'honneur de Praxidamante ; exemple qui fut suivi & depuis lequel ces sortes de statues devinrent une récompense ordinaire des vainqueurs, à moins qu'il ne fût prouvé que la fraude avoit eu part à la victoire. Pausanias parle fréquemment des statues des Athletes que l'on voyoit encore de son temps dans la Grece, où le nombre avoit dû en être infini, & Alexandre en trouva plusieurs dans Milet représentant des champions des jeux Olympiques & Pythiques. C'est en voyant ces statues d'une grandeur démesurée qu'il dit d'un ton moqueur : où étoient donc ces corps, quand les barbares subjuguerent votre Ville ? Plut. in Amphop. C. XXXVIII.

Comme les nations ne sentent, & ne se ravisent qu'en raison des lumieres qui les éclairent ; lorsque la sagesse chez les Grecs succéda à l'idée de la simple force, l'amour de la liberté & de la patrie, de passion ardente & farouche d'un peuple presque barbare qu'elle étoit, devint une vertu éclairée par les philosophes & animée par l'esprit d'union & de société ; dès-lors la force & l'adresse ne furent plus les seuls titres qui obtinrent les monuments de l'admiration & de la reconnoissance, mais on les accorda avec bien plus d'empressement à ces hommes, qui doués d'une intelligence & d'une adresse d'esprit supérieure à celle du corps, surent faire goûter les avantages de la sociabilité & les liens de la politique.

Une inscription qu'on lisoit au pied d'une ancienne statue de Diophane, portoit qu'elle lui avoit été dressée, parce que le premier il avoit engagé le Péloponese à se joindre à l'Achaïe, contrée où l'on voyoit un pareil monument de reconnoissance érigé à Polybe, qui en vertu d'un plan de gouvernement, étoit regardé comme l'auteur de la fortune à laquelle ce pays étoit parvenu. A Delphes on voyoit la statue de Battus & de sa mere Cyrene qui avoient fondé la colonie Grecque conduite de l'isle de Théra, en celle qui prit depuis le nom de sa fondatrice. Pausan. Achaic. lib. VIII.

Les propagateurs de la religion & des mysteres des Dieux, de tout temps mis au rang des plus grands bienfaiteurs du genre hu-

main, en ont auſſi partagé les honneurs. En Arcadie on éleva des ſtatues à Callignote, Paule & Soſigene, qui les premiers imiterent les Mégapolitains aux myſteres de la grande Déeſſe, à l'exemple des Éleuſiniens. La Grece étant affligée d'une grande ſécheresse, on envoya des légats pour conſulter la Pythie, & en ayant rapporté un oracle favorable, des citoyens d'Égine honorerent de ſtatues ces dépoſitaires des oracles des Dieux.

Pauſan. lib. V.

Comme l'avantage de la légiſlation ſuit immédiatement celui de la religion, nous ferons ſuivre ici les ſtatues dont les légiſlateurs furent honorés dans la Grece. Les Lacédémoniens ne crurent pas même pouvoir s'acquitter ſuffiſamment envers Licurgue, ſi en lui élevant une ſtatue, ils ne l'euſſent placée dans un temple bâti exprès pour l'honorer. Les Athéniens moins ſuperſtitieux, mais auſſi pénétrés des avantages qu'ils reſſentirent par les loix de Solon, ſe contenterent de lui en dreſſer une dans un lieu honorable de la Ville. On voyoit à Salamine la ſtatue du même légiſlateur, remarquable par l'attitude modeſte dans laquelle il avoit la coutume d'haranguer le peuple, c'eſt-à-dire, tenant la main ſous ſon manteau. Attitude à laquelle fait alluſion Eſchine, en reprenant par-là la pétulance de Timarque & de Démoſthene, & il cite ailleurs un même exemple de modeſtie. Caladès eut part à cet honneur dans la même Ville, pour avoir rendu la vigueur aux loix négligées.

Pauſan. Lacon. lib. XI.

Orat. in Timarc.

Orat. de fal. legat.

L'amour que chaque nation a toujours eu pour ſes loix, & pour la conſervation de ſa conſtitution, inſpira la même reconnoiſſance envers ceux qui s'en rendirent les défenſeurs ou les reſtaurateurs. Les ſtatues d'Harmodius & d'Ariſtogiton, deſtructeurs de la tyrannie d'Hipparque, furent à Athenes de niveau avec celle de Licurgue. Les Athéniens délivrés une autre fois par Démétrius fils d'Antigone ; des ſtatues d'or décernées au pere & au fils, & poſées à côté de celles des deux premiers libérateurs, furent le prix de ce bienfait. Enfin la protection accordée par Lucullus à la juſtice de la cauſe de la Ville de Chéronée, contre les prétentions des Orchoméniens ſur des points de juriſdiction, fut récom-

Pauſan. Atti. lib. I.

Diod. Sic. lib. XX.

penſée par une ſtatue de marbre, dreſſée à ce grand Capitaine ſur la place publique, à côté de celle de Bacchus.

Mais ce qui multiplia le plus ces monuments dans la Grece, furent les ſtatues érigées aux grands Capitaines, à titre de défenſeurs & de libérateurs de la patrie. Euridame, ſous le commandement duquel les Étoliens défirent les Gaulois, en obtint une dans le temple de Delphes. Celles de Polinice & des Chefs de l'armée qui périrent avec lui ſous les murs de Thebes, en la ſoumettant, ornoient un temple dans le voiſinage de Corinthe. Traſibule fut honoré d'une ſtatue à Olympie, pour avoir ſecouru à propos les Mantinéens contre l'aggreſſion des Lacédémoniens. Les Béotiens ſe hâterent de témoigner par-là leur reconnoiſſance à Épaminondas. Une ſtatue équeſtre de bronze qu'on plaça dans le temple de Delphes, fut le témoignage de l'admiration des Achéens pour les brillantes actions & le grand ſens de Philopœmen, dans la bataille contre Machanidas, tyran de Lacédémone. Les Rhodiens délivrés du ſiege de Démétrius dreſſerent des ſtatues, tant aux Capitaines, qu'aux citoyens qui s'étoient diſtingués dans la défenſe de la Ville. Enfin on voyoit dans le prythanée d'Athenes, avec les images de la paix de Veſta & de la Fortune, celles de Miltiade, de Thémiſtocle, d'Épicarne, d'Iphicrates, de Périclès & de ſon pere Xantippe, tous Capitaines illuſtres ſur terre ou ſur mer, auxquels l'État étoit redevable de ſa ſplendeur & de ſa proſpérité.

Pauſan. in Corin lib. II.

Pauſan. Arcad. lib. VIII. & Plut. vie de Philopœmen.

Diod. Sic. lib. XX.

Pauſan. Attic. lib. I.

Nous avons dit que les Philoſophes partagerent ces monuments de la reconnoiſſance des nations, & j'aurois peut-être dû commencer mon récit par ceux qui leur ont été conſacrés, ſi je n'euſſe plus ſuivi le progrès des ſociétés & des ſenſations ſucceſſives dont elles ſe trouvent frappées, que la dignité de la raiſon & de la vertu en elles-mêmes. D'ailleurs, quoiqu'accoutumés à mouler nos idées ſur celles des Anciens, nous ſommes néanmoins aſſez ſouvent en contradiction ſur celles qu'ils avoient des Philoſophes. Je ne parle donc ici que de ces génies heureux,

de ces ames fortes qui oserent entreprendre, au prix même de leur repos & de leur vie, de porter le flambeau de la raison & de la vertu au milieu des préjugés, pour dissiper les ténebres de l'ignorance & de l'erreur. Parmi ceux-ci aucun ne fut certainement plus digne de statues, que Socrate jugé par l'oracle d'Apollon le plus sage des mortels. Car si victime du fanatisme du peuple, de la superstition & de la calomnie des hypocrites, & enfin de la séduction d'un théatre déréglé, il devint le martyr de la raison, j'allois presque dire de la religion, (a) la vérité & sa vertu forcerent néanmoins ses persécuteurs à lui en décerner après sa mort, avec d'autant plus d'éclat qu'elles devoient être regardées comme des amendes honorables de l'injustice faite au philosophe, au citoyen, à la raison. C'est ainsi que ce peuple léger par nature, mais équitable par réflexion, se répentant d'avoir mis à mort un magistrat fidele & zélé dans la personne de Phocion, chercha de réparer son crime, en lui dressant une statue de bronze, après avoir enterré honorablement ses os aux dépens du public, & fait mourir ses accusateurs, à l'exemple de ceux de Socrate.

Plut. vie d'Alcibiad & Val. Max. lib. III. cap. 4

Parmi le grand nombre de statues que l'on peut bien juger qui furent dressées à Platon dans la Grece, je ne parlerai que de celle que lui érigea dans l'Academie un Prince étranger, qui en vertu des leçons du philosophe étoit devenu l'homme le plus instruit de son siecle dans la littératurre Grecque & dans la philophie. Quoique d'une nation considérée comme barbare par les Grecs, Mithridate fut cet étranger, qui se piquant d'une noble vanité, voulut que la postérité fut instruite par l'inscription qu'il mit aux pieds de la statue, qu'elle étoit un monument de l'admiration, & de la reconnoissance d'un Persan pour le philosophe de la Grece. Épicure, suivant toute apparence fort mal connu des modernes, l'étoit sans doute mieux des anciens, si l'on en juge par les monuments de l'estime publique qu'il partagea avec les premiers philoso-

Plut. vie de Plat.

(a) Il soutenoit l'unité de Dieu contre les prestiges de l'idolâtrie.

phes, comme en font encore foi les différentes têtes trouvées dans les ruines d'Herculanum. Les dix-huit têtes de philosophes trouvées aux thermes de Dioclétien, prouvent le soin qu'on avoit généralement de conserver la mémoire de ces hommes qui entretenoient la lumiere dans le monde, comme les Vestales y entretenoient le feu sacré.

De quelque condition que fussent ceux qui fournissoient des expédients utiles dans les nécessités publiques, ils n'étoient pas moins jugés dignes de l'honneur des statues. Les Amphictions éterniserent la reconnoissance de la Grece, par celles qu'ils dresserent à Delphes, à Scyllis & Cyane, qui possédant l'art de nager profondément sous les eaux, avoient profité d'une violente tempête pour couper les ancres des navires de la flotte de Xerxès, & avoient par-là délivré les Grecs du danger dont ils étoient menacés. La même distinction fut accordée par les Cyoniens à un trompette qui sut imaginer un moyen de les délivrer de l'oppression d'Aristotime. A Athenes on accorda une statue à Callias pour avoir suménager la paix avec Artaxerxès; les Éléens en décernerent une à Sérapion d'Alexandrie, qui, venu pour assister aux jeux de l'Élide & trouvant le pays dans une grande disette de bled, y ramena l'abondance par le froment qu'il fit venir. Les bannis d'Achaïe consacrerent le bienfait de leur rappel par une statue de bronze d'Aratus, placée à côté de celles des Dieux Sauveurs, avec une inscription ou le bienfait qu'il leur avoit procuré étoit à la suite de ses vertus: un paysan qui avoit donné une preuve insigne de son attachement à la patrie, dans une occasion importante, fut immortalisé par un pareil monument de la part des Choréeniéens; exemple qu'un Pape (*a*) unit à l'égard d'un de ses serviteurs qui lui sauva la vie au péril de la sienne.

Pausan. Phocid. lib. X.

Pausf. Eliac lib. VI.

Pausan. lib. I.

Id. lib. VI.

Les Orateurs dans les républiques Greques eurent trop d'influence

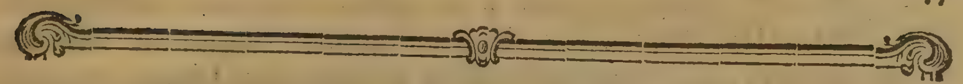
(*a*) Urbain VI. étant recherché par ses ennemis qui vouloient lui ôter la vie, un domestique endossa ses habits, & se mit dans son lit dans le pays de Chieti, où ce Pape s'étoit caché, bienfait qu'il récompensa avec une statue.

dans les délibérations politiques, pour ne point participer à la récompense ordinaire des hommes illustres, lorsqu'ils consacrerent leur éloquence aux intérêts de la patrie. Démosthene ayant long-temps prémuni les Athéniens contre les illusions & les ruses de Philippe de Macédoine, & tenu pour ainsi dire le destin de la Grece en suspens, entre la puissance de ce Monarque & celle de son éloquence, força au moins après sa mort, ses concitoyens à lui élever une statue de bronze comme un témoignage de l'estime publique que l'esprit de parti & l'envie lui avoit refusé de son vivant. La Ville d'Éphese accorda la même marque d'honneur à l'Orateur Hermodure dont les décisions furent si respectées, que les Décemvirs les enrégistrerent publiquement dans les Comices, comme des flambeaux qui éclairoient l'obscurité des loix. Les Élatiens dresserent une statue dans le temple de Delphes, à Olympiodore, personnage éloquent qui leur avoit été d'un grand secours lors de leur défection contre Cassandre; honneur qu'il obtint aussi de la part du peuple d'Athenes pour avoir, par le charme de ses discours, élevé & fortifié leur esprit abbattu par une suite d'adversités. On voyoit enfin dans l'école publique d'Athenes une statue du fameux historien & astronome Bérose, dont la langue dorée faisoit connoître que par ses prédictions & ses conseils, il avoit souvent éclairé les Athéniens sur le parti qu'ils avoient à prendre dans les circonstances critiques. Les édifices, les places & les chemins publics de la Grece, en un mot, selon le témoignage de Cicéron (*a*) en parlant d'Athenes, apprenoient aux voyageurs l'histoire du pays qu'ils parcouroient, & des vertus qui l'avoient illustré. Presque par-tout on y voyoit des monuments & des trophées élevés par la nation à l'honneur des citoyens dont la vie ou la mort pouvoient présenter des exemples à suivre, & où un peuple de grands artistes avoit pris à tâche de conserver le véritable esprit des arts, celui de conduire à la vertu. Mais quittons la Grece & cherchons à connoître les monuments de la vertu & de la reconnoissance Romaine.

Pausan. Artic. lib. I. & Plut. vie de Démost.

Cic. Orat. & Tac. vita Agric. & Plin lib. XXXIV. 5.

(*a*) *Quàcumque ingredimur, in aliquam historiam vestigium ponimus.* Cic. de fin. lib. V.



CHAPITRE TROISIEME.

Des ſtatues honorifiques à Rome.

SOit que les mêmes ſentiments d'admiration, de reconnoiſſance & d'eſtime, euſſent inſpiré aux Italiens d'immortaliſer les bienfaiteurs de leur nation par la conſervation de leur image; ſoit qu'ils euſſent imité l'exemple des Grecs, dont pluſieurs de leur nation étoient des colonies, il eſt certain que la maxime de dreſſer des ſtatues aux bienfaiteurs de la patrie, fut miſe en pratique en Italie, dès les temps qu'on peut appeller fabuleux de cette contrée : nous pourrions rappeller ici la ſtatue érigée à Hercule par Évandre dans les environs où Rome fut depuis bâtie, parce qu'il avoit délivré le pays des brigands qui l'infeſtoient : nous pourrions citer celle de Janus conſacrée depuis par le Roi Numa. Plin. lib. XXXIV. 7.

En paſſant en Étrurie nous trouverions que les anciens fondateurs ou légiſlateurs de cette nation, obtinrent dans ce pays les mêmes honneurs que les Grecs accorderent à leurs héros. On y voyoit le ſimulacre (*a*) d'Haleſus, le premier qui porta dans ces contrées les myſteres de Junon, qui fonda quelques Villes, & que l'inſcription en caractere Étruſque, qu'on liſoit aux pieds de ſa ſtatue, diſoit fils de Neptune & deſcendu des Véïens. Il eſt parlé des ſtatues de ſon fils Janus, de celle d'Aonus-Maleatus, & de Rhetus, hommes fameux dans les vertus civiles & guerrieres, leſquels étendirent les limites de la domination Étruſque; & gouvernerent la nation avec modération & avec prudence. Mais les ſimulacres de ces héros, ſuivant ces ſiecles fabuleux, devinrent la proie de la ſuperſtition qui en multiplia les images en faveur du culte; & je ne parle ici que de celles qui ſont un hommage Dempter. Etrur. Regal. lib. III. 8.

(*a*) Le Cabinet de Cortone conſerve une ſtatue de ce héros, armé en cuiraſſe & en caſque. *Muſæum Cort. Tab. XVII.*

légitime que la raison rend à la vertu. C'est par cette raison que passant sous silence les deux prétendues statues de Romulus & de Remus, que l'apothéose éleva au rang des Dieux, nous ne nous arrêterons à Rome qu'à celles que l'on y dressa durant le temps de sa liberté, qui fut la source de tant de précieux monuments, à la vue desquels les âmes Romaines s'instruisoient des devoirs du citoyen, & se formoient à la vertu.

On prétend que dès avant le regne du vieux Tarquin, le Capitole destiné à être le sanctuaire de la gloire Romaine, vit dans son enceinte les statues des Sybilles & de ses sept premiers Rois, dont le gouvernement fut marqué au coin de la sagesse. On ne tarda pas à accorder cet honneur à l'Augure Actius Nœvius qui avoit prédit la future grandeur de Rome par le vol des oiseaux. Depuis cette époque, point de service signalé, rendu à la patrie, qui ne fût honoré d'une pareille distinction. Horatius Coclès entreprend au péril de sa vie de rendre vains les efforts menaçants de Porsenna, & bientôt la statue de ce brave citoyen, avec les instruments de sa victoire, orne la place des Comices. Clélie, captive chez l'ennemi vainqueur, se dérobe à sa vigilance, passe le Tibre à la nage au milieu d'un déluge de traits; & une statue équestre dans la voie (a) sacrée est le prix de son courage. Curtius prévenu d'une superstition que l'amour de la patrie peut seule faire excuser, pousse le fanatisme jusqu'à se précipiter sur son cheval dans une fosse profonde; & ce dévouement à la mort pour le salut de Rome, est consacré par une statue qui représente ce Romain dans l'attitude de son sacrifice, telle qu'on en voit encore une belle copie antique en marbre, à *la villa Borghese*. Brutus délivre Rome de la tyrannie des Tarquins, & d'abord après sa pompe funebre, on lui décerne une statue dans le

Plin. lib. XXXIV. 4. 5.

Plin. ibid. & Tit-Liv. lib. I. 31.

Tit-liv. lib. II. 50. & Plin. XXXIV. 6.

(a) C'est, selon Plutarque, la même statue qu'on voyoit encore de son temps dans ce lieu, mais il fut sans doute trompé par ceux qui lui avoient fait connoître les antiquités de Rome; car Denis d'Halicarnasse assure, sous Auguste, qu'on ne la voyoit plus, & qu'elle passoit pour avoir été détruite par un embrasement.

le Capitole à côté de celles des fondateurs & des légiſlateurs de la République : monument qui, ſelon la remarque d'un écrivain, réveilla dans l'ame d'un de ſes deſcendants la penſée de l'aſſaſſinat de César, pour rendre de nouveau à Rome ſa liberté. Le Capitole fut enrichi de la ſtatue de Cecilius Metellus, avec une inſcription honorable, parce que le feu ayant pris au temple des Veſtales, il ſe jetta au milieu des flammes pour conſerver les précieux dépôts de ce temple, abandonné par ſes timides Prêtreſſes. Plut. vie de Brutus. Ser. ad lib. III. Eucid. V. 3.

Ceux qui ſe diſtinguerent dans l'adminiſtration intérieure du gouvernement, eurent part au même honneur. Les applaudiſſements du peuple pour la maniere dont Caton s'acquitta de ſa Cenſure qui rétablit la diſcipline Romaine déchue, furent ſuivis d'une ſtatue qu'on lui dreſſa par l'ordre du Sénat dans le temple de la Santé, décorée d'une inſcription dans laquelle, remarque Plutarque, on ne parloit ni de conſulat, ni de prêture, ni de combats, ni de triomphe, mais on diſoit que la République étant preſque déchue, Caton en avoit rétabli les mœurs par ſon exemple, autant que par de ſaines inſtructions, & de ſages ordonnances. Cic. epiſt. ad Aug. & Tacit. ann. III. 64. Plut. vie de Caton.

L'honneur des ſtatues étoit regardé comme la principale récompenſe des vertus guerrieres. C. Mœnius & L. Camillus ſon collegue, ayant vaincu les anciens Latins, on leur éleva des ſtatues ſur des colonnes pour marquer, dit Pline, qu'ils s'étoient élevés au-deſſus des autres mortels; c'eſt par le même principe que C. Duilius, qui le premier remporta la victoire dans une bataille navale contre les Carthaginois, vit ſa ſtatue placée ſur une colonne ornée (a) des débris des vaiſſeaux. Manilius Préteur de Préneſte ayant défendu la Ville, nonobſtant qu'une grande partie de la garniſon & même des citoyens fut déja périe de faim, à ſon retour Plin. lib. XXXIV. 5.

(a) On voit encore aujourd'hui dans le Capitole un bas relief avec la colonne appellée *Roſtrata*, accompagnée d'une ancienne inſcription mutilée, monument de cette victoire. *Voyez Appian. lib. V.*

à Rome, obtint le décret pour une ſtatue armée de boucliers, qui lui ſeroit dreſſée dans la Ville même où il s'étoit ſignalé. Emilius-Lépidus, jeune homme qui ſe jetta dans la mêlée pour délivrer un citoyen attaqué par un ennemi & le tua, obtint un pareil décret, portant que la ſtatue qu'on lui érigeroit auroit la robe de ſon âge. Ces braves Germains qui ſous le regne de Sévere, perdirent la vie dans une expédition, furent tous honorés de ſtatues.

Vale. Max. III, I. I.

En un mot, tout bienfait public, toute vertu d'état, toute action ſalutaire au citoyen, eut à Rome un droit acquis, à ce genre d'honneur, ſans parler des ſtatues du ſage Pontife Mucius Scevola, de Fabricius, de Quintus Fabius Maximus, de Paul Émile, des Scipions & d'une infinité d'autres illuſtres perſonnages des beaux ſiecles de la République, & qui ſont trop connus pour en parler en détail. Je me bornerai à citer les ſtatues de Minutius Augurinus qui réduiſit le prix de l'orge devenu trop cher, de Trebius qui durant ſon édilité entretint l'abondance dans Rome, en fixant le prix du froment; de Marius Gratidianus qui porta une loi pour l'alliage des deniers; enfin celle de Lucius Minutius que l'on voyoit hors de la porte *Tergemina*, accompagnée d'un bœuf doré, pour avoir diſtribué du bled au peuple, & fait baiſſer le prix de cette denrée.

Vid. Aurel. Vict. cap. XII N°. 7. de Viris Illuſt. & Tite-Liv. lib. XXXIII. II.

Plin. lib. XVIII. 3.

Plin. lib. XXXIII. 9. Tite-Liv. IV. 16.

Les eſclaves même qui rendirent des ſervices ſignalés, ne furent point jugés indignes de ſtatues, parce que tout homme, de quelque condition qu'il fût, devoit être regardé comme un membre qui l'honoroit, dès qu'il contribuoit à ſa conſervation. Le principe du bien public cédant à toute autre conſidération, ce motif ſeul ſuffiſoit pour réhauſſer les moindres actions & faire mériter à leurs auteurs, quels qu'ils fuſſent, les témoignages de la reconnoiſſance publique. On connoît les ſtatues de ces deux eſclaves dont parle Tite-Live; l'un, qui feignant d'être occupé de l'exercice de ſa profeſſion d'aiguiſeur, prêta l'oreille aux trames qui ſe faiſoient pour ramener les Tarquins à Rome, & les découvrit au Sénat; l'autre, qui porteur d'une nouvelle preſ-

Tite-Liv. II. cap. 4.

ſante, ayant le pied percé d'une épine, ne continua pas moins ſa courſe pour arriver à temps. On voit encore une ſtatue du premier au Capitole, & celle du ſecond dans le palais Pitti à Florence.

Ceux qui avoient eſſuyé des traitements fâcheux pour l'État ou perdu la vie pour ſon ſervice, n'étoient point fruſtrés de cette marque de la piété & de la reconnoiſſance patriotique. Tullius Cellius, L. Roſcius, Spurius Nautius & C. Fulcinus, Légats du Peuple Romain, mis à mort par la perfidie des Fidenates, obtinrent des ſtatues auprès de la tribune aux harangues. On en dreſſa à P. Junius & à T. Coruncanus, mis à mort par Teuta, Reine d'Illyrie, en haine des Romains; aux Légats tués par Volumnius, Roi de Veïes; & à C. Octavius, (*a*) tué dans ſa légation auprès d'Antiochus qu'il avoit étonné par ſa fermeté. (*b*) Un Sénatus-Conſulte en décerna une au Conſul S. Sulpitius, avec l'inſcription qui portoit que c'étoit pour avoir été tué dans l'ambaſſade dont il avoit été chargé auprès d'Antoine. Cicéron néanmoins ſe déclare contre cet honneur, lorſque la mort n'a pas été cauſée par la légation même; & c'eſt pour cette raiſon qu'il pourſuit une ſtatue pour Lepidus & pour P. Sextius (*c*) qui avoient éprouvé un pareil ſort pour le ſervice de l'État.

Tite. lib. IV. 35. & Plin. lib. XXXIV. 6.

Plin. XXXIV. 6.

Cic. Philip IX.

Cic. pro Sext. N. 380.

Philipp. IX.

Philipp. V

Le mérite avoit tant d'attraits ſur l'eſprit des Romains encore vertueux, qu'ils honorerent même par des ſtatues des étrangers diſtingués par de grandes vertus ou des exploits éclatants; & ce n'étoit pas une ſimple curioſité de quelques particuliers d'avoir

(*a*) Pline ſe méprend en attribuant à Octave le fait de Popilius. *Voyez Tite-Liv. lib. XLV. cap.* 12. Il s'agit ici d'un autre Antiochus, auprès duquel Octave fut tué à Landicée dans le Gymnaſe durant ſa légation, comme on peut le voir dans Cicéron. *Philipp. IX.*

(*b*) Ce fut en faiſant un cercle, autour du Roi qui n'en devoit ſortir qu'après avoir donné une réponſe poſitive ſur le parti qu'il prendroit.

(*c*) *Si majeſtas populi Romani prædixiſſet, aliquando ſtatua huic ob Rempublicam interfecta in foro ſtatueretur.* Orat. pro P. Sextio.

Plutarq. vie de Numa. les images des grands hommes, c'étoit une maxime d'état. Car Plutarque assure qu'étant à Rome, il avoit souvent oui dire qu'un ancien oracle avoit ordonné aux Romains de dresser des statues aux plus vaillants des Grecs, & qu'en conséquence on avoit érigé dans la place publique celles d'Alcibiade & de Pythagore en bronze.

C'étoit chez les Romains une maxime de ne point souffrir qu'on dressât des statues aux ennemis du nom Romain. C'est par cette raison qu'un Consul reprit les Béotiens d'en avoir élevé une à Antiochus, & que Pline est indigné de celle qu'on éleva à Annibal. La statue d'or de Cléopatre placée dans le temple de Vénus par Auguste, après son triomphe d'Égypte, fut plus considérée comme un monument de la vanité du vainqueur, qu'un honneur pour le vaincu.

Tit. Liv. lib. XXXVI. 20. Plin. XXXVI. 6. Dion. liv. LI.

Nonobstant cette maxime on voit des exceptions en faveur de ceux qui exciterent une juste admiration. En effet, la générosité de Porsenna qui avoit suivi ses ménaces, fut consacrée par une statue de bronze en face du lieu où le Sénat s'assembloit, & la grossiéreté de l'ouvrage étoit une preuve de l'ancienneté de cette pratique. Trois pareils monuments d'Annibal, qu'on voyoit en différents lieux de Rome, sont des preuves de l'équité du peuple Romain à rendre justice aux vertus guerrieres, qui dans les ennemis même pouvoient servir de modele & d'encouragement aux citoyens. Ce fut sans doute par de pareils principes que l'Odéon étoit orné de différentes statues de Rois Égyptiens & de celles de Ptolomées en particulier. Mais on peut regarder comme un fanatisme dans l'Empereur Caracalla d'avoir multiplié, soit dans la Ville, soit dans le champ de Mars, les statues d'Alexandre le grand; car il affectoit l'admiration pour ce conquérant jusqu'à se servir d'armes & de vases pour boire absolument semblables à ceux dont il s'étoit servi, exemple suivi de nos jours presqu'à la lettre par le malheureux Pierre III, Empereur de Russie, à l'égard de Frédéric qu'il affectoit de prendre pour modele dans les petites choses.

Plut. vie de Publicola. Plin. lib. XXXIV. 6. Cic. ad Att. lib. I. 10. I. Xiphil. in Ant. Carac.

Mais comme une des sources les plus fécondes des statues dans une République guerriere, telle que Rome, sont les victoires & les triomphes, celles-ci méritent d'être considérées dans un Chapitre à part.



CHAPITRE QUATRIEME.

Des ſtatues triomphales.

PAr les mêmes raiſons qu'on accordoit l'honneur du triomphe, on accordoit des ſtatues aux triomphateurs. Tacite les qualifie particuliérement de ſtatues illuſtres & d'ornements triomphaux, & Pline le neveu leur donne le nom de ſtatues triomphales, ſtatues qui furent regardées comme les plus honorables, & qui par conſéquent devinrent les plus grands objets de l'émulation des Romains.

Tacit. vit. Agric.

Lorſque la cérémonie du triomphe ne pouvoit avoir lieu, cet honneur étoit remplacé par une ſtatue triomphale, ce qui eut ſurtout lieu depuis que les Empereurs ſe réſerverent le droit de triompher eux-mêmes : en ce cas les Capitaines devoient ſe contenter d'une ſtatue triomphale.

Ce qui les caractériſoit quelquefois étoient les dépouilles des vaincus & les trophées dont on les chargeoit, parce qu'au commencement les triomphateurs entroient dans Rome avec ces trophées ſur leurs épaules. C'eſt ainſi qu'on repréſentoit Romulus marchant à pied pour avoir tué Acron chef des Céniniens, & Corneillus Coſſus qui ôta la vie à Volumnius, Roi des Étruriens.

Les premieres ſtatues triomphales furent par conſéquent pédeſtres, & les ſtatues pédeſtres furent pendant long-temps en honneur, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que l'introduction du luxe eut fait perdre le goût de la ſimplicité. Cicéron rend témoignage à la modeſtie de S. Sulpitius qui blâmant l'inſolence de ſon ſiecle, préféroit une ſtatue pédeſtre après ſa mort, plutôt qu'une équeſtre, & dorée comme étoit celle de Sylla.

Plin. lib. XXXIV. 6.

Philip. IX.

Les ſtatues équeſtres, ſelon Pline, furent d'abord deſtinées dans la Grece à ceux qui étoient vainqueurs à la courſe dans les jeux ſacrés & qu'on appelloit *célertes;* mais dans la ſuite l'uſage en fut

Paufan. Phocic. lib. X. Juftin. lib. II. 6. 12. étendu à ceux qui fe diftinguoient à la guerre. Paufanias dit, qu'on voyoit à Delphes une ftatue de cette efpece du Roi Papicon. Alexandre fit faire 120 ftatues équeftres par Lyfippe en l'honneur d'un pareil nombre de cavaliers qui avoient perdu la vie au paffage du Granique. Paufan. Attic. lib. I. On voyoit dans l'Attique un tombeau orné d'un de ces monuments militaires, fait de la main de Praxitelle, fans que Paufanias qui le décrit, ait pu découvrir à qui il appartenoit.

La premiere ftatue équeftre qu'on vit à Rome, fut celle de Clélie, Tite-Liv. lib. II. 13. dont l'action hardie fut égalée à une victoire. Tite-Live dit qu'un acte de valeur, inconnu jufqu'alors, mérita une marque d'honneur jamais accordé à aucune femme, afin de perpétuer la nature de l'exploit par la fingularité du monument. Le même hiftorien (*a*) remarque comme une chofe alors fort rare, qu'après la cérémonie du triomphe, on érigea dans la place publique des ftatues équeftres à L. Furius Camillus & à Mœnius Confuls qui foumirent le Latium. Plin. lib XXXIV. 5. Les ftatues de cette efpece, felon la remarque de Pline, étoient extrêmement honorables : on ne les accorda pendant long-temps Tit. liv. lib. IX. 43. & Plin lib. XXXIV. 6. qu'à des victoires fort importantes; & celle que Q. M. Tremulus remporta fur les Herniques & les Samnites, fut jugée mériter ce rare honneur.

Depuis cette époque jufques vers la fin de la République, & au temps de la Dictature de Sylla, on ne trouve plus dans les hiftoriens aucun monument de cette efpece, quoique quelques Apud. Golf. pag. XXXII. No. I. 3. 10. 12. médailles du temps de la République, telles que celle de M. Ennius Lepidus IIIvir, en foient décorées.

Cette ancienne modération fut peu confultée dans les derniers moments de la République, & le fut encore moins fous la Monarchie. Nous venons de parler de la ftatue équeftre de Sylla : cet exemple fut imité en faveur de Cneius Pompeius & de Jules-Céfar. Cependant Velleius Paterculus releve encore, comme un honneur diftingué, celle dont le Sénat honora le regne d'Augufte.

(*a*) *Horum triumpho additus honos ut ftatuæ æqueftres rara illâ ætate res in foro ponerentur.* Tite-Liv. lib. VIII. c. 13.

Il eſt aiſé de s'imaginer que dans les temps de factions, les chefs de parti obtenoient aiſément les monuments les plus honorables, lorſqu'ils triomphoient de leurs concurrents. Céſar & Pompée en eurent tour-à-tour. Tite-Live parle d'une ſtatue équeſtre conſacrée dans le Capitole (*a*) au Dictateur, après qu'il eût tout ſoumis. Auguſte, encore jeune, ſe vit honoré d'un pareil monument accordé, non ſans doute pour ce qu'il étoit, mais pour ce qu'il devoit être. Dans le portique qu'il érigea lorſqu'il fut Empereur, on voyoit pluſieurs ſtatues équeſtres, dreſſées en l'honneur de ſes Capitaines qui avoient étendu les limites de l'Empire, avec leurs noms & leurs actions aux pieds.

Vell. Paterc. II. 61. Tit. liv. IV. 35. Suet. in. Auguſt. cap. XXXI.

Depuis ce regne, ces ſortes de ſtatues devinrent plus communes & moins honorables : on en dreſſa aux vainqueurs des jeux circéens & aux cochers.

Cependant les Empereurs & les Céſars ne les dédaignoient point. On en érigea une à Britannicus auprès du cirque. Domitien s'en fit décerner une par le Sénat & le peuple, pour la victoire remportée contre les Daces, & elle fut poſée entre le Capitole & le palais, avec le Rhin à ſes pieds : Statius compare le cheval de cette ſtatue à celui de Troye, tant il étoit énorme. On en éleva une avec plus de raiſon à Trajan. Pharaſmane étant venu à Rome ſous Adrien, & ayant obtenu la permiſſion de ſacrifier dans le Capitole, on lui éleva une ſtatue équeſtre dans le temple de Bellone; ce qui fut regardé comme une faveur ſuprême. Les nouvelles découvertes faites à Velléia, ancienne Ville détruite dans le Plaiſantin, font voir les reſtes d'une ſtatue équeſtre de l'Empereur Adrien, de bronze doré, dont on n'a trouvé que la tête parfaitement entiere, tout le reſte étant en pieces ſans eſpérance de pouvoir être recompoſé. On voit encore de nos jours la ſtatue équeſtre de M. Aurele ſur la place de Monte Cavallo. Le Sénat en décerna une à Carus, à la réquiſition de l'Empereur Probus; (*b*) & dans la guerre qu'Honorius

Stat. lib. I. Silvar. Amm. Marcell. lib. VI. cap. 17. Dion. lib. LXIX. 15.

(*a*) D'autres placent cette ſtatue dans le *Forum* vis-à-vis du temple de Vénus.

(*b*) *Quare equeſtrem ſtatuam viro morum veterum, ſi vobis placet decernendam cenſeo.* Vopiſc. in Car. IX.

eut contre Sapor, Roi de Perse, l'Empereur fit dreſſer de pareillles ſtatues armées à ceux qui avoient combattu ſi glorieuſement au ſiege d'Amide : ſtatues qu'Ammian Marcellin vit encore à Édeſſe. Celles des deux Balbes, pere & fils, qu'on a découvert à Herculanum, ainſi que des fragments de pareils monuments trouvés ailleurs, prouvent qu'il étoit libre aux Villes de dreſſer de pareils monuments à leurs Magiſtrats & à leurs protecteurs.

Am. Marcel. lib. XIX.

L'un des principaux accompagnements des ſtatues ttiomphales, étoient les chars de triomphe tirés par deux, (a) par quatre ou par ſix chevaux, d'où la ſtatue qui étoit deſſus, portoit le nom de Curule, uſage auſſi imité des Grecs qui avoient introduit ces chars en l'honneur de ceux qui avoient triomphé aux jeux Olympiques avec un pareil nombre de chevaux.

Plin. lib. XXXIV. 5.

Si l'on s'en rapporte à Plutarque, ces ſortes d'ornements triomphaux furent en uſage dès la fondation de Rome ; car il dit qu'après le priſe de Camerium, Romulus fit mettre ſa ſtatue ſur un char de triomphe, recevant la couronne des mains de la victoire, & qu'il plaça l'une & l'autre dans le temple de Vulcain. Denis d'Halicarnaſſe ajoute à ce monument une inſcription Grecque, qui contenoit toutes les actions de ce fondateur de Rome : mais tout cela devoit être d'une date poſtérieure à cette époque, car outre les autres raiſons qui s'oppoſent à cette date, il eſt certain que l'uſage de mettre des inſcriptions aux pieds des ſtatues, ne s'introduiſit que long-temps après Romulus, comme nous le verrons en ſon lieu.

Ce qui eſt certain, c'eſt que le faſte de ces attelages augmenta avec le luxe des Romains, & que ce fut vers la fin de la République que ces ſortes de monuments commencerent à devenir fort communs. Le Sénat décerna un char avec une ſtatue dans le Capitole à Jules-Céſar. Auguſte ordonna des jeux & un char avec la ſtatue dans le temple de la Concorde à Antoine pour la mort de Sextus Pompeius. On voit par là que les ornements triomphaux ne

Dion. lib. XLII.

(a) *Bijuges, quadrijuges, ſexjuges.*

ne se donnerent plus aux seuls triomphateurs, ni comme des récompenses de quelques victoires remportées sur les ennemis. En effet, nous apprenons de Pline qu'il s'étoit introduit dans les derniers temps que ceux qui avoient fini leur Préture, étoient portés dans un char par le cirque, & que l'on conservoit le monument de cette cérémonie.

Plin. lib. XXXIV. 5.

Des médailles d'Auguste présentent des chars à deux & à quatre chevaux en l'honneur de cet Empereur. Une inscription de Prœneste parle d'un pareil honneur accordé à A. Mummius pour s'être bien acquitté de ses fonctions. Jules Capitolin cite un pareil monument dressé à Pison, & dit qu'on décerna des statues de cette espece à Maxime, Balbin & Gordien, posées sur des chars tirés par des éléphants. (*a*) Une nouvelle de Justinien en parlant du Proconsul de Capadoce, nous apprend qu'entre autres enseignes il avoit un char triomphal en argent; à Rome il y avoit plusieurs monuments de cette espece que Cassiodore (*b*) désigne par un peuple innombrable de statues & par des troupeaux de chevaux. On voit encore à Portici des restes d'un char à quatre chevaux, que la barbarie de quelque Ministre, sous la premiere jeunesse du Roi, fit fondre pour faire des canons : barbarie dont le Monarque éclairé ne peut entendre parler sans émotion, & qu'il a amplement réparé par les soins avec lesquels, depuis sa majorité, il conserve & met en honneur tous les monuments qu'on a déterré.

Apud Golt. pag. XIV. 15. & XLVII. 22.

In Gord. cap. XXVII.

Jul. Capit. in duob. maximin.

Apud Pancirol. de not. Imper. Orient. & Occident. cap. 100 N°. 30.

Les statues des Rois vaincus faisoient quelquefois partie des trophées des vainqueurs. On en voit des exemples dans les triomphes que procurerent les défaites d'Annibal, de Jugurtha & de Cléopatre. La statue de cette Reine, que l'on voit dans le jardin du Vatican, servit au triomphe d'Auguste, & celles de certains Rois en attitude d'esclaves qui sont au Capitole & ailleurs, sont

(*a*) Auguste fut le premier qui introduisit l'usage des éléphants, ainsi que les attelages à six chevaux dans ces occasions. *Plin. lib. XXXIV.* 5.

(*b*) *Quidam populus copiosissimus statuarum, greges etiam abundantissimi equorum.*

des monuments des viciſſitudes de la fortune, de l'orgueil & de l'humiliation des Souverains. Des ſtatues repréſentant les nations ſoumiſes, ou les fleuves principaux des pays conquis, accompagnoient d'autres fois celles des triomphateurs. Le Capitole conſerve encore pluſieurs de ces ſortes de monuments de la défaite des nations.





CHAPITRE CINQUIEME.

Des Statues pour honorer les talents.

C'Eſt une ſentence de Sydonius Apollinaris; (*a*) que les lettres auroient fait dreſſer des ſtatues, quand même les armes n'en euſſent pas procuré; car comme celles-ci font la ſûreté des nations & leur donnent une exiſtence politique, celles-là les élevent au-deſſus d'elles-mêmes, leur procurent une proſpérité & un embonpoint qui les fait figurer parmi les peuples policés.

L'art d'inſtruire & d'éclairer les hommes, après l'art ſi rare de les bien gouverner, eſt le plus noble apanage de la condition humaine; celui de ſoulever les eſprits & d'adoucir les amertumes de la vie, ſuit immédiatement le premier par ſon utilité & ſon importance. Les gens à talent jettent de l'éclat ſur une nation pendant leur vie, & en étendent la réputation, en la perpétuant quand ils ont diſparu : leurs découvertes & les lumieres qu'ils répandent, contribuent à ſa proſpérité, parce qu'elles favoriſent l'induſtrie qui eſt la ſource de l'aiſance d'un État. Les ſciences inſpirent l'amour de la vérité, de la droiture & de l'humanité; elles étendent la ſociabilité parmi les nations, faiſant tomber la barriere que les préjugés, les paſſions, les antipathies nationales, la nature même oppoſent entre elles. C'eſt à ces titres que ceux qui ſe diſtinguerent dans les différentes carrieres que s'ouvrent les talents, obtinrent les monuments de reconnoiſſance qu'inſpirent les bienfaits, & partagerent la gloire des bienfaiteurs du genre humain, parceque l'État, qui ſans les armes deviendroit la proie des étrangers, ſans les loix s'écrouleroit, & ſans les lettres & les arts tomberoit dans la barbarie. L'ancienne Grece doit

---

(*a*) *Statuas litteræ dederant, ſi trabeæ non dediſſent.* Epiſt. V. lib. 5.

autant sa célébrité aux Pythagores, aux Socrates, aux Platons, aux Aristotes & aux Démosthenes, qu'aux Thémistocles, aux Épaminondas, aux Périclès & aux Alexandres.

Parmi les talents qui mériterent ces sortes de témoignages de l'estime publique, il paroît que celui de la poésie fut le premier, parce que les premiers Poëtes furent en même-temps les premiers Théologiens & les premiers instructeurs de l'enfance des nations; ou ce qui revient au même, parce que ce fut par le charme de la poésie qu'on dévoila d'abord, & qu'on fit goûter les vérités aux peuples grossiers.

Si nous voulions remonter aux siecles fabuleux, nous pourrions parler de la statue en pierre d'Eupheme, nourrice des Muses, qu'on plaça sur l'Hélicon à côté de celle de Linus, Poëte & Musicien que la jalousie d'Apollon fit périr, de celle d'Orphée qu'on voyoit à Thebes, & de celle de Thamyre, d'Arion & de Sacede d'Argos, dont Homere fait mention : mais nous nous bornerons aux monuments des temps plus connus.

Pausan. Beot. lib. IX.

Les statues d'Homere (*a*) méritent le premier rang. Ce Poëte dont le génie vivifie, féconde & ennoblit tous les arts; ce Poëte qui sans jamais perdre de vue la nature, parvint à la surpasser; ce Poëte qui osa s'élançer au-delà des limites du vrai sans jamais sortir de celles du vraisemblable; ce Poëte enfin à qui plusieurs Villes se disputoient la gloire d'avoir donné naissance, eut des statues à Smyrne, à Colophon, à Chio, à Salamine, à Delphes. L'inscription de cette derniere, qui suivant l'ancien usage étoit sur une colonne, n'étoit que la réponse énigmatique de l'oracle touchant la patrie du premier des Poëtes Grecs. La ville de Thebes regarda comme un honneur de posséder l'image de ce grand Poëte. A Corinthe son buste en bronze étoit placé dans un lieu distingué. (*b*) J'ai eu la satisfaction de voir ce précieux monu-

Pausan. in Phoc.

(*a*) Il parut environ l'an 844 avant Jesus-Christ.

(*b*) On le crut péri dans l'incendie de cette Ville; mais par bonheur il a été retrouvé, seulement un peu dégradé par le feu à une épaule, toute la tête étant restée entiere. Il est possédé par le célebre Docteur Mead.

ment, retrouvé dans les derniers temps dans les ruines de cette Ville, à Londres, & il répond parfaitement à la defcription qu'en a donné un ancien Écrivain. Le Roi Ptolomée Philopator fe piqua auffi de rendre hommage à la mémoire du même Poëte. Héfiode qui paffe pour contemporain d'Homere, (*a*) & qui chanta les myfteres des Dieux, eut une ftatue fur la place publique des Thefpiens, & une autre dans un lieu plus vénérable, dans le temple de Jupiter Olympien. L'antologie Grecque parle d'une autre ftatue de ce Poëte, qui étoit dans le gymnafe de Conftantinople, appellé Zeufippus.

Pauf. Beo. lib. XI.

Id. in Elic. Antolog. lib. V.

Les Poëtes célebres, quoique confidérés fimplement comme des ornements honorables de la République, en fourniffant des délaffements utiles & honnêtes aux citoyens, ne furent point fruftrés de l'honneur des ftatues. Parmi les récompenfes de toute efpece accordées par les Athéniens au Poëte Pindare, quoique Thébain, dont la mufe rendit immortels leurs exploits, celle des ftatues ne fut point négligée : on lui en érigea une près du temple de Mars & de Vénus, de niveau avec celles d'Harmodius & d'Ariftogiton, deftructeurs de la tyrannie. Dans la fortereffe de la même Ville, auprès de la ftatue de Xantippe, on voyoit celle d'Anacréon qui, le premier après Sapho, exprima en vers des tendres fentiments ; & la figure d'un homme qui chante dans l'ivreffe, étoit l'emblême de celle que refpirent fes vers

Paufan. Attic. lib. I.

(*a*) Il y a des auteurs qui le font plus ancien, mais on trouve un paffage dans Héfiode qui prouve qu'il vivoit du temps d'Homere; car ce paffage porte qu'il compofa des vers aux jeux funebres d'Artidamas, & qu'il remporta le prix, quoiqu'Homere s'y trouvât. *Aul. Gel. lib. III. cap.* 11. Noël Attic dit que Philocorus & Xenophanes font Héfiode poftérieur à Homere, & que L. Acius Poëte, & Ephorus hiftorien le croient antérieur. *M. Varron de imag.* dit qu'il n'y a rien de certain là-deffus, mais qu'il n'eft pas douteux qu'ils ne vécuffent prefqu'en même-temps, ce qu'on peut voir par une infcription d'un trépied conférvé fur le mont Hélicon. On peut voir auffi *Aul. Gel. lib. XVII. c.* 21. & on trouve à cet égard la même ambiguïté dans Suidas. Hérodote paroît regarder ces deux Poëtes comme contemporains. *Lib. II. cap.* 53. qui les met tous les deux 400 ans avant lui. Velleius au contraire *lib. I. cap.* 7. place Héfiode 120 après Homere.

tendres & naïfs. Un orateur Grec parle d'une ſtatue du Poëte Ménandre qu'on voyoit à Athenes. A en juger par ces marques d'honneur, pratiquées envers les Poëtes à Athenes, Téléſille doit y avoir joui d'une grande réputation ; car quoique nous ignorions quelles furent ces productions, la ſtatue qu'on lui érigea en qualité de Poëteſſe, eſt un préjugé favorable de l'excellence de ces talents. Celle que l'on éleva à la Poëteſſe Corine Thébaine, fut obtenue à des titres plus connus. Cette muſe lyrique étoit l'émule de Pindare, à qui elle enleva cinq fois la palme aux jeux de la Grece. Cicéron vit à Himere, en Sicile, une ſtatue de bronze repréſentant le Poëte Steſichore, celle du même Poëte en marbre qu'on voit aujourd'hui à Termini, qui eſt l'Himera de Cicéron, n'eſt probablement qu'une copie moderne, ainſi que quelques autres belles ſtatues conſervées dans cette ville.

Dion. Chriſoſt. Orat. XXXI.

Les Romains éclairés rendirent la même juſtice aux talents de la poéſie; & les plus diſtingués parmi eux, très-flattés d'avoir de leur vivant des liaiſons d'amitié avec les Poëtes illuſtres, voulurent, pour ainſi dire, les prolonger même après leur mort. Scipion l'Africain voulut que la ſtatue d'Ennius ornât le tombeau (*a*) de ſa famille, comme il avoit fait l'ornement de ſa ſociété : trait d'amitié qui a mérité d'être chanté par Ovide : (*b*) celle du Poëte Lucius Actius obtint une place encore plus honorable, ayant été miſe dans le temple des Muſes. On voit encore dans la gallerie de Giuſtiniani le buſte de Térence, & Martial fait connoître (*c*) qu'un certain Avitus lui avoit dreſſé une ſtatue, les écrivains parlent des couronnes de lierre dont on couronnoit celle de Virgile. Mais on ne trouve plus de nos jours de pareils monuments de ce Poëte, non plus que d'Horace & d'Ovide, ce qui doit pa-

Plin. lib. VII. 30 & Vall. Max. VIII. 14.

Plin lib. XXXIII.

Appullei. III. Florid. Juvenal. Satyr. VII. v. 29.

(*a*) Il étoit auprès de la porte Capenne.

(*b*) *Ennius emeruit calabris in montibus ortus,*
Contiguus poni ſcipio magne tibi.
Ovid. de arte amand. lib. III.

(*c*) *Hoc tibi ſub noſtrâ breve carmen imagine vivat,*
Quam non obſcuris jungis Avite viris.

roître ſurprenant. Sydonius Apollinaris fut honoré d'une ſtatue par Trajan Nerva, même durant ſa vie. Dans un temps de décadence pour les lettres & des arts, la maxime de conſacrer par ces marques publiques d'eſtime, le talent de la poéſie ſe maintint en vigueur; on le voit par les ſtatues qu'Arcadius & Honorius firent élever dans la place de Trajan, à Claudien & à Auſone, auprès deſquelles ſtatues les Poëtes récitoient quelquefois publiquement leurs compoſitions ou celles des anciens Poëtes.

Sydon. Appoll. lib. IX. Epiſt. XVI.

Venant. Portun. lib. IV.

Il eſt à remarquer que les Poëtes étoient extrêmement avides de ces ſortes de monuments, Horace blâme le Sénat d'avoir décerné une ſtatue dans la chapelle des Muſes à Fannius Quadratus, mauvais Poëte, afin de n'être plus obligé d'écouter les poéſies inſipides dont il ennuyoit tout le monde, & Dion Chryſoſtome blâme les Athéniens d'avoir placé la ſtatue d'un Poëtaſtre auprès de celle de Ménandre. Cette ambition commune aux gens de lettres, même d'un mérite ſubalterne, comme le marque un auteur ancien, (*a*) fit multiplier à l'excès ces ſortes de monuments dans les maiſons particulieres.

Sermon. I. Satyr. 4.

Dio. Chriſoſt. Orat. XXXI.

Les hiſtoriens dont la plume inſtruit la poſtérité en lui propoſant les grands exemples de la vaillance & des vertus, furent jugés dignes des mêmes honneurs. Parmi les ſtatues des vainqueurs aux jeux Olympiques dans la ville de Lampſaque, on voyoit celle d'Anaximede qui avoit écrit les hauts faits des anciens Grecs, & ceux de Philippe & d'Alexandre. Veſpaſien ordonna qu'on érigeât une ſtatue à l'hiſtorien Joſeph, quoique Juif, ce qui fut exécuté par l'Empereur Titus, qui plaça ſon livre dans la bibliotheque Impériale. La ville de Vérone préſentoit autrefois celle de C. Nepos, auteur des hommes illuſtres, & d'un autre livre où il faiſoit voir la différence du véritable homme de lettres & de l'érudit; & celle d'Emilius Macer qui laiſſa un traité eſtimé de la génération des animaux, & de la vertu des ſimples. Il y a apparence qu'il y avoit auſſi dans cette ville une ſtatue de Pline le jeune, re-

Suet. lib. II.

(*a*) *Auctor de cauſis corruptæ eloquentiæ.*

gardé comme un des citoyens qui illustra sa patrie, (*a*) puis qu'on y trouve encore une pierre qui doit avoir servi de base avec l'inscription de *Plinius secundus*. Marque d'honneur que cette Ville, toujours amie des talents, a continué de donner aux citoyens qui concourent à l'illustrer, témoins les statues du Poëte Fracastor (*b*) & de l'illustre Marquis Maffei qu'on voit sur une des places de cette Ville.

Tout talent utile au bien public, sous quelque point de vue qu'on le considérât, fut encouragé par les anciens par ces monuments flatteurs. C'est peut-être à ce titre encore plus qu'à la domination, qu'étoit dû ce grand nombre de statues que les Athéniens éleverent à Démétrius de Phalere, orateur (*c*) & philosophe, dont les talents exciterent l'admiration des Athéniens jusqu'à l'enthousiasme. Phœdre fait mention de la statue dressée à Æsope, (*d*) quoique esclave, par les mêmes Athéniens, afin dit-il que tout le monde vît que le chemin des honneurs étoit ouvert, non à la naissance
Vall. Max. lib. VIII. 15. mais à la vertu. La statue de Gorgias, Léontin, dont nous avons parlé ailleurs, est un des plus anciens monuments de l'honneur que l'on croyoit être dû au talent de l'instruction de la jeunesse, & quelque brigué qu'il fût, il ne prouve pas moins la maxime qui regnoit de les accorder. Pausanias parle d'une statue érigée par les Athéniens au Roi Juba à titre d'homme de lettres, & il étoit bien juste qu'un Prince qui tenoit un rang distingué parmi les savants (*e*) reçût

(*a*) Hist. de Venise de Saraïna. Art. des hommes illustres.

(*b*) On y lit cette inscription HIERONIMO FRACASTORIO PAULI PHILIPPI EX PUBLICA AUCTORITATE ANNO MDLIX. que le Pola dans ses éloges dit avoir été faite par Panvinius.

(*c*) Il ne reste des ouvrages nombreux de ce disciple de Théophraste que sa Rhétorique.

(*d*) *Æsopo ingentem statuam posuêre Attici servulumque collocarunt æternâ in basi patere honoris scirent ut cuncti viam nec generi tribui, sed virtuti gloriam*. Phœd. lib. II. Fab. VI.

(*e*) Suidas attribue à ce Prince plusieurs ouvrages, dont aujourd'hui il ne nous reste que des fragments. Il avoit écrit de l'histoire d'Arabie, des antiquités d'Assyrie, des antiquités romaine, de l'histoire des théatres, de celle de la peinture & des pein-

çut des marques publiques d'estime dans une Ville de tout temps consacrée aux Muses & à Minerve.

Dès que Rome fut sortie de sa premiere grossiéreté, les talents d'hommes de lettres n'y furent pas moins honorés qu'en Grece. On érigea une statue dans le portique du temple d'Apollon, à M. Varron homme versé en toutes sortes de connoissances. Apulée parle de celle qui lui fut décernée dans la même Ville; le livre des illustres Grammairiens de Suetone, cite les statues qu'Orbilius obtint à Benevent, & Verius Flaccus à Prœneste, par le mérite qu'ils se firent dans la profession de Rhéteurs au profit de la jeunesse. C'est aussi par cette profession que Victorin parvint à Rome au premier grade de la Magistrature, se garantit des cruautés de Commode, & obtint la statue qui lui fut érigée dans le palais d'Auguste. Entr'autres marques de reconnoissance que M. Antonin le philosophe donna à Fronton, son maître de rhétorique & de philosophie, il demanda au Sénat un décret pour faire placer sa statue au Capitole : honneur que Théodose le jeune & Constantin accorderent aussi depuis à Aristide & Thémistius, leurs maîtres; & c'est probablement celle du premier de ces deux Rhéteurs qu'on voit encore dans la bibliotheque du Vatican. Rien enfin ne prouve mieux le cas que l'on faisoit des Rhéteurs & du talent de la parole, même depuis la chûte de la liberté qui entraîna (*a*) celle de l'éloquence, que la

Panvin. descrip. Orb. Rom. apud Grev. tom. III. pag. 305. Apull. III. Florid. de Statuâ sibi decretâ.

tres, de la nature & des propriétés de différents animaux, de la Grammaire & d'autres matieres semblables, dont on peut voir le dénombrement &c dans la petite dissertation de Mr l'Abbé Sevin, sur la vie & sur les ouvrages de Juba le jeune.

(*a*) Un excellent écrivain moderne observe avec raison que ce n'est guere qu'au milieu d'un grand peuple assemblé, que l'Orateur peut déployer toutes ses forces. Les passions fortes & générales sont favorables à l'éloquence, & les passions n'existent que dans la multitude, laquelle affranchie des liens & des préjugés d'une éducation artificielle, est d'autant plus souple & plus facile qu'elle est plus simple & plus volage. L'art de persuader un Prince & un Ministre ne demande presque que de l'adresse & de la subtilité. La liberté fit donc l'aliment & le soutien de l'éloquence, & elle tomba avec la République & par le gouvernement d'un seul.

ſtatue que le Sénat décerna dans la bibliotheque Ulpienne, à Numérien, après avoir entendu ſa harangue. L'inſcription (*a*) miſe aux pieds du monument, portoit qu'il n'avoit point été érigé à Céſar, mais au Rhéteur.

On parvint enfin juſqu'à honorer de ſtatues des talents fort ſubalternes à ceux dont nous venons de parler. Le Flûteur qui fut le premier à réunir ſur le même inſtrument les modes Doriens, Lydiens & Phrygiens, exprimés comme par des flûtes différentes, cauſa un charme ſi puiſſant par l'harmonie de ces différents ſons ſur les auditeurs raſſemblés dans le théatre, que l'inventeur fut ſur le champ proclamé parmi les hommes illuſtres, & cette extaſe paſſagere cauſée par le plaiſir, fut réaliſée par la ſtatue qu'on lui dreſſa. Exemple qui de nos jours a été imité en l'honneur du célebre Hendel par les Anglois, appréciateurs généreux des talents & des plaiſirs. (*b*)

Pauſan. in Beot. lib. IX.

C'eſt cet enthouſiaſme cauſé par le plaiſir plus puiſſant que la raiſon, qui fit partager le même honneur à des Comédiens d'un talent ſupérieur, & à ceux qui contribuerent aux plaiſirs publics par des ſpectacles ou par des productions des arts de pur agrément. Platon (*c*) s'étoit à la vérité ſouvent déclaré contre une

(*a*) *Ut illi ſtatua non quaſi Cæſari, ſed quaſi Rhetori decerneretur ponenda in bibliothecâ Ulpiâ ſubſcriptum* NUMERIANO CÆSARI ORATORI, *temporibus ſuis potentiſſimo.* Vopiſ. in Num. cap. XI. & vid. Marlian Topograph. Urb. Rom. XI. 19.

(*b*) Ils ont rendu un pareil honneur dans la grande ſale de Bath au célebre Nash. Cet homme ſingulier, qui par ſes bouffonneries & ſon talent pour diriger les jeux & les amuſements d'uſage aux bains, s'étoit fait une réputation éclatante dans la Grande-Bretagne, & ſur tout à Bath, où il s'étoit cru ſi néceſſaire, qu'il en avoit été nommé le Roi.

(*c*) Dans le Dialogue de Critias on lit: Malheur à la nation inſenſée qui ſous prétexte de génie, place à côté de grands Capitaine & de grands Magiſtrats, les Peintres, les Sculpteurs, & tous ceux qui contribuent aux amuſements. Philippe apprend avec plaiſir la magnificence de nos Panathenées, & il eſt ravi que nos citoyens ne puiſſent ſe raſſaſier de fêtes, de muſique & de ſpectacles. Autre fois nous élevions des ſtatues, à peine ébauchées, aux bienfaiteurs de la patrie, & nous avions une foule de grands hommes, aujourd'hui nous n'avons que des Sculpteurs & des Peintres; mais il faut déſeſpérer de la République, ſi elle diſtribue les récompenſes de

pratique qu'il regardoit comme l'effet de la corruption, & qui mettoit quelquefois le vice au niveau de la vertu, mais l'impreſſion du plaiſir plus puiſſante que les déclamations de la Philoſophie l'emporterent, & l'honneur des ſtatues devint très-fréquent dans la Grece en faveur des curſeurs, pugilateurs & vainqueurs aux jeux publics & des muſiciens : de ſorte que l'on voit dans Xénophon une infinité de fabriques & d'artiſans occupés pour former ces ſortes de ſtatues. Les Empereurs de Conſtantinople en érigerent dans l'Hyppodrome pluſieurs à des gens de cette eſpece juſqu'à la proſtitution de cet honneur, monuments que Platon qualifioit de phoſphores brillants propres à tromper le voyageur & à le conduire au précipice.

Memorab. III.

P. Jull. Topograp. Conſtan. lib. XV 42.

Les inſcriptions romaines nous apprennent qu'à Rome, ſurtout depuis l'établiſſement de la Monarchie, on décerna des ſtatues aux Édiles qui avoient diverti le peuple par des amuſements publics. Il eſt, entr'autres queſtion, de celles de Titus Ancarius, & de Priſcus, pour avoir donné des jeux de gladiateurs & des chaſſes, & de celle de Veratius Severianus accordée à l'occaſion d'un combat de bêtes. Meſſaline en érigea à l'hiſtrion Meneſter. Martial fait mention d'une ſtatue équeſtre érigée à Scorpus, conducteur très-adroit des chars à quatre chevaux. Mais ce ſont peut-être là des preuves de l'abus qu'on fit des ſtatues, & nous verrons dans la ſuite que les abus de cette eſpece furent encore les plus pardonnables ; on ne les rapporte que comme des matériaux qui doivent avoir leur place dans l'hiſtoire de ces monuments.

Vid Figel. de Stat. C. XIII.

Dioſ. Caſſ. Lib. LX.

Martial. lib. IV. Epigram. 67.

Il ne ſera pas hors de propos de remarquer ici que l'uſage d'honorer par des ſtatues les gens à talent, ſe conſerve encore dans ſa vigueur chez les Anglois, émules des Grecs & des Romains

---

la vertu aux talents des hommes vicieux. Craignez ces talents funeſtes, mon cher Ariſteas. Ce ſont des phoſphores brillants qui trompent le voyageur, & le conduiſent au précipice. En recherchant les cauſes de la proſpérité ou des revers des différentes Républiques de la Grece, j'ai toujours remarqué qu'un peuple vertueux ne manque jamais des talents qui lui ſont néceſſaires, & que les talents ſont toujours inutiles quand la vertu ne les ſeconde pas.

dans l'eſtime des talens comme dans l'amour de la liberté. L'Abbaye de Weſtminſter eſt à Londres comme le ſanctuaire de la gloire nationale, c'eſt là qu'on voit une infinité de ces monuments également honorables à ceux qui les ont conſacrés & à ceux qui les ont mérités, c'eſt là qu'ils viennent d'ériger un mauſolée & une ſtatue au docteur Halles pour le grand ſervice que ce philoſophe a rendu à ſa patrie en cherchant le moyen de rendre potable l'eau de la mer. Ce que Boyle, Leutman, Liſter & Appleby avoient tenté en vain. C'eſt pour ſeconder le goût national autant que pour ſuivre ſon goût particulier pour l'encouragement des lettres, que la feue Reine Caroline plaça dans ſon jardin de Richemont le buſte Wollaſton, avec ceux de Newton, de Locke & de Clarke, pour aſſocier à l'immortalité de ces ſavants illuſtres, un écrivain dont les productions (*a*) font autant d'honneur à l'eſprit, & à la raiſon, qu'ils ſont utiles à la religion & à la ſociété.

(*a*) Dans l'ébauche de la religion naturelle, il établit avec la plus grande force l'exiſtence, & la providence tant générale que particuliere d'un être ſouverainement parfait, le droit qu'il a à nos hommages, la conformité de toutes les vertus avec la raiſon, la ſpiritualité & l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenſes de l'autre vie, livre qui eſt une des plus belles productions de l'eſprit humain.





CHAPITRE SIXIEME.

Des ſtatues en l'honneur des femmes.

CAton le Cenſeur toujours zélé pour le maintien des maximes primordiales, & peut-être quelquefois un peu ſujet à l'humeur, blâmoit comme un abus les ſtatues qu'on dreſſoit aux Dames Romaines dans les Provinces, le regardant comme choſe contraire aux vieilles maximes de la ſimplicité & de la décence des mœurs; cependant les blâmes de Caton ne parvinrent point à arrêter cette pratique même dans la Capitale de l'Empire.

Plutarque auſſi philoſophe mais plus galant que Caton, ſans parler de ce dernier, mais probablement dans l'intention de le refuter, fait l'apologie des monuments élevés en l'honneur des femmes illuſtres (*a*) & ſoutient qu'elles avoient droit auſſi bien que les hommes, aux monuments qui font vivre dans la poſtérité, toutes les fois qu'elles les avoient mérités par des vertus & des actions brillantes; ajoutant pluſieurs exemples qui prouvent que la vertu du beau ſexe peut être auſſi utile à l'état que celle des hommes. En effet, s'il arrive que s'élevant au-deſſus de ſa foibleſſe naturelle, une femme donne des exemples d'une vertu ſupérieure, pourquoi la priveroit-on des honneurs patriotiques, pourquoi ôteroit-on de devant les yeux des monuments capables d'encourager ſon ſexe à ſe vouer au bien public? Car quoiqu'on flatte perpétuellement les charmes du beau ſexe, quoiqu'on en abuſe ſans ceſſe, on ne conſidere pas aſſez la puiſſante influence que les femmes peuvent avoir, comme meres, comme épouſes, comme citoyennes, en bien des occaſions & en mille manieres ſur l'eſprit & ſur le cœur.

Dans le Traité des femmes Vertueuſes.

(*a*) *Extant Catonis in cenſurâ vociferationes mulieribus romanis in provinciis ſtatuas poni, nec tamen potuit inhibere, quo minus Romæ quoque ponerentur.* Plin. lib. XXXIV. 6.

Quelques fussent les raisons, ou somptuaires, ou de décence du Censeur Romain, Plutarque autorise son apologie par des exemples multipliés tant en Grece qu'à Rome, & il est constant que l'usage des statues feminiles fut de tous les temps, & de tous les pays.

Au rapport d'Hérodote, à Saïs en Égypte, on voyoit dans la maison du Roi Mycerine une vingtaine de statues représentant des Reines & des concubines de Rois. Crésus plaça dans le temple de Delphes une statue d'or, en l'honneur de la boulangere qui l'avertit que sa marâtre lui avoit préparé un pain empoisonné, afin de s'en défaire. Darius distinguant au-dessus de toute autre Artynone, fille de Cyrus, lui dressa une statue d'or massif.

Plutarq. in Pyth. Oracul.

Hérod. lib. VII.

Dans presque toutes les contrées de la Grece se trouvoient de pareils monuments en l'honneur du sexe. On en voyoit en Laconie, en Béotie sur l'Hélicon & dans le temple de Delphes. Pausanias parle de la statue de Télésille, tenant un casque à la main, comme une récompense de sa valeur distinguée. Le portique d'un temple des Troëzéniens étoit orné de différentes statues de femmes & d'enfants, consacrées en l'honneur de celles que les Athéniens, pressés par l'armée des Perses, furent obligés de laisser dans la Ville pour ne s'occuper que du salut de la patrie. Cynisque, fille d'Archidamus, ayant la premiere osé aspirer au prix des jeux olympiques, & autorisé par son exemple les femmes d'entrer en carriere, vit sa statue au nombre de celles des Athletes. Lorsque Cléomene assiégeoit Argos, les femmes prirent les armes & sauverent la Ville; il fut en conséquence ordonné que l'on perpétueroit cet exploit par une statue consacrée à Mars en leur gloire. L'Hélicon présentoit celle d'Arsinoé, sœur & femme de Ptolomée. Enfin on ne crut pas indigne du temple de Delphes qu'Érasus y plaçât la statue d'une femme qui l'avoit garanti du poison de sa marâtre, en le faisant avaler aux enfants de l'empoisonneuse. C'est ainsi que long-temps auparavant en Béotie, on avoit éternisé par le même moyen la mémoire des empoisonneuses, que l'on crut avoir été envoyées par Junon pour nuire à l'enfant d'Alcmene.

Pausf. Beot. lib. IX.

Pausan. Corinth. II.

Pausan. Eliac. lib. VI.

Plut. des Faits Vert. des femm. Pausf. Boet. lib. IX.

Plut. Cess. des Oracles.

Pausan. Boet. lib. IX.

Mais rien ne prouve mieux que chez les Grecs ce ne fut jamais un problême s'il convenoit de dreſſer des ſtatues aux femmes, que la multitude de celles qu'on éleva même dans le temple de Delphes aux courtiſannes célebres. Commençons par l'hiſtorique de cet uſage ſurprenant, & puis nous en ferons connoître la morale. Plut. vie de pericl.

Combien de ſtatues dreſſées en l'honneur de la fameuſe Aſpaſie, courtiſanne qui ſans renoncer aux charmes de ſon ſexe, ſe piquant d'en oublier l'eſprit, s'étoit vouée aux belles connoiſſances : courtiſanne en qui mille talents relevoient le prix de la beauté & faiſoient oublier la honte de ſes vices ; qui, amie des Philoſophes, des Poëtes & des Artiſtes, entroit dans toutes les affaires du gouvernement, ſans paroître ſe mêler de rien ; qui forçant Socrate à l'eſtimer & Périclès à l'aimer, ſavoit en même temps gagner au Roi de Perſe tous ceux qui l'approchoient, comme à l'oracle du bon conſeil.

Si toutes les courtiſannes auxquelles les Grecs dreſſerent des ſtatues, euſſent eu autant de titres ſéduiſants qu'en eut Aſpaſie, une telle pratique mériteroit peut-être quelque indulgence ; mais ces monuments ſcandaleux de la lubricité des Grecs, devinrent trop communs pour ne pas ſurpaſſer ; & la fidélité de l'hiſtoire exige que nous en parlions.

On crut devoir conſacrer aux ſiecles futurs la beauté ſurprénante de la courtiſanne Laïs par une ſtatue dans le temple de Vénus auprès de Corinthe, ſtatue à laquelle les femmes qui ſe vouoient au miniſtere des plaiſirs d'autrui, rendoient des honneurs. La fameuſe Phryné eut deux ſtatues faites de la main de Praxitelle un de ſes amants : l'une étoit ſous la figure d'une matronne larmoyante, l'autre ſous celle d'une courtiſanne qui ſe réjouit, ſur le viſage de laquelle, dit Pline (*a*) on voyoit & la paſſion de l'artiſte, & le ſalaire qu'elle lui en avoit accordé ; on pouſſa l'impudence juſqu'à placer un pareil monument de libertinage ſur une co- Pauſan. Corinth. lib. II.

(*a*) *Deprehenduntque in eâ amorem artificis & mercedem in vultu meretricis.* Pl. l. XXXIV. 8.

Ælian. Var-riat. hist. lib. IX. 32.

lonne dans le temple de Delphes, & c'est à la vue de cette image scandaleuse, que Crater le Cynique dit que l'on voyoit dans le temple une offrande de l'intempérance des Grecs. On diroit que la Sculpture dans ces temps corrompus s'employoit à l'envi en faveur de la débauche, car Euthycrate & Ctesiphon travaillerent de concert à celle d'Anithe qui prêtoit des services commodes aux libertins; la courtisane Sappho obtint une statue faite des mains de Sillanion, & Glycere une des mains d'Harpalus, tous Sculpteurs de réputation. Cicéron parle de la premiere dans une de ses Verrines; & Tatien, en reprochant aux Grecs les excès de leurs débauches, nous apprend qu'on avoit fait le même honneur à la courtisanne Corine.

Pausan. lib. IX. & Tatian. adversGræc

Athen. lib. XVI. cap. 7. 6.

Mais qu'elle peut avoir été la raison d'une prostitution si surprenante des honneurs qui devoient être l'apanage de la vertu? Les Anciens avoient-ils peut-être une idée différente de la pudeur que celle que nous en avons, pour se permettre des pratiques que nous regardons comme contraires à cette idée? Cette prostitution ne fut-elle qu'une suite du libertinage & de la lubricité devenus mœurs chez les Grecs, ou bien la politique y avoit-elle quelque part? c'est un problême qui mérite d'être examiné.

Il est certain que même les livres saints nous présentent fréquemment des expressions & des images, & disent des choses qui paroissent contraires à la décence de nos mœurs & choquent nos oreilles, peut-être moins chastes que délicates. La simplicité des mœurs antiques ne faisoit sans doute envisager que comme naturelles des choses & des opérations de la nature, que notre corruption & notre malice ont rendues indécentes, ainsi que notre raffinement rend tous les jours indécents des termes & des expressions qui de leur nature n'ont rien qui répugne à l'idée de la pudeur. C'est aussi par un effet de la même malice & du même raffinement que ce mot *pudeur* présente aujourd'hui une idée toute différente de celle qu'il présentoit dans son origine. (*a*) Cette idée n'étoit

Lisez surtout le Cant. des Cantiq.

(*a*) Le mot *pudor* étoit le même que putor, synonime de *fætor*, dont on se servoit pour indiquer l'aversion qu'on a pour les choses sales & dégoûtantes, telles que

n'étoit que physique & relative à une sensation désagréable & rebutante des opérations des entines du corps humain dans les deux sexes, qu'il convenoit par cette raison de dérober à la vue. Mais on a donné depuis un sens moral à ce mot, & on lui a attaché une idée de honte & d'indécence relative à ce que les loix prescrivent sagement touchant les droits & l'usage des deux sexes, & la signification subalterne & métaphorique de la *pudeur*, a ainsi prévalu sur sa signification primordiale; de sorte que perdant de vue le physique de l'expression, on l'a entiérement tourné du côté moral : c'est ce qui arrive très-souvent, dit un profond Écrivain, au moyen du pouvoir que les mots ont sur les idées. Voyez le traité de la Format. Méchaniq. des langues. p. 58.

A l'égard des raisons politiques, on sait que parmi les Grecs regnoit un amour que la nature désavoue, & qui nuit à la propagation. Or, ne se pourroit-il pas qu'on eût cherché de rappeller les jeunes gens aux intentions de la nature, soit par la société des individus qui en possédent les charmes, soit par la vue des objets qui en présentent les attraits & en justifient en quelque sorte l'usage. C'étoit sans doute arrêter un abus par un autre abus, mais par un abus moins dangereux & moins condamnable, c'étoit opposer une morale corrompue à une morale plus corrompue encore ; & cela nous fait comprendre en même-temps comment Socrate, le sage Socrate n'hésitoit point de mener le jeune Alcibiade dans la société de l'enchanteresse Aspasie, & pourquoi plusieurs femmes de cette espece furent tant en honneur dans les Villes Grecques. C'est ainsi qu'au Pégu une ancienne Reine de ce pays, pour arrêter les désordres qui se commettoient entre les hommes, ordonna que les femmes de la nation parussent dans un état capable d'exciter leurs desirs. Et en effet celles de ce pays paroissent avoir renoncé à la modestie naturelle. (*a*)

sont les opérations & les incommodités naturelles des conduits inférieurs du corps humain dans les deux sexes, qu'il convenoit de couvrir autant pour dérober à la vue ces dégoûtantes opérations, que pour garantir des parties délicates des blessures lorsque les hommes alloient tout nuds, & habitoient au milieu des bois.

(*a*) Elles sont presque nues, dit Shel-

Passons à Rome où du moins durant la République la morale des statues s'observa avec plus de sévérité que dans la Grece : quelqu'ait été la maxime primordiale que la gravité des mœurs inspiroit aux Romains à l'égard des statues féminines, il n'est pas moins sûr qu'il y eut des exceptions en faveur des femmes qui se signaloient par des actions ou des vertus éclatantes & utiles à la patrie. Il paroît par Pline que la premiere statue féminine fut celle de la Sybille, dont nous avons déja fait mention, & celle de l'illustre Clélie, dont le courage étonna également les ennemis de Rome & les Romains.

Plin. lib. XXXIV. 6. Tit-Liv. lib. II. N. 4.

Ces premiers exemples ne tarderent pas d'être imités en faveur de la Vestale Taracia Suffecia, qui avoit gratifié le peuple Romain d'un terrein utile à des ouvrages publics. Pline observe que la clause du décret qui lui décernoit une statue, étoit aussi honorable que le monument même qu'on lui adjugeoit, portant qu'il lui seroit libre de placer cette statue où elle voudroit, & remarquant combien on accordoit rarement l'honneur des statues aux femmes, puisqu'on n'en voyoit aucune en l'honneur de Lucrece qui avoit contribué à délivrer Rome de la Tyrannie des Tarquins. Le même Auteur fait sentir que Valléria, fille de Consul Publicola, avoit méritée une exception pour avoir su échapper aux embûches de Porsenna : quoique sans action bruyante l'illustre Corneilie s'attira de la part des Romains cet hommage alors si rare, & comme mere, & comme citoyenne.

Si l'on eut continué de n'élever des statues qu'à des femmes de ce mérite, elles n'auroient certainement pas donné lieu aux censures de Caton ; mais l'abus qui s'étoit introduit de son temps de multiplier ces monuments contre l'esprit de leur institution & de la discipline Romaine, dut exciter à juste titre le zele du Censeur. Cet abus cependant avoit déja jetté des racines trop

den, ou du moins leur unique vêtement est à la ceinture, & consiste dans une étoffe si claire, & si négligemment attachée, que souvent elle ne dérobe rien à la vue. *Hist. Gén. des Voyag. tom. XXXVI. in-12. lib. II.*

étendues pour céder à l'animadversion d'une censure passagere, capable peut-être de préserver de la dépravation des mœurs, en tenant les loix en vigueur, mais non de les rétablir, lorsque la corruption s'est déja élevée au-dessus des digues.

Ce relâchement, comme nous le verrons dans la suite, s'accrut sans mesure depuis l'établissement de la monarchie, temps où les femmes des Césars, par un effet du despotisme qui ne connoît ni loix ni discipline, & par une suite de la flatterie qui accorde tout là où il y a tout à craindre & à espérer, partagerent avec leurs maris les honneurs & les prérogatives de la souveraineté; relâchement sans doute nuisible à la dignité des mœurs Romaines, mais heureux pour les arts, puisque nous lui devons les statues dressées à Octavie & à Livie par Auguste, & par Claude à Drusille; par Caligula aux deux Faustines, & à tant d'autres femmes, tant des Empereurs, que des Gouverneurs des Provinces sous le haut & le bas Empire.

Dion lib. LV. 2 Xiphil. in August. & Dion. lib. LIX. 24.

Au reste, quoique l'austérité & la décence des mœurs fût généralement plus observée à Rome que dans la Grece, elle ne fut cependant pas exempte de statues scandaleuses de femmes perdues, sans qu'on puisse mitiger ces scandales par les raisons qui les diminuoient en quelque façon chez les Grecs; mais aussi il ne paroît pas que l'autorité publique eût d'autre part à ces monuments de débauche, que celle de la tolérance. Cécilius Métellus voulant orner le temple de Castor & de Pollux des plus belles statues, y plaça celle de la courtisanne Flora, à cause de sa rare beauté; & P. Claudius, après avoir ruiné la maison de Cicéron & brisé sa statue, mit à sa place celle de l'infâme Tanagrée. C'est ainsi que les hommes vertueux ou corrompus ont mis tour-à-tour les arts, filles du ciel, au profit des vertus & des vices.

Plut. vie de Pompée.

Cic. pro domo suâ.



CHAPITRE SEPTIEME.

Des ſtatues que les Cliens dreſſoient à leurs Patrons.

Romulus conſiderant l'influence que la puiſſance, & les richeſſes donnoient aux Patriciens, & la grande autorité que les Curies donnoient au peuple dans la légiſlation, & voulant conſerver l'eſprit de la monarchie, chercha à contrebalancer ces deux forces motrices en conſervant aux Patriciens l'avantage dans la pluralité des ſuffrages par le moyen de leurs cliens. Cette admirable inſtitution des patrons & des cliens fut un chef-d'œuvre de politique & d'humanité; par lui le Patriciat, quoique contraire à l'eſprit républicain, ſubſiſta & devint en même-temps une barriere contre l'oppreſſion, ſur-tout dans les temps où la liberté regnant dans la Capitale, l'autorité abſolue des Gouverneurs faiſoit ſouvent éprouver le plus dur eſclavage dans les Provinces. En ce cas, les Villes, les corps de métiers, les ſujets de quelque rang qu'ils fuſſent avoient à qui recourir pour faire paſſer à Rome leurs demandes, leurs plaintes, leurs raiſons, & les perſonnages puiſſants & accrédités dans la Capitale devenoient les protecteurs des foibles, des opprimés & des Villes éloignées de Rome qui les avoient choiſis pour leurs Patrons.

Or, l'honneur des ſtatues étant l'objet qui flattoit le plus l'ambition des Romains, on ſent bien que les Cliens ne manquoient pas de ſeconder à l'envi cette ambition, ſoit pour engager leurs Patrons à une protection plus active, ſoit pour leur témoigner la reconnoiſſance de celle dont on avoit éprouvé les effets. Pline dit qu'on ſe faiſoit un point d'honneur d'honorer ainſi les Patrons... *Honos clientum inſtituit ſic colere Patronos.*

On érigeoit ces ſortes de ſtatues dans Rome même, mais plus ſouvent dans les Villes des Provinces où ils s'étoient diſtingués par leurs bienfaits, on les plaçoit quelquefois dans les lieux publics, mais

plus souvent sous les portiques des maisons mêmes des Patrons, & on les accompagnoit d'inscriptions pour conserver à la postérité tant le nom & la qualité du bienfaiteurs que le nom & la condition des Cliens : les motifs qui avoient déterminé à dresser ces monuments honorifiques n'étoient pas oubliés. Pline nous à conservé la mémoire d'une de ces statues qu'on voyoit de son temps à Rome ; elle avoit été élevée par les Thuriens à C. Élius Tribun du peuple avec une couronne d'or, parce qu'ayant souffert deux fois des brigandages de Statilius de Lucanie, ce Patron de Thurium avoit obtenu une loi qui mettoit le brigand au nombre des ennemis publics. Délivrés ensuite par Fabricius du siege qu'ils souffroient, ils lui décernerent la même marque de reconnoissance. Cicéron se vante d'une statue Cic. in Pis.
dorée que la ville de Capoue lui avoit dressée, le regardant comme un Patron auquel elle étoit redevable de la vie & des fortunes de ses citoyens, & de ses enfans. Les Villes de Sicile en érigerent aux Cic. Verr. IV.
Marcellus qu'elles avoient pour Patrons de pere en fils. Une inscription Romaine parle d'une statue dressée à Baganius Vincentius Préfet de l'Annone, Patron des habitants de Porto avec la particularité qu'elle lui avoit été dressée après qu'il eut terminé sa Magistrature pour qu'elle ne fut point regardée comme un monument de flatterie. Polid. Virg. in exp. tab. æn. n°. 8. in opus Cal. T. J.
(*a*) Pollydore, Virgile & Grutere rapportent plusieurs de ces incriptions; on voit dans l'une que le corps de Ville de Senines éleve une statue à son Patron Pomponius Bassus, personnage illustre qui avoit le département de l'Asie auprès de Trajan & qu'il fut arrêté (*b*) qu'elle seroit posée dans la maison (*c*) de ce Magistrat. Ailleurs le Municipe des Térentiens fait un pareil honneur au même Pomponius Bas-

(*a*) *JAM. POSITO MAGISTRATU. STATUAM. PATRONO. PRÆSTANTISSIMO. TESTIMONIUM. GRATULATIONIS EXOLVIMUS, CUM RES NON ADULATIONE PRIVAT, SEU JUDICIO POSITO IN OTIO ET QUIETE REDDATUR.*

(*b*) *STATUAM. SENINENSIUM. ORDO. DECREVIT. ATQUE IN URBIS PRIVATIS SUIS ÆDIBUS COLLOCAVIT.*

(*c*) *DOMO. EJUS. PONI. CURAVERUNT.* Jacob. Thomas. de Tesser Hospital.

ſus que ce Municipe avoit auſſi choiſi pour ſon protecteur. Enfin ſuivant une autre inſcription les Bénéventins dreſſerent au même titre une ſtatue à Titus Avonius Marcellinus, homme conſulaire; & Giannone dit que le Sénat & le peuple d'Avellin en érigerent une à C. Tatianus, Co-recteur de Lucanie & Patron de leur Ville & de ſon diſtrict.

C'eſt à cet uſage que nous ſommes redevables des deux belles ſtatues équeſtres des Nonius Balbus pere & fils, découvertes dans les ruines d'Herculanum & remiſes aujourd'hui en honneur dans le Palais Royal de Portici; ſtatues qui étoient ou ſur quelque place de cette Ville ancienne, ou avoient ſervi d'ornement à la maiſon que cette illuſtre famille avoit ſur la côte de la mer, & à ce propos nous dirons ici en paſſant que c'eſt à la qualité de Patron des Herculanois, & non à celle de concitoyen, comme quelqu'un l'a avancé pour donner du relief à cette Ville, que ces ſtatues furent dreſſées; car autrement auroit-on omis dans l'inſcription une circonſtance auſſi honorable que celle d'avoir pour concitoyens des hommes auſſi illuſtres & une famille auſſi diſtinguée? Circonſtance qu'on s'eſt bien donné de garde d'oublier dans une autre inſcription en l'honneur de Munatius Conceſſianus, perſonnage dont les titres n'égaloient point ceux de Nonius Balbus, décoré de la dignité (*a*) proconſulaire.

Pluſieurs (*b*) peuples, ayant le même Patron, s'aſſocioient quelquefois pour leur élever des ſtatues en commun; c'eſt ce que firent la Toſcane & l'Ombrie en faveur de P. Tettius, dont le gouvernement avoit été marqué au coin de la bienfaiſance & de la douceur. Les Prociens d'Afrique en dreſſerent une au même

(*a*) On trouve dans l'inſcription qui eſt ſur le piedeſtal de la ſtatue au bas de l'eſcalier de Portici, les lettres *P. R. PRO COS.* Lettres qui ont donné lieu à plus d'une interprétation, mais qui ne laiſſent pas douter de la dignité proconſulaire.

(*b*) *OB SINGULARIA EJUS ERGA PROVINCIALES BENEFICIA ET OB MODERATIONEM, PRO DOCUMENTO ETJAM POSTERIS RELINQUENDAM ÆTERNAM STATUÆ MONUMENTUM.* Apud Frigell. de ſtat. illuſt. Rom. cap. 13.

titre à Manlius Theodorus. Trente tribus de Rome s'aſſocierent pour en élever une équeſtre à L. Antonius, & Cicéron (*a*) ne manqua pas de ſe déchaîner à la fois, & contre un tel patronage, & contre une telle délibération.

Pluſieurs de ces ſtatues étoient des monuments que les colonies érigeoient à leurs Patrons. On peut en voir des exemples dans Grutere, en remarquant que les lettres P. C. que l'on trouve dans quelques-unes des inſcriptions rapportées par cet auteur, ſignifient *PATRONO COLONIÆ.* Vid. p. 446, 1, 2. & 490, 1. 2. 3.

Les colleges des artiſtes & corps de métiers qui avoient la permiſſion de l'autorité publique de s'aſſembler, avoient auſſi leurs Patrons, & ſe piquoient de la même reconnoiſſance à leur égard. Une inſcription nous apprend que les forgerons de Rome avoient érigé une ſtatue à L. Varius Papirianus IIvir, leur protecteur. Ceux de Trieſte & de Breſce firent la même choſe à l'égard de leur Patron, ainſi que le college des charpentiers ou conſtructeurs de navires d'Oſtie. On trouve enfin des inſcriptions qui ont appartenu à des ſtatues dreſſées par les agriculteurs, par les marchands, par les batteliers, & Cicéron (*b*) en parle dans une de ſes Verrines. Une inſcription de Reggio nous apprend que les ſerruriers de cette Ville, très-ſatisfaits de la protection de Silius Italicus, y éleverent une ſtatue dans ſa maiſon. (*c*) Ces ſortes de monuments s'érigeoient à frais communs, par voie de collecte. Les Villageois de Tuderte, ſuivant une inſcription, ſe ſont cotiſés pour les frais d'une ſtatue dreſſée à Titus Popilius dans leur village, & Séneque (*d*) fait alluſion à cette pratique.

On ne bornoit pas ſeulement ces monuments de reconnoiſſance aux perſonnes des Magiſtrats qu'on choiſiſſoit pour Patrons, on les

(*a*) *Populi Romani igitur eſt Patronus L. Antonius, mallem quidem illi peſtem.*

(*b*) *Aut publicæ civitates iſtos honores habent, aut generatim homines, ut aratores, ut mercatores, ut navicularii.*

(*c*) *Domo ejus poni curaverunt.*

(*d*) *Vicatim populum ſtatuas poſuiſſe.* De Irâ. lib. III. 18.

étendoit quelquefois à toute leur famille. On voit des preuves de cette pratique dans les ſtatues de la mere & des filles des Patrons des Herculanois dont nous venons de parler, car outre leur ſtatue on trouve à Portici celle de Vicirie (*a*) mere de Balbus, & celles de différentes jeunes perſonnes que l'on juge à leur phiſionomie être de cette famille. Ne feroit-ce point à ce principe que nous devons les ſtatues de toute une famille que l'illuſtre Cardinal de Polignac rapporta de Rome à Paris, & qu'une par ſimonie mal entendue d'un Cardinal Miniſtre moins curieux, a laiſſé paſſer de France en Pruſſe après la mort de cet illuſtre ſavant; tranſlation qui nous met dans le cas de gémir ſur la perte de ce précieux tréſor d'antiquité, qu'on apprend avoir été ruiné par les Coſaques dans l'incurſion que les Ruſſes unis avec un corps d'Autrichiens viennent de faire à Berlin.

Celle de Nicomede.

Card. de Fleuri.

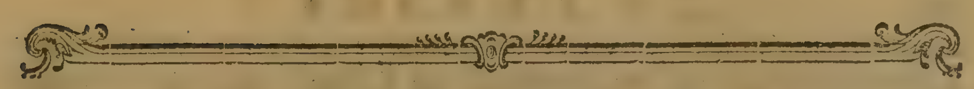
En 1760.

N'oublions pas de remarquer que ſi durant la République & tant que les inſtitutions Romaines ſe conſerverent dans leur pureté, le patronage fut la ſource d'une infinité de ſtatues dreſſées à des citoyens ou Magiſtrats; méritant dans la ſuite, & ſur-tout ſous les Empereurs l'apparence ſeule d'homme en crédit, la réputation d'être bien en cour, cette grandeur que l'imagination augmente d'autant plus qu'elle eſt dans un point de vue plus éloigné, ſuffiſoit ſouvent pour que les pauvres Provinciaux élévaſſent des ſtatues à des Romains ou qui les flattoient de leur protection à la cour, ou même lorſque reconnus impuiſſants pour faire du bien, on les regardoit cependant comme aſſez puiſſants pour pouvoir nuire. C'eſt ainſi qu'on fait quelquefois des ſacrifices aux eſprits malfaiſants.

CHAPITRE

(*a*) L'inſcription de cette ſtatue porte *VICIRIÆ AF. ARCAB. MATRI BALBI D. D.*





CHAPITRE HUITIEME.

Des ſtatues produites par la tendreſſe naturelle ou par la piété paternelle ou filiale.

J'Ai placé les monuments de l'eſtime & de la reconnoiſſance publique, à la tête des motifs légitimes auxquels on doit l'uſage principal & le plus grand nombre des ſtatues, parce que ces monuments ſont les premiers par leur importance. Mais ils auroient été précédés par d'autres, ſi nous avions voulu ſuivre l'ordre de la nature & ce ſeroient ceux de la tendreſſe paternelle & filiale, & de la piété pour les morts.

Nous ne répéterons point ici ce que nous avons rapporté à cet égard dans un des chapitres précédents, il ſuffira que nous y rappellions que le Livre de la Sageſſe parle des ſtatues produites par ces ſentiments, comme des premieres ſtatues que l'on vit. Voyez la prem. partie.

Sans entrer dans la diſcuſſion de la primauté de ces monuments, nous nous contenterons de faire connoître que ce fut une pratique conſtante des anciens de conſacrer les ſentiments les plus tendres de la nature par des ſtatues en l'honneur des parents & des amis. On voit dans Hérodote un exemple mémorable de ceci. Cléobis & Bithon, fils de la Prêtreſſe de Junon, voyant les deux bœufs attelés au char ſur lequel cette Prêtreſſe doit être tranſportée au temple, n'avoir pas la force de le tirer, ſe mettent eux-mêmes au joug, & traînent le chariot l'eſpace de cinq ſtades. La mere ravie de cette piété filiale, prie la Déeſſe d'envoyer à ſes deux fils ce qui pouvoit arriver de plus avantageux à l'homme. Ceux-ci, après avoir ſacrifié & mangé avec leur mere, s'endorment dans le temple, & meurent dans le ſommeil. Or, les Argiens ne crurent pouvoir honorer cet exemple de tendreſſe filiale, que par des ſtatues en l'honneur de ces deux fils, qu'ils placerent dans le temple de Delphes. On honora ainſi de ſtatues les deux freres Hérod. lib. I.

Amphinoüs & Anappe, qui emporterent ſur leurs épaules leurs parents menacés par les flammes de l'Étna : fait que Claudien a ſi élégamment peint dans une épigramme. Dans Xénophon un pareil honneur eſt accordé, comme un monument de la tendreſſe conjugale, en l'honneur de Panthée, femme d'Abradate, laquelle voyant ſon mari tué dans la bataille contre Créſus, ne voulut point y ſurvivre, & ſe fit donner la mort par ſes eunuques. Laodomie conſervoit le ſimulacre de Protéſilaüs, ſon mari, à côté de ſon lit.

Vid. Senec. de benef. lib. III. 6. Xenoph. lib. V. Hygin. fab. cap. 4.

L'hiſtoire Romaine & les inſcriptions nous fourniſſent quantité de monuments de cette nature. Marcus Regulus trouvoit ſa conſolation dans différentes images & ſtatues en peinture, en cire, en bronze, en ivoire & en marbre, du fils qui lui étoit mort. Spurima ne put ſoulager la douleur que lui cauſa la mort de ſon fils Cottius, que par la ſtatue qu'elle lui dreſſa : honneur que Pline, le neveu, donne pour choſe rare à l'égard d'un jeune homme. On peut mettre au rang de ces monuments de conſolation & de tendreſſe la ſtatue de Fauſtine que M. Antonin fit poſer aſſiſe dans une chaiſe d'or dans le théatre, placée de façon qu'il pût la voir dans le même lieu où elle ſe mettoit de ſon vivant. Abſentius dans Statius a grand ſoin de l'image de ſa femme, & Polla donne à Lucain, ſon mari, qu'elle venoit de perdre le même témoignage de ſon zele pour ſa mémoire. Étruſque le reçoit de la part de ſon fils éploré. On voit dans les antiquités de Palmyre que Sorœcus fit ériger à ſa femme Marthe (*a*) une ſtatue près du temple.

Plin. nep. lib. IV. epiſt. 7. Plin. II. epiſt. 7. Varum. id. in Juven. Xiphil. in M. Anton. & ſtat. ſylv. V. Spur. D. Id. ſylv. II. Id. ſylv. III.

Grutere a recueilli pluſieurs inſcriptions où il eſt queſtion de ces ſortes de ſtatues. Dans l'une c'eſt (*b*) une mere qui conſacre ainſi la tendreſſe qu'elle avoit pour ſon fils ; dans

---

(*a*) Le ſavant Editeur de ces antiquités avertit que cette ſtatue n'étoit point ſépulcrale, & qu'on a copié l'inſcription de l'un des piedeſtaux ſaillants du fut des colonnes qui étoient dans la cour du temple du Soleil. *Voyez la planche N°. XIV.*

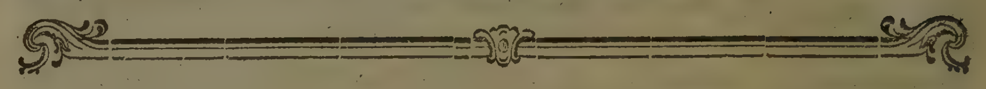
(*b*) *Statuam decrevit Emilia Lucia mater*

l'autre (*a*) c'eſt un fils qui honore de même ſes parents : les inſcriptions de ce genre ſont fort nombreuſes, & celles qu'on a déterrées à Herculanum, en enrichiront encore le recueil; tout le monde peut le conſulter.

Nous nous bornerons donc à remarquer d'après Saint Athanaſe que de ſon temps, comme dans les ſiecles précédents, la douleur & le deuil ſeuls furent une ſource féconde de ſtatues que l'on conſacroit aux parents, aux maris, aux freres, aux enfants, comme un dédommagement de la perte qu'on en avoit fait, ou comme un ſoulagement dans l'affliĉton qu'on éprouvoit. D. Athan. Orat. contra Idol.

(*a*) *Teſtamento Lucini P. F. ſtatua ſtatuta eſt.*





CHAPITRE NEUVIEME.

Des ſtatues conſidérées comme monuments de faits extraordinaires & remarquables.

LOrſque Calpurnius Flaccus, faiſant déclamer un pere contre un fratricide, lui fait dire qu'une action auſſi horrible mérite d'être repréſentée en pierre ou en bronze, ce n'eſt point par un tranſport d'enthouſiaſme d'orateur qu'il parle ainſi; c'eſt conformément à la pratique où l'on étoit de conſerver la mémoire des faits & événements ſurprenants & intéreſſants. On eſt redevable à cette pratique d'un grand nombre de ſtatues & d'images d'animaux, qui eurent part à des faits de cette nature.

Il eſt ſouvent queſtion de ces ſortes de monuments dans les auteurs : monuments d'autant plus précieux, lorſqu'on a le bonheur de les découvrir, qu'ils conſtatent & confirment de la maniere la moins douteuſe les faits que l'hiſtoire nous rapporte.

Les Syracuſains touchés de la bonté de Gélon, qui après ſes victoires aſſemble ſes troupes & paroît au milieu de ſon armée vêtu d'une robe ſans ceinture, comme pour ſubir un rigoureux examen de ſes actions, éterniſent un ſi rare exemple de modération & de modeſtie, en repréſentant ce Roi par une ſtatue vêtu d'une robe flottante dans le temple de Junon. Plutarque dit qu'on voyoit des ſtatues d'Alexandre avec le genou gauche à terre, poſture qu'on leur donnoit, parce qu'étant aux priſes avec l'ennemi, il ordonna à ſes ſoldats de ſe mettre ainſi à genoux; ce qui fit tourner la victoire à ſon avantage : fait dont Machiavel a tiré parti dans ſon art de la guerre. On apprend encore de Plutarque qu'il y avoit une ſtatue d'or de Bochus livrant Jugurtha, & que l'attitude analogue à cette action qu'on a eu ſoin d'y donner, marque aſſez qu'on l'avoit fait dans la vue de l'éterniſer. C'eſt auſſi dans la vue de conſerver à la poſtérité

Pauſan. Corinth. lib. II. Plut. vie d'Alex.

Machiav. lib. VII. Plut. vie de Marius.

le fait regardé comme merveilleux de l'apparition d'une étoile pendant les jeux célébrés par César, qu'Octavien, son fils adoptif, lui consacra une statue de bronze dans le temple de Vénus, avec une étoile sur la tête.

Souvent ces sortes de monuments étoient grouppés avec les animaux qui avoient eu part aux événements. Auprès des statues de Danaüs & de Bithon à Argos, on voyoit un loup attaquant un taureau en mémoire de ce que ce chef de colonie étrangere, à son entrée dans les pays où il fit son établissement, s'abattit sur ces deux animaux qui étoient aux prises, accident qui fut pris pour un augure que ce chef de colonie attaqueroit & vainqueroit Gélanor qui regnoit sur les Argiens, comme il arriva. Ce fut à la vue de ce monument que Pyrhus se rappella un ancien oracle qui lui avoit prédit que sa destinée étoit de mourir lorsqu'il verroit un loup combattant contre un taureau ; en effet le Roi fut tué à Argos dans ce voyage. Le fameux grouppes de Laocoon qui ornoit le Palais de Tite, (a) dont Virgile fait la description, & celui du taureau de Jétus & d'Amphion pourroient être cités à ce sujet, si la fable n'y avoit pas plus de part que l'histoire. Celle-ci nous apprend que lorsque Darius eut affermi de tout côté sa puissance, il fit faire en pierre un homme à cheval représentant l'écuyer & le cheval qui lui avoit fait obtenir l'Empire des Perses. On fit des statues de Séleucus l'un des Capitaines & depuis un des successeurs d'Alexandre, avec les cornes de taureau, parce que il arrêta un de ces animaux sauvages dans le moment qu'il alloit être sacrifié. Auguste imita l'exemple des Grecs, faisant placer dans la Ville de Nicopolis les images en bronze d'une âne & de son conducteur, parce que la veille de la bataille d'Actium étant sorti de sa tente pour visiter les navires pendant la nuit, & ayant rencontré cet ânier; sur la demande qu'il lui fit qui il étoit, celui-ci lui répondit qu'il s'appelloit Fortune, & son âne Victorin.

Dion. lib. XLV. 7.

Plin. lib. XXXIV. 8.

Æneid. lib. II.

Apoll. III. de Orig.

Herod. lib. III.

App. Alex. de bell. Ant.

(a) Ce monument découvert aux thermes d'Antonin, fut placé sous Paul III dans le palais Farnese, où il fut réparé par les soins du Cardinal François, son neveu; on le voit encore dans le même lieu.

Quelquefois les animaux tous seuls servoient de monument du fait qu'on vouloit consacrer à la postérité. Il faut sans doute regarder comme tel le serpent que Moyse éleva dans le désert pour conserver la mémoire de la grace que le tout-puissant fit au peuple Hébreu de le guérir des morsures des animaux de cette espece, ou pour l'en avoir délivré. La jument, nommée Phidole, qui dans les jeux de la course, après avoir jetté bas son cavalier au moment du départ, continua également sa carriere, s'animant d'elle-même au son des trompettes, & arrivée la premiere au terme, se tourna vers le Président des jeux comme pour exiger le prix de la victoire, fut représentée en bronze, & Pausanias la vit encore à Corinthe. Les Ambraciotes firent construire le simulacre d'un âne qui se trouvant par hazard au milieu des embûches que les Molossiens leur avoient tendues, se mit à braire en suivant une ânesse, ce qui éveilla les citoyens & jetta l'épouvante parmi les ennemis qui furent défaits dans leur fuite. Les deux lions en marbre qui sont à la porte de l'arsenal de Venise & dont celui qui est d'une proportion colossale, étoit placé dans le plus beau temple d'Athenes à la pointe du promontoire Sunium, que les navigateurs appellerent par cette raison *Capo Leone*, furent, suivant toute apparence, des monuments de quelque fait auquel ces animaux eurent part. Dans les temps modernes les Florentins imitant la pratique des anciens, ont placé au fond du portique qui forme le rez-de-chaussée du Palais Pitti, l'image d'une mule qui, suivant le distique qu'on lit sur la base, servit avec autant de courage que d'assiduité à la construction de ce Palais, ne refusant aucun des services auxquels on l'employa.

Pauf. Eliac. lib. VI.

Pauf. Phoc. lib. X.

Les images des animaux étoient quelquefois de simples figures allégoriques ou symboliques : telle étoit la lione de bronze sans langue que les Athéniens firent fabriquer par Iphicrate, & placerent à côté d'une statue de Vénus pour représenter l'action de courage d'une courtisanne qui portoit le nom de cet animal, & qui pressée par les tourments les plus cruels, par les partisans d'Hippias, fils de Pisistrate, comme complice du meurtre d'Hipparque, aima mieux se couper d'elle-même la langue que de trahir le secret.

Pauf. Att. lib. I. & Plin. l. XXXIV. 8.

Tel étoit à Rome le taureau d'airain que Denis d'Halicarnaſſe dit qu'on érigea auprès de la maiſon bâtie à frais publics, à M. Valérius ſur le mont Palatin, pour indiquer que ce Conſul par les victoires remportées ſur les Sabins, avoit rétabli la culture des champs déſolés par les incurſions de ſes voiſins, & ramené par-là l'abondance dans Rome. Le bœuf doré placé ſur le tombeau de L. Minutius, fut un monument de la généroſité de ce Romain qui avoit diſtribué du bled au peuple à un prix très-modique. La ſtatue de la liberté que le Sénat délibéra de mettre ſur la place publique, lorſque Séjan eut été mis à mort, peut encore être comptée au nombre des ſtatues allégoriques, dreſſées à l'occaſion d'événements intéreſſants, & ſes ſortes de figures tant d'hommes que d'animaux ornoient fréquemment les tombeaux, comme des ſymboles qui caractériſoient les mœurs, les vertus ou les paſſions du mort. Au ſépulcre de Diogene on voyoit un chien de marbre ; à celui d'Iocrate une ſirene; à celui d'Homere une brebis. Cicéron dit qu'on plaça un corbeau de pierre ſur celui de Philagre précepteur de Métellus, ſans nous donner la clef de cette allégorie. Ce petit nombre d'exemples ſuffira pour avoir, pour ainſi dire, la clef de ces ſortes de pieces d'antiquité qui ſe préſentent de temps en temps.

Xiphil, in Tiber.

Cic. Tuſc. V.

Au reſte ces animaux, ſoit allégoriques, ſoit hiſtoriques, ne laiſſerent pas de faire quelquefois prévariquer les peuples ſuperſtitieux. C'eſt ainſi que le ſerpent d'airain étoit devenu une pierre d'achoppement à la religion des Iſraélites, de ſorte que le Roi Ézéchias ſe vit dans la néceſſité de le détruire pour arrêter le cours d'une ſuperſtition qui faiſoit brûler de l'encens (*a*) en l'honneur de ce monument. C'eſt ainſi que l'on voyoit, il y a peu d'années, porter en proceſſion à Vérone une image de bois d'une âneſſe, qui ne fut ſans doute qu'un monument de quelque fait ou événement arrivé dans cette Ville, dont la ſuperſtition (*b*) s'empara ;

(*a*) *Si quidem uſque ad illud tempus filii Iſrael adolebant ei incenſum.* Lib. IV. Reg. cap. 18.

(*b*) Une tradition populaire en faiſoit l'image de l'âneſſe ſur laquelle Jeſus-Chriſt fit ſon entrée dans Jéruſalem, & la diſoit tranſportée miraculeuſement par l'Adriatique & par *l'Adige* juſqu'à Vérone. Cette image ſe voit encore ſous le nom de *la Mu-*

ſuperſtition ridicule dont un prétendu philoſophe de notre ſiecle n'a pas manqué de profiter dans ſes productions moins philoſophiques que ſatyriques, qui choquent tant les eſprits ſages & gâtent tant de jeunes têtes.

CHAPITRE

---

leta chez les Peres Olivetains de cette Ville; mais on a ceſſé de la traîner en proceſſion, par les ſoins du Prélat éclairé qui eſt à la tête de ce Dioceſe (Mgr Giuſtiniani.)





CHAPITRE DIXIEME.

Des inſcriptions dont on accompagnoit les ſtatues.

DIon Chriſoſtôme remarque que dans le temps qu'on n'érigea des ſtatues qu'aux Dieux & aux Héros, on eut regardé comme un tort fait à leur gloire & un deshonneur pour la poſtérité, de préſumer qu'elle puiſſe être aſſez ingrate pour avoir beſoin que des inſcriptions lui rappellaſſent le ſouvenir des grands mérites : de là l'uſage de n'en point mettre aux ſtatues des Dieux.

Les anciens Grecs pratiquerent la même choſe à l'égard des ſtatues des hommes illuſtres, tant que ces ſtatues furent encore rares, ne croyant pas que la réputation immortelle de ceux à qui on dreſſoit des ſtatues, en eût beſoin; mais étant devenues plus communes, l'uſage des inſcriptions devint preſque général, & comme l'on ſe fait toujours une morale aſſortie aux uſages pour les juſtifier, on s'accoutuma à regarder les inſcriptions qui accompagnerent les ſtatues, comme de nouveaux titres d'honneur (*a*) qui réhauſſoient le mérite & aſſuroient davantage l'immortalité : titres que par cette raiſon Arnobius appelle immortels.

Les inſcriptions furent d'abord très-courtes & par-là plus énergiques. On n'indiquoit dans les premiers temps que le nom & la qualité de la perſonne. Celle qui accompagnoit la ſtatue de Cornelie, ſe bornoit à ces mots, *Cornelie, mere des Gracques.* Mots bien ſimples à la vérité, mais qui, dans la façon de penſer des Romains à l'égard de cette famille, diſoit plus qu'un long panégyrique. Valere Maxime (*b*) obſerve que le ſeul titre mis

(*a*) *Epigrammate tanquam inſigni quodam materiæ adjuncto præconium adhibentes.* D. Joann. Damaſc. de Imag. Orat. 3.

(*b*) *Ad ſummam autem unde proceſſerit (Tullius Servius) aut quo pervenerit ſtatuæ ipſius titulus abunde teſtatur, ſervili cogno-*

ſur la ſtatue de Servius Tullius, ſuffiſoit pour apprendre qui il étoit & d'où il venoit. Celle qui fut miſe ſur le piedeſtal de la ſtatue de bronze érigée à Démoſthene, quoiqu'honorable à la fois & ſatyrique, commençoit à s'éloigner de l'ancienne ſimplicité. » Si tu euſſes eu autant de courage que de force de génie, di- » ſoit-elle, jamais Mars le Macédonien n'eut triomphé de la Grece.« C'eſt avec raiſon qu'on a applaudi à l'imitation de cette ancienne ſimplicité dans les inſcriptions miſes aux pieds des ſtatues de Louis XIV (*a*) à Montpellier, & du Marquis Maffei à Vérone. (*b*)

Ce ne fut donc que beaucoup plus tard qu'on ajouta le détail des charges, qu'on individua les mérites de celui à qui la ſtatue étoit conſacrée, ainſi que le temps où il avoit vécu, tranſportant ainſi à ces monuments honoraires les inſcriptions dans le goût de celles dont on avoit coutume d'orner les tombeaux. (*c*) Il paroît que ce fut dans les Villes de province que cet uſage fut le plus pratiqué; ſans doute, parce qu'on étoit plus dans la néceſſité de flatter ceux qui gouvernoient.

L'ancienne ſimplicité une fois enfreinte, inſenſiblement les inſcriptions n'eurent plus de bornes : on fit un long étalage des geſtes, des éloges & des mérites. Tacite (*d*) en parlant des ſtatues triomphales, dit qu'on les chargeoit de longues inſcriptions, & que celle que le Sénat, par ordre de Domitien, décerna à Agricola après ſa conquête d'Angleterre, outre les ornements du triomphe, préſentoit une infinité d'éloges dûs au Conquérant. Mais il ne faut pas prendre toujours au pied de la lettre ces étalages de louanges, auxquels la flatterie eut ſouvent autant

---

mine, & regiâ appellatione perplexus. Val. Maxim. lib. III. cap. 4.

(*a*) A LOUIS XIV APRES SA MORT.

(*b*) AU MARQUIS MAFFEI VIVANT.

(*c*) *Et jam Municipiorum omnium foris ſtatuæ ornamentum eſſe cœperunt, prorogarique memoria hominum & honores legendi ævo baſibus inſcribi, ne in ſepulchris tantum legerentur.* Plin. lib. XXXIV. 4.

(*d*) *Quidquid pro triumpho datur, multo verborum honore cumulata decernit.* Tacit. in Agricola.

de part que des titres réels ; d'où il arrivoit qu'au lieu que dans les anciennes inſcriptions on liſoit des faits, l'on ne mettoit que des éloges dans les plus modernes.

Les décrets publics qui décernoient la ſtatue & les raiſons de ces décrets, étoient quelquefois gravés tout au long ſur la baſe. On trouve plus d'un exemple de cela dans les collections de ces ſortes de monuments, & on le voit en particulier dans l'inſcription trouvée à Trieſte, qui accompagnoit la ſtatue de Fabius Sévérus contemporain d'Antonin Pie. Cet uſage a été imité ſur l'arc de triomphe élevé à Blenhein en l'honneur du Duc de Marleborough, où l'on lit en entier le décret du Parlement d'Angleterre, pour faire ériger ce monument de la reconnoiſſance nationale.

Pluſieurs inſcriptions ſont alongées par les particularités du lieu où la ſtatue devoit être poſée, de la matiere (*a*) dont elle devoit être fabriquée & aux frais de qui elle avoit été élevée ; & lorſque quelqu'un ou par modeſtie, ou pour épargner la dépenſe au public, content du décret qui lui décernoit une ſtatue, la faiſoit exécuter à ſes frais, on ne manquoit pas de relever ce trait de modeſtie ou de généroſité dans l'inſcription : particularité indiquée par des lettres devenues des formules en pareil cas. (*b*)

Les teſtaments gravés aux pieds des ſtatues que l'on léguoit, tenoient quelquefois lieu d'inſcription ; ce dont on voit un exemple dans Grutere, qui rapporte un teſtament Grec ſur un marbre trouvé à Veniſe ; & on peut voir dans le même auteur différentes autres inſcriptions fort étendues qui ont cela d'utile, qu'elles nous font connoître beaucoup de particularités touchant la naiſſance, la vie, les liens du ſang & les actions de certains perſonnages que nous igno- Grut. pag. 216.

(*a*) L. EGNATIO L. F. EQUO PUB. DON. AB ÆLIO ADRIANO CÆS. NERVÆ TRAJANI F. RUODENSES EQUESTER E MARMORE STATUAM PRO ÆDE MINERVÆ CONSTITUERE.

(*b*) H. C. I. R. *Honore contentus impenſam remiſit.*

H. A. I. R. *Honore accepto impendio remiſſum.*

S. I. R. *Statuam impendio remiſit.*

S. D. S. P. *Statuam de ſuo poſuit* ou *de ſuâ pecuniâ poſuit.*

rerions ſans cela parce que les hiſtoriens ne les ont pas marqués. C'eſt ainſi que parmi nous les armoiries ne conſiſtant originairement que dans un ſimple écu ſervant de deviſe aux chefs de famille, ont perdu l'ancienne ſimplicité par l'addition qu'on y a fait de différents ornements relatifs aux geſtes, à l'illuſtration des familles & aux quartiers des aillances qui flattent la vanité.

Une particularité digne de remarque à l'égard des inſcriptions, eſt que nonobſtant que les ſtatues des Divinités n'en euſſent point par la raiſon que nous avons indiqué d'abord, on gravoit néanmoins quelquefois ſur la baſe le poids de la ſtatue du Dieu lorſqu'elle étoit ou d'or, ou d'argent, & on y détailloit auſſi les pierres pré-
Epiſt. VIII. ad Hedmond Chiſushull. cieuſes qui ornoient ces monuments. Mr. le Marquis Maffei rapporte deux de ces ſortes d'inſcriptions, dont l'une étoit ſur la baſe d'une ſtatue d'argent de Jupiter, & l'autre au pied d'une ſtatue d'Iſis en Eſpagne: précaution peu honorable pour les Prêtres & les Cuſtodes; car elle étoit pratiquée pour mettre ces monuments ſacrés à couvert de leur avarice & de leur fraude.

Quoique l'inſcription dans les regles dût indiquer le nom & les qualités de la perſonne, néanmoins il arrivoit, ſoit par malice, ſoit par ignorance, ſoit par vanité, qu'on mettoit des noms qui étoient étrangers aux ſtatues, (*a*) uſage que Cicéron déteſtoit. Nous ap-
Dion Chriſ. orat. Rhod. prénons de Dion Chriſoſtôme, que cet uſage condamnable s'étoit introduit à Rhodes, ville exceſſivement peuplée de ſtatues; il dit que les Magiſtrats pour épargner la dépenſe d'en faire de nouvelles, ne faiſoient que mettre un nouveau nom à la place de l'ancien
Pauſan. Attic. lib. I. qu'on effaçoit. Pauſanias raconte que les Athéniens ôterent les noms de Miltiade & de Thémiſtocle à leurs ſtatues qui étoient dans le Pritanée, pour attribuer ces ſtatues à un Thrace & à un Romain. Mummius, deſtructeur de Corinthe, donna des noms arbitraires à
Orat. Corinthiaca. XXXVII. pluſieurs ſtatues de cette Ville. Dion Chriſoſtôme aſſure en avoir vu une d'Alcibiade avec le nom d'Ænobarbus.

Les Empereurs Romains commirent fréquemment cet attentat,

(*a*) *Odi falſas inſcriptiones ſtatuarum alienarum*. Cic. ad Attic. lib. VI. epiſt. I.

ſur-tout à l'égard des ſimulacres du Cirque, tantôt en mettant leurs têtes à la place de l'ancienne, tantôt en ſe contentant de n'y changer que les titres. C'eſt par-là qu'une ſtatue d'Oreſte qui étoit au veſtibule du temple de Junon auprès de Mycene, fut métamorphoſée en celle d'Auguſte ; celle que Julie érigea à cet Empereur auprès de théatre de Marcellus, fut par la même voie convertie en ſtatue de Tibere. Pline le jeune, ayant acheté une ſtatue d'un vieillard Corinthien dit que l'Empereur ordonna qu'on la placeroit ſur un piedeſtal de marbre avec ſon nom.

Vid. Spart. de Sever. cap. XXIII.

Pauſan. in Attic. & Corinth.

Tacit. Ann. III.

Plin. lib. III. epiſt. VI. Severe.

Les Grecs accorderent quelquefois à des grands hommes de faire mettre leur nom ſur les ſtatues de quelques Dieux, ſoit par une diſtinction ſinguliere, ſoit que les ſtatues fuſſent encore rares. Nous liſons dans Plutarque que le peuple permit à Cimon d'élever une ſtatue à Mercure où étoient marquées ſes actions brillantes, qui le faiſoit connoître à ſes concitoyens ſous ſon nom ; honneur, dit l'hiſtorien, qui ne fut accordé ni à Thémiſtocle ni à Miltiade.

Plut. vie de Cimon.

C'eſt donc des Grecs que les Romains imiterent cette coutume ſi commune parmi eux. La ſtatue d'Hercule qui étoit à Rome auprès de la tribune préſentoit les noms de L. Lucullus Empereur, de Lucullus ſon fils & de T. Septimius Sabinus Édile Curule, parce que ces trois perſonnages avoient concouru à la conſervation & à la dédicace de cette ſtatue importante. (*a*) Scipion l'Afriquain mit ſon nom ſur une ſtatue de Diane de Segeſte après l'avoir rétablie. Marc Antoine fit graver le nom de Bacchus aux ſtatues qu'il avoit à Athenes. Une d'Auguſte portoit le nom de Jupiter, une de Livie celui de Junon, & une de Druſille celui de Vénus. Dans le Juriſconſulte Scevola, Séia ordonne par teſtament à ſes héritiers de former une ſtatue des Dieux avec ſon nom. (*b*) On pratiqua cela depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme, quand on voulut abolir

Cic. Verr. IV.

(*a*) *Tot certaminum tantæque dignationis ſimulacrum id fuit.* Plin. XXXIV. 8.

(*b*) *Cum ſubſcriptione nominis mei leg. Titia teſtam. § Ultimo FF. de auro & argento.*

la mémoire d'une idole ſans la détruire. Conſtantin mit ſon nom ſur un Apollon avec le ſigne de la croix. On mettoit encore dans les inſcriptions des hommes illuſtres les noms des vertus, paroiſſant plus modeſte de conſacrer les vertus mêmes, que ceux qui les avoient pratiquées. C'eſt à quoi ſe rapporte ce que dit Cicéron à ſon frere Quintus, qu'il voit ſes vertus miſes au nombre (*a*) des Dieux dans le pays qu'il gouverne. De-là les ſtatues élevées à la Clémence, à l'Adoption, à l'Amitié, à la Providence, à la piété des Princes, comme on le voit dans Tacite & autres Écrivains.

Zonas Ann. tom. III.

Remarquons enfin que les artiſtes gravoient quelquefois leur nom ſur les ſtatues & autres monuments, mais dans un lieu moins apparent & en plus petit caractere. Cicéron & Seneque parlent de cette pratique, & on en trouve des traces ſur quelques ſtatues; mais il faut prendre garde que pour donner du prix à ces ouvrages & tromper les acheteurs, on mettoit quelquefois les noms des artiſtes les plus célebres, comme l'indiquent les fables de Phedre. (*b*) On peut encore mettre au rang des inſcriptions qui regardoient l'artiſte, ce que Pline (*c*) dit avoir été pratiqué même par les plus célebres, ſoit Peintres, ſoit Sculpteurs Grecs, par un principe de modeſtie, ſavoir de faire entendre par le mot εποιει au lieu d'εποιησεν que l'ouvrage pourroit être porté

Cic. Verr. IV. & Tuſc. queſt. I. Senec. de tranquil. cap. I.

(*a*) *In illis urbibus cum ſummo imperio ac poteſtate in quibus ſuas virtutes, & in Deorum numero conſecratas vides.*

(*b*) *Ut quidam artifices noſtro faciunt ſæculo qui prætium operibus majus inveniunt, novo ſi marmori adſcripſerunt Praxitellem ſuo detrito, Myronem argento, &c.* Phœdrus in proleg. V. fab.

(*c*) *Et ne in totum videar Græcos inſectari, ex illis nos velim intelligi pingendi fingendique conditoribus, quos in libellis his invenies, abſoluta opera & illa quoque quæ mirando non ſatiamur pendenti titulo inſcripſiſſe; ut Apelles faciebat aut Polycletus: tanquam inchoatæ ſemper arte & imperfectâ, ut contra judiciorum varietates ſupereſſet artifici regreſſus adveniam, velut emendaturo quidquid deſideraretur ſi non eſſet interceptus. Quare plenum verecundiæ illud eſt, quod omnia opera tanquam noviſſima inſcripſere & tanquam ſingulis fato adempti. Tria non amplius, ut opinor, abſolutè traduntur inſcripta, ille fecit....* *Quo apparuit ſummam artis ſecuritatem autori placuiſſe, & obid magna invidia fuere omnia ea.* Plin. hiſt. lib. I. in præfat.

à une plus grande perfection ; & cet historien remarque que le petit nombre de ceux qui oserent annoncer leur ouvrage comme achevé, par le mot *fecit* au lieu de *faciebat*, exciterent la critique & firent naître l'envie.

Les inscriptions n'étoient pas toujours gravées sur la base de la statue ; on les plaçoit quelquefois sur une tablette suspendue ou attachée à la statue même, sur-tout lorsqu'elle étoit fort élevée. Saint Jean Chrisostôme fait mention de cet usage dans une de ses homélies, & il y a apparence que c'est à ces sortes de tablettes que se rapporte ce que dit Juvenal de cette longue page contenant le détail des honneurs. Quelquefois on mettoit le nom sur le col de la statue, comme on le voit dans Fulvius Ursinus & dans Achilles Statius ; mais il faut prendre garde que ces noms ont été quelquefois ajoutés arbitrairement par des faussaires ou par des brocanteurs.

D. Chrisf. Homil. in psalm. XIII.

Juven. Satyr. X.

Il fut encore d'usage de graver les noms sur la poitrine de la statue : cela se pratiquoit sur-tout à l'égard de celles qui représentoient les Villes ou les nations. Le théatre de Pompée étoit orné des statues de celles qu'il avoit subjugué, & chacune étoit reconnue par le nom qui y étoit gravée sur la poitrine. C'est au milieu d'elles que les Rhodiens en poserent une en l'honneur du peuple Romain. Les noms étoient ainsi placés sur les statues Hermétiques & sur les bustes qui n'avoient point de piedestal ou de base. Le même Fulvius Ursinus parle de pareils monuments consacrés à M. Porcius, à Caton le Censeur, à L. Junius Rusticus & à quelques autres illustres personnages. Les noms qu'on trouve sur la cuisse ou ailleurs, sont ordinairement ceux de l'artiste ou des personnes qui ont érigé la statue.

Plin. lib. XXXVI. 5.

Les Égyptiens n'abandonnant jamais l'ancien usage de conserver la mémoire des choses importantes par des inscriptions symboliques (*a*) formées de figures d'animaux, de Plantes, &c. graverent sou-

(*a*) *Primi per figuras animalium Egyptii mentis sensus effingebant, & antiquissima monumenta memoriæ humanæ saxis insculpta erant.* Tacit. annal. lib. II.

vent sur la poitrine & sur le dos des statues. Pokoche a fait dessiner plusieurs figures Égyptiennes dont les vêtements sont chargés d'inscriptions en caracteres hiéroglyphiques, disposés par lignes horizontales, parmi lesquels on voit une Isis vêtue d'une espece de juppe couverte d'écriture ainsi tracée ; mais une Osiris qui est à côté, porte sur le dos une bandelette chargée d'une inscription aussi symbolique, mais écrite perpendiculairement, ainsi que celle qui est au milieu d'une espece de tablier plissé. On peut voir de ces sortes d'inscriptions en lignes perpendiculaires sur les petites figures sépulchrales dont je parle ailleurs, & dont on trouvera un exemple dans la planche *N° IV*. J'ai vu une Isis couverte absolument depuis le sommet de la tête jusqu'aux pieds, de caracteres Égyptiens. Cette petite statue d'environ un pied de haut, est entre les mains de Mr. Brander, ci-devant Consul de Suede à Alger, qui l'a portée à Stockolm avec nombre d'autres antiquités.

Voyez le Chap. des lieux des stat. Sepulcr.

Un buste de pierre noirâtre d'environ deux pieds de hauteur, que l'on conserve dans le Museum de l'Université de Turin, & que l'on prétend être une Isis, présente trente-deux caracteres distribués sur le front, sur les joues & sur la poitrine, caracteres dont on croit trouver la ressemblance (*a*) avec ceux qu'on lit sur les obélisques, & avec des caracteres Chinois rapportés dans le grand Dictionnaire de cette langue au Vatican.

Les inscriptions enfin étoient à la vérité quelquefois composées par des plumes versées dans l'art d'écrire, & en ce cas elles étoient dans le style, le langage & l'ortographe correcte & convenable ; mais

(*a*) Cette inscription a été jugée Chinoise à Rome par un Professeur en cette langue, & cela étant, elle favoriseroit le systême de M. de Guignes sur les colonies Egyptiennes à la Chine : c'est ce que M. Néédham, savant Anglois, releve dans une dissertation contre M Bartoli qui ne regarde pas ce monument comme si important, & croit ce buste moderne & fabriqué pour en imposer, & donner de la tablature aux Antiquaires. S'il est vrai qu'il soit d'une pierre qu'on trouve dans le pays, comme M. le Chevalier Montaigu m'a assuré l'avoir vérifié, M. Bartoli a gagné son procès contre M. Néédham, & l'imposture est manifeste.

mais il arrivoit qu'on en laiſſoit quelquefois le ſoin à des gens inexperts & même aux artiſtes, ce qui eſt la ſource des fautes d'orthographe, de langage & des barbariſmes de toute eſpece qui ſe rencontrent ſi fréquemment dans les inſcriptions, ſur-tout des ſtatues provinciales, des ſtatues privées des familles, & particuliérement de celles des bas ſiecles de l'Empire. C'eſt pour éviter cet inconvénient qu'Ariſtote ſe chargea de faire lui-même l'inſcription qui accompagnoit la ſtatue d'Hermias (*a*) auprès duquel il s'étoit retiré & qu'il aimoit beaucoup, quoique ce fût une ſtatue érigée par un parti qu'il s'étoit fait dans la Troade, & qu'il eût uſurpé la tyrannie.

(*a*) Voyez la vie d'Ariſtote écrite par Denis d'Halicarnaſſe & par Diogene Laerce. Quelques-uns diſent qu'Hermias avoit épouſé la niece & non la fille d'Ariſtote. D'autres prétendent que ce tyran d'Atarne ſous Ochus Roi de Perſe, étoit un eunuque qu'Ariſtote aimoit d'un amour infame.





CHAPITRE ONZIEME.

Des regles dans l'érection des ſtatues, & des formalités que l'on pratiquoit.

LEs ſtatues honorifiques n'étoient point une choſe arbitraire, & on regardoit comme une inſolence ou une témérité que quelqu'un s'en érigeât de ſon propre mouvement. (*a*) Si l'impulſion de la reconnoiſſance & de l'eſtime prévenoit quelquefois les déciſions de l'autorité; l'intervention en étoit néceſſaire pour l'exécution, & il y avoit des regles preſcrites auxquelles il falloit ſe conformer. Ces regles regardoient 1°. L'autorité de qui dépendoit d'accorder les ſtatues. 2°. Les perſonnes auxquelles on les accordoit. 3°. Les formalités qui s'obſervoient pour les obtenir. 4°. Les lieux où elles devoient être placées.

En Égypte où la politique étoit, pour ainſi dire, amalgamée avec la religion, où la puiſſance ſacerdotale avoit preſque abſorbé la civile, ou les Prêtres étoient en même-temps les Juges, dont le plus ancien étoit le préſident, c'étoit eux qui décidoient de la conceſſion des ſtatues. Lorſque Cambyſe voulut placer la ſienne auprès de celle de Séſoſtris, ce furent eux qui firent des oppoſitions & qui demanderent, pour ainſi dire, les preuves de ſes mérites, lui repréſentant qu'il falloit ſurpaſſer ceux de ce grand Roi pour prétendre à une ſtatue à côté de lui. Le Roi de Perſe quoique conquérant, ne paroît point avoir pris en mauvaiſe part cette réſiſtance, s'étant contenté de répondre qu'il tâcheroit d'égaler les geſtes du Monarque Égyptien.

Dans les Villes de la Grece cet honneur dépendoit du jugement & des décrets des Magiſtrats. C'eſt le Sénat qui à Athenes alloue une ſtatue à Lycurgue, fils de Lycophron, par un décret

(*a*) *Vide ne ſtatuas tibi ipſi ſtatuam.* D. Joannes Chriſoſt. Homil. LVII.

portant qu'elle ſeroit dreſſée ſur la place dans un lieu non défendu par la loi. C'eſt le Sénat qui adjuge à Zénon une couronne d'or & une ſtatue.

A Rome ce furent d'abord les Rois, comme premiers Magiſtrats de la République, qui adjugerent ces monuments honorifiques : Pline (*a*) le croit ainſi en parlant des ſtatues de la Sybille & des Rois juſqu'à Tarquin. Mais après leur expulſion cette autorité paſſa d'abord au Sénat, & le peuple la partagea dans la ſuite avec lui. L'exécution des décrets à cet égard étoit commiſe au ſoin des Cenſeurs ; c'étoit à eux de veiller qu'on n'élevât aucune ſtatue dans les lieux publics ſans le concours de l'autorité, & de faire enlever celles qui auroient été dreſſées arbitrairement, comme parmi nous les hérauts d'armes veillent contre les uſurpations des faux titres de nobleſſe, eſpece de fauſſe monnoie dont il eſt de l'intérêt de l'État d'arrêter le cours. Cette ambition déréglée étoit regardée comme une eſpece d'affectation de domination, comme c'étoit une preuve de zele pour la conſervation de la liberté de refuſer cet honneur. C'eſt par la premiere de ces raiſons que la ſtatue dreſſée à Spurius Caſſius, qui avoit affecté la royauté, fut enlevée de la place & fondue par ordre des Cenſeurs ; & que Corneillius Gallus, Gouverneur de l'Égypte ſous Auguſte, viſant à l'autorité ſuprême, eut ſoin de faire poſer ſes ſtatues par tout le pays, ambition qui lui coûta la vie. Et entr'autres preuves que Plutarque donne de la protection que Scipion accordoit à la liberté, eſt d'avoir défendu qu'on lui érigeât des ſtatues ſur la place des Comices, aux Tribunes & au Capitole.

Xiphil. in Auguſt.

Plut. vie de Scipion.

Depuis l'établiſſement de la Monarchie, le Sénat & les Empereurs accordoient tour-à-tour les ſtatues. Quelquefois le Prince en faiſoit dreſſer à l'interceſſion du Sénat & du peuple : quelquefois le Sénat en donnoit le décret à la réquiſition de l'Empereur : quelquefois auſſi une permiſſion tacite ſuffiſoit ; ce qui arrivoit ſur-

On le voit. leg. VII. cod. de Relig. & Sumpt. funeris.

(*a*) *Ante enim ſibi, ac Sybillæ Tarquinium & Reges ſibi ipſos poſuiſſe veriſimile eſt.* Plin. lib. XXXIV. 6.

tout, comme nous l'allons voir bientôt, s'agiſſant des ſtatues laiſſées par teſtament, ſoit en l'honneur des Empereurs, ſoit pour conſerver la mémoire du teſtateur.

Ces égards réciproques ne furent pas toujours obſervés ni par les Empereurs qui affectoient le deſpotiſme, ni par le Sénat & le peuple dans les temps de trouble & de partialité pour les différents concurrents à l'Empire; mais les bons Princes qui ne vouloient pas dépouiller le Sénat de ſes droits, & qui regardoient comme ſageſſe de gouvernement d'obſerver les regles établies, recouroient ordinairement à ce corps dépoſitaire de la confiance, de l'eſtime publique, & des loix, lorſqu'ils vouloient honorer quelque citoyens d'une ſtatue. Livie ayant délibéré d'en dreſſer une à Auguſte, Tibere ne voulut point qu'elle le fit ſans en avoir obtenu un Senatus-Conſulte. Claude ordonna que perſonne n'oſât en dreſſer ſans la permiſſion du Sénat. Néron s'adreſſa à lui pour en élever une en l'honneur de Cn. Domitius, ſon pere. Ce fut au nom du même corps que ſous Othon on dreſſa la ſtatue triomphale de M. Aponius, Gouverneur de la Mœſie, à l'occaſion de la défaite des Sarmates. M. Antonin, enfin, voulant honorer par un pareil monument dans le Capitole ſon précepteur Fronton, s'adreſſe au Sénat pour en avoir le décret. Pline le jeune parle de la ſtatue de Spurrima demandée au Sénat par le Prince; & l'inſcription de celle de Baſſeus, érigée ſous les Empereurs Antonin & Commode ſur la place publique, ainſi que celle de la ſtatue de Licinius Sura érigée ſous Trajan, contiennent la clauſe *approbante Senatu :* clauſe très-fréquente dans les inſcriptions des ſtatues placées ſous les Empereurs.

Dion. Caſſ. lib. LX.

Tacit. lib. XIII.

Tacit. lib. I. in Othon.

Il paroît cependant que Caligula tenta de dépouiller le Sénat de l'exercice de ce droit, & qu'à la place des Senatus-Conſultes il voulut mettre les reſcrits de l'Empereur; car Suétone (*a*) nous apprend que ce fut là une des ſanctions de ce Prince deſpotique

(*a*) *Vetuit poſtac viventum quidquam uſquam ſtatuam imaginem, niſi conſulto ſe & autore poni.* Suet. XXXIV. in Caligula.

& livré à ſes caprices. Les paroles d'un reſcrit d'Arcadius (*a*) & d'Honorius paroiſſent ſuppoſer la même défenſe touchant les ſtatues qu'on érigeoit aux Magiſtrats.

Il y a auſſi lieu de juger que les Empereurs accordoient quelquefois de leur propre mouvement la permiſſion de dreſſer des ſtatues ſur la place publique, car Pline le jeune dit que Tibicinius Capito obtint une pareille permiſſion de Trajan pour une ſtatue faite à L. Silanus. Néanmoins l'autorité du Sénat à cet égard n'expira jamais totalement, & les Princes qui ſe piquoient moins de deſpotiſme, connivoient & déféroient facilement à l'exercice de ſon ancien droit ; mais en même-temps, par un retour de bons procédés, le Sénat avoit coutume de conſulter l'Empereur avant de décerner le monument, & même de lui en faire la demande : c'eſt ce que l'on voit dans l'inſcription de la ſtatue érigée au Poëte Claudien, où il eſt dit que les Empereurs l'ont dreſſée à la réquiſition du Sénat. Spartien blâme Sévere d'avoir érigé des ſtatues ſans le concours du Sénat à ſon pere, à ſa mere, à ſa femme & à ſon aïeul, après avoir terminé la guerre des Parthes. Probus écrit au même corps afin qu'il décerne une ſtatue à Carus ſous cette clauſe polie *ſi vobis placet*, & on trouve dans Simmaque (*b*) un échantillon de formule, par laquelle le Sénat ſupplie l'Empereur d'accorder une ſtatue en l'honneur d'un homme illuſtre.

Plin. lib. I, epiſt. 7.

Vopiſc. in Caro.

J'ai dit qu'une permiſſion tacite ſuffiſoit quelquefois pour l'érection des ſtatues, ſur-tout pour celles qui étoient laiſſées par teſtament en l'honneur des parents, des amis, de ſes maîtres, de ſes patrons (*c*) & même en l'honneur des Empereurs. (*d*) Les

(*a*) *Si quis judicum accepiſſe Æneas vel argenteas, vel marmoreas ſtatuas extra imperiale beneficium in adminiſtratione poſitus detegetur.* lib. I. cod. de ſtat. & imag.

(*b*) *Senatus veſtrum numen precatur an virum noſtrâ ætate mirabilem ſtatuarum diuturnitas tradat oculis poſterorum.* Simmac. lib. X. cap. 25.

(*c*) Voyez les loix du Juriſconſulte Paul Leg. inter . . . W. §. *ult. Famill. Herc.* & une infinité d'inſcriptions rapportées par Grutere & par Frigelius, *cap.* 10. *de ſtat. illuſt. Roman.*

(*d*) Priſcilla oblige par teſtament ſon mari d'ériger une ſtatue à Domitien dans le Capitole. *Stat. Sylv. V.*

inſcriptions nous apprennent, que ces ſortes de ſtatues teſtamentaires étoient fort fréquentes, & leur exécution étoit ſouvent ordonnée comme une condition (*a*) excluſive de la part qu'on devoit avoir à la ſucceſſion. Le légataire en étoit quelquefois chargé au lieu de l'héritier, (*b*) & ſi on n'accompliſſoit pas cette condition du teſtament, ou ſi l'on différoit trop de l'exécuter, on étoit ſujet à l'animadverſion du Préfet de la Province & mis à l'amende.

Eup. leg. V. ff. de Oper pub.

La permiſſion de dreſſer des ſtatues dans les Provinces, dépendoit des Magiſtrats, & on la trouve exprimée dans les inſcriptions par les lettres S. P. Q. D. (*c*) comme on le voit dans une inſcription de Nole, ou par la formule D. D. (*d*) que l'on trouve dans une inſcription de Tivoli & qui étoit pratiquée dans les municipes & les colonies dont les décurions formoient le Sénat. L'autorité de ces Magiſtrats n'étoit pas moins néceſſaire quand les ſtatues étoient érigées par le concours d'un ordre particulier de citoyens; concours exprimé dans les inſcriptions par des formules relatives à chaque [*e*] ordre.

Tant qu'on n'accorda des ſtatues qu'aux actions ſignalées & au mérite relatif au bien public, toute perſonne de quelque rang qu'elle fût, pouvoit parvenir à cet honneur à Rome; il y a lieu d'en juger ainſi par celles qu'on fit à un eſclave aiguiſeur, & à un courier que l'on voit encore dans le Capitole & dans la galerie de Florence; mais à meſure que les Romains ſe policerent & que les maximes primordiales ſe pervertirent, la maxime barbare de faire plutôt conſiſter la nobleſſe dans le ſang & l'illuſtration

---

(*a*) *Titius ſi ſtatuas in municipio poſuerit hæres eſto.* Pomp. leg. XIV. de condit. & demonſtrat.

(*b*) *Lege cùm quidam* §. *VIII. de uſur. cognoſcere licet.*

(*c*) *Senatus, populuſque decrevit.*

(*d*) *Decreto Decurionum.*

(*e*) *Ordo Equeſter, Ordo Militum, Ordo Lectorum, Ordo Scenicorum, Sacerdotum, &c.* On peut voir là-deſſus les formules des Sénatus-Conſultes pour les honneurs & les ſtatues accordées à Piſon dans Trébellius Pollio, c. XXI. & dans les inſcription de Grutere.

de ces ancêtres que dans le mérite perſonnel, s'étant établie, l'honneur des ſtatues publiques, ainſi que celui des images (*a*) fut réſervé aux hommes libres, & il devint même un indice de la liberté & un équivalent du droit de nobleſſe : de ſorte que l'un eſt quelquefois pris par les écrivains pour le ſynonyme (*b*) de l'autre. Ceux qui pouvoient montrer des images & des ſtatues de leurs aïeux, étoient regardés comme nobles, parce qu'elles étoient une preuve que leurs peres s'étoient illuſtrés ou par des Magiſtratures remplies dignement, ou par des actions honorables; ſource de nobleſſe plus légitime & plus pure que les richeſſes ſouvent acquiſes par l'oppreſſion des peuples, par la faveur & les intrigues de Cour, ou par la baſſe flatterie, telle que fut ſouvent celle à laquelle on parvint dans la décadence de la République, & depuis l'établiſſement de la Monarchie. Suétone qualifie d'obſcure la famille Flavia, parce qu'elle n'avoit pas d'images de ſes ancêtres, & c'eſt à cet uſage que fait alluſion le trait ſatyrique de Cicéron contre Verrès, lorſqu'il lui reproche de ne reſſembler à ſes aïeux que par la couleur des images enfumées qui ornoient les murs de ſa maiſon. Les Plébéiens n'avoient donc droit ni aux ſtatues, ni aux images, & on n'en accorda plus que très-difficilement à ceux même qui ſe diſtinguoient par quelque action méritoire. Dion Chriſoſtome (*c*) dit qu'on pouvoit la récompenſer par des préſents, par des libéralités, par l'hoſpitalité ou par un ſimple

Suet. in Veſpaſ. cap. I.

(*a*) *Æneæ imagines & ſtatuæ liberis hominibus eriguntur.* Artemid. Oncirocrit. I. 51.

(*b*) *Tacit annal.* II. en parlant de Libon. Druſus Scribonianus dit qu'étant neveu & couſin des Céſars, il avoit ſa maiſon pleine d'images, & *Val. Maxim. II.* 10. dit de Caton : *Catoni paterni generis una imago.* On peut voir dans la vie de Cicéron par Middleton, *lib. II.* le cas qu'on faiſoit des images de ſes aïeux & ce qui donnoit droit aux images.

(*c*) *Quid vobis vultis Plebeios colendo ſtatuis præſertim cùm vobis facultas ſit alio modo illorum curam gerere : etenim munera plura hoſpitalia & liberalitas in excipiendo plebei ſufficit, etiam ſi ſit quis præſtantior : præterea decretum ſufficeret, ſimplex ut vel in Pritanneium vel conceſſus honorabilem locum vocaretur.* Dio. Chriſoſt. Orat. Rhod. XXXI.

décret de prendre féance dans le Pritanée, ou dans quelque affemblée honorable, fans leur élever des ftatues. Jules Capitolin releve l'attention de M. Antonin le philofophe à ne faire élever des ftatues qu'à la nobleffe, ou à ceux qui la méritoient.

Cap. XIII.

Car les Plébéïens pouvoient parvenir à cette diftinction ou par des actions brillantes, ou par la voie des Magiftratures Curules qui leur fut ouverte. Cicéron [a] dit qu'il avoit acquis le droit d'image par l'édilité qu'on lui avoit conféré, & que c'étoit par le bénéfice des charges [b] que les familles acqueroient cette prérogative : à en juger par une de fes verrines, il paroît qu'il n'étoit pas permis d'expofer ni fa ftatue ni fon image avant d'être arrivé à l'édilité. Marius objecte dans Sallufte [c] qu'il vaut mieux pouvoir fe vanter d'avoir acquis par fes actions le droit d'avoir des images que de le recevoir de fes ancêtres & le proftituer.

Vid. Sigon. Antiq. Ju. civ. Rom. I. 20. & Hotm. antiq. Rom. IV.

Quoiqu'après avoir acquis ce droit on fut encore qualifié d'homme nouveau, ou felon l'expreffion de Columelle [d] on eut plutôt acquis de la célébrité, que de la nobleffe, on pouvoit cependant afpirer à l'honneur des ftatues pour foi-même, mais on ne pouvoit en demander pour fes aïeux.

Lorfque les perfonnes avoient les qualités & les titres requis, c'étoit la nature & l'importance de l'action qui décidoient, fi l'on leur

(*a*) *Ego me ob ædilitatem mihi delatam effe intelligo . . . jus imaginis ad memoriam pofteritatemque prodendam* verf. V. 14. On voit la même chofe *pro L. Rabirio*, & dans *Val. Max. IV.* 4. lorfqu'il parle de Valer. Publicola.

(*b*) *Eft hoc in more pofitum ut quid beneficio veftro imagines familiæ fuæ confecuti funt.* De leg. agrar. II. 1.

(*c*) *Imagines non habeo . . . . . mihi nota nobilitas eft . . . quam certè peperiffe melius eft quam acceptam corrupiffe*; & enfuite : *non poffum fidei caufa imagines neque triumphos aut confulatus majorum meorum oftentare, at fi res poftulet haftas, vexillum, Pharetras, alia donamilitaria præterea cicatrices adverfo corpore : Eæ funt meæ imagines, hæc nobilitas non hæreditate relictâ ut illis, fed quæ ego plurimis meis laboribus & periculis quæfivi.* Salluft.

(*d*) *Magis noti quam nobiles.* Columel. XII. 3. V.

leur érigeroit la statue de leur vivant ou après leur mort. On ne crut pas de récompenser trop tôt la magnanimité d'Horatius Coclès en lui dressant ce monument honorable pendant sa vie. On en agit de même à l'égard d'Auguste, d'abord après la défaite de Pompée & la pacification de la Sicile. Tibere ne se piqua que trop tôt du même empressement à l'égard de Séjan, ayant même eu soin que l'inscriprion apprît que c'étoit une statue dressée à ce favori encore vivant ; & Gordien III. ayant défait Sapor Roi de Perse, on se hâta de lui dresser une statue pour le faire mieux jouir de son triomphe, mais nous verrons dans la suite que ce n'est guere par ces sortes de monumens décernés, ni aux Empereurs, ni sous les Empereurs, qu'il faut juger des regles établies dans Rome libre.

Dion. Halicarn. V. 5

Dion. cass. lib. LIX.

Idem lib LVII.

Jul. Cap. in Gord cap. XXVII.

Quand la statue n'étoit pas accordée par un décret volontaire qui prévenoit quelquefois la demande, celui qui se croyoit dans le cas de la mériter, pouvoit la demander, ou la faire demander par un autre. Lachès fit présenter une requête au Sénat, & au peuple d'Athenes, par Démochurès, demandant une statue de bronze sur la place publique, comme un témoignage qu'il avoit toujouts été bon conseiller & bienfaiteur de la République, tant par ses écrits que par son administration. On présenta une pareille requête pour Démosthene contenant le détail de tout ce qu'il avoit fait & souffert pour le peuple d'Athenes. Un fils, dans Seneque, (*a*) demande une statue en l'honneur de son pere. On prétend que la femme Hemoroissa présenta une requête à Hérode pour en dresser une au Sauveur. Eusebe assura en effet devant le Concile de Nicée, qu'on voyoit à Béryte chez un chrétien, cette statue en bronze qui passoit pour être très-ressemblante, statue que Julien l'Apostat, à ce qu'on prétendoit, enleva [*b*] pour y placer la sienne, attentat, dit-on, qui ne de-

Div. Joan. Damasc. de Imagin. Orat. III.

(*a*) *Vicit pater, petit pro præmio statuam patri.* Senec. controv. lib. X.

(*b*) Ce fait est fort peu constaté, car quoique Julien fut un Apostat, tous les

meura pas impuni, puisqu'un coup de foudre la renversa. Probus se sert de cette voie pour obtenir le décret du Sénat pour la statue équestre qu'il a dessein d'ériger à Carus. On avoit soin de détailler dans ces requêtes les mérites des postulans. Il en est question dans Quintilien, & Apullée (a) releve la grace qu'on lui a faite, de lui accorder une statue sans qu'il en eût présenté pour l'obtenir.

Vopisc. in Car. cap. VI.

Quintil. declamat. IV.

Quelquefois c'étoit le peuple lui-même qui demandoit une statue en faveur de quelqu'un comme on le voit par la clause de quelques inscriptions. *Populo Postulante.*

La demande se faisoit d'autres fois par une oraison en présence du Sénat, comme fit l'Empereur Tacite dans Vopisque qui rapporte aussi qu'on en décerna une à Aurélien après qu'il eut fait une harangue pour la demander.

Vopisc. cap. IX.

Lorsque l'examen des titres n'étoit pas favorable, on employoit les prieres & on tâchoit d'émouvoir par les larmes. Antonin Pie ne trouvant pas le Sénat disposé pour la statue qu'il demandoit pour Adrien, à cause du meurtre de quelques citoyens distingués, qui avoit été commis par son ordre, a recours à cette voie pour le fléchir.

Xiphil. in Anton. pio.

Après que les Magistrats avoient délibéré en faveur de la requête, on faisoit un Senatus Consulte ou un Plébiscite, dans lequel étoient contenus les raisons & les titres de l'honneur qu'on accordoit, & si le suppliant étoit vivant ou absent, on lui envoyoit ce décret. Cicéron rapporte la formule de celui qui fut fait en faveur de M. Lépidus. (b) Si c'étoit l'Empereur à qui ce

Div. Chrisost. Orat. XXXI.

Philipp. V.

---

auteurs sensés, consultés par Mr. de la Bletterie, conviennent qu'il étoit un homme fort modéré, & qui ne s'amusoit point à s'ériger des statues. L'accident de la foudre est par conséquent aussi peu fondé.

(a) *Pro quo nullas præces dixeram.* Ap. in Florid.

(b) *Cùm à M. Lepido Imper. Pont. Max. sæpe numero Respub & bene & feliciter gesta sit, populusque Romanus intellexerit, & dominatum regium maximè displicere. Cumque ejus operâ, virtute, consilio, singularique clementiâ & mansuetudine bellum acerbissimum sit restinctum, sextusque Pompeius Cn. F. Magnus bujus ordini*

décret étoit envoyé, on l'accompagnoit d'une légation distinguée. Vingt Sénateurs furent députés pour aller porter un pareil décret aux Empereurs Maxime & Balbin, qui se trouvoient éloignés de Rome. Si l'Empereur étoit à Rome, le Sénat alloit en corps lui notifier sa délibération. C'est ce qui fut fait à l'égard de César.

Jul. Capit. capit. XII.

Dio cass. lib. XLIV.

La grace obtenue, on faisoit quelquefois des remerciments par un discours public ; on trouve des vestiges de cela dans Cicéron & on en voit un exemple dans la harangue qu'Apullée (*a*) fit en action de graces de la statue qu'on lui accorda.

Ceux qui avoient la modestie de refuser cet honneur le faisoient par écrit, comme on le voit par une inscription (*b*) qui étoit dans le Fore Sempronien, dans le Picene, portant que comme le décret pour la statue transmis depuis long-temps, n'avoit pas été accepté par modestie, on venoit de faire un nouveau décret afin d'éviter la tache d'une négligence condamnable.

L'exécution de ces décrets étoit ordinairement du département du Consul, & on la confioit quelquefois à d'autres Magistrats en sous ordre. Les Consuls Pansa & Hirtius ordonnerent aux Questeurs de la Ville de faire poser le piedestal, & ensuite pla-

Cic. Philip. IX.

---

auctoritate ab armis discesserit, & à M. Lepido Imper. Pont. Max. summâ Senatus populique Romani voluntate civitati restitutus sit, Senatum Populumque Romanum pro maximis plurimisque in Rempub. M. Lepidi meritis magnam spem in ejus virtute, auctoritate, felicitate reponere otii, pacis, concordiæ, libertatis; ejusque in Remp. meritorum Senatum Populumque Romanum memorem fore. Eique statuam equestrem inauratam in rostris, aut quo alio loco in foro vellet in hujus ordinis sententia statui placerent. On peut voir Philip. IX. un autre exemple pour la statue de S. Sulpitius.

(*a*) *Certa est enim ratio quâ debeat Philosophus ob decretam sibi publicè statuam gratias agere.* Apull. Florid. III.

(*b*) STATUAM. TIBI. PEDESTREM. DE NOSTRO. PONENDAM. JAMPRIDEM. DECREVIMUS SED IDCIRCO DECRETUM AD TE MISIMUS. NE NUNC QUOQUE SICUT ANTEA. CUM PUBLICE TIBI STATUA DECRETA EST. FECISTI. HONORE TE. TANTUMMODO CONTENTUM ESSE RESCRIBERES. QUÆ RES TUAM QUIDEM MODESTIAM ILLUSTRARET NOBIS VERO VELUT SIGNITIEM EXPROBARET. *apud Frigell. cap. XV.*

cer la ſtatue décernée à S. Sulpitius ; ces ordres ne ſe négligoient
Suet. in. Claudio. cap. IX. pas impunément, car ſous le Conſulat de Claude, on voit un Magiſtrat dépoſé pour avoir négligé de faire exécuter les ſtatues décernées à Druſus & à Néron. Le Préfet de la Ville étoit d'autres fois chargé de cette commiſſion, ſur-tout ſous le bas Empire,
Vid. Frig cap. XV. comme on le voit par l'inſcription de la ſtatue de Stilicon. Les noms de ceux qui avoient exécuté les décrets, étoient ſouvent marqués dans les inſcriptions qui accompagnoient les ſtatues.

Comme il falloit de l'argent pour mettre ces ordres en exécu-
Cic. Verr. II. tion, on l'accordoit ou à celui à qui la ſtatue étoit décernée, ou à ceux qui étoient chargés de la faire élever. Quelquefois elle étoit exécutée par entrepriſe ou par économie. Ces trois moyens ſont indiqués dans Cicéron, & le Préteur Urbain qui avoit ſoin du tréſor public fourniſſoit de ce fond.

Il n'eſt pas douteux que les ſtatues décernées volontairement par le Sénat, le peuple, ou les villes, s'exécutoient aux frais du public, c'eſt ce qu'on voit à l'occaſion de celles qu'on éleva à Céſar, ſoit dans Rome, ſoit dans les Provinces. Sous le re-
Tacit. lib. III. gne de Tibere le Sénat en ordonne une à Lucilius Lorigus, l'un des deux jumeaux de Druſus, compagnon de la bonne & mauvaiſe fortune de l'Empereur, & le ſeul Sénateur qui l'eût ſuivi dans ſa retraite de Rhodes, & la dépenſe en eſt priſe ſur les fonds publics. Cette circonſtance que la ſtatue étoit érigée aux frais du public, n'étoit cependant point marquée dans l'inſcription, ſans doute parce que cela étoit une ſuite du décret. C'eſt pour épargner aux Villes de telles dépenſes, que Tibere au commencement
Dion. lib. LVII. de ſon regne défendit de lui dreſſer des ſtatues. On trouve des inſcriptions (*a*) qui marquent que pour fournir à cette dépenſe, on faiſoit des impoſitions par tête ou par voie de collecte. Chaque Ville des États d'Achaïe contribua à la ſtatue élevée à Adrien

(*a*) P. M. A. M. IMP. P. P. STA. ÆR. COLL. P. P. E. C'eſt-à-dire, *Poſt mortem ad memoriam Imperatoris poſtulante populo ſtatuæ Ære collato publicè poſita eſt.*

dans le temple de Jupiter Olympien. L'inscription d'une statue de L. Aruntius à Sorento, parle de la collecte qu'on fit pour l'élever, & Pline indique que celle de Pub. Minutius, Préfet de l'annone à Rome, fut exécutée par la même voie, d'où vient la formule fréquente dans les inscriptions : *Ære collato.*

Pausan. lib. I. Attic. & lib. V. Eliac.

Plin. lib. XXXIV. 5.

Les femmes mêmes se piquoient quelquefois de contribuer à ces monuments, sur-tout s'agissant d'une statue de femme ; il arrivoit même que le peuple convertissoit les libéralités publiques qu'on lui faisoit, en des statues en l'honneur de leurs bienfaiteurs. Quelquefois les Décurions & les Magistrats de la Ville prenoient le parti de les faire exécuter de leurs propres deniers pour ne pas charger le public.

Les collectes dont nous venons de parler donnoient souvent lieu à des exactions injustes, que faisoient sur les peuples les Préfets ou Gouverneurs des Provinces. Sous ce prétexte Jules-César tira de grosses sommes des citoyens de plusieurs Villes, & on en fit même quelquefois un tribut régulier sous le titre d'*Aurum coronarium*, parce que originairement c'étoit une offrande volontaire qui se faisoit pour les couronnes d'or dont on ornoit les triomphes, & qui fut depuis transporté aux statues, en conservant l'ancienne dénomination.

Dion. Cass. XLVII.

On apprend de Cicéron (*a*) que les Gouverneurs des Provinces pouvoient bien demander des statues aux Villes de leur département ; mais qu'il leur étoit défendu de convertir les fonds qu'on accordoit à cet effet, en des usages particuliers, de trop les charger, de les exiger de force & que de plus il étoit prescrit par la loi, que l'argent seroit employé en statues dans l'espace de cinq ans, & s'il ne l'étoit pas, il étoit sujet à l'action appellée *de repetundis.*

Mais les loix avoient peu de prise sur les Gouverneurs ou Magistrats, puissants, avares ou ambitieux. Dion Chrisostome dit que les

Dion. Chrisost. Orat. Rhod. XXXI.

(*a*) *Verum ubi tandem aut in quibus statuis pecunia consumpta est? consumetur, inquies scilicet expectemus legitimum illud quinquennium, si hoc intervallo non consumpserit, tum denique nomen ejus de repetundis pecuniis statuarum nomine deferamus.* Cic. Verr. II.

Rhodiens redoutoient le paſſage des Préfets, parce qu'ils riſquoient des atteintes pour leur liberté s'ils ne leur érigeoient des ſtatues & il déclame contre les diverſions de l'argent levé à ce titre, qualifiant ces levées forcées d'avarice, de vilenie, d'envie, d'ingratitude, d'injure de crime : en effet, un des excès que Cicéron pourſuivoit contre Verrès, étoit que pour fournir aux frais d'une ſtatue, il avoit multiplié les Magiſtrats qui devoient y contribuer, & qu'à un pareil titre il tira des ſommes conſidérables des Villes, des marchands, & des agriculteurs de la Sicile, en multipliant par-là ces ſtatues dans Rome même, pour augmenter ſes exactions. Excès auquel fait allusion Juvenal lorſqu'il oppoſe Verrès, Antoine & Dolabella aux premiers conquérants Romains qui laiſſoient leurs facultés aux pays qu'ils ſoumettoient.

Satyr. VIII.

Leg. IV. Cod. de ſtat. & imagin.

Leg. IIII. tit eodem.

Cette rapacité donna occaſion à la loi qui défendit de n'accorder aucune ſtatue aux Juges & Magiſtrats, qu'à la fin de leurs Magiſtratures, & fit preſcrire que celles des Préfets des Provinces ſeroient érigées à leurs propres frais, défendant les collectes privées même pour les ſtatues des Empereurs.

Car il eſt à remarquer que les Empereurs eux-mêmes avoient abuſé des contributions & des collectes qu'ils faiſoient exiger à ce titre. Néron obligea tout l'ordre des chevaliers à faire d'un prix exceſſif la ſtatue que les Auguſtales avoient promis. Domitien en ordonna d'or & d'argent faites de la ſubſtance des Patriciens, & Commode exerça plus d'une fois la même violence.

Xiphil lib. LXIII.

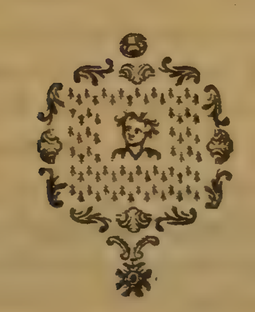
Lamprid. Cap. XX.

Outre ces loix ſomptuaires ou économiques, on en trouve de police & de morale, tendant à reſtreindre la liberté de ces monuments arbitraires. Une loi de l'Empereur Honorius défend aux Juges d'accepter des ſtatues durant le temps de leur Magiſtrature, ſans une permiſſion expreſſe du Prince, dans la vue de prévenir les concuſſions tendant à extorquer une marque d'honneur, qui depuis long-temps étoit l'objet de l'ambition ou de la vanité des gens en place, & qui ne s'obtenoit que trop ſouvent ſous des titres (*a*) plus préſumés que poſitifs, plus imaginés que réels. C'eſt

(*a*) *Cum extortis titulis vel præſumptis.*

ſuivant l'eſprit de cette loi qu'une inſcription rapportée par Grutere, dit que les Bénéventins mirent au pied de la ſtatue qu'ils érigerent à Claudius Pacatus, Conſulaire de la Campanie, qu'elle avoit été accordé après qu'il fut ſorti de charge, *Jam privati*, eut quitté les faiſceaux *poſt faſces depoſitas*, & par le ſeul motif d'une juſte reconnoiſſance due à ſon équité & à ſon patronage. *Ob æquitatem judicii & patrociniæ.*

Il nous reſte à parler de ce qui regarde les lieux où l'on devoit placer les ſtatues en vertu du décret du Sénat ou de l'indult du Prince. Ce point mérite d'être diſcuté dans un chapitre à part.





CHAPITRE DOUZIEME.

Des lieux où l'on pouvoit placer les ſtatues.

CEs lieux étoient ou publics ou privés, d'où venoit le nom de ſtatues publiques & de ſtatues privées. Les premiers étoient plus ou moins honorables ſuivant la dignité du lieu qui leur étoit deſtiné, & ils dépendoient des Sénatus Conſultes, des reſcrits, & des formules des décrets de le déterminer, eu égard à la dignité, aux vertus, aux mérites, à la vie, à l'action, à la profeſſion & au genre d'étude de celui qui méritoit cet honneur.

En Aſie & en Égypte il étoit aſſez ordinaire de placer les ſtatues des grands hommes dans les temples, témoin celles de Belus, des Sémiramis, de Séſoſtris & de Cambyſe dont nous avons parlé. Les Moſquées des Banians, & les Pagodes des Indiens, & des Chinois préſentent encore nombre de ſtatues purement civiles. Les Grecs ſuivirent ſouvent cet exemple, & le temple de Delphes ſurtout ne préſentoit que trop de monuments de cette eſpece, pluſieurs étant plus propres à profaner qu'à orner des lieux regardés comme Saints. Dion Chiſoſtome témoigne que le même uſage étoit fort commun à Rhodes, & dit que des chapelles prenoient même le nom de quelque ſtatue prophane qui étoit dedans; particularité dont Hérodien fait auſſi mention. Les Cherſoniens placerent la ſtatue de Lucullus dans le temple de Bacchus pour avoir terminé le différent qu'ils avoient avec les Orchoméniens.

Dion. Chiſoſt. Orat. XLIV. & Orat. XXXI.

Hérodian. lib. III. 4.

Plutarq. vie de Cimon.

Si l'on doit raiſonner des ſtatues comme des images, il paroît qu'à Rome ce fut Appius Claudius qui fut Conſul avec Servilius l'an 259 de ſa fondation, qui le premier, à l'imitation des Grecs, introduiſit les ſtatues civiles dans les temples, y ajoutant des inſcriptions qui marquoient l'origne & les actions brillantes des perſonnes répréſentées. Depuis cette époque, les temples ne préſenterent

plus

plus ſeulement les ſtatues de ceux qui avoient mérité l'apothéoſe, mais auſſi celles de pluſieurs hommes illuſtres. Celles de Scipion l'Afriquain & de Caton furent placées dans la chapelle de Jupiter au Capitole. Jules Céſar de retour de l'Egypte mit celle de Cléopatre dans le temple de Vénus à côté de la Déeſſe. Le Sénat arrêta que celle de ce Dictateur ſeroit placée à côté de celles des Dieux. Vale. Max. lib. VIII.

Tibere voyant l'abus qu'on faiſoit de cet uſage, chercha de le modérer en ordonnant que lorſqu'il croiroit devoir permettre qu'on dreſſât quelque ſtatue dans les temples, ce ſeroit à condition qu'on ne les mît point pêle-mêle avec les ſimulacres des Dieux, mais ſeulement comme des ornements. *Ne inter ſimulacra Deorum, ſed in ornamenta ædium ponerentur.* On voit dans les antiquités de Palmyre, que les ſtatues honoraires n'étoient pas placées dans l'intérieur du temple du Soleil, mais dans la cour de cet édifice. A Florence pour honorer d'avantage la mémoire du célebre Marſille Ficin qualifié dans l'inſcription de reſtaurateur de la philoſophie, & Bruneſeſchi & Donatello reſtaurateurs de la Sculpture & de la Peinture, il fut arrêté que leurs buſtes fuſſent poſés dans les nefs latérales du dôme où l'on les voit encore, ainſi que ceux de quelques autres hommes illuſtres. Suet. in Tib. III. cap. 26. Voyez la plance XIV.

Cependant l'abus que Tibere chercha d'arrêter à Rome, continua, puiſque Caligula aſſigna une place parmi les Dieux à la ſtatue que le peuple éleva à Auguſte, & que celle d'Antonius Muſa fut placée auprès du ſimulacre d'Eſculape pour avoir rendu la ſanté à cet Empereur; car cela ſe pratiquoit particuliérement en faveur de ceux qui s'étoient diſtingués dans l'exercice d'un art qui étoit ſous la protection d'un Dieu particulier. Suet in Auguſt. lib. LIX.

On blâmoit néanmoins aſſez ordinairement comme un excès d'ambition de s'arroger de ſoi-même cet honneur. Lorſque l'on vit Fabius placer ſa ſtatue à côté du coloſſe d'Hercule, qu'il avoit enlevé aux Tarentins; on ne manqua pas de mettre ce trait d'ambition en oppoſition avec la modération de Marcellus qui ayant vaincu les Carthaginois à Syracuſe, n'avoit penſé qu'à orner la Ville des ſtatues

qu'il avoit transporté sans songer à la sienne. Pline [a] le jeune blâme Domitien qui affecta plus que tout autre de faire figurer ses
Tacit. ann. XIV. statues parmi celles des Dieux. Tacite dit que l'on voyoit dans le temples les statues même des gens sans mérite, tant cet abus étoit devenu général.

Avant qu'il se fût introduit, le plus ancien & plus honorable siege des statues des hommes illustres à Rome, fut le Capitole regardé par cette raison comme le sanctuaire de la gloire Romaine, ainsi qu'à Athenes étoit le Pritanée. C'est là où étoient placées les
Plin. lib. XXXIV. 5. statues des Rois prédécesseurs de Tarquin l'ancien, & où l'on continua de dresser celles de plusieurs illustres citoyens; c'est là que parmi celles des Rois & des premiers peres de la patrie on plaça celle de Junius Brutus, pour avertir à la fois ceux qui affecteroient la tyrannie & ceux qui aimeroient la liberté. Toutes
Trebell. poll. cap. III. ces statues ornoient non le temple de Jupiter qui étoit sur la place, mais la place de ce temple. Celles qu'on éleva à Ger-
Tacit. ann lib. II. manicus & à Drusus pour avoir soumis les Germains, placées auprès du temple de Mars vainqueur, faisoient partie des arcs de triomphe érigés à côté de ce temple.

Cet emplacement étant rempli, l'endroit le plus honorable (b) fut celui où étoit la tribune aux harangues que par cette raison Pline [c] qualifie de lieu très-brillant; c'est dans ce lieu qu'on ne
Lib. XLIII. 45. manqua pas d'élever une statue à César, au sujet de laquelle Dion remarque avec étonnement qu'on eut comme mis en confront l'image du premier auteur de la servitude, avec celle de Brutus qui en avoit été le destructeur. On disoit que celui-ci tendoit là des embûches à César. On accordoit à ceux qui avoient les statues de leurs ancêtres dans le Capitole, quelques pieds de terrein autour

(a) *Cum injusti Principis statuis permixta Deorum simulacra sorderent*. Plin. in Paneg. ad Traj.

(b) *Nullus locus est ad statuas quidem rostris clarior*. Cic. pro Dejot. & vid. ad Attic. lib. I. 10.

(c) *Senatus statuam poni jussit quam oculatissimo loco in rostris*. Plin. XXXIV. 6.

pour voir les jeux & les fêtes publiques. Cicéron parle d'un décret du Sénat qui fait mention de ce droit en faveur des descendans de S. Sulpitius dont la statue étoit auprès des tribunes. Cic.Philip. X.

Le Capitole n'étant pas assez grand pour contenir les statues dont le nombre s'étoit fort accrû & croissoit encore tous les jours, on les plaça au champ de Mars où se tenoit les comices, & où étoit déja la statue d'Horatius Coclès & de quelques autres personnages distingués. Ce lieu devint d'une dignité presqu'égale à celle du *forum*; Auguste y fit transporter plusieurs statues du Capitole qui en étoit trop rempli. Mais dans la suite voulant, dit Suétone, rendre un honneur plus distingué aux grands Capitaines qui avoient étendu les limites de l'Empire, il rétablit leurs statues dégradées, & les posa sur la place qui étoit dévant son palais, les enrichissant d'inscriptions & donnant à cette occasion un édit (*a*) par lequel il protestoit que tant qu'il vivroit, il vouloit avoir devant les yeux ces grands hommes, comme des modeles que lui & ses successeurs devoient imiter. Il transféra aussi du lieu où César avoit été assassiné, la statue de Pompée, & la mit sur la place devant le théatre de sa maison. Suet. in Cal. lib. IV. Sen. cont. lib. X. 2. Dion. cass. lib. XLIV.

Caligula dans un de ses accès de folie, fit renverser les statues qu'Auguste avoit placé dans le champ de Mars & en dispersa les débris au point qu'il fut difficile de les rétablir. Il défendit de plus qu'à l'avenir on n'exposât ni statues ni images sans son bon plaisir : caprice que Suétone, pour en faire sentir la folie, joint à celui qui tendoit à abolir les vers d'Homere, les écrits & les images de Virgile & de Tite-Live, ajoutant avec moquerie que cet Empereur faisoit à l'égard de ces écrivains ce que Platon auroit voulu faire à l'égard des Poëtes dans la République dont il traça le plan. Suet. in cal. lib. IV.

Comme les caprices des Princes ne sont pas des loix d'État, le nombre des statues continua de s'accroître & d'orner diffé-

(*a*) *Professus est ædicto commentum id se ut illorum velut ad exempla & ipse dum viveret & insequentium ætatem Principes exigerentur à civibus.*

rentes autres places qui prirent le nom des Empereurs qui les firent bâtir. Celles de Trajan, de Nerva, de M. Antonin, d'Alexandre Sévere, d'Ulpien, &c. devinrent autant de théatres publics de la gloire des illustres Romains. C'est dans la premiere de ces places qu'Alexandre Sévere transporta différentes statues d'hommes illustres pour les remettre en honneur. Ces sortes de translations ne furent pas rares, ce qui occasionne de la confusion à l'égard des lieux où étoient certaines anciennes statues dans Rome. Spartien remarque que les chars triomphaux qui accompagnoient la statue de Pison, furent séparés de cette statue & placés dans le lieu où l'on bâtit les thermes de Dioclétien; mais que la statue restoit dans l'ancienne place. On en plaça encore dans les lieux où l'on administroit la justice, dans le cirque, dans les gymnases, dans les théatres, dans les bibliotheques, sous les portiques des temples & des palais impériaux; & cette derniere place étoit accordée par les Empereurs comme une distinction très-particuliere. (*a*) Le Sénat prétendit de se faire un mérite, lorsque par une distinction très-rare, dit Suétone, il décerna une statue à Othon dans sa propre maison.

Suet. in August. XXXI. Lamp. in Alex. Sev. Jul. Capitol. in Trajan. & M. Anton.

Lamprid. in Alex. sev.

Spart in Pisone.

Suet. in Oth cap I. 7.

Quoique tous ces lieux fussent regardés comme publics, néanmoins le Capitole & le champ de Mars ne perdirent rien de leur dignité, & continuerent d'exciter par préférence l'ambition de ceux qui aspiroient à l'honneur des statues.

A l'égard des théatres, quoiqu'en Grece ils ne fussent guere destinés qu'aux statues des Acteurs de tragédie & de comédie, chez les Romains on n'hésitoit pas d'y placer celles des grands personnages. Auguste donna cette place à celle de Marcellus, l'accompagnant d'une couronne d'or & d'un siege curule au milieu des images qui présidoient aux jeux. C'est dans le théatre de Pom-

Pausan. Attic. lib. I.

Dion. cass. lib. LVI.

(*a*) *Tacit. Annal. XV.* donne pour preuve de la grande faveur de Tigellinus & de Nerva, que Néron fit placer leurs images au palais. *Et vid. Suet. in Othone, cap.* I.

pée que Tibere dressa une statue de bronze à Séjan encore vivant, parce qu'il avoit empêché par sa vigilance & son industrie les ravages du feu dans cet édifice. La statue de Faustine fut placée précisément dans le lieu où elle étoit accoutumée de voir les jeux du théatre de son vivant. C'est dans le théatre d'Herculanum que furent trouvées les statues des deux Balbes; & les fragments de celles qu'on à découvert dans les ruines de celui de Vérone, appartenoient sans doute à celles de quelque personnage distingué, dressées dans cet édifice. A l'exemple des anciens, l'Empereur Phocas fit mettre dans le théatre l'image de sa fille à côté de la sienne comprésident aux jeux qui s'y donnoient.

Dion. cass. lib. LVII.

Dion. cass. lib. LXXI.

Zonar. Ann. tom. III.

S'il arrivoit que le même personnage eût différentes statues en des lieux différents, c'est que ces différents lieux étant plus ou moins honorables, on accordoit quelquefois une nouvelle statue à celui qui en avoit déja une dans un autre lieu; ce qui fait que Cicéron (*a*) parle de la premiere statue de Scylla & qu'il est question dans une inscription Romaine d'une seconde statue décernée à Anicius Paulinus.

Le lieu où la statue devoit être dressée, ne dépendant pas plus du choix des particuliers que la statue elle-même, on réprimoit quelquefois l'ambition de ceux qui en plaçoient arbitrairement dans des lieux publics en les faisant enlever. On trouve entr'autres un exemple de ces sortes d'exécutions sous le Consulat de Marcus Æmilius & de Cajus Popilius, où les Censeurs P. C. Scipion & M. Popilius font enlever plusieurs statues de la place des comices: exécution qui fut renouvellée sous l'Empereur Tibere, où plusieurs statues qui étoient sur les places publiques, furent reléguées en des lieux particuliers.

Dion. cass. lib. LX. & XL.

Il y avoit cependant des cas où il étoit permis aux familles de poser des statues publiques à leurs parents, & ces cas sont indiqués dans l'édit (*b*) même de Claude Tibere; c'étoit lorsque quelqu'un

(*a*) *L. Scyllæ primæ statuæ.* Cic. Philip. IX.

(*b*) *Ac quoniam urbs imaginibus replebatur (licebat enim omnibus qui vellent picturâ cere, lapideque suam publicare effigiem. . . .) sanxit ne quis privatus sine permissu Senatûs id faceret, nisi si quis opus aliquod aut fecisset, aut etiam refecisset: his enim cognatisque eorum monumentum sui aliquod iis in locis ponere permisit.* Dion. Cass. in Claud. Tib. lib. LX. 25.

avoit conſtruit ou reſtauré à ſes frais quelque édifice public : en ce cas il étoit permis de placer la ſtatue du bienfaiteur & celles de ſes parents auprès du monument. Pluſieurs inſcriptions font foi de ſtatues érigées ſimplement par cette raiſon, tant à Rome qu'ailleurs. Cependant le public ſe piquoit quelquefois en pareil cas de faire les frais des ſtatues, & ſur-tout de faire placer aux deux bouts des grands chemins celles de ceux qui les avoient faits ou réparés. C'eſt par-là qu'on voyoit les ſtatues d'Auguſte au Tibre & à Rimini où ſe termine la voie Flaminia; ſtatues qu'on trouve repréſentées ſur les médailles de cet Empereur.

Vid. Gol. pag. XLVII. N° 13. 15. 22. 27.

La place que les ſtatues occupoient dans les lieux publics, devoit être relative à la dignité de la perſonne qu'elle repréſentoit, une des raiſons qu'apportent les Prêtres de Memphis contre l'ambition de Camybſe de vouloit placer ſa ſtatue au-deſſus de celle de Séſoſtris, eſt qu'il n'avoit pas ſurpaſſé les geſtes de ce grand Roi pour avoir le pas ſur lui. Lorſque Ipſo accuſa Gramius Marcellus Préteur de Bithinie d'avoir placé la ſienne plus haut que celle de Céſar, il voyoit en ce Magiſtrat une ambition déméſurée, injuſte & malſéante qui auroit été punie par le Sénat ſans l'amitié particuliere dont Tibere l'honoroit. On regarda même comme une injure faite à la Majeſté ſouveraine que l'Impératrice Livie eût mis le nom de Tibere après le ſien dans l'inſcription qu'elle plaça ſur la baſe de la ſtatue qu'elle fit élever à Auguſte.

Diod. lib I.

Tacit. ann. lib. I. 47.

Tacit. ann. lib. III.

Comme il étoit honorable d'avoir une ſtatue près de celles des grands perſonnages, on regardoit comme une choſe indécente d'y placer celle des méchants. Cicéron blâme comme un ſcandale que la ſtatue de L. Antonius, homme pervers, fût ou avoit été celle de Q. Tremulus illuſtre vainqueur des Herniques. Il traite cela d'impudence incroyable, & il fait le ſujet d'une de ſes déclamations d'avoir placé celle de Verrès & de ſon fils, auprès de celles de M. Marcellus; à la vue deſquelles, dit-il, le Sénat de Syracuſe ne pourra s'empêcher de gémir & de répandre des larmes, lorſqu'il ſiégera dans le ſanctuaire de la juſtice. Séneque dit que c'étoit avec raiſon que le théatre de Pompée périſſoit par les flammes, puiſqu'on pla-

Cic. philip. VI.

Senec. conſolat. ad mar. XXII.

çoit la ſtatue du ſcélérat Séjan ſur les cendres d'un homme auſſi illuſtre.

A l'exemple de Rome les Villes (*a*) des Provinces, ſur-tout les municipes & les colonies ornoient auſſi leurs Capitoles (*b*) & leurs places des ſtatues, ſoit de leurs citoyens illuſtres, ſoit des Magiſtrats Romains & des Empereurs. On voit dans Eupien & dans Sidonius Apollinaris que le grand nombre de ſtatues, dont les places de certaines Villes étoient peuplées, facilitoit aux malfaiteurs le moyen de ſe cacher. C'eſt de-là ſans doute que vient le grand nombre de ſtatues déterrées derniérement à Velléja où nous apprenons qu'on en a trouvé quatorze de différentes grandeurs en marbre, parmi leſquelles on voit les fragments d'une ſtatue équeſtre d'Adrien en bronze doré, & les inſcriptions découvertes dans les fouilles de terre de cette ancienne Ville, parlent de ces monuments conſacrés, quelques-uns par des décrets des IIvir à la mémoire de Germanicus, de Veſpaſien, d'Aurélien, de Probus, d'Agrippine, de Druſille, de Julia Mammea, de Tranquillina, &c.

Lorſqu'on étoit convenu d'élever une ſtatue à quelqu'un, on demandoit une place aux Décurions. Une loi Romaine nous fait connoître que ceux-ci refuſoient quelquefois de l'aſſigner ; car elle porte que ſi Titius étant prêt d'ériger la ſtatue teſtée, ne peut obtenir une place pour la mettre, Sabinus Proculus prononce qu'il ne ſera

---

(*a*) *Excepta deinde res eſt à toto orbe terrarum, humaniſſimâ ambitione. Et jam omnium municipiorum foris ſtatuæ ornamenta eſſe cœpere, prorogarique memoria hominum.* Plin. lib. XXXIV. 4.

(*b*) Il y en avoit un à Toulouſe dont l'Hôtel-de-Ville porte encore le nom préſentement, & l'inſcription ſuivante trouvée à Vérone fait voir que cette Ville avoit auſſi ſon Capitole, elle eſt conſervée dans le Muſeum lapidaire, & rapportée dans la *Verona illuſtrata tom.* 1. *lib.* 8. ſuivant Policarpe Palerme lib. 1. p. 52. elle fut trouvée *in ipſo majori foro.*

HORTANTE BEATITUDINE
TEMPORUM. D. DD. N N. N.
GRATIANI. VALENTINIANI.
ET THEODOSI AVGGG.
STATUAM IN CAPITOLIO
DIU. JACENTEM IN
CELEBERRIMO FORI.
LOCO CONSTITUTI.
JUSSIT VAL. PALLADIUS
VC. CONS. VENE. ET HIST.

Leg. XIV. ff. de condit. & demonst. pas moins héritier. On laissoit quelquefois la liberté à celui qui demandoit un statue pour un autre, de choisir la place : on le voit par une inscription de Préneste pour la statue de Claudius Maron demandée par les Consuls J. Silanus & C. Septimius Valérianus. Le testateur prescrivoit aussi quelquefois le lieu où devoit être placée sa statue. Héraclius de Syracuse ordonna par son testamment que la sienne fût dressée dans la Palestre. Un autre testateur chargea Dion de Sicile d'élever la sienne dans la place publique, supposant sans doute le bon plaisir des Magistrats. On voit encore un autre exemple de cela dans le Jurisconsulte Pomponius.

Cic. Verr. II.

Mucian. ff. de ann. leg. ad auctorit. Scribentis.

Quelque honorable qu'il fût d'avoir des statues dans les Villes des Provinces, on faisoit cependant plus de cas d'en avoir dans la Capitale de l'Empire ; c'est par cette raison qu'on demandoit quelquefois la permission d'en dresser dans Rome à des provinciaux ou aux Magistrats Romains, à qui les Villes vouloient consacrer cette marque de leur reconnoissance. On en voit des exemples dans les statues de L. Silanus, de C. Ælius Tribun du peuple & de Fabricius érigées par des provinciaux qui avoient été délivrés par leurs armes.

Plin. lib. XXIXV. 6.

A l'égard des lieux considérés comme privés, il étoit libre à chacun d'y placer des statues sans avoir besoin de décret ou d'indult, & aucun réglement, que l'on sâche, n'en borna jamais la liberté, puisque cela n'alloit point directement contre l'esprit de l'institution. C'est ainsi que parmi nous peu importe au gouvernement de réprimer la fatuité de ceux qui exigent de leur domestiques des titres de distinction que le Prince n'accorde qu'à certaines charges & à certains rangs. D'ailleurs cela favorisoit le progrès des arts & entretenoit l'émulation des Artistes ; objet qui intéressa toujours les gouvernements policés. On admiroit souvent la beauté de l'ouvrage, même en méprisant celui qui étoit représenté. Les statues que fit Policlete du trompette & de hallebardier sont louées, dit Plutarque, par rapport à celui qui les a faites & non par rapport à ceux en faveur de qui elles furent fabriquées. Ces statues privées n'étoient donc considérées que comme des monuments domestiques pour conserver la mémoire de ceux à qui l'on tenoit

Plut. maniement des affaires.

par

par les liens du sang, de l'amitié, de quelque bienfait particulier, ou commes des soulagements (*a*) à la douleur causée par leur perte, ainsi que nous regardons les portraits, que nous nous piquons d'avoir de nos parents & de nos amis.

On peut regarder comme une exception à cette regle la défense que fit Tibere au commencement de son regne, qu'on plaçât ses images & ses statues dans les maisons, & celle dont on voit des exemples dans les temps de parti & de guerre civile, à l'égard des statues de gens proscrits. Ce fut un trait de la tyrannie de Néron de punir de mort un citoyen parce qu'il avoit conservé chez lui celle de Cassius, un des chefs de la conjuration contre César; & c'étoit encore une espece de tyrannie de pousser l'inquisition à cet égard dans l'intérieur des maisons pour y chercher des corps de délits fabriqués par des loix & des défenses arbitraires. Suet. in Tib. XXV. N. 4.

On considéroit comme lieux privés les sales, les portiques des maisons, les bibliotheques particulieres, & les tombeaux des familles.

Les images & les statues domestiques n'étant point bornées par la loi, il étoit permis aux plébeïens d'en orner tous ces lieux (*b*) & c'étoit là où les hommes nouveaux étaloient les monuments de leur luxe & de leur vanité; les jours de fête, dit Columelle (*c*) on voyoit dans les vestibules de leurs maisons, leurs statues ornées de prétextes, d'habits triomphaux & d'inscriptions fastueuses, c'étoit là qu'Æmilius, dont parle Pline, faisoit briller sa vanité par des inscriptions orgueilleuses, & où en général on conservoit les portraits en marbre, en bronze & en cire dont on se servoit pour honorer les convois en cas de mort de quelqu'un de la famille.

(*a*) *Defunctorum imagines domi positæ dolorem nostrum levant.* Plin. Ep. lib. II.

(*b*) *Cum jure suo eorum quæ minus prohibita sunt, neminique facultas libera non denegetur.* Leg. VII. cod. de relig. & sump. funeris.

(*c*) *Imagines in atrio exponunt. . . in parte primâ ædium collocant noti magis quam nobiles sunt, illas per solemnitates publicas cum studio ornant togis aut prætextis, aut triumphalibus vestibus juxta personas.* Columel. XII. 3. Y.

Les ſtatues ſépulcrales étoient conſidérées comme fort honorables puiſqu'Annibal (*a*) ne crut pouvoir mieux réparer l'injuſtice de la mort de Pelore ſon Amiral ſoupçonné de trahiſon, qu'en lui élevant un tombeau ſur le bord le plus haut de la mer & y plaçant ſa ſtatue qui ſeroit regardée par tous ceux qui paſſeroient par le détroit de Sicile & d'Italie, comme un monument de l'innocence de cet Amiral & du jugement précipité du Général Punique.

On ne plaçoit pas ſeulement ſur les tombeaux des familles les ſtatues de ceux qui les avoient illuſtrées, mais quelquefois auſſi celles des perſonnages diſtingués avec leſquels on avoit été lié d'amitié. Nous avons déja parlé du tombeau de la famille des Scipions qui étoit hors de la porte Capene, ſur lequel on voyoit non-ſeulement les ſtatues des trois Scipions, mais auſſi celle du Poëte Ennius avec qui P. Scipion avoit vécu dans la plus étroite amitié & dont il avoit ordonné que la ſtatue ne ſeroit point ſéparée de la ſienne après la mort de l'un & de l'autre. Sur le tombeau d'Auguſte on voyoit la ſtatue de cet Empereur que Livie fit élever à ſes frais. Trajan honora ainſi celui de Licinius Sura, & Sévere celui de Geta. Les ſtatues de Tacite & de Florien en marbre ornoient le Cénotaphe de ces deux Empereurs, mais elles furent détruites par la foudre. Une inſcription (*b*) de

Tite-Live lib. XXXVIII. cap. 56.

Plin. lib. VII. 30.

Dio. liv. LVII. 12.

Xiphil. lib. LXVIII.

Dion. lib. LXXVII. 2.

Vopiſ. in Tacit. & in Flor.

(*a*) *Itaque minus miror apud trucem & ſævum Annibalis animum defenſionis locum innoxio gubernatori fuiſſe (defuiſſe) quia petiliâ claſſe Africam repetens, freto appulſus dum tam parvo ſpatio Italiam, Siciliamque inter ſe diviſas non credidit, veluti inſidioſum curſus rectorum interemit. Poſtea diligentius inſpectâ veritate tunc abſolvit, cum ejus innocentiæ nihil ultra ſepulchri honorem dari non potuit. Igitur anguſti atque æſtuoſi maris ex alto tumulo ſpectatrix ſtatua, tam memoriæ pelori, quam punicæ temeritatis, ultra citraque, navigantium oculis collocata indicium eſt.* Plin. XXXVI. 5.

(*b*) Q. TRAIO. Q. TRAI AEIANI. FIL
QUIR. ARFIANO ARVENSI.
HUIC ORDO MUNICIPII FLAVII.
ARVENSIS OB MERITA LAUDATION
IMPENSAM FUNERIS LOCUM. SEPULTURÆ
ET STATUAM DECREVIT
AEMILIA. LUCIA. MATER. ET SERGIUS RUFINUS FRATER EJUS.
M. V. IMPENSAM REMISERE.
Apud Gruter. de Jure mari lib. 1.

Grutere nous apprend qu'on accordoit quelquefois des décrets publics pour ces honneurs sépulcraux, & en ce cas ces monuments étoient sans doute considérés comme publics. L'usage des statues sépulcrales accompagnées d'inscriptions exprimant le nom, les qualités, & les emplois de celui qu'elles répresentent est fort commun à la Chine & dans la Corée, & ce qui paroît plus singulier, c'est que les Péruviens pratiquoient aussi de mettre sur les tombeaux des grandes statues répresentant le mort.

Hist. Gen des voyages de la Chine liv. III.

Ibid. tom. LII. in12. lib. 6.

On ne se contentoit pas de mettre sur les tombeaux les statues de ceux à qui ils appartenoient, on les ornoit encore d'Hermès & de simulacres, d'autres Divinités, sans doute allusives aux vertus du mort. C'est à quoi se rapporte ce que dit Ausonne (*a*) qu'on ne se contentoit pas d'orner les tombeaux d'inscriptions, mais qu'on les chargeoit encore de statues. Les sépulcres qui n'avoient point des ornements de cette espece étoient régardés comme moins honorables; & Isodore leur donne par cette raison le nom de *Pagæ memoriæ sine Idolis.* Cet usage tiroit son origine de fort loin, car il paroît venir de celui où étoient les anciens Égyptiens d'enterrer avec les momies, des animaux qui faisoient l'objet de leur culte embaumés avec autant de soin que les cadavres humains, afin que lors de la résurrection future on pût retrouver sa divinité la plus chérie, & qu'en attendant elle servît de préservatif contre les mauvais génies que l'on croyoit inquiéter les manes des morts. C'est dans cette vue que le Negres suivent encore la coutume de mettre dans la sépulture d'un homme le Fetiche qu'il a le plus révéré. Outre les images des animaux on trouve aussi fréquemment dans les tombeaux Egyptiens des petites statues souvent chargées de Hiéroglyfiques. J'en ai fait dessiner quelques-unes sur les originaux rapportés d'Egypte par Mr. de Montaigu & on les trouvera parmi les planches N°. V. Toutes ces statues étoient

Cic. II. de leg. en parlant des tombeaux des Atheniens.

Voyez Mæurtius. XXXI. de fun. Kerkeman de fun Rom. C. VIII.

Isodorin. Clausur.

Jul. pollux, Onomast. VIII. cap. 42.

(*a*) *Nec satis est titulum saxo incidisse sepulchri,*
Insuper & frontem mole onerant statuæ.
Epitaph. Herous XX.

considérées par la loi, comme des monuments sépulcraux dont la violation étoit sujette à la peine des violateurs des tombeaux.

Nous avons dit que les bibliotheques étoient au nombre des lieux où l'on plaçoit les statues. Ce lieu appartenoit particuliérement à celles des hommes distingués en quelque partie de la littérature, & à celles des Princes qui avoient brillé par la protection accordée aux lettres & aux talents. La statue d'Osimander, l'un des Rois d'Égypte le plus éclairé occupoit la principale place dans la bibliotheque qu'il avoit fondée. Celle de Prusias, Roi de Bithinie, présentoit aussi la statue de ce protecteur des lettres. La premiere bibliotheque publique qui fut ouverte à Rome par Asinius Pollion, brilloit autant par les statues & les images des bons écrivains, que par le choix des livres. On y plaça entr'autres celle de Mr. Varron encore vivant. Les Empereurs Nerva & Trajan accorderent le même honneur à Sidonius Apollinaris dans leur bibliotheque. Adrien après avoir rétabli celle d'Athenes jadis fondée par Pisistrate, depuis pillée par Xerxès, & en suite par Scylla, y consacra différentes statues aux savants. Nous avons parlé ailleurs de la statue qu'on dressa à Numérien dans la bibliotheque Ulpiene, non en qualité de César, mais en qualité d'Orateur très-distingué. Martial se glorifie que Sternitius voulut avoir son image dans sa bibliotheque, & Juvenal se moque de ces ignorants chez qui les bibliotheques étoient ornées des statues des philosophes qu'ils achetoient à grand prix : monuments, dit Séneque, (*a*) auxquels l'amour de l'étude n'avoit nulle part & qui ne constatoient que la vanité & le luxe des faits opulents. C'est aux statues & aux images des philosophes qui ornoient ordinairement les bibliotheques, que fait allusion ce que Cicéron (*b*) dit à son ami Atticus, qu'il aimoit mieux d'être assis dans le petit siege de sa bi-

Diod. sic. lib. I.

Plin. Nep. lib. X.

plin. lib. VII. 30.

Sidon. Apoll. lib. IX. epist. 16.

Plin. Nep. lib. X.

Partie 2. chap. V.

Martial præf. ad lib. IX. epigr.

Juvenal. Satyr II.

(*a*) *Jam enim inter Balmaria & Thermas bibliotheca quoque ut necessarium domûs ornamentum exponitur. Ignoscerem planè si studiorum nimiâ cupiditate oriretur, nunc ista exquisita & cum imaginibus suis descripta sacrorum opera ingeniorum in speciem & cultum parietum comparantur.* Senec. de tranquil. cap. 19.

(*b*) *Malo in tuâ illâ sedecula quam habes, sub imagine Aristotelicâ sedere, auam in istorum sellâ curuli.* Cic. ad Attic. IV. 7.

bliotheque placé ſous l'image d'Ariſtote, que dans certains ſieges curules.

Nous remarquerons ici en paſſant qu'à l'imitation des anciens la Ville de Bologne a orné ſon amphithéatre anatomique des ſtatues des plus fameux médecins anciens & modernes placées parmi les pieces anatomiques exécutées en cire, dont ce théatre préſente la ſuite la plus complete.





CHAPITRE TREIZIEME.

Principes différents dans la conceſſion & érection des ſtatues dans les pays libres & dans les pays gouvernés par un ſeul.

LA différente façon de penſer, de ſentir & d'agir dans les pays libres ou républicains & dans ceux qui ſont gouvernés par un ſeul, a dû occaſionner des principes différents dans l'érection des ſtatues honorifiques, par la raiſon qu'il doit y avoir des principes différents pour y évaluer le mérite relatif à la nature de ces gouvernements.

Dans les pays libres chacun doit avoir plus de mérite intrinſeque, parce qu'il a plus d'influence dans le bien public; les vertus des citoyens y ſont plus en conſidération, parce qu'elles ſont l'ame, le mobile, le ſuc nourricier de ce gouvernement. Il importe donc plus de les rendre éclatantes, & de les propoſer pour modeles par des marques permanantes de reconnoiſſance & d'honneur, parce qu'il importe plus de les conſerver, & d'en encourager la pratique. Les citoyens ont plus de part aux affaires, comme ils y ont plus d'intérêt; par conſéquent ils ont plus de moyens légitimes de mériter. Les droits & les eſpérances de tous conſpirent à relever le mérite de chacun; les témoignages d'eſtime & d'honneur ne peuvent être que difficilement ſurpris par la faveur, forcés par la crainte, arrachés ou arrêtés par l'intrigue ſourde & ſecrete, parce qu'il y a trop d'yeux clair-voyants, parce qu'ils ſont trop contre-balancés, parce qu'ils ſont le réſultat, l'accumulation & l'effet de la conviction des ſentiments qui ſe portent par un penchant libre & raiſonné, vers celui qui eſt conſidéré comme l'auteur du bienfait ou du bonheur qu'on éprouve.

Sous le gouvernement d'un ſeul, on ne juge la plupart du temps du mérite que par les perſonnes; & des perſonnes que par les dignités & les places. Comme la premiere de toutes les places eſt

celle du chef de l'État, tout se rapporte ordinairement à lui ; il est censé tout faire lors même qu'il ne fait rien, il est regardé comme l'ame universelle qui vivifie tout l'État. Plus on a d'intérêt d'éxalter le Monarque, moins on attribue aux Ministres de ses succès ; leur gloire est absorbée par la source même d'où elle est censée émaner. Lorsqu'un Ministre éclairé par une sage administration s'acquitte dignement de la confiance du Prince dont il est dépositaire, ou couvre la foiblesse ou l'imbécillité de son maître par des vues & des dispositions salutaires, quand un vaillant Capitaine rassure ou étend les frontieres, c'est au Souverain qu'on en attribue la gloire, c'est à lui qu'on érige des monuments publics ; tout est mis au nombre des vertus, des actions, des succès du Monarque ; sa gloire en un mot, est un soleil qui fait disparoître l'éclat des planettes. Si un Prince est bien-faisant & éclairé, l'amour qu'il fait naître opére à la vérité ce qu'opére dans les pays libres l'amour de la patrie ; mais si son gouvernement est dur & lâche, la crainte, l'espérance & la flatterie ne sont pas moins des panégyristes animés par un intérêt particulier ou des Artistes généreux de monumens mensongers.

C'est en partant de ces principes qu'il passoit pour maxime chez les anciens, que plus un pays conservoit son ancienne liberté, & plus il étoit honorable d'y avoir des statues, étant régardées comme des témoignages plus libres & moins contraints d'une véritable estime. Dion Chrisostome rapporte qu'il avoit oui dire à quelques Rhodiens qu'on regardoit comme un plus grand honneur d'en avoir dans leurs Villes, qu'à Athenes, à Lacédémone, à Bizance, & à Mitilene, parce qu'il restoit peu de liberté à ces Villes, au lieu que Rhodes s'étoit maintenue dans une plus grande indépendance & obtenoit par-là plus de considération dans la balance politique.

Orat. XXXI. ad Rhodian.

On voit des traces de ces Principes dans presque toutes les anciennes Républiques & Monarchies. Dans les gouvernements Monarchiques de l'Egypte, de Perse & de la Phénicie, l'honneur des statues étoit réservé aux Souverains, ou elles étoient bornées aux

usages religieux, sans qu'il fût permis de les étendre dans la vie civile, par une raison analogue à cet esprit. Nonobstant que Carthage fut un état libre, comme elle étoit en même temps divisée par de puissantes factions, la jalousie ne permettoit point qu'on honorât de statues aucun citoyen. Ne seroit ce point par cette raison que l'on ne voit à Florence aucun de ces monuments en l'honneur des citoyens qui eurent part à la chose publique & qui illustrerent leur patrie dans les temps de factions tels que Dante, Machiavel, Pétrarque, Guichardin & le Grand Côme, pere de la patrie, pendant qu'on érigoit sans conséquence des statues aux gens à talents.

Tant que les Grecs & les Romains posséderent toute leur vertu, les statues qu'ils décernerent furent des monumens non équivoques du mérite réel & de l'esprit patriotique. Mais ces Athéniens qui dans la vigueur de la liberté croient que de faire répésenter sur un tableau Miltiade à la tête des Généraux exhortant les troupes au combat, étoit un honneur suffisant pour ce Capitaine, après la victoite de Marathon; subjugués par Demetrius de Phalere, décernent au tyran jusqu'à 360 statues pour de bien moindres services. Ces Athéniens qui libres dressoient des statues à Solon, à Socrate, à Platon, à Harmodius, à Aristogiton & à tous les protecteurs de leur liberté, asservis n'en dressent plus qu'à Philippe, à Alexandre, à Lisimaque. Toutes les Villes de la ligue Achéene se cotisent pour en ériger à Adrien, & les Amphictions mêmes en décernent à Trajan au nom de la nation qui se voit dépouillée de la liberté, dont la fondation, quelques siecles auparavant, en avoit fait élever à Aratus, chef de cette ligue.

Mais c'est à Rome sur-tout, après qu'elle eût perdu sa liberté, qu'on apperçoit l'impression de l'esprit monarchique à cet égard. Depuis cette époque, les statues deviennent comme l'apanage de la souveraineté, on les érige aux souverains, souvent au seul titre de souverain, & souvent encore sans attendre de savoir s'ils les mériteront. Leurs femmes & leurs enfans y ont part sans aucun autre titre, que d'être de la famille Impériale. Mais aussi les statues

ſtatues des citoyens méritants diminuent à proportion ; ſi on en éleve à quelques-uns en vertu des indults des Empereurs, ce n'eſt plus à des Sénateurs vertueux, à des peres de la patrie, c'eſt à ceux qui à la tête des armées contribuent à affermir la puiſſance & la force du Souverain par les fers qu'ils donnent aux nations. Encore eſt-il rare que l'Empereur, ſans avoir eu aucune part au mérite du ſuccès, n'en obtienne pas lui-même les témoignages & la gloire. Si Corbulon prend Artaxate Capitale de l'Arménie, le Sénat ordonne qu'on éleve des ſtatues à Néron. Si Domitien entreprend la guerre contre les Getes, quoiqu'il n'ait aucune part aux fatigues de la guerre, & qu'une grande partie de ſon armée y ait péri, il n'eſt pas moins traité comme vainqueur, & des ſtatues d'or & d'argent dans toutes les parties de l'Empire ſont les monuments de ſa prétendue victoire ; ſi les Parthes abandonnent volontairement l'Arménie, on le flatte auſſitôt par les honneurs du triomphe & par des ſtatues qui égalent en grandeur celles de Mars le vengeur. Il ſuffiſoit qu'un Empereur eût échappé à quelque péril pour qu'on s'empreſſât à l'envi de lui ériger des ſtatues.

Lib. XIII, annal.

Tacit. Ibid.

Heureux ſi ces monuments les euſſent encouragés à les mériter, mais bien loin de leur ſuggérer des ſentiments dignes de citoyens illuſtres & vertueux, auxquels ces monuments les égaloient, ils ne faiſoient la plupart du temps que les confirmer dans la perverſité de leur cœur & dans l'orgueil de la domination. C'eſt à force de ces honneurs que les Romains gâterent Céſar. Dion remarque que les ſtatues qu'on s'empreſſa de lui dreſſer à Rome comme au libérateur des citoyens, nourrirent ſon ambition & encouragerent ſa folie & ſa fureur pour mettre ſa patrie dans les fers ; celle qu'on éleva à ſa clémence inſidieuſe ne fit qu'endormir les Romains, & raſſurer le deſtructeur de la liberté. C'eſt à la vue du danger de ces honneurs précipités que le ſage Mécene (*a*) détournoit Auguſte de les ac-

Dion. lib. LXIV. 6.

(*a*) *Tibi, ſi bonus ſis, ac rectè imperes, univerſa terra templum erit pro delubris omnes urbes, omnes homines pro ſtatuis, quorum in animis ſemper cum gloriâ inſide-*

cepter, lui expoſant qu'un bon Prince a tout ſon état pour temple, & tous ſes ſujets pour ſtatues, au lieu qu'elles ſont des trophées plus blamables qu'honorables, & des monuments d'injuſtice & de malice pour les Princes dont l'Empire ſouverain eſt vicieux & qui n'a d'autres titres que l'autorité pour les mériter. C'eſt à la même morale que ſe rapporte la penſée de Plutarque, lorſqu'il dit „ que le „ ſigne le plus foible & le plus trompeur de la bienveillance des peu- » ples pour les Princes, eſt l'excès des honneurs qu'ils leur dé- » ferent, parce que ceux qui craignent, décernent les mêmes hon- » neurs & de plus grands encore que ceux qui aiment, & voilà, » ajoute-t-il, pourquoi les Princes qui ont du ſens, & de la rai- » ſon, ne regardent ni aux ſtatues, ni aux tableaux, ni aux apo- » théoſes dont on les honore, mais à leurs propres actions & à leurs » œuvres; c'eſt ſur cela qu'ils croient leurs honneurs ſinceres, & „ les recoivent comme des marques d'une véritable affection, ou s'en » défient comme de choſes qui viennent de la néceſſité ou de la » contrainte. "

Plut. vie de Demetr.

Néanmoins les conſeils de l'ambition étant plus ſéduiſants que ceux de la ſageſſe, les ſtatues d'Auguſte furent multipliées à meſure que ſon autorité s'étendit, & devenues bientôt un apanage de la dignité ſouveraine, ceux mêmes de ſes ſucceſſeurs qui eurent moins de titres pour en obtenir, furent les plus empreſſés d'en exiger, ſouvent même de les uſurper de leur chef & de leur vivant, comme nous le verrons dans le chapitre ſuivant. l'Hiſtoire de toutes les nations nous fournit des exemples (*a*) ſans nombre de l'eſprit du gouvernement tant abſolu que monarchique à cet égard.

En effet, pendant que les États gouvernés par un ſeul ne nous

bis, qui verò imperium ſummum malè gerunt eos iſta ornamenta quamquam in omnibus urbibus poſita, tantùm abeſt ut decorent ut etiam, reprehenſionibus hoimnum exponant cum ſint quædam malitiæ eorum ac injuſtitiæ monumenta. Dio. Caſſ. lib. 52.

(*a*) A la Chine, pays du gouvernement le plus deſpotique qu'il y ait au monde, les ſtatues de tous les Empereurs, bons ou mauvais, ſont placées dans le temple de Tiwangugan ſur des trônes fort majeſtueux. *Voy. l'Hiſt. gén. des Voyag. Liv. I. de la Chine par Gemelli Carreri en* 1695.

présentent guere que des statues à l'honneur des souverains, dans ceux où la liberté s'est maintenue, les mêmes monuments se sont multipliés & se multiplient encore tous les jours en l'honneur des citoyens ou des personnages distingués par leurs actions ou par leurs talents : témoins les bustes de quelques gens de lettres & de quelques artistes dont nous avons parlé du temps de la République à Florence. (*a*) Celles d'Érasme, de Bucleste, du grand Nassau, de Ruiter en Hollande, du fameux Colléoni, de Gatta Melata & de Schulembourg dans les États de Vénise. Du Prince Doria (*b*) restaurateur de la liberté, de plusieurs Sénateurs & de Richelieu à Gênes; & sur-tout le grand nombre de ces monuments honorifiques élevés par les Anglois qui se piquent le plus que toute autre (*c*) nation de liberté, & d'imiter les anciens dans les honneurs qu'ils rendent au mérite patriotique, aux belles actions & aux talents.

Seroit-ce par un effet de cet esprit analogue à la nature du gou-

(*a*) On y érigea par décret public une statue au célebre Brunelefchi, un des premiers qui introduisit le goût de la bonne Architecture dans cette Ville, & à d'autres personnages illustres par nous cités ailleurs. La façade du palais Guichardini aujourd hui Altovitti, nous présente les bustes de ses différents hommes illustres. Cinq Jurisconsultes ou Littérateurs occupent le rez de chaussée, cinq Historiens occupent le premier étage, & au second sont cinq Poëtes ou Ecrivains dans le genre agréable, qui sont Dante, Pétrarque, Boccace, la Casa & Allamanni. Depuis la République expirée on ne voit plus que des statues des Médicis; & il seroit à souhaiter qu'elles eussent été toutes si bien méritées que celle de Ferdinand, qui doit sa renaissance à ce Prince.

(*b*) Sa statue en marbre avec l'inscription *Restitutor libertatis.* On voit de ces monuments honorifiques à la porte du palais dans la sale du grand Conseil & à la banque de St George; il seroit à souhaiter que plusieurs de ces statues présentassent une sculpture de meilleur goût. Celle du Maréchal de Richelieu est chargée de boursouflure & de papilliotage, sans proportion avec la tête.

(*c*) La Compagnie Angloise des Indes, suivant la Gazette, vient de décerner des statues à l'Amiral Clive & au Major Lawrentz qui ont procuré de grands avantages à son commerce dans ces établissements orientaux, & on a rendu le même honneur au défenseur de Port-Mahon, quoique malheureux. L'Abbaye de Westminster présente un grand nombre de ces sortes de monuments, érigés à la mémoire des hommes illustres de la nation, & on parle dans les papiers publics d'une statue de Mr Pitt, que l'on va ériger dans la bourse de Cork, faite de la main du célebre de Wilton, en reconnoissance de l'administration glorieuse & patriotique de ce Ministre.

vernement, que dans le temps que cette nation a prodigué les monuments qui éterniſſent la gloire du grand Marleborough, on ne voit à Vienne qu'une ſeule ſtatue privée (*a*) d'aſſez mauvais goût en l'honneur du grand Eugene qui cueillit des lauriers dans les mêmes champs, & de concert avec lui & qui de plus fut par ſes victoires la barriere de l'Empire & de la chrétienté contre l'ambition & la barbarie Ottomane ? Ou bien donnerons-nous pour raiſon de ce différent traitement fait à ces deux grands Capitaines, cette ſimplicité & cette modeſtie qui relevoient toutes les autres vertus du Héros Autrichien.

Cependant cette influence de l'eſprit monarchique dans l'attribution des ſtatues, n'empêcha pas que les Empereurs d'un bon caractere, ou comme interpretes des ſentiments nationaux, ou par une reconnoiſſance perſonnelle, ne ſe piquaſſent eux-mêmes quelquefois d'en honorer ceux qui s'étoient diſtingués ou par des ſervices importants, ou par des actions utiles à l'État. Auguſte en fit dreſſer une à M. Corvinus dans la place attenante à ſon palais, pour la victoire dont il lui étoit redevable. Trajan voulut que les ſervices que lui avoient rendu Sopius, Palena & Celſe dans la guerre contre les Daces, fuſſent immortaliſés par des monuments de la même eſpece, ornés de trophées ſur la place qui portoit ſon nom. Sous le regne de ce ſage Monarque ſur-tout, les ſtatues ne furent plus un honneur excluſif que l'Empereur ne réſervoit qu'à lui ſeul; tous les gens de mérite pouvoient y aſpirer. Dion dit que la vertu reçut le même encouragement de la part de l'Empereur Adrien par les ſtatues qu'il fit élever à pluſieurs gens de bien, même de leur vivant, parmi leſquels il nomme Turbo & Similis, Préfets du Prétoire, & Sura Licinius ſon médecin, qui conſacra ſes richeſſes au bien public par une école qu'il fonda. Marc Antonin le philoſo-

Dio. lib. LXVIII. 16.

Idem. lib. LXIX.

(*a*) Nous devons cette ſtatue à la louable ambition d'un artiſte qui détermina la Princeſſe de Savoie, héritiere & niece du grand Eugene à la faire exécuter; il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fût moins chargée d'ornements allégoriques. Je la trouvai en 1753 dans un réduit obſcur du jardin de ce Prince, preſque ignorée. Mais depuis elle a été placée par l'ordre de l'Impératrice ſous le portique du même jardin, où elle peut être conſidérée comme le principal ornement d'un édifice qu'il faudroit regarder comme un temple des Dieux tutélaires de l'Empire.

phe demanda un décret du Sénat pour consacrer trois statues (*a*) à la mémoire de Marinus Vindex, qui perdit la vie en faisant la guerre sous ses ordres contre les Marcomans, dont il voulut que l'une, accompagnée des enseignes militaires, ornât la place de Trajan; que la seconde fût placée dans le temple d'Antonin Pie, & la troisieme dans un autre lieu public; & l'un des premiers soins de cet Empereur après avoir rendu le calme aux Provinces, fut d'honorer de la même façon plusieurs autres vaillants hommes qui avoient péri dans cette guerre. Enfin l'Empereur Julien ayant éprouvé la grande vertu & la capacité de Victorin qu'il avoit connu à Sirmium, non content de l'avoir fait Consul d'Hongrie à son arrivée à Nessa, il voulut encore consacrer sa mémoire par une statue de bronze. Cette maxime en un mot d'honorer de la sorte les vertus, les belles actions & les talents, fut toujours particuliérement suivie par les Princes dont la bonté & les vertus sont célébrées par les Historiens; & elle fait encore de nos jours l'éloge du cœur & des lumieres de Marie-Thérese, (*b*) de Louis (*c*) & de Fréderic (*d*) l'ami de Minerve & de Mars & des hommes qui lui sont utiles: souverains qui par de pareils tributs payés au mérite ont été les interpretes des vœux de leurs nations. Heureux si ces vœux étoient toujours consultés dans les honneurs qui sont décernés par les Cours.

Dio. lib. LXXI. 3.

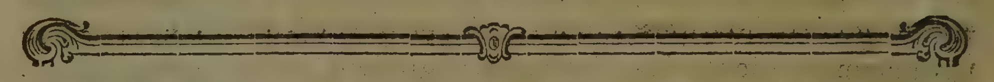
Amm. Marcell. lib XXI.

(*a*) On trouve le détail de ces trois statues dans une inscription de Grutere CCC LXXVI.

(*b*) L'Impératrice vient de placer dans l'arsenal de Vienne le buste du Prince Joseph Wenceslas de Liechtenstein, citoyen généreux, qui, en qualité de Grand Maître d'Artillerie, a porté cette partie du Militaire au point de force, où l'on la voit aujourd'hui dans les armées Impériales. Il seroit à souhaiter que ce monument fît autant l'éloge du bon état des arts dans la Capitale actuelle de l'Empire, qu'il le fait du cœur de l'auguste Princesse & du zele du citoyen.

(*c*) Tout le monde a entendu parler de la statue du Maréchal de Saxe, dont Louis XV a orné le superbe Mausolée qu'il a fait élever à ce sage & vaillant Capitaine dans la ville de Strasbourg.

(*d*) Le Roi de Prusse a fait ériger une statue à l'illustre Coccei son Chancellier, en qui la justice a trouvé son bouclier contre la ruse; & il vient d'ordonner trois statues, l'une au Maréchal Shewerin son maître dans l'art de la guerre, l'autre au Général Winterfeld, & la troisieme au Maréchal Kheit, tous trois tués en Boheme dans la derniere guerre. Ces statues doivent servir d'ornement à un nouvel édifice.



CHAPITRE QUATORZIEME.

De l'abus des ſtatues honnorifiques.

JE ne veux point tomber dans l'inconvénient des faiſeurs de ſyſtêmes qui n'enviſagent les choſes que du côté qui leur eſt favorable. Après donc avoir parcouru les motifs raiſonnables qui multiplierent les ſtatues, & les regles qui en rendoient l'uſage légitime, il eſt de la fidélité de l'hiſtorien de ne point déguiſer les abus qui nâquirent à ce ſujet.

Il n'eſt ſans doute aucun établiſſement humain quelque utile & raiſonnable qu'il ſoit de ſa nature, dont l'ambition, la vanité, le menſonge & l'impoſture n'ayent ſouvent abuſé, qu'ils n'ayent même quelquefois préverti à leur gré : de tout temps les paſſions perverſes ont été les émules ou les ſinges des vertus. Nous avons vu l'abus religieux que l'on fit des ſtatues, & comment l'hypocriſie politique & l'hypocriſie religieuſe ſe prétant la main, ne ſe ſont que trop ſouvent attirés les hommages qui ne devoient être dévolus qu'à la probité, à l'amour du bien public & au mérite de la bienfaiſance. Nous nous bornerons donc ici à ne parler que de l'abus civil des ſtatues. Partie I. chap. dern.

On peut dire de cet abus ce que Saluſte [a] met dans la bouche de Céſar, que des mauvais exemples tirent leurs ſources de bons principes. En effet, l'uſage des ſtatues, ſage, raiſonnable & naturel dans ſon inſtitution, tel que ces eaux qui ſorties d'une ſource pure, ſe troublent en coulant par des terreins fangeux, devint la proie de la ſuperſtition, de la tyrannie, de l'intérêt particulier, de vanité, de la baſſeſſe.

(*a*) *Omnia mala exempla bonis initiis orta ſunt.*

Oui l'ambitieux qui osa s'élever au-dessus de ses concitoyens, le tyran qui les foula aux pieds, le fanatique qui les y a prosterné, ces hommes odieux dont les vices dégradent les honneurs & qui remplacent la grandeur d'ame par l'orgueil, & la dignité par la hauteur, tous ces fléaux de l'humanité, toutes ces différentes especes de scélérats qui ont su rapporter le bien général à leurs intérêts privés, usurperent ou obtinrent des statues, tantôt parce que l'ambition est un prestige qui force le vulgaire à la mettre au rang des vertus, tantôt parce que la tyrannie arrache à la crainte & à l'espérance les tributs & les hommages de la reconnoissance & de l'amour. On érige des statues d'or & d'argent aux tyrans, on sacrifie en apparence pour eux, dit Plutarque, & on les hait à la mort. La raison éclairée a dû frémir chaque fois qu'elle a vu la cruauté & la violence décorer des honneurs de la vertu les destructeurs du monde. Cependant ce sont ces ennemis du genre humain qui ont toujours cherché plus avidement ces sortes de témoignages les envisageant sans doute comme très-propres à faire illusion au vulgaire, ou à rendre en quelque sorte légitime l'usurpation à des yeux fascinés par l'éclat des succès.

Plut. de superst.

En effet nous avons vu avec quel empressement Cambyse, dès qu'il eût soumis l'Égypte, prétendit à une statue dans le temple de Vulcain par le seul titre de conquérant, c'est-à-dire, de dévastateur. Paul Æmile, après la défaite de Persée, se hâte de faire placer sa statue sur le piedestal préparé pour celle de ce Roi à Delphes, en disant que le vaincu doit céder la place au vainqueur. Durant la fureur des guerres civiles des Romains, l'un des premiers soins de celui qui l'emportoit sur son conquérant, fut ordinairement de signaler sa victoire par les statues qu'ils se faisoient élever & par le renversement de celles du vaincu. Dans des siecles plus près du notre Meindlinger, l'un des oppresseurs de de la Moscovie, ne manque pas de faire élever sa statue dans la Capitale, & de contraindre le Czar de venir s'humiller la tête contre terre devant elle ; & c'est par une statue fastueuse qui le repré-

Voyez les révolutions de Russie par Stralenberg.

ſentoit érigée à Anvers, (*a*) que le Duc d'Albe oppreſſeur des Pays-bas acheva de ſignaler ſa tyrannie, monument regardé avec raiſon par les Flamands comme une inſulte faite au Prince & à la patrie.

Les Empereurs Romains qui affecterent plus le deſpotiſme, furent préciſement ceux qui marquerent plus d'avidité pour les ſtatues. Néron oblige les Auguſtales de lui en ériger une d'or du poids de cent livres, forçant tout l'ordre équeſtre de concourir à cette grande dépenſe. Domitien enchérit ſur Néron dans toutes les parties de l'Empire. Commode, non content d'en impoſer par nombre de ſes ſtatues, cherche encore de le faire, par l'air fier & terrible qu'il leur fait donner. Lampride dit qu'il ne ceſſoit d'en ordonner à ſon gré.

Lamp.cap. XX.

Les Ecrivains ſont pleins de blâme contre ceux qui ayant commencé une guerre, ſe hâtoient de demander des ſtatues avant de l'avoir terminée avec ſuccès. Tacite paroît mettre dans ce nombre Farius Camillus, Lucius Apponius & Junius Plæſius, qui dans la guerre Numidique contre Tacfarinas, obtinrent des ſtatues couronnées de lauriers, pendant que l'ennemi dévaſtoit encore l'Afrique; & Pline (*b*) le jeune en faiſant l'éloge de la ſtatue triomphale décernée par le Sénat, à la ſollicitation de Trajan, à Veſtritius Spurina, l'oppoſe à celles de pluſieurs Capitaines prétendus, qui n'avoient jamais commandé d'armée ni entendu d'autres ſons de trompettes, que celles qui retentiſſent dans les ſpectacles.

Mais les ſtatues arbitraires & abuſives ne ſe bornerent pas aux ſeuls arbitres du ſort des humains. Nous avons vu que cet honneur eut ſes regles, & que la tranſgreſſion de ces regles étoient ſujette à l'animadverſion des Cenſeurs. Sous le regne de la liberté des

(*a*) Et non à Bruxelles comme le dit la nouvelle hiſtoire du Cardinal de Grandvelle.

(*b*) *Non ita ut multis qui numquam in acie ſteterunt numquam caſtra, numquam denique tubarum ſonum niſi in ſpectaculis audierunt, verùm ut illi qui decus illud ſudore & ſanguine & factis aſſequebantur.* Plin. Nep. lib. II. epiſt. 7.

des loix, l'autorité des mœurs (*a*) à Rome fut assez puissante pour servir de digue contre les transgressions qui se commettoient quelquefois ; mais ce fut dans le bouleversement de toutes les regles, causé par l'ambition des premiers oppresseurs de la liberté, & sur-tout sous la monarchie, que l'usage des statues dégénéra le plus. L'ambition & la vanité toujours plus vigilantes & plus actives que la loi, sûrent profiter des circonstances des troubles intestins des guerres civiles & des différents concurrents à l'Empire, pour usurper un droit qui n'étoit auparavant accordé qu'à des titres reconnus. Dans cet état des mœurs où Anacharsis comparoit avec raison les loix de Solon à des toiles d'araignées, dans lesquelles les foibles & les petits se prennent & que les puissants & les riches rompent sans peine, les regles se taisoient & des violations répétées sous l'autorité d'une violation impunie, métamorphoserent en usage la pratique de l'abus. Les préposés à l'observation des loix, ou eux-mêmes sans vigueur, ou devenus complices de la prévarication, n'avoient garde de réprimer dans les autres des violations dont ils avoient lieu de craindre d'être eux-mêmes cités pour exemples ou pour fauteurs. Plut. vie de Solon.

Il est constant que jusqu'à l'Empire de Tibere, cet abus étoit parvenu à l'excès & que la Ville (*b*) se remplissoit d'images & de statues arbitraires. Dion nous apprend que chacun en dressoit à son gré, & que le nombre en étoit devenu si grand qu'il étoit impossible de les compter. Nous avons vu que cet Empereur chercha d'arrêter ce désordre par l'enlévement de plusieurs de ces monuments arbitraires, & en défendant qu'aucun particulier osât exposer en public des images & des statues sans la permission du Sénat. Dion. lib. LXIII.

Cependant son regne est peut-être l'époque des infractions les plus frappantes & de l'abus le plus énorme des statues. Bien loin

(*a*) *Quid leges sine moribus? vanæ proficiunt.* . . . Orat. Ode IV. lib. 3.

(*b*) *Urbs imaginibus replebatur, licebat enim omnibus qui vellent picturâ, ære, lapideque suam publicare effigiem.* Dio. in Claud. lib. LX. 25.

de tenir la main à l'obſervation de ſon ordonnance, Tibere fut lui-même le premier à en encourager la tranſgreſſion par les ſtatues qu'il fit élever aux délateurs de profeſſion & aux plus vils & plus infames courtiſans. On voyoit le patrimoine des citoyens innocents confiſqué, ſe convertir en ſtatues triomphales d'un Turpilianus, d'un Coccéius Nerva, d'un Tigellinus délateurs chéris de l'Empereur, & perſonnages odieux que ſa fauſſe politique rendoit trop importants & néceſſaires (*a*) dans un gouvernement uniquement régi par la crainte. On voyoit les Patriciens, les Chevaliers & le peuple forcés par ſon exemple & par ſon inſinuation, les multiplier en faveur de Séjan le plus inſolent des favoris devenus miniſtres.

Tac. ann. lib. IV. & XV in Neron.

Suet. in Tib. c. LXV.

Ce furent probablement ces abus énormes qui mirent dans l'eſprit de Caligula de les prévenir en enchériſſant ſur l'édit de ſon prédéceſſeur : mais Prince mal adroit, il ne ſavoit corriger les abus que par la deſtruction des droits les plus ſacrés : Prince forcené, il vouloit que les caprices du tyran fuſſent des loix de ſouverain. Auſſi ſa ſanction diſparut-elle avec lui ; elle n'étoit propre qu'à indiquer l'abus, & non à en arrêter les effets, parce qu'il eſt de la nature des remedes violents de détruire & non de guérir. Il falloit faire tarir la ſource des abus, & les ſucceſſeurs de Caligula en furent la ſource la plus féconde.

En effet, comme le deſpotiſme alla toujours en croiſſant, & que la plupart des Empereurs ne ſe croyoient ſouverains que lorſqu'ils n'étoient arrêtés par aucune regle & aucune loi ; affectant même quelquefois de les tranſgreſſer pour ſe maintenir en

(*a*) Cet Empereur étoit dans le ſyſtême de ces écrivains politiques qui prétendent que le bien de la ſociété & de l'état, demande qu'il y ait des délateurs, parce que répandant une grande crainte, ils rendent le vulgaire prudent, & lui font ſentir la néceſſité de prendre garde à ſes diſcours & à ſes actions. Syſtême vrai ſi les délateurs n'accuſoient que les coupables, mais ne pouvant les ſuppoſer honnêtes gens, on ne ſauroit en attendre que toutes ſortes de maux au détriment de la ſociété, & c'eſt faire dépendre le bien de l'Etat des malhonnêtes gens, qui ſouvent accuſent faux, & dont la récompenſe, lors même qu'ils accuſent vrai, ne ſauroit jamais être des honneurs qui les mettent au niveau des citoyens les plus méritants.

possession de n'y être pas astreints, plus ils se piquoient d'être absolus, & plus on voyoit des statues élevées à des gens qui les deshonoroient, parce que sous de tels gouvernements, ce ne sont pas les statues d'honneur, mais les hommes d'honneur qui sont à craindre; car où regne la liberté politique la grandeur est l'ouvrage du citoyen, le public n'admirant que la personne & ses vertus; mais quand cette liberté n'est plus, la faveur de la cour & les dignités prennent la place de la grandeur. Cette grandeur fictice & d'emprunt suffisoit donc sous ces regnes pour avoir part aux statues. Vitellius poussa la foiblesse jusqu'à en dresser à son affranchi Pallans; & l'imprudence d'Adrien alla jusqu'à honorer ainsi l'infame Antinoüs, & à orner la place publique de statues de ses amis qui lui procuroient des parties de plaisir de toute espece dans leurs maisons de campagne. Autorisés par de pareils exemples, les Empereurs de Constantinople pousserent depuis la lâcheté jusqu'à placer des statues de leurs eunuques favoris entre celles des Souverains, parmi lesquels on voyoit entr'autres celle d'un de ces demi-hommes, appellé Platon, brûlée sous l'Empereur Basilisque dont il fut valet-de-chambre confident.

Suet. in Vitel. cap. XI

P. Julius. Topograph. Constantin. lib. II. cap. 15.

Les richesses quoique souvent plus le fruit des concussions que de l'industrie & des talents, usurperent aussi-bien des fois un honneur destiné au mérite & à la vertu; cet abus ne fut point étranger en Grece, où Pausanias dit qu'on avoit dressé une statue à Acthide, dans le pays de Messene, à cause de son opulence : mais à Rome il devint très-commun dans les derniers temps de la République; car les Magistrats Romains de retour des Provinces qu'ils avoient pillées, se servant du fruit de leur concussion pour gagner des voix dans les élections qui conduisoient aux charges, acquéroient droit aux statues. Quelque vicieux & quelque peu citoyen qu'on fût, on n'hésitoit point de placer à la suite d'ancêtres illustres, l'image d'un descendant qui n'en avoit hérité qu'un grand nombre. Juvenal se moque d'Æmilius, homme fort riche & d'illustre naissance, mais Orateur médiocre & d'un mérite très-mince, le vestibule de la maison duquel présentoit une statue accompagnée

Pausan. lib. IV. in Mess.

d'un char de triomphe, qu'il eut la foiblesse de souffrir que ses chiens lui dressassent comme à un fier guerrier, & ce satyrique ne manque pas de relever (*a*) le ridicule de l'attitude de la statue qu'on avoit rendu avec un œil fermé, & l'autre très-ouvert, comme ajustant un coup de fleche; ce n'est pas là le seul cas où ce Poëte se rend le fléau de ces hommes vains, qui extorquoient un honneur que la modeste vertu ne reçoit qu'en rougissant, & n'accepte qu'en vue de la vertu même. On trouve aussi dans Ausone, (*b*) une Épigramme contre Ruffus, mauvais Rhéteur qui avoit voulu être néanmoins immortalisé par une statue. Les artistes même devenoient quelquefois eux-mêmes les fléaux de cette vanité. C'est ainsi que Bupalus & Athenis punirent celle du Poëte Hypponax qui étoit d'une chetive figure, en donnant à sa statue une figure plus ridicule encore, & que l'athlete Théagene fut satyrisé par une statue de bronze dans l'attitude d'un homme qui tend la main à tous les passants, parce qu'il alloit toujours gueusant à manger sans jamais être rassasié.

Plin. lib. XXXVI. 5.

Athen eus. lib XII. 2.

Ce qui paroît plaisant c'est que de simples procureurs n'hésitoient point de demander à leurs clients des statues même équestres comme le salaire de leur travail. Pline (*c*) en fait mention, & elles n'échaperent point à la satyre de Plaute & de Martial (*d*) qui les tournent en dérision comme obtenues par des fanfarons.

Plaut. Curul. act. III. scen. 4.

Lorsqu'il n'y avoit rien à attendre ni de la reconnoissance, ni de la flatterie, ni de la faveur, l'impudence se suffisant à elle-même, alloit jusqu'à s'ériger des statues à soi-même. Pline en don-

(*a*) *Quadrijuges in vestibulis atque ipse feroci,*
Bellatore sedens curvatum hastile minatur,
Eminus & statua meditatur prælia lusca. . . . Juven. Sat. 7. v. 128.

(*b*) *Rhetoris hæc Ruffi statua est, nil verius ipsâ;*
Ipsa adeò linguam non habet & cerebrum,
Et riget & surda est, & non videt omnia Ruffi
Unum dissimile est, mollior ille fuit.

(*c*) *Jonebantur etiam causidicis equestres statuæ.* Plin. lib. XXXIV.

(*d*) *Tam grave percussis incudibus aera resultant,*
Causidium medio quam faber aptat equo. . . . Lib. V. epigram. 26.

ne un exemple dans Accius, Poëte qui poussa la fatuité jusqu'à vouloir que sa statue fût fort grande, lui qui étoit d'une fort petite taille. Ammian Marcellin (*a*) observe que plusieurs n'étant conduits que par la vaine gloire, & s'imaginant pouvoir se rendre immortels par les statues, s'en procuroient avec ardeur, & dépensoient des sommes considérables pour les avoir dorées, visant par-là à une immortalité à laquelle ils n'ont aucun droit. C'étoit sur-tout la manie des nouveaux parvenus à qui une statue, ainsi qu'un titre de distinction de nos jours, tenoit souvent lieu de naissance & de mérite. Ceux qui se méfioient le plus de mériter un pareil honneur étoient les plus empressés à le rechercher, & la vanité, ce singe des belles passions, se mettant au rang du mérite, en obtenoit souvent les attributs par surprise, par intrigue ou par argent, & la facilité de les obtenir pour les ames vaines, étoit un titre suffisant pour y prétendre. Ce qu'il y a de malheureux en cela, c'est qu'on remarque les statues se multiplier en raison de la défaillance des vertus des citoyens & de l'accroissement de ceux, qui en qualité de courtisans conspiroient contre le peu qui restoit de l'ancienne vertu que l'on connoissoit encore quelquefois, mais que l'on ne sentoit plus, & qu'il auroit été souvent dangereux de pratiquer.

Dion. extrait des vic. de Constantin Porphyroge.

Dion ne manque pas de remarquer que l'abus des statues & l'honteuse dispensation qu'en firent les Empereurs, les avilit au point que ceux qui les méritoient le plus, les dédaignoient, & on voit dans Tacite (*b*) que les Généraux & les gens de mérite ne se soucierent plus d'aller à la guerre, parce qu'ils ne vouloient point ressembler à des hommes à qui les Empereurs accordoient des triomphes vulgaires, souvent devenus le prix de l'ignominie. Des honneurs mis en contradiction avec l'honneur, des honneurs accordés à ceux qui étoient à la fois couverts d'infamie & de dignités, quelle émulation pou-

(*a*) *Quidam æternitati se commendari posse per statuas existimantes, eas ardenter affectant, atque auro imbracteari curant.* Amm. Marcell. lib. XVI.

(*b*) *Pervulgatis triumphi insignibus.* Tacit. Annal. lib. III.

voient-ils exciter dans les ames des gens de bien, de ceux qui croyoient encore à la patrie? Auſſi dès que les ſtatues perdirent de leur conſidération, le deſir de les obtenir s'attiédit, & l'extinction des deſirs de les mériter fut la ceſſation des vertus Romaines. Si les ames communes les ambitionnoient encore, c'eſt parce qu'il falloit un ſi petit mérite qu'on ſe ſeroit regardé comme deshonoré de ne pouvoir pas atteindre même à une diſtinction auſſi commune : ſentiment que les grandes ames n'éprouvent point & qu'elles mépriſent.

Au reſte, cet abus n'anéantiſſoit pas ſeulement l'eſprit d'une inſtitution utile, mais devenoit auſſi ruineux, tant pour les tréſors publics que les Princes employoient ſouvent à ces ſortes de monuments diſpendieux, que pour le patrimoine des villes qui n'oſoient les refuſer, & des particuliers qui les uſurpoient, & les faiſoient exécuter à leur propres frais, ou durant leur vie, ou après leur mort.

Dion. lib. XL.





CHAPITRE QUINZIEME.

Des honneurs qu'on rendoit aux ſtatues des hommes illuſtres, & des privileges dont jouiſſoient en particulier celles des Souverains.

NOus avons dit qu'une inſcription indique la différence qu'on mettoit entre les honneurs qu'on devoit rendre aux ſtatues divines & à celles des héros, des citoyens ou des parents. Il n'eſt queſtion ici que des honneurs & marques de reſpect de la ſeconde eſpece.

En général c'étoit un principe reçu, que toute ſtatue devoit être reſpectée. C'eſt en conſéquence de ce principe qu'Antiochus, pour ſauver les tréſors qu'il emportoit dans ſa fuite, les convertit en ſtatues, eſpérant qu'on les reſpecteroit. A plus forte raiſon devoit-on reſpecter celles qui étoient des monuments de la gloire nationale ou de la reconnoiſſance publique. Juſtin. lib. XXXII.

Mais outre ce reſpect général on rendoit quelquefois aux ſtatues des héros & des hommes illuſtres des honneurs particuliers. Un de ces honneurs le plus ordinaire étoit de les orner en certains jours de couronnes d'oliviers, de lauriers, de fleurs & quelquefois même d'or. Suivant Cicéron ces feuilles & ces fleurs étoient quelquefois peintes & dorées. Ces ſortes de pratiques étoient fort communes chez les Grecs, Alexandre arrivé auprès de Troyes, après avoir ſacrifié à Minerve, courut à la ſtatue d'Achille & la couronna, & étant dans la ville de Phaſelle, il voulut ſouper auprès de la ſtatue de Théodeclès qui étoit ſur la place publique; le ſouper fini, il l'orna de pluſieurs couronnes de fleurs, pour honorer la mémoire d'un homme avec lequel il avoit eu autrefois de fréquents entretiens philoſophiques. Lucien parle de la même cérémonie qui ſe renouvelloit ſouvent à la ſtatue du Scythe Toxaris à Athenes. Tacite dit qu'on portoit les ſtatues de Galba ornées de lauriers & de fleurs autour du temple, & Martial fait mention des mêmes ornements ap-

Plut. vie d'Alex.

Annal. XIV

Lib. IX. epigram. 24.

pliqués à celle de Domitien. Les couronnes de fleurs étoient surtout une galanterie qu'on faisoit aux statues des femmes. Ce sera donc à l'imitation des anciens, que s'introduisit à Toulouse l'usage de couronner tous les ans de fleurs la statue de Clémence Isaure ancienne bienfaitrice (*a*) de l'Académie des jeux floraux, Académie la plus ancienne de l'Europe.

Herodian. lib. VIII. & Tacit. lib. XIV.

Le 3. May. jour de la distribution du prix des jeux.

Un autre ornement qu'on donnoit aux statues étoit les anneaux qu'on leur mettoit aux doigts & les bracelets. On voyoit avec les premiers les statues de Numa, de Servius Tullius & de Scipion l'Afriquain qui étoient aux temples de Pollux & d'Ops, & les seconds étoient particuliérement en usage pour les statues qui accompagnoient la cérémonie du triomphe. Cicéron parle des mitres qu'on leur mettoit sur la tête & Plutarque des bulles dont on ornoit leurs poitrines, d'où est venu l'usage de faire des statues avec ces marques d'honneur sous la dénomination *de statuæ bullatæ*. Le collier avec une espece de médaillon portant sur la poitrine, que l'on voit à une statue fort dégradée dans le jardin des Marquis Nicolini à Florence, n'est peut-être qu'un de ses ornements, si cette statue est antique, de quoi on peut douter.

Plin. lib. XXXIII. 1.

Cic. ad Attic. lib. VI. plut. vie de Jul. Cés.

Les couronnes d'or paroissent avoir été un honneur particulier des statues des Souverains ; les légats de Rome ne voulant point profiter des riches présents que Ptolomée Philadelphe leur fit distribuer, mirent les couronnes d'or qu'il en avoient reçu sur la tête de la statue de ce Roi. Lorsque Critonius Edile dut célébrer les jeux publics, Octave ordonna qu'on apprêtât un siege & une couronne d'or pour la statue de César, qui étoit dans le théatre, & sur le refus de l'Édile, il dit à Antoine alors Consul, qu'il mettroit lui-même cette couronne sur la tête de la statue, s'il vouloit lui en donner le décret, ce que le Consul n'osant faire, il renvoya la

Justin. lib. XVIII. 2.

App. Alex. de bello civ. lib. III.

(*a*) *Et non fondatrice*; car cette Académie étoit déja établie avant elle vers le commencement du quatorzieme siecle.

la chose au Sénat. Un autre (*a*) fois s'étant trouvé des gens assez lâches pour orner de couronnes de chêne la statue de ce Dictateur avec le titre de pere de la patrie, un homme encore plus flatteur que les autres, voulut le couronner de lauriers entrélassés avec des branches & des feuilles en argent, pour le représenter comme Roi. C'est de cet usage devenu fort commun à l'égard des statues des Empereurs que St. Ambroise tire un argument en faveur du culte des images. App. Alex. de bell. civ. lib. II.

Le jour de l'érection d'une statue étoit célébré sur-tout par les parents & les amis, par des fêtes & des jeux. Une inscription Romaine parle du combat de 30 paires de Gladiateurs qui accompagna l'érection de la statue de T. Ancarius, & une inscription d'Espagne fait mention des jeux Scéniques & Circéens pendant 4 jours pour une pareille cérémonie. Ces sortes de fêtes étoient quelquefois ordonnées par testament. Nous apprenons par l'inscription de la statue de Q. Cornelius Gallus que Cornelia Prisca sa sœur & son héritiere, donna un grand repas à tous les ordres de la Ville & des Sportules aux Décurions en vertu du testament de son frere pour la dédicace de sa statue. Vid. Frigell. de statuis illust. Rom. Vit Frigel. ut. supra.

On croyoit aussi faire partager aux statues & aux images des hommes illustres les honneurs qu'on rendoit aux morts, en les portant aux pombes funebres; mais cela étoit défendu à l'égard de celles qui étoient consacrées. C'est par cette raison que les IIIvirs firent un édit défendant à ceux qui étoient unis à César par les liens du sang, de ne plus porter aucune image de ce nouveau Dieu dans la cérémonie des funérailles, malgré l'usage reçu depuis long-temps; & pareille défense fut renouvellée par le Sénat touchant les images d'Auguste, parce qu'elles étoient regardées comme divines, car les statues des grands personnages & de ceux qui s'étoient bien acquitté de leurs charges, faisoient souvent partie de la pombe fune- Dio. Cass. lib. XLVII. Idem. lib. LVI.

(*a*) *Qui coronat imaginem Imperatoris, utique illum honorat cujus imaginem coronavit.* Div. Ambros. serm. X. in Psalm. 108.

bre (*a*) des Romains. Par cette raiſon à l'enterrement d'Auguſte on porta une ſtatue d'or de cet Empereur, ce qui fut ſuivi aux enterrements de Sévere & d'Aurelien. Adrien refuſa cet honneur, lorſqu'il lui fut décerné par le Sénat quoiqu'il l'eût lui-même fait rendre à Trajan.

Un des honneurs des plus diſtingués qu'on attribuoit aux ſtatues des Souverains, étoit de les regarder comme des aſyles inviolables (*b*) pour les malheureux qui ſe réfugioient autour d'elles, & ſur-tout pour les eſclaves qui fuyoient le courroux de leurs maîtres. On voyoit, dit St Chriſoſtome, ceux qui avoient recours à ces aſyles, les embraſſer, ſe mettre à leurs genoux, les baiſer, élever leurs mains ſuppliantes comme devant des perſonnes vivantes. Une tempête ayant jetté un navire à Cyrene, Maggius, chargé de chaînes par Annibal contre le droit de l'alliance, ſe réfugie à une ſtatue du Roi & on le délivre auſſitôt. Agrippine pour ſe ſouſtraire aux calomnies de Tibere, a recours à la ſtatue d'Auguſte comme à un lieu de ſûreté inviolable. C'eſt par une ſuite de ce reſpect que Claude ordonna d'ôter la ſtatue de cet Empereur de la place, afin qu'elle ne fût pas témoin des exécutions ſanglantes qu'il faiſoit faire ſans ceſſe, ou que l'on ne fût pas obligé de la tenir toujours voilée. C'étoit encore par une ſuite de ce reſpect, que ſi quelqu'un oſoit battre un eſclave devant les ſtatues conſacrées de cet Empereur, il couroit la peine de mort.

Div. Chriſoſt. Serm. in. nov. teſt.

Plut. de ſuperſt. in Suet. Tib. lib. III. Dion. li. LX. 12.

Suet. in Tiber. LVIII

Cette prérogative en elle-même légitime, fondée ſur ce principe que les images de ceux qui étoient regardés comme les peres de la patrie, devoient protéger l'humanité, ne manqua pas de dégénérer en abus, ſervant plus d'une fois à fomenter la licence &

Philoſtrat.

(*a*) *Meurtius*, *lib. de funere cap.* 17. fondé ſur *Tacit. Annal. IV.* croit que cet honneur étoit le même que l'honneur des images, mais Frigellius *cap. II.* fait voir que Meurtius a mal pris le paſſage de Tacite & de Julius Capitolinus, *cap. XV* ſur leſquels il ſe fonde.

(*b*) On peut voir ce que j'ai dit plus en détail là-deſſus dans mon traité des aſyles anciens. *Diſſertat. hiſtoriq & politiq. Tome II.*

le désordre. Ce fut pour arrêter cet abus que Drusus, à la persuasion du Sénateur Cestius, fit arracher Annia Rufilla d'une statue où elle s'étoit refugiée, & la fit mettre en prison, ce qui fut suivi d'un Senatus Consulte (*a*) portant défense de recourir aux statues pour pouvoir nuire impunément. C'étoit encore pour obvier aux abus, que dans les Provinces il falloit l'autorité du Sénat, pour que les statues jouissent de cet honneur. En conséquence les Crétois demanderent ce privilege pour la statue d'Auguste qu'ils possédoient. Il est à observer à ce propos que l'Empereur Théodose le grand ayant fait une loi en même-temps favorable à l'asyle des statues & contraire aux abus qu'on en pouvoit faire, elle fut altérée par Tribonien, comme on peut le voir par le paralelle des deux textes que je rapporte dans la note (*b*)

Tac. ann. III.

(*a*) *Senatus Consulto cavetur ne quis imaginem Imperatoris in invidiam.* (Dans d'autres éditions on lit *in injuriam vel invidiam*) *alterius portaret & qui contra fecerit, in vincula publica mittetur* Lib. XXXVIII. de injur. & Lib. XXVIII §. *de pœnis ad statuas confugere, vel imagines Principum in injuriam alterius, prohibitum est. Cùm enim leges omnibus hominibus æqualiter securitatem tribuant, meritò visum est in injuriam potius alterius quam sui defensionis gratiâ ad statuas vel imagines Principum confugere, nisi si quis vinculis vèl custodiâ detentus à potentioribus ad hujusmodi præsidium confugerit; his enim venia tribuenda est. Ne autem ad statuas vel imagines quis confugiat, Senatus censuit, eum qui imaginem Cæ saris in invidiam alterius prætulisset, in vincula publica coerceri Divus Pius rescripsit.*

TEXTES DE THEODOSE.

(*b*) *L. unica his qui ad statuas confugiunt. Eos qui ad statuas vel evitandi metus, vel creandæ invidiæ causâ confugerint ante diem decimum neque auferri ab aliquo, neque discedere spontè perpetimur. Ita tamen ut si certas habuerint causas quibus confugere ad imperatoria simulacra debuerint jure ac legibus vindicentur, sin verò proditi fuerint artibus suis invidiam inimicis creare voluisse, ultrix in eos sententia proferatur.*

L. unica C. Justiniani de iis qui ad statuas confugiunt.

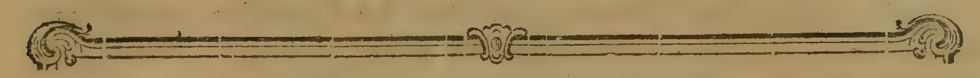
Qui ad statuas vel evitandi metus, vel creandæ invidiæ causâ confugerint, si certas habuerint causas quibus confugere ad imperatoria simulacra debuerint, jure ac legibus vindicentur, si verò probati fuerint artibus suis invidiam inimicis creare voluisse, ultrix in eos sententia proferatur.

Les images de ces ſtatues gravées ſur les médailles, jouiſſoient de la même prérogative. On taxoit d'impiété celui qui auroit battu un eſclave qui avoit au cou une dragme avec l'image d'une ſtatue conſacrée d'un Empereur. Par cette raiſon pluſieurs portoient à leur cou ces ſortes de médailles, comme Tacite dit qu'on faiſoit de celles d'Agrippine & de Tibere ; ce dont on voit encore des preuves ſur pluſieurs médailles ou attachées à un petit anneau, ou ſimplement trouées pour y paſſer un cordon.

Tacit Anna. V.

On préſentoit auſſi quelquefois des petites ſtatues ou des images des morts illuſtres pour ſolliciter la pitié des vivans. Cléopatre captive préſenta celle de Céſar pour obtenir grace d'Auguſte. Cela ſe pratiquoit auſſi dans les jugements publics. Une femme dans Quintilien croit obtenir grace dans un jugement en préſentant l'image de ſon mari ; mais rien ne prouve tant le reſpect qu'on avoit pour les ſtatues que de voir combien la légiſlation s'en occupoit.

Quintil. Inſtit. Orat. c. 1.



CHAPITRE SEIZIEME.

Sanction en faveur des Statues.

Comme la loi Julia eſt de toutes les loix Romaines celle dont l'animadverſion eſt la plus étendue en faveur des ſtatues, c'eſt dans elle principalement qu'on trouve les ſanctions les plus frappantes à leur ſujet.

En vertu de cette loi, c'étoit un crime de leze-majeſté d'aller faire ſes néceſſités auprès des ſtatues, ſur-tout auprès de celles des Empereurs, d'y commettre des obſcénités, de dire des paroles malhonnêtes, de ſe dépouiller tout nud, ou même de changer d'habits devant elles. Sous Caracalla on condamna à mort un homme qui avoit lâché l'urine contre la ſtatue de ce Prince. C'eſt par alluſion à cette loi, que Martial fait condamner par Jupiter à ſouper chez lui pendant trois jours l'hiſtrion Athonte qui avoit lâché un vent en préſence d'une ſtatue du Capitole, prétendant que le jeûne devoit être la punition convenable d'un tel crime. Une femme qui ſe dépouilla devant la ſtatue de Domitien, fut condamnée à perdre la vie. L'attentat de Néron qui affecta d'uriner contre le ſimulacre de la Déeſſe de Syrie, fut régardé comme le ſacrilege d'un contempteur de toute religion.

Vid. Athen. lib. VIII. Arrian lib. II. 8. Plutarq. in quæſt. rom. Vall. max. lib. II. Suet. in Tib. cap. LVIII. Spart. in Caracal. cap. V. Martial. lib. XIII. epigram. 59. Xiphilin. lib. LXXII. Spart. in Caracal. cap. V. & Suet. cap. LVI.

C'étoit violer le reſpect dû aux ſtatues, de dire en leur préſence des injures à quelqu'un, ou de lui reprocher des actions honteuſes. Un fils qui oſa dans Apulée (*a*) reprocher à ſa mere ſes amours devant la ſtatue d'un Empereur, fut regardé comme un fils dépravé & digne de punition.

C'étoit un crime digne de mort, ſuivant la même loi de fon-

(*a*) *Huc uſque à vobis miſerum iſtum puerum depravatum ante has Imperatoris Pii ſtatuas filius matris ſuæ pudenda exprobret ſtupra & amores objectet.* Apul. Apolog.

dre, de briser ou de mutiler les ſtatues des Princes & de jetter des prieres contre elles, action qui étoit même regardée comme une injure (*a*) à l'égard des ſtatues des particuliers. C'étoit un crime de la même nature d'en ôter ou d'en dégrader les inſcriptions. L. Ennius fut accuſé de leze-majeſté pour avoir converti en vaiſſelle une ſtatue d'argent de l'Empereur, & il n'échappa à la peine que par la Tacit. lib. III. in Tib. protection de Tibere qui le fit rayer du nombre des accuſés. Sous Caracalla on prononça la peine de mort contre ceux qui avoient Spart. ut. ſup. arraché les couronnes des ſtatues de cet Empereur.

On encouroit la même peine en vendant les ſtatues tant des Tac. ann. I. & III. Dieux que des Princes. On objecta comme un crime à Falanius qu'en vendant ſes jardins, il eût en même temps vendu la ſtatue d'Auguſte qui s'y trouvoit, & il n'échappa auſſi à la peine que par l'entremiſe de Tibere qui écrivit aux Conſuls que ce n'étoit point un choſe contraire au reſpect & à la religion, d'aliéner les images de l'Empereur, & même celles des Dieux, lorſquelles étoient des acceſſoires (*b*) d'un jardin ou d'une maiſon. Un hiſtorien dit même que Falanius ne fut abſous que par la raiſon que le Conſul ayant demandé à l'Empereur le premier ſon avis ſur ce cas, il ne voulut pas qu'il fût dit qu'il avoit été le premier à porter ſentence de mort dans ſa propre cauſe.

Le reſpect preſcrit par la loi pour les ſtatues des Princes, étoit cenſé violé, ſi on les plaçoit dans des lieux obſcurs ou ignobles; paroiſſant qu'on leur fît perdre par là quelque choſe de leur majeſté & de Plin. epiſt. lib. X. ad Trajan. leur honneur. Dion le Coccien fut accuſé par Eumolpus qu'il eût oſé mettre la ſtatue de Trajan ſur le monument qui enfermoit le corps de ſa femme & de ſes enfants. Mais quoique cette accuſation ne fût pas ſans exemple, le clément Empereur qui ne vouloit pas s'attirer de reſpect par la crainte & par la multiplication des

(*a*) *Si ſtatua patris tui in monumento poſita ſaxis ceſa eſt ſepulcri violati agi non poſſe injuriarum poſſe labeo ſcribit Paulus* in lib. XXVII. ff. de injur.

(*b*) *Non contra religiones fieri quod effigies ejus ut alia numinum ſimulacra venditionibus hortorum & damnum accedant.*

crimes de leze-Majesté, écrivit au Président de Bithinie de la laisser tomber.

La loi défendoit de faire tirer des copies des statues sans en avoir demandé la permission. Ceux qui leur ôtoient la tête pour leur en donner une autre, encouroient la peine (*a*) due aux crimes capitaux. Dion Chrisostome reproche aux Rhodiens cette pratique comme une impudence dont on voyoit sans cesse des exemples chez eux; ce qui rendoit, dit-il, les statues semblables aux histrions auxquels le masque fait changer tous les jours de visage. Sous le regne de Tibere cet abus étoit devenu fréquent, & on voit une cause criminelle agitée dans le Sénat contre Ipson, accusé par Marcellus d'avoir ôté la tête à la statue d'Auguste, & mis à la place celle de son successeur. Cet accusé dut aussi l'impunité à la modération ou à la faveur de Tibere.

Dio. Chrif. Orat. rhod.

Suet. in Tib. cap. LXIII.

Tac. Ann. lib. 1.

Il y avoit d'ailleurs des exceptions, ou soutenues par le caprice & les affections particulieres des Princes, ou introduites par la nécessité & les besoins publics. C'est à ce dernier titre qu'on permettoit quelquefois de fondre les statues & de les convertir en argent, comme un expédient nécessaire en certains cas de détresse. Mais dans les regles on ne devoit en venir là qu'en vertu d'une délibération dans les formes. C'est ainsi que l'argent manquant aux Syra-

(*a*) *Qui statuas aut imagines Imperatoris jam consecratas conflaverint, aliudve quid simile admiserint lege aliâ majestatis tenentur.* L. VI. ad leg. Jul. Majest. & lib. VII. §. ult. ad leg. Jul. Majest. *Crimen Majestatis facto vel violatis statuis vel imaginibus, maximè exercebatur in milites.* Jul. Paulus lib. V. sentent. receptar. tit. 29. §. 1. écrivit : *Quod crimen non solùm facto sed & verbis impiis ac maledictis maximè exercebatur.* Cujas, Denis Godfroid & Schultinge ont cru que la loi VII. §. dern. dont l'inscription indique qu'elle a été tirée du livre XII des Pandectes, de Modestin, a souffert quelque altération en passant par les mains de Tribonien, & que Modestin eût écrit quelque chose de semblable aux paroles de Paul cités dessus; en effet, après avoir dit que le délit s'accroît par le fait, il paroît superflu de dire qu'il augmente par la violation des statues & des images, puisque cette violation étoit un fait. Héralde Goeze & Schultinge au lieu de *vel violatis*, lisent *veluti violatis*, correction plus heureuse que celle de Bestz, qui lit *factiove violatis statuis* ou bien *factione vel violatis statuis*.

Dion. Chrisost. orat. corinth. XXXVII. Jul. Firmic. de error. prof. relig.

cusains dans la guerre contre les Carthaginois, le conseil décida qu'on n'épargneroit pas les statues des Dieux, fixant celles qui devoient être conservées. La même maxime fut aussi suivie à Rome, (*a*) mais portée à l'excès par les violences du despotisme & des partis. Néron pour fournir à ses profusions, n'épargnoit pas plus les temples & les simulacres des Dieux que les statues civiles. Lorsque Pertinax se trouva dans l'impossibilité de payer la milice il vendit les statues de Commode. Maximin (*b*) fit main basse sur celles des héros & des Dieux.

Zonar. annal. II.

Au surplus la loi Julia étant, comme nous venons de le voir, pleine de sanctions très-rigides, & en même-temps très-défectueuses par la maniere vague dont cette loi statuoit, elle devenoit une source (*c*) intarissable de calomnies, d'injustices & d'accusations, d'impiétés & de crimes de leze-majesté à l'égard d'actions indifférentes & innocentes; on fut souvent obligé de la modérer, de l'interpréter & d'en fixer l'esprit par des Senatus Consultes & par des décrets des Empereurs plus équitables & plus précis. Une de ces modifications (*d*) déclara que le crime de leze-majesté ne regardoit que les statues & les images de l'Empereur (*e*) qui étoient consacrées. Par un autre (*f*) le crime de leze-majesté ne devoit point s'étendre à ceux qui auroient fondu des statues qui étoient reprouvées. Les Empereurs Antonin & Sévere, pour faire cesser l'action de

(*a*) *In usum stipendii donaria conflamus.* Senec. controv. IV.

(*b*) *Templorum omnium donaria statuæque Deorum, heroumque honores, tum quidquid publici operis ac civilis ornamenti aut materiæ denique fuit nummis idoneæ conficiendis omnia pariter ignibus conflabantur.* Herod. VII. 3.

(*c*) *Paulatim hoc genus calumniæ eo processit ut hæc quoque capitalia essent: circa Augusti simulacrum servum cecidisse, vestimenta mutasse, &c.* Suet. in Tiber.

(*d*) *Non contrahit crimen Marcianus Majestatis qui statuas Cæsaris vetustate corruptas reficit.* L. V. ff. ad leg. Jul. Majest. §. 2.

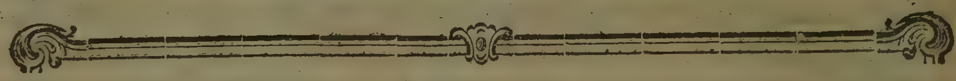
(*e*) *Qui statuas aut imagines Imperatoris jam consecratas conflaverint, aliudve quid simile admiserint lege Juliâ Majestatis tenentur.* Venul. Saturn. L. Qui statuas VI. ff. L. Jul maj.

(*f*) *Hoc crimine liberatus est à Senatu, qui statuas Imperatoris reprobatas conflaverit.* lib. II. & IV. §. ult. ad. leg. Jul. majest.

de leze-majesté arbitraire écrivirent à Pontius que celui qui vendroit des statues non consacrées, & à Julius Cassianus que celui qui jetteroit [a] par hazard une pierre contre une de leurs statues ne devoit point être poursuivi comme coupable de ce crime. C'est ainsi que pendant que les Empereurs d'un caractere despotique, ou des Magistrats doués d'un ame vile, & livrés à la plus indigne flatterie, paroissoient s'être étudiés à multiplier les crimes en défendant quantité d'actions indifférentes, défense qui confondoit les vices & la vertu dont l'idée devroit être aussi immuable que leur nature; la modération & l'équité des bons Princes arrêtoient les mauvais effets de l'expression vague de la loi Julia. *Aliudve simile admiserit*, dont on abusoit sans cesse, ou par un zele superstitieux, ou par une malice pernicieuse qui rendoit arbitrairement coupables tant d'innocents.

(*d*) *Nec qui lapide jactato incerte fortuito statuam attigerit, crimen Majestatis commisit, & ita Severus & Antoninus Julio Cassiano rescripserunt.* Ibid. §. 1. & §. 11. *Idem rescripserunt non videri contra Majestatem fieri ob imagines Cæsaris nondum consecratas, venditas.*





CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

Des traitements ignominieux qu'on faisoit subir aux statues de ceux qui étoient regardés comme criminels, ou qui déméritoient.

Comme on vouloit qu'on honorât les statues des citoyens bienfaisants & vertueux, on traitoit avec ignominie les images de ceux qui avoient terni l'éclat de leurs bonnes actions par des crimes ou des attentats contre le bien public; les mêmes mains qui leur élevoient des statues comme à des bienfaiteurs, les renversoient & les brisoient s'ils devenoient des tyrans ou des citoyens pervers, ne croyant pas que ces sortes de délits fussent assez punis par la mort du coupable, si l'on ne rendoit en même-temps leur mémoire exécrable, ainsi que les monuments qui la rappelloient. L'image d'un scélérat attriste trop la vue des passants, dit Juvénal, (*a*) pour la laisser subsister; motif réduit en termes équivalents dans le rescrit d'Arcadius & d'Honorius, qui veut que les statues des prévaricateurs soient détruites dans toutes les Villes & tous les lieux tant publics que privés; afin, dit cette loi, qu'à la honte de leur regne, elles ne souillassent pas les yeux de ceux qui les regardoient. Ce traitement, suivant Plutarque, est la plus grande des punitions. Et c'est par cette raison qu'il compare celui que les Athéniens firent à Cassandre en brisant sa statue, à celui que les Syracusains firent à Denis en renvoyant son corps hors de leurs confins, prétendant que ces punitions étoient plus propres à frapper les esprits, & à donner de l'horreur du crime qu'on punissoit de la sorte, que s'ils eussent maltraité leurs descendants, les réduisant à une condition ignominieuse.

L. XVII. cod. Theod. de pœnis damnatorum

Plut. punit. des malefic.

(*a*) . . . . *Emptorque veneni Frangenda miseram funestat imagine gentem.* Juven. Satyr. VIII. vers. 18.

La premiere marque de punition relative aux ſtatues qui ſe préſente, étoit de les interdire dans les pompes funebres, dans leſquelles nous avons remarqué qu'on les portoit. Tacite, après avoir dit que (*a*) les images de ceux qui avoient été condamnés, ne pouvoient orner les funérailles, mais devoient être briſées, remarque ailleurs qu'à l'enterrement de Junia Caſſia on ſe rappelloit d'autant plus Caſſius & Brutus, préciſément parce qu'on n'y voyoit pas leurs images détruites & proſcrites. Idem ann. lib. *III.*

Dans les regles la condamnation des ſtatues devoit ſe faire par des jugements dans les formes (*b*) dont on trouve des veſtiges dans Lampridius. Pluſieurs années après la mort de Philopœmen, lorſque Mummius eut fait mettre le feu à Corinthe, un calomniateur fait tous ſes efforts pour faire condamner & abattre les ſtatues de cet illuſtre Grec. La choſe eſt portée au tribunal devant Mummius, l'accuſateur étale tous les chefs d'accuſation, Polibe y répond & les réfute, & enfin ni le Conſul, ni ſes aſſeſſeurs ne veulent ni ordonner, ni ſouffrir qu'on détruiſe les monuments de la gloire de ce grand homme, quoiqu'il eût été opposé comme une digue aux ſuccès de Flamininus & d'Accilius, parce qu'il avoit agi plus par vertu & par amour de la patrie, que par intérêt & par animoſité contre les Romains. C'eſt un pareil jugement qui arrêta la fureur du peuple contre les images de Piſon qui alloient être jettées dans des lieux infames, & que le Sénat fit remettre en leurs places. Ce fut par des décrets donnés dans les formes, qu'on abattit les ſtatues de Livie déja comdamnée pour ſes crimes. Ce fut un jugement du Sénat de Sicile qui renverſa celles de Verrès. Le jugement étant prononcé, on chargoit quelque Magiſtrat du décret afin qu'il veillât & préſidât à l'exécution. Lamprid. in Commod. cap. XVIII. 9. Tac. ann. III. 14.

Si quelqu'un après avoir obtenu le décret d'une ſtatue, donnoit lieu d'être ſoupçonné de quelque crime, ce n'étoit que par un ſe-

(*a*) *In exequiis non ferebantur sed frangebantur.* Tacit. Annal II.

(*b*) *Sententiæ dicebantur in effigies damnatorum.* Tacit. & vid. cit. Philip. XIV. Lamprid. in Heliogabal. Euſeb. hiſt. lib. IX. cap. 5.

Suet. in Galba. XXIII. cond décret que l'exécution du premier étoit arrêté. Vespasien se prévalant de cette maxime, abolit celui que le Sénat avoit porté pour dresser une statue à Galba. Timoléon après avoir pris Syracuse, assemble le conseil pour juger & condamner les statues de ses tyrans, qui furent toutes renversées à la pluralité des voix, si ce n'est celle de Gelon l'ancien, pour la mémoire duquel les Syracusains conservoient un amour & un respect particulier, à cause de la victoire qu'il avoit remportée sur les Carthaginois près d'Himere. Ce fut en vertu d'un jugement suivi d'autant d'acclamations de joie & d'indignation que s'il se fût agi de la personne même du tyran, que les Sicciniens pendirent l'image de Celse, l'un des trente dont ils avoient essuyé la tyrannie. Les trois cents soixante statues érigées à Démétrius de Phalere à Athenes, dit Plutarque, n'engendrerent jamais ni rouille ni crasse; car à peine le tyran fut-il expulsé qu'elles furent proscrites & abattues. Une des preuves que les Mitylinéens donnerent à Pharnabaze, qu'ils renonçoient à la ligue contractée avec Alexandre, fut de renverser les statues qu'ils lui avoient dressées. Celles que les Athéniens avoient érigées à Philippe & à ses ancêtres, furent brisées à la suite du décret outrageant, rendu contre lui après qu'il eût été obligé de lever le siege de cette ville. On n'en agit pas autrement à l'égard des statues de Ptolomée Phiscon à Alexandrie, pour avoir fait mourir son fils tant chéri par le peuple, à peine le vit-on retiré à Chypre qu'on les mit en pieces.

Plutarq. vie de Timoleon. Trebel. Poll. cap. XXVI. Plutarq. maniement des affaires. Arrian. lib. II. Justin. XXXVIII.

Mêmes exemples à Rome du temps de la République. D'abord après la condamnation de Manlius Capitolinus, sa maison fut rasée, ses images & ses statues furent détruites, ainsi, dit Dion, qu'on en usoit envers les ennemis publics. Même exécution contre la statue de Spurius Cassius qui affecta la Royauté, & contre celle de Rabirius accusé de leze-majesté. Après la défaite & la mort d'Antoine ses statues essuyerent un pareil traitement, & celles de Cléopatre ne demeurerent sur pied que parce qu'un certain Alcibius, qui avoit été de ses amis, donna mille talents afin qu'elles fussent épargnées. Marcellus & Flavius, tribuns du peuple, en userent avec plus de modération envers les statues de César après sa mort, se contentant d'arracher le bandeau royal dont elles étoient ceintes.

Plin. lib. XXXIV. Cic. in Pison. & pro C. Rabirio & Plutarq. vie de Cic. Dion. lib. LI. 10. Plutarq. vie de Cés.

Mais de pareils exemples de modération devinrent fort rares sous les Empereurs ; d'abord après le jugement porté contre Séjan tombé en disgrace de Tibere, on vit autant d'acharnemant à détruire ses statues que la crainte & la bassesse en avoient inspiré pour les multiplier. Pour marquer plus d'indignation on les traînoit en prison avec lui. Lorsqu'on sut à Nismes que cet Empereur se respectoit assez peu pour passer son temps dans la mollesse & sous des habillements ridicules à Rhodes, on témoigna combien on le méprisoit par des insultes ignominieuses faites à ses statues. Dès que Néron fut expiré, l'horreur de ses tyrannies se manifesta en abbattant les siennes de tous les lieux publics, & en les traînant par les rues jusqu'à en écraser le gladiateur Spicilus en haine de la faveur dont il avoit joui auprès de ce monstre. La mémoire de Commode n'étant guere moins haissable, Cingius Sévérus dit que cet Empereur n'ayant vécu que pour le malheur des citoyens & pour son deshonneur, il falloit renverser les statues qu'il avoit forcé le Sénat de lui décerner, les Magistats & le peuple de concert, les condamnerent en conséquence à être traînées par les carrefours avec son corps.

Tacit. ann. XIV.
Suet. in Tibere. lib. XIII.
Xiphil. in Neron.
Lamprid. cap. XX.
Dion. Caff. lib. XLIII.

La fureur de ces sortes d'exécutions que Pline le jeune qualifie de sacrifices faits à la joie publique, ne manquoient pas d'éclater sur-tout après qu'un des concurrents à l'Empire avoit prévalu sur son adversaire. A la nouvelle de la victoire d'Othon contre Galba, Attilius abattit sur le champ la statue du vaincu dont le corps essuya en même-temps les traitements les plus outrageants. Vitellius se fit forcé d'être le témoin des outrages qu'on fit aux siennes, qu'on traînoit en prison à sa suite. Une statue de Domitien, déterrée dans ces derniers temps entre Frescatti & Palestrine, porte des marques visibles de la violence exercée contre l'odieuse mémoire de cet Empereur. A la proclamation de Diadumene les soldats se hâterent de renverser les statues de Macrin ; après la défaite de Maximin toutes les siennes furent renversées, exposées aux insultes de la populace, & enfin détruites par ordre de Constantin.

Plin. Paneg. LII.
Plut. vie de Galba.
Tac. ann. III. 85.
Dio. Caff. lib. LXV.
Dion. Caff. lib. LXXVIII.
Hér. VII. 5.
Eufeb. Hift. Eccl. IX. 11.
Lact. de mor. persecut. c. XLII.

Lors de la sédition qui s'éleva sous Théodose l'an 387, la fureur

V. Zozime lib. 4. C. 41. Sozomen lib. 7. c. 23. Theod. Chryf.

du peuple commença par fe déchaîner tant contre les ftatues de cet Empereur que contre celles de Flacille Augufte, de fes deux enfants Arcadius & Honorius & de Théodofe, pere de l'Empereur. On les renverfa avec des cordes, on les mit en pieces & on les traîna par les rues.

Stilicon ayant été déclaré traitre & ennemi public, toutes fes ftatues furent détruites dès qu'il fut mort.

V. Amm. Marcel.

L'an 512 le peuple de Conftantinople furieux contre Anaftafe pour fait de religion, abbatit fes images & fes ftatues.

Quelquefois on fe contentoit d'abattre la tête des ftatues de perfonnes devenues odieufes ; c'eft le traitement qu'on fit effuyer à celles de Thémiftocle & d'Alcibiade après leur condamnation ; quelquefois encore à la place de la tête abattue, on mettoit celle du vainqueur, c'eft ce qui fut exécuté en différentes Villes, à l'égard de celles de Maximin. St Jérôme en parle comme d'une chofe ordinaire. [a]

Les Empereurs ne fe vengeoient pas moins fouvent de ceux qui leur devenoient odieux par des traitements ignominieux qu'ils faifoient effuyer à leurs ftatues. Néron fit fouffleter celle de Paneme qui avoit ofé entrer en lice avec lui en jouant de la lyre & de le furpaffer. Sévere voyant de mauvais œil le grand nombre de ftatues érigées au Conful Plautien qu'il deftinoit pour fon fucceffeur, en fit abattre plufieurs, & les fit fondre, ce qu'on ne manqua pas d'imiter auffitôt dans les Provinces avant & après fa mort.

Xiphil in Neron.

Dion. lib. LXXV.

L'ignominie la plus ordinaire qu'on faifoit aux ftatues quand on ne les détruifoit point, étoit d'effacer leurs noms, de les barbouiller de noir, de boue & d'autres ordures. Une loi d'Athenes ordonnoit que le nom du citoyen qui avoit commis quelque crime, fût ôté devant les yeux du public. Héliogabale (b) écrivit à l'armée

Dion. Chrif. Orat. XXXI.

(a) *Cùm tyrannus detruncatur imagines quoque ejus deponuntur, & ftatuæ & vultu tantummodò commutato, ablatoque capite ejus facies qui vicerit, fuperponitur.* Div. Hieron. in Proph. Habac. cap. III.

(b) *Mifit & ad milites litteras quibus juffit ut abrogaretur nomen Cæfaris Alexandri; mifit qui & in caftris ftatuarum ejus titulos luto tegeret, ut fieri folet de tyrannis.* Lamprid. in Heliogabal. cap. XII.

de couvrir de boue le titre de César aux ſtatues d'Alexandre Séve-re, comme l'on fait aux ſtatues des tyrans. On alloit quelquefois juſqu'à les jetter dans les latrines, c'eſt ce que l'on fit par ordre de Néron à celles de pluſieurs perſonnes. On voit encore de nos jours des reſtes de cette juſtice à Toulouſe (*a*) & à Véniſe. Suet. in Neron. XXIV.

Des mots ſatyriques ou autres marques de mépris qu'on attachoit clandeſtinement aux ſtatues, indiquoient celui qu'on avoit pour les perſonnes qu'elles repréſentoient. Dans la fureur où l'on étoit à Athenes contre Philippe de Macédoine, on trouva à ſa ſtatue des ſatyres qui le comparoient aux parties honteuſes de la femme. On afficha pluſieurs fois des inſcriptions à celles de l'ancien Brutus, lui reprochant tantôt qu'il s'étoit laiſſé corrompre par des préſents, tantôt qu'il étoit mort, tantôt que la race de Brutus étoit abâtardie, & qu'il n'y avoit plus de ſon ſang. C'eſt ainſi qu'on enflamma le nouveau Brutus à délivrer Rome de la tyrannie de Céſar. On mit au cou de la ſtatue d'Antoine qui étoit à Athenes, des traits ſatyriques qui lui reprochoient ſa lubricité & ſon amour pour Cléopatre, dans le temps qu'il étoit marié avec Octavie. Après que Néron eut fait mourir ſa mere, on attacha pendant la nuit un ſac à ſa ſtatue pour montrer qu'il méritoit d'y être enfermé & noyé. Ce qui commenca de faire mépriſer Séjan dans Rome, fut d'avoir trouvé une corde au cou d'une de ſes ſtatues. App. Alex. lib. II. Dio. Chriſ. Or. XXXVII Xiphil in Neron. & Suet. in cap. XLV.

Lorſque les ſtatues des prétendus criminels étoient de bronze ou de quelqu'autre métal plus précieux, on les condamnoit ſouvent à être fondues & converties en de vils inſtruments ou en de parties obſcenes. Celles de Demades furent changées en vaſes ſervant aux uſages les plus abjects. Les Athéniens firent fabriquer les parties les plus honteuſes du corps humain, de pluſieurs ſtatues de Démétrius de Phalere. On peut voir dans Juvénal un traitement à Juvenal. St X.

(*a*) Si un des Capitouls prévarique dans ſa charge, ou ſe deshonore par quelque action infamante, ſon nom eſt effacé des faſtes conſulaires, & ſon image qu'on conſerve dans la ſale du Conſeil parmi celles des Magiſtrats, eſt entiérement détruite. A Veniſe, à la place du portrait du Doge Falier, qui conjura contre la République, on fit peindre un trône vaquant avec cette inſcription. *Place de Marin Falier décapité pour ſes crimes.*

peu-près semblable à l'égard de quelques statues de Séjan. Dans la description que Pline fait à Trajan de la démolition des statues de Domitien, il fait conjecturer que quelques-unes furent converties en ces sortes de monuments honteux.

On prétendoit quelquefois de traiter plus ignominieusement la mémoire de ceux qui méritoient d'être privés de ces monuments honorables, en laissant subsister une partie du monument même. Ciceron en parlant de la démolition de la statue de Verrès chez les Tauromitains, dit qu'en l'abattant ils voulurent que le piedestal & le cheval sur lequel il étoit, restassent en place, croyant plus deshonorant (*a*) pour lui que ces restes indiquassent qu'elle étoit démolie, que si rien ne marqua qu'elle y eut été. Les Anglois dans leur emportement contre Charles I, imiterent presque ce trait; car en abattant sa statue au change royal, ils laisserent subsister la base, sur laquelle, à la place de l'inscription qui y étoit, ils mirent ces mots: *Le Tyran a disparu.* [*b*] Exemple de fureur que leurs successeurs plus modérés n'ont point suivi lors de l'expulsion de Jacques II, car malgré le changement de sa fortune, sa statue fut laissée sur pied, dans la cour de Whitehall.

Au reste, ce n'est pas par les simples faits qu'il faut juger du mérite ou du démérite de ceux dont on ternissoit ainsi la mémoire. Nous avons dit que ces sortes d'exécutions devoient partir d'un jugement préalable prononcé dans les regles. Mais les chefs de parti & la fureur du peuple n'attendoient pas toujours des jugements & des arrêts pour donner essort à leur passion contre les statues de ceux qui leur devenoient odieux. Comme la nature du Peuple [*c*] est ou de servir bassement, ou de dominer avec arrogance, il se laissoit également transporter, & par l'enthousiasme envers ses favoris, & par la fureur à l'égard de ceux qu'il haïssoit. On voit les Athéniens embrasser tour-à-tour avec chaleur le parti de

Tacit ann. XIV. div. Cass. lib. XLVIII. 31.

(*a*) *Quod gravius in istum fore putabant, si scirent homines statuam ejus Thauromitanis esse dejectam, quam si numquam positam arbitrarentur.* Cic. Ver. II.

(*b*) *Exiit Tyrannus Regum ultimus.*

(*c*) *Aut humiliter servit, aut superbè dominatur.* Tite-Live.

de Pompée, contre César, & de César contre Pompée on les voit élever des ſtatues à Brutus & à Caſſius, meurtriers de ce même César qui ne s'étoit vengé d'Athenes qu'en lui pardonnant. On voit le peuple Romain détruire les ſtatues d'Auguſte & d'Antoine en faveur de Pompée, & après le rappel d'Octavie renverſer celle de ce dernier, ſans penſer que c'étoit aux armes & non à la faveur ou à la raiſon de vuider ce grand procès parmi les Romains devenus incapables de liberté. Le peuple d'Antioche ſe voyant chargé de nouveaux impôts par Théodoſe, s'emporte ſubitement contre ſa ſtatue & la renverſe avec celle de Placidia, ſa femme. C'eſt ainſi que dans des temps plus près de nous, le peuple de Rome, peut-être auſſi ſéditieux quoique moins brave que l'ancien, arracha du Capitole la ſtatue de Paul IV, & la jetta dans le Tibre; que dans les guerres civiles de Florence on briſa tumultueuſement celle du Pape Adrien, & que les Flamands juſtement irrités alloient ſe faire juſtice de l'inſultante ſtatue du Duc d'Albe, ſi Philippe II ne l'eût ſouſtraite à cette ignominie en prenant le parti de la faire enterrer.

Theod. Hiſt. Eccleſ. V. 19.

De Thou. part. 2. lib. 46.

Ce que le peuple faiſoit dans les Villes, les ſoldats le faiſoient dans le camp. On en voit des exemples dans Dion à l'égard des ſtatues de Néron, & dans Capitolin à l'égard de celles des deux Maximins.

Dio. Caſſ. lib. LVIII.

Capitol. c. XXIII.

Pour ne rien ômettre de ce qui regarde les ſtatues de ceux qu'on regardoit comme criminels, remarquons de qui on ſe rendoit coupable de crime capital en conſervant les ſtatues des condamnés dans ſa maiſon. J. Titius dans Cicéron ſubit la peine de ce crime, & on condamna au même ſupplice ceux qui avoient gardé les images & les ſtatues de Caſſius & de Brutus, auſſi les cachoit-on avec grand ſoin comme on apprend qu'on fait en Ruſſie à l'égard des portraits de l'infortuné Pierre III.

Pro Cazo Rabirio.

Dion. Caſſ. lib. LXII.

Il paroît cependant que cette inquiſition ne fut ni bien ſévere, ni générale, & que dans les regles elle ne devoit regarder que les ſtatues & les images expoſées aux yeux du public : en effet Capiton ne fut point recherché pour avoir conſervé & marqué

Plin. lib. I. 17.

même de la vénération pour celles des deux meurtriers de César, ainſi qu'il faiſoit de celles de Caton, & d'autres perſonnages illuſtres. Auguſte même ne laiſſa pas de faire élire Conſul L. Sextius, quoiqu'il eût toujours été ami de Brutus, qu'il fit ſouvent ſon éloge, & retint ſes ſtatues.

Xiphil. in Auguſt.

On modéroit quelquefois la rigueur du décret porté contre les ſtatues, en permettant de les racheter ou admettant l'interceſſion qu'on faiſoit en leur faveur : c'eſt ainſi qu'Archibius ami d'Antoine, racheta mille talents les ſtatues de Cléopatre deſtinées à être détruites avec celles d'Antoine. Céſar obtint le rétabliſſement de celles de Marius. L'intérêt autant que la modération concouroient quelquefois de concert à les remettre en place. C'eſt par ces principes réunis que les ſtatues de Pompée abattues par la flatterie, & la fureur des partiſans du Dictateur, furent par lui rétablies ; trait d'humanité, dit Cicéron, par lequel il raſſuroit les ſiennes, & qui lui attira de grands éloges. Auguſte mérita auſſi des louanges pour avoir laiſſé ſubſiſter la ſtatue de Brutus qu'il vit à Milan. Alexandre le grand fut moins politique & moins humain, lorſque fermant l'oreille à la magnanimité qui lui ſuggéroit de rétablir celle de Xerxès renverſée dans la cour du palais de Suſe par la foule qui l'entouroit, il vit cet accident ſans s'émouvoir & paſſa outre.

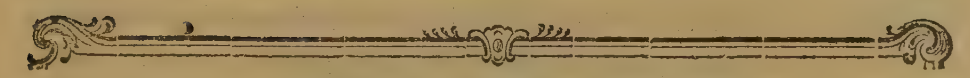
Plut. vie. d'Antonin.

Plut. vie de Céſar.

Dio. Caſſ. lib. XLIII.

Plut. vie de Brutus.

Enfin lorſque la fortune changeoit de face & qu'un parti abattu reprenoit vigueur, on ne manquoit pas de mettre en honneur les ſtatues renverſées à la ſuite des revers précédents. Après la victoire remportée à Padoue ſur les Vitelliens, Antoine général de Veſpaſien, fit redreſſer dans toutes les Villes municipales celle de Galba.



CHAPITRE DIX-HUITIEME.

Du droit que les conquérants s'arrogeoient sur les ſtatues des pays conquis.

NOn contents de priver les nations de leur liberté, & de leurs Dieux tutélaires, les conquérants les dépouilloient encore fort ſouvent des monuments qui étoient regardés comme les gages de la vertu & de la gloire nationale, & que l'on conſervoit avec une eſpece de religion. Une prétendue contumace étoit le prétexte qui autoriſoit à faire ſubir ce châtiment aux vaincus. Voyez part.I.

Ce prétendu droit de conquête peut-être auſſi humiliant & auſſi cruel que la conquête elle-même, ne fut pas de l'invention des Romains, il fut commun à tous les conquérants, & il ne paroît avoir reçu de modification dans ſon exercice que du caractere plus ou moins humain, plus ou moins magnanime du vainqueur. Par là l'hiſtoire des conquêtes des nations eſt en même-temps l'hiſtoire des dévaſtations de leurs monuments tant ſacrés que profanés, dévaſtation dont on trouve également des veſtiges déplorables, & dans les guerres des Perſes contre les Grecs, & dans celles des Carthaginois contre les Siciliens, dans celles enfin des Villes Grecques entre elles.

Tranſportons-nous à Babylone & à Suſe, & nous y trouverons un grand nombre de ſtatues tant des Dieux que des hommes illuſtres enlevées à la Grece par les Rois de Perſe, & entr'autres les plus précieuſes pour les Grecs, celles d'Harmodius & d'Ariſtogiton enlevées à Athenes ; ſtatues qu'Alexandre après la priſe de Babylone fit rendre aux Ambaſſadeurs Grecs qui vinrent le complimenter ſur ſes ſuccès. Thémiſtocle étant à Sardis eut la douleur de voir captive dans le temple de la mere des Dieux, la ſtatue appellée Hydrophore, qu'il avoit fait lui-même fabriquer à Athenes des amendes auxquelles avoient été condamnés ceux qui déroboient les

Arrian. de Geſt. Alex. lib. III. 7.

eaux publiques, lorſqu'il en eut l'intendance. Il redemanda cette ſtatue aux Satrapes de Lidie pour la renvoyer à Athenes, mais elle lui fut refuſée; Pline la met au nombre de celles que Xerxès emporta de Grece, & il parle d'une autre ſtatue enlevée dans le même pays appellée *Œnophoron*.

Plin. lib. XXXIV.

Lors de la priſe d'Agrigente par Himilcon; on envoya à Carthage une infinité de ſtatues d'illuſtres Siciliens de la plus grande beauté, & on ne voyoit en ce genre en cette Ville, que des richeſſes enlevées à celles de Sicile; auſſi on lit bien que les Carthaginois avoient beaucoup pillé de ces ſortes d'ouvrages ſur les nations vaincues, mais on ne trouve point de veſtiges de leur habilité dans les arts, tels que la Peinture & la Sculpture.

Diod. Si. lib. XIII.

Iphicrate Capitaine des Athéniens, tranſporta du même pays les ſtatues d'or & d'ivoire que Denis de Syracuſe avoit fait fabriquer & les renvoya à Delphes & à Olympie.

Diod. Sic. lib. XVI.

Ces cruels dépouillements des peuples vaincus paroiſſent avoir touché pendant un temps la pitié des Romains peu accoutumés à ce genre de luxe; & quoique leur fondateur en eût donné l'exemple, en enlevant quelques monuments de cette eſpece à la Ville de Camerium, on ne laiſſa pas de défendre de toucher à des choſes qui devoient être ſi cheres aux malheureux vaincus.

Plut. vie Romul.

Mais le goût de ce luxe avoit déja trop enflammé la cupidité. On s'endurcit donc à Rome, comme ailleurs, contre cette inhumanité. La maxime s'établit qu'il convenoit d'éblouir les citoyens par l'éclat des monuments de la défaite des nations, & que les trophées de la vanité même du vainqueur, devoient ſervir d'ornement honorable à la ville. (*a*) La cupidité publique fit naître la maxime politique & la politique nourrit à ſon tour la cupidité des Généraux, des Gouverneurs de Provinces & même des ſoldats, faiſant taire l'horreur des dévaſtations.

Voilà donc comme ſe forma la maxime (*b*) que ces ſortes de

(*a*) *Victoriæ putabat eſſe, multa Romam deportare quæ ornamento urbi eſſe poſſent.*

(*b*) Cicéron dit que P. Servilius ayant enlevé *belli lege atque imperatorio jure* les monuments des Villes ennemies, les por-

dépouillements étoient un droit de la guerre, & que les monuments des Villes soumises appartenoient aux vainqueurs, qu'ils devoient en orner leurs triomphes pour en enrichir ensuite le public.

Ce fut en vertu de ce prétendu droit que Marcellus à la prise de Syracuse, enleva les plus belles statues & les plus beaux tableaux qui ornoient les édifices de cette Ville infortunée. Tite-Live en qualifiant cet enlevement de droit de guerre, remarque que c'est parlà que commença la coutume d'admirer les ouvrages de la Grece, & la licence qui regnoit de son temps de dépouiller les lieux saints & profanes. Licence qui s'est enfin tournée contre les Dieux mêmes de Rome, & contre les temples que Marcellus avoit si magnifiquement ornés, aussi cet historien donne-t-il la préférence (*a*) à l'action généreuse de Fabius qui épargna les monuments des vaincus; & Plutarque souscrit à cette préférence. Lucullus en agit avec le même esprit de modération àl'égard de la ville d'Amyze. Plut. vie de Lucull.

Les plus sages des Romains condamnerent ces sortes de transportations faites à Rome. Le vieux Caton s'écrioit que les monuments transportés de Syracuse y seroient dangereux, blâmant qu'on louât & admirât trop les statues & les simulacres de Corinthe & d'Athenes qui ne manqueroient pas de tourner en risées celles des Romains fabriquées de bois & de terre; il craignoit sur-tout que ce luxe n'amolît le courage des Romains. Tit-Liv lib XXXIV. 4.

Mais l'esprit de vanité & d'intérêt ayant presque généralement prévalu sur la morale, les Généraux Romains se faisoient pour l'ordinaire un point d'honneur d'orner leur triomphe de ces monuments des nations subjuguées, & d'enrichir la Ville de Rome. Cicéron (*b*) paroît attribuer à ces sortes de transportations toute la beauté de ses édifices, & Cassiodore appelloit avec fondement

ta en triomphe, & les déposa dans le trésor public avec un état exact de leur nombre, de leur qualité & de leur grandeur.

(*a*) *Sed majore animo generis ejus preda abstinuit Fabius quam Marcellus.*

(*b*) *In urbe nostrâ pulcherrimâ & ornatissimâ quod signum, quæ tabula picta est, quæ non ab hostibus victis capta atque apportata sit?* Cic. Ver. V.

ment l'amas de ſtatues qu'on y voyoit, le travail du monde entier. (*a*)

Tit-liv. XXXIV. 51. & XXXV. 35. Comme c'eſt ici la ſource la plus féconde de cette infinité de ſtatues étrangeres qui ſe trouvoient à Rome & dont il en reſte encore un ſi grand nombre : il eſt de notre ſujet de ne pas paſſer là deſſus légérement.

A la priſe de la Macédoine Q. Flamininus & Paule Emile dépouillerent cette Province de preſque tous ſes monuments, & les tranſporterent à Rome. Metellus, dit le Macédonien, y envoya les 120 ſtatues équeſtres élevées par Alexandre à un pareil nombre de ſoldats morts au paſſage du Granique, & les plaça avec celles d'Alexandre ſous le portique de ſa maiſon. (Vellej. paterc. II.) Après la défaite des Étoliens par *M. Fulvius Nobilior*, Rome fut enrichie de preſque tous les monuments d'Ambracie, ſiege du Roi Pirrhus, & entr'autres des neuf ſtatues des Muſes placées dans le grand Cirque ſous la protection d'Hercule, parce que la tranquillité des Muſes, diſoit-on, a beſoin de la défenſe des forts. (Tit-Liv. lib. XXXIX. 5.) Combien les richeſſes de cette nature ne s'accrurent-elles pas en cette Ville à la conquête de l'Achaïe & à la deſtruction de Corinthe? Pline dit que la Ville en fut remplie. (Plin. lib. XXXIV. 7.) M. Scaurus enleva à Sicyonne juſqu'aux peintures qui étoient ſur les murs pour les étaler dans ſon théatre. (Pauſ. in Beot.) Scylla enchériſſant ſur ſes prédéceſſeurs, n'épargna les ſtatues ni des hommes ni des Dieux; il enleva entr'autres à Athenes celle de Minerve, & aux Orchoméniens celle de Bacchus. (Saluſt. in bel. Catil.) C'eſt à ce Dictateur, après la défaite de Jugurtha, que les Romains furent redevables des premiers ſtatues étrangeres en or qui parurent dans leurs Villes, repréſentant Bocchus Roi de Numidie & différents autres perſonnages de ſa cour, au nombre de vingt. (Plut. vie de Marius. Pauſ. in Beot.) Après Scylla P. Servilius l'Iſaurien ayant ſoumis les Ciliciens, & pris Olympe, en tranſporta les ſtatues à Rome. Caton le jeune enfin, envoyé en Chypre pour réduire cette Iſle en Province, peu touché de la morale de ſon biſaïeul à ce ſujet, s'appropria les ſtatues qu'il y trouva & entr'autres celle de Zénon, auteur de la

(*a*) *Labor mundi.* Caſſioſ. Varſ. VII. 13.

secte des Stoiciens qui est peut-être la même qu'on voit encore à Rome.

Saluste remarque que c'est dans l'incursion que Scylla fit en Asie, que les soldats mêmes prirent goût aux rapines de ces sortes de monuments, & commencerent à s'émanciper de les enlever de leur autorité privée, dépouillant les places & les maisons.

Les Préteurs & autres Magistrats qui gouvernoient les Provinces, & qui auroient dû être les protecteurs de toute propriété tant publique que particuliere, quoiqu'en pleine paix, usoient souvent des droits de la guerre à cet égard avec une avidité & une avarice effroyable. On peut voir dans Cicéron les rapines de cette espece qu'il reproche à Verrès dans la Sicile, & on en reprochoit autant à Cæsonius Calvisius. C'est à propos de toutes ces rapines que Séneque (*a*) remarque qu'on punissoit les petits vols & les petits sacrileges, & que les grands étoient portés en triomphe.

Verr. IV. & Juven. Satyr. XVIII.

A l'égard de ces trophées triomphaux, il étoit sur-tout très-glorieux de les accompagner des statues des Rois & des Capitaines vaincus, ainsi que de celles des nations soumises. Dans la marche triomphale de Lucullus on voyoit la statue de Mithridates en or haute de six pieds, celle de Cléopatre avec un aspic à son bras paroit le triomphe de César. Dans celui de Pompée on portoit la statue de Pharnace en argent.

Plut. vie de Lucull.

Plut. vie d'Antoine. Pausan. in Attic. & plin. lib. XXXIII. 12.

Les monuments enlevés aux pays conquis appartinrent d'abord à la République. Après avoir servi à l'ornement des triomphes, ils devoient être placés dans le trésor public, & l'on en conservoit un état exact, comme on le voit à l'occasion du triomphe de Paul Emile; mais lorsque l'amour du luxe eut gagné, les Généraux & les Gouverneurs des Provinces n'hésitoient plus de s'approprier également ces dépouilles des Villes, & d'en orner leurs maisons, de les donner ou les vendre à leurs amis. Cicéron loue l'Edile C. Claudius d'avoir rendu certaines statues empruntées, au lieu que

Tit-Liv. lib. XLV. 38. & Cic. Verr. I.

Cic. Verr. IV.

(*a*) *Sacrilegia minuta puniuntur, magna in triumphis feruntur.* Senec. epist. LXXXVIII.

Verrès (*a*) les enlevoit même par force des Villes amies, sans jamais les restituer. Il reproche ailleurs à ce violent & avare Préteur d'en avoir enrichi ses maisons & celles de ses amis au lieu d'en orner la Ville & d'en faire jouir le public.

On peut bien s'imaginer que les Empereurs qui s'investirent autant des droits de la République que des vices des Magistrats, n'eurent garde de renoncer à ces avantages du despotisme. Sous le regne d'Auguste, Agrippa fit transporter à Rome de toutes les parties de l'Empire des statues & des tableaux, & ce fut sous ce regne que le fameux colosse haut de 125 pieds, que Semneserte ou Amasis, Roi d'Égypte fit fabriquer, passa dans le grand Cirque. Ce fut sous le même regne qu'on y transporta du même pays le colosse de Sésostris dédié au soleil, haut de cent coudées, & qu'on le plaça dans le champ de Mars. Pline témoigne qu'on étoit aussi redevable à Auguste d'une Vénus de Praxitelle venue de Grece, qui surpassoit celle de Gnide & qui fut placée dans le temple appellé de Brutus.

Plin. lib. XXXVI. 9.

Plin. lib. XXXVI. 5.

La douceur avec laquelle Néron prétendoit de traiter la Grece, ne l'empêcha pas d'y envoyer exprès ses deux affranchis Aceratus & Carnius, pour y recueillir, ainsi qu'en Asie, les plus beaux morceaux de sculpture qui eussent décoré les édifices les plus renommés de ces contrées. Du seul temple de Delphes on enleva 500 statues de bronze, parmi lesquelles étoient vraisemblablement l'Apollon de Belvedere, & le gladiateur de Villa Borghese; statues dont Néron orna son palais que Pline qualifie de palais d'or. Parmi le grand

(*a*) *Quas enim sociorum atque amicorum urbes adisti, legationis jure & nomine, si in eas vi cum exercitu imperioque invasisses tamen opinor, quæ signa atque ornamenta ex his urbibus sustulisses, hæc non in tuam domum neque in suburbana amicorum, sed Romam in publicum deportasses*. Cic. Verr. 12.

Itaque omnia signa, tabulas ornamentorum quod superfuit in fanis & communibus locis, totâ è Græcia atque insulis omnibus, honoris populi Romani causâ sanè frugaliter domum suam deportavit. Is postea quam intellexit posse se interversâ ædilitate à L. Pisone Consule Prætorem renunciari, si modo eâdem primâ litterâ competitorem habuisset aliquam ædilitatem duobus in locis partim in aera, partim in hortis suis collocavit. Cic. Verr. IV.

grand nombre des ſtatues tranſportées par ſes émiſſaires, il y eut celles de Cyane & le fameux Cupidon de Theſpie, ouvrage de Liſippe qui périt enſuite par les flammes. On ôtoit aux Grecs, dit Juvénal à propos de l'enlévement de ce Cupidon, juſqu'à leurs Dieux Pénates, on ne leur laiſſoit pas le moindre petit Dieu.

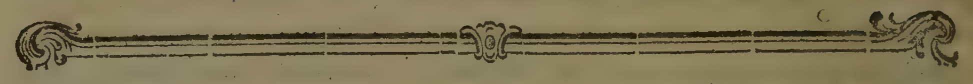
Sous Adrien le ſaccagement des monuments de la Grece fut renouvellé, & le grand nombre de ſtatues & des peintures qu'on vit arriver à Rome, prouvoit qu'on ne faiſoit plus que glaner dans ces champs fertiles & inépuiſables des arts, & il eſt ſurprenant qu'après tant de dépopulation en ce genre ſoufferte par ce pays infortuné, il s'y ſoit encore trouvé depuis deux ou trois ſiecles un ſi grand nombre de monuments de cette eſpece.

Juvenal. Satyr. VIII.

Plin. XXV 14.

Il s'enſuit de toutes ces importations de monuments étrangers à Rome, une choſe qui n'eſt pas à l'avantage des artiſtes Romains: c'eſt qu'on étoit redevable aux Grecs de la plupart de ces prodiges de l'art qu'on y admiroit, & qu'on y admire encore. De plus, quelques blamées qu'euſſent été ces importations, elles produiſirent d'heureux effets parmi les Romains. Ces objets à la vérité firent diſparoître cette ſimplicité qui les caractériſoit, mais Plutarque leur attribue la politeſſe d'eſprit & la douceur des mœurs qu'on y vit germer à leur ſuite. Le goût des citoyens s'étant formé & éclairé il prit l'eſſort & fut pouſſé juſqu'au luxe le plus exceſſif, tant dans les édifices publics que dans les particuliers. Nous l'allons voir dans le Chapitre qui ſuit.





CHAPITRE DIX-NEUVIEME.

Du goût des ſtatues comme ornements des édifices.

LA multiplication des ſtatues ne ſe fit pas ſeulement en raiſon de la multiplication de celles des divinités & des hommes diſtingués, mais plus encore en raiſon des édifices qu'on vouloit décorer.

Licurgue croyant que les peuples ſe civiliſent par de bonnes loix & par la pratique des vertus & non par les ſuperfluités introduites par le luxe, vouloit que les Lacédémoniens ne ſe ſerviſſent que de la coignée & de la ſcie pour faire les meubles & les uſtenciles de leurs maiſons. Platon dans Critias (*a*) ſe plaignoit amérement du progrès de la peinture & de la ſculpture parmi les Grecs, les regardant comme plus propres à corrompre qu'à former la raiſon. Eſt-on plus heureux, diſoit-il, quand les arts animent en quelque ſorte le bronze, le marbre & la toile, ou bien quand ces loix & la vertu animent le citoyen? Il n'y a que la volupté & l'amour du luxe qui puiſſent rendre la choſe problématique, & le problême eſt même déja ceſſé lorſque le luxe a pris le deſſus & forcé la morale publique à ſe plier à ſes maximes. Ces preſtiges firent également oublier aux Egyptiens, aux Grecs & aux Romains leur premiere auſtérité, les obligeant ſucceſſivement de recevoir à cet égard la loi des nations qu'ils ſubjuguerent. Chez les premiers on voit Séſoſtris de retour de ſes conquêtes d'Aſie occupé à faire paſſer en Égypte les degrés de perfection qu'il avoit trouvé dans les monuments Aſiatiques. L'auſtérité des Grecs céda à la molleſſe des Phé-

(*a*) Un jour que j'admirois, dit Critias, dans le temple de Minerve la défaite des Géans, il me tira par mon manteau, ces ſottiſes vous gâteront, me dit-il, que d'art, que de peine que de génie pour exciter une admiration dangereuſe! Dans ma République un peintre ſera obligé de commencer & de finir ſon tableau dans un jour.

niciens, & celle des Romains fut vaincue par le luxe de l'Àſie & de la Grece qui tomberent ſous ſon empire.

Le goût d'orner de ſtatues les édifices publics fut fort commun en Égypte. Le temple de Bubaſtis préſentoit un veſtibule qui (Herod. lib II.) en étoit enrichi, & les ſtatues qu'on y voyoit étoient de ſix pieds de hauteur. La bibliotheque d'Oſymandias, la plus ancienne dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire, n'étoit pas ſeulement le tréſor des remedes de l'ame dont elle portoit le nom ſur ſon frontiſpice; mais auſſi un riche monument du goût des arts & de la piété des Égyptiens, étant décorée des ſtatues de tous les Dieux de l'Égypte. On (Dion. ſic lib. I.) peut voir dans Diodore de Sicile la deſcription des ornements tant en ſculpture qu'en peinture qui embelliſſoient les autres bâtiments élevés par ce Prince. On voyoit entre autres dans un palais un monument repréſentant d'une ſeule pierre de 20 coudées, la mere du Roi avec trois Reines ſur la tête, indiquant qu'elle étoit fille, femme & mere de Roi, dans une autre cour on voyoit deux ſtatues de (Dion. ibid.) 25 coudées au milieu d'une colonnade garnie de quantité d'autres ſtatues de Rois & de gens de loix avec les attributs allégoriques de la juſtice. Il y a bien de l'apparence que c'eſt de ces palais du Roi d'Égypte qu'Homere prit l'idée de celui d'Alcinoüs, Roi des Phéaciens, dans la deſcription duquel on voit des ſtatues qui ornent les ſalles & les eſcaliers ſoutenant des flambeaux, des lanternes & des lampes; car du temps du ſiege de Troyes dont parle ce Poëte, ce genre de luxe étoit entiérement inconnu parmi les Grecs, & chez eux il ne fut même jamais fort commun dans les maiſons particulieres, réſervant toute leur magnificence pour les temples, les tombeaux & les autres monuments publics. Miltiade, Thémiſtocle, Ariſtide & Cimon ces Dieux Sauveurs de la Grece qui avoient pour ainſi dire acquis le droit aux grandeurs modeſtes & ſimples, n'étoient ni mieux logés, ni mieux meublés que les autes citoyens.

Pour ſe faire une idée du luxe Aſiatique dans ces ſortes de décorations, il n'y a qu'à voir la deſcription que Ctezias fait du magnifique & immenſe ſpectacle des ſtatues qu'on voyoit dans le

temple & palais de Sémiramis. Outre une chaſſe de tigre & autres bêtes féroces que cette Reine & Ninus ſon fils perçoient de dards, on y voyoit les ſtatues de Jupiter, de Bélus & des principaux officiers de la Cour; ſur le haut du temple étoit placé avec diſtinction celle du Dieu du tonnerre accompagnée de celle de Junon & de Rhéa. La premiere avoit quatre pieds de hauteur, Junon de bout tenoit dans une main un ſerpent par la tête & dans l'autre un ſceptre garni de pierres précieuſes; une infinité d'autres ſtatues accompagnoient celles-ci & formoient un ſpectacle étonnant aux yeux des ſpectateurs. S'il y a de l'anachroniſme, s'il y a du fabuleux dans le rapport de Ctezias, comme nous l'avons remarqué ailleurs, tout ne ſauroit être entiérement controuvé, & la date de ce ſpectacle n'eſt pas ce qui intéreſſe le ſujet que nous traitons maintenant.

Ce goût fut de tout temps fort commun dans toutes les parties de l'Aſie policée, & on en voit encore des reſtes innombrables aux Indes & à la Chine. Dans des deſcriptions que les voyageurs Manderlo, Mendès, Pinto, Bernier & Tavernier nous donnent des Moſquées, Pagodes & palais des Banians & des Chinois, ſe trouvent des galeries ornées de quantité de ſtatues de bronze & de marbre tant de divinités que de Héros, & d'animanx emblématiques de toute grandeur. Dans le ſeul temple de Pocaſſar, Pinto compte juſqu'à 1200 ſtatues, & 24 ſerpents de bronze, dont chacun porte une femme aſſiſe ſur ſon dos. Le détail que Gemelli Carreri nous a donné du fameux temple de Canarin de l'Iſle de Salſette, eſt encore plus ſurprenant à tous égards : le nombre des ſtatues de toute eſpece & de toute grandeur y va à l'infini.

Voyez l'Hiſt. Gen. des Voya. tome XXXVII. liv. 2 in-12.

Si l'Aſie tant ancienne que moderne ne le cede à aucune nation policée dans le nombre de ſtatues conſidérées comme objets du luxe, & comme entrant dans les ornements de l'Architecture, la Grece l'emporta ſur toutes quant au goût & les efforts de l'art. Périclès déploya là-deſſus à Athenes une magnificence qui alla juſqu'à la prodigalité. Après ſa mort le tréſor public fut converti en ſtatues & en tableaux pour ſervir d'ornements aux édifices que

Plut. vie d'Ariſtid.

l'on continua de conſtruire : tant le peuple avoit prit goût à ces objets. On voyoit les mêmes monuments de goût & de prodigalité à Rhodes, à Delphes & à Corinthe : après la victoire des Thébains contre les Athéniens, on n'eut rien de plus preſſé que d'élever ſur la place de Thebes un portique fort étendu embelli des ſtatues & des bas reliefs du butin fait ſur l'ennemi. Ce goût étoit devenu ſi naturel aux Grecs qu'on les voit faire des efforts de luxe à cet égard dans un temps où leur commerce & leurs richeſſes devoient déja fortement ſe reſſentir des échecs ſoufferts dans leur liberté. En effet, les édifices & ſur-tout le temple de Jupiter & de tous les Dieux conſtruits dans la Jonie ſous l'Empereur Adrien, furent encore non-ſeulement enrichis des anciens ouvrages de Praxitelle, mais auſſi des productions des meilleurs Artiſtes contemporains qui ſe piquerent à l'envi de repréſenter les traits d'hiſtoire les plus intéreſſants des anciens. En un mot, les édifices, les places, & même les chemins dans preſque toute la Grece étoient par là comme autant de livres ouverts aux voyageurs pour leur apprendre l'hiſtoire du pays & des arts.

Dion. ſic. lib. XII.

Vid. epiſt. The Zigomal. ad Mart. Cruſium en 1475.

Nous avons vu que les dépouilles des portiques de Syracuſe tranſportées à Rome par Marcellus & expoſées aux yeux du public, commencerent d'éveiller la curioſité de quelques citoyens. Cependant ce goût ne fit pas d'abord des progrès bien rapides, même parmi les perſonnages de l'ordre le plus diſtingué. Le Conſul Mummius en donna une belle preuve à Corinthe, lorſque voyant qu'on achetoit à de très-hauts prix pour le Roi Attalus des peintures qu'on faiſoit vendre à l'encan, il s'imagina que c'étoit à cauſe de quelque vertu occulte qu'elles avoient & fit ſuſpendre la vente. Une autre preuve de ſon ignorance fut la ſotte précaution qu'il prit de ménacer ceux qui étoient chargés du tranſport des belles ſtatues enlevées à Corinthe, de devoir en fournir de pareilles à leurs dépens, au cas qu'elles vinſſent à être dégradées ou briſées.

Mais ce fut préciſément depuis cette époque que l'architecture Romaine s'enrichit de ces ſortes d'ornements. Les richeſſes prodigieuſes en ce genre qui furent tranſportées de Grece, vainquirent

la ſimplicité & la modeſtie des Romains, & bientôt ce ne furent plus ſeulement les ſtatues des citoyens illuſtres & vertueux qui firent l'ornement de la capitale de l'Empire, ce fut tout ce que la maxime politique établie vouloit qu'on enlevât aux Villes conquiſes, tout ce que l'avidité des Généraux, des Gouverneurs, des Empereurs, en un mot tout ce que le luxe public & privé raviſſoit à toutes les Provinces ſoumiſes. On vit donc les édifices tant publics que particuliers s'accroître & s'embellir ſucceſſivement, ſoit en raiſon de l'opulence de l'État, ſoit en raiſon inverſe de la décadence des mœurs & de l'affoibliſſement de la liberté.

Les ſtatues & les peintures devinrent donc les ornements communs de tous les lieux deſtinés aux beſoins & aux plaiſirs. Agrippa quoique de baſſe extraction & d'un caractere aſſez ruſtique fit venir des ſtatues de toutes parts pour en décorer le Panthéon, les thermes & les aqueducs qu'il fit conſtruire ou qu'il répara. Pline compte plus de 300 monuments en marbre mis en œuvre par ce Romain en différents édifices; mais il y a apparence que les ſtatues ſans nombre qu'il plaça entre les colonnes du Cirque, ne ſont point compriſes dans ce nombre. Antoine ayant fait rétablir le palais public, l'embellit des ſtatues que Céſar lui avoit prêtées. Auguſte ſe piqua au-deſſus de tout autre de cette magnificence. Quelles ne devoient pas être les richeſſes du portique du fameux temple d'Apollon Palatin, dont Ovide donne la deſcription & dont le détail fait le ſujet de l'élégante épigramme de Properce (*a*) à Cynthia! Sous

Plin. lib. XXXVI. 5.

Ovid. Faſt. lib. V. 162.

(*a*) *Quæris cur veniam tibi tardior? aurea Phœbi*
Porticus à magno Cæſare aperta fuit.
Tantùm erat in ſpeciem pœnis digeſta columnis
Inter quas Danai fœmina turba ſenis.
Hic equidem Phœbo viſus mihi pulchrior ipſo,
Marmoreus tacita carmen hiare lyra,
Atque aram circumſteterant armenta Myronis,
Quatuor artificis vivida ſigna boves.
Tum medium claro ſurgebat marmore templum,
Et patria Phœbo carices ortigia.
Auro ſolus erat ſupra veſtigia currus,
Et valvæ libyci nobile dentis opus,
Altera dejectos Parnaſſi Vertiæ Gallos
Altera mœrebat funera tantalidos,
Deinde inter matrem Deus ipſe interque ſororem,
Pythius in longa carmina veſte ſonat.
Propert. lib. II. Eleg. 33. ad Cynth.

le veſtibule de ſon palais on voyoit d'un côté la ſuite des Rois latins en marbre, commençant par Énée & Anchiſe juſqu'à Numitor Amulius, & de l'autre tous les Rois Romains & les grands capitaines qui avoient contribué à l'agrandiſſement de l'Empire juſqu'à lui. Un portique de ce palais étoit orné de ſtatues de différentes nations de l'Empire appellé pour cette raiſon le portique *adnationes*. Tous les édifices qui faiſoient partie de ce palais étoient enrichis avec profuſion de ſtatues Grecques des premiers maîtres, ainſi que les autres bâtiments dont ce premier Empereur orna la ville de Rome, qui, ſuivant Suétone l'avoit trouvée de brique & laiſſée de marbre. M. Bianchini obſerve que dans un quarré long de 150 pieds ſur 100 de largeur formant un ſalon d'entrée & de diſtribution du palais des Céſars, on apperçoit encore la place d'une infinité de ſtatues de la premiere grandeur qui l'ornoit.

Ovid. Faſt. lib. V. V. 555. & Suet. in Auguſt. Cap. XXXI. 7. Marmoream reliquit quam lateritam acceptiſſet. Hiſt. du palais des Céſars imprimée en 1738.

Il ne faut pas paſſer ici ſous ſilence que pluſieurs faiſoient à leur frais des dépenſes très-conſidérables en ces ſortes d'ornements des édifices publics : c'eſt de quoi nous ſommes inſtruits par les inſcriptions qu'on mettoit aux pieds des ſtatues, car les citoyens vertueux aimoient mieux de conſacrer ces monuments au bénéfice du public que d'en enrichir leurs maiſons, comme Cicéron le reproche à Verrès, en lui oppoſant la générofité de Flaminius, de Paul Émile & de Mummius qui s'étoient fait un devoir d'orner les temples & les Villes d'Italie des fruits de leurs conquêtes, au lieu de ſe les approprier comme lui. Le Scholiaſte de Perſe ſur le témoignage d'Acron remarque que le portique d'Apollon Palatin étoit orné de différentes figures des Danaïdes & de pluſieurs ſtatues équeſtres des fils d'Égypte.

Ad Satyr. II. Verſ. 55.

Quelques ſucceſſeurs d'Auguſte ſe firent un point d'ambition d'imiter ſa magnificence dans les différents édifices dont ils enrichirent la Ville de Rome & ſes environs. Les ſtatues des Villes d'Aſie ruinées par un tremblement de terre & réparées par le bienfait de Tibere, firent l'ornement de la place qui porta ſon nom. Le temple de la paix bâti par Veſpaſien brilloit autant par le nombre des plus belles ſtatues en bronze & en marbre que par l'élégance de l'Architecture.

Plin. lib. XXXIV. 8.

Quelle immenſité n'en fallut-il point pour décorer les différen-

tes parties de la Ville Adrienne, dans l'enceinte de laquelle étoit représenté tout ce que l'Égypte & la Grece eurent de mémorable? Hyppodrome, Théatre, Lycée, Canope, champs Élisiens, le Cocyte, le Phlégéton, & l'enfer où couloit le Léthé, le tout orné de peintures & de statues convenables à chaque lieu. C'est là que cet Empereur plaça le grand nombre de celles qu'il avoit transportées d'Égypte, dont plusieurs détérées dans les derniers temps ont passé dans le célebre cabinet du Cardinal de Polignac.

Quelle quantité encore pour les décorations des thermes de Dioclétien & de Caracalla qui comprenoient en même-temps tant de lieux destinés à différents exercices & plaisirs; quel nombre de colonnes & de statues, dit Séneque ne voyoit-on pas dans les bains des libertins, uniquement destinées à leur servir d'ornement. Les niches que l'on a trouvées dans les deux grottes d'Albano dont Mr. Piranesi nous donne la description, prouvent que les Nymphées tels qu'étoient ces deux beaux édifices, contenoient un assemblage de statues de Nymphes auxquelles ils étoient consacrés.

Senec epist. LXXVI.

Les mêmes productions de la sculpture n'enrichissoient pas moins les amphithéatres & les théatres. Les médailles nous apprennent que sur la grande porte du Colisée, il y avoit un char de bronze tiré à quatre chevaux, monument qui devoit faire allusion au triomphe de Titus. Celles d'Alexandre Sévere & de Gordien présentent un colosse à côté de cet Amphithéatre, & on voit sur un médaillon du premier de ces deux Empereurs, une statue colossale sous le vestibule de cet édifice. On a trouvé dans les fouilles de terre faites dans l'Amphithéatre de Vérone des fragments de marbre de Paros, qui ont fait partie d'une statue deux fois plus grande que nature, & des pieces de jambes & de museau d'un cheval de bronze de grandeur naturelle.

A l'égard des théatres, celui que M. Scaurus éleva pendant son édilité quoique postiche, ne contenoit pas moins de 3000 statues. On voyoit dans celui de Pompée celle des douze nations qu'il avoit subjugées. Quelquefois on avoit recours à des emprunts pour l'embellissement de la scene à l'occasion des représentations passageres qu'on

plin. lib. XXXIV. 7. Suet. lib. VI. in Claud. & Voyez la note Causaubon sur. Suet. Arscon. in Verr. I.

qu'on donnoit. Car la ſcene étant conſidéré comme la partie principale, les inter-colonnes y étoient enrichies de bas-reliefs, & de ſtatues en bronze & en marbre, dont on a trouvé des fragments dans les ruines du théatre de Vérone, déterrées il y a peu de temps, & Palladio s'eſt fait un devoir de ſuivre cet uſage dans ſon théatre Olympique de Vicence. Mais outre le lieu de la ſcene on décoroit auſſi les autres parties, telles que l'orcheſtre, & c'eſt aux deux côtés de cette partie du théatre d'Herculanum qu'on dit avoir été trouvées les deux ſtatues des Balbes dont nous avons déja fait mention. Plin. lib. XXXVI. 15.

Enfin les maiſons des gens riches à Rome, ſurpaſſant la ſimplicité de celles des Grecs, ne brilloient pas moins par ces ſortes d'ornements que les bâtiments publics. On voit dans Pline que depuis le regne d'Auguſte, dans les municipes mêmes non-ſeulement les tombeaux des familles, mais les veſtibules, & les ſalles des maiſons privées étoient décorées & enrichies d'une quantité de monuments de Sculpture & de Peinture. Lucrece (*a*) parle de ſtatues dorées repréſentant des jeunes hommes qui foutenoient des lampes pour éclairer. M. Aurele rend graces aux Dieux de n'avoir pas beſoin de mettre dans ſon palais ni gardes ni ſtatues pour ſoutenir des flambeaux. On croyoit ſur-tout honorer les maiſons en y plaçant les images & les ſtatues des Empereurs, ce qui déplut à Tibere qui le défendit dès qu'il fut monté ſur le trône : défenſe qui ne fut pas fort obſervée. Suet. in Tiber. XXVI. 4.

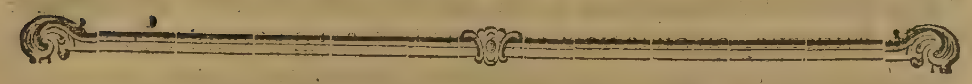
Mais les maiſons où ce genre de luxe éclatoit avec le plus d'excès étoient celles de plaiſance, & les jardins : c'étoit là que les grands de Rome répandus dans les Provinces, raſſembloient non-ſeulement les productions des anciens artiſtes dont le public étoit ſouvent fruſtré, & qui étoient le fruit de leur pillage ſur les Provinciaux, mais auſſi celles des artiſtes contemporains qu'ils attiroient d'Athenes, ou que la miſere chaſſoit de la Grece opprimée. M. Regulus avoit au-delà du Tybre d'amples jardins ornés de portiques peuplés de ſtatues ; on voyoit dans ceux de Servilius nombre de Plin. epiſt. lib. IV.

(*a*) *Si non aurea ſunt juvenum ſimulacra per ædes lampades igniferas.* Lucret. XI. verſ. 24.

Plin. lib. XXXVI.

productions de Calamide, de Scopas, & des autres artistes Grecs. Cicéron en avoit orné son académie, ainsi que le lycée de sa maison de campagne qu'il avoit à Tusculum ; heureux si tous ceux qui se piquoient de ces sortes de collections eussent imité son zele & eu assez de lumieres pour les rendre des objets d'étude plutôt que des étalages de la vanité : cependant il paroît que son exemple ne fut pas sans effet, & que vers la fin de la République tant l'amour de l'étude qu'une curiosité utile au progrès des connoissances & des arts, exciterent plusieurs Romains à former de ces sortes de collections d'antiquités, & il est bon d'en donner une idée.





CHAPITRE VINGTIEME.

Des collections d'antiquités & des statues faites par amour de l'étude.

CE ne fut donc pas seulement pour la décoration interne & externe des édifices, que plusieurs se piquerent de rassembler des monuments antiques de toute espece, ce fut encore pour le progrès des connoissances & de l'étude. Scipion, Scaurus & d'autres Romains célebres & éclairés les considéroient avec raison comme des objets propres à élever l'ame, à l'instruire & à l'éclairer, & nous devons sans doute à cette noble curiosité la conservation de quantité de statues & d'autres choses précieuses en ce genre, qui auroient infailliblement péri sans elle.

Asinius Pollion fut un des amateurs insignes de ces sortes de monuments antiques, & sa superbe bibliotheque étoit sans doute une des plus curieuses de son temps ; à la richesse des livres il avoit joint celle des images des hommes illustres de tous les pays & des plus habiles artistes de la Grece. On y voyoit des Centaures portant des Nymphes sur leur dos, des Ménades, des Thyades, des Caryatides, des Sylenes, un Jupiter hospitalier, un Apollon & un Neptune, tous ouvrages de Praxitelle. Plin. lib. XXXVI. 5.

Mais c'est dans Cicéron sur-tout qu'on trouve le zele le plus ardent & la curiosité la plus empressée pour tous les monuments de cette espece autant que pour les écrits des anciens. Ses lettres à Atticus ne respirent que cette ardeur : » vous connoissez mon cabinet, lui écrivoit-il, tâchez de me procurer des pieces dignes d'y occuper une place & propres à l'embellir ; au nom de notre amitié ne laissez rien échapper de ce que vous trouverez de curieux & de rare. » Il mandoit à Fabius Gallus qu'il avoit coutume d'acheter toutes les statues qui pouvoient orner le lieu de ses études. Il n'est pas plutôt informé par une lettre d'Atticus qu'il rece- Cic. lib. I. ad Att. Ep. 7 & 9.

vroît bientôt une très-belle ſtatue qui réuniſſoit les têtes de Mercure & de Minerve, qu'on le voit enthouſiaſmé & lui répondre que ſa découverte eſt admirable, que la ſtatue dont il lui parle eſt faite toute exprès pour ſon cabinet. » On place, comme vous ſavez, lui dit-» il, préciſément les Mercures dans tous les lieux d'exercice, & la » Minerve convient admirablement à celui-ci, qui eſt uniquement » deſtiné à l'étude. » Il ajoute qu'il ne doit point ceſſer de lui raſſembler une auſſi grande quantité de monuments de cette nature qu'il lui ſera poſſible. L'annonce des Hermès de marbre à tête de bronze, dont Atticus lui a parlé ailleurs, le ravit & lui donne un plaiſir inexprimable ; faites en ſorte, lui écrit-il, qu'ils me parviennent inceſſamment, je m'en rapporte à votre amitié, & à votre goût, ma paſſion pour ces ſortes de choſes eſt telle qu'elle pourra paroître ridicule aux yeux de bien des gens. N'épargnez pas ma bourſe, lui dit-il encore, achetez-moi tout ce que vous découvrirez de rare. Enfin, il ne ceſſoit d'écrire à tous ceux de ſes amis qui étoient à portée de ſatisfaire ſa paſſion, je ne m'étendrai pas davantage ſur le cabinet de cet antiquaire philoſophe, parce qu'on peut lire avec plus de plaiſir là-deſſus la ſavante diſſertation de Mr. l'Abbé Vénuti, Prévôt de Livourne.

Mais je crois devoir remarquer que ce pourroit-bien être à cet amour des monuments d'antiquité de Nonius Balbus ou de quelque autre perſonne de ſa famille, que nous fuſſions redevables d'une grande partie de ſtatues, de manuſcrits & autres monuments qu'on a découvert dans les ruines d'Herculanum. En effet quelque ſavant a prétendu que ce n'étoit là qu'une ſuperbe maiſon de campagne très-étendue par les édifices adjacents, appartenant à la famille des Balbes, fortifiant ſa conjecture par la quantité d'Idoles Égyptiennes qui ont été trouvées dans un lieu où le culte Égyptien n'étoit point ſouffert & même défendu par les édits des Empereurs.

Quoi qu'il en ſoit, la miſere à laquelle les guerres avoient réduits les ſujets de l'Empire, facilitoit ces ſortes d'acquiſitions, & il y avoit des magaſins & des eſpeces de marché où l'on pouvoit trou-

ver de quoi ſatisfaire ſon goût. Le prix des pieces antiques ſe méſuroit autant ſur la beauté de l'ouvrage & la célébrité de ſon auteur, que ſur ſa rareté. Cicéron parle du prix immenſe que l'on donnoit pour certaines pieces. Nicomede voulut acheter des Gnidiens la Vénus de Praxitelle pour une ſomme prodigieuſe. On voit dans Horace que quelques-uns ſe ruinoient en ces ſortes de dépenſes, & Séneque (*a*) traite de folie le faſte de raſſembler des ſtatues & des tableaux dont ſe piquoient les riches mêmes ignorants. Suivant l'évaluation faite par un ſavant anonyme Anglois qui me paroît avoir très-approfondi cette matiere, Jules Céſar paya la Médée & l'Ajax de Timomaque 330000 livres Tournois. Les Argonautes en coûterent à Hortenſe 25564. La Vénus ſortant de la mer fut eſtimée & payée 100 talents. Lucullus donna 8734 l. pour une copie de Licere ſervante de Pamphile qui en avoit peint l'original. Une très-grande ſtatue d'Apollon que Lucullus tranſporta du Pont dans le Capitole coûta 639364 l. & il donna environ la valeur de 480 louis pour le modele de la *Venus Genitrix*. Les prix exceſſifs qu'on mettoit à ces monuments prouvent combien ils étoient recherchés ; nous allons voir que le ſoin qu'on prenoit pour leur conſervation répondoit au cas qu'on en faiſoit.

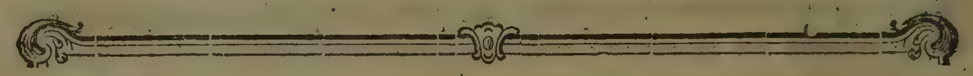
Cic. Verr. IV.

Plin. lib. XXXVI. 5.

Horat. lib. II. Satyr. 3.

(*a*) *Nos circa tabulas & ſtatuas inſanimus, carius inepti.* Senec. epiſt. LXXXXVI.





CHAPITRE VINGT-UNIEME.

Des soins qu'on apportoit à la conservations des statues.

SOus quelque point de vue qu'on considere les statues, il étoit de l'intérêt des citoyens de veiller à leur conservation : placées dans les lieux publics & regardées, dit le Jurisconsulte Paul, (*a*) comme des ornements de la République, elles étoient censées faire partie de son patrimoine.

Le peuple prenoit un intérêt très-vif à ces objets de la gloire nationale & à ces ornements de la cité. Quel mécontentement ne marqua-t-il pas lorsque Tibere, pour orner son palais, enleva des thermes construits par Agrippa la statue d'un homme sortant du bain, qui passoit pour le plus beau morceau de Sculpture Egyptienne ? Pour appaiser le murmure l'Empereur n'eut d'autre parti à prendre que de le restituer à sa premiere place.

Un édit Prétorien rapporté par Ulpien défendoit de ne rien plaçer dans les lieux publics où il y avoit des statues qui pût leur nuire, les endommager ou les dérober à la vue, car ce peuple immense de statues, ce troupeau innombrable de chevaux de bronze & de marbre, dit Cassiodore [*b*], mérite d'être conservé avec un soin égal au zele qui a porté à les ériger, & si on en avoit, pour la chose publique (*c*) continue-t-il, seroit-il nécessaire d'établir des surveillans & des gardes là où la vénération devroit seule suffire à la conservation de ce qui fait l'ornement & la beauté de la République Romaine.

(*a*) *Concedi solet ut imagines & statuæ quæ ornamenta Reipublicæ sunt futura in publicum ponantur.* Leg. II. de loc. pub. fruend.

(*b*) *Tali sunt cautelâ servandi quali videntur curâ affixi.* Lib. VII. Varr. X. 3.

(*c*) *Ubi si esset humanis rebus ulla consideratio, Romanam pulchritudinem non vigiliæ, sed sola deberet reverentia custodire.*

Il paroît par cet auteur (*a*) que les dégats & les vols des monuments publics n'étoient pas rares de son temps, & qu'il arrivoit assez souvent qu'à la faveur des ténebres on dégradoit ou l'on mutiloit les statues pour enlever le bronze, l'or & l'argent dont plusieurs étoient enrichies.

La loi Julia, ainsi que nous l'avons vu, avoit fait bien long-temps auparavant des sanctions contre cet attentat, imposant des peines très-séveres pour les violateurs de statues, comme pour les violateurs de sépulchres. Celui, dit le Jurisconsulte Paul, (*b*) qui effacera une inscription, renversera une statue ou en enlevera quelqu'ornement, sera mis au rang des violateurs des tombeaux. Dans Dion Chrisostome les attentats contre les statues des personnages illustres, étoient punis comme les sacrileges. Que celui, dit-il, qui ose enlever ou la lance, ou le casque, ou le bouclier d'une statue ou les rênes d'un cheval soit livré au bourreau sans délai pour qu'il subisse la peine due au sacrilege. Ces actions regardoient sur-tout les statues placées dans des lieux publics.

Dio. Chrif. Orat. Rhod. XXXI.

La punition, suivant cet auteur, qu'on infligeoit aux criminels de cette espece étoit la roue, & suivant Lucien ils étoient précipités en bas d'un rocher. Le Roi Théodoric ayant fort à cœur la conservation de ces monuments dont la gloire, disoit-il, devoit être éternelle, donna un édit portant que ceux qui auroient ôsé commettre des mutilations de statues fussent poursuivis par les cris publics de la douleur, comme des violateurs de l'honneur des Anciens & punis par la peine du talion de membre pour membre; car ces violateurs de l'honneur des Anciens, dit Cassiodore, (*c*) méritent de

(*a*) *Quid dicamus, marmora metallis & arte pretiosa? quæ si valet eripere, raro munus est quæ possit à talibus abstinere.*

(*b*) *Qui monumento inscriptos titulos evaserit vel statuam everterit, vel quod ex eodem traxerit, sepulchrum violasse dicitur.* Ulpian. lib. II. ff. de sepulc. viol. Paul. L. I. sent. de sepult. & lugend.

(*c*) *Insidiantes ad tuum facias invenire judicium, & rei veritate discussâ congruam subeant de legibus ultionem, quia justè tales persequitur publicus dolor qui decorem veterum fœdant detruncatione membrorum, faciuntque illa in monumentis publicis quæ debent pati.* Cassiod. VII. Var. 13.

ſubir la honte à laquelle ils expoſent leurs images en les dégradant.

Mais comme les loix ſont foibles & les peines futiles ſans Magiſtrats qui les faſſent exécuter, dès le temps d'Auguſte on établit un tribunal compoſé d'un Magiſtrat & de gardes deſtinés à garantir les ſtatues tant de la rapacité des voleurs & de la malice des gens malfaiſants, que des injures du temps. Ce Magiſtrat paroît être le même que celui que Tite-Live appelle le reſtaurateur des temples; car une inſcription trouvée dans le tombeau de Livie nous apprend que cet Empereur créa un ſurintendant qui eut l'inſpection ſur tous les monuments dont il avoit orné les temples, les rues & les places publiques. Du temps de Tertulien & d'Arnobe ce Magiſtrat ſubſiſtoit encore & ſon tribunal eſt qualifié par ces auteurs de *Comitiva Romana* dont le chef dans la notice de l'Empire & dans Caſſiodore eſt appellé curateur des ſtatues.

Tertul. Ap. C. XXIX. & Arnob. lib. VI. adv. gen.

Curator ſtatuarum.

Il eſt queſtion dans deux inſcriptions (*a*) de Narbonne des gardes & des fonds qu'on léguoit pour la conſervation des ſtatues ordonnées par teſtament.

Comme depuis l'établiſſement du chriſtianiſme il arrivoit fréquemment que par un zele aveugle l'on ſéviſſoit indifféremment contre toutes les ſtatues des payens, l'Empereur Honorius tâcha de remédier à ces excès par quelques ordonnances; mais il n'étoit pas fort aiſé d'empêcher que le zele des chrétiens ne dégénérât quelquefois en fanatiſme. Dans ce temps on voit à Rome un Centurion (*b*) ou chef d'une patrouille chargée de prévenir ces déſordres.

Les auteurs ci-deſſus nommés parlent des privileges, prérogatives

(*a*) A. JULIO. SEVANDO (IIII) VIR. AUGUST.
C. I. P. C. N. M. LICINIA PALLAS MARITO.
OPTIMO IN. LATIS ARCÆ. (IIII) VIR.
OB TUITIONEM. STATUÆ. H. S. P.
L D D. (IIII.) VIR.

Et une autre.

POST OBITUM EJUS INLATIS ARCÆ SEVIROR OB LOCUM ET TUITIONEM.
STATUÆ. H. S. N. (IIII) L D D. (IIII) VIROR.

(*b*) *Centurio nitentium rerum.* Caſſiod. idid.

tives & droits attachés à la dignité du tribunal de ce Magistrat, & on trouve dans Arnobe qu'on entretenoit aux frais publics des chiens pour aider à garder les monuments & les temples; ce qu'il blâme comme une chose indécente, indigne de l'autorité & contraire à la majesté des Dieux. Élien Maxime parle aussi de ces sortes de chiens gardes dans le temple de Memphis qu'il fait veiller avec les yeux fixes sur les simulacres des Dieux. Lib. VI. adversf. gen.

Il paroît que dans le reste de l'Italie il y avoit aussi des établissements pour la conservation des statues, puisque Cassiodore parle des récompenses proposées à qui dénonçeroit le voleur d'une statue enlevée dans la ville de Come. Théodoric Roi d'Italie promit cent ducats d'or à celui qui feroit connoître l'auteur d'un pareil vol. Cassiod. lib. II. 35. Juven. Sat. X.

Rien ne prouve mieux le soin qu'on prenoit pour la conservation de ces monuments, que la précaution prescrite dans la procédure de ces sortes de crimes : si personne ne dénonçoit le voleur, les artisans (*a*) du lieu sans le ministere desquels on ne croyoit pas qu'il fût possible d'enlever une statue de sa place, en étoient rendus en quelque sorte responsables; la présomption étant qu'ils avoient eu part à l'action, ce qui les engageoit à veiller contre ces attentats.

A l'égard des statues qui ornoient les maisons & les jardins des particuliers, la garde en étoit ordinairement commise aux esclaves. Juvénal parle de ces domestiques, gardiens des statues dans une de ses satyres, & ce sont ceux qui sont qualifiés de valets de vestibules. L'enlévement de ces monuments quoique privé, étoit soumis à la peine du vol, c'est de crainte d'en être accusé que César n'osa faire enlever du palais d'Antoine les différentes statues qu'il lui avoit prêté, lorsque les redemandant il reçut pour réponse qu'il n'avoit qu'à envoyer ses esclaves pour les enlever, puisqu'il en avoit très peu pour les défendre, bien sûr que César ne voudroit Atrienses servos Colu.

(*a*) *Sed cùm hæc tamen jussa promulgaveris, si adhuc facinus secreto velaverint post diem venerabilem locorum artifices facias congregari, à quibus sub terrore perquire quo ministro fuerit perpetratum; ab imperitis enim harum rerum statuæ facilis eversio non fuisset, nisi eam tentasset movere loco magistra præsumptio.* Cassiod.

pas s'expoſer à une accuſation qui pouvoit lui être intentée pour une pareille voie de fait.

Finiſſons ce qui regarde cet objet par remarquer les petits ſoins qu'on prenoit quelquefois de garantir la tête des ſtatues de la pluie & des ordures des oiſeaux, en leur donnant des petits chapeaux ronds ; uſage auquel fait alluſion Ariſtophane, lorſque dans la Comédie des Oiſeaux il avertit les ſpectateurs de munir leur tête de ces petites lunes à l'exemple des ſtatues, pour ſe défendre des ordures qui tomboient, & c'eſt apparemment de cet uſage que ſont venus les ornements de cette nature qu'on a placé ſur la tête des ſtatues des ſaints dont la religion permit de faire uſage dans les égliſes pour exciter la piété des fideles & encourager par leur exemple à la pratique des vertus qui ont brillé dans les Héros du Chriſtianiſme.

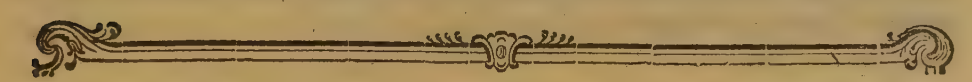
Fin de la deuxieme Partie.

AVERTISSEMENT.

CEt ouvrage étoit achevé, & repoſoit depuis quelques années pour ſe meurir, lorſque j'appris par les Journaux, qu'il en avoit paru un ſur les Arts, fait par M. de Winckelmann en langue Allemande, qui avoit des rapports avec la troiſieme partie de celui-ci. Par les extraits de cet excellent ouvrage, donnés par le Journal Encyclopédique, & par la Gazette littéraire; j'ai vu que ma troiſieme partie devenoit preſque ſuperflue, puiſqu'elle roule en grande partie ſur des objets sûrement beaucoup mieux vus, & mieux ſentis par le profond écrivain Allemand que par moi. Mais la diſtribution de mes matieres étant faite de façon qu'en ſupprimant cette troiſieme partie il auroit fallu que je tranſportaſſe dans les deux premieres bien des choſes, qui en ſont comme des parties intégrales, ce que ma ſanté ne me permet pas d'entreprendre, j'ai mieux aimé de courir le riſque de perdre au parallelle, en laiſſant mon travail diſtribué comme il eſt. D'ailleurs le même ſujet eſt ſouvent traité par différents écrivains, ſous des points de vue différents d'où il réſulte que la lecture des uns & des autres peut n'être pas totalement inutile.



DE L'USAGE *DES STATUES* CHEZ LES ANCIENS.



TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Des Sculpteurs de l'antiquité.

COmme il s'agit de faire connoître la progreſſion de l'art ſtatuaire dans la ſucceſſion des Artiſtes, nous les chercherons dans les différents pays où l'art ſtatuaire fut en uſage, en commençant, ſuivant notre ſyſtême, par l'Aſie. ARTISTES ASIATIQUES.

Si l'on en croit quelques interprêtes de l'Écriture, Scarugh triſaïeul d'Abraham fut le premier inventeur des ſtatues en argylle, & Tharé ſon petit-fils & pere d'Abraham, fut celui qui commença d'en fabriquer en pierre & en bois. Lactance met Promethée à la tête de ceux qui enſeignerent l'art de les fabriquer; ce qui, par une hyperbole aſſez ordinaire à ces temps fabuleux, fit dire qu'il avoit converti les pierres en hommes. On lui donne un frere appellé

Div. Epiph. in panar. lib. I. 6. & Ced. in Syn. Hiſt.

Lactan. c. X.

Pauſan. in Phoc.

Épimethée ftatuaire de réputation comme lui. Lucien dit qu'il imita parfaitement la nature & s'en mocque en difant que par cette raifon il fut métamorphofé en finge.

Quoiqu'il en foit de ces temps reculés, obfcurs & fabuleux, il ne paroît pas douteux que les premiers fculpteurs de l'antiquité ne fuffent Afiatiques, & qu'il y eut dans ce pays des artiftes long-temps avant qu'il y en eut en Égypte, & à plus forte raifon dans la Grece, quoiqu'en dife Clément d'Alexandrie toujours prévenu pour fon pays.

Clem. Alex. ad monit. ad gent. pag. 247.

Nous avons déja remarqué que ce fut des contrées Afiatiques que Séfoftris emmena en Égypte des artiftes dont la réputation furpaffoit celle des ftatuaires Égyptiens & par lefquels il fit exécuter le temple de Memphis, & la merveilleufe ftatue d'Ofiris compofée, à ce qu'on prétend, de différents métaux & ornée de pierres précieufes. On va jufqu'à dire que le principal auteur de ce fimulacre s'appelloit Briaxis, mais fi cela eft, il ne faut pas le confondre avec l'artifte Grec du même nom qui travailla bien des fiecles après (a) au fameux Maufolée d'Artémife, Reine de Carie.

Vid. Clem. Alex. in Od. lib. 7. v. 100.

Quoique le fuperbe fpectacle des ftatues du palais de Sémiramis à Babylone, & le grand nombre de celles de la ville de Ninive, dont Diodore de Sicile donne la defcription, paroiffent fort exagérées, quoique Ctezias fur la foi duquel Diodore rapporte ces faits foit un auteur fabuleux & décrié, quoique la Sémiramis, & le Ninus à qui ces affemblages font attribués, ne foient probablement pas les premiers Monarques de la Syrie, parce que ces noms furent communs à plufieurs Rois & Reines de cette Monarchie, dans des temps même beaucoup plus modernes, quoi qu'enfin la Sculpture dans le fiecle des premiers Monarques de cette partie du monde, n'eût certainement pas fait encore des progrès fi éclatants que le feroit fuppofer la vérité de ces monuments, il eft néanmoins conftant

Vid. Sync. pag. 205. 206. & voyez la note placée à ce fujet au Chap. de la propag. des ftatues.

(a) Maufole ne mourut que la deuxieme année de la 106e Olympiade environ 400 ans avant Jefus-Chrift. Plin. lib. XXXVI. 5.

que tout cela ne fauroit être entiérement imaginé, & prouve tout au moins qu'on étoit perfuadé que dans la plus haute antiquité, il y eut en Afie des artiftes qui contribuerent fucceffivement à l'affemblage des ftatues qui ornoient les palais & les temples de Babylone & de Ninive.

Si la defcription du palais d'Alcinoüs faite par Homere n'eft point une invention poétique, & que l'affemblage des ftatues qui l'ornoit fut réel, ce feroit à des ouvriers Afiatiques qu'il en faudroit attribuer le travail, car outre que le Domaine de ce Roi étoit aux confins de l'Afie, la Grece du temps de la guerre de Troye étoit encore trop groffiere pour avoir produit des artiftes capables d'ouvrages tels qu'ils nous font repréfentés dans l'Odiffée. Nous avons vu que les Grecs à cette époque commençoient à peine de fortir de la barbarie à l'égard des mœurs, comment auroient-ils été policés dans les arts? On pourroit foupçonner la même chofe du bouclier d'Achille décrit par le même Poëte.

S'il eft vrai que les Phéniciens furent les premiers qui repréfenterent les Dieux fous des figures humaines, on a lieu de préfumer que c'eft parmi eux que fe formerent les premiers artiftes; mais comme les premiers Hiftoriens & les Poëtes fe font plus appliqués à nous donner des defcriptions des anciens monuments qu'à nous en faire connoître les auteurs, leurs noms font reftés dans l'oubli.

A en juger par les fuites, les Sculpteurs Afiatiques attirés en Égypte par Séfoftris doivent y avoir eu beaucoup de fuccès, mais comme on ne connoît ce qui regarde l'Égypte que par les traditions des Prêtres qui fe plaifoient à mettre du merveilleux dans tout ce qu'ils racontoient, & que l'entrée de leur pays étoit fermée aux étrangers, il n'eft guere poffible de démêler la vérité de ces traditions, & l'origine des Arts. Il paroît néanmoins, par ce que nous dit Diodore de Sicile & par les monuments connus, que les artiftes Égyptiens furpafferent les Afiatiques.

ARTISTES EGIPTIENS

Diod. Sic. lib. I.

S. Fulgence regarde Cyrophanès comme l'auteur des premieres ftatues qui furent faites en Égypte, & c'eft à lui qu'on atrribue l'origine du fcandale de l'idolâtrie. Le fameux Memnon paffe pour

Div. Fulg. Mitolog. 1a. ex Diophan. antiq.

un des premiers artistes de ce pays, & on lui attribue les trois statues colossales du tombeau d'Oximander: c'est aussi en Égypte qu'on trouve les premiers vestiges du fameux Dédale. Les Grecs qui mettent ce Sculpteur célebre à la tête de leurs artistes parce qu'ils le font originaire d'Athenes & fils d'Eupalon, le placent avant l'expédition des Argonautes, époque qui revient au regne de Minos, second Roi de Crete, & au temps de Thésée. (*a*) On prétend que ce fut lui qui commença de rendre la nature dans son entier, en donnant des mains & des jambes aux statues & les mettant par-là, pour ainsi dire, en mouvement. Comme plus les gens sont simples, & que moins on a d'idées des choses, plus les nouveautés frappent, la surprise qu'occasiona ce spectacle inconnu, donna lieu à l'Hyperbole, style ordinaire des siecles d'ignorance, que Dédale avoit trouvé le secret de faire marcher les statues. C'est à la même expression Hyperbolique que doit sa naissance la fable qui attribue à Pygmalion, autre Sculpteur de ces temps obscurs, d'être devenu amoureux d'une statue sortie de ses mains; fable qui réduite au simple & au vrai, ne sauroit avoir d'autre fondement que l'enchantement de cet artiste à la vue de quelque dégré de perfection sans exemple de son temps, auquel il avoit porté son ouvrage.

Pausf. Ach. lib. VII.

Mais pour revenir à Dédale, deux choses sont à remarquer à son sujet, l'une est qu'il n'excella que relativement au mauvais goût du temps où il travailla; car selon Pausanias même, les chefs-d'œuvres de ce Sculpteur manquoient de proportion & étoient outrés & colossaux, suivant le goût Asiatique, dans lequel il est apparent qu'il avoit puisé les principes de son art; il étoit d'ailleurs placé trop près de l'origine même de l'art pour en embrasser toutes les parties & les perfections que l'enthousiasme lui a fait attribuer. L'autre chose est qu'il est très-douteux que les progrès de l'art statuaire soient dus à un artiste qui portoit le nom de Dédale.

C'est

(*a*) Cela revient environ 1260 ans avant l'Ere chrétienne.

C'est dans Pausanias lui-même que l'on trouve le fondement de ce doute. Il dit que Dédale en Grec veut dire ouvrier adroit ou artiste habile, & même un ouvrage fait avec intelligence & avec art. Il ajoute que l'on donnoit ce nom aux statues de bois, même avant le siecle où l'on place Dédale d'où il soupçonne lui-même qu'on ait donné ce nom aux fabricateurs de statues à titre de surnom pris de la profession. [a] Pausan. lib. IX. in Beot. Δαιδαλος

Il y a donc lieu de conjecturer que tout ce que les Poëtes & les historiens Grecs nous débitent sur les voyages de prétendu Dédale, sur son habileté, sur ses chefs-d'œuvres, n'est que l'effet de leur prévention ordinaire pour leur pays dont ils le font originaire, & de la fécondité de leur imagination qui leur a fait donner si fréquemment de la réalité à des chimeres, source féconde des fables de la Grece.

Ce soupçon se fortifie encore lorsqu'on nous donne Dédale pour un homme merveilleux & également distingué en architecture, en sculpture, & même en l'art de la marine pour lequel, dit-on, il inventa les voiles des vaisseaux lorsqu'il s'enfuit de l'isle de Crete. Paufanias (b) le dit non moins célebre par l'excellence de son art que par la variété de ses aventures. Si l'on en croit d'autres historiens, Dédale bâtit le fameux temple de Vulcain à Thebes, & fit le simulacre du Dieu qu'on y adoroit. Etant à Crete auprès du Roi Minos il fabriqua les statues du Roi & celles de ses filles dont Homere fait mention dans l'Iliade. Le fameux labyrinthe de cette Isle & le temple d'Apollon de Cumes furent ses ouvrages. Il laissa aussi dans la Sicile des monuments des différents arts qu'il possédoit. Passé en Grece il fabriqua à Samos la statue de Junon, les Hercules des Béotiens & des Thebains, le Trophonius des Lébadeens, la Minerve des Gnossiens & la Brittomartis d'Holonte. Pausanias qui vit plusieurs de ces ouvrages, avertit qu'ils passoient tous pour être for-

Plin. lib. VII. 57.

Pauf. Ach. lib. VIII.

Virg. Æn. lib. VI. V. 57. Sil. Ital. lib. XII. v. 102. Diod. Sic. lib. IV. Pausan. lib. IX. in Beot.

(a) *Quin à Dedalis ligneis scilicet non autem proprio nomine ac germano Dedalo ipsi cognomen impositum fuisse arbitror.*

(b) *Non magis artis præstantiâ quam casuum varietate celeber.* Pauf. in Beot. lib. IX.

tis des mains de Dédale, & croit que plusieurs autres avoient été consumés par le temps. Chaque Ville se piquoit de tenir une Divinité des mains de Dédale, comme on se pique parmi nous d'attribuer à St. Luc les anciennes images dont l'auteur est ignoré ; attribution aussi contraire à la raison, que ces images grossieres peu propres à relever le mérite de cet artiste prétendu.

Or est-il apparent qu'un seul homme ait pu exécuter tant d'édifices considérables en des contrées assez éloignées les unes des autres, & produire en même-temps tant de monuments appartenants à la Sculpture ? Non ; mais il est plus naturel de juger que les Grecs ont concentré dans un seul homme & sous un nom qui caractérisoit à la fois l'habileté des artistes & l'excellence des productions, des qualités qui appartenoient à plusieurs ouvriers sortis de l'Égypte dans des temps où les arts n'étoient encore qu'à leur aurore, & où l'on admiroit en raison composée de l'ignorance & de la grossiéreté qui regnoit ; car l'admiration prouve souvent plus la disette que la beauté des objets qui la font naître.

V. Diod. Sic. lib. VI. Plut. in Memnone Aristot. de anim. lib. I. c. 3. & de repub. lib. I. c. 4.

En effet, tout ce que l'on sait de la Sculpture de ces temps reculés dans la Grece, nous donne lieu de juger que les exagérations des Grecs pésées sur la balance de la critique, souffrent un grand échec. Ne nous laissons donc point faire illusion par l'enthousiasme de leurs écrivains en faveur de ceux qu'ils nous donnent pour les premiers inventeurs chez eux : la plupart n'ont fait que profiter des inventions étrangeres. L'époque du progrès des arts dans la Grece ne remonte certainement pas à des temps aussi reculés que ceux de Dédale, & ce ne fut que bien des siecles après que les Grecs s'éleverent & surpasserent les nations dont ils avoient reçu les premiers modeles de la Sculpture comme des autres arts.

Pour revenir à l'Égypte, Diodore de Sicile en assurant que l'art statuaire étoit cultivé depuis très-long-temps dans ce pays, nomme Téléclès & Théodore fils de Rechès parmi les plus anciens de ces artistes, disant que les Prêtres du pays trouvoient dans les annales de la nation que ces deux sculpteurs venus de Samos s'étoient acquis une grande réputation chez eux. L'époque qu'on indique fait conjecturer que ces Grecs s'étant transportés en Égypte pour y ap-

Diod. Sic. lib. III.

prendre leur profession & travailler d'après des modeles qu'ils n'avoient point chez eux, y laisserent des ouvrages qui surpassoient ceux des nationnaux. Ce sont les mêmes artistes que les Grecs donnent pour les premiers auteurs des statues en bronze. Pausan. lib. VIII. & X.

Le même historien rapporte une particularité regardant les premiers artistes Égyptiens, qu'il ne faut peut-être pas prendre tout-à-fait au pied de la lettre. Il dit qu'ils étoient dans l'usage de travailler les statues par parties, & que ces parties étoient distribuées en 21; nombre qui répondoit à la symmétrie & à la structure du corps humain. Lorsqu'on étoit convenu de la grandeur d'une statue & qu'on avoit pris les proportions avec des instruments déterminés & connus, chaque ouvrier travailloit séparément la partie dont il étoit chargé, après quoi chaque membre se rapportoit si merveilleusement & étoit joint avec tant de justesse que le spectateur en regardoit le résultat comme un miracle. On mettoit au nombre des ouvrages travaillés dans ce goût l'ancien simulacre d'Apollon Pythien des Samiens, dont les artistes ci-dessus nommés passoient pour être les auteurs & qui étoient précisément dans le goût Egyptien. La moitié de ce simulacre depuis la tête jusqu'au nombril, fut fait à Samos même par Téléclès, & la partie inférieure fut travaillée à Éphese par Théodore. La statue équestre de M. Aurele qu'on voit à Rome prouve que cette méthode fut encore pratiquée par des artistes des temps bien postérieurs. On apprend que les Chinois la suivent encore dans la formation des animaux & des autres figures un peu grandes en porcelaine; les parties en étant faites séparément sont jointes ensuite & finies avec des instruments propres à les polir & les creuser. Un auteur moderne a cherché les moyens d'imiter cet ancien usage, & il indique comment on pourroit faire la moitié d'une statue à Carrara & l'autre dans l'isle de Paros.

Vid. Cœl. Rhodig. lect. antiq. lib. XVI. cap. 23.

Hist. gén. des Voyages liv. II. de la Chine édit. in-12.

Voyez le Traité de Leon Alberti.

J'ai dit qu'il ne faut peut-être pas prendre tout-à-fait au pied de la lettre l'assertion de Diodore de Sicile touchant cette méthode des artistes Égyptiens; car elle ne regardoit probablement que les statues colossales à la fabrication desquelles il falloit quelquefois employer plus d'un bloc de marbre ou une trop grande masse

de métal, dans lequel cas il arrivoit que les têtes & les bras étoient ſouvent poſtiches & attachés avec des chevilles de fer & avec du plomb. Mais d'ailleurs on trouve dans Diodore lui-même des monuments Égyptiens très-anciens, formés d'un d'un ſeul bloc de pierre, telles étoient les trois ſtatues qui étoient à l'entrée du temple & près du tombeau d'Oximader : l'hiſtorien dit que dans tout ce grouppe, il n'y avoit pas une ſeule fente ni une ſeule tache. De plus il eſt aiſé de vérifier que les ſtatues Égyptiennes qu'on voit à Rome ſont d'un ſeul bloc ſans parties poſtiches & ſeparées.

ARTISTES GRECS.

Diod. Sic. lib. IV. Pauſ. lib. VII. Plin. lib. VII. 57. Ovid. Méta. lib. VIII. v. 241. Hygin. Fab. 54.

Paſſons aux artiſtes Grecs : malgré le peu de probabilité de l'exiſtence perſonnelle de Dédale, les Hiſtoriens & les Poëtes qui enchériſſent toujours, après l'avoir adopté, lui donnent pour contemporain Euclide d'Hégine qui n'atteignit cependant point à ſa réputation. On prétend encore qu'il eut pour diſciple Thalus ou Athalus ſon neveu auquel il donna les regles des arts qu'il poſſédoit : c'eſt-à-dire que ſuivant l'analogie du principe que nous venons d'établir, Thalus prit des leçons de l'art dont il fit profeſſion, des artiſtes qui paſſerent dans la Grece. Smillis connu par deux ſtatues de Junon, paſſe auſſi pour contemporain du premier de ces ſculpteurs, & Endée Athénien, pour un autre de ces diſciples qui le ſuivit même dans l'iſle de Crete. On fait celui-ci auteur de la Minerve aſſiſe que l'on voyoit dans l'Attique avec une inſcription portant qu'Endée l'avoit faite & que Callias l'avoit dédiée. Épée auteur d'une Vénus, & d'un Mercure de bois qu'on voyoit à Corinthe, approchoit auſſi de ces temps-là.

Pauſan. lib. II. in Corint.

Mais il eſt fort douteux que tous ces ſtatuaires remontent juſqu'au temps du prétendu Dédale ; car Homere qui ne parut que 300 ans (*a*) après cette époque, ne célebre qu'un certain Jumalius qui ſe ſignala dans les ouvrages de Sculpture & de gravure, tant en orfévrerie qu'en ivoire, encore eſt-il apparent que cet ouvrier étoit Aſiaſtique, contrée d'où Homere lui-même étoit originaire.

Odiſſ. lib. XIX v. 56 & 97.

(*a*) Environ 130 ans avant la premiere Olympiade.

La premiere aurore de bonne Sculpture dans la Grece ne parut que vers la naiſſance des Olympiades, temps où vivoit l'artiſte Malés, qui laiſſa à ſon fils Nyciade ſa profeſſion en héritage. Damophon dut ſuivre de près, car Pauſanias qualifie un Mercure & une Vénus en bois de cet auteur, de ſimulacres dans le goût antique. Ce doit être dans le cours de cette époque que Rhecus & Théodore inventerent à Samos la maniere de fabriquer des figures en plâtre, art que Démarate chaſſé de Corinthe, porta depuis en Etrurie.

Plin. lib. XXXVI. 5.

Pauſan. lib. VIII.

Depuis Endée juſqu'au temps de l'expédition de Xerxès (*a*) dans la Grece, il y a une lacune dans l'hiſtoire des artiſtes, & ce ne fut qu'après cette époque que les Grecs commencerent de porter les arts reçus de l'Orient & de l'Égypte, à des degrés de perfection qu'ils n'avoient pu atteindre dans le lieu de leur berceau, recevant ſans doute ce poli, & cette élévation des mains de la liberté qui fut toujours étrangere dans ces pays-là. D'ailleurs les génies inventeurs ſont plus capables de créer que de polir, & les Grecs imitateurs furent toujours plus propres à perfectionner qu'à créer. C'eſt par-là qu'ils parvinrent à ſurpaſſer leurs Maîtres, & qu'ils brillerent depuis par l'élégance, la juſteſſe & l'imitation de la belle nature; genre de mérite qui tient bien de l'invention. Celle-ci n'eſt ſouvent que l'effet du hazard, au lieu que perfectionner & étendre l'uſage des découvertes, eſt certainement du département du génie.

Vid. Lud Dem. Com. de Sculpt.

Ce ne fut donc que deux ſiecles après Homere que la Grece proprement dite, commença à ſe piquer d'une noble émulation dans la culture des arts; mais on n'apperçoit des marques bien décidées de ces premiers efforts qu'entre la 50me. & 60me. Olympiade. Ce fut dans les premiers temps de cet intervalle que travaillerent Simon, Anaxagore, Onatas, Denis, Glaucus, Ariſtodeme, Socra-

(*a*) Vers la fin de la XVIII Olympiade. La premiere, ſuivant Huſſerius, commence à l'an du monde 3228, 776 ans avant J. C. & ſelon d'autres, à l'an du monde 3174.

te, Mandée, Glaucias & quelques autres anciens artiſtes. Le dernier fut l'auteur des ſtatues de Théagene & de Thaſſus, fameux par les couronnes ſans nombre qu'ils remporterent aux jeux de la Grece.

Plin. lib. XXXVI. 4. Si l'on en juge par Pline, Dipœnus & Scyllis furent les premiers qui vers la fin de cette époque laquelle peut être conſidérée comme la ſeconde de l'art ſtatuaire dans la Grece, donnerent aux productions de cet art un poli, & des proportions juſqu'alors inconnues & qui commencerent de rendre le marbre docile au ciſeau. Natifs de Crete alors de la domination des Medes & paſſés à Sycionne où étoit le plus grand laboratoire des métaux, ils y furent honorés par les ſuffrages même d'Appollon, car piqués que les Sycioniens euſſent expoſé des ſimulacres de quelques divinités qu'ils n'avoient pas achevé, ils s'en allerent en Étolie. La diſette & la famine ſuivirent bien-tôt leur départ & furent regardées comme une punition des mauvais traitements qu'on leur avoit fait; on conſulta l'oracle, & il répondit que ces maux ne ceſſeroient que lorſque Dipœnus & Scyllis auroient achevé leurs ouvrages. Ramenés à Sycionne à force de prieres & de récompenſes, ils y acheverent les ſimulacres d'Apollon, de Minerve, de Diane, & d'Hercule. On peut regarder ces premiers artiſtes de la Grece en fait de Sculpture, comme on regarde Cimabué & Giotto en fait de peinture en Italie, & les freres Van-Eick en Flandres. Ils furent les fondateurs de la premiere école de Sculpture dont la réputation fut fondée, mais on ne peut encore les regarder que comme un aurore qui annonçoit un beau jour.

Leurs ſucceſſeurs immédiats furent Bupalus & Anthernus de l'iſle de Chio vers la ſoixantieme Olympiade, étant contemporains du Poëte Hipponacte qui vivoit préciſément dans ce temps-là, & neveux de Myciade dont nous avons parlé. Ces deux freres laiſſerent pluſieurs monuments dans les iſles voiſines tels que les ſimulacres d'Apollon & de Diane à Délos. On prétend qu'il y avoit dans leur patrie une tête de cette Déeſſe de leur façon, laquelle plaçée dans un lieu élevé préſentoit un viſage triſte à ceux qui entroient, & montroit

de la joie lorſqu'on ſortoit. Auguſte fit tranſporter à Rome des ouvrages de ces artiſtes, & il en orna le haut de la façade du temple d'Apollon. Plin. lib. XXVI. 5.

Les premiers & les plus renommés diſciples de l'école fondée par Dipoenus & Scyllis, furent Teċtée & Angélion, auteurs d'une ſtatue d'Apollon de Délos. Paufan. lib. II. Calon d'Hégine étudia ſous eux & en avança les progrès; mais leur maniere étoit encore dure dans le goût des ſtatues Étruſques. Emile du même pays fit dans le temple de Junon en Élide les ſtatues qui repréſentoient les heures, & Thémis leur mere. Doriclide Lacédémonien, & Theuclès, diſciples de Scyllis travaillerent aux images des Heſpérides, Pauſ. lib. v. in Eliac. Médante, Idem. Ibib. frere & diſciple de Doriclide fabriqua le ſimulacre de Minerve, armée d'un caſque & d'un bouclier en ivoire avec des ornements en or. On attribue encore à cette école Brothéas fils de Tantale, auteur d'une image de la mere des Dieux, en pierre appellée *Quoddine*, & travaillée dans le goût antique; image qui ſe voyoit encore à Magnéſie du temps de Pauſanias. C'eſt de la même école enfin que ſortit Ariſtoclès fils d'Eléate, auteur d'une ſtatue de Ganimede enlevé par les Dieux; artiſtes dont l'antiquité eſt conſtatée parce qu'il Pauſ. lib. III. Pauſ. lib. v. vécut avant que le nom de Meſſene fût donné à la ville de Zenclée. En général le ſtyle de tous ces artiſtes conſerva encore beaucoup de ſéchereſſe & de dureté. Idem. lib. VI.

Le beau jour parut enfin & diſſipa le ſombre de ces lumieres confondues avec les anciennes ténebres. C'eſt ce qui arriva au moyen de la brillante école qui ſe forma à Athenes après l'expulſion des tyrans, & à la ſuite des victoires remportées par les Grecs ſur les Perſes. La Grece devint libre & les arts y prirent le plus grand effort, s'éleverent & s'ennoblirent. La ville d'Athenes ayant été alors rebâtie, l'Architecture & la Sculpture eurent également occaſion de ſe déployer d'autant plus qu'après cette révolution, les Villes Grecques s'empreſſerent à l'envi d'immortaliſer par des ſtatues les guerriers qui s'étoient diſtingués dans les combats.

Paufan. Lib. VI. & VIII.

Ce fut fous cette époque que fleurirent Agelade, (*a*) Myron & Antenor. Paufanias fait l'énumération de quelques-uns des ouvrages du premier, le fecond regardé comme fon difciple le furpaffa. Artifte fertile en invention, plus harmonieux que ceux qui l'avoient précédé, fort foigneux de toutes les parties du corps, il en exprimoit les proportions avec fineffe; mais donnant tous fes foins à l'exactitude & la diligence des formes, il négligeoit l'expreffion & les cheveux. Pline dit qu'on admiroit fur-tout fon difcobule; & encore plus une géniffe, monuments de fon cifeau devenu fameux par les différentes épigrammes des Poëtes Grecs & Latins (*b*) dont quelques-uns ont été traduits par Aufonne, (*c*) on attribue à Anthénor nommé par d'autre Agenor les fameufes ftatues d'Harmodius, & d'Ariftogiton enlevées par Xerxès du Cérame, & reftituées aux Athéniens par Alexandre après la défaite de Darius, cependant il eft douteux qu'il en fût l'auteur. Pline les donnant à Praxitelle parle fans doute des ftatues de ces célebres bienfaiteurs de la Grece faites poftérieurement.

Paufan. lib. I.

Arian. de exped. Alex. lib. III. & VIII.

Mais le plus célebre artifte de l'école Athéniene, & qui peut même en être confidéré comme le fondateur, eft Phidias contemplorain de Parrhafius lui-même fondateur (*d*) de celle de la peinture

---

(*a*) Il vivoit vers la foixante-fixieme Olympiade.

(*b*) *Unde rogas forfan fiducia tanta futuri,*
Sit mibi : quod finxit quifque tuetur opus.
Ut Venus artificis labor eft & gloria Coi.
Æquores madidas quæ præmit imbre comas,
Arcis ut actæ vel eburna vel ærea cuftos
Bellica Phidiacâ ftat Dea facta manu
Vendicat ut Calais tandem quos fecit equorum,
Ut fimilis verè vacca Myronis opus.
Sic ego fum rerùm non ultima Sexte tuarum
Tutelæque feror munus opufque tuæ.
Ovid. de Pont. El. I. ad Sext. Pomp.

(*c*) *Pafce greges procul binc ne quæfo Bubulce Myronis,*
Æs veluti fpirans cum bubus exagites.
Autre.
Errafti attendens bæc Ilia noftra juvence
Non manus artificis lac dedit uberibus.

(*d*) Il fleurit depuis la 83 jufqu'à la 88 Olympiade environ 448 ans avant notre Ere.

ture; artistes qui travaillerent de concert pour l'avancement de ces deux arts, car Phidias avoit commencé par être peintre ainsi que son frere Panée. Ce fut par lui que l'art statuaire fut porté à un point de perfection au-dessus de tout ce qui avoit précédé. Célebre par la haute réputation de son ciseau, il le fut encore par l'amitié & la confiance dont Periclès l'honora, chargé par lui de la sur-intendance des édifices & ouvrages publics, il partagea le sort de la plupart des hommes qui sont au-dessus du commun. L'envie se déchaîna contre lui, l'accusant d'avoir volé l'or qu'on avoit fourni pour la statue de Minerve par le conseil de Periclès, & en lui faisant un grief d'avoir gravé sur le bouclier de la Déesse sa propre image, & celle de son protecteur combattant contre les Amazones, ce qui détruisoit, disoit-on, la vérité d'une histoire ancienne qui faisoit beaucoup d'honneur à Athenes & à Thésée son fondateur. Traîné en prison on croit y qu'il périt de poison.

Le ciseau de cet artiste s'exerça également sur les métaux, sur l'ivoire, & sur les marbres, & fut spécialement consacré aux Dieux & aux Héros. Son Jupiter Olympien passa pour le plus grand effort de l'art, ce qui fit dire que pour rendre avec tant d'expression la Divinité, il falloit qu'il fût inspiré par la Divinité même. Aussi obtint-il des marques d'approbation de Jupiter lui-même! Car on dit qu'après l'avoir achevé, Phidias priant ce Dieu de déclarer par quelque signe visible s'il étoit content de son travail, sur le moment la foudre tomba au pied de la statue. Ce ne fut que quelques années après qu'il finit la fameuse Minerve que Periclès plaça dans le temple de cette Déesse à Athenes, ouvrage en ivoire, & en or qui ne suprénoit pas moins par sa grandeur que par les gravures de tous les mysteres de cette Déesse qu'on voyoit sur son bouclier. Après la bataille de Marathon il travailla à sa Némésis humiliant les hommes superbes, se servant pour cet ouvrage d'un bloc de marbre, que les Perses dans l'espérance de la victoire avoient apporté pour ériger un trophée. Parmi les statues des vainqueurs aux jeux Olympiques, il n'y eut de Phidias, que celle du beau Partacès.

Plin. lib. XXXVI. 5.

Plut. vie de Periclès.

Plin. XXXVI. 5.

L'intelligence de l'Optique fut ſur-tout ce qui rendit célebre cet artiſte. La Minerve vue de près révolta d'abord les connoiſſeurs, mais miſe au lieu de ſa deſtination, elle enleva tous les ſuffrages & fit rejetter celle d'Alcamene qui chargé en même-temps par les Athéniens de travailler au même ſujet, avoit donné à ſa ſtatue un fini & une délicateſſe propre à être vue de près, ce qui le rendit le jouet de tout le monde. On lui donne pour aide dans la conſtruction de ſon Jupiter & de ſa Minerve, Colothas un de ſes diſciples.

Ce fut dans le cours de cette époque brillante de la Sculpture, que Scopas, Briaxis, Timothée & Léocharès entreprirent conjointement le fameux mauſolée que la Reine Artémiſe fit conſtruire à ſon mari Mauſole. Quoique la Reine mourût avant que l'ouvrage fût terminé, ils ne continuerent pas moins leur travail pour leur propre gloire & pour l'honneur de l'art, s'aſſociant un cinquieme artiſte dans la perſonne de Pytis, qui pour rendre ce monument plus merveilleux éleva au-deſſus du perron une pyramide qui égaloit en hauteur la partie inférieure de 24 gradins, la ſurmontant d'un char à quatre chevaux de marbre ; ce qui ajouté au reſte, donna 140 pieds d'élévation à la hauteur totale, & rendit ce tombeau une des ſept merveilles du monde. Le grouppe de Niobé rapporté par Pline & qu'on voit encore dans la ville de Médicis, doit ſelon toute apparence, être auſſi de cette époque ; car la beauté ſublime que préſentent les têtes & la noble ſimplicité qu'on voit dans les draperies, ſont préciſément du ſtyle de Scopas, & non dans celui de Praxitelle, dont les ouvrages ſe reſſentent du goût amolli & voluptueux des Grecs du regne d'Alexandre.

Plin. lib. XXXVI 5.

Quoique Phidias doive être ſans contrédit regardé comme le premier qui atteignit la perfection, il fut néanmoins quelquefois ſurpaſſé ; en effet entre les Amazones faites par les plus excellents maîtres de cette époque pour être placées dans le temple de Diane à Epheſe, celle de Phidias n'eut pas le premier prix.

Polyclete Sicyonien, diſciple d'Agelade & contemporain de cet artiſte malheureux, ajouta aux efforts de ſon maître. Il fut l'au-

teur du Jupiter Olympien haut de 60 pieds, & d'une Vénus en ivoire qui égaloit en beauté celle dont Homere fait le portrait. On prétend toutefois que son chef-d'œuvre fut son Doryphore, image d'un des gardes du Roi de Perse, que les artistes appellerent le canon de l'art, le regardant comme la regle des propositions du corps humain, qu'on venoit consulter de toute part. Lysippe lui-même ne rougissoit point d'assurer qu'il avoit appris les proportions les plus justes de ce fameux monument. Les ouvrages de Polyclete furent si estimés, qu'une seule petite figure de sa façon fut vendue la valeur de 100 écus. On remarque qu'il excella particuliérement dans la beauté des gorges. Plin. XXXIV. 8.

On met encore à la tête des disciples les plus distingués de Phidias, Alcéménès Athénien qui travailloit également en marbre & en bronze. La Vénus appellée Aphrodite qu'on voyoit hors des murs d'Athenes, étoit son ouvrage. Agoracrite de Paros de son compagnon devint son émule; ce qui fait qu'on attribuoit souvent à l'un les ouvrages de l'autre, il fut l'auteur du fameux Vulcain d'Athenes, statue qu'on admiroit parce que quoiqu'assise & habillée, on s'apperçoit que Vulcain étoit boiteux. (a) Ces deux Artistes furent concurrents dans une statue de Vénus, & Alcéménès n'emporta les suffrages que par la faveur, parce que l'autre étoit étranger; mais Agoracrite se vengea en vendant sa Vénus à condition qu'elle ne seroit jamais portée à Athenes. M. Varron l'ayant depuis vue à Rhamnus Bourg de l'Atiqute, la préféroit à toute autre, & la plaça à Rome dans le temple de la mere des Dieux. Chrisias, Nestostes, & Hesius furent leurs contemporains; mais entre les Artistes, du même temps, il faut nommer particuliérement Antiphanès disciple de Polyclete dans le laboratoire duquel se forma, & brilla Cléon de Sicyonne auteur d'une Vénus en bronze qu'on admiroit dans sa patrie.

Plin. lib. XXXVI. 5.

Cic. en parle lib. 2. de nat. Deor.

Plin. lib. XXXVI. 5. & vid. Li. Ger. Dialocism. 19.

Pauf. lib V. in Eliac.

(a) J'ai vu dans le cabinet de Mr. de Bon, premier Président de la Cour des Aides à Montpellier, un Vulcain en bronze d'environ un demi-pied, dans lequel on remarque la même difformité aussibien exprimée que si la figure étoit en action.

A la ſuite de ces profeſſeurs ſe forma une infinité d'autres maîtres de réputation, tels que Lyſiſtrate & ſon frere Sthenis, Yon, Sylanion, Canaque, (*a*) Euphronide, Dinomede, Cléarque de Rege, Pythagore, Soſtrate ſon diſciple & ſon neveu, la plupart nés dans la grande Grece. Sylanion ne tint ſon art que de la nature, car il l'apprit ſans maître, & ce fut lui qui donna à Zeuxis les premiers principes du deſſin, & qui forma Appollodore d'Athenes, ce Juge ſi ſcrupuleux de ſes ouvrages qu'il en étoit ſouvent l'ennemi le plus outré, car rarement content de lui-même il briſoit ſes meilleures productions. Soſtrate éleva Panthias ſon fils dans ſa profeſſion, & travailla avec Hécatodon à la fameuſe Minerve de bronze dont parle Polibe.

Plin. lib. XXXIV. 8.

Polibe lib. IV. 6.

C'eſt encore de l'école d'Athenes que ſortirent ſous cette époque Neuchide, Patrocle & Ariſtocle. Ce dernier fut l'auteur de deux des trois Muſes, dont il eſt queſtion dans l'Anthologie, car la troiſieme étoit de la main d'Agelade. A peu près dans ce temps-là fleuriſſoit Théléphane de Phocée dont les ouvrages, quoique reſtés enterrés en Theſſalie où il demeuroit, n'ont pas moins été célébrés par les écrivains qui ont parlé des ſculpteurs de réputation, & ſont mis au niveau de ceux de Polyclete, de Myron, & de Pythagore. Quelques-uns donnent pour raiſon de l'incognito de cet artiſte, qu'il étoit paſſé au ſervice de Darius Roy de Perſe. Gitiade qui travaillant à la Minerve de la forteresse de Sparte, compoſa auſſi des cantiques dans le mode Dorique en l'honneur de la Déeſſe, doit appartenir à cette époque, ainſi que Salpion Athénien auquel on attribue le beau vaſe qu'on voit à Gaette, ſervant à préſent aux fons Baptiſmaux. On remarque que dans ce temps-là Artimede & Socrate ſe diſtinguerent par des monuments qu'ils éléverent auprès des ruines de la maiſon de Pindare à Thebes. C'eſt dans le cours de cette époque qu'il faut placer l'artiſte Périle auſſi cruel par ſon art, que Phalaris qui l'employa à conſtruire le fameux taureau, le fut par ſa tyrannie. Pline dit (*b*) avec raiſon

Pauſ. lib. VI. Lib. IV. Tit. 12.

Plin. lib. XXXIV. 8.

Pauſan. lib. III. in Lacon.

Pauſan. lib. IX. in Beot. An. 358. avant J. C.

(*a*) Il fleuriſſoit à la 95me. Olympiade. *Plin. lib. XXXIV. 8.*

(*b*) *Perillum nemo laudat ſæviorem Phalaride tyranno, qui taurum fecit, mugitus*

qu'un artiste qui prostitua un des beaux arts consacrés à l'honneur des Dieux & des grands hommes, mérita bien d'éprouver le premier les effets d'un instrument inventé par la barbarie la plus atroce, & que c'est pour faire haïr la main qui l'exécuta, que ce monument odieux de la tyrannie fut conservé.

Avant que de passer aux artistes qui suivirent le période de ceux qui constituent le précédent, rapportons le jugement que Cicéron & Pline nous ont laissé de quelques-uns d'entr'eux. Leur maniere, dit Cicéron, en général étoit fort admirée, mais n'approchoit pas encore assez de la vérité. Les figures de Canaque n'étoient pas assez naturelles pour être des modeles. Myron étoit plus près de la perfection & brilloit sur-tout, dit Pline, par la variété & le nombre des ouvrages ainsi que par la symmétrie, mais il fut surpassé par Pythagore de Rege, & sur-tout par Léonce qui poussa son art à toutes les parties de la symmétrie, & diligenta jusqu'aux cheveux, les nerfs & les veines. Les ouvrages de ces maîtres étoient beaux, dit Cicéron, (*a*) mais ceux de Polyclete étoient plus beaux encore, & me paroissent avoir atteint la perfection. Enfin Pline qualifie les contours des figures sorties des mains des artistes de ce temps-là de roides, de quarrés & d'anguleux; d'où il résultoit que la grandeur & la noblesse l'emportoient sur la beauté & la grace, parce que l'exactitude extrême & la justesse trop scrupuleuse du dessin produisent la sécheresse, ainsi que l'étude extrême des regles grammaticales la produit dans l'éloquence. Cette exactitude fut le terme moyen entre la dureté des artistes précédents & le moëlleux de ceux qui suivirent.

Plin. lib. XXXIV. 8.

Et c'est ici l'époque de la plus grande perfection de l'art statuaire ainsi que de tous les arts de dessin. On sent que je veux parler

Olympiad. 114.

hominis pollicitus igne subdito & primus eum expertus cruciatum justiore sævitiâ. In hoc à simulacris Deum hominumque devocaverat humanissimam artem, Ideone tot conditores ejus elaboraverant, ut ex ea tormenta fierent? Itaque unâ de causâ servantur opera ejus, ut quisquis illa videat, oderit manus. Plin. XXXIV. 2.

(*a*) *Pulchriora Policleti, & jam planè perfecta ut mihi videri solent.* Cic. de Clar. Orat.

du ſiecle d'Alexandre le Grand. Les Villes Grecques devenues opulentes par le commerce étendu qu'elles faiſoient, ſe piquerent d'encourager les talents, & d'exiter l'émulation des Artiſtes. Ce n'étoit plus, comme quelques ſiecles auparavant, les ſeules ſtatues des Dieux ou des Athletes qui exerçoient le ciſeau des artiſtes; mais on travailloit à l'envi à embellir les palais, les portiques & les théatres autant que les temples. Corinthe & Athenes ſur-tout où le luxe, la ſenſualité, & le goût des arts regnoient également, n'épargnoient rien pour orner leurs édifices des productions des meilleurs Sculpteurs, dont chacun étoit en état de juger, dont chacun s'occupoit: une belle ſtatue de Phidias, de Praxitelle & de Lyſippe intéreſſoit autant un Athénien, qu'une harangue de Démoſthene, & les trames de Philippe. Auſſi ce fut depuis cette époque, que les Grecs livrés à leurs penchants pour les plaiſirs, les artiſtes ſe reſſentirent de ce goût général, d'où viennent la douceur & les graces, qui ſont le caractere des ouvrages de Praxitelle, de Lyſippe & d'Appelles.

Ce fut donc ſous cette époque que la Grece s'enrichit de tout ce que la nature, l'imagination & le goût peuvent prêter au génie judicieux & élégant. Les artiſtes qui y fleurirent acheverent de bannir les reſtes de la barbarie étrangere & de l'imitation ſervile; s'ils euſſent vécu dans les ſiecles fabuleux, c'eſt à eux qu'il eût fallu, à plus juſte titre qu'aux anciens, attribuer la puiſſance d'animer & de faire mouvoir des ſtatues; mais le période où la nature & le vrai rentrent dans leurs droits eſt en même-temps le période de la raiſon & non celui des fables & de la crédulité.

Praxitelle un peu avant le regne d'Alexandre [a] fut comme le fondateur d'un nouveau ſtyle qu'il prit du peintre Parrhaſius & qu'il appliqua à la Sculpturre. Le caractere de ce ſtyle fut le moëlleux, le gracieux & le leger dans les contours & dans les attitudes jointes au ſublime de l'expreſſion; il exerça ſpécialement ſon ciſeau ſur le marbre ſans renoncer aux ouvrages en bronze; il eſt loué par Diodore d'avoir ſu

(a) Il fleurit après les batailles de Leuctres & de Mantinée, & ſelon Pline *lib. XXXIV*, 8. vers la 104me. Olympiade.

lui imprimer tous les sentiments ; prodiges que Pline assure qu'opéroit le pinceau d'Aristide sur la toile. Tout prenoit de la vie & des graces sous le ciseau de Praxitelle, la vérité elle-même s'y trouvoit ennoblie, à la différence de Démétrius son contemporain à qui l'on reprochoit de mieux aimer la ressemblance servile avec ses défauts que de la relever par la beauté & les graces ; les parties dans lesquelles Praxitelle excelloit sur-tout, étoient les bouches & les bras. Auctor ad Her. lib. IV. Quint. inst. lib. II. c. 10.

Les historiens parlent des douze travaux d'Hercule qu'on voyoit sur le sommet d'un temple des Thébains, des trois Graces, du Cupidon, des deux Vénus, d'une statue de Phrynè, tous ouvrages de ce grand maître auxquels on ne sauroit à qui donner la préférence. Une gravure Grecque lui attribue ainsi qu'à Phidias les deux chevaux qui furent donnés à Tiridate, Roi d'Arménie & dont ce Roi fit présent à Néron. Ce sont les mêmes (*a*) qu'on voit encore aujourd'hui à Monte-cavallo. Sixte V. les ayant fait tirer de ce lieu même où furent les thermes de Constantin ; mais les savans en admirant la beauté de ces chevaux, doutent fort qu'ils soient de lui, (*b*) & lui attribuent avec plus de probabilité l'un des gladiateurs du Quirinal, le beau Satyre de marbre & le Triptoleme du cabinet de La Valle. On a le même doute sur le groupe de Niobé & de ses filles (*c*) que quelques-uns lui ont aussi attribué ; mais qui présente plutôt le caractere de Scopas. La statue du jeune homme qui tue des lézards, dont il est parlé dans Pline qui en fait un Apollon Sauroctonne, lui appartient sans contrédit suivant le témoignage de cet auteur : cette statue est à la villa Borghese. Pausf. Bœot. lib. IX. Plin. lib. XXXIV. 8.

Mais parmi tous les ouvages que nous ne faisons qu'indiquer, la Vénus Gnidienne mérite quelque détail à part. Les graces, les proportions, l'énergie & le charme de celle de Médicis, sa conformité parfaite, en un mot, à la description que Lucien nous fait

(*a*) Deux jambes de ces chevaux sont de Michel Ange, elles sont si belles que cela a fait négliger de remettre celles de l'original qui ont été retrouvées depuis, & sont conservées dans la maison Borghese.

(*b*) On les attribue à Agesander, Polidore & Athenadore.

(*c*) Ce groupe étoit placé dans le temple d'Apollon Sosien. *Plin. lib. XXXVI. 5.*

de celle de Gnide, nous mettroit à portée d'admirer encore ce prodige de la ſculpture, ſi l'inſcription (*a*) Grecque qui accompagne celle que nous poſſédons ne l'attribuoit à Cléomene fils d'Apollodore d'Athenes, inſcription cependant qui eſt regardée comme apochryphe.

Quoiqu'il en ſoit, la célébrité de ce chef-d'œuvre de Praxitelle étoit ſi grande que pluſieurs entreprenoient le voyage de cette iſle uniquement pour la voir. On rapporte à ce ſujet une anecdote : c'eſt qu'ayant fait deux ſtatues de cette Déeſſe, l'une voilée, l'autre nue & regardée comme impudique, les Gnidiens peu ſcrupuleux acheterent la derniere comme ſurpaſſant l'autre en perfection, & ils la placerent dans une chapelle ouverte dans toutes ſes faces afin qu'on pût la voir ſans empêchement de tous côtés. La nature étoit ſi parlante dans cette figure qu'on prétendoit qu'elle excita la paſſion d'un libertin, qui caché de nuit dans la chapelle y laiſſa des marques de ſa lubricité. Pline (*b*) dit qu'un Cupidon du même artiſte qui étoit dans la Propontide, partagea la même gloire & la même honte; contes peut-être qui ont donné lieu à celui qu'on fait à Rome dans le même goût touchant une ſtatue plus reſpectable. Ce qu'il y a de ſûr c'eſt que le Roi Nicomede offrit envain aux Gnidiens un prix immenſe pour leur Vénus, car la regardant comme un monument qui faiſoit la plus grande illuſtration de leur Ville, ils auroient plutôt tout ſacrifié que de la perdre.

Euphranor fut contemporain de Praxitelle, il paſſa pour l'artiſte qui donna le plus d'expreſſion à la dignité des Héros, ce qui étant il dut ſurpaſſer Myron & même Phidias qui excellerent en ce point.

Si les talents ſont quelquefois héréditaires, le génie l'eſt rarement : c'eſt ce que l'on voit dans Céphiſodore fils de Praxitelle ; car

(*a*) On diſpute ſur le mérite de cette inſcription, les uns la diſant antique, les autres prétendant qu'elle eſt l'ouvrage d'un moderne, faite dans le temps que cette belle ſtatue fut trouvée à Tivoli.

(*b*) *Par Veneri Gnidiæ in nobilitate & injuriâ adamavit enim eo Alchidas Rhodius atque in eo quoque ſimile amoris veſtigium reliquit.* Plin. lib. XXXVI. 5.

car il n'hérita de lui que ſon bien & ſon art & non ſa ſublimité. Bien loin d'atteindre les perfections de la Vénus de Gnide dans la ſtatue qu'il fit de cette même Déeſſe qui paſſoit néanmoins comme une de ſes plus belles productions, on lui préféroit même celle de Scopas qu'on voyoit dans le temple de Brutus à Rome, où elle avoit été tranſportée. Une Bellone qui étoit en Attique, ainſi que le Cadmus de Thebes paſſoient pour des ouvrages des enfants de Praxitelle. Pauſan. lib. I. in Attic. Id. lib. IX. in Beot.

Un ſucceſſeur qui égala ce grand artiſte dans les parties les plus ſublimes de l'art, le ſurpaſſa même en quelques-unes, fut Lyſyppe de Sicyonne, diſciple de Pythagore de Rege, (*a*) & il peut même être encore mis au nombre de ſes contemporains; car il fleuriſſoit dès le commencement du regne d'Alexandre. Remontant aux vraies ſources de l'art, ce grand Maître eut pour maxime de n'imiter aucun de ſes devanciers, mais de méditer la nature elle-même, & de s'attacher à l'embellir. Interrogé par quelqu'un qui de ſes prédéceſſeurs il ſuivroit, il montra une troupe de gens, diſant que ce ſeroit de la nature & non des artiſtes qu'il prendroit ſes leçons; ajoutant que les autres faiſoient les hommes tels qu'ils ſont, mais que pour lui il les rendroit tels qu'ils paroiſſent ou devroient être; principe dont un Peintre des derniers ſiecles (*b*) abuſa ſi fort au préjudice de ſon art, qu'il étoit appellé par ſes contemporains la ruine de la Peinture.

Il eut l'honneur d'être choiſi par Alexandre pour être ſon ſeul ſtatuaire, qui afin que ſes images ne fuſſent point altérées, travailleroit à ſes ſtatues en bronze, comme le ſeul Policlès devoit les graver, le ſeul Appelles les peindre, & le ſeul Pyrgotelès les ciſe-

(*a*) Il fleurit à la 114me. Olympiade.

(*b*) Michel Ange Caravaggio, artiſte fort extravagant & appellé *Rovina della pittura*, ſe piquoit de faire le ſinge de Lyſippe. Quand on lui indiquoit à Rome des ſtatues de Phidias ou de Praxitelle comme des miracles d'élégance, il avoit coutume de répondre qu'il reconnoiſſoit la nature ſeule pour maîtreſſe, & il montroit ceux qui paſſoient, en diſant voilà mon Phidias & mon Praxitelle : auſſi cette négligence d'étude lui fit eſſuyer la mortification de voir pluſieurs de ſes productions ôtées des autels.

ler, fous peine de facrilege contre tout autre qui oferoit l'entreprendre. Lorfqu'il fut queftion de placer dans le temple de Delphes un monument pour conferver la mémoire de la chaffe dans laquelle Alexandre terraffa un lion, Crater n'eut la faculté que de fabriquer l'image de cet animal & des chiens qui accompagnoient la ftatue.

Plutarque donne pour raifon de cette préférence, que Lyfippe feul étoit parvenu à repréfenter le caractere de l'ame même de ce monarque dans fes figures, au lieu que les autres artiftes leur donnoient à la vérité les contours qui leur convenoient, laiffant même appercevoir l'humidité de fes yeux, mais ne pouvoient parvenir à exprimer auffi énergiquement fon vifage mâle & fon cœur de Lion. On trouve à ce fujet dans cet écrivain une anecdote curieufe. Il dit que Lyfippe ayant moulé fa prémiere ftatue d'Alexandre, la face tournée vers le ciel, ainfi qu'il avoit coutume de regarder en tournant un peu le cou, quelqu'un y mit une infcription, portant que cette image fembloit dire à Jupiter qu'il pouvoit garder pour lui le ciel, mais que la terre fur laquelle il jettoit les yeux, étoit à lui.

Lyfippe fit une fuite de ftatues ou de buftes de ce Monarque d'âge en âge commençant par fon enfance. Il fut auffi l'auteur de la ftatue d'Épheftion, l'ami d'Alexandre, que quelqu'un donnoit fauffement à Polyclete, qui vécut environ 100 ans auparavant.

Plin. XXXIV. 8.

Plin. Ibid.

Quoique le caractere des figures de cet artifte fut un air agréable, il aimoit mieux fe diftinguer dans l'auftere. Son Hercule étonnoit & effrayoit autant que celui qu'on voit encore à Rome dans la maifon de Farnefe. En général les corps des ftatues de Lyfippe font plus légers & plus fubtils, les têtes font plus petites & plus gracieufes, de forte que les figures paroiffent plus grandes & plus fveltes ; il fe piquoit d'une diligence hardie même dans les cheveux, mais l'efprit n'étoit point négligé même dans les plus petites parties. (*a*) On lui attribue jufqu'à 610 monuments, tous

(*a*) *Lyfippi propriæ videntur Angutiæ corporum in minimis quoque cuftoditæ.*

d'une telle beauté, que chacun en particulier auroit suffi pour faire la réputation d'un artiste. Le colosse haut de 40 coudées qu'il avoit fait à Tarente étoit si merveilleux par son équilibre, que mobile à l'impulsion de la main, il résista néanmoins aux plus violentes tempêtes. C'est à son exemple que Charès son disciple entreprit le fameux colosse de Rhodes dans lequel enchérissant sur son maître, il produisit un des sept miracles du monde. Idem ibid. 7.

On donne à ce grand artiste un frere appellé Lysistrate qui le premier trouva la maniere de rendre exactement le portrait des personnes au moyen du plâtre qu'il appliquoit sur le visage, & de la cire dont il remplissoit ces formes, au lieu qu'auparavant on cherchoit toujouts de faire des portraits plus beaux que nature: il appliqua la même invention à l'imitation des figures de Divinités, & sa methode fut depuis généralement suivie.

Nous apprenons de Pline que Lysippe laissa des enfants qui continuerent à la vérité sa profession; mais en imitant la constance & le zele de leur pere, ils n'atteignirent point sa sublimité; tels furent Daipe, Bedas & Eutycrate: le dernier se plut davantage dans l'austere que dans le gracieux; ses meilleurs ouvrages furent un Hercule de Delphes, un Alexandre, & les Thespiades. Il eut pour disciple Tisicrate de Sicyonne, artiste si attaché à la maniere de Lysippe, que ses ouvrages comparés (a) avec les siens faisoient souvent prendre le change. Calamide fut aussi de cette école, & mérite peut-être d'en être mis à la tête après son maître: le caractere de ses figures étoit le moëlleux. On peut voir dans Pline le nombre prodigieux d'artistes sortis de cette école, ou qui brilloient sous cette époque, dont il reste encore à Rome différentes productions pour la consolation des amateurs, tels que le Gladiateur d'Agasias, l'Hermaphrodite couché auquel le Cavalier Bernin a fait le matelas qui manquoit, un des Gladiateurs du Quirinal d'Agnias, & de Dositée d'Ephese, & nombre d'autres, Cic. de cl. Orat.

(a) *Lysippi sectæ propior ut vix discernerentur complures ejus signa.*

qui n'égalent point celui des monumens (*a*) qui malheureusement ont péri.

Ce fut sous cette époque féconde en grands artistes qu'Apollonius & Taurisque de Rhodes firent ce prodige de l'art que l'on voit encore à Rome. On comprend que je veux parler de l'admirable groupe de Zethus, & d'Amphion liant Dircé aux cornes du Taureau. Le Vatican nous présente encore un autre monument du premier de ces deux artistes, qui, quelque dégradé qu'il soit, ne cede à aucun des autres qu'on admire dans cette Ville; c'est le tronc d'une statue sans tête, sans bras, & sans jambes, à la vue duquel on devine les perfections & la beauté de ce qui manque: mais le fameux Laocoon autre prodige de la Sculpture de ce siecle (*b*) brillant, eut Agesandre, Appollodore & Athanodore pour auteurs. On voit dans ce groupe surprenant, pour ainsi dire, un combat entre la Sculpture & la Poésie, dans lequel la palme est douteuse entre le Poëte Romain qui peint en vers ce célebre monument, & le Sculpteur qui l'a exécuté en marbre. Quel spectacle en effet, observe Pline, que de voir sortir d'un seul bloc (*c*) le pere & les enfants entortillés avec le serpent.

(*a*) *Strabon lib. XII. Plut. vie de Lucullus & Pline lib. XXXIV.* 8. *& XXXVI.* 5. parlent d'une infinité de ces monuments Grecs transportés à Rome, & qui faisoient l'ornement du portique d'Octavie, du jardin de Servilius, des Thermes, &c.

(*b*) Flavius Rosinus faisant attention à ce témoignage de Pline, a prétendu que le groupe qu'on voit actuellement, n'étoit point celui dont parle cet auteur, parce qu'il est en différentes pieces. On assure en effet que l'on conserve des fragments des serpents d'une statue de Laocoon, découverts dans un endroit où il est plus probable que fut placé le palais de Titus; de sorte que le monument qui nous reste pourroit bien n'être qu'une copie de l'ancien.

(*c*) On dispute sur le temps où ces trois artistes vivoient, d'où résulte une autre question, qui est de savoir si ces Sculpteurs ont donné l'idée de la description du Laocoon à Virgile, ou s'ils l'ont prise de lui comme le pense le P. Maufaucon qui convient néanmoins que tant les Sculpteurs que les Poëtes, peuvent avoir puisé leur idée dans Pisandre dont il est question dans les Saturnales de Macrobe.

C'eſt avec bien de la raiſon que cet Écrivain met ce monument au-deſſus de tout ce que la Sculpture & la Peinture ont de plus parfait. Il a été pendant long-temps dans un lieu moins brillant (*a*) qu'il ne l'eſt aujourd'hui. Il ne faut pas oublier qu'il y a des pieds modernes & très-mal faits, qu'il ne faut point confondre avec les parties antiques.

C'eſt le ſort de toutes les choſes humaines, ſans même excepter les vertus, de commencer à déchoir dès qu'elles ont touché l'apogée de la perfection. Les arts éprouverent bientôt la même fatalité. Bientôt après la mort d'Alexandre ils ſe reſſentirent des violentes ſecouſſes que la Grece eſſuya par les guerres que ſe firent ſes premiers ſucceſſeurs dans toute l'étendue de ſa domination. Euthichide, Eutycrate, Daipe, Cephyſodore, Tymarque & Piromaque furent les derniers artiſtes dont il ſoit encore parlé ſous la 120 Olympiade : l'obſcurciſſement que l'art ſtatuaire éprouva après cette époque dura 140 ans. Il reprit depuis une nouvelle vie, mais les artiſtes qui s'éleverent vers la 155 (*b*) Olympiade n'atteignirent pas ordinairement la perfection des anciens. Antée, Calliſtrate, Policlès, Athenée, Calixene, Pythias, Tymoclès & Ageſilas appartiennent à cette époque. C'eſt aux derniers de ces artiſtes qu'eſt dû un des plus parfaits monuments de cette époque, je parle du Gladiateur mourant que Pline donne comme l'un des plus étonnants chefs-d'œuvre de l'art. L'expreſſion y eſt ſi admirable, dit-il, qu'un obſervateur attentif peut remarquer ſur le viſage, & dans les principaux membres de cette ſtatue, les degrés de mouvement & de vie dont elle eſt encore animée. Cette nouvelle vigueur des arts dans la Grece, ne fut preſque qu'une lueur paſſagere. La miſere que des nouvelles guerres inteſtines entraînerent après elles s'accrût bientôt encore par celle que l'ambition des Romains y porta, & les artiſtes forcés de ſuivre la fortune des armes, ſe diſperſerent, trouvant plutôt de quoi exercer leurs talents en Égypte, que dans leur pays natal devenu un champ de déſolation.

(*a*) Il étoit dans un lieu aſſez obſcur du palais Farneſe, depuis le temps de Leon X. où Marlian (*Topogr. urb. Rom. II. 7.*) prétend qu'il fut découvert près de l'Egliſe de ſainte Lucie, aſſertion conteſtée à Rome.

(*b*) (*Ars*) *Ac rurſus Olympiade* 155. *revixit cùm fuere longè quidem infra prædictos probati tamen auctores.* Plin. XXXIV. 8.

Les Ptolomées leur ouvrirent un asyle à Alexandrie, & ce fut là qu'ils laisserent des productions dignes de l'école dont ils sortoient ; école qui se maintint fort long-temps en honneur, & de laquelle on croit tenir les belles statues de porphire, que l'Empereur Claude transporta d'Égypte à Rome, & d'où vinrent indubitablement toutes celles de maniere Grecque, qui ont été trouvées en Égypte. C'est aussi sous Ptolomée, appellé Philadelphe que fleurit le célebre graveur en pierre nommé Satirius, qui grava en crystal la Reine Arsinoé.

La dispersion des artistes Grecs ne fut pas moins utile à Rome, qu'elle le fut pour l'Égypte. Avant cette époque malheureuse pour la Grece, on ne connoît guere de sculpteurs de réputation en Italie. On rapporte que Euchira & Eugramme venus dans cette contrée avec Démarate, y avoient introduit l'usage des simulacres en argille & en plâtre : on prétend que l'on trouve le nom de l'artiste dans l'inscription (*a*) Étrusque qui est sur la Chimere de bronze de la galerie de Médicis trouvée autrefois dans le territoire d'Arezzo, piece, assure-t-on, qui étoit anciennement accompagnée de la statue de Bellérophon. Mais on ne dit pas le nom de l'auteur de cet excellent monument qui, s'il étoit aussi ancien qu'on le prétend, confirmeroit aussi la prétention du Sénateur Buonarotti; que les artistes Étrusques précéderent les Grecs & les Latins dans la fabrique des ouvrages composés de cuivre & de plomb, tel qu'est celui de cette Chimere. Mais les degrés de beauté de ce monument ne feroient-ils pas juger qu'il n'appartient point à l'ancienne fabrique Étrusque, non plus que la belle statue de l'Aruspice aussi en bronze, découverte près de Pérugia, (*b*) dont on voit la planche dans le Musæum de Florence, ouvrage trop parfait, comme nous le toucherons dans la suite, pour appartenir à

Vid. Ludov. Dem. Com. de Sculp.

V. Musæum. Flor. tom. III, pag. 8.

(*a*) Voyez les explications & conjectures sur les monuments Etrusques dans l'édition de Dempter, §. 37. & dans les observations ad Numism. Maxim. Modul, pag. 12.

(*b*) Voyez *Felix Gattius tom. I.* de ses Mémoires Historiques de Pérugia *lib. II. pag.* 52. 54. 72. imprimés à Pérugia en Italien en 1738.

cette anciènne époque. Au reste ce qui ne laisse pas douter qu'il n'y eût parmi les Étrusques, soit avant, soit après la conquête des Romains, nombre d'artistes, c'est la coutume qu'ils suivirent constamment d'orner de statues soit naturelles soit allégoriques, ainsi que de bas-reliefs en marbre, leurs tombeaux. (*a*)

A Rome du temps de Numa il y avoit une si grande disette d'Artistes qu'il n'y eut que le seul Mamurius Viturius qui sut imiter le bouclier qu'on prétendoit être tombé du ciel entre les mains de ce Roi. Le plus ancien après lui, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous fut Thurianus que le vieux Tarquin fit venir de Fregel, ou selon d'autres de Veyes, & qui fabriqua l'ancien Hercule & le Jupiter Capitolin en argille ainsi que le char à quatre chevaux qui en ornoit la façade, tous ouvrages en terre cuite. Scaliger au sujet du dernier de ces monuments releve une particularité qui ne fait pas juger favorablement de l'habileté de son auteur; c'est que le feu de la fournaise fut si peu ménagé que les chevaux gonflerent si fort, qu'on eut de la peine de les en retirer. On trouve dans Tatien qu'un certain Thurnus s'étoit signalé à Rome par des statues scandaleuses, mais sans marquer en quel temps il vécut. Spurius Carvilius fut l'auteur de la statue qu'on plaça dans le Capitole après la victoire remportée sur les Samnites, se servant pour fabriquer le simulacre du métal dont étoient composées les cuirasses & les casques des ennemis : figure remarquable par sa grandeur qui la faisoit distinguer dans l'éloignement du mont Palatin, & on dit que l'auteur mit à ses pieds une statue qui le représentoit lui-même, formé des limures des métaux qui avoient servi à fabriquer le Jupiter. Depuis Carvilius, on ne connoît plus de statuaires Romains jusqu'à Copponius qui travailla à 14 statues de nations en marbre pour la maison de Pompée.

Plut vie de Numa.

Plin. lib. XXXV. 12. & Plut. vie de Publicola.

Ad test. in Stip.

Orat. ad Grec.

Plin. lib. XXXVI. 5.

Damophile & Gorgage, Sculpteurs & Peintres en même-temps

Plin. lib. XXXV. 45.

(*a*) On en voit plusieurs exemples dans la précieuse collection de M. Guarnaci à Volterra & dans le Musæum Etrusc. tom. III. plac. 3. tab. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 19. 24.

s'occuperent de concert aux ornements du temple de Cérès (*a*) & du grand Cirque. Siménus & Taſſon furent connus par leurs ſtatues de guerriers & d'Athletes. M. Varron avoit connu un artiſte appellé Poſinus qui faiſoit à Rome des raiſins, des poiſſons, & autres ouvrages ſi vrais qu'on s'y méprenoit, mais il paroît qu'il n'eſt queſtion que d'ouvrages en Peinture. Il n'en eſt pas de même d'Aulanius Évander : il fit la tête qui manquoit au ſimulacre de Diane, placé
Plin. lib. XXXVI. 5. dans le temple d'Apollon, mais Pline qui le rapporte ne nous dit pas le temps de cette réparation. Copponius fut l'auteur des ſtatues
Idem. ibid. des 12 nations voiſines du Pont.

On juge par le nom de quelques-uns de ces ſculpteurs qu'ils devoient être Grecs plutôt que Romains, & tels furent la plupart de ceux qui furent dans la ſuite employés à orner les édifices dont Rome continua de s'enrichir. Attirés par les amateurs dans cette Ville, devenue déſormais la Capitale du monde policé & l'aſyle des arts fugitifs de la Grece déſolée, ils s'y domiciclierent & enrichirent Rome de leurs travaux.

Paſitelle natif de la grande Grece, confondu groſſiérement par quelques-uns par la reſſemblance du nom avec Praxitelle bien antérieur à lui, travailla dans la maiſon de Métellus à un Jupiter en ivoire & à quelques autres monuments. On lui attribuoit différents ouvrages en marbre, qui cependant ne ſont pas nommés : ce qui eſt ſûr, c'eſt qu'il mérita d'être fait citoyen Romain. Varron nous parle d'Arceſilaüs attaché à Luculle, dont il ſe vante d'avoir
Idem ibid. une Lione en marbre, jouant avec de petits amours ailés, dont les uns la lient, les autres la prenent par le crin, la preſſant avec les pieds pour la faire boire, le tout d'un ſeul bloc. Cet artiſte modeloit ſi parfaitement que ſes modeles ſe vendoient plus que
Plin. lib. XXXV. 12. les ouvrages achevés des autres. Il fut l'auteur de la Vénus Mere, du Forum de Céſar, ſtatue qu'on ſe preſſa de dédier même avant qu'elle fut finie. Du

(*a*) Des vers Grecs qui étoient ſur le mur portoient, qu'à droite c'étoit l'ouvrage de Damophile, & à gauche celui de Gorgaſe. *Plin. lib. XXXV.* 12.

Du temps de ce Dictateur, Strongylion travailla à cette Amazone admirable, appellée aux belles jambes, dont Néron devint depuis si épris qu'il la fit porter dans une marche victorieuse, & la traînoit par tout avec lui : c'est ce même Strongylion qui avoit fait en Grece une Diane & trois Muses, dont Pausanias parle avec éloge.

Agrippa se servit de Diogene Athénien pour travailler aux statues du Panthéon. Batrache travailla pour les portiques d'Octavie, & Pline rapporte les noms de Pythodore, d'Hermolaüs, d'Arthemon, d'Aphrodisius, Trallinus, & de Sauron, tous Grecs qui furent employés aux monuments qui ornoient les édifices de César, d'Auguste, & de quelques-uns de leurs successeurs. Il est même apparent que les artistes Grecs se répandirent dans l'Italie, car parmi les statues découvertes à Vélléia, on assure qu'il s'en trouve une d'un excellent maître de maniere Grecque. Plin. XXXVI. 5.

Ce fut par ces artistes que les Romains firent donner des leçons à quelques-uns de leurs esclaves vers la fin de la République. Cette nouvelle école commença d'avoir quelque réputation sous le regne d'Auguste : cependant on ne voit guere de noms de statuaires Romains sous ses premiers successeurs ; ce qui ne forme pas un préjugé bien favorable en leur faveur, car il n'est pas douteux que s'ils fussent parvenus à l'habileté de leurs maîtres, ils n'eussent mérité comme eux d'être consignés dans les fastes des arts. Le grand nombre de statues faites en peu de temps en l'honneur de Séjan sous le regne de Tibere, nous fait bien voir qu'il y avoit à Rome nombre d'artistes, mais sans nous en apprendre le nom. D'ailleurs sous ce regne les statues étant prostituées, & devenues la récompense des espions & des délateurs, la Sculpture avilie ne dut naturellement pas encourager les artistes à faire des efforts ni les Écrivains à les célébrer. On n'est guere plus instruit de ceux du regne de Néron dont on n'a que très-peu d'ouvrages. La statue de cet Empereur encore jeune (*a*) qu'on vient de découvrir à Vél-

(*a*) On voit la *Bulla* au cou qui n'appartenoit qu'aux jeunes gens, je ne parle qu'après la relation d'autrui. On voit un buste du même Empereur dans la collection de Florence.

léia, sera d'autant plus précieuse que ses vraies têtes sont très-rares. Il s'en faut bien qu'on dût être empressé d'avoir des images de ce monstre, & il y a apparence qu'on le fut bien plus de faire main-basse après sa mort sur celles qui existoient. Une preuve de la disette d'artistes sous ce regne, est que pour travailler à sa statue colossale en bronze, il dut faire venir des Gaules Zénodore; artiste, à ce qu'il paroît, originaire de Marseille, qui s'étoit occupé pendant dix ans en Auvergne à la construction de l'Hercule Gaulois. Quoique Pline le compare à Calamide pour modeler & pour sculpter, il ne paroît pas qu'il fût un grand Grec en fait de fonte, puisqu'il ne put réussir à jetter le colosse en question.

Plin lib. XXXIV. 7.

Néanmoins le Séneque mourant dans le bain, le sommeil en marbre noir, l'Amour monté sur un centaure de la Villa Borghese, l'Agrippine de la Villa Farnese dont on voit la copie à Marli, & sur-tout la belle tête de Domitien, & celle de Nerva (*a*) qu'on voit à Rome, & dont l'antiquité ne paroît pas douteuse, prouvent que la bonne école de l'art subsistoit toujours.

Les artistes eurent sous le regne de Vespasien occasion d'exercer leurs talents: le temple de la paix bâti par cet Empereur, quoique avare, rassembla des monuments de toute espece tant antiques que modernes. Si le regne de Titus n'eût pas été si court, tout annonçoit en lui l'ami & le protecteur des talents & des arts; ils languirent ensuite jusqu'à celui de Trajan, regne où ils reprirent une nouvelle vie, ainsi que tout l'Empire; témoin la fameuse colonne érigée sur la place de son nom par Apollodore d'Athenes qui fut surmontée de la statue colossale de l'Empereur, dont on ne voit plus de vestiges. (*b*) Les trophées du Capitole, appellés de Marius, sont aussi des productions de ce regne qui rendent témoignage qu'il y avoit alors des artistes propres à feconder la protection que

(*a*) Quelqu'un attribue cette tête à l'Algardi, Sculpteur des derniers temps, mais elle a tous les caracteres de l'antique.

(*b*) On en voyoit encore la tête au 16me. siecle, mais depuis elle a disparu.

l'Empereur leur accordoit. Adrien son successeur étoit connoisseur & amateur, il étoit plus, il étoit lui-même sculpteur & peintre. (*a*) Quel encouragement pour les professeurs qu'un tel exemple? Cependant on ne doit point, à l'exemple de Victor, pousser la flatterie jusqu'à mettre ce Prince à côté des Euphranor & des Polyclete.

L'amour des Antonins pour les arts est connu; celui du dessin faisoit l'amusement de M. Aurele. Les monuments distingués de sculpture qu'on a découvert dans le lieu où étoit la superbe maison bâtie par Antonin Pie près de Lavinium, la statue équestre de M. Aurele, & les têtes du même Empereur & de L. Vérus qu'on voit à la Villa Borghese, & qui sont de toute beauté, prouvent que sous ce regne les artistes avoient des encouragements. Le célebre Hérode, surnommé l'antique, ne crut pas se dégrader en maniant lui-même le ciseau, & la Vénus armée dont il fut l'auteur, fait connoître qu'il honoroit autant la Sculpture par le bon goût de ses productions que par la dignité de sa personne.

Pour ne rien omettre de ce qui regarde les anciens artistes & mieux connoître leur histoire & la raison des progrès de l'art, finissons cet article par quelques remarques qui ont rapport à eux.

Aristote nous apprend que les Grecs avoient soin de faire apprendre le dessin à leurs enfants, & que les jeunes gens des premieres maisons cultivoient communément cette étude; cela mettoit presque tout le monde en état de juger des proportions qui constituent la vraie beauté. Il y avoit à Delphes aussi-bien qu'à Corinthe des prix pour ceux qui excelloient tant dans la Sculpture que dans le Peinture, & c'est devant les juges établis pour ces prix, qu'Aëtion produisit son tableau d'Alexandre & de Roxane, tableau à la vue duquel Proxénide qui présidoit fut si enchanté qu'il se détermina de donner sa fille en mariage à l'auteur. Ces juges étoient les hommes les plus éclairés, & la récompense étoit décernée dans une assemblée générale.

(*a*) *Adrianus & statuas fecit, & tabulas pinxit.* Suet. in Nerva. cap. LIII. & Xiphil. LXIX.

Luc. in imagin.

Pour donner aux images des Dieux les plus belles formes, les artiſtes travailloient quelquefois d'après la beauté idéale, en prenant pour modele les plus belles perſonnes. Alcibiade qui, à ce que l'on prétend, fut au jugement d'Apollon lui-même le plus beau des Grecs, fut pris pour le modele d'un Mercure. Praxitelle donna à ſa Vénus de Gnide la reſſemblance de la courtiſanne Gratine; & toutes les autres ſtatues de cette Déeſſe avoient, à ce que l'on aſſuroit, celle de Phryné de Theſpie, modele de beauté.

Arnob. VI. adverſ. gent.

Plin. lib. XXXIV. 6. & vid. Caſaub. in Perſ. Sat. IV.

L'une des principales écoles de ſculpteurs étoient les lieux où la jeuneſſe s'exerçoit à la lutte & à la courſe; par-là les plus beaux objets devenoient familiers à l'imagination, & on ſe formoit au deſſin de toutes les attitudes, en prenant, pour ainſi dire, la nature ſur le fait. Lorſque les ſcenes ſanglantes des gladiateurs furent établies dans la Grece par Antiochus Épiphanes, elles devinrent une nouvelle école pour les artiſtes, & fournirent de nouveaux objets à imiter.

On ſe faiſoit un devoir capital de puiſer des leçons dans l'étude des poëtes; & des artiſtes d'une imagination échauffée par les deſcriptions de ceux qui étoient regardés comme les dépoſitaires & les interpretes de la religion & de ces myſteres, s'enhardiſſoient à mentir comme eux pour n'être pas taxés d'innovation, en même-temps qu'ils abandonnoient les vieilles formes & l'ancienne ſimplicité.

Pluſieurs étoient à la fois Sculpteurs & Peintres (*a*) ce qui contribuoit également aux progrès & aux avantages mutuels des deux arts.

On ſe réuniſſoit ſouvent pour ſe communiquer les lumieres qu'on avoit acquiſes, & ſe prêter des ſecours réciproques en travaillant en

(*a*) *Pictores & Statuarii non omninò in formis Deorum effingendis à Poëtis diſceſſerunt, tum ne viderentur tranſgreſſores, & ob hoc pœnis obnoxii eſſent : tum etiam quod ſe à Poëtis preoccupatos cernerent, eorumque ſimul fingendi modum ut antiquiorem obtinere. Quare noluerunt vulgò hominibus videri mendaces, & hujuſmodi nova premendo.* Dio. Chriſoſt. Orat. XII.

commun aux mêmes ouvrages ; on avoit soin d'aller examiner les grands modeles, & de s'en rendre compte. Nous avons vu que tous les artistes alloient prendre les proportions du Doryphore de Polyclete.

L'autorité publique prenoit un intérêt très-sérieux à la perfection de l'art. A Thebes ainsi qu'à Athenes il y avoit des loix tendant à protéger, & encourager les professeurs, & des loix pénales & pécuniaires pour ceux qui faisoient de mauvais ouvrages, elles défendoient même de s'occuper d'objets difformes ou communs. Ælian. Var. Histor. IV. 1

La considération & les distinctions qu'on accordoit aux artistes dans la Grece, étoient très-propres à les encourager ; loin d'être regardés comme des mercénaires à gage & de simples ouvriers, on les considéroit comme des hommes distingués, comme des esprits sublimes doués d'un génie divin, enrichis par l'étude & polis par l'usage du monde, ils étoient mis au niveau des philosophes & des premiers personnages de l'État, parvenant à ses premiers emplois, & partageant dans les fastes de la patrie l'immortalité qu'ils donnoient aux hommes illustres ; il n'étoit pas extraordinaire de voir leurs statues à côté de celles des Héros & des Rois.

Pline nous fait observer que les artistes ne s'exerçoient pas indifféremment aux ouvrages en tout genre, mais qu'ils se piquoient de se distinguer dans celui qu'ils avoient embrassé, & auquel ils se sentoient portés comme par une impulsion de l'imagination. C'étoit par un effet & par la force de cette imagination que l'un réussissoit mieux à fabriquer les Dieux que les hommes, l'autre à mieux exprimer & mieux rendre les caracteres de l'âge & du sexe. Quintillien (*a*) dit que si Polyclete savoit ajouter à la beauté humaine, il n'étoit pas propre à exprimer la majesté des Dieux ; aussi évitoit-il d'entreprendre des sujets trop graves où il n'auroit pu faire briller les graces de la jeunesse ; au lieu que Phidias Plin. lib. XXXIV. 8.

(*a*) *Nam ut humanæ formæ decorem addiderit supra verum, ita non explevisse Deorum auctoritatem videretur.* Quintil. instITUT. XII. 10.

étoit meilleur artiste pour former des Dieux que des hommes : en effet, dit le même auteur, quand il n'auroit fait que la Minerve d'Athenes ou le Jupiter Olympien, on eût connu que son imagination étoit faite pour rendre la majesté des Dieux. Simenus & Tasson dans Pline s'étudioient particuliérement à rendre des situations de force, telles que celles de chasseurs, d'athletes, & de sacrificateurs. Aristobule, Cléon & d'autres s'adonnoient sur-tout aux statues des philosophes, & y excelloient par préférence. Quelques-uns ne travailloient qu'aux statues colossales. Théleftas & son frere Ariston Lacédémoniens s'y bornoient. Lysippe [a] se piquoit de grands sujets & évitoit les petits. Pour d'autres les petits ouvrages avoient des attraits particuliers. Mirmécides fit un char à quatre chevaux avec le conducteur qui tenoit sous les ailes d'une mouche, & Alicrate faisoit des fourmis dont on pouvoit à peine apperçevoir les pieds. Le Bavarois le plus patient ne l'auroit égalé qu'avec peine.

Pausan. l. V. in Eliac.

Enfin les uns se décidoient pour les animaux, & y étoient plus heureux que dans les figures humaines. Calamide étoit sans pair dans la formation des chevaux ; lorsqu'il en eut fabriqué d'admirables pour un char de triomphe, Praxitelle (b) crut qu'il lui appartenoit de former le cocher pour qu'il n'exposât pas sa réputation. Pour juger donc avec discernement & équité du mérite des artistes, il faut imiter Pline qui voulant apprendre que l'art étoit parvenu à son plus haut point de perfection, & ne trouvant aucun artiste parfait en tout genre, marque en quoi chacun excelloit ; & ce qu'il y avoit sur-tout à admirer dans chacun.

Remarquons enfin que les sculpteurs, même du premier ordre portant tous leurs soins à finir la figure principale, négligeoient quelquefois les autres, d'où il arrive que leurs productions ne sont pas toujours exemptes de défauts. Qui diroit que le Dauphin & l'Amour

---

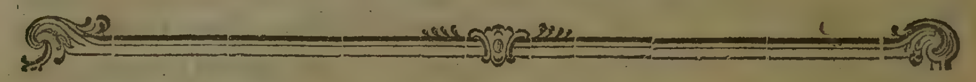
(a) *Gloria Lysippo est animosa effingere signa.* Propert. Eleg. VIII.

(b) *Quadrigæ Praxitelles suum aurigam imposuit, ne melior in æquorum effigie defecisse in homine crederetur.* Plin. lib. XXXIV. 8.

& la Vénus qui eſt dans la galerie de Médicis, ſont de la même main qui a ſu imprimer tant de graces & de beauté à cette ſtatue admirable ? Les enfans du grouppe du fameux Laocoon laiſſent auſſi apperçevoir des défauts (*a*) dans la taille & la proportion relativement à la figure principale. C'eſt ainſi que dans les parties ſubalternes de pluſieurs médailles des Rois de Syrie & d'Égypte, on n'obſerve point le fini qu'on admire dans les têtes. Mais ces ſortes de défauts ne ſont ordinairement que relever l'éclat des grandes beautés, & à l'exemple de Lucien ils nous font admirer le Dieu dans le Jupiter de Phidias ſans égard pour le piedeſtal.

(*a*) Voyez ce qu'en dit Mr le Comte de Caylus dans le recueil de ſes antiquités.





CHAPITRE DEUXIEME.

De la maniere ou du caractere des ouvrages de Sculpture chez les différentes nations.

LA maniere peut être comparée au ſtyle par lequel chaque nation & même chaque Écrivain énonce ſes penſées ; & comme l'uſage apprend à connoître le ſtyle propre à chaque nation & à chaque auteur, de même on appercevra un caractere particulier dans les productions de l'art ſtatuaire des Aſiatiques, des Égyptiens, des Étruſques, des Grecs & des Romains. On pourroit dire qu'il arriva en quelque façon à la Sculpture ce que nous voyons encore de nos jours être arrivé à l'égard de l'écriture; car quoique les caracteres dont on ſe ſert en Europe, aient tous la même baſe, & tirent leur ſource des anciens caracteres Phéniciens, ils préſentent néanmoins des différences conſidérables-

Le Philoſophe qui voudroit rendre raiſon des différentes manieres qui caractériſent les productions de l'art, les trouveroit peut-être dans l'influence des différents climats ſur celles de l'ame. C'eſt par-là qu'un œil obſervateur apperçoit dans les traits de chaque individu, non-ſeulement le caractere national, mais encore le caractere perſonnel; qu'il remarque que plus les pays ſont ſous des climats éloignés les uns des autres, plus les différences dans les traits, dans la tournure du corps, dans la maniere d'être, & dans le maintien, ſont remarquables.

Comme cette influence agit ſur les objets que les artiſtes doivent rendre, de même elle doit agir ſur leurs ames dans la direction de leurs travaux, puiſque les différentes qualités des eſprits animaux, la tenſion plus ou moins grande des fibres, la ſoupleſſe des organes qui en réſultent dans les artiſtes de chaque nation, doivent faire imprimer un caractere propre à leurs ouvrages,

&

& faire diſtinguer auſſi clairement ce caractere dans les monuments qui nous en reſtent, qu'on les diſtingue dans les hiſtoires qui nous les peignent. En un mot, ce que le ſavant Abbé du Bos obſerve de l'influence du climat ſur les arts en général, ce que le grand Monteſquieu dit de la même influence ſur la morale, peut être appliqué en particulier à l'art ſtatuaire de chaque peuple.

A la ſuite de ces cauſes phyſiques, le philoſophe mettroit les cauſes morales telles que la religion, la nature du gouvernement & l'éducation; il verroit que les eſprits plus libres dans les Républiques que dans les monarchies, doivent être plus créateurs dans les premieres que dans les ſecondes, où ils ont néceſſairement moins de reſſort; mais que dans celles-ci ils doivent briller davantage par le poli, la perfection & l'élégance, parce qu'ils ſont moins diſtraits par d'autres objets que ceux du plaiſir ſource du goût; il obſerveroit que l'empire que les arts ont une fois acquis dans un gouvernement libre, doit avoir une longue durée, parce que l'eſprit de ce gouvernement s'y maintient davantage que dans celui d'un ſeul, où le changement du chef amene celui des arts, & en arrête les progrès : mais c'eſt en fixant le caractere des productions de l'art ſtatuaire des différentes nations que nous allons parcourir, que nous pourrons connoître la ſolidité de ces remarques.

On peut rapporter les monumens de la ſculpture à cinq écoles différentes. La premiere, ſuivant l'ordre chronologique & le ſyſtême que nous avons ſuivi, fut celle d'Aſie, la ſeconde l'Egyptienne. On placera l'Étruſque pour la troiſieme, la quatrieme ſera la Grecque, à la ſuite de laquelle viendra l'école Romaine. Les productions de ces différents peuples ont chacune un caractere qui leur eſt propre, lequel conſtitue ce que nous appellons la maniere.

Comme ce feroit à la nature ſeule de donner des manieres, il ne devroit y en avoir de bonnes, que celles d'imiter la nature. Toute autre qui feroit écarter l'artiſte de cette imitation, feroit de tous les défauts de l'art le plus eſſentiel. Si les Sculpteurs de toutes

les nations, & de toutes les écoles euſſent bien étudié ce modele univerſel, ils n'euſſent été contents que lorſqu'ils auroient eu des figures conformes à ce modele, & alors nous ne ſerions guere dans le cas de parler des différentes manieres de l'art ſtatuaire : toute la différence ſe réduiſant en ce cas à celle du coſtume qui naîtroit néceſſairement du caractere accidentel que doivent préſenter les figures de chaque nation, ſoit à l'égard des traits, ſoit à l'égard du maintien & de l'habillement : mais outre cette différence les productions des différentes nations n'en préſentent que trop qui prouvent autant le peu d'étude & de méditation de ce modele, qu'un défaut d'intelligence, de raiſonnement & de goût dans les artiſtes.

Maniere Asiatique.

Pour parler d'un ton bien aſſuré de l'ancienne maniere Aſiatique il faudroit avoir des monuments certains qui puſſent ſervir de pieces de comparaiſon, mais les monuments de ces anciens temps ſont très-rares, & ſi leur perte fait un vuide dans l'hiſtoire de l'art, il y a lieu de juger qu'elle n'eſt pas beaucoup à regretter à l'égard de l'utilité qu'ils pourroient lui procurer. Le petit nombre de ceux qui reſtent des Perſes ſoit en marbre ſoit en pierres gravées, ne ſuffiſent à la vérité pas pour nous donner une juſte idée de leur ſtyle ; mais il eſt aiſé d'y appercevoir la médiocrité des progrès que l'art avoit fait chez cette nation, où la religion s'oppoſoit autant que chez le peuple Juif à ces productions, & où l'averſion pour les nudités étoit un obſtacle pour atteindre au ſublime de l'expreſſion. Ajoutez que le genre de vêtement qui étoit d'uſage parmi les Perſes, donne une telle monotomie à leurs figures qu'elles paroiſſent toutes formées au même moule. De ſorte que de tous les monuments Aſiatiques, ceux de la Perſe paroiſſent les moins dignes d'attention, n'ayant imité ni la ſimplicité que les médailles nous font connoître dans les ouvrages Phéniciens, ni la grandeur que les Égyptiens affectoient dans les leurs.

Ce que nous connoiſſons par les hiſtoriens des plus anciennes productions dans l'Égypte, & dans l'ancienne Grece, contrées qui eurent l'Aſie pour maîtreſſe, nous indique aſſez quel devoit être le ſtyle

original ; & ce que les voyageurs modernes nous apprennent des ſimulacres, & des ſtatues innombrables que l'on voit encore dans les temples & les Pagodes des Indes, du royaume de Siam, à la Chine, chez les Scythes & au Japon, où nombre d'idoles furent portées dans les anciens temps des parties méridionales de l'Aſie, ne nous repréſente que trop la barbarie de l'ancienne maniere Aſiatique.

Si nous étions à portée de conſidérer le ſpectacle prodigieux des monuments en ce genre que Gémelli Carreri (*a*) nous fait connoître, ſoit dans la deſcription du temple du Canarin, de l'iſle de Salſete, ſoit dans les différents temples de Tantien, & de Jeuxien à la Chine, ainſi que ceux qui ornoient le temple ſurprenant de l'iſle d'Éléphanta dont nous avons parlé plus au long & dont on nous parle avec tant d'admiration, nous verrions ſans doute que ces ſtatues appartenant à l'ancienne religion des Bramines & des Chinois, doivent plus ſurprendre par leur nombre exceſſif & par leur grandeur déméſurée, que par les dégrés de beauté qui frappent le connoiſſeur. Ceux de qui nous tenons les deſcriptions de ces ſortes de monuments Orientaux n'étant guere que des marchands peu en état d'en juger, il ne faut pas s'en laiſſer impoſer par leur admiration & leurs éloges.

D'ailleurs l'époque à laquelle la tradition du pays attribue le temple d'Éléphanta & de Canarin, avoit déja reçu l'empreinte du goût des artiſtes Grecs qui ſe répandirent dans différentes contrées des Indes, au moyen des colonies Grecques établies d'abord ſous les Rois de Perſe, & depuis en vertu des conquêtes d'Alexandre. Auſſi ce fut ce conquérant qui, ſuivant cette tradition, fit exécuter ces ouvrages prodigieux par un attachement politique ou ſincere pour la religion du pays, ainſi que le témoigne le même voyageur. C'eſt encore aux Grecs & enſuite aux Romains répandus dans l'Aſie que l'on doit rapporter les beaux monuments des Villes

Voyez l'hiſt. gén. des Voy. tom. XLII. p. 369. in-12. & XLIII. p. 455.

(*a*) Voyez ce que nous en avons rapporté *Part. prem.*

de Perſépolis & de Palmyre (*a*) ainſi que les ſtatues du Dieu Mithras que l'on voit à Rome.

Que ſi les anciens hiſtoriens & les poëtes nous parlent avec admiration des ſpectacles merveilleux des ſtatues que l'on vit à Babylone & ailleurs, ils ne nous en parlent pas comme témoins oculaires, & s'ils ont écrit d'après ceux qui le furent, ces témoins étoient enthouſiaſtes de ce qu'ils voyoient, parce qu'effectivement ces monuments étoient comme les chefs-d'œuvres de l'art dans des temps où l'on ne connoiſſoit rien de mieux. C'eſt un point de vue dans lequel il faut ſe placer pour juger ſainement des productions des arts & pour réduire à leur juſte valeur les témoignages avantageux qui leur ſont rendus dans les diffétents temps & les différents pays. Il en eſt de cela comme des productions de l'eſprit des temps d'ignorance & de barbarie, comparées avec celles des ſiecles éclairés. L'admiration & les éloges de ces ſiecles ſont toujours ſujets à caution, parce qu'on admire & qu'on loue relativement au peu de lumieres & de goût qu'on a; & moins on en a, plus on admire.

Ce dont les monumens Aſiatiques ne nous laiſſent pas douter, c'eſt que leur ſtyle ſe reſſent de la chaleur des climats orientaux, & que les artiſtes emportés par une imagination impétueuſe, alloient ſouvent au de-là de la nature, outrant tout, cherchant plutôt l'extraordinaire que le beau, & plutôt le coloſſal que le grand, & cela tant dans les monuments d'Architecture que dans ceux de Sculpture. [*b*] C'eſt le caractere général des ſtatues découvertes dans les Indes. Si elles brillent quelquefois par le poli de l'ouvrage & par la hardieſſe des poſtures & des attitudes, on y voit toujours une expreſſion mauſſade, outrée, ſans naturel & ſans vie. Tel

(*a*) L'auteur des antiquités de Palmyre fondé ſur les inſcriptions trouvées dans les ruines de cette Ville, attribue les merveilles de l'art dont on y voit de ſi beaux reſtes, aux temps qui ſuivirent la conquête des Romains.

(*b*) Voyez les deſcriptions des temples ci-deſſus & de celui d'Emmoui & de tant d'autres des contrées d'Orient rapportés par les voyageurs.

eſt le jugement que donne un miſſionnaire Jéſuite ſur le grand nombre de figures qui accompagnent la Divinité principale (*a*) du célebre temple de *Tyronna Maley* dans le Carnate.

Voyez la deſcription de ce temple Hiſt. Génér. des voyag. tom. XIII. in-4to. édit. d'Holl. pag. 486.

MANIERE EGYPTIENNE

La maniere Égyptienne ne ſe départit jamais entiérement de la mauſſaderie originale ; les ſtatues, & les figures de cette école conſerverent généralement la roideur & la ſécheresse des premiers temps, & furent toujours ſans graces, ſans juſteſſe, ſans variété, ſans expreſſion ni ſentiment. Voyez les gravures qui ſont ſur les Obéliſques tranſportés à Rome, vous n'y trouvez que des figures plates, mal deſſinées, toujours en profil & jamais de face, nul effort, nulle trace de l'art pour groupper les compoſitions, ſouvent nulle proportion entre les figures, les traits & le lieu où elles devoient figurer. Repréſentez-vous des ſtatues avec des poſitions uniformes, des viſages en avant & ſans ame, le cou égal, le corps droit, les bras pendants, & ſans action, les cuiſſes, les jambes & les pieds roides & ſerrés, & vous aurez une juſte idée de la maniere Égyptienne. La plus belle ſtatue de ce pays n'approcha jamais des médiocres des Grecs & des Romains des bons ſiecles de la Sculpture, & elle déplaira toujours quand même on y eût obſervé toutes les proportions, parce que le génie des Égyptiens ne ſe porta jamais au vrai de la nature ; dans ſes efforts mêmes il le ſurpaſſoit par le merveilleux plutôt que de l'atteindre par le naturel & le ſenſé. Delà ces coloſſes ſi fréquents, maſſes énormes dénuées d'intelligence & d'eſprit, productions d'une patience incroyable & de fauſſes idées de grandeur, plutôt que des monuments de la ſcience de l'art & du bon goût.

Mais d'où vient qu'une nation auſſi inventive que l'Égyptienne, & qui fut une des premieres à cultiver l'art ſtatuaire, fit ſi peu de progrès dans les parties qui conſtituent le grand artiſte ? En voici pluſieurs raiſons.

(*a*) Routren ou le Dieu Deſtructeur. Ce miſſionnaire rapporte qu'il fut ſurpris de la régularité & de la hardieſſe de cette figure ; mais que tout le reſte lui parut peu naturel, gêné & ſans vie. *Voyez Hiſt. Gén. des Voyag. tom. XIII. in-4to. édit. d'Hol. pag.* 486.

1°. Nous avons déja observé que les génies inventifs ne sont pas ordinairement ceux qui possedent le plus la partie de l'élégance & du goût ; ils agissent plus par un effet de l'imagination qu'ils ne sont dominés par les regles tracées par le goût ; c'est même parce qu'on ne se laisse pas contraindre par les regles communes que l'imagination prend l'essort & s'égare. Nous en voyons l'exemple dans les Anglois : esprits assez forts pour créer, ils sont trop indociles pour s'assujettir aux regles du goût, ils inventent plus qu'ils ne perfectionnent, si c'eût été la seule raison du peu de progrès des artistes Égyptiens, elle auroit du moins quelque chose d'honorable pour eux, mais il y a lieu d'en présumer d'autres qui ne sont pas si fort à leur avantage.

Plutarq. in Legil. lib. II.

2°. Platon nous apprend que l'Égypte fut toujours extrêmement attachée à ses usages, à ses étiquetes, à ces rites. Une des premieres maximes de cette nation étoit de n'admettre aucune nouveauté, mais de suivre scrupuleusement ce qui avoit été pratiqué par ses ancêtres. On étoit sur-tout servilement soumis à cette maxime en ce qui avoit quelque rapport avec la religion & l'on sait qu'en Égypte la religion s'amalgamoit, pour ainsi dire, avec tout ; les statues y avoient un rapport immédiat : la liberté des artistes étoit par conséquent enchaînée par la maxime religieuse qui les obligeoit de travailler dans le style accoutumé, la loi regloit même la forme & les dimensions des statues.

L'usage, l'habitude & le rite bornant, pour ainsi dire, la nature dans ses opérations à l'égard du maintien, ils asservissoient en même-temps l'art dans l'imitation parce que le premier principe de tous les arts est la vérité & quelques frais que fasse l'imagination de l'artiste, il agit contre les regles, & contre les coutumes s'il s'écarte du vrai. Les artistes Égyptiens rendoient donc scrupuleusement les figures selon le maintien naturel & ordinaire, selon la structure commune des personnes ; à cet égard on peut dire qu'ils suivoient les regles de l'art. Un voyageur éclairé qui a passé bien du temps en Égypte, a observé que la posture & la quarrure des anciennes statues du pays rend précisément la nature telle qu'elle est.

Remarquez un Égyptien en priere, il vous semble de voir une statue d'Isis ou d'Harpocrate; dans ce cas on ne pourroit reprocher aux artistes Égyptiens que de n'avoir pas osé se départir d'une imitation trop servile, reproche qu'on peut encore faire aux Chinois. Mais dans le pays des rites cette liberté seroit blamée & peut-être réprimée. Ajoutons que les Égyptiens n'ayant nulle connoissance de l'anatomie, ils manquoient de lumieres très-nécessaires à un art qui s'occupe de rendre exactement les parties du corps humain.

3°. Une autre raison non moins funeste au progrès de l'art en Égypte, c'est que jusqu'au temps des conquêtes des Grecs & des Romains ce pays n'eut presqu'aucune communication, aucun commerce avec les nations étrangeres. Pleins d'une haute idée d'eux-mêmes soutenue par la fertilité & l'opulence de leur pays, les Egyptiens avoient un souverain mépris pour les autres nations qu'ils devoient connoître fort peu; car jamais ils ne voyageoient & tout s'opposoit au progrès des connoissances qui leur parvenoient quelquefois de l'étranger: de-là une barriere impénétrable à la perfection des arts. C'est ainsi que malgré que les sciences soient peut-être plus anciennes à la Chine (*a*) que chez les autres nations policées, elles en sont encore au premier pas. Les mêmes maximes & des loix de même nature ont produit parmi les deux peuples, les mêmes imperfections dans les arts quoique connus chez eux dès les temps les plus reculés.

4°. Une autre barriere encore: les professions étoient héréditaires dans les familles, & on suivoit le faux principe de croire que chacun feroit mieux dans sa profession lorsqu'il ne pourroit la quitter, principe démenti par l'expérience qui démontre, que les professions se perfectionnent, lorsque ceux qui y auront excellé, pourront aspirer à un autre plus distingué. Il résultoit de la maxime opposée une espece de monopole, & de découragement, qui étouffoit l'émulation personnelle qui porte à faire des efforts. C'est le même inconvenient qui tient encore de nos jours les arts en

Diod. Sic. lib. II.

(*a*) Voyez les Lettres de Mr. Mayran au P. Parmamin, & les Dissert. de M. de Guignes à l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

captivité dans les Indes orientales. (*a*) Héréditaires dans les familles, ils restent au point où ils étoient, parce que les artisans n'ont aucune raison de se distinguer au-dessus de leur pays, les privileges des sociétés d'artistes parmi nous ne produiroient-ils pas souvent le même inconvénient ?

5°. En Égypte on étoit d'autant moins porté à faire des efforts pour s'élever au-dessus de la routine commune, que nul intérêt n'excitoit l'amour propre, à cause d'une autre maxime qui mettoit le comble à toutes les autres. Les artistes de quelque espece qu'ils fussent, composoient la derniere classe des citoyens. La Sculpture étoit au nombre des arts méchaniques, par conséquent nul sentiment de cette gloire qui éleve l'ame, nulle industrie qui ouvre de nouvelles carrieres au talent pour se transporter au-delà des idées connues.

Hérod. lib. II. & Diod. Sic. lib. I.

C'est peut-être par une raison approchante, que nous voyons de nos jours un gouvernement faire des efforts presqu'inutiles, pour encourager les arts parmi ses sujets. Ce n'est pas le génie qui manque, ce n'est pas l'aptitude, c'est l'intérêt, c'est l'aiguillon de la gloire. Tant qu'il n'y aura pas un tiers état libre établi par les loix en Russie, on aura bien de la peine à former des artistes nationaux, qui égalent les étrangers qu'on ne cesse d'y appeller ; leurs leçons seront stériles, parce que l'émulation & l'ambition sont peu compatibles avec l'esprit d'esclavage. On jette des bonnes graines sur des terres mal préparées.

La mauvaise impression de toutes ces maximes asservissantes, étoit si enracinée dans la nation Égyptienne, qu'on n'osa pas même se départir totalement de l'ancienne maniere, depuis que les artistes Grecs s'introduisirent dans ce pays ; les Idoles continuerent d'être répresentées dans les mêmes attitudes, sans ame & sans énergie dans les traits, parce que l'on continua d'être scrupuleusement attaché à l'imitation servile. Le seul avantage que l'art doit à cet esprit de servitude est le soin extrême, que les artistes portoient à

(*a*) Chaque classe y est distinguée, & il n'est pas permis de se mêler ni de se marier dans une autre, les métiers y sont transmis comme des héritages de famille.

à polir leurs figures ; celles mêmes qui ſont des pierres les plus dures, telles que le baſalte, & le granit, celles mêmes qui étoient deſtinées pour être au ſommet des Obéliſques, & n'être par conſéquent vues que de loin, ſont des figures auſſi finies que les ſtatues des matieres les plus obéiſſantes au ciſeau, & que celles qui ſont faites pour être miſes ſous les yeux ; perfection qui ne dédomage point du défaut de ce goût qui puiſe dans la belle nature les modeles de ſes productions, de ce goût que la raiſon dirige & que l'art ne fait qu'embellir.

Le ſtyle Étruſque doit être conſidéré ſous différents périodes, mais ſous quelque période qu'on le conſidere, on y trouve toujours quelque choſe de la rudeſſe de ſon origine. Lorſque des colonies Phéniciennes & Grecques s'établirent ſur les côtes de l'Etrurie, les arts du deſſin & de la ſculpture étoient dans cette rudeſſe primordiale, & il y a apparence que les Étruriens enfermés pendant long-temps dans le cercle de leur pays n'eurent pas une grande communication avec les Grecs depuis qu'ils furent policés ; du moins eſt-il certain qu'ils ne les ont pas pris de bonne heure pour modeles dans les arts. MANIERE ETRUSQUE.

Si l'on juge de la maniere Étruſque par les monuments qui ſont les plus communs, c'eſt-à-dire, par les figures que l'on voit ſur un grand nombre d'urnes & vaſes de terre découverts, ſoit du temps des Romains, ſoit dans ce dernier ſiecle en Toſcane, on a lieu de juger que le deſſin & la ſculpture n'avoient pas fait des progrès bien éclatants. Ces figures ſont plates, ſeches avec peu de roportion, ſouvent elles ne ſurpaſſent pas les figures Gothiques des Gaulois. Un Harpocrate en bronze de la collection de Mr. le C. de Caylus, cru production Etruſque, nous fait voir qu'on ne modeloit pas mieux qu'on deſſinoit. Cela ſe confirme à la vue d'une figure jugée par de ſavants Antiquaires un *Mercurius Pocillator* que le caractere, le goût, l'habillement concourent également à le faire regarder comme ouvrage du même pays. Il paroît ſurprenant que le goût de cette nation pour les arts & le deſir que le grand nombre de ſes monuments prouve qu'elle avoit de paſſer à la poſtérité, ne lui ait pas inſpiré davantage le goût de la délicateſſe & de l'é- Tom. IV. tab. 25. *N°. 1.*

Musæ. Floren tom. III. pag. 82. & Ciat. paradoss. Hist. Perug. 1631. légance; d'autant plus que si l'on croit quelques écrivains, elle se distinguoit depuis long-temps dans l'art de fondre, de travailler les métaux.

Sous ce premier période, le style Étrusque est donc aussi grossier que le fut l'ancien style Égyptien & Grec, & il est singuliérement caractérisé par une forte expression des os. On donnoit également chez les uns comme chez les autres des figures étranges & ridicules (*a*) à ses Dieux. Des attitudes gênées, roides & souvent exagérées, accompagnées d'une forte expression, font le caractere de la seconde période très-fertile en productions toutes monotones. Le style de la troisieme période est celui que les Étrusques acquirent par imitation des Grecs & des Romains; & c'est le style de la plus grande perfection à laquelle ils soient parvenus.

En comparant les différents monuments Étrusques, il est aisé de reconnoître que dans les derniers temps, ils avoient emprunté des lumieres étrangeres; mais on voit aussi que s'ils en profiterent, ils n'abandonnerent jamais entiérement le caractere ancien, & national, le goût des détails originaux; détails qui ne sont pas le côté le plus favorable de leur art. Ce qu'on peut dire à l'avantage des artistes Étrusques à cet égard, est que s'ils ont tiré les arts de l'Égypte, comme on pourroit le soupçonner, & depuis imité les Grecs & les Romains, leur imitation n'a pas été servile, ayant toujours su conserver un caractere original.

C'est aux productions du dernier période qu'il faut rapporter probablement les grands éloges qu'on fait de la Sculpture dans ce pays, & auquel appartiennent les belles statues Étrusques qu'on vit anciennement & celles qu'on voit encore de nos jours. On cite à l'avantage des artistes d'Étrurie des pierres gravées & des médailles d'un travail très-fini, de sorte qu'en jugeant par analogie, il y a lieu de présumer que les Étrusques avoient atteint les mêmes degrès de perfection dans l'art statuaire, qu'on leur voit dans celui du

(*a*) Témoin celle de Jupiter mouche que l'on voit sur des pierres gravées.

deſſin & du burin. Pline dit qu'on plaça dans la bibliotheque d'Auguſte une ſtatue coloſſale en bois, tranſportée d'Étrurie, qui ne cédoit point en beauté à d'autres monuments en bronze faits dans le même pays. Mr Gori place (*a*) avec raiſon à la tête des plus parfaits monuments Étruſques l'Aruſpice en bronze & la Chimere de la galerie des Médicis dont nous avons parlé : mais il paroît leur attribuer une antiquité plus réculée que celle qu'ils doivent naturellement avoir, ſans porter des raiſons bien concluantes de leur prétendue antiquité ; car ces raiſons prouvent bien que l'art ſtatuaire a dû être porté à un haut degré de réputation en Étrurie, mais non que ces deux pieces ſoient antérieures à l'époque dont nous parlons.

Au reſte, il ne faut point baptiſer auſſi aiſément que l'a fait quelque écrivain les monuments de cette nation, ni les voir avec des yeux faſcinés par la paſſion nationale. Le Jupiter fulminateur (*b*) qui eſt dans le cabinet de l'académie de Cortone, eſt plus intéreſſant par la ſtructure de la foudre qu'il tient entre ſes mains, différente de celle des autres images de ce Dieu que nous préſentent les médailles, que par les beautés de détail, & le ſublime de l'expreſſion. Les ſtatues du cabinet Sellari, & ſur-tout celles de la collection de M. Corazzi ſont bien éloignées de l'élégance Grecque. L'Enfant nud qui porte un oiſeau ſur la main, & la femme vêtue d'une tunique qui en tient un autre ; le Bacchus (*c*) qui fut découvert,

Muſæ. Cort. tab. II.

(*a*) Cette ſtatue a 6 pieds & 2 pouces de hauteur, & eſt de onze têtes priſes de la racine des cheveux au front juſqu'à l'extrêmité du menton. D'où Mr. Gori conclut que les artiſtes Etruſques avoient connu la ſymmétrie trouvée par Lyſippe. L'inſcription Etruſque gravée ſur le bout de la toge, prouve que cette ſtatue eſt Etruſque.

(*b*) Nommé Jupiter Anxur, nom ſous lequel il étoit adoré par les Etruſques & par les Campaniens, comme on le voit dans Pline. *Voyez le Muſæ Corton. Tab. IV.* L'action de cette figure, ainſi que celles de différentes autres qu'on va voir, pourroit faire ſouhaiter un éclairciſſement ſur la remarque que fait Mr le Comte de Caylus, en diſant qu'il eſt fort ſingulier que dans toutes les opérations Etruſques, on ne trouve aucune repréſentation de quelque Divinité, quoique pluſieurs monuments repréſentent des uſages religieux.

(*c*) Mr Gori a donné ce Bacchus pour

il y a quelques années à quelques milles de Cortone avec différentes autres figures, sont dessinés avec justesse, & ont quelque délicatesse dans les contours, mais au jugement de Mr. Bartoli antiquaire du Roi de Sardaigne, ces statues n'égalent point celles des deux Aruspices du cabinet dont nous venons de parler. Les deux statues de Junon (*a*) trouvées près du lac Trasimene, donnent encore une bonne idée de l'art statuaire de ce pays : on y voit cette démarche majestueuse qui dans Virgile fait le caractere de cette Déesse. (*b*) On remarque encore tout l'art possible dans la statue de Vénus que les caracteres de l'inscription prouvent être Étrusque : les traits du visage, la beauté de tout le corps, la tournure de cette figure nue, couchée & dormante sur un lit, tout exprime la volupté, & l'impudicité de la Déesse des amours & des plaisirs. Ses cheveux sont également arrangés, & flottans derriere le dos, & un petit diadême qui orne son front releve les agréments de sa coëffure négligée. Les ailes étendues qu'on y voit feroient croire quelque point de Mythologie particuliere aux Toscans regardant cette Déesse, si l'on ne savoit par Pausanias que les Lacédémoniens lui donnoient aussi quelquefois des ailes.

Musæ Cort. Tab. XI.

Pausf. lib. III. in Lacon.

Mais je le répete, malgré la beauté que l'on découvre dans ces monuments, on remarque qu'en général le style Étrusque conservoit toujours quelque chose de dur & de pesant, anologue à l'ordre de son architecture qui est lourde & brute si on la compare avec l'architecture Grecque. En effet, Quintillien qui ne pouvoit n'avoir pas connu des monuments de cette nation, dit que ces statues différent (*c*) par ce caractere de celles de la Grece ; les com-

Etrusque ; il a la tête couronnée de lierre, les cheveux courts, le visage riant, exprimant parfaitement la joie telle qu'Athenée le décrit *lib. XIV. cap. I.* Il a une lance dans la main droite, parce que les Etrusques mettoient ces Dieux au nombre de ceux qui lancent la foudre. *Voyez Musæ. Cort. Tab. VIII.*

(*a*) On les croit des images de la Vierge Fetronia adorée par les Perusins, les Cortonnois & les Sabins. *Musæum Corton. Tab. V. & VI. Voyez Orat. Satyr. lib. I. & Plin. lib. II. cap.* 55.

(*b*) *Incessu patet Dea.*

(*c*) *Tuscanicæ duriores erant duriora & Tuscanicis proxima Calon fecit.* Quintil. lib. XII. 10.

parant par cette raiſon à celles de Calon, artiſte Grec qui avoit précédé le ſiecle d'or de l'art ſtatuaire dans ce pays.

Il nous reſte à parler de la maniere Grecque, & de la maniere Latine. Manieres dont on pourroit peut-être parler conjointement comme on le verra dans la ſuite, ſi l'ordre des choſes n'exigeoit qu'on en traite ſéparément.

On a parcouru les différents périodes par leſquels l'art ſtatuaire paſſa dans la Grece de degré en degré juſqu'à la plus grande perfection, c'eſt-à-dire qu'à la difformité, à la péſanteur, à l'incorrection, à la monotonie, & pour ainſi dire à la ſtupidité des premieres productions, ſuccéderent la variété, la légereté, l'élégance, l'eſprit & le ſentiment qui brillent dans les ouvrages des artiſtes de la Grece policée. Quelles peuvent être les raiſons de cette ſupériorité des Grecs ſur les autres nations? Il n'eſt pas hors de propos de les toucher.

Il eſt hors de doute en premier lieu que le climat de la Grece, comme nous l'avons obſervé dans le chapitre précédent, étoit le plus propre à favoriſer le goût exquis qu'on nourriſſoit pour les arts. On diroit que Minerve elle-même l'avoit choiſi dans cette intention. Si à la douce température d'un ciel pur & ſerein propre à faire germer dans les eſprits des idées pictoreſques, & des belles images, & à préſenter aux yeux des artiſtes des objets qui brillaſſent par les proportions, & la beauté naturelle, vous ajoutez un gouvernement fait pour donner de l'effort aux eſprits & à former le jugement, vous aurez la premiere & la plus puiſſante raiſon de cette ſupériorité.

Les reſſources du climat étoient favoriſées par les mœurs & les uſages de la nation. Il ſe préſentoit ſans ceſſe des occaſions où la nature ſe montroit ſans le voile que la bienſéance lui donne parmi nous, & déployoit toute la variété de ſes attitudes & de ſes attraits. On voyoit ſans ceſſe à Athenes la fleur de la jeuneſſe danſer preſque nue ſur le théatre public aux fêtes célébrées en l'honneur de Cérès; ainſi qu'on voit encore les danſeuſes dans les différentes cours des Indes. A Lacédémone les jeunes filles n'étoient pas

plus voilées dans leurs danses, ayant pour spectateurs toute la jeunesse Spartiate. On s'exerçoit tout nud aux différents jeux de la Gymnastique en des lieux publics. Les plus belles femmes, telle que Phryné, paroissoient très-peu voilées dans les bains exposées aux yeux de toute la Grece. C'étoit là autant d'écoles pour observer la nature dans tous ses mouvements & ses aspects, pour apprendre le rapport & les proportions des parties avec l'usage de ces parties en action. C'étoit autant de modeles qui guidoient les artistes dans les représentations tant des Dieux que des hommes, modeles bien supérieurs à ceux que nous présentent les attitudes ignobles serviles & contraintes des écoles modernes. C'est dans cette vue que Pline le jeune, quoique Romain, n'excusoit pas seulement, mais louoit même cette nudité qui exposoit également aux artistes des beautés à imiter, & des défauts à éviter.

Plin. lib. III. Epist. 6.

Par là l'étude ne devenoit pas simplement une imitation servile attachée à un seul objet, mais un résultat de plusieurs objets desquels les artistes tiroient les traits qui les frappoient, & en formoient un tout régulier & parfait; car voyant les perfections de la nature partagées entre différents individus, ils réunissoient ces perfections éparses, & en faisoient un tout plus parfait; leur imagination enrichie, & leur goût épuré par la contemplation de la beauté individuelle, ils en imitoient à la vérité les parties, mais ils en inventoient l'ensemble. Ce fut la source de cette beauté idéale & trascendante qui n'appartenoit à la vérité pas à aucun objet individuel, mais qui surpassoit toutes les idées qu'on avoit de la beauté réelle, qui faisoit qu'on s'éloignoit quelquefois du vrai en faveur du beau. Cicéron [a] nous donne une idée de ceci, lorsqu'en parlant du Jupiter & de la Minerve de Phidias, il dit que sans chercher des modeles de beauté & de majesté dans d'autres objets, il en

(a) *Nec verò ille artifex cùm faceret Jovis formam aut Minervæ contemplabatur aliquem è quo similitudinem duceret, sed ipsius in mente insidebat species pulchritudinis eximiæ quædam quam intuens in eâque defixus ad illius similitudinem artem & manum dirigebat.* Cic. in Brut.

créa lui-même les formes dans son esprit & que sa main ne fut conduite que par sa propre idée ; ce qui s'accorde avec le jugement que Séneque le Rhéteur (*a*) porte des mêmes ouvrages en disant que Phidias sans avoir vu Jupiter, sut le faire paroître tonnant, & que sans avoir été frappé par la présence de Minerve, le génie créateur de son art conçut les Dieux & les rendit tels qu'ils sont. Par là quel corps humain aussi parfait en tout ce qui releve le mérite de l'art que l'Antinoüs ? Quelle figure dans la nature, aussi frappante par les proportions & l'énergie que l'Apollon du Vatican ? Le fameux Laocoon n'est un prodige de l'art qu'en vertu du sacrifice du vrai en faveur du beau ; la nudité des trois statues de ce groupe est contraire à la coutume des Prêtres qui certainement ne paroissoient point dans cet état un jour solemnel de sacrifice, & qui effectivement sont revêtus des habits sacerdotaux dans Virgile ; elle ne fut donc choisie qu'en faveur de l'art : enfin c'est d'après ce modele idéal que plusieurs têtes de femmes Romaines furent dessinées ; d'où vient que quelques-unes, telle que celle de Livie & d'Agrippine sont dans le style de celles d'Arthémise & de Cléopatre, & dans les mêmes profils.

Les formes, l'expression & les graces sont les parties qui constituent cette beauté idéale tant admirée dans les statues Grecques. Le beau qui résulte des premieres est plus frappant sur le marbre & sur le bronze que dans les peintures les plus parfaites, parce qu'il est supérieur à celui qui résulte de la couleur. C'est par cette espece de beauté que la Pallas de la Villa Albani est une des pieces des plus admirables qui soient à Rome ; on y voit cette simplicité qui en est le caractéristique. C'est par elle que l'agilité, & la douceur brillent dans la Vénus de Médicis & dans plusieurs autres statues de femmes, comme c'est par elle que la force caractérise l'Hercule Farnese, le Gladiateur de Villa Borghese, & l'Apollon de Belvédere.

(*b*) *Non vidit Phidias Jovem, fecit tamen velut tonantem, nec stetit ante oculos ejus Minerva dignus tamen illâ arte animus & concepit Deos, & exibuit.* Sen·

Le beau qui résulte de l'expression ne brille pas moins dans les productions Grecques. Il consiste dans l'étude de mettre autant qu'il est possible sous les yeux les affections, les passions, en un mot l'action de l'ame. Praxitelle, selon Diodore, donnoit toute son étude à cela. Il y avoit à Syracuse une statue d'un homme boiteux & chargé d'ulceres faite par Léonce, (*a*) dans laquelle la douleur étoit si vivement exprimée que les spectateurs en ressentoient de la peine en la regardant. Niobé & ses filles dans le moment de périr sous les traits de Diane en courroux sont rendues avec tous les degrés de frayeur qu'une pareille situation peut faire éprouver; vous en partagez la douleur, la sensibilité la plus intéressante s'empare de l'ame du spectateur à la vue de ce monument. C'est par la vertu de l'expression que l'angoise la plus violente se voit couler pour ainsi dire dans les muscles, les nerfs & les veines, & jusques dans les doigts des enfans de Laocoon. Il semble qu'on entende le gémissement des uns & qu'on voye les efforts de l'autre : tout est exprimé avec la plus grande énergie de la nature, tout excite la terreur dans l'ame des spectateurs. Si dans Virgile (*b*) la douleur de ce pere malheureux est exprimée par des cris épouvantables, dans sa statue ces cris ne paroissent point ; mais on voit dans son visage l'angoise & les sanglots étouffés. Comme dans Virgile (*c*) & dans Sadolet (*d*) on y voit des efforts pour rompre les liens qui l'enchaînent. Considerez le Gladiateur mourant, la trempe de l'ame d'un héros & ce caractere de fermété qui le fait lutter contre les souffrances & la douleur, s'énonce avec toute l'énergie : la mort même est exprimée jusques dans le bout des pieds. C'étoit par-là encore que la petite statue de Diane qui étoit dans le temple

(*a*) Quelque manuscrit l'appelle Léontin.

(*b*) *Clamores horrendos ad sidera tollit.*

(*c*) *Ille simul manibus tentat divellere nodos.*

(*d*) Sadolet a fait la description de ce grouppe en vers dignes de la belle antiquité.

ple bâti à Athenes par Thémistocle annonçoit sur sa physionomie ce courage héroïque qui fait le caractere de cette Déesse, & qu'un certain air d'Athlete, selon que le remarque Plutarque, perçoit à travers de l'air majestueux qui éclatoit sur le visage des statues d'Aratus, ainsi qu'on y démêloit de sa prudence. L'expression du rire est si forte & si vraie dans une tête de marbre représentant une femme conservée à Vérone, (*a*) que vous voyez toute la joie de son ame répandue sur toute la physionomie. Quel étonnement n'excite point le Curtius qui se précipite dans la Cloaque? La fureur, les effets de la chûte & l'horreur du cheval pourroient-ils être plus vrais dans la nature? C'est à ces titres que les poëtes attribuent souvent la vie, l'esprit, l'ame, & les passions aux statues comme aux tableaux des grands artistes. (*b*)

Plut. vie d'Aratus.

A la Villa Borghese.

La beauté qui consiste dans la grace, résultoit de l'union des deux premiers; & cette union résultoit de l'expression la plus juste, jointe aux formes les plus belles; & de tous les genres de beauté, il n'en est aucun qui fasse naître un plaisir plus subit & plus sensible. Considerez les attitudes & les mouvements de plusieurs statues Grecques, quelle décence sans affectation, quelle grace sans étude, quelle naïveté dans l'action n'y trouvez-vous pas? Ce genre de beauté ne fut pas à la vérité aussi commun que les deux autres; mais on le vit porté aux degrés les plus éminents par Praxitelle, par Lysippe & par quelque autres; on parvint même par son charme jusqu'à donner de la grace à un corps mal conformé au moyen d'une contenance libre, dégagée & analogue aux loix du mouvement & de la gravité. Le Vulcain d'Alcamene l'emportoit à cet égard sur celui d'Homere; celui-ci en boitant, excitoit un rire mal-

(*a*) Dans le cabinet du savant Abbé Valarsi, & il y en a une pareille dans la maison Nicolini à Florence. Ce sont des têtes de masques.

(*b*) *Excudent alii spirantia mollius æra,*
Credo equidem vivos ducens de marmore vultus. Virgil. VI. Æneid.
Et cum Parrhasii tabulis signisque Myronis;
Phidiacum vivebat ebur.....
Juven. Satyr. VIII.

féant parmi les Dieux, le premier debout & vêtu, ne laiffe entrevoir qu'un mouvement, dont l'irrégularité dans les pas eft réparé par un naturel fans contrainte.

Ce que nous venons d'obferver touchant la beauté créée par les artiftes Grecs, ne doit cependant pas nous faire juger qu'ils abandonnaffent les regles & l'imitation de la nature individuelle pour les formes arbitraires, non ils ne l'abandonnoient point, ils la fuivoient, & c'eft fur elles qu'ils créoient les regles.

N'obfervant rien de parfaitement exact dans le détail des proportions du corps humain, puifque non-feulement les mêmes parties du corps n'ont pas les mêmes dimenfions, mais fouvent dans la même perfonne une partie n'eft pas exactement femblable à la partie correfpondante : des obfervations répétées pendant long-temps firent trouver un milieu entre ces différences, afin d'établir au jufte les dimenfions des parties & de donner une idée des proportions, qui font ce qu'on appelle la belle nature. Ce n'eft pas par la comparaifon du corps d'un homme avec celui d'un autre homme, ou par des mefures actuellement prifes fur un grand nombre de fujets, qu'on a pu acquérir cette connoiffance, c'eft par les efforts qu'on a fait pour imiter, & copier exactement la nature. Le fentiment & le goût ont fait ce que la méchanique ne pouvoit faire : on a quitté la regle & le compas pour s'en tenir au coup d'œil; on a réalifé fur le marbre & fur le bronze toutes les formes, tous les contours de toutes les parties du corps humain, & on a mieux connu la nature par la repréfentation que par la nature même. Dès qu'on a vu des ftatues on à mieux jugé de leur perfection en les voyant qu'en les mefurant. Ces ftatues qui n'étoient que des copies de l'homme font devenues des originaux; parce que ces copies n'étoient pas faites d'après un feul individu, mais d'après l'efpece humaine entiere & fi bien vues qu'on n'a pu trouver aucun homme dont le corps fut auffi proportionné que les ftatues. C'eft de là que font forties les regles & les dimenfions (*a*) des membres dans leurs véri-

V. l'Hift. nat. du cabinet du Roi tom. II. in 4°. p. 545. 546. 547.

(*a*) On a divifé la hauteur du corps en 10 parties égales que l'on a appellées faces en terme de l'art, parce que la face de l'homme a été le premier modele de ces mefures.

tables proportions, regles faites pour conduire le génie, & l'empêcher de s'égarer, mais non pour le gêner, & l'embarrasser dans sa marche, car les chefs-d'œuvres ont précédé ces regles.

On peut encore tirer une raison de la supériorité de l'art statuaire chez les Grecs, de leur police nationnale: celle-ci ne regardoit pas seulement la perfection dans les arts, comme un avantage honorable & lucratif pour la nation, elle en envisageoit un autre encore plus essentiel. Un écrivain dit que malgré que les Lacédémoniens négligeassent fort leurs figures, ils avoient toutefois une attention extrême à ce que leurs enfants fussent beaux, bienfaits & d'une constitution propre au métier de la guerre auquel ils étoient destinés. Dans cette vue ils avoient soin de placer devant les yeux de leurs femmes pendant leur grossesse [*a*] les statues de Narcisse, d'Hyacinte, de Castor & de Pollux, d'Apollon & de Bacchus. (*b*) A Athenes la belle nature fournissoit donc des modeles aux beaux arts; à Sparte c'étoit les beaux arts qui en fournissoient à la nature.

Mais d'ailleurs comme les arts d'agrément n'osoient guere se montrer à Sparte, leurs statues dûrent plutôt présenter un caractere mâle, farouche, que de la délicatesse & des graces, aussi les voyoit-on avec de grandes barbes & de longs cheveux. Plutarque dit que la statue en marbre de Lysandre ou de Brasydas étoit ainsi caractérisée, suivant Plut. vie de Lysandre.

On distingue aussi trois parties égales dans chaque face. Cette seconde division vient de celle que l'on a faite de la face humaine en trois parties égales. La premiere commence au-dessus du front à la naissance des cheveux & finit à la racine du nez. Le nez fait la seconde partie. La troisieme est du dessous du nez jusqu'au dessous du menton. Voyez l'histoire naturelle du cabinet de Mr. Buffon ci-dessus le détail de cette dimension.

(*a*) On rapporte à ce sujet que Persinée, femme d'Hydaspe, Roi d'Ethiopie, mit au monde son fils Chariclée avec un teint très-blanc, parce que dans le moment de la conception elle avoit devant les yeux un tableau d'Andromede. *Heliod. I.* 10.

(*b*) Si ces objets peuvent réellement avoir quelque influence sur l'esprit, ne seroit-il point de la bonne police parmi nous de ne point laisser exposer dans nos Eglises des figures monstrueuses, qui peuvent frapper dangereusement l'imagination des femmes.

l'ancien uſage, quoique Lyſandre (*a*) eût vécu dans le beau ſiecle de l'art ſtatuaire. On prétend que cet uſage venoit de Lycurgue lui-même & on rapporte qu'il diſoit que la longue chevelure ainſi que la barbe rend les beaux hommes plus beaux, & les laids plus terribles.

MANIERE ROMAINE.

J'ai fait ſentir qu'on peut regarder comme problématique que les productions Romaines euſſent un ſtyle qui leur fut propre; car ſi l'on conſidere que le plus grand nombre des monuments qui étoient à Rome, y avoient été tranſportés de la Grece, ou étoient ſortis des mains des artiſtes Grecs qui s'établirent dans cette Ville, & y donnerent des leçons de leur art; il ne ſera pas queſtion de maniere Romaine: que ſi l'on ajoute encore que les Romains en fait de ſculpture, ainſi qu'en bien d'autres choſes ne furent que les imitateurs ou les diſciples des Grecs ſans que les diligences du travail & les ſoins du détail les fiſſent atteindre au ſublime de leurs maîtres & ſuppléer à ce qui manquoit du côté du génie, il ſera aiſé de réſoudre le problême.

En parlant d'imitation, il faut faire attention qu'il en eſt de deux ſortes; la premiere eſt celle par laquelle on repréſente avec préciſion & avec vérité l'objet qu'on rend. On peut trouver dans celle-ci tout le fini imaginable, mais nulle invention. Par l'imitation du ſecond genre, l'artiſte forme un tout régulier de la combinaiſon de pluſieurs parties extraites pour ainſi dire de divers objets bien médités, & dont il ſe forme dans l'eſprit l'idée du vrai beau, faiſant abſtraction des individus. On a vu que ce fut cette derniere imitation qui éleva l'art chez les Grecs à la plus haute perfection; mais les Romains s'arrêterent à la premiere, ils ne firent donc guere que des copies ſerviles de la nature, ou des copies des modeles Grecs qu'ils avoient ſous les yeux, ſans joindre à la juſteſſe des proportions & à la délicateſſe des contours, la grace, l'eſprit & le feu des artiſtes Grecs.

(*a*) Il regna la LXXXXIII. Olympiade.

Si nous parlons donc ici de maniere Romaine, c'eſt moins pour l'établir & la fixer, que pour détruire une fauſſe idée, & ſur-tout pour poſer une digue contre les jugements précipités qui attribuent ſouvent aux Romains des pieces marquées au coin de la médiocrité à cauſe de la prévention qui fait qu'on n'oſe attribuer à des artiſtes Grecs que des pieces parfaites; lorſque parmi eux comme parmi les Romains, il devoit y avoir, & il y avoit à coup ſûr, comme il y a parmi nous, des gens médiocres dans chaque profeſſion.

Si les ſtatues des beaux ſiecles de Rome ont quelque caractere qui les diſtingue, c'eſt qu'elles ont quelque choſe de naturel, de ſenſé & de décent, parce que le génie Romain étoit plus retenu & plus poſé que celui des Grecs. La gravité des mœurs Romaines & la dignité des perſonnes ne permettoient guere les nudités que les artiſtes Grecs ſe plaiſoient tant de donner à leurs figures. C'étoit un avantage pour les mœurs, mais un déſavantage pour l'art.

Auſſi comme les Grecs brillerent par-là dans le nud, les Romains ſe diſtinguerent dans les draperies, ſupérieurs en cela aux artiſtes Grecs. Ceux-ci prenant l'idée de leurs draperies des linges mouillés avec leſquels les femmes entroient dans les bains, ces draperies étoient par conſéquent collées ſur le corps, & en laiſſoient voir la tournure & la forme dans toutes ſes parties. (*a*) Les draperies Romaines étoient amples & faſteuſes aſſorties à la décence & aux habillements des dignités, de l'eſpece deſquels habillements les ſtatues ont reçu des dénominations différentes: c'eſt par la beauté des draperies que ſe fait admirer la ſtatue (*b*) en albâtre oriental de la galerie du Marquis Nicolini à Florence, qu'on ſoupçonne une Veſtale.

Perſonne n'ignore que le beau ſiecle de la Sculpture à Rome

(*a*) C'eſt par là qu'on juge Grecques deux ſtatues en marbre de très-bonne main qui ſont à Portici. Elles repréſentent deux femmes ſortant du bain; la chemiſe mouillée & collée au corps en laiſſe entrevoir toute la ſtructure & les chairs, comme ſi elles étoient nues.

(*b*) La tête, les mains & la ceinture de cette ſtatue, qui eſt de grandeur naturelle, ſont dorés, & paſſent pour modernes.

fut celui d'Auguste, siecle que l'on compare à celui où vécut Platon dans la Grece; & cependant la statue de cet Empereur qui est au Capitole, dont le gouvernail qui est à ses pieds désigne la bataille d'Actium, ne répond pas à l'idée que l'on se fait de la perfection de l'art sous ce regne. Le buste d'Agrippa de la galerie de Florence, le Cicéron de la Vigna Mattei, & la statue de Pompée en marbre que l'on voit à Castelazzo [a] dans le Milanois, gagnent au parallele avec le premier de ces monuments. La principale figure du colosse du jardin (b) de Colorno, qui est encore par terre, est de la plus belle proportion, mais celle du Satyre, quoique pleine de feu & d'énergie, est petite & d'un caractere bas & mesquin. La statue équestre de Nonius Balbus pere qui est à Portici, est un des monuments Romains qui fait le plus d'honneur à l'art de ce temps-là. On trouve de l'esprit & de la vivacité dans la physionomie du cavalier & les parties de derriere du cheval dont le corps est antique & la tête moderne, sont surtout excellentes, les sculpteurs & les écuyers y admirent une connoissance singuliere de l'anatomie & de l'art cavalleresque. La statue de Nonius, fils, ne présente pas les mêmes degrés de perfection & on donne la préférence à celle d'un Consul Romain & à deux autres statues de femmes plus grandes que nature, qui, malgré qu'elles soient jugées du moyen âge, sont de très-bonne maniere. Les bustes en marbre de Caracalla du Péristile de la maison de Nicolini à Florence, & plus encore celui de la galérie de Médicis ainsi que ceux de Scipion, (c) de Séneque, de Commode & d'Annius Verus que

Voyez les Planches N° VI. N° VII. N° VIII. N° IX. N° X. N° XI.

(a) Maison de campagne du Marquis Arconati. Cette statue est de grandeur naturelle.

(b) Il représente un jeune homme nud qui embrasse un Satyre, passant avec effort sa main droite sur le côté droit du jeune homme, & tenant l'autre main cramponée sur sa hanche gauche. Ce monument est de pierre de touche, & attend depuis longtemps une restauration semblable à celle qu'on a faite à l'autre colosse qui occupe le milieu du boulingrin élevé sur une base proportionnée à sa hauteur.

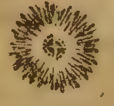
(c) Quoique ce buste porte le nom de Cicéron, il est indubitablement celui de Scipion, de l'aveu du possesseur lui-même.

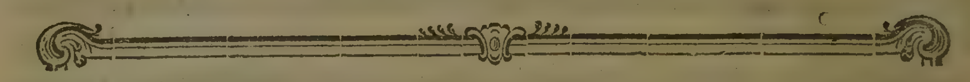
possede M. Dyk, consul d'Angleterre à Livourne, ne cédent en rien à tout ce que l'art a produit dans ce genre; elles égalent la beauté des deux têtes d'Aristide & d'Euripide de la collection du même amateur des beaux arts.

Au reste, il n'est pas étonnant que l'art n'ait pas été porté chez les Romains à la perfection qu'il eut dans la Grece. Nous avons rapporté les encouragements que les artistes eurent dans ce pays. A Rome l'esprit du gouvernement lui fut plutôt contraire que favorable. Comme l'esprit dominant étoit l'esprit militaire, il importoit que les citoyens ne s'amollissent point dans l'oisiveté nécessaire à la culture des arts. On donnoit du ridicule à ceux qui s'y adonnoient. Valere Maxime (*a*) appelle sordide l'occupation par laquelle C. Fabius, personnage de très-noble famille acquit le surnom de Pictor. Cicéron se servit de cette opinion vulgaire ou politique contre Verrès, en disant que les Romains ne tenoient aucun compte des monuments du dessin qui étoient tant estimés par les Grecs.

Aussi les arts de la Sculpture & de la Peinture n'étoient-ils exercés à Rome, que par des esclaves dont les efforts qu'ils faisoient pour se distinguer, n'avoient d'autre aiguillon que l'espérance de la liberté. Platon dit que lorsque les Dieux privent un homme de la liberté, ils lui ôtent la moitié de son ame. Si cela est, les artistes Romains élevés dans la servitude, auroient-ils pu avoir l'élévation d'esprit & l'étendue du génie que donne l'activité d'une ame libre? Voilà comme le vice & l'esprit du gouvernement s'impriment, & pour ainsi dire, s'amalgament avec celui des citoyens, & influent dans les arts dont ils s'occupent.

(*a*) *In risu & contumeliâ erat.*





CHAPITRE TROISIEME.

Du Coſtume.

Lib. XVI. Cap. 23. CÆllius Rodiginus obſerve que les anciens artiſtes étoient fort attentifs à cette partie de l'art & qu'elle ne devoit point être arbitraire. C'eſt par le même principe que Gaurique conſeille aux artiſtes modernes de bien l'étudier ſur les monuments anciens & de s'y conformer. Leur diligence, dit-il, doit ſe montrer tant en ce qu'il appelle la décence des perſonnes, & la nature de la choſe, que dans la convenance des temps & des lieux. Or, ajoute-t-il, c'eſt plus par l'étude des monuments anciens que par la lecture, que les artiſtes apprendront à éviter que ni les poſitions, ni les formes ne ſoient contraires à la vérité, ou ne la ſurpaſſent, parce que ſi la négligence de cette étude eſt condamnable en toute occaſion, elle l'eſt encore d'avantage en fait d'ouvrages de Sculpture, qui peuvent rendre les erreurs éternelles.

Pomp. Gauric. de Sculpt.

Les ſymboles ou deviſes propres à chaque divinité, les ornements extérieurs, les marques de dignité, les habillements, les attitudes, les formes, les traits du viſage que l'on donnoit aux ſtatues, conſtituent autant ce que nous appellons le *Coſtume*, que l'aſſortiment des actions du temps & des lieux relatifs aux figures.

Comme la maniere de repréſenter les divinités & les deviſes qui leur étoient propres, faiſoient partie de la mythologie, on n'avoit garde de ne leur être pas ſuperſtitieuſement attaché. Ovide (*a*) fait ſentir l'importance de ce ſoin, lorſqu'il dit qu'un Eſculape doit être caractériſé par le bâton ruſtique qu'il tient dans ſa main gauche

(*a*) *Cùm Deus in ſomnis opifer conſiſtere viſus,*
Ante tuum Romane torum, ſed qualis in æde
Eſſe ſolet, baculumque tenens agreſte ſiniſtrâ
Cæſariem longæ dextra deducere barbæ. Ovid. Metamorph. lib. XV.

gauche ; par sa longue chevelure & sa grande barbe. Anubis dans Apulée, regardé comme garde du corps d'Osiris & d'Isis, devoit toujours avoir la tête de chien, & le caducée en main. Le doigt sur la bouche est une attitude essentielle d'Harpocrate fils d'Isis ou de la Lune, dont il annonce par là le silence nocturne. Orus représentant la divinité du soleil, devoit tenir dans une main la corne d'abondance, & dans l'autre le signe le plus expressif de la source de la fécondité. Un Osiris sans rayons, sans serpent & sans fléau ; une Isis sans fleur de Lotos sur la tête ; une Diane sans croissant, une Cérès sans épics, un Apollon sans une belle chevelure & sans lyre, un Cupidon sans carquois, une Fortune sans gouvernail ou sans roue, un Jupiter non barbu & sans foudre, enfin un Mercure sans ailes & sans pétase, auroient été des figures équivoques & destituées des attributs essentiels à leur ministere & à leur histoire, comme le défaut de peau de lion & de massue eût été une erreur impardonnable dans la représentation d'un Hercule, dont ces devises devoient toujours le faire connoître pour un Héros qui purgea la terre des monstres & des bêtes féroces, qui inondoient l'Égypte dans le temps qu'on n'osoit les tuer ; qu'on les adoroit même parce qu'on les craignoit.

Apul. Met. lib. ult.

Plut. sim. lib. II. & deir

Vid. Diod. Sic. lib. I.

La maniere de rendre les images des personnes constituées en dignité ne fut pas moins observée. C'est ainsi qu'en Égypte les statues des juges étoient représentées sans mains, & les yeux baissés, pour marquer le devoir de ceux qui rendoient la justice, & que la figure du Président des tribunaux devoit avoir au cou l'image d'une divinité que l'on croit Apollon, symbole de la vérité : devise qui me fait juger que celle dont j'ai parlé & qu'on trouve à la planche IVme, est la représentation d'un de ces Souverains Magistrats, d'autant plus qu'on n'y voit point de mains & que sa tête est ornée d'une grande perruque. Le Costume n'est pas moins utile dans les figures allégoriques. L'attitude & l'action d'une petite statue appartenant à Mr. le C. de Caylus, représentant une femme nue jusqu'à la ceinture à la reserve d'une parure de col assez large, la tête rasée, & les mains élevées à la hauteur du nez, lui

Plud. samp. lib. II. & De-isid.

Voyez les antiq. de M. le C. de Caylus. planche No. II.

a fait juger qu'elle eſt un emblême de l'ame, parce que les Égyptiens ſe ſervoient de pareilles attitudes pour la repréſenter.

Cependant comme chaque nation avoit ſa mythologie & attribuoit des myſteres particuliers au même Dieu, les deviſes par leſquelles on le caractériſoit, étoient quelquefois différentes; Jupiter, par exemple, chez les Cariens étoit repréſenté avec une hache en main à la place de la foudre que les Grecs & les Romains lui donnoient. La foudre du Jupiter Étruſque étoit différente de celle que le même Dieu tenoit chez les autres nations. Une ſtatue Égyptienne (*a*) d'Iſis qui eſt la Diane des Grecs, au lieu du croiſſant préſente deux cornes ſortant de ſon front, faiſant alluſion à ce que l'on a appellé les cornes de la lune. Une planche tirée des antiquités du même ſavant Anglois, fait voir que les deviſes chez les Égyptiens varioient à l'infini; car le maintien, l'habillement & l'armure de la principale figure de cette planche qui ne ſauroit repréſenter que l'Iſis ou la Minerve Égyptienne, ſont bien différents de ceux qu'on trouve ſur d'autres figures de la même Déeſſe. L'Apollon Etruſque a auſſi quelque choſe de différent de celui des Grecs, il porte ſur la tête une eſpece de chapeau blanc. Une Junon de la même nation à la Villa Borgheſe, tient entre ſes mains une grande tenaille qui caractériſe la Junon martiale, indiquant les mouvements que fait une troupe pour envelopper l'ennemi. La deviſe de la Vénus dans ce pays, étoit une colombe & une fleur dans la main. Au lieu du pétaſe le Mercure y avoit un caſque ou une tortue avec la barbe terminée en pointe, d'où Suidas fait la remarque que les anciens varioient ſur les deviſes qu'on donnoit à ce Dieu: variété qui ſe remarque auſſi à l'égard d'autres. La foudre de Jupiter Grec & Latin, par exemple, ne caractériſoit pas le ſeul maître des Dieux. En Étrurie elle étoit commune à neuf autres

Voyez la planche No. XII.

(*a*) Mr. de Montaigu vient de me faire voir le deſſin de cette tête qu'il a trouvé en Egypte, & qu'il va communiquer au public. C'eſt une piece unique qu'il a envoyé à Milord Sandwich.

Divinités, comme on donnoit des ailes à tous les Dieux supérieurs, & à chacun d'eux des devises particulieres qu'on ne leur voyoit point ailleurs.

Ces différences dans les devises nous font souvent connoître des points de mythologie particuliere à chaque Divinité. C'est par là que nous apprenons que le Dieu, patron des serfs chez les Étrusques, étoit un Dieu rustique portant une longue barbe mal soignée & un chaperon sur la tête. C'est par là que le beau Bacchus du cabinet Bevi-l'Acqua à Vérone (*a*) nous apprend que le thyrse regardé comme la lance de ce Dieu & des Bacchantes couverte de feuilles de lierre cousues entr'elles, étoit un arbre véritable. Ce thyrse a cela de particulier qu'il a la ressemblance d'une pomme de pin au sommet percée au-dessus d'une pointe de fer, lorsque par-tout ailleurs on ne voit que des feuilles qui l'environnent. La Pallas Gradiva en marbre, crue production Grecque, qui est à Portici, n'a au lieu de l'égide qu'on donne communément à cette Déesse, qu'une peau écaillée, dont l'égide est ordinairement couverte. On voit à la Villa Ludovisi un Hercule avec la corne d'abondance, & cette devise est donnée au même Dieu sur un fragment d'urne sépulcrale du Palais Barberini, ce qui fait croire que le pere Montfaucon n'a pas vu ces monuments puisqu'il dit de n'avoir jamais connu un Hercule en marbre avec cette corne. Enfin c'est par les diverses devises données par les Grecs à leur Diane d'Éphese, que l'on connoît qu'elle étoit la même Divinité que la nature, qu'Isis, que la lune, que la terre, que la nuit, que Cérès, toutes Divinités dont elle portoit les attributs sous le nom de la Divinité dominante.

Vid musæ. Cort. tab. IV.

Nous avons indiqué qu'il faisoit partie du Costume que les formes, les attitudes & les postures fussent convenables au sujet. Celles des Dieux devoient être décentes & convenables à la majesté divine; celles qui convenoient à un Hercule, à un Atalante

(*a*) Cette statue en marbre blanc grande comme nature, a été gravée étant fort rare d'en trouver de cette grandeur. *Voyez Verona illustr. chap. VII.*

ou à un Gladiateur terraſſant ſon adverſaire, ne conviennent point à un Antinoüs, à un Apollon, à un Faune. Hécube doit avoir une habitude du corps différente de celle d'Hélene; le déportement qui convient à une Junon, ne ſauroit convenir à la Déeſſe qui eſt la fille & la mere des amours. Pourroit-on ne point éclater de rire en voyant Théſée qui affronte le Minotaure, avec la légéreté d'une perſonne qui entreprend une danſe ?

Quoique les Grecs & les Romains repréſentaſſent les Dieux quelquefois aſſis ainſi que les Aſiatiques & les Égyptiens [a] le faiſoient, on ne les voyoit point avec les jambes croiſées ainſi qu'on les voit chez les Orientaux (b) des Indes, & ſi un Génie de la Villa Albani & l'Apollon de Ruſpoli ſont dans cette poſture, c'eſt qu'elle convient au genre d'occupation dans lequel ces figures ſont cenſées être; celle de l'Apollon étoit de garder les troupeaux d'Admete.

Il eſt à remarquer à ce ſujet que la poſture d'être aſſis appartenoit proprement aux ſtatues des Dieux & Juſte Lipſe la borne même à celles des Dieux majeurs & ſur-tout à Jupiter dont les ſimulacres aſſis ſont très-fréquents, ce qui eſt rare dans les ſtatues honorifiques. Artémidore rend raiſon de cette poſture des Dieux, en diſant qu'elle étoit la marque de la ſécurité & de la conſtance propres aux Divinités. Pline le jeune loue la modération de Trajan qui n'avoit point ambitionné cette prérogative des Dieux. En effet pluſieurs Divinités Égyptiennes qu'on voit dans les collections d'antiquités ſont aſſiſes. On plaçoit même quelquefois Harpocrate aſſis ſur la fleur de Lotos, les anciennes Divinités Grecques étoient dans la même poſture. Pauſanias la donne à la Minerve d'Érithrée, & Pline au Jupiter Olympien, & le recueil des antiquités Romaines

Artemid. II. 42.

in Paneg.

Pauſan. Achaic. lib. VII.

(a) Cette poſture eſt très-commune aux idoles de ces deux nations, comme on le voit dans les recueils d'antiquités & dans les relations des voyageurs qui nous décrivent les temples des Indes, du Royaume de Siam, du Japon & de la Chine. Les Américains du Mexique donnoient la même poſture à l'idole principale de leurs temples, mais non aux ſtatues des Dieux regardés comme liminaires ou gardiens du temple qui étoient debout, ſur quoi voyez *Solis de la conquête du Mexique liv. II.*

(b) Tavernier rapporte qu'il vit dans la pagode de Banarou une idole de marbr noir aſſiſe les jambes en croix.

qu'on vient de publier nous présente des exemples de la même espece.

On représentoit cependant quelquefois les personnes augustes assises après leur apothéose. C'est à ce titre que l'on voit la statue d'Auguste assise, sur une médaille rapportée par Goltius, & que celle d'Agrippine du jardin Farnese est dans la même posture. Par la même raison lorsque l'Empereur Macrin fit mettre son prédécesseur au nombre des Dieux, il lui décerna deux statues de cette espece : aussi lorsque Tyridate vit la statue de Néron assise dans le tribunal, il ne manqua point de lui rendre avec une superstition stupide les mêmes honneurs qu'à celles des Dieux ; car il faut se rappeller que les Empereurs n'attendoient pas toujours l'apothéose pour se donner des airs de Divinité.

Pag. XXII. N. 21. & pag. XLVII. N. 20.

Capit. in Macrin.

Tacit. An. XV.

On faisoit néanmoins quelquefois des statues purement civiles assises pour indiquer quelques circonstances des actions ou de la vie des persones qu'elles représentoient ; telle fut celle d'Othon dans la tribune dont parle Tacite, telles celles des triomphateurs sur les chars de triomphe, des Magistrats dans le siege Curule comme le Consul de la Villa Ludovisi, telle celle de Séneque mourant dans le bain de Villa Borghese, & telle enfin celle d'un philosophe qui est dans la maison Nicolini (*a*) à Florence qui tient en main des instruments propres aux bains, & qui est assise sur un siege différent des autres parce que ceux des bains en différoient.

Chez les modernes cette posture est devenue *Costume* pour marque de dignité. (*b*)

Au reste, quoique les artistes se donnassent peut-être quelque liberté à cet égard, il paroît que dans les siecles les plus brillants de l'art ils ne se piquoient pas toujours de donner aux Dieux majeurs une posture que les anciens croyoient plus scrupuleusement leur

(*a*) On peut voir ce que dit sur cette statue Valere Chimentelli, *de honore bisellii. Marmor. Pisan. & Pavergon. de veterum sellis Bononiæ.* 1666. 4°.

(*b*) Presque tous les Papes sont représentés assis à Ravenne & à Rome. Michel Ange a cru qu'elle ne convenoit point à un Pape guerrier & Général d'armée tel que Jules II. La statue qu'il en a fait pour Bologne, le représente debout. *Oportet Imperatorem stantem exhiberi.*

convenir, par la raiſon ſans doute que cette poſture étoit très-ingrate pour faire paroître les monuments dans toutes les parties de la perfection qu'ils pouvoient avoir, à cauſe de l'air entaſſé, court & enſeveli qui en réſultoit facilement, défaut que Phydias ſut ſans doute ſurmonter dans ſon fameux Jupiter d'Olympie.

La repréſentation des paſſions fait auſſi partie du *Coſtume*, & quoique dans celle-ci l'artiſte paroiſſe avoir plus de liberté que dans celle de la nature ou des faits hiſtoriques, on ne s'étudioit pas moins à les rendre avec la vérité qui convenoit aux circonſtances ſans qu'une expreſſion trop forte donnée aux figures & à leurs traits en altérât la juſteſſe. C'eſt par cette raiſon que Caliſtrate dans la deſcription d'Eſculape ſe ſert du mot ηθοποιουτω *mores effingiens*, pour déſigner l'art de la ſculpture. S'agiſſant de peindre ſur le viſage d'Apollon vainqueur de Python une indignation mêlée de mépris, l'auteur de la ſtatue du Vatican qui repréſente ce Dieu dans cette action, a cru qu'il ſuffiſoit d'exprimer l'indignation dans le nez & le mépris dans les levres.

Le *Coſtume* s'étend juſqu'à l'air national & à la phyſionomie, & une choſe remarquable à cet égard ſur les figures Grecques eſt que le front & le nez ſont preſque ſur la même ligne & que non-ſeulement les ſtatues des Dieux & des Déeſſes, mais auſſi pluſieurs têtes de femmes gravées ſur les médailles, préſentent le même profil, d'où il y a lieu de préſumer que les artiſtes rendoient exactement la conformation naturelle de la ſtructure des viſages Grecs qui avoient ce caractere, comme les petits yeux ſont propres aux Chinois, les nez écraſés aux Calmoucs, les têtes pointues ou applaties à certains ſauvages Amériquains, les viſages larges & plats aux Égyptiens, & l'embonpoint, le beau teint & les belles carnations aux Flamands que Rubens n'a pas manqué de donner à ſes figures. C'eſt ainſi encore que des grands yeux bien fendus devoient être communs aux Grecs, puiſqu'on les voit ordinairement tels aux têtes antiques tant des ſtatues que des médailles.

Nous avons remarqué que c'étoit dans les mœurs des Spartiates

de donner aux ſtatues nationales des longues barbes & de grands cheveux dont on ſe piquoit à Sparte. Les premiers Romains furent dans le même uſage, parce que l'art rendoit la nature telle qu'elle étoit, & que l'uſage de ſe raſer ne fut introduit à Rome que l'an 454. (a) Depuis cette époque juſqu'au temps du jeune Scipion, la mode fut de ne ſe faire couper la barbe que juſqu'à l'âge de 40 ans; mais Scipion le deſtructeur de Carthage ayant introduit l'uſage d'aller toujours raſé, depuis ſon temps juſqu'à celui d'Adrien la barbe fut réſervée pour le deuil; de ſorte que les ſtatues Romaines furent auſſi faites ſans barbe & ſans cheveux comme on le voit par la plupart des ſtatues, & par les têtes des médailles & des bas-reliefs. Aul. Gell. lib. III. cap. 4.

A l'égard de l'habillement des ſtatues, l'uſage ne fut pas toujours conſtant. On lit dans Hérodote que la plupart des ſtatues de femmes repréſentant les concubines du Roi dans la maiſon de Mycerine en Égypte, étoient toutes nues, & l'on voit encore dans les collections d'antiquités Égyptiennes des figures de Divinité ſans autres vêtements que des ornements de tête. [b] Les Perſes & les autres Aſiatiques furent toujours dans l'uſage de repréſenter habillées les figures tant des Dieux que des hommes, & avoient un ſoin particulier que les habits qu'on donnoit à leurs figures fuſſent aſſortis à la dignité ou à l'action de la perſonne figurée. Il y avoit à Babylone une ſtatue remarquable de Sémiramis; l'artiſte l'avoit faite en habit de toilette avec les cheveux arrangés d'un côté & flottants de l'autre, parce qu'apprenant dans le moment qu'elle ſe coëffoit, la défection de ſa capitale, elle accou- Herod. lib. I. Val. Max. lib. IX cap. 13.

(a) On prétend que les premiers barbiers y vinrent de Sicile. *Colum. de re ruſt. II.* 11.

(b) Je viens de voir une petite ſtatue d'Iſis d'une eſpece d'Albâtre, haute environ ſix pouces, & très-bien faite, qui tient Harpocrate ou Horus ſur ſes genoux pour lui donner le ſein; la mere & l'enfant ſont également nuds, cette piece eſt poſſédée par Mr de Montaigu, Gentilhomme Anglois.

rut dans cet état & n'acheva sa toilette qu'après avoir fait rentrer la ville dans le devoir.

L'ancienne mythologie des Grecs donnoit des vêtements aux Dieux, & ces vêtements étoient analogues à leurs fonctions : c'est ainsi qu'on rendoit les Lares avec une ceinture aux reins, (*a*) les épaules couvertes d'une peau & accompagnés d'un chien comme il convenoit à des Dieux pélerins. Pausanias rapporte que les Graces chez les anciens Grecs étoient voilées d'une gaze & que ce ne fut qu'à la suite des temps qu'elles furent représentées toutes nues. C'est dans ces premiers temps aussi que l'on croyoit devoir renfermer le simulacre d'une Grace & même celui de Vénus dans le simulacre creux d'un Satyre.

Pausan. Beot. lib. IX.

L'usage que Pline attribue (*b*) aux Grecs de faire généralement leurs figures toutes nues, appartient donc à des temps postérieurs. Juvénal (*c*) semble attribuer particuliérement cet usage à Policlete & Euphranor; mais nous avons remarqué qu'il s'introduisit à l'exemple des Athletes. Ceux-ci du temps d'Homere faisoient les exercices gymnastiques avec des caleçons, décence à laquelle on ne renonça qu'à la trente-deuxieme Olympiade, parce qu'un certain Orsippe croyant d'avoir le dessous dans la lutte à cause que ses caleçons l'embarrassoient, osa les quitter, ce qui fut ensuite imité par les autres Athletes.

Ce fut donc depuis cette nouvelle coutume que les artistes Grecs commencerent de faire les statues des Athletes tels qu'ils les voyoient aux combats (*d*) & observant l'avantage qui revenoit à leur art de ces nudités, ils l'imiterent dans les statues des Dieux & des Héros

(*a*) *Bullaque succinctis Laribus donata pependit.*
Perf. Satyr. V. verf. 31. & voyez la note de Casaubon, & l'ancien Scholiaste.

(*b*) *Græca res est nihil velare.* Plin lib. XXXIV. 5.

[*c*] ... *Hic nuda & candida signa.*
.... *Hic aliquid præclarum Euphranoris & Policleti.*
Juven. Satyr. III. Verf. 216.

[*d*] *Nudæ statuæ ab effæborum & Gymnasiis exemplaribus, quas Achilleas vocant.* Plin. ibid.

Héros. Avant ce temps l'Amour, par exemple, étoit un grand garçon voilé avec de grandes ailes; après Phrigile on le représenta comme un petit enfant absolument nud avec de petites ailes légeres.

Il y eut cependant des Grecs qui se piquerent de l'ancienne sévérité, sur-tout à l'égard des statues de femmes. Les habitants de Coos ne voulurent point acheter une statue de Vénus quoiqu'excellemment travaillée, parce qu'elle étoit nue & préférerent celle qui étoit voilée. Les Oneyrocrites disoient qu'une Vénus toute nue n'étoit bonne que pour les femmes de mauvaise vie qui demandent le prix de la beauté. Toutefois le goût de la nudité des figures prévalut chez les Grecs, & presque toutes leurs Vénus qu'on voit dans les différents cabinets d'antiquités, sont sans voile ainsi que l'Hercule Farnese, l'Antinoüs, l'Hermaphrodite, & tant d'autres statues Grecques. Parmi celles dans ce goût qu'on voit à Portici, il y en a une d'un jeune homme d'onze à douze ans qui doit être un portrait; il est aussi parfait que l'Antinoüs qui est à Rome.

Plin. lib. XXXVI.

Arthemid. cap. XL. 11.

Quoique les artistes Romains se fussent formés à l'école des Grecs, ils ne suivirent pas leur exemple en ce qui regarde cette partie des mœurs, ils suivirent plutôt l'usage des Étrusques, parce que, comme nous l'avons déja remarqué, les nudités n'étoient guere compatibles avec la gravité & la décence des mœurs Romaines, qui les faisoient regarder ou comme une marque de luxure, ou comme une indice de la pauvreté; car on n'eût pas imaginé que ce fut une preuve d'humilité, comme il est quelquefois arrivé dans les temps modernes. (*a*) On jugea peu avantageuse-

(*a*) Isabelle, fille du Comte de Glocester, & veuve du fameux Comte de Warvick, après avoir disposé de toute sa garderobe par son testament, voulut que sa statue, qui devoit être placée sur son tombeau, fut entierement nue, les cheveux retroussés suivant le modele qu'en avoit fait un certain Thomase Porçalion, & on regarda cela comme une preuve de l'humilité de cette Princesse, & d'un renoncement parfait à toutes les superfluités, dont elle ne pouvoit plus jouir.

Diod. Sic. XLVIII.

ment de la vertu de Livie lorſqu'elle délivra des hommes qui devoient être condamnés à mort pour s'être préſentés nuds devant elle, en diſant que pour des femmes pudiques, ces hommes n'étoient pas différents des ſtatues. Le Dieu Pan que l'on croyoit avoir été placé par Évandre au pied du mont Palatin, fut d'abord nud comme il l'étoit chez les Grecs; mais les Romains lui donnerent un habit de peau de chevre, raiſon par laquelle on alla depuis ainſi vêtu aux fêtes des Lupercales, qu'on célébroit en l'honneur de ce Dieu, afin d'épargner la pudeur, genre de vêtement qu'on voit aux ſtatues qui repréſentent ceux qui s'étoient acquittés de ces fonctions.

Juſtin. lib. XLIII.

Je viens de dire que, ſuivant le *Coſtume* Étruſque, les ſtatues devoient être vêtues, & que les nudités euſſent été contraires aux mœurs de cette nation. Les tuniques qu'on leur donnoit étoient fort amples & artiſtement pliées, mais ſans manches, & on ajoutoit un eſpece de manteau plus ample encore, qui étoit replié pour avoir les bras dégagés; d'où il paroît, dit Servius, que les Romains emprunterent l'uſage de leur toge, ainſi que les anneaux aux bras & aux doigts. Mr. Buonarotti obſerve à ce ſujet que la robe des Étruſques étoit ouverte. C'étoit encore dans le Coſtume Étruſque de donner aux figures une chauſſure montant juſqu'à mi-jambe & lacée élégamment. Virgile (*a*) fait la deſcription de cette partie de l'habillement, & on en voit des exemples dans la ſtatue plus d'une fois citée de l'Aruſpice, & dans celles des Lares du Muſæum Étruſque, auxquels on voit un manteau attaché derriere l'épaule gauche, tombant ſur la hanche droite & rejetté ſur le bras, au-deſſous duquel manteau on voit auſſi une tunique couvrant le reſte de la nudité, excepté la poitrine.

Vid. Muſæ. Flor. Tom. III. pag. 83.

Serv. II. Æneid. in MSS. Fuld. circa finem.

Muſæ Etr. Tom. III. p. 14. & Tab. II. n. 2. & 3.

Les figures & les ſtatues nues étoient donc en général très-rares parmi les Étruſques & les Romains, & la nudité auroit été ſur-tout

(*a*) *Conſurgit ſenior tunicaque induitur artus,*
Et Tyrrhena pedum circumdat vincula plantis.

malséante à celles des personnages qui étoient revêtus de quelque dignité. C'est par là que Cicéron, pour se moquer d'Antoine qui ravalant la majesté du Consulat dans le temps des Lupercales, avoit couru la Ville tout nud, dit qu'il méritoit qu'on lui élevât une statue, afin que, comme on voyoit celle d'Horace armée sur le Tybre, on vit Antoine nud sur la place publique. Le même orateur ne manqua pas non plus de tirer parti contre Verrès de la nudité de la statue que ce Préteur avoit fait ériger à son fils sur la place de Syracuse, comparant froidement cette nudité avec celle de la province que ce Préteur avoit dépouillée. Ovide (*a*) faisant la description de l'image de S. Tullius, a soin de relever cet usage des Romains de donner des habillements à leurs figures. Enfin cette aversion des mœurs Romaines pour les nudités dans les monuments, de quelque espece qu'ils fussent, fait qu'on regarde comme satyrique la médaille de Faustine la jeune, où elle est représentée à demi-nue, caressant un homme aussi nud, quoiqu'elle soit là sous les traits de Vénus, & que l'homme soit M. Aurele sous les traits de Mars. Il faut pourtant remarquer que depuis que les artistes Grecs s'introduisirent à Rome, cette partie du Costume fut beaucoup altérée, d'où les nudités devinrent plus communes dans les statues Romaines.

Dion. lib. LV. 285.

Cic. Verr. XI. 63.

L'usage ordinaire des Romains étant donc de donner des vêtements aux statues; ceux-ci étoient ou l'habit militaire, (*b*) ou celui de la magistrature (*c*) civile, suivant ce qui avoit fait accorder l'honneur du monument. Les plus anciens monuments (*d*)

(*a*) *Veste datâ tegitur, vetat hanc fortuna moveri.*
. . . .
Parcite matronæ vetitas attingere vestes
Solemnes satis est voce movere preces.
Sitque caput semper Romano tictûs amictu
Qui Rex Romana sextus in Urbe fuit.
Ovid. Fast. lib. VI.

(*b*) Appellé *Paludamentum* d'où vient la dénomination de *statuæ paludatæ*. Varr. de ling. lat. VI.

(*c*) Appellée *Toga*.

(*d*) *Togatæ effigies antiquitùs ità dicebantur.* Plin. lib. XXXV. 5.

Romains font plus communément en habit de la feconde efpece, qui étoit l'habit ordinaire & propre aux fonctions en temps de paix. [a] Mais comme l'amour de la gloire militaire l'emporta fur l'efprit de plufieurs Romains, on donna depuis par préférence l'habillement militaire aux ftatues de ceux qui les avoient méritées, & à l'habit on ajouta les armes, qui fuivant les infcriptions étoient fouvent décernées avec la ftatue même. Lucius Scipion voulut qu'on donnât à la ftatue qui lui fut érigée dans le capitole, l'habit qu'il avoit dans une de ces circonftances intéreffantes de fa vie. La ftatue de Galba qu'on vient de découvrir à Velléja, eft en habit militaire décorée d'une très-riche armure. On décerna la même décoration à la ftatue de l'Empereur Antonin. Les médailles fouvent frappées pour conferver la mémoire des faits qui avoient donné lieu à la ftatue, nous préfentent fréquemment les différentes efpeces de ces habillements & de leurs accompagnements.

Val. Max. lib. III. cap. 6.

Capitol. in Anton.

Vid. Golt. pag. 24. n. 2. 6. & pag. 46. n. 6. pag. 36. n. 23.

Ces armes étoient la pique, adorée d'abord elle-même comme une Divinité, parce qu'elle étoit l'emblême de la bravoure, ou de la valeur, elle fut depuis attribuée aux fimulacres des Dieux, d'où elle paffa entre les mains des ftatues des Rois & des guerriers, (b) ce dont on voit des exemples fur les médailles, & entr'autres fur celle de M. Æmilius Lepidus. La ftatue de Conftantin le grand avoit la même arme dans la main, mais s'étant fait chrétien, on y mit une croix à la place de la pique.

Voyez la deffus ce que nous avons dit Part. I. c. 4.

Juftin. lib. XLIII.

Golt. pag. XXXII. n. 1, 3.

Eufeb. vit. Conftan. lib. I. cap. 33.

Le cafque auffi confacré dans les premiers temps aux fimulacres des Dieux, & fur-tout à ceux de Pallas & de Rome, fut étendu particuliérement par les Grecs aux ftatues honoraires : Plutarque dit que prefque toutes celles de Périclès étoient cafquées à deffein de couvrir le défaut de fa tête qui étoit fort longue & malfaite ; celle de Téhecilla, femme Poëte, dans Paufanias, avoit auffi un cafque, fans que l'Hiftorien nous en dife la raifon.

Plutarq. vie de Périclès.

Paufan. in Corinth.

(a) *Togâ Romani in pace utebantur*, (Ifod. Orig. XIX. 24.) La plupart des ftatues découvertes à Velléja font, à ce que l'on dit, en habit confulaire ; mais on n'eft pas encore parvenu à reconnoître qui elles repréfentent.

(b) La ftatue d'Horatius Coclès étoit ainfi armée. Dionis Halicarn. Antiq. Rom. V. 4

A Rome le casque étoit la coëffure particuliere des gens de guerre ; la forme n'en fut cependant pas toujours la même, parce que ces sortes d'ornements, tant en Grece qu'à Rome, furent sujets à l'Empire de la mode. Chez les Grecs il étoit plus exhaussé avec une visiere qui pouvoit se rabattre sur le visage & le couvrir, & qui relevée formoit une espece de petit hautvent, sous lequel les yeux & toutes les parties saillantes du visage étoient à l'abri des traits qui tomboient à plomb, d'où les artistes tiroient l'avantage qui provient des effets des lumieres interceptées & des ombres portées par un corps saillant ; ressource qui facilitoit la rondeur & la fierté de la tête. La forme du casque Romain étoit différente, telle qu'une calotte n'ayant ni élévation ni saillie, il couvroit exactement la tête du guerrier sans le garantir des coups qui pouvoient lui être portés sur la tête ou au visage. Ce ne fut que dans la guerre que les Romains eurent contre les Parthes, qu'ils imiterent une portion de leur thiare dans leurs casques, & on en voit des vestiges dans l'arc de Septime Sévere.

Les dépouilles des nations vaincues appartenoient particuliérement aux statues accordées pour une victoire remportée sur un ennemi puissant. Les statues accompagnées de chars à deux ou à quatre chevaux, étoient l'appanage des triomphateurs, & si l'on en voit de faites pour les gens de loi, ce dont Pline, Juvénal & Martial rapportent des exemples, elles étoient regardées comme une usurpation contre la coutume, & elles devenoient un objet de satyre & de raillerie.

Les statues des Augures & des Pontifes avoient toujours l'habit & les autres marques de leur dignité & de leurs fonctions. Les premieres étoient voilées, tenant en main le Lituus avec lequel ils fouilloient dans les entrailles des victimes, les secondes étoient en habit pontifical avec la patere des sacrifices, & les autres vases sacrés. C'est par l'habillement & les attitudes correspondant à l'emploi, que Ticoroni juge qu'une petite statue de femme de la Villa Pamphili, représente une de ces Pleureuses qui accompagnoient les enterrements sous le nom de *Præficæ* ; elle a la poitrine à de-

mi-nue, le visage larmoyant, les deux mains croisées, un habit vulgaire, un voile commun sur la tête, & une espece de pantoufle aux pieds.

En général l'Empire du *Costume* étoit si sacré que les artistes Grecs & Romains ne croyoient pas qu'il fut permis de s'en éloigner entiérement. Lorsque depuis les conquêtes de leurs nations ils furent employés à fabriquer les idoles, & les autres monuments tant sacrés que profanes de ces nations ; ç'auroit été manquer à un point essentiel de la religion du pays, que de ne pas caractériser les figures par les attitudes, les symboles, & les animaux qui leur étoient propres, & qui tous avoient un sens caché & parabolique. On voit dans la galerie du pere Kircher (*a*) un vase dans le goût & la forme Étrusque avec une inscription Latine, portant qu'il fut fait à Rome, *Romæ fecit*. Les monuments de la religion Égyptienne qui s'étoit introduite en Italie, nous présentent tous les attributs, & les caracteres qui appartenoient à cette religion, quoique suivant toute apparence travaillés dans les contrées où l'on les trouve.

En supposant vraies les traditions des Indiens qui attribuent aux conquêtes d'Alexandre la construction des immenses monuments de leur religion qu'on voit dans les temples des isles d'Éléphanta, & de Salcette dont nous avons déja parlé, on aura des preuves éclatantes de l'attention des artistes Grecs à donner aux statues les devises, les attitudes & les habillements consacrés par l'usage de chaque religion, & à les caractériser par le *Costume* du pays. Ces statues ont des bonnets dans le goût Phrygien sur la tête, plusieurs tiennent les mains croisées sur l'estomac à la maniere Orientale, les unes ont des ailes, d'autres tiennent des branches d'arbre chargées de fruits entre les mains, plusieurs sont assises les jambes croisées dans le goût du pays, un grand nombre sont d'une grandeur colossale, & toutes ont des habits assortis aux mysteres de leur religion dont elles sont occupées.

Voyez la description de Gemelli Carreri, hist. gén. des V. tom. XLII. in-12. pag. 369.

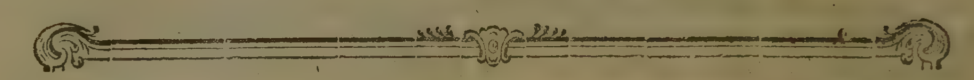
Avant que de terminer cet article, il reste à remarquer que tous

(*a*) Il fut trouvé dans les lieux où étoit l'ancienne Préneste.

les artiſtes, ou n'étoient pas également ſoigneux d'obſerver tout ce que nous avons dit avoir rapport au *Coſtume*, ou bien ils avoient quelquefois des idées différentes des figures qu'ils devoient rendre, d'où naiſſent ſouvent des doutes en les voyant. Sur un marbre repréſentant l'Apothéoſe d'Homere que l'on voit à Rome dans la galerie colonne, & rapporté par le pere Montfaucon, ce Poëte paroît avec une barbe aſſez courte, quoique les anciens écrivains lui en donnent une longue & vénérable. Remarquons encore que l'ignorance ou le défaut d'attention dans les réparations des monuments anciens mutilés faites par les modernes, occaſionent bien des mépriſes qui avertiſſent d'aller bride en main dans les déciſions qu'on voudroit prononcer en les voyant. L'artiſte qui a réparé le bas-relief d'une chaſſe de l'Empereur Gallien, qui eſt à la Villa Mattei, s'eſt aviſé de ferrer un des pieds qui manquoit à un cheval. Bévue qui a fait conclure à Fabretti, qui ignoroit cette reſtitution, que de ce temps-là les chevaux étoient ferrés comme de nos jours. La galerie de Florence, le cabinet de la Reine Chriſtine, & autres collections contiennent pluſieurs ſtatues dont les têtes ſont modernes ſur des buſtes antiques, où le *Coſtume* eſt quelquefois violé, & qui par conſéquent ne ſauroient ſervir de guide aux artiſtes, ni de preuve aux antiquaires.

Antiq. tom. V. pag. 158.





CHAPITRE QUATRIEME.

Des différentes especes de statues & de leur diverse Nomenclature.

IL me semble qu'il manqueroit quelque chose à ce qui peut donner une connoissance complete des statues, si l'on n'entroit dans un détail particulier au sujet des différentes especes, & des différentes dénominations de ces sortes de monuments ; ce sera, si l'on veut, une espece de récapitulation de ce qui a été dit jusqu'ici.

Cette différence résulte autant de ce que les statues représentent que de leurs différentes grandeurs.

Les choses représentées par des statues sont ou corporelles ou non corporelles. Sous la premiere classe sont comprises tant les statues humaines que celles des élements, des fleuves, des régions & des villes ; celles des êtres métaphysiques & moraux, tels que la concorde, la paix, le temps, l'occasion, le ris, la mort, le sommeil, la piété, la foi, la vertu & l'honneur, constituent celle de la seconde. Il est souvent question dans les auteurs de ces différentes especes de statues, & les collections d'antiquités nous en présentent encore quelquefois. Pausanias parle de la statue de la mer, Pline de celle du Nil, & on la voit encore au Capitole. Le même auteur cite la statue de la Grece; celles de la ville de Rome étoient communes, & on en voit souvent sur les médailles. Arthémise fit faire la statue de la ville de Rhodes ; les Rhodiens en érigerent une représentant le peuple Romain. Enfin on peut se rappeller ici les statues des nations dont nous avons parlé, & qui sont énoncées dans Suétone sous le titre de simulacres des nations dont elles portoient ordinairement le nom sur la poitrine. A l'égard des statues de la seconde classe, tout le monde connoit celles de la clémence de César & celles de la concorde, de

Pausan. in Attic. Plin. XXXIV. 8.

Vitruv. architect. II. 8.

Suet. in Néron. LVI. Plin. lib. XXXVI. 5.

de la paix & du falut public qui furent dreffées par Augufte. Il eft queftion dans Suétone de la ftatue de la Félicité, & dans Pline du Coloffe de la Vertu ; ces fortes de ftatues doivent être mifes au rang des allégoriques.

Dion. Caff. lib. LIV. Suet. in Tib. cap. 5. Plin. lib. XXXVI. 8.

A l'égard des ftatues de ce nom, il y a une autre divifion à faire prife de leurs formes. Les unes n'avoient de figure humaine que la tête ou autres parties du corps, telles que l'Anubis avec la tête de chien, l'Apis avec la tête de veau & les Harpocrate avec celle d'épervier ou de la chouette, idoles fort communes en Égypte. On en a trouvé de la même nature dans les temples des Mexiquains, les Pagodes des Indiens & des Chinois en préfentent encore fréquemment, & ce ne font pas les feuls rapports que l'on découvre entre les pratiques de religion de ces peuples & celles des anciens Égyptiens.

Hift. Gén. la relat. de Pinto liv. II de la Chine où il fait la defcript. de ces fortes de divin. monf. des Chinois.

Il y avoit des ftatues allégoriques avec la figure humaine en entier. Les unes étoient allégoriques de leur nature, figurant des chofes inanimées ou métaphyfiques, telles que celles dont nous venons de parler ; celle de la vifion de Nabuchodonofor l'étoit par les différentes matieres dont elle étoit compofée ; car l'or, l'argent, le fer & l'argille avoient rapport, fuivant l'interprétation du Prophete, aux différentes Monarchies qui fe fuccéderoient les unes aux autres, d'autres étoient des allégories de convention. C'eft ainfi que, fuivant Servius (*a*) la ftatue de Marfias fut le fymbole de la liberté dans les villes qui jouiffoient de cette prérogative fous une puiffance étrangere.

Daniel. c. II.

Les ftatues des Divinités à forme humaine, étoient ou fimples ou compofées ; les premieres repréfentoient fimplement le Dieu avec la devife qui lui étoit propre, les fecondes raffembloient des devifes étrangeres ou appartenant à quelques autres Divinités & elles ont par cette raifon la dénomination de figure. *Panthée* de

[*a*] *Sed in liberis Civitatibus fimulacrum Marfiæ erat, qui in tutelâ liberi patris eft.* Servius in lib. III. Æneid. 20.

cette espece étoit le simulacre de la Diane d'Éphese, les Hermès, Apollon & autres images dont il a été parlé dans la premiere partie : l'Harpocrate en marbre noir qu'on voit à Pise (*a*) peut être mis au nombre de ces figures ; car outre sa marque caractéristique du doigt sur la bouche, il a sur la tête la fleur de lotos qui appartient à Isis sa mere, & la corne d'abondance appartenant à Orus. Une petite statue de la Fortune, en bronze d'environ six pouces, que j'ai dans ma collection, porte aussi la fleur de lotos sur la tête, devise de la Déesse Isis ; un petit Mercure que j'ai vu dans le cabinet de M. De Bon à Montpelier, est armé du carquois que ce Dieu avoit volé à Cupidon.

A l'égard des dénominations dérivées des différentes grandeurs des statues tant des Dieux que des hommes, elles étoient relatives aux trois dimensions qu'on leur donnoit ordinairement. Les unes étoient fort petites & avoient à peine trois pouces de hauteur, cette petitesse appartenoit particuliérement aux images des Dieux domestiques. On les désignoit sous le nom d'*Imagunculæ*, *Jeunculæ*, de *Statunculæ* & de *Cubilares*. Les statues Égyptiennes que l'on comparoît à des pigmées, doivent être mises dans cette classe : il est plus rare de trouver de ces petites statues représentant des hommes que d'en trouver de celles des Dieux, parce que les Laraires fournissoient un grand nombre de celles-ci. Je me souviens d'en avoir vu une en marbre blanc dans le cabinet de M. Laffond à Narbonne, qui représente Scipion recevant le simulacre de la mere des Dieux. On en trouve encore assez souvent qui représentent des Prêtres, sur-tout Étrusques. Et les tombeaux Égyptiens en sont une source très-féconde.

Suet. cap. VII n. 2. & Plin. lib. XXXV. 2. & vid. D. Cyp. de Alentor. & pet Dam. in not Bart. 18. 8.

Les statues vont en augmentant depuis cette grandeur jusqu'aux colosses, d'où il paroît que la division la plus naturelle doit être en celles qui sont plus petites que nature, en celles qui égalent la nature, & en celles qui la surpassent.

[*a*] Cette tête d'Harpocrate se voit enchassée dans le mur latéral, en dehors de l'Eglise de Ste. Félicité, sur un chapiteau parallele à un autre, qui présente un Jupiter ; deux monuments qui mériteroient d'être retirés.

Nous avons remarqué qu'originairement les ſimulacres des Dieux étoient fort petits, & ils ſont encore tels dans quelques parties de l'Aſie ſeptentrionale où l'art n'a pas fait beaucoup de progrès. L'uſage le plus commun des premiers temps à l'égard des ſtatues honorifiques, ſur-tout à Rome, fut de ne faire que des ſtatues qui n'avoient que trois pieds de hauteur qu'on plaçoit ſur une colonne, ſur laquelle on écrivoit le nom de celui à qui elle étoit érigée. Cette grandeur fut donc pendant bien du temps la meſure commune des ſtatues : telles furent les premieres qu'on plaça dans le Fore Romain. Selon Pline cette meſure étoit alors en honneur, & il paroît qu'elle étoit fixée par la loi, c'étoit là les ſtatues déſignées ſous le nom de *Tripedancæ*, dans Pline, & peut-être celles qu'on appelloit *Signa Tuſcanica*, que quelques-uns ſoupçonnent cependant, non ſans fondement, n'indiquer que des ſtatues d'un pied de hauteur. Mr le Comte de Caylus prétend que la plupart des ſtatues apportées de Corinthe par Mummius, étoient de la grandeur dont nous parlons, fondé ſur ce qu'il auroit été impoſſible d'en placer trois mille dans un théatre de charpente, tel que celui de Scaurus.

Plin lib. XXXIV. 5 & 6.

Je viens de dire qu'on plaçoit ſouvent ces ſortes de ſtatues ſur des colonnes. L'uſage de ces ſtatues ſur des colonnes ſolitaires, dit Pline, (*a*) venoit de la Grece & étoit plus ancien que les Curules ; mais on ne les élevoit qu'à des hommes au-deſſus du vulgaire. Columelle témoigne qu'on en voyoit pluſieurs tant dans les temples que dans les maiſons des Étruſques & que les petites ſtatues qui étoient plantées ſur ces colonnes, étoient par là à l'abri d'être maniées par ceux qui les approchoient. Comme la dénomination d'*infantes ſtatuæ* pourroit faire croire que c'étoit des ſtatues de petiteſſe d'enfant ; il eſt bon de remarquer que cette expreſſion que l'on lit quelquefois, ſignifioit des ſtatues nouvellement faites, & non des ſtatues d'enfants.

Vid. Muſæ. Etruſc. t. III.

(*a*) *Antiquior columnarum uſus, quam curruum.* Plin. lib. XXXIV. 5. *columnarum ratio erat attolli ſuprà cæteros mortales. Primus tamen honos cæpit à Græcis.* Plin. Ibid. cap. 6.

La grandeur des ſtatues augmenta avec le luxe, & on vit paroître celles qui imitoient la grandeur naturelle & qui furent déſignées ſous le nom de *Pariles* & d'*Iconicœ*. Ces ſortes de ſtatues rendoient préciſément la grandeur de ceux qu'elles repréſentoient, & en exprimoient la reſſemblance tant dans les membres que dans la figure. On prétend que les Ioniens furent les premiers à fabriquer des ſtatues de cette eſpece, & qu'on les adopta pour les Athletes trois fois vainqueurs. Lucien & Pline (*a*) diſent qu'il étoit défendu d'excéder leur grandeur, ce dont l'obſervation étoit commiſe à des Magiſtrats nommés *Hellanodiques*. Il y a néanmoins apparence qu'on tranſgreſſoit quelquefois cette regle, puiſqu'Alexandre le grand trouva dans la ville de Milet pluſieurs grandes ſtatues de champions qui avoient remporté la palme aux jeux Olympiques & Pythiques; ce qui fit que ce conquérant demanda aux Miléſiens où étoient ces grands corps quand les barbares aſſiégerent & prirent leur Ville.

Lucien. de Stat. Victor.

Ici il importe d'obſerver au ſujet des ſtatues qui devoient être conſidérées comme des portraits, que ce que nous avons dit de l'imitation idéale de la nature dont les grands artiſtes ſe piquoient plus que de l'imitation de la nature individuelle, n'excluoit point les ſoins des artiſtes pour rendre exactement la reſſemblance, non-ſeulement par les traits extérieurs de la figure, mais auſſi par l'expreſſion des mœurs, de l'habitude du corps, & des affections de l'ame. Le dialogue de Socrate avec le Statuaire Cliton rapporté par Xénophon eſt bien propre à nous faire connoître ces ſoins dans les portraits qu'on faiſoit. Il dit que ce philoſophe étant dans ſon attelier, demanda à l'artiſte comment il pouvoit donner aux ſtatues des Athletes, aux Lutteurs, Pugillateurs, & autres, cet air vivant qui ravit les ſpectateurs; à quoi Cliton ne répondit pas d'abord, comme étant en doute; Socrate repartit : lorſque vous formez vos ouvrages, ne travaillez-

(*a*) *Porum verò qui ter. ibi ſuperaſſent, ex membris ipſorum ſimilitudine expreſſâ quas Iconicas vocant, quippe non oportuit erigi majores corpore ejus qui victor extitiſſet.* Plin. lib. XXXIV. 4.

vous pas ſur les modeles des vivans pour leur donner plus de vie ? Sans doute, dit Cliton ; donc repartit Socrate, vous exprimez toutes les attitudes & les geſtes pour les rendre plus conformes à la vérité ? N'en doutez pas, reprend l'artiſte, mais en exprimant les affections des corps en action, ne cauſent-ils pas plus de plaiſir aux ſpectateurs ? Cela eſt juſte, dit Cliton. Par cette raiſon, reprend Socrate, les yeux des combattans doivent être repréſentés ménaçans, & les viſages des vainqueurs comme pleins de joie. Cela n'eſt pas douteux, répond l'artiſte, donc ajoute Socrate, un Statuaire doit repréſenter les actions de l'ame par la forme, & les traits extérieurs.

Les Hiſtoriens nous apprennent que les Romains ne furent pas moins ſoigneux que les Grecs, de rendre exactement la reſſemblance des perſonnes dans les ſtatues que Cicéron appelle par cette raiſon *formæ monumenta*, & Horace *corporum ſimulacra*. Plutarque aſſure que la ſtatue de Marius en marbre qui étoit à Ravenne, faiſoit connoître l'auſtérité & la dureté de ſon caractere. Selon Pline le jeune, on voyoit l'orgueil, la terreur & la menace ſur le viſage des ſtatues de Domitien comme ſur ſon propre viſage. Le même auteur fait conſiſter ſa joie à contempler la ſtatue très-reſſemblante d'un ami. Apulée dit que plus une ſtatue étoit reſſemblante, plus la récompenſe étoit grande. Selon Tacite, Brutus & Caſſius, quoique morts depuis long-temps, ſont auſſi préſents par l'hiſtoire que par la reſſemblance de leurs ſtatues, que le vainqueur même n'a pu abolir. On lit dans la vie de Flamininus par Plutarque, qu'on pouvoit connoître quelle étoit ſa phyſionomie par ſa ſtatue de bronze qu'on avoit apporté de Carthage, & placé dans la region du cirque, de la même maniere qu'on connoiſſoit parfaitement la figure de Sylla par les ſtatues qu'on avoit de lui. Lampridius cite les ſtatues & les peintures d'Alexandre Sévere pour preuve de ſa beauté. On avoit même grand ſoin de faire paroître ſur les viſages l'air de famille. Poſidonius, dans Plutarque, aſſuroit que quelques-uns des deſcendants de Brutus, qui vivoient de ſon temps, avoient la phyſionomie qu'on voyoit à la ſtatue de l'ancien Brutus. On pouſſoit le

Cic. Verr. II.
Hor. pro Ach. poet.
Plut. vie de Marius.
Paneg. ad Trajan.
Plin. le neveu, lib. II Epiſt. 7.
Apul. Apolog.
Tacit. ann. IV.
Plut. vie de Brutus.

soin de la ressemblance non-seulement aux traits du visage mais à chaque partie du corps, en exprimant soigneusement les veines, les muscles & les nerfs.

Cass. Varr. VII. 15.

Il ne faut cependant pas déguiser qu'on flattoit aussi quelquefois les figures, comme on le voit dans Dion Chrisostome en parlant d'un certain Jatrocle, athlete, & dans Hérodien lorsqu'il parle d'Héliogabale. On affectoit même quelquefois de donner aux statues un air de Héros. Plutarque dit qu'on auroit pris celle de Pompée pour celle d'Alexandre, & ailleurs que plusieurs de ses amis & de ses successeurs affectoient de se faire rendre avec les attitudes, le maintien & le regard de ce Monarque.

Orat. de Melanc. I.

Plut. vie de Pompée.

Plut. vie d'Alex.

Ces statues étoient ordinairement placées sur des piedestaux ou sur des bases; mais il étoit encore plus honorable d'en avoir sur des grandes colonnes, sur lesquelles on gravoit les exploits de ceux à qui on les érigeoit. Après la défaite de Pompée on ne manqua pas d'en élever une à Auguste pacificateur [a] de tant de guerres de terre, & de mer; le Sénat décerna une pareille colonne avec la statue à Galba qui dans la suite fut massacré au pied du même monument. La colonne de Trajan surmontée de sa statue de grandeur naturelle, fut élevée après la guerre contre les Parthes, & contre les Daces. Celle d'Antonin Pie, haute de 161 pieds qu'on voit encore, servit aussi de base à la statue de cet Empereur, dont on ne voit plus de vestige. Vopisque parle de la colonne d'Aurelien, Zonaras de celle de Constantin, & Sozomene de celle d'Eudoxie.

Appian. lib. V.

Suet. cap. XXIII.

Topograp. Rom. cap. 3.

Sozom. lib. VIII. 20.

Par le même principe on plaçoit d'autres fois ces sortes de statues sur des arcs en demi-cercle en quarrés. Ciceron parle de l'arc de Fabien élevé dans la voie sacrée pour la victoire contre les Allobroges. Il est question dans Tacite des arcs de Germanicus, & de Drusus avec leurs statues pour leurs victoires remportées en Orient, & en Germanie. Domitien s'en érigea plusieurs

Tacit. ann. XI.

Suet. cap. XIII.

(a) L'inscription disoit *ob pacem post diuturna bella terrâ marique redditam.*

avec des chars, & des ſtatues. Il y avoit enfin les arcs d'Arcadius, d'Honorius & de Théodoſe ornés de leurs ſtatues, & d'inſcriptions. La grandeur de toutes ces ſtatues devoit être proportionnée à l'élévation de leur baſe qui quelquefois n'avoit d'autre borne que celle de l'ambition ou de la vanité.

Revenons à la grandeur des ſtatues; celles qui étoient un peu au-deſſus de la naturelle, leur faiſoient donner le nom de majeures ou cubitales chez les Romains, & celui d'Achillées chez les Grecs à cauſe du grand nombre de celles d'Achille de cette grandeur qu'on voyoit dans la plupart des villes Grecques. Ces ſtatues furent d'abord conſacrées aux Héros & aux demi-Dieux. Elles ſurpaſſoient ordinairement d'un tiers la grandeur naturelle; tel eſt l'Hercule Farneſe & le Bacchus découvert depuis peu dans les ruines d'Herculanum qui fut d'abord annoncé pour un Silene. Le trône de Sérapis de l'Hôtel de Ville d'Arles, annonce à peu-près la même meſure; cependant on faiſoit quelquefois des ſtatues héroïques deux fois auſſi grandes que nature; au quel cas elles peuvent déja être miſes au rang des coloſſales.

On met les ſtatues appellées Auguſtes au niveau des Héroïques, parce qu'à Rome on s'en ſervit fréquemment pour repréſenter des grands perſonnages, & ſur-tout les Empereurs. Celles des Sabines paſſoient même cette meſure, quoique ordinairement les ſtatues féminines, celles même des Déeſſes n'excédaſſent guere la grandeur naturelle. La ſtatue d'or de Claude qui fut dreſſée par le peuple Romain au Capitole, devant le temple de Jupiter, étoit de la grandeur des Héroïques. La vanité fit quelquefois donner une grandeur au-deſſus de la naturelle à des ſtatues de perſonnages qui n'y avoient aucun droit, & c'eſt par cette raiſon, qu'on ſe moquoit de L. Actius, poëte, qui avoit fait faire trop grande la ſtatue qu'il avoit voulu avoir dans la chapelle des Muſes, lui qui étoit un homme fort petit. Plaute parle auſſi d'un ton moqueur d'une ſtatue de ſept pieds, qui devoit être érigée à un ſimple ſoldat.

Trebel. Poll. in Cl. cap. 3.

Plin. lib. XXXIV. 5.

Plaut. Cur. Act. III. Sce. 1.

On a prétendu de donner la regle de la grandeur que devoient avoir les ſtatues, la tirant de la qualité ou de la dignité des perſonnes: cette regle a pu être vraie dans la ſpéculation de

Vid. Pompon. Gauric. de ſculpt. in edit. Vitruv. apud Elzev.

quelque artifte ou dans la prefcription de quelque loi, mais elle ne fut pas toujours fuivie, car Pline parle de ftatues de trois pieds attribuées foit aux divinités foit à des hommes illuftres, & dit qu'elles n'étoient pas moins honorables, puifqu'anciennement on repréfentoit ainfi Jupiter lui-même. Il eft donc plus croyable que la mefure des ftatues dépendoit fouvent de leur deftination & de l'optique, c'eft-à-dire, du lieu où l'on devoit les plaçer. Au furplus la divifion de Gaurique en quatre grandeurs (*a*) partant de la naturelle, eft inexacte en ce qu'elle exclud les ftatues plus petites que nature, & ne fpécifie point les buftes dont quelques-uns ne préfentoient que la tête jufqu'au commencement des épaules auxquelles on donnoit le nom d'*Exemptilia*, parce qu'on les plaçoit fur des buftes différents, d'autres rendoient la perfonne au naturel jufqu'à l'eftomac (*b*) à quoi, felon Servius, fe rapporte un vers de Virgile. (*c*)

Les ftatues de cette efpece furent très-communes chez les Grecs. Lyfippe en fit plufieurs d'Alexandre felon fon différent âge. La Villa du Cardinal Alexandre Albani raffemble les buftes d'Homere, de Sophocle, d'Anacréon, de Pindare, de Socrate, de Carnéade, de Xénocrate, de Solon, de Pythagore, de Platon, de Zénon & de Séneque & celui de Térence orne la galerie Giuftiniani. L'ufage des buftes au lieu de ftatues entieres devint fort commun à Rome fous les Empereurs, fur-tout depuis la décadence de l'art, à quoi donna fans doute lieu la maxime introduite de faire les portraits de toute la famille Impériale.

Plin. lib. XXIV, 7. Il nous refte à parler des ftatues de la plus grande mefure qu'on appelles coloffales ; ftatues que Pline compare à des tours & qualifie

(*a*) Il les divife en *pariles*, *magnas*, *majores*, *maximas*.

(*b*) *Nam folent plerique caput tantum, vel Thoracem facere* (*fimulacrorum*) Serv. ad Eglog. VII.

(*c*) *Si proprium hoc fuerit levi de marmore tota,*
Stabis furas evincta cothurno (*Delia.*)
Virgil. Eclog. 7. v. 31.

fie de monftre de l'art. On ne confacra d'abord les monuments de cette efpece qu'aux Dieux de la premiere claffe dans l'idée de défigner par-là leur puiffance, (*a*) pratique dont Lucien fe moque à fon ordinaire en difant que Jupiter ne pourra pas affifter au confeil des Dieux, parce que s'il s'afféyoit pour y préfider, il occuperoit tant de place qu'il n'en refteroit plus pour les autres. Vid. Ifod. lib. VIII. c. 7. & Lucian. in fomno.

Ces Divinités coloffales paroiffent avoir été anciennement fort communes en Afie. La defcription du palais & du temple attribués à Sémiramis en préfente plufieurs & entr'autres un fimulacre de Jupiter de 40 pieds d'hauteur. On voit dans Daniel, qu'en effet les temples ainfi que les palais des Babyloniens étoient remplis de ftatues d'une grandeur énorme. Toutes les contrées de l'Afie préfentent encore de ces monuments monftrueux (*b*) par leur grandeur, dont plufieurs font de la plus haute antiquité. Les têtes de Diod. Sic. lib. II.

(*a*) Le voyageur Mendez Pinto nous apprend que les Chinois confervent cette idée en nous donnant la defcription de 4. ftatues de bronze d'une hauteur fi étrange qu'il n'eft pas poffible de fe l'imaginer, & cela dans la vue de repréfenter les puiffances de l'enfer. *Hift. Génér. des voyag. tom. XXXVIII. in*-12. *liv.* 2. *de la Chine.*

(*b*) On voit à Siam dans le temple de Sommonokhodon (*Hift. des Voyag. tom. XXXIV. in*-12. *liv.* 2.) l'idole de Pra-Ariafcira qui a 40 braffes de haut; la Balbinais (*idem tome XLIV.*) en rapporte plufieurs qu'il a vu dans la grande pagode d'Ennoy tant de bronze doré que de pierre. Le voyageur Pinto (*ibidem tome XXXV.*) nous fait connoître un coloffe prodigieux du temple nommé *Singua fat-ur* près de la Ville d'Euxelu aux Indes, portant entre fes mains une boule immenfe de fer. Kæmpffer donne la defcription d'une idole coloffale du temple de Méaco au Japon, dont la grandeur & la largeur paroiffent incroyables. Ses épaules touchent d'un pillier à l'autre, quoiqu'à quatre braffes de diftance. A la porte d'une mofquée de Kabul en Tartarie font deux ftatues gigantefques en attitude de combattre, & à Kampu dans le même pays eft une idole couchée dans le temple, longue de 150 pieds dont la tête en a 20 de tour. Un temple des Neftoriens de Karaboram dans la même contrée, a une ftatue auffi grande que celle de St Chriftophe. Le voyageur Rubriquis la vit (*Hift. des Voyag. tom. XXXIX. in*-12.) le Pere Gerbillon. (*ibid. tom. XXXVIII.*) dans un voyage qu'il fit à la fuite de l'Empereur Kamghi, du côté de la grande muraille, mefura une idole qui occupoit toute une grotte, & la trouva de 50 pieds Chinois d'hauteur. Enfin, dans la Ville d'India, au milieu d'une infinité d'idoles de moindre grandeur, l'on voit à la place d'honneur un coloffe qui repréfente le fondateur de la religion Siamoife. Pras-Pudi-Defian, c'eft-à-dire, le Saint de grande naiffance. *Kæmpffer liv. I. pag.* 22. *in*-12.

trois ſtatues du temple de l'iſle d'Éléphanta, dont nous avons parlé plus d'une fois, ont cinq pieds de longueur d'où l'on peut conclure quelle doit être la meſure de ces ſtatues entieres.

Cela doit nous faire douter de la vérité de ce que l'on croit communément, que c'eſt en Égypte que naquit l'idée & le goût des ſtatues coloſſales. C'eſt une choſe contraire à ce que l'hiſtoire nous apprend de l'ancien goût des Égyptiens pour les petites ſtatues comparées à des magots, & à des pigmées que l'on conſervoit religieuſement dans les temples comme venant de la premiere antiquité. Il eſt vrai que les Égyptiens eurent dans la ſuite un goût décidé pour les figures giganteſques, qu'ils égalerent peut-être même en cela les Aſiatiques, mais on ne ſauroit prouver qu'ils en
Diod. Sic. lib. III. fuſſent les inventeurs, & Diodore de Sicile dit qu'ils les imiterent des Éthyopiens.

Séſoſtris fut peut-être le premier qui éleva de ces maſſes coloſſales en Égypte : on dit qu'il fit donner 30 coudées de hauteur à
Bid. lib. I. & Herodot. lib. II. ſa ſtatue & à celle de ſa femme qu'il plaça devant le temple de Vulcain, celles de ſes quatre enfants qui les accompagnoient avoient 20 coudées.

Ses ſucceſſeurs ne manquerent pas d'imiter cet exemple; la ſtatue coloſſale dont on voit encore les débris parmi les ruines de Thebes fut élevée par Aménophis II (*a*) ſous le nom de Memnon. L'épouſe d'Aménophis III eut une ſtatue de 20 coudées. Rhamſinite (*b*) fit ériger à Memphis près du temple de Vulcain, deux ſtatues de 25 coudées, dont l'une étoit appellée l'été & l'autre l'hiver. Si les ſtatues coloſſales de l'Égypte ſont plus connues que celles de l'Aſie, c'eſt que lors de la conquête des Romains il en exiſtoit en-
Plin. lib. XXXVI. 5. core pluſieurs. Appion, dans Pline, dit que de ſon temps on y voyoit encore un Sérapis de neuf coudées tout garni d'émeraudes, & le temple de Thebes préſentoit encore trois coloſſes, dont le

---

(*a*) La 8e. Dynaſtie des Dioſpolites de Manethon tom. II.

(*b*) 2e. Dynaſtie des Dioſpolites. *vid. Herodot. liv. II.*

principal repréſentant Oimander avoit 50 pieds d'hauteur, la ſtatue de Semnéſeſtres que Pythagore alla viſiter, qui fut tranſportée à Rome & placée dans le grand cirque ſous Auguſte, étoit de 125 ſans le piedeſtal. Plin. lib. XXXVI. 7.

Ce goût devint preſqu'auſſi commun dans la Grece qu'il le fut dans ſon pays natal, & il paroît qu'on n'attendit pas à donner dans ce luxe de l'art, le période de ſa plus grande perfection. Dans la Ville de Chamnis il y avoit ſur le haut du Veſtibule du temple de Perſée fils d'Alchemene des coloſſes conſidérables en pierre. Pauſanias dit qu'il y en avoit en Laconie de fort anciens & par conſéquent fort groſſiers, n'ayant à peine que la tête, les mains, & le bout des pieds exprimés, quoique hauts de 30 coudées. Il y en eut un chez les Miléſiens, que Xerxès fit tranſporter à Ecbatane, & que Branchidas rétablit depuis par les ſoins de Séleucus, dans l'Attique. Les Arcadiens firent une collecte pour ériger un coloſſe de cuivre de Jupiter à Mégalopolis. Pluſieurs Villes concoururent pour en conſtruire un de 18 pieds à Hyblis. Après la guerre d'Arcadie les Éléens en éleverent un de 27 pieds, & après la victoire de Platée les Thaſſiens firent fabriquer un Hercule de bronze de dix coudées, un Jupiter de pareille hauteur, & un Neptune de 7 coudées en l'honneur des Dieux d'Olympie, & de l'Iſtme, conſacrant à ces monuments la dixieme partie du butin fait ſur les ennemis; tout le monde enfin connoit le Jupiter Olympien de Phidias, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'en parler plus en détail. Pauſan. Lacon. lib. II. I. Pauſ. attic. lib. 7. Pauſ. Eliac. lib. V. & Arcd. lib. a VII.

Mais le merveilleux du fameux coloſſe de Rhodes dédié au ſoleil ſous la figure d'Apollon, mérite que nous nous y arrêtions un peu plus: fabriqué par Charès diſciple de Lyſippe, il étoit d'une grandeur ſi déméſurée, que peu d'hommes pouvoient embraſſer ſon pouce; ſes doigts étoient plus gros qu'aucune ſtatue de grandeur naturelle, le total de celle-ci alloit juſqu'à 72 coudées: ce coloſſe fut ruiné par un tremblement de terre. Plin. lib. XXXIV. 7.

Quelque ſurprenant qu'il fût il n'étoit cependant pas le ſeul qui décorât cette Ville, on y en comptoit juſqu'à cent, quoique de moindre hauteur, dont trois étoient de Briaxis artiſte de grande

réputation, & il paroît que les ſtatuaires les plus célebres de la Grece ſe piquoient d'émulation dans la conſtruction de ces énormes ſtatues. Le beau coloſſe de Tarente haut de quarante coudées avoit eu Lyſippe pour auteur, la difficulté du tranſport plus que la modération le fit reſpecter par Fabius, lorſqu'il tranſporta dans le Capitole l'Hercule de la même Ville. Praxitelle fut auſſi l'auteur du Coloſſe érigé à Platée près du temple de Junon.

Herod. lib. VIII. & Pauſ. Beot. lib. IX.

Plut. de la fort. & vert. d'Alexandre trait. II.

Un fait rapporté par Plutarque nous fera connoître juſqu'où alloit la hardieſſe des Grecs dans les entrepriſes des ouvrages de cette nature. Il dit que Straſicrate, architecte, alla trouver Alexandre & le blama de toutes les petites images, qu'il permettoit qu'on fit de lui, comme fort peu propres à repréſenter ſa grandeur & ſa magnanimité. » J'ai réſolu, Sire, lui dit-il, de fabriquer l'image » de ta perſonne en une matiere vive, qui a des racines immor- » telles, & une ſtabilité immuable ; c'eſt de former du mont Athos » une ſtatue digne d'Alexandre, dont les pieds toucheront à la » mer, l'une des mains portera une Ville de dix mille habitants, » & il ſortira de l'autre une riviere pérenne qui coulera dans la » mer. " Cet artiſte, auſſi hardi en ſon art qu'Alexandre l'étoit dans la guerre, ne demandoit que les ordres du Monarque pour exécuter ce qu'il propoſoit ; mais celui-ci refuſa un offre qu'il regarda ou comme impoſſible ou comme trop diſpendieux. Ce que l'on aſſure (*a*) de la montagne de Fokien dans le Katai, qu'on dit taillée en forme d'idole dont on peut diſtinguer les yeux, la bouche & le nez à deux milles de diſtance, feroit voir la poſſibilité d'une pareille entrepriſe.

Pauſan. El. li&. V.

Plin. lib. XXXVI. 7.

Les ſtatues coloſſales furent auſſi d'uſage en Italie avant que l'on en tranſportât ou fabriquât à Rome. Le Jupiter des Léontins avoit ſept coudées d'hauteur & l'Apollon de bois tranſporté d'Étrurie & placé dans la bibliotheque d'Auguſte, étoit de 50 pieds. On voit encore à Portici deux ſtatues de meſure coloſſale que

(*a*) Le voyageur Rubriquis raconte qu'un Prêtre l'aſſura que les habitants de Katai adorent cette montagne, taillée en idole ; mais le ſimple hazard ne pourroit-il pas l'avoir ainſi diſpoſée ? *Voyez Hiſt. Gén. des Voyag. liv. IV. de la Tartarie.*

l'attitude, assise, l'aigle qui est aux pieds, la barbe & le diadême font juger représenter le Jupiter Olympien, tel qu'on le voit sur les médailles. Une tête (*a*) colossale du même Dieu trouvée dans les ruines de Puozzolo, fait juger qu'il y avoit là une pareille statue.

Le premier monument de cette nature qui eût été fabriqué à Rome fut la statue du même Dieu, que Sp. Carvilius plaça dans le Capitole après sa victoire contre les Samnites; mais le nombre des colosses augmenta dans la suite dans Rome on en comptoit cinq qui étoient les plus remarquables : deux d'Apollon, deux de Jupiter & un du Soleil, & on a déterré (*b*) à Monte-Cavallo une statue colossale de Rome qui étoit au nombre des Divinités tutélaires de l'Empire.

Nous avons dit que ces sortes de statues dans leur premiere origine étoient réservées aux Dieux de la premiere classe; mais les Princes puissants & ambitieux [*c*] ne manquerent pas de s'approprier des monuments propres à éblouir les yeux du peuple sur leur supériorité sur les autres hommes. On en a vu un exemple dans le colosse de soixante coudées de Nabuchodonosor élevé dans le champ de Dura. Mais cette folie s'empara sur-tout des Empereurs Romains. Néron voulut avoir une statue qui surpassât toutes les autres en grandeur. Ce colosse qui, suivant l'expression d'un écrivain, marquoit plutôt l'excés de sa démence que les efforts illimités de l'art, devoit avoir cent pieds & auroit par conséqent surpassé de cinq pieds le fameux colosse de Rhodes. C'est de ce colosse qu'on fait venir le nom de Colissée. Domitien ambitionna aussi une statue colossale avec la tête d'Apollon. On en décerna

Daniel. c. V. vers. 4. & voyez part. I. chap. XVII.

(*a*) Cette tête a été placée sur un colosse de marbre, qu'un Vice-Roi de Naples fit faire, & placer vis-à-vis le Palais. La partie de devant de cette statue présente une inscription très-prolixe en l'honneur de ce Vice-Roi qui a cru d'ajouter un embellissement à cette Ville, par la plus horrible production de l'art dont elle puisse se vanter.

(*b*) On la voit aujourd'hui à la Ville Mattéi.

(*c*) *Insaniæ modum imposuit, non arti quæ etiam ultra metam progressura erat, si Principis vessânia potuisset.* Suet. in Nerone.

Suet. lib. VIII. in Vesp. à Vespasien près du temple de la paix, haute de trente coudées, & il marqua par ses empressements combien il étoit flatté d'un pareil monument dont on voit encore des restes au Capitole, & des traces sur le revers d'une de ses médailles. Il est parlé d'une statue curule d'Adrien plaçée sur son tombeau, aujourd'hui le chateau S. Ange, qui étoit d'une grandeur prodigieuse & assortie au lieu de sa destination. Cet Empereur en fit dresser lui-même une à Ælius Vérus, & non content de cela il ordonna qu'on en exécuteroit de pareilles dans tout l'empire. On a trouvé près d'Ostie une tête colossale en marbre, qui sembloit celle de Faustine la jeune. On sait qu'Alexandre Sévere dressa plusieurs statues colossales dans Rome, dont on ne trouve d'autres indices que dans quelques doigts, pieds & têtes qu'on voit encore au Capitole. Gallien enfin ordonna qu'on fit sa statue colossale (*a*) avec les enseignes du soleil, qui surpassât du double toutes les autres, elle devoit avoir entr'autres devises une pique en main par laquelle un enfant pourroit monter jusqu'à la cime du mont Esquilain où elle seroit plaçée, & non content de cela qu'elle fût sur un char posé sur une base assortie à la grandeur de la statue; ce qui parut fou à Claude & à Aurélien ses successeurs.

Spartian. cap. VII. in Æl. verf.

Lamprid. in Alex. Sev.

La goût des statues colossales avoit aussi gagné les Provinces de l'Empire. Un pouce d'une grosseur prodigieuse trouvé dans les ruines de Nismes, fait juger qu'il devoit y avoir dans cette Ville célebre dès le temps d'Auguste, quelque statue de cette espece à laquelle ce doigt peut seul appartenir. On sait d'ailleurs que Zénodore avoit fabriqué en Auvergne un simulacre de Mercure, haut de 40 pieds [*b*] composé d'osier & de plâtre. Enfin Nicéphore parle d'une statue

(*a*) *Statuam sibi majorem colosso fieri precœpit solis habitu, sed ea imperfecta periit: tam magna denique cœperat fieri ut duplex ad colossum videretur, poni autem illam voluerat in Æsquilinio monte, ita ut astam teneret per cujus caput infans ad summum posset ascendere.* Trebell. Poll. in Galien & Jul. Capitolinus.

(*b*) Quelques Ecrivains disent qu'il étoit de 400 pieds, mais ce doit être une faute de copiste. *Voyez Plin. lib. XXXVI.* 7.

équeſtre qu'on voyoit à Conſtantinople au veſtibule de Ste. Sophie & que l'on croyoit repréſenter l'Empereur Juſtinien, dont la dimenſion des parties qu'il donne, étoit d'une grandeur démeſurée.

Il nous reſte à parler de l'eſpece de ſtatues qui ne furent inventées que pour l'agrément ou la commodité, ou comme faiſant partie de l'Architecture. A la tête deſquelles nous placerons celles qu'on appella hydrauliques, parce qu'elles étoient deſtinées ſoit à l'ornement des fontaines, ſoit à prêter leur miniſtere à la diſtribution des eaux, telle fut celle que Thémiſtocle fit faire à Athenes dans le temps qu'il eut la ſurintendance des eaux.

Les ſtatues connues ſous le nom de Caryathydes & de Perſiques également deſtinées à la décoration & à la ſûreté des édifices, eurent une origine aſſez incertaine.

Si l'on en croit Vitruve, Sparte fut leur berceau, & en voici l'occaſion. Cette Ville étant en guerre avec les Perſes ſous ſon Roi Cléombrote, celle de Carie ſe déclara pour eux. Sparte offenſée tourne ſes armes contre les Cariens, les défait, ruine leur ville, & emmene une quantité de femmes priſonnieres ſans leur permettre de quitter les ornements de leur ſexe. Après que ces femmes eurent ainſi ſervi au triomphe paſſager d'un vainqueur, on voulut encore qu'elles ſerviſſent de trophée permanent de la victoire. Ces captives furent donc attachées aux pilliers & aux portiques des maiſons en but à la riſée & aux inſultes de la populace, afin qu'à leur aſpect les citoyens fuſſent encouragés à défendre leur liberté, (*a*) & les ennemis appriſſent à craindre la fureur des Spartiates; tel eſt le récit de Vitruve.

Vitruv. lib. 1 Cap. V.

Mais qu'il me ſoit permis, pour l'honneur de l'humanité, de ſuppoſer que ces lieux publics ne ſervirent de logement à ces malheureuſes captives, que parce qu'il étoit peut-être difficile de placer dans des lieux fermés un auſſi grand nombre de priſonniers & qu'on fut par conſéquent obligé pour s'en aſſurer de les attacher aux colonnes des édifices.

[*a*] *Ut & hoſtes horeſcerent, & cives ad defendendam libertatem pararentur.*

Ce que l'on appelle en architecture ſtatues Perſiques ou Perſianes, revient aux Caryathydes, ne différant de celles-ci qu'en ce que les premieres repréſentent des femmes, au lieu que les ſecondes ſont des ſtatues d'hommes. Elles ſervoient chez les Athéniens pour former des colonnades, & on prétend qu'elles furent auſſi inventées à l'occaſion d'une victoire de ceux-ci contre les Perſes, & que par cette raiſon elles étoient habillées à la Perſane avec les marques de l'eſclavage; cependant Mr le Clerc obſerve que dans l'ordre Perſan ces ſtatues étoient ſouvent ſymboliques, portant les deviſes des vertus & des vices de la force & de la valeur, & étoient même quelquefois ſous la figure d'Hercule, de Mars, des Faunes, & des Satyres.

Quoi qu'il en ſoit, inſiſtant ſur la narration de Vitruve, voyant ces captives en attitude d'eſclaves paſſer leurs jours contre les colonnes qui ſoutenoient les maiſons, & ſouvent occupées aux emplois les plus humiliants, & les plus pénibles, cela donna l'idée aux architectes & aux ſtatuaires de repréſenter ces eſclaves après leur mort en attitude de pilliers des arcades, ou comme tenant lieu de colonne: peut-être même les Magiſtrats fomenterent-ils cette idée afin que les monuments de la victoire devinſſent éternels par cette humiliante métamorphoſe des vaincus. Les ſtatues des femmes captives qu'on voyoit à Tarente avoient peut-être une pareille origine.

Pauſan. lib. X.

Mais quelque fut là-deſſus la tradition des Grecs où Vitruve a ſans doute puiſé, on pourroit néanmoins croire que l'idée des figures Caryathydes & Perſiques fut priſe des Égyptiens, puiſqu'on ſait que dans le temple bati à Thebes par Oſymander il y avoit des figures non d'hommes à la vérité, mais d'animaux d'un ſeul bloc de pierre de 16 coudées de hauteur, qui ſoutenoient le plat-fond de l'édifice en guiſe de colonnes, on y voyoit auſſi des pilliers ſurmontés de têtes de femmes fort ſinguliérement coëffées & adoſſées les unes contre les autres à la maniere dont on repréſentoit les têtes de Janus ſervant au même uſage que les Caryathydes des Grecs. Il eſt par conſéquent apparent que ceux-ci emprun-

Diod. Sic. lib. I.

prunterent les ſtatues de cette eſpece ou de l'Aſie, ou de l'Égypte, ainſi que tant d'autres choſes dont ils ſe ſont donnés pour nventeurs.

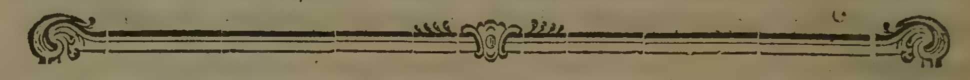
Les Caryathydes introduites dans l'architecture n'ont pas toutes la même attitude. Les unes ſoutiennent le faix ſur le derriere du col, d'autres tiennent les mains derriere la tête comme pour ſoutenir un grand poids, telle eſt celle que j'ai vu parmi les marbres d'Arundel en Angleterre. Quelquefois deux ſtatues étoient jointes enſemble au même exercice, d'où je conjecture que le tronc en pierre plus grand que nature, ſans tête, mais avec quatre jambes les unes contre les autres, que l'on voit à Niſmes auprès de l'amphithéatre, (*a*) eſt un reſte de ſtatue de cette eſpece.

On peut placer au rang de ſtatues de pur agrément certaines petites figures qui étoient comme des marionettes dont il eſt queſtion dans Xénophon, au ſujet deſquelles Socrate demandant à celui qui les faiſoit jouer quelle étoit la choſe ſur laquelle il comptoit le plus dans ce monde, le joueur répondit que c'étoit ſur le nombre des ſots, puiſque c'étoient eux qui le faiſoient vivre. Voyez Ant. de Caylus tom. IV. n. I. planche LXXX.

On faiſoit auſſi pour l'amuſement des enfants des petites ſtatues de plâtre, telles que les poupées parmi nous, & on en fabriquoit de la même eſpece qu'on offroit aux divinités. Il eſt queſtion de ces poupées votives dans Perſe; (*b*) & Lactance fait alluſion aux vers de ce Poëte, lorſqu'il dit que les images & les ſtatues des Dieux ne ſont autre choſe que de grandes poupées. Dion Chriſoſtome en fait auſſi mention, & ſuivant Caſaubon elles étoient les mêmes que celles que Cicéron nomme *Plagunculæ*. Ces ſortes de petites images tant en plâtre qu'en bois ſont très-communes dans les tombeaux des anciens Égyptiens, & on en trouvera quelques-unes rapportées dans les planches *N°. IV.* & *V.* Lactan. lib. II. cap. 4. Cic. epiſt. ad Attic.

(*a*) Il eſt appliqué au coin d'une maiſon particuliere.

(*a*) *Nempè hoc quod Veneri donatæ à Virgine Puppæ.* Perſ. Satyr II. Verſ. 7.



CHAPITRE CINQUIEME.

Des révolutions de l'Art Statuaire, de la diminution, & de la décadence des ſtatues & de leur chûte.

NOus avons vu en paſſant que la ſculpture portée au plus haut dégré de perfection ſous Alexandre dans la Grece, commença à déchoir d'abord après cette époque, & que Pline après avoir nommé les artiſtes qui fleurirent juſqu'à la 120 Olympiade, ajoute que le bon goût enſuite ſe tint comme en ſuſpens juſqu'à la 155 Olympiade, où il ſe réveilla & reprit une nouvelle vie ſans atteindre néanmoins à la perfection où l'art étoit parvenu auparavant.

Il ne paroît pas douteux que les fluctuations dans leſquelles ſe trouverent les différents états de la Grece, ſous les capitaines d'Alexandre devenus ſes ſucceſſeurs, furent la cauſe de cet obſcurciſſement. Qu'on remarque que bien loin que les guerres opiniatres que ſe firent les Villes Grecques, depuis Périclès juſqu'à la conquête d'Alexandre, euſſent retardé le progrès des arts, elles n'avoient fait au contraire que développer les talents & le génie, parce que la rivalité des Grecs entr'eux étoit l'effet de l'amour de la liberté à laquelle chacun prenoit part, de ſorte que toutes les forces du génie ſe développerent, & la fermentation générale paſſa juſqu'à l'eſprit des artiſtes, qui animés de la même ardeur oſoient produire ſans crainte les ſtatues des défenſeurs de la liberté, pour laquelle on combattoit, & des libérateurs de la patrie auxquels on la devoit.

Mais dans les guerres qui ſuivirent la mort d'Alexandre, les Grecs voyant qu'ils ne combattoient plus que pour la ſervitude & pour les maîtres que le ſort des armes leur alloit donner, leur eſprit s'abbatit au milieu des humiliations & des miſeres auxquel-

les ils ſe voyoient en proie, & dès ce moment le germe des arts commença à ſe deſſécher.

Celui de la Sculpture ſe feroit même entiérement tari, ſi Ptolomée Philadelphe que ſes ſuccès rendirent maître en Aſie & en Égypte, ne lui eût tendu une main ſecourable. Ce fut alors qu'on vit l'Art ſtatuaire refleurir dans ces deux pays, & Alexandrie devenir une ſeconde Athenes par le grand nombre d'artiſtes qui ſe réfugierent dans cette ville & par celui des monuments qu'on y éleva.

Mais ce nouveau regne de la Sculpture ne fut pas de longue durée : en Aſie on le vit tomber à la ſuite d'Antiochus IV, qui en avoit été le protecteur; en Égypte il fut étouffé par la cruelle perſécution de Ptolomée Phiſcon contre la ville d'Alexandrie. Déſertant de cette ville, les artiſtes ſe réfugierent de nouveau dans la Grece & en Sicile. Mais les nouvelles guerres des Grecs entr'eux, en conſéquence de la ligue Achéenne, ne leur laiſſerent pas le temps de prendre une aſſiette fixe & permanentte.

Dans le cours de ces guerres les temples & les ſtatues qui étoient des objets d'encouragement & des écoles pour les artiſtes, furent ravagés & on n'épargna pas même la ville d'Élide qui avoit toujours été reſpectée dans les guerres précédentes. La deſtruction de Corinthe par Mummius & la déſolation générale cauſée ſucceſſivement par les armes & la barbarie des Romains, acheva de diſperſer les artiſtes & de faire tarir dans la Grece pendant long-temps juſqu'à la ſource de l'art.

Rappellons-nous ici comment les malheurs des Grecs firent le bonheur de Rome à cet égard, & combien dans les derniers temps de la République & ſous le regne d'Auguſte la Sculpture, encore nourrie du lait de la liberté, proſpéra à Rome. L'envie de plaire à un Souverain qui encourageoit tous les arts, fit faire des efforts; mais ces efforts mêmes pouſſés juſqu'au raffinement & à trop de recherches vers la fin du même regne, le goût commença de s'altérer & déchut preſqu'auſſi rapidement qu'il s'étoit élevé. Tacite n'héſite point d'avancer qu'après la bataille d'Actium

il n'y eut plus de génie qu'on pût comparer à ceux qui avoient précédé.

Sous les ſucceſſeurs d'Auguſte tous les arts, mais la Sculpture ſur-tout, ſe reſſentirent des fréquents changements des chefs & reçurent l'empreinte de leurs différents caracteres, de leurs bonnes ou mauvaiſes diſpoſitions. Le gouvernement triſte & décourageant de Tibere & les regnes ſanglants de Caligula & de Claude ne purent être que des regnes funeſtes pour les arts. Les eſprits étoient trop abattus & trop livrés à la triſteſſe. Si les arts ont une liaiſon immédiate avec l'eſprit du gouvernement, l'élévation, l'agrément & la douceur bannis des ames des citoyens, comment auroient-ils pu ſe faire ſentir dans les productions de l'eſprit & du génie?

Les commencements du regne de Néron donnerent quelque lueur d'eſpérance que l'art ſtatuaire reprendroit ſon éclat; mais le goût des artiſtes avoit déja dégénéré ainſi que celui des Orateurs & des Poëtes. Les dorures dont on adultéroit les ſtatues mêmes de Lyſippe en ſont une preuve, & comment d'ailleurs le regne atroce de la tyrannie pourroit-il être le regne des arts libéraux? Pétrone nous dit que ſous cet Empereur, nonobſtant les grands modeles qu'on avoit devant les yeux, la Sculpture baiſſa auſſi ſenſiblement que la Peinture & l'Éloquence. Ce fut même dans l'incendie que ce monſtre furieux fit eſſuyer à la ville de Rome, que pluſieurs de ſes plus beaux modeles périrent ou furent dégradés.

Tacit. An. XV.

Les ſuperſtitions du culte Égyptien qui s'introduiſirent à Rome dans ce temps là, contribuerent auſſi à la décadence du goût; car au lieu de travailler ſur les modeles des Grecs, on s'adonna à fabriquer des Divinités & des figures dans le goût Égyptien: ſource ſans doute de ce grand nombre d'images & de monuments qu'on ne ceſſe de déterrer, ſur-tout dans les parties méridionales de l'Italie, & que l'on prend quelquefois fauſſement pour des productions Étruſques.

Les encouragements que l'art reçut ſous Trajan, Adrien & les

Antonins, auroient été capables de le remettre en honneur, si le goût n'eût pas été altéré par l'impression des regnes précédents, si l'esprit de liberté, source du génie & de l'élévation des ames, n'eût pas tari. On ne vit donc guere dans les productions de ce temps que des beautés de détail & recherchées, au lieu de cet ensemble qui frappe & qui ravit : c'est ce qu'il est aisé de voir dans l'Antinoüs du Belvedere. Le même siecle qui produit des grands Philosophes, des Savans profonds & des grands hommes dans tous les autres genres, est ordinairement aussi fertile en grands artistes & en habiles ouvriers, par la raison que l'esprit du siecle se communique dans toutes les classes & toutes les professions. Or, le regne des Antonins fut le regne des Sophistes & des pédants, par conséquent le regne des esprits faux, regne également fatal au goût & à la raison, regne sous lequel les sciences ainsi que les arts se dégraderent également. Si les belles têtes de Caracalla dont nous avons parlé, sont des preuves que le germe du goût n'étoit point absolument éteint, en général ce regne ne produisit guere que des copies propres à faire sentir la puissance des originaux antiques qu'on imitoit ; car la perfection une fois connue, l'idée s'en conserve pendant longtemps & l'imitation la suit encore de loin. C'est à elle qu'on doit les deux Vénus de grandeur naturelle du jardin Farnese, celle de Belvedere & l'Apollon de Villa Négroni. Mais les pieces originales de ce temps-là ne sont plus généralement que des têtes & des bustes, où il n'y a à admirer que ce qui annonce la diligence du travail.

Le dépérissement de l'art est très-sensible sous Commode & sous ses successeurs, on ne voit qu'une tête de cet Empereur au Capitole qui mérite encore d'être citée. Les monuments de Septime Sévere montrent combien l'art tendoit à sa chûte totale qui arriva sous Gallien durant les divisions causées par les trente tyrans. Depuis ce dernier Empereur jusqu'à Constantin les productions de la Sculpture sont très-rares dans les cabinets, le regne d'Héliogabale ne nous présentant que la statue de sa mere, celui de Pupien

que celle de cet Empereur qui se voit dans le palais Vérospi, & celui de Licinius le buste de cet Empereur de la collection Nicolini, dont le mérite principal est la ressemblance avec ces têtes qu'on trouve sur ces médailles.

Les statues de Constantin & son arc de triomphe, convainquent que les arts ne partagerent point la gloire de ses armes. Les bas-reliefs dont on orna ce monument de ces victoires lui sont étrangers, ayant été enlevés à l'arc de triomphe de Trajan aux exploits duquel ils se rapportent, & l'on se servit d'anciennes statues défigurées pour les accommoder au besoin présent, sans doute faute d'artistes en état d'en produire de nouvelles. Depuis cet Empereur jusqu'à Théodoric il n'est presque plus question de productions dignes d'être citées dans les fastes des arts.

Celles du regne de ce Roi Ostrogoth qu'on voit à Ravenne confirment ce qu'on lit dans son panégyrique fait par Eunodius de sa politesse Grecque (*a*) & de son goût pour les sciences & pour les arts. Les anciens & sur-tout Pausanias se sont épuisés en éloges sur beaucoup de monuments de l'ancienne Grece dont la magnificence n'égaloit point celle des Églises de St. Vital & de St. Apollinaire bâties par ce Prince. Son tombeau élevé sur quatre colonnes de porphyre & couvert de bronze d'un riche travail, étoit entouré des douze Apôtres qu'on voit aujourd'hui dans l'Eglise de S. Marc à Venise sur la grille qui sépare le cœur de la nef. Ce sont là les derniers efforts de l'art jusqu'à sa résurrection.

On croit vulgairement que les arts du dessin ont été gâtés & corrompus par les barbares Goths & Longobards qui inonderent une partie de l'Europe: mais ne seroit-ce point là une de ces choses qu'on continue toujours de dire parce qu'elles ont été dites une fois, & reçues sans examen? Lorsque les barbares s'établirent en Italie, la Sculpture, l'Architecture, & tous les arts généralement avoient déja souffert des dégradations très-sensibles, comme on le voit encore tant par les monuments qui restent du troisieme

---

(*a*) *Eum educaverat in gremio civilitatis Græciæ.*

& du quatrieme ſiecle, que par les médailles des derniers Empereurs Romains. Les barbares en queſtion ne s'exerçoient point du tout aux arts; ils n'avoient ni Architecture ni Sculpture bonne ou mauvaiſes. Il y a donc d'autres raiſons, ſoit de l'abandon des ſtatues, ſoit de la décadence de l'art qui les produit. Voyez Ver Illuſt. lib. II.

Celle qui peut être regardée comme la premiere de toutes, eſt l'abus qu'on fit de l'honneur des ſtatues: devenues arbitraires, & proſtituées ſous les Empereurs, elles ceſſerent d'être ambitionnées par les gens de bien & par les citoyens vertueux. Quelle diſtinction pouvoient donner de prétendus honneurs qu'on voyoit accordés à de vils courtiſans, à des affranchis, à des eſpions qui humilioient la vertu même. Ajoutons que depuis que l'opulence & le luxe eurent pris la place de l'ancienne ſimplicité, il fallut bien d'autres diſtinctions que celles qui étoient nées du ſein de cette ſimplicité même, les beſoins qui s'accrurent exigerent des récompenſes & des honneurs qui menaſſent à la fortune. L'honneur d'avoir une ſtatue devenoit quelque choſe de bien fade pour des palais altérés & blaſés. On aimoit mieux de vivre dans l'opulence & la grandeur que dans la poſtérité. C'eſt là une raiſon morale de la décadence des ſtatues, en voici de phyſiques.

Les guerres civiles entre les différents concurrents à l'Empire ſurvenues coup ſur coup furent auſſi funeſtes aux monuments de l'art qu'à l'art même. Avec quel acharnement le vainqueur ne détruiſoit-il pas les images du concurrent ſubjugué? Avec quelle indifférence ne faiſoit-on pas ſervir les anciens monuments même les plus beaux, même les plus honorables, même les plus ſacrés, comme de ſimples inſtruments, comme des matériaux pour la défenſe des places. Tacite nous apprend que Sabinus frere de Veſpaſien & Gouverneur de Rome, fit arracher de leur place les ſtatues des Héros & des Dieux dont le Capitole étoit orné & les fit jetter à travers des portes qui brûloient, pour les oppoſer en guiſe de mur & de barriere aux Vitelliens qui s'étoient révoltés contre lui. On lit dans Procope que ſous le regne de Juſtinien les Goths aſſiégeant la *Mole* Adrienne, les aſſiégés lançoient contre les ennemis toutes les ſtatues qui ſe trouvoient ſous leurs mains. Tacit. lib. III. in Vitell.

La jalousie des conquérans barbares contre les Romains & contre tout ce qui annonçoit leur ancienne puissance & leur gloire passée, ne cessa de les solliciter de faire main basse sur les monuments qui restoient encore sur pied, vengeant ainsi, mais en barbares, les dépouillements que les Romains eux-mêmes avoient fait essuyer aux nations subjuguées.

L'abandon de l'ancienne capitale de l'Empire suivi de l'exportation d'un grand nombre des plus beaux monuments de l'espece dont nous parlons, en faveur de la nouvelle Rome bâtie par Constantin à Byzance, avoit déja fait essuyer à l'ancienne Rome des pertes très-considérables : Constant son fils enleva les statues du Panthéon pour les envoyer aussi à Constantinople, & ce ne fut pas le dernier sacrifice que l'ancienne Rome fit à la nouvelle. (*a*) Constantin, petit-fils d'Héraclius, enleva encore autant qu'il put les ouvrages de bronze qui étoient restés à Rome, pour les transporter à Syracuse où ils devinrent ensuite la proie des Sarrasins. Après le sac donné à Rome, par Genséric Roi des Vandales, un grand nombre de statues & de peintures périrent sur mer lorsqu'on les transportoit en Afrique.

Paul. Diac. & Eutop. lib. XVIII.

Procop. de bell. Vandal.

Une autre cause tant de la destruction des anciennes productions de la Sculpture que de sa décadence, fut le triomphe du Christianisme sur l'idolâtrie ; car, ainsi que chez les barbares qui subjuguerent l'Empire Romain, l'anéantissement de ces anciens trophées fut un principe de politique ; chez les Chrétiens zélés à dissiper les ténebres de l'idolâtrie, ce fut un principe de religion de ruiner les idoles & les statues & de fermer les atteliers auxquels la superstition donnoit le plus d'exercice, fournissant à l'ornement des temples des Payens ; zele qui les fit quelquefois regarder comme auteurs de ces sortes de destructions,

(*a*) La plupart de ces monuments ont péri à la prise de cette Ville par les Mahométans qui fondirent plusieurs statues de bronze pour en frapper de la monnoie.

tions, lors même qu'ils en étoient innocents; car l'Empereur Julien les traita comme coupables de l'incendie du temple d'Apollon, bâti par Antiochus Épiphanes, & de celui de la statue de Jupiter Olympien, quoiqu'il n'eut d'autre preuve que le simple soupçon fondé sur leur façon de penser & de faire. Ammian. Marc. lib. XXII. & XXV

En effet, le zele de S. Grégoire le grand s'étendit à enlever tous les monuments de cette espece qui se trouvoient en des lieux privés, & les fit jetter dans le Tybre; genre de sévérité, dit un écrivain, peut-être aussi nécessaire dans ces circonstances que celui des Princes qui punissent nombre de sujets pour arrêter le cours d'une sédition dangereuse. Pour faciliter les progrès du Christianisme en Angleterre, le même S. Pere ordonna aux Moines Augustins de faire les mêmes exécutions dans les temples, sans cependant détruire (*a*) les autels d'où l'on arrachoit les idoles. Volater. Anthropol. lib. XXII.

Comme la Sculpture depuis long-temps étoit particuliérement consacrée à l'idolâtrie qui lui devoit la plus grande part de ses progrès, & qu'on ne pouvoit bien l'étudier sans fréquenter les écoles qui étoient pleines de ces monuments sacrileges, il devint une espece de morale d'en abandonner l'étude & de ne plus fréquenter ces écoles: de sorte qu'on se mit à l'exercer sans avoir d'autres maîtres que la nature, comme on avoit fait à la naissance de l'art. C'est ainsi que, selon la remarque d'une écrivain sensé, la réformation introduite dans l'Eglise Anglicane ne porta pas seulement un coup mortel au culte extérieur, [*b*] mais aussi à la Sculpture en Angle- Tertul. de Idol. cap. 8.

(*a*) On attirera plus aisément le peuple, disoit-il, au culte des Chrétiens, lorsqu'il le verra célébrer dans les lieux mêmes qu'il est accoutumé de révérer comme sacrés.

(*b*) Selon Mr. Hume qui ne doit pas être tenu pour suspect, l'Eglise d'Angleterre est peut-être trop nue, trop peu ornée, & ressemble encore trop à la religion abstraite & spirituelle des Puritains. Par ses secours antérieurs l'esprit moins tendu vers la divine essence si supérieure aux bornes étroites de l'humanité, étoit plus capable d'une piété soutenue en se relâchant par le spectacle des peintures, des attitudes, des édifices & des beaux arts qui servent au ministere de la religion, en recevoit un surcroit d'encouragement.

terre, tant par la ſuppreſſion des principaux motifs qui pouvoient l'encourager, que par la deſtruction des modeles & des objets de piété & d'étude que le culte fourniſſoit.

Cette guerre de religion contre les ſtatues des temples, nous rend raiſon pourquoi les anciennes idoles qui étoient l'objet de la vénération publique, ſont ſi rares pendant que les petites idoles ſont encore ſi communes. C'eſt que celles-ci étant des objets du culte domeſtique & privé, leur deſtruction ne fut pas ſi aiſée, parce que l'inquiſition ne devoit pas être pouſſée ſévérement juſque dans l'intérieur des maiſons ; & en ce cas même il étoit facile de dérober ces images à la pourſuite des inquiſiteurs.

La religion chrétienne qui s'éleva ſur les ruines de l'idolâtrie, ne fut pas ſi-tôt dans le cas de contribuer au maintien d'un art que tant de cauſes avoient avili & abattu. D'abord plus ſpirituelle que matérielle, plus portée aux moralités qu'au culte extérieur, plus intérieure que faſteuſe, elle ne s'occupa que de maximes propres à éclairer les eſprits & à former les cœurs ; & quand ſon triomphe fut parfait, les reſſources de l'art, tari depuis long-temps, lui manquerent, d'où il paroît que ſi la religion chrétienne fut fatale à la ſculpture, ce fut moins parce que les myſteres, les Vierges, les Confeſſeurs & les Martyrs de cette ſainte & auſtere religion étoient des ſujets moins intéreſſans & moins propres à faire briller les reſſources de l'art, & prêtoient moins d'idées majeſteuſes à l'imagination des artiſtes que les Jupiter, les Neptune, les Apollon, les Vénus, les Muſes, les Graces, & les Amours ; que par la raiſon qu'elle ne regarda pas d'abord ces adminicules du culte comme néceſſaires, qu'elle les craignit même dans ſon enfance comme des pierres d'achoppement à la foibleſſe des proſélytes : car d'ailleurs c'eſt à la religion même, lorſqu'elle eut acquis toute ſa conſiſtance, que l'art dut ſa renaiſſance & ſes premieres productions qui furent portées juſqu'à la nobleſſe & au ſublime des anciens. De ſorte qu'on peut dire que la Sculpture née dans le ſein de la religion, abbatue par la religion, fut de nouveau relevée par la religion.

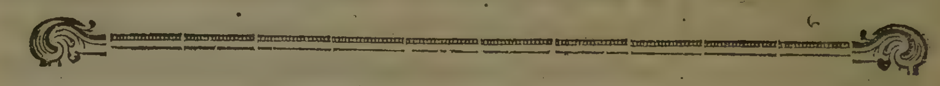
Au reſte, quoique depuis toutes les cauſes de dépériſſement & de décadence que nous avons indiquées, l'art ſtatuaire fut exceſſi-

vement abâtardi, la maxime d'élever des ſtatues honorifiques ne fut jamais totalement abandonnée. Nous en avons des preuves dans celle qu'on éleva à Conſtantin dans un lieu diſtingué de Rome que ſon hiſtorien n'indique pas, & dans les loix d'Arcadius & d'Honorius que nous avons rapportées ailleurs. Le goût même de ces monuments reſpectables parut ſe ranimer ſous Théodoric, Prince digne d'un meilleur ſiecle. Une tête de marbre qu'on voit à Vérone dans le cabinet Maffei que la couronne ou le Diadême fait juger être d'un Roi Goth ou Lombard ; la ſtatue équeſtre de Philippe le Bel de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris & pluſieurs ſtatues ſépulcrales de différentes Egliſes des bas ſiecles, ſont des preuves que la pratique de conſerver la mémoire des grands perſonnages & particuliérement des Souverains par des monuments de cette eſpece, ne fut pas entiérement annéantie même ſous le regne de la barbarie ; mais ces monuments ne ſont propres qu'à faire enviſager avec une eſpece d'horreur le vaſte déſert qui ſe préſente aux yeux des amateurs depuis la chûte du goût des arts juſqu'à Nicolas de Piſe qui le réveilla, & à Donatello qui le remit en honneur à Florence. Ce fut auſſi après cette époque que l'amour des arts renaiſſant recouvrit le tombeau qui avoit englouti tant d'anciens monuments, & qu'il rappella à une nouvelle vie l'art qui avoit été comme enſeveli à leur ſuite.

Euſeb. vie de Conſtantin 1 13.

Il s'ouvre ici une nouvelle carriere. Puiſſe-t-elle pour l'honneur & l'avantage des arts & de la philoſophie être parcourue par quelque écrivain plus éclairé que moi. Forcé par la perte de ma vue de quitter la plume, je vais vivre dans un repos auquel les lettres ne perdront rien. Je crains même que cet ouvrage ne ſoit une preuve que j'aurois dû m'y livrer plutôt, d'autant plus que mon état ne me permet point de revoir & corriger ce que j'écrivis il y a dix ans, & que je différois toujours de publier dans l'eſpérance trompeuſe de pouvoir y donner encore la derniere main.

FIN.



LETTRES*

De Monsieur le Chevalier de Montaigu à l'Auteur, sur les Divinités Égyptiennes.

VOus m'avez paru, dans notre dernier entretien, souhaiter quelque détail sur la Mythologie Égytienne; je vais vous satisfaire autant que je le puis, sans le secours de livres & ayant mes idées à présent entiérement détournées de ce genre de littérature.

Si nous consultons les livres de Moïse nous verrons qu'immédiatement après la confusion de Babel, *Ham* fils de *Noeh* vint avec ses deux fils *Mizor* & *Canaan*, lequel est appellé quelquefois *Sedec* ou *le juste*, prendre possession de la terre appellée après lui de *Canaan*; & de *Mizor* le pays appellé aujourd'hui l'Égypte, fut nommé *Mezzaim*. *Ham* laissant son fils cadet Canaan & ses onze petits fils en possession de la terre Canaan depuis l'entrée d'*Hameth jusqu'à Gaze*, (Nomb. 34. 9. Jos. 13. 5.) il marcha avant son fils *Mizor* & ses enfants prendre possession de l'Égypte; & ayant établi son petit fils *Cashal* & ses deux enfant *Pélès* & *Caphtor* à l'entrée de l'Égypte, où ils ont bâti *Pélusium* en honneur de *Pélès* & se sont rendus maîtres des *Isles de Caphtor*, (Jérémie 47. 4.) il s'avança plus haut en Égypte avec son fils *Mizor*: il l'établit à *Zoan* dans la terre de *Mizraim*, comme elle est appellée dans l'Ecriture sainte, ou dans la *Region Mestraenne*, selon Joseph, le Caire qui se trouve à-peu-près dans le même endroit où étoit *Zoan*, étant appellé même aujourd'hui en Arabe *El-messer*.

Après cela *Ham* monta plus haut, & se rendit maître de cette

(*) Des entretiens que l'Auteur eut avec Mr. le Chevalier de Montaigu, au sujet des Divinités Egyptiennes, lui ayant procuré les deux Lettres suivantes, après que cet Ouvrage étoit achevé; on a cru qu'elles ne seroient point étrangeres ici à cause du rapport qu'elles ont avec ce qui a été dit dans la premiere partie de cet ouvrage; & pouvant servir de supplément à ce qu'on a été obligé de ne dire qu'en abrégé.

partie de l'Égypte nommée d'après lui *Chamia.* (*Ham* dans les langues Occidentales, mais dans les Orientales *Cham.*) Cette partie est habitée aujourd'hui par les *Cophtes* qui dans la langue du pays sont appellés encore à présent Chami. L'on bâtit dans ce territoire en honneur de *Ham* ou *Cham* la Ville de *Chanup*, selon Bérose. Cette Ville est appellée par le Prophete Ezéchiel *No-Ammon* (qui signifie Ville ou habitation d'Ammon) si l'on compare les passages de la Génese & du Deuteronome l'on trouvera que *Cham* & *Ammon* sont la même personne. De-là son fils Pathors passa plus haut & bâtit la Ville de *Pathors*, mais l'on ne sait pas précisément où elle étoit. Gen. 14. 5. I. Liv. Chro. 4. 40. & Deut. 2. 20.

Neph ou *Naph* ou *Nephat* le pere de Nephtuhim avança plus haut par le Nil, jusqu'à Syenne, limite méridionale de l'Égypte, & s'établit dans ces environs ; cette région est appellée *Napata* d'après son nom, où la Reine Candace, selon Strabon, a regné. Strabon lib. 17.

Lud avança encore plus loin & s'établit dans l'Ethiopie. De lui sont venus les *Ludim* ou Lydiens, fameux pour tirer avec l'arc. Isaïe 66. 19.

Laab passa le Nil & se rendit maître de cette partie de l'Afrique appellée d'après son nom *Lehabun* ou Lubein dont il est parlé dans l'Ecriture qui est la Lybie. Le lieu où *Anam* est allé n'est pas certain, mais il est probable qu'il passa le Nil avec son frere *Laab*; ce peuple étant appellé par Ezéchiel un peuple *Suiate.* Jér. 46. 9. 2. Liv. Chr. 16. 8. Ezechiel, 30. 5.

De tous les enfants de Mizor, *Viz*, *Lud*, *Anam*, *Laab*, *Neph*, *Pathros*, & *Cashal*, je n'en trouve aucun excepté Neph ou Nephat pere des Nephtuhim établis à Syenne sur les limites méridionales de l'Égypte & de l'Ethiopie, à qui le caractere de *Taaute* ou *Thoth* puisse convenir, c'est donc en la personne de Neph quatrieme fils de Mizor, fils de Noeh, que nous tâcherons de découvrir le Dieu Thoth.

Je continuerai, si vous le souhaitez, de vous dire quelque chose sur ce principe, car je ne souhaite rien tant que de vous prouver que je suis charmé de pouvoir vous donner des marques de l'estime & amitié avec laquelle j'ai l'honneur d'être.

AUTRE LETTRE.

Vous voulez donc que je continue, & je me fais un plaisir de

vous obéir : remontons à l'origine des choſes. Les habitants de la Thébaïde dans l'Égypte ſupérieure étoient, ſuivant Plutarque, les ſeuls de tous les peuples de l'Égypte qui n'étoient pas chargés de taxations conſidérables pour l'entretien des animaux ſacrés, & cela, dit-il, parce qu'ils adoroient le ſeul *Dieu Cneph*, lequel je ſuppoſe être le même que *Neph*, comme Ham eſt appellé indifféremment Ham & Cham : Euſebe dit d'après Philo Biblius que cette idole ſous la figure d'un ſerpent avec la tête d'un Faucon, étoit appellé par les Phéniciens Agathodœmon, & par les Égyptiens *Cneph*.

Euſ. præp. lib. I. c. 10.

Ce qui fait voir clairement que *Cneph* ou *Neph* n'étoit pas un idole imaginaire, mais réellement un homme déifié par ſes admirateurs pour ſes rares talents, c'eſt qu'Euſebe dit que les Égyptiens adoroient le Dieu *Cneph*, ſous l'image d'un Roi ceint d'une ceinture avec un ſceptre en main, ayant un œuf ſortant de la bouche. Cet œuf étoit regardé comme un emblême du monde, & Strabon dit qu'il y avoit dans une iſle proche de Syenne un temple & un Nilometre du Dieu *Cneph*, lequel y ajoutant la terminaiſon Grecque, il appelle *Cnuphis*. Lequel Nilometre ou machine pour meſurer l'accroiſſement du Nil, fait voir que ce Dieu *Cneph* ou *Cnuphis* ou *Neph* avoit été quelque perſonnage remarquable qui demeuroit auprès de Syenne, & qui avoit été renommé pour ſes marques caractériſtiques dans ſes obſervations ſur l'accroiſſement du Nil ; car, dit Strabon, le Nilometre étoit un canal coupé dans une ſeule groſſe pierre ſur le rivage du Nil, dans lequel ſe trouvoient gravées pluſieurs lignes pour marquer les différents accroiſſements du Nil auxquels il avoit auſſi ajouté certaines marques caractériſtiques pour montrer certains jours où arriveroit ſon futur accroiſſement, par l'obſervation deſquels les perſonnes de capacité pouvoient former des préſages certains de la ſaiſon à venir & pronoſtiquer ſi l'année ſeroit fertile ou non.

Idem præp. L. 3. c. 11.

Strab. pag. 817. edit. Cafaub.

Que le Dieu *Cnuphis* ou *Cneph* fût le même que *Taautus* ou *Thoth*, il paroît de ce qui ſuit. Il eſt généralement reconnu que Thoth étoit le même Dieu que l'on appelloit *Anubis*. Que *Cnuphis* & *Anubis* fuſſent la même choſe, il eſt clair non-ſeulement par la

ſimilitude des noms, mais encore parce que l'on voit ſur nombre d'Abraxas ou Taliſmans Egyptiens dans les antiquités de Montfaucon, qu'Anubis étoit anciennement écrit *Cnuphis* ou *Cnubis* ſur plusieurs de ces Abraxas où un ſerpent eſt repréſenté avec la tête d'un lion, ſur le revers l'on trouve XNOYBIC *Cnubis* ou *Cnuphis*; ſur d'autres XNOYMIC, Cnumis. (Le 8 des Grecs eſt toujours écrit en lettres Latines par *u*) & ſur un l'on trouve XNOYMIC & ANOYBIC.

Tom. II. part. 2. pag. 361.

Ce qui confirme cette opinion eſt la grande variété de figures emblématiques ſous leſquelles ces Dieux Cneph & Thoth étoient caractériſés. Toutes ces figures paroiſſent avoir pris leur origine du Nilometre du Dieu Cnuphis auprès de Syenne; car Strabon dit poſitivement que dans les temples Egyptiens il n'y avoit aucune image, c'eſt-à-dire de forme humaine; mais ſeulement de quelques animaux pour marquer l'objet de leur adoration; de là les différents caracteres emblématiques dont Cneph s'étoit ſervi dans ſon Nilometre, fourniſſoient aux perſonnes qui par vénération pour ſa mémoire le vouloient adorer comme un Dieu, une variété de repréſentations emblématiques ſous lequelles il pouvoit être adoré, comme par exemple le ſerpent avec la tête de lion, le ſerpent avec la tête d'un faucon ou d'un chien.

Strab. liv. 17.

Il eſt certain que le fameux emblême du chien ſous lequel le Dieu *Cnuphis*, appellé par Virgile *Latrator Anubis*, étoit adoré, ſe rapporte à cette étoile brillante appelle des Aſtronomes le *grand chien* qui eſt une des plus brillantes de tout le ciel; étoile viſible en Egypte vers le mois de Juillet. Au commencement de ce mois le Nil commence à inonder la campagne, tout le monde en convient & je le ſais par mes propres yeux. Cette étoile eſt appellée par Héſiode Σέιειος ασυè, c'eſt-à-dire, *Sihoris-Aſter* l'aſtre du fleuve *Sihor* ou du *Nil*, Sihor étant l'ancien nom du Nil, comme il paroît dans Joſué & Jérémie. Ce nom lui a été donné apparemment à cauſe de la couleur obſcure de ſes eaux dans le temps des innondations, étant dérivé du verbe Hébreu: *Shachar niger fuit, denigratus eſt*, d'où les Grecs l'ont appellé Μελας & Virgile, parlant de ce fleuve, dit:

Joſ. 73. 3 Jérm. 2. 13.

Et viridem Egyptum nigra fœcondat arena.

Et Servius, dans ſes notes, dit : *nam antea Nilus melo dicebatur.* Ainſi il eſt probable que *Cneph* ſe ſoit ſervi dans ſon Nilometre du ſymbole du chien comme un caractériſtique pour marquer la levée de cette étoile qui devoit avertir de préparer les terres à recevoir l'inondation. De-là le nom d'étoile du chien. Cé ſymbole les avertiſſoit d'être vigilants en cette occaſion. Dans la ſuite du temps Neph a été adoré ſous ce ſymbole & de-là a obtenu le nom de Taautus ou Taaut, ſelon l'hiſtoire du ciel, c'eſt-à-dire, le chien.

Comme ce chien pouvoit ſervir d'hiéroglyphe dans le Nilometre pour ſignifier la levée de cette étoile & le temps où le Nil commence à inonder les campagnes, il eſt probable que *Cneph* avoit ainſi des ſymboles pour marquer les différents degrés de l'accroiſſement & avant & après cette levée ; & comme le Nil inondant les terres chaſſe les ſerpents de leurs trous, ainſi en ce temps-là les faucons viennent en Égypte chercher leur proie. Euſebe obſerve que ces oiſeaux ſont fort utiles à l'Égypte parce qu'ils détruiſent les ſerpents qu'il appelle Kéasai ceraſtæ, ainſi appellés de pluſieurs Iſles auprès de Syenne qui abondent en ces animaux. Plutarque dit qu'à Hermopolis il y avoit une image de *Typho* repréſentée par un Hippopotame (*a*) ſur lequel on voyoit un faucon ſe battant avec un ſerpent. Ainſi en conſéquence du retour périodique de cet oiſeau, *Cnuphes* s'eſt peut-être ſervi dans ſon Nilometre du ſymbole compoſé du faucon & du ſerpent, pour ſignifier quelque degré particulier de l'accroiſſement du Nil, & après ſa mort il peut avoir été adoré ſous ce caractere emblématique. Ceci probablement a fait naître la tradition dont parle Sanchoniathon que Taautus ou Thoth avoit médité beaucoup ſur la nature des dragons & des ſerpents, & que dans la ſuite des temps des

Præp. Evang. L. 2. c.

Plut. de Iſid. & Oſirid.

(*a*) Emblême connu de l'accroiſſement du Nil.

les Phéniciens & les Égyptiens leur avoient attribué quelque chose de divin.

Pour cette même raison le Dieu Neph peut avoir été adoré sous le symbole d'un serpent avec la tête d'un lion, parce que dans le mois de Juillet le Soleil entre dans la constellation du lion & ainsi *Cnubis* ou *Anubis* ou *Neph* peut s'être servi de ce symbole pour marquer les serpents abandonnant leurs trous à l'accroissement du Nil quand le soleil entre dans le signe du lion.

Quant à la représentation de Cneph, dont parle Eusebe, sous une figure humaine avec un œuf sortant de la bouche, œuf qui étoit un emblême du monde ; Joseph nous dit d'après Manethon, que quoique les Phéniciens, les Grecs & les Romains adorassent des figures humaines, ils abhorroient le culte des brutes. C'est de-là qu'à mesure qu'ils obtinrent du pouvoir en Égypte, les Divinités Égyptiennes peu-à-peu changerent de forme d'animaux, de brutes, de demi-brutes en celles de figure humaine. De cette transition sont venues ces Divinités grotesques de Pan & des Satyres, & de-là aussi le changement de *Cnuphis* ou *Anubis* qui au lieu de la figure d'un chien sous laquelle il avoit été adoré des Aborigenes Égyptiens, prit la figure humaine avec la tête d'un chien sous laquelle les Égyptio-Phéniciens l'adorerent, (*a*) & la figure humaine en entier sous laquelle il obtint le culte chez les Phéniciens, chez les Grecs qui demeuroient hors de l'Égypte ; pour la distinguer des autres Divinités on la représentoit avec un œuf dans la bouche, emblême désignant qu'il étoit l'auteur de la fertilité, ou bien nud avec les parties de la génération en érection pour signifier sa qualité prolifique. Plutarque nous dit que c'étoit pour cette raison que l'on portoit le *Phallus* dans les cérémonies Pamaritiennes, étant un emblême de fertilité & de génération. Selon le témoignage de Diodore & d'Eusebe, non-seulement les Égyptiens mais aussi plusieurs autres peuples avoient

Eufeb. præp. lib. VII. c. 11.

Plut. de Isid. & Osir.

(*a*) Il y a une monnoie de l'Empereur Julien avec cette figure sur les revers, que j'ai vu quelque-part.

Diod. lib. I. cap. 4. Euſeb. præp. L. II. c. 2.

une vénération ſacrée pour les parties de la génération comme étant les inſtruments de la production des animaux. Ils aſſurent encore que les prêtres, avant de commencer les fonctions ſacerdotales, étoient premiérement initiés au Dieu Priape : que pour la même raiſon Pan & les Satyres jouiſſoient du culte & avoient des images dans les temples pour marquer leurs propriétés génératives. C'eſt pour cela ſans doute que les Dieux *Hermès* & *Priape* étoient tant chez les Grecs que chez les Romains dans une attitude ſi indécente.

Pauſan. in. Eliac. Herod. Euterpe. Nomb 25. 5. 5. 18. Oſ. 9. 10. 1. Cor. 10,

Hermès ou *Thoth*, ſelon Pauſanias, étoit ainſi repréſenté chez les Grecs; & Hérodote dit que le peuple d'Athenes avoit appris des Pélaſgues à repréſenter Hermès de cette maniere & je crois que tel étoit le Dieu adoré par les Moabites & les Madianites ſous le nom de *Béelphegor* qui ſignifie le Dieu *nud* ou *dèvergondé*; & c'eſt pour cela que le Prophete Oſée dit des Iſraëlites qu'ils alloient à *Beelphegor* ſans honte. S. Paul parlant de leur défection dit ne ſoyons pas coupables de fornication comme quelques-uns ont été; & il en périt dans un jour vingt-trois mille. Il eſt probable que c'étoit pour cela que Dieu donna des ordres ſi poſitifs lors de la conquête des Moabites, & des Madianites que l'on tuât tous les mâles adultes & toutes les femelles qui avoient connu l'homme, pour que des hommes & des femmes qui avoient été aſſez dévergondés pour adorer une Divinité ſemblable, n'euſſent point à répandre leurs abominations dans le camp d'Iſraël.

Hérodote obſerve que ce fut Mélampe qui le premier introduiſit en Grece le Culte de Phallus, & que Mélampe avoit été inſtruit par Cadme. Il eſt donc plus que probable que Cadme qui étoit Canaanite avoit pris cet objet d'adoration de ſes voiſins les Moabites & les Madianites.

Nous verrons facilement pourquoi dans les ſiecles poſtérieurs le Dieu *Neph* ou *Cneph* eſt appellé Hermès par les Grecs, ſi nous conſidérons avec attention l'importance de ſes obſervations par le moyen de ſon Nilometre. Comme *Neph* le pere des Nephtuhims étoit ſeulement petit fils de *Noeh*, & comme *Selach* qui

étoit au même degré de descendance vécut jusqu'à l'âge de 443 ans & jusqu'à l'an 474 après le déluge, l'on peut raisonnablement supposer qu'il vécut 300 ans après son arrivée en Égypte, & pendant tout ce temps il faisoit des observations & augmentoit son Nilomêtre de nouvelles marques Hiéroglyfiques selon le besoin. Par un si grand nombre d'observations pendant un si long cours de temps, il lui étoit devenu sans doute facile de juger de l'accroissement du Nil & de savoir quelques semaines avant le temps quand il commençeroit à s'enfler & après qu'il avoit continué de s'augmenter pendant quelque temps, de juger si le fleuve continueroit à se gonfler jusqu'à inonder, ou s'il n'arriveroit pas à sa hauteur ordinaire; prédisant par là les événements, il pouvoit facilement être cru Prophete ou selon le langage vulgaire sorcier. Et étant représenté comme tel aux Grecs qui venoient visiter l'Égypte, il pouvoit obtenir le nom d'Hermès (*a*) qui signifie interprete de la volonté des Dieux. Ainsi le titre d'Hermès Trismégiste que Sanchoniathon dit avoir été donné par les Grecs au Dieu Taautus, peut très-bien avoir pris son origine du Nilometre de *Cneph*. De-là aussi vient peut-être la tradition de son invention des lettres parce qu'il fut le premier qui imagina ces caracteres symboliques, connus depuis par le nom de Hiéroglyphes; car Diodore observe que l'art d'écrire en Hiéroglyphes vint d'Éthiopie en Égypte. Il est certain que Népata ou le pays de Neph est limitrophe de l'Éthiopie & de l'Égypte. Voilà sans doute la raison de tous les compliments que les Poëtes Grecs & Latins ont fait à Hermès comme patron des Arts & des Sciences.

Eusebe observe que parmi les différents caracteres dans lesquels le Dieu Cneph est représenté, il y avoit celui d'un Roi ceint d'une ceinture, un sceptre à la main & un plumet royal sur la (Eus. præp. lib. 3. c. 11.)

(*a*) *πο' τῆς ερμηνείας.* i. e. *ab interpretatione, vide Virg. an.* 4. 356. *cum notis Servii in locum.*

tête. Le plumet royal *ητεεον' Βα 6ιλμον* étoit deux plumets fort larges érigés droit sur la tête ; l'on en voit dans les tables Isiacques. De-là les Grecs convertissant ces plumes en des ailes, & changeant le sceptre orné de serpents, emblêmes de Cneph, en ca-
Diod. lib. I. ducée, donnerent à leur Dieu Hermès un nouveau caractere, & le rendirent le messager aussi-bien que l'interprete des Dieux. Diodore dit qu'Hermès non-seulement inventa les lettres, mais encore qu'il étoit savant en médecine & en musique, qu'il inventa la lyre à dix cordes. De ceci l'on voit que les Grecs ont emprunté le caractere de leur Dieu Apollon de celui de Cneph, le Dieu des Égyptiens ; & quand il a été réadmis dans la théologie Égyptienne sous ce caractere, on lui
Herod. lib. II. Diod. lib. I. cap. 2. Plutarq. de Isir. & Osirid. donna le nom d'Orus du nom Hébreu Ore qui signifie lumiere ; car tous sont d'accord que l'Orus des Égyptiens étoit l'Apollon des Grecs.

Par là l'on peut facilement expliquer cette représentation symbolique que nous donne Montfaucon d'un chien qui tient entre
Ant. Supp. tom. I. liv. 3. pag. 100. ses pattes la lyre d'Apollon & le caducée de Mercure, l'un de ces énigmes qu'il ne veut pas seulement tenter d'expliquer. Cette devise ne veut dire autre chose si ce n'est que celui qui l'a formée, croyoit *Orus*, Anubis & *Hermès* la même Divinité. La lyre étoit le symbole reconnu d'*Orus* ou d'*Apollon*. Le caducée d'*Hermès* ou de *Mercure* ainsi que le chien étoit l'emblême d'*Anubis* ou de *Thoht*. De tout ceci il me semble qu'il n'y a point de doute que *Neph*, *Anubis*, *Thoth*, *Hermès* & *Orus* ne fussent originairement la même personne ; c'est le cinquieme fils d'*Osiris*, *Isiris* ou *Mizor* qui étoit le fils de Ham le troisieme fils de Noeh lequel (étant le dernier de ceux qui vécurent des siecles & qui vint
Hérodot. lib. III. en Egypte avec Ham) est donné pour le dernier des Dieux qui ont regné en Egypte. Si nous supposons *Neph* ou *Orus* avoir vécu aussi long-temps que *Salah* qui étoit à la même distance des descendants de Noeh, c'est-à-dire, fils de son petit-fils, il auroit vécu 433 ans & jusqu'au 472 après le déluge & auroit été contemporain d'Esaü & de Jacob, quand la vie de l'homme étoit réduite à 140 ou 150 ans au plus ; & certainement la vie de

Neph comparée à ce dernier terme devoit paroître d'une longueur divine.

Enfin il eſt clair que quoique les Grecs ayent emprunté originairement leurs Dieux des Egyptiens, toute la confuſion que l'on trouve dans la mythologie ne vient que de la mauvaiſe prononciation des noms, de la fauſſe application de leurs attributs, & des hiſtoires & fables mythologiques qu'ils ont enſuite inventées. Le grand nombre de marques hiérogliphes que l'on trouva ſur les monuments ſépulcraux des grands, exprimant ou leurs noms, ou leurs qualifications, ou leurs inventions n'y a pas peu contribué auſſi ; car de la vénération que l'on avoit pour ces perſonnes, ces caracteres dans la ſuite ont été regardés comme ſacrés & avec le temps ont obtenu le culte.

Auſſitôt que l'on abandonne l'adoration d'un Dieu ſeul, la ſuperſtition cherche naturellement des Dieux particuliers locaux & tutélaires ſans nombre pour ſuppléer au pouvoir infini. Pour cela les Egyptiens ont mis tous ces caracteres ſacrés enſemble ; & de crainte de déſobliger quelqu'un de ces Dieux, ont fait leur collection auſſi nombreuſe qu'ils pouvoient ; car quoique quelque Divinité particuliere pût avoir quelque lieu particulier où l'on tenoit ſes caracteres reconnus en un degré extraordinaire de vénération, cependant les obéliſques ou temples qui leur étoient érigés, étoient couverts de caracteres conſacrés à d'autres Dieux ; comme on le voit encore aujourd'hui ſur les monuments & dans les ſépulcres en Egypte. Il paroît certain que c'étoit là l'uſage du grand nombre d'hiéroglyphes que l'on trouve dans les lieux de dévotion & ſur les obéliſques, & qu'ils contenoient la vie ou l'hiſtoire des perſonnes particulieres. Cela paroît prouvé ; car le Prophete Ezéchiel reproche aux Juifs cette eſpece d'idolâtrie où il fait la deſcription d'un des Criptæ dont on voit encore pluſieurs en Egypte & dont les murs préſentent toutes ſortes d'animaux. Cela montre que cette ſuperſtition étoit empruntée des Egyptiens, & que les Iſraélites y avoient ajouté toutes les idoles de la maiſon d'Iſraël. L'on faiſoit les cérémonies dans l'obſ-

Ezechiel. 8. v. 9. a. 12.

curité comme dans les Criptæ des Egyptiens lesquelles ont été ainsi appellées parce qu'elles étoient obscures, étant dérivées du verbe Grec κεύπτω abscondo. Ainsi chaque Cripta étoit une espece de Panthéon ou collection d'emblêmes de leurs Dieux.

Malgré M. de Voltaire les livres de Moïse quant à l'antiquité des premiers siecles, sont comme une lumiere brillante dans les ténebres; sans eux on se perd dans les fables mythologiques. Je sais qu'il est nouveau de vouloir expliquer la mythologie payenne par l'Ecriture-Sainte; mais il me paroît plus raisonnable de fouiller dans celle-ci & dans de véritables historiens, que dans les auteurs mythologiques qui ne narrent que des fables; car on ne peut espérer de trouver la vérité que dans la source du vrai.

Je serois charmé, Monsieur, que cet abregé de mythologie Egyptienne pût vous être utile: ce sont des idées mal digérées & à la hâte sans secours de livres & de monuments. Vous êtes le maître d'en faire tel usage qu'il vous plaira. Je ne les crois cependant pas en état d'être publiées; car pour bien faire il auroit fallu commencer par Osiris; mais je n'en ai pas le temps étant à la veille de mon départ pour les bains de Luques. J'ai l'honneur d'être, &c.

FIN.



TABLE

Des Chapitres contenus dans ce livre.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TROISIEME PARTIE.

Fin de la Table.

NOTE DE L'AUTEUR.

J'ai dit à la page 432 de la Troisieme Partie de cet Ouvrage, qu'on feroit des efforts inutiles en Russie pour former des Artistes nationaux tant qu'on n'établiroit point un tiers Etat libre; l'équité veut que j'ajoute ici qu'on vient de prendre une très-bonne route pour parvenir à ce but & suppléer au défaut de cet Etat libre. On a envoyé depuis quelques années des jeunes gens à Rome pour se former auprès de bons Artistes & par l'étude de grands modeles; & ces apprentifs devenus Artistes auront la liberté, même celle de rester dans les pays étrangers tant qu'ils voudront. C'est un fait que je viens d'apprendre à Rome.

APPROBATION.

J'Ai lu ce livre intitulé *De l'Usage des Statues chez les Anciens*; & il m'a paru que l'Auteur déja connu avantageusement dans la république des Lettres par plusieurs ouvrages couronnés par l'Accadémie des Inscriptions & Belles-Lettres, a parfaitement justifié dans l'exécution le jugement qu'avoit porté du projet & du plan de cet ouvrage le célebre Président de Montesquieu, qui le trouvoit intéressant & beau, & comme je n'y ai rien trouvé d'ailleurs de contraire à la Religion, à l'État & aux mœurs, je pense que l'impression en sera aussi agréable qu'utile au public. Fait à Bruxelles le 3 Mars 1768.

E. P. VANDEN CRUYCE,
Substitut Procureur-Général de S. M. en Brabant & Censeur Royal des Livres.

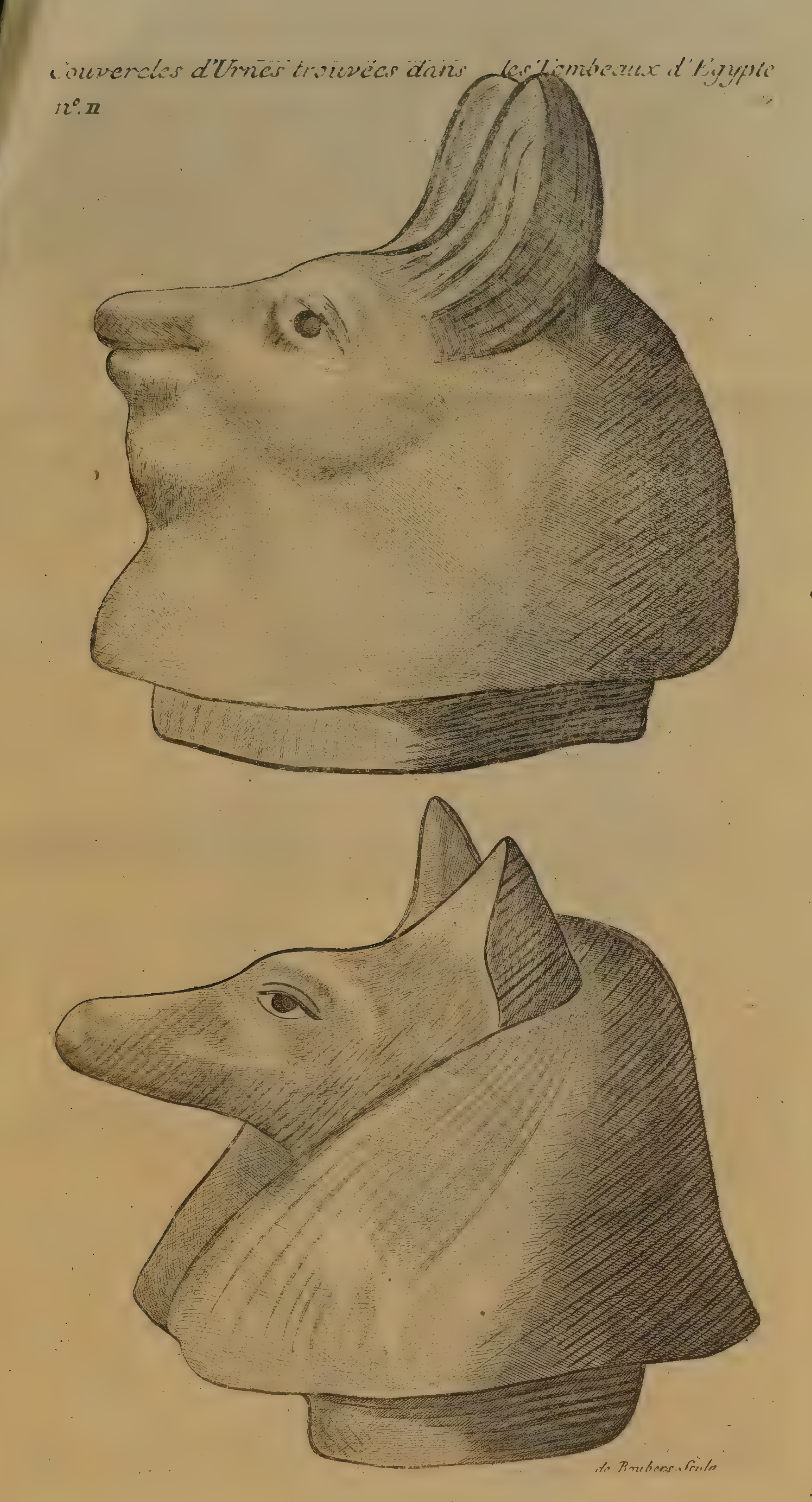
FAUTES A CORRIGER.

Page 461, *ligne* 29, tenant en main le Lituus avec lequel ils fouilloient, &c. *lisez*, tenant en main le Lituus avec lequel ils indiquoient la Région désignée par le vol des oiseaux, & le couteau ou l'instrument avec lequel ils fouilloient dans les entrailles des victimes.

Page 470, *ligne* 29, statue de grandeur naturelle, *lisez*, sa statue de grandeur colossale.



Vide page 32. note c.


Couvercles d'Urnes trouvées dans les Tombeaux d'Egypte
n°. II
Vide page 33, note a

n.° 111.



Apollo radiatus. de Boubers sculp.

Vide page 44, note a.



Vide page 131, note (a)

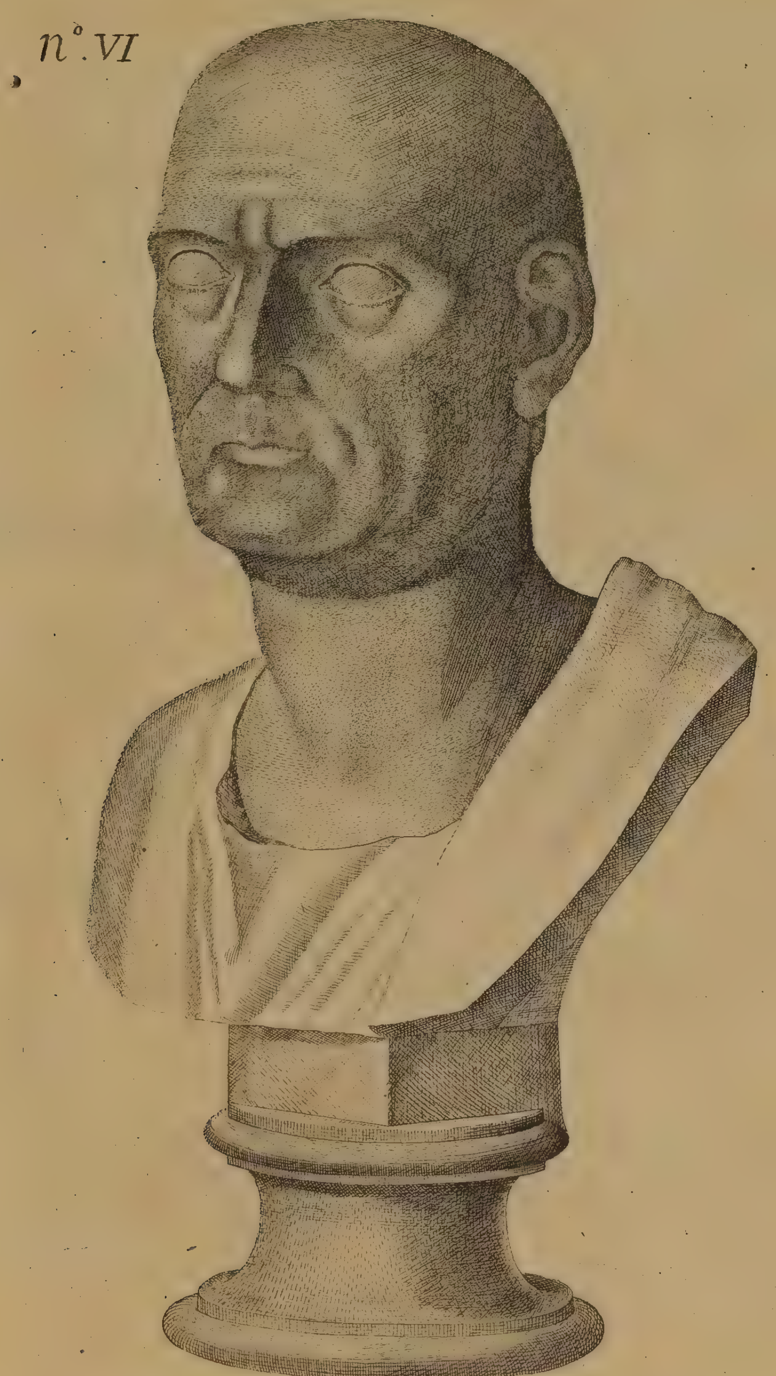

n°. V.
de Bruhers, Sculp.


nº. V.
de Boubers, Sculp.



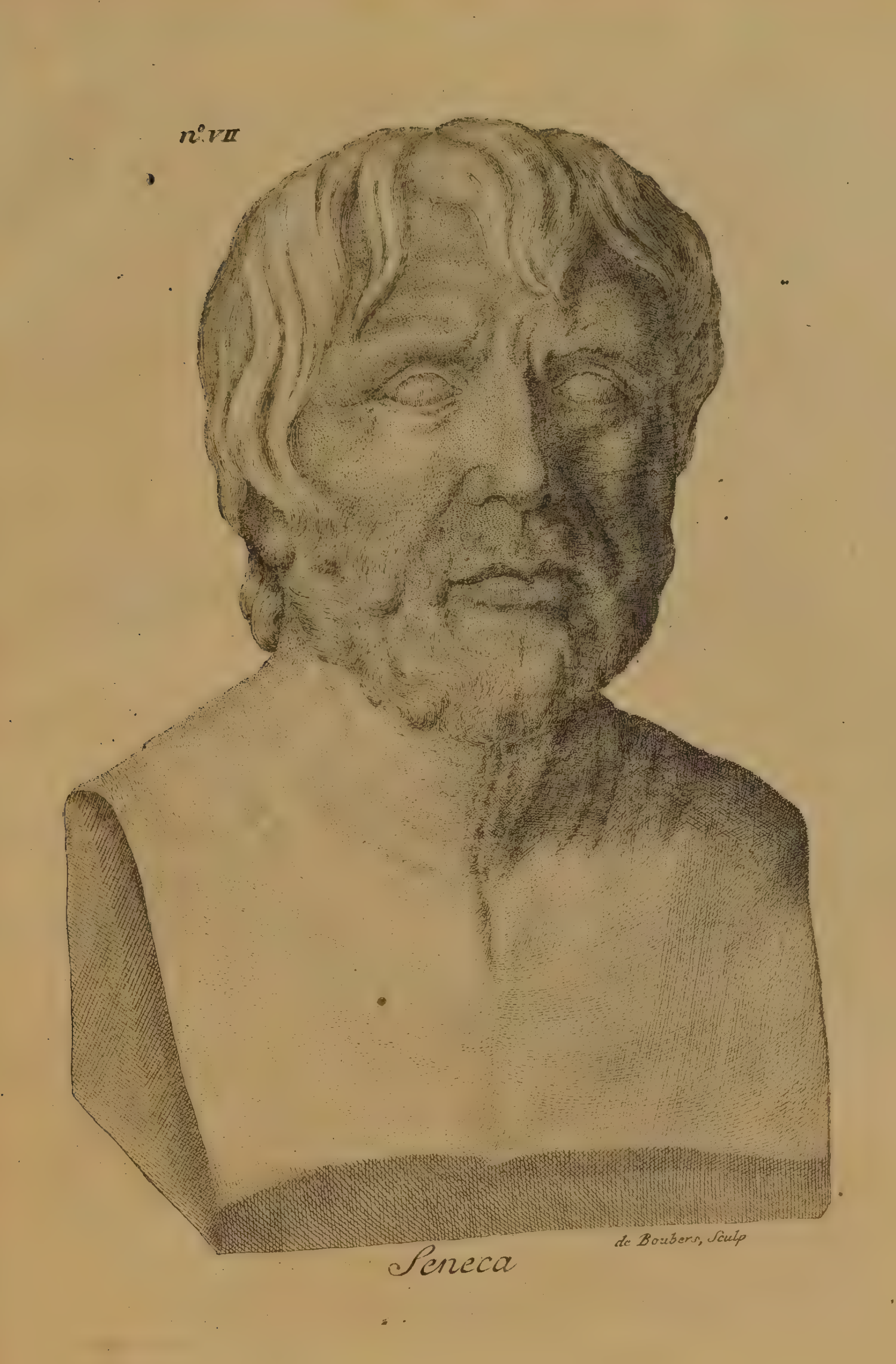

n°. V
n°. V
de Boubers, Sculp.

n°. VI



Cicero vulgo dictus (qui est Scipio)

de Boubers Sculp.



Seneca

n°. VIII



Commodus *de Boubers, Sculp.*

n°. IX



Annius Verus

A. Boubers Sculp

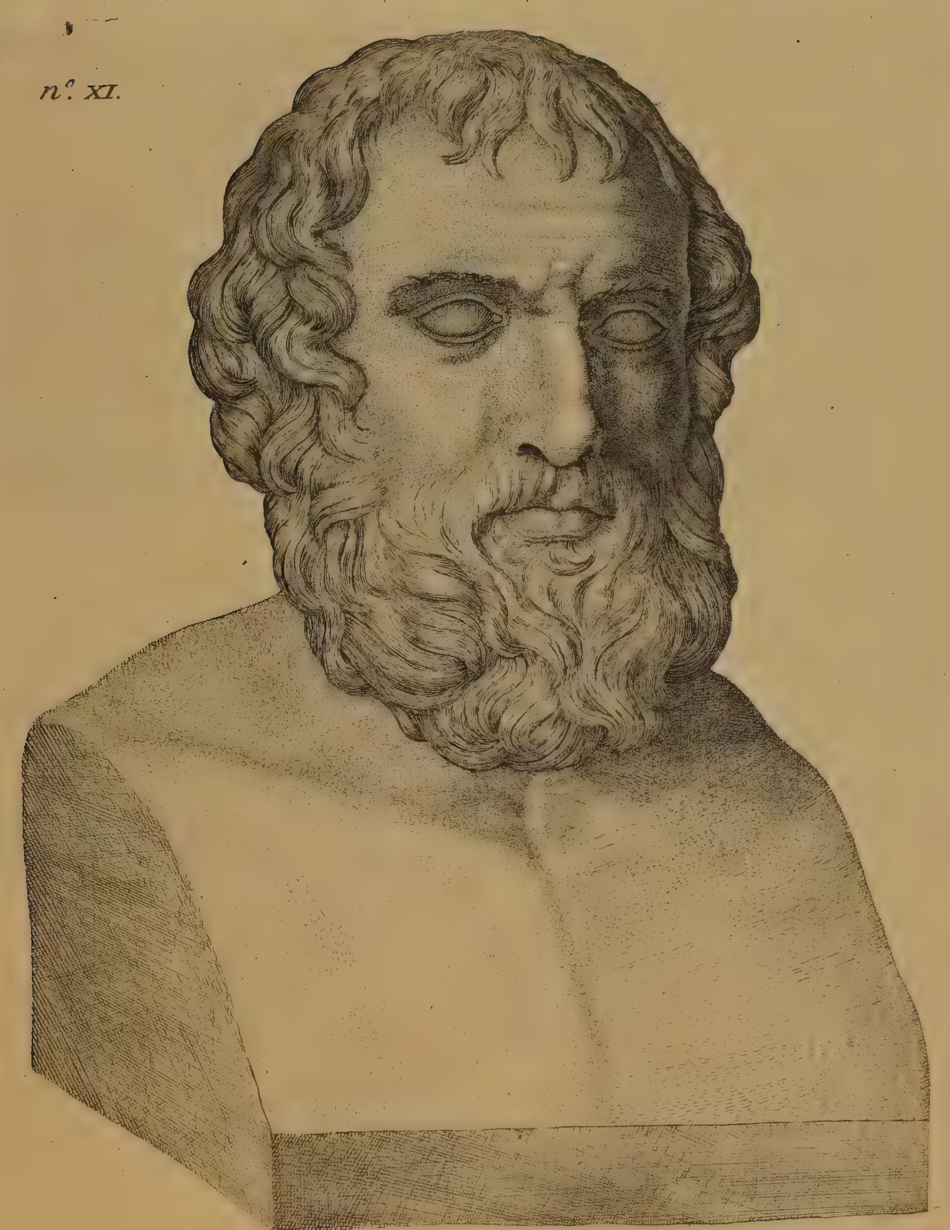
n°. X.



ΑΡΙΣΤΙΔΗΣ

de Boubers, Sculp.

n°. XI.



ΕΥΡΙΠΙΔΗΣ

de Boubers, Sculp.

n.º XII.



de Boubers, Sculp.

